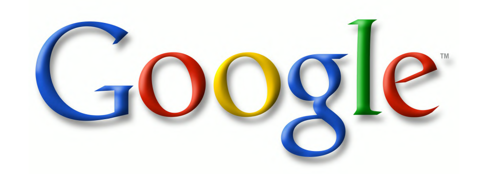
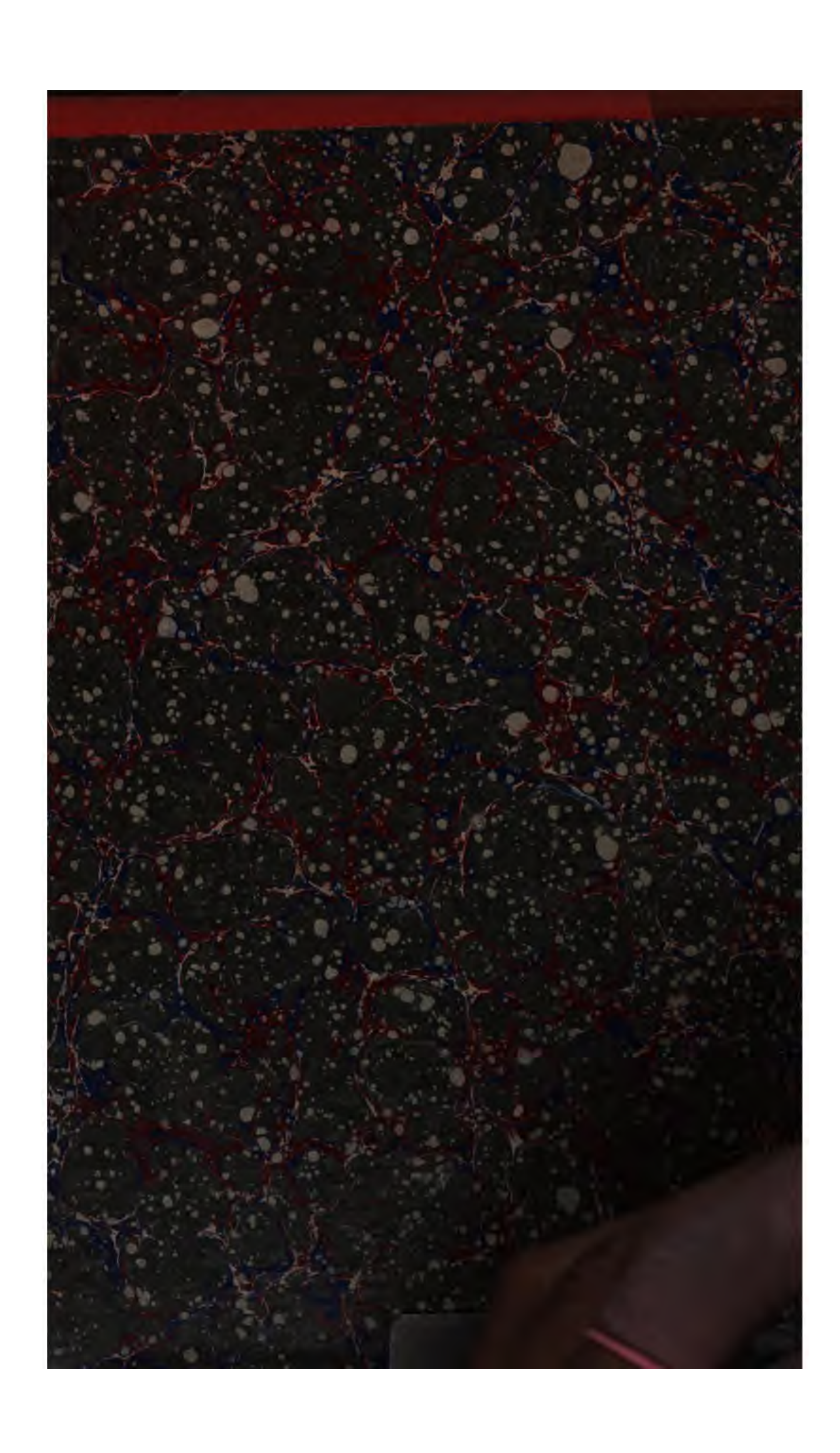
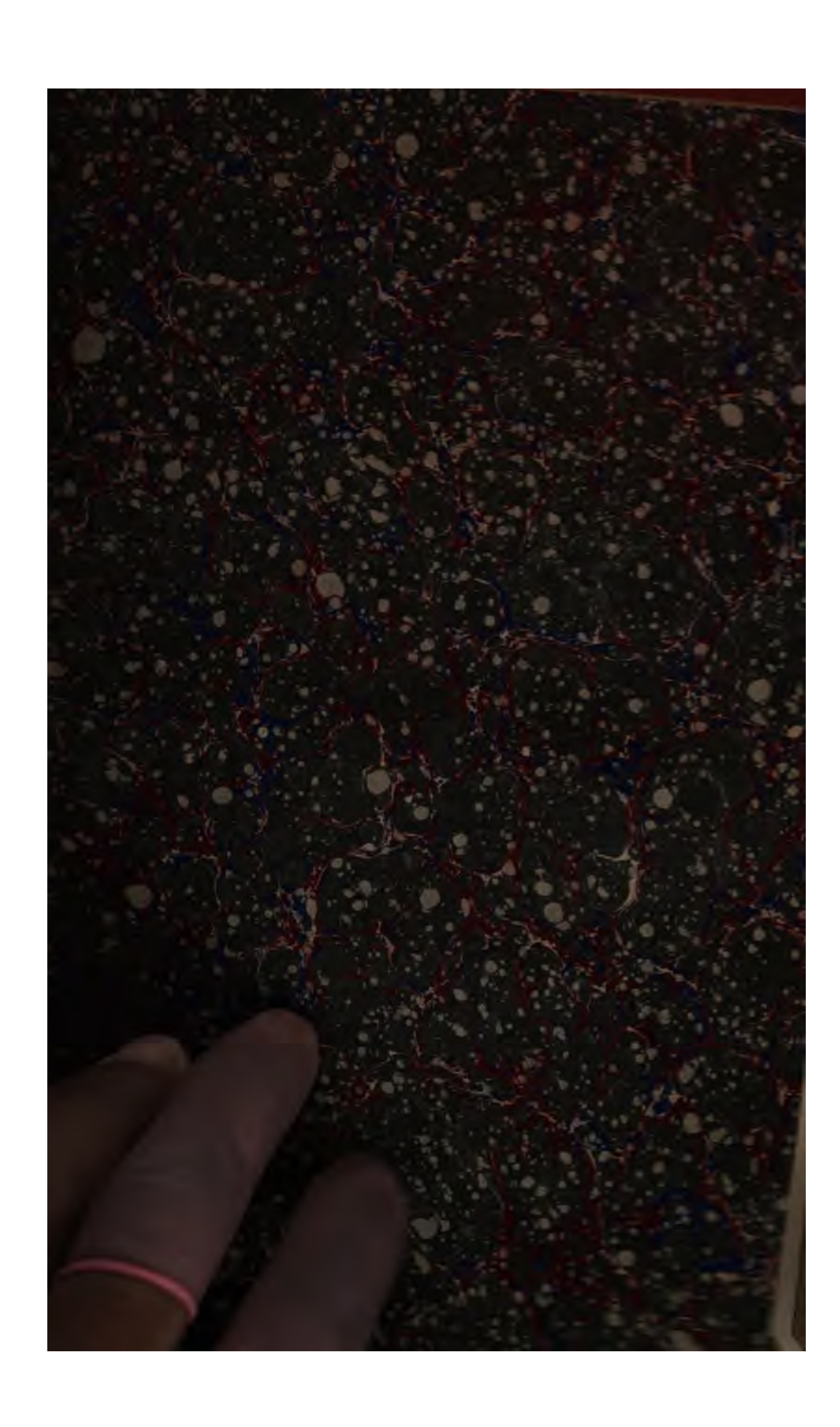

Google


Stanford University Libraries
3 6105 119 237 357





63e Année 6e Série



JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI

Correspondant de l'Institut

15 AVRIL 1904

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14.

1904

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AVRIL 1904

I. **L'AGRICULTURE DEVANT LA SCIENCE**, par M. **Louis Passy**, membre de l'Institut 3

II. **L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS**, par **Laborer** 22

III. **LE MOUVEMENT FINANCIER ET COMMERCIAL**, par M. **Maurice Zablet** 35

IV. **REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE L'ÉTRANGER**, par M. **Emile Macquart** 53

V. **LES VALEURS MORALES DANS LA VIE DE L'OUVRIER**, par M. **A. de Malarce**. 76

VI. **BULLETIN** :

I. — Publications du *Journal officiel* (mars 1904) 84

II. — Loi relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions 86

VII. **SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (réunion du 5 avril 1904). — NÉCROLOGIE. — Centenaire du Code civil. — DISCUSSION : L'organisation de la Bourse de Paris, la solidarité des intermédiaires et les crises. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. Compte rendu par M. **Charles Letort** 89

VIII. **COMPTES RENDUS** : *Les revendications ouvrières et la justice*, par M. **Emile Macquart**. Compte rendu par M. **Frédéric Passy**, membre de l'Institut.... 110

Les monarchies de l'Empire allemand; organisation constitutionnelle et administrative, par M. le vicomte **Combes de Lestrade**. Compte rendu par M. **J. Lefort** 110

L'hérédité et la sélection dans la vie des peuples, par M. **W. Schallmayer**. — *Philosophie de l'Adaptation dans le domaine du Droit et de l'Etat*, par M. **H. Matzat**. — *Le Darwinisme et la Science Sociale*, par M. **A. Ruppin**. Comptes rendus par M. E. **Castelot** 113

L'alcoolisme et les moyens de le combattre jugés par l'expérience, par le Dr **Jacques Bertillon**. Compte rendu par M. **Léon Roquet** 117

Guide pour l'organisation des assurances mutuelles agricoles, par M. le comte **de Rocquigny**. Compte rendu par M. **Eugène Rochetin** 121

Le Japon d'aujourd'hui. Etudes sociales, par M. **G. Weulersse**. Compte rendu par **M. LR** 122

L'air liquide, par M. **Georges Claude**. Compte rendu par M. **Daniel Bellet**. 130

Cours d'économie politique, par M. **C. Colson**. — *Le problème monétaire*, par M. **Arthur Kitson**. Comptes rendus par M. Emile **Macquart** 131

La diminution des frais de justice, par M. **Desreumeaux**. — *Comptabilité agricole*, par M. **F. Convert**. — *Les actions d'apport négociables en cas de fusion et les actions de priorité*, par M. **Decugis**. Comptes rendus par M. **Maurice Zablet** 135

L'anarchisme aux Etats-Unis, par M. **Paul Ghio**. — *Compte rendu officiel du cinquième congrès de l'Alliance coopérative internationale*. — *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1902*. Comptes rendus par **H. Bouët** 138

H. Taine, par M. **Emile Lefèvre**. — *Le syndicalisme anglais. Résumé historique (1799-1902)*, par M. **F. Fagnot**. Comptes rendus par M. **Rouxel**. 144

IX. **CHRONIQUE** : Le nouvel abaissement de la durée de la journée de travail, ses atténuations et ses effets. — Point de Maroc sans protection. — L'arrangement anglo-français. — Un nouveau progrès du protectionnisme colonial. — Le protectionnisme jacobin. — Le ralentissement général du mouvement de la population. — L'augmentation des dépenses et des dettes publiques. — Un arrêt militariste de la Cour d'arbitrage de la Haye. — Le Chamberlainisme en Hollande. — Le protectionnisme augmente-t-il les ressources de l'Etat? — Les exploits de l'hygiène en Angleterre. — La réglementation de l'immigration. — La protection du travail blanc contre le travail jaune, par M. **de Molinari**, correspondant de l'Institut 147

X. **BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE** 159

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-TROISIÈME ANNÉE

6e SÉRIE — TOME II

AVRIL A JUIN 1904

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1904

qu'elle donne, devient, par l'agriculture, l'œuvre de l'homme. L'agriculture n'est qu'une série d'opérations par lesquelles l'intelligence de l'homme utilise la terre et refait la nature à son profit.

Cette action de l'homme sur la terre pour s'assurer régulièrement des subsistances, ce travail prévoyant, nécessaire et continuel, cette série d'opérations qui, suivant le cours des saisons, unit, dans un même mouvement, l'intelligence de l'homme et les forces de la terre, est-ce un métier ? est-ce un art ? est-ce une science ?

Dès ses premiers jours, l'homme a été l'esclave de son estomac et l'estomac est le maître du cerveau. Se nourrir a été sa première et suprême pensée. La chasse et la pêche ont accompagné la récolte des graines et des fruits, et le trait distinctif des civilisations primitives est dans l'asservissement des hommes aux ressources qu'il trouve dans la nature. Puis, l'homme s'est affranchi; l'homme s'est dégagé peu à peu de cette servitude, en domestiquant des animaux, et cette domination sur les animaux s'est accomplie, au moment où l'homme prit possession de la terre. L'établissement de l'agriculture est le signal de l'établissement des familles dans un lieu fixe et choisi. C'est le commencement de la propriété ; c'est la constitution de la religion et du droit.

A partir de ce moment, l'agriculture est la vie elle-même des peuples et profite de tous les progrès que l'homme réalise avec le temps. L'homme facilite et améliore son travail par les observations les plus sagaces, les plus justes et les plus heureuses; mais, malgré ces observations transmises de génération en génération, transformées parfois en articles de loi par les premiers législateurs, que fait l'homme en cultivant la terre, que fait-il, si ce n'est un métier ? S'il renouvelle sans cesse la lutte qu'il livre à la nature, et finit par remporter avec elle la victoire de la vie, c'est qu'il remplit sa destinée, et il la remplit, sans savoir comment il la remplit et pourrait la mieux remplir. Que la terre soit cultivée par un esclave, un corvéable, un salarié, un exploitant ou un propriétaire, malgré les progrès de la civilisation, la chute des empires et le cours des siècles, l'homme laboure toujours, toujours, et toujours récolte. La terre bienfaisante produit, *alma mater*, comme le soleil, *sol redivivus*, éclaire et féconde le monde. L'agriculture n'a pas cessé d'être un moyen de vivre : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », a dit l'Ecriture, et l'agriculture a été un métier, le métier nécessaire, par lequel

les hommes se sont procurés des aliments et ont entretenu la vie dans l'espèce humaine.

Un jour cependant l'agriculture apparaît comme un art, et ce jour est hier. Autrefois les observations des hommes étaient, par la mémoire, transmises de génération en génération et constituaient, pour le métier d'agriculteur, des règles de pratique. Mais tout à coup les connaissances humaines, par le génie de quelques-uns, se sont élevées à une hauteur où elles ont pu se reconnaître, se distinguer, se classer au point de devenir des sciences.

« Découvrir des vérités, a dit Hippolyte Passy, c'est faire de la science, appliquer et réaliser des vérités, c'est faire de l'art. » Qui dit art, dit liberté de l'homme : liberté de modifier plus ou moins heureusement son effort sur la nature, liberté de réussir plus ou moins complètement, en alliant les traditions du passé, les conseils de la science et le génie particulier de l'homme. L'art n'a rien de fixe. Il laisse à l'imprévu la plus grande place, et à l'action personnelle la supériorité du résultat final.

Tout porte à croire que l'agriculture ne sera jamais une science véritable. Comme la médecine qui traite le corps humain, avec le secours de toutes les sciences naturelles, l'agriculture traite le corps de la nature, avec le secours de toutes les sciences naturelles et sociales, et pourtant jamais le médecin et l'agriculteur ne sont assurés d'une solution parfaitement certaine. Des règles de conduite bien appliquées peuvent donner des solutions très probables ; mais ces solutions, qui dépendent du talent de l'homme et du hasard des circonstances, ne sont pas fixées d'avance avec une rigueur absolue, comme les solutions de l'arithmétique et de la physique.

Quand l'homme travaillait au hasard et machinalement, l'agriculture était un métier; mais elle est devenue un art, depuis que l'homme travaille avec réflexion, depuis qu'il sait tirer de la terre et de la nature les aliments qui lui sont nécessaires, par les meilleurs procédés et dans les meilleures conditions de profit.

La nature est un infatigable instrument de production qui travaille solitairement, suivant les lois mystérieuses de ses transformations ; mais elle ne peut rien seule et par elle-même. Elle ne peut que s'offrir et se livrer généreusement à celui qui, par l'intelligence, est le maître de tout. L'homme est le maître de tout, mais lui aussi ne peut rien par lui seul, et pour lui seul, sans la nature. L'homme est condamné, dans son propre intérêt, à travailler sur la matière pour les autres, et sa destinée, par un effort

en apparence isolé, est de créer, entre la nature et les sociétés humaines, une association providentielle de services et de secours mutuels.

Il ne faut donc pas s'arrêter à la classification proposée par l'illustre fondateur de l'agriculture rationnelle, par Thaër, qui croyait que l'agriculture était pour le cultivateur un métier, pour l'agriculteur un art, et pour l'agronome une science. Ces fines distinctions ne peuvent prévaloir contre le caractère essentiellement aléatoire, variable, et comme disait Montaigne « ondoyant et divers » de cette association des forces de l'homme et de la nature qu'on appelle l'agriculture. L'agriculture peut être un métier, mais elle est toujours un art.

Quoi qu'on pense de ces observations, l'agriculture comme tous les arts a une théorie, et cette théorie comprend deux parties absolument distinctes, suivant qu'on regarde la terre ou l'homme: l'une est l'économie naturelle ; elle détermine le rôle de la nature dans l'œuvre agricole et les relations de l'agriculture avec les sciences naturelles. La seconde est l'économie sociale : elle détermine le rôle de l'agriculture dans l'organisation des sociétés humaines et ses rapports avec les sciences sociales. C'est cette distinction fondamentale qui nous permet de jeter quelque lumière dans l'obscurité d'un si vaste sujet, et de rechercher dans quelle mesure l'agriculture entre dans le mouvement et l'action de toutes les sciences naturelles et de toutes les sciences sociales, et quelle place elle se fait et quelle place elle tient dans l'organisme de la nature et dans l'organisation des sociétés humaines.

I

Suivons l'ordre de la création, considérons l'air, l'eau et la terre. Prenons d'abord l'atmosphère qui entoure de toute part le globe terrestre, et qui par l'air, l'eau, le calorique, les fluides électriques dont il est plus ou moins composé, entretient la vie du monde, crée les climats, comme les climats créent les différentes agricultures.

Les premières sciences qui s'imposent à l'agriculture sont les sciences physiques et, dans les sciences physiques, la météorologie, dont l'homme qui règne par le travail sur la terre elle-même subit la souveraine influence. Toute son intelligence est épuisée de ce côté, quand il a essayé de régler son travail sur des souvenirs, des calculs et des espérances. Tout son effort est suspendu, suivant l'action plus ou moins intense de la chaleur ou du froid,

avec lesquels il est obligé de compter du premier au dernier jour de l'année. Rien ne peut l'emporter contre la succession prévue des saisons, contre la direction des vents et contre les intempéries imprévues de l'atmosphère. Rien ne peut l'emporter contre l'influence des climats. Tel climat, tel sol, telle agriculture, telle population, tels besoins, telle civilisation. La météorologie, c'est le soleil avec ses ardeurs du printemps et de l'été ; c'est la glace, la neige, avec les rigueurs de l'hiver ; c'est l'orage avec la grêle ; c'est même l'eau, et l'eau n'est-elle pas à elle seule la cause nécessaire de la vie terrestre ? apportée par les variations de l'atmosphère, elle avive et féconde le travail de l'homme et la production de la terre. Elle n'est pas toujours l'esclave unique de la météorologie ; car elle est associée à la terre dans une éternelle alliance et règne dans l'atmosphère comme une des lois physiques de la nature.

L'atmosphère, par le sec et l'humide, a donc servi à créer le monde et à former en partie la croûte du globe. Toutes les parties de cette croûte ne sont pas semblables. A côté des roches, des sables et des terrains stériles apparaît la terre nourricière, la terre qui contient les aliments des plantes et l'un des secrets de la nature. La science de la terre elle-même, la science des divers sols et sous-sols qui la recouvrent et des divers éléments qui la composent, c'est la géologie.

La géologie est la base de l'agriculture. La connaissance des sols et des sous-sols est le fondement de l'agronomie, et l'agronomie est la partie de la science agricole qui traite spécialement du sol au point de vue de la production. La géologie agricole touche d'un côté à la physique et de l'autre à la chimie. Les sols arables varient bien plus en raison des propriétés physiques des substances qui les composent que par la composition chimique de ces substances. En effet, toute la masse du sol ne sert que mécaniquement, soit à loger et maintenir les racines, soit à tenir interposés l'eau, les gaz, en un mot, les agents secondaires de la végétation. La chimie elle-même intervient pour déterminer la composition des sols au point de vue de la production. De quels éléments se composent les divers sols arables, et suivant les éléments de ces divers sols, quels végétaux peuvent y croître, quelles moissons peuvent y pousser, quels animaux doivent s'y nourrir, en un mot quelles cultures doivent y être constituées ? voilà le premier point.

De cette donnée scientifique, la connaissance des sols, l'agronomie tirera la connaissance des meilleurs moyens de traiter les

cultures qu'on peut appliquer aux différents sols, et c'est ainsi que la science de la terre, en partant de la géologie, arrive à l'agronomie et trouve dans l'agronomie la théorie nouvelle des engrais, la loi récemment découverte de l'épuisement et de la reconstitution des sols cultivés, en un mot les conditions fondamentales de ce que j'appellerai la biologie terrestre.

Je me sers du mot de biologie terrestre pour indiquer que la terre participe aux lois de la vie. On peut dire, en effet, que cette terre, considérée jadis comme une matière inerte, respire, puisque l'atmosphère exerce sur elle une impression permanente et qu'en pénétrant dans le sol, l'air en change les conditions. Non seulement la terre respire, mais elle a faim et soif. Elle a faim, et à défaut de l'homme, elle se nourrit des organismes vivants qu'elle a dans son sein, des graines que le vent lui apporte. Elle a soif, et elle boit les eaux de l'atmosphère, et les réserves qu'elle en fait et recueille servent à sa vitalité. Sa destinée est de produire ; elle fonctionne comme un corps vivant.

Et, suivant la parole de l'Ecriture et suivant les leçons de la science, voici que la terre produit « de l'herbe verte qui porte des semences en elle-même et des arbres à fruits qui portent des semences propres à leur espèce. » Et voici que des graines de vie surgissent et fécondent le sol, dont elles tirent leur nourriture, et, en disparaissant, elles nourriront le sol à leur tour. La botanique, je prends ce mot dans son sens le plus général, sera la science de la végétation et naturellement une des sciences maîtresses de l'agriculture. Les principes de la physiologie végétale, de l'acclimatation et de la culture des plantes pourront être méconnus, pendant des siècles : les lois naturelles de la création végétale n'en répandront pas moins leurs bienfaits sur l'humanité tout entière. De même qu'au point de vue scientifique les calculs de l'agronomie dépendent de la connaissance des terrains, et se rattachent à la géologie, de même le choix des diverses cultures découlera de la connaissance des diverses espèces de plantes et se rattache à la botanique. L'agriculture a donc une seconde et solide base dans la biologie végétale.

Et voici que la création se poursuit dans les eaux, dans les airs et sur la terre. La terre couverte de végétaux offre à des êtres nouveaux l'occasion de naître pour les consommer. La matière s'organise en s'élevant à un degré supérieur. Par un effort suprême, le règne animal entre dans le cycle de la vie et la distribution des espèces animées s'opère dans tous les éléments de la nature, suivant la diversité des conditions physiques et climato-

logiques. Vivants, les animaux consommeront les végétaux et les rendront à la terre, de telle sorte que les résidus de la vie animale, sous les influences chimiques, retourneront à l'état minéral, pour revenir dans le règne végétal et recommencer l'évolution de la vie. Ne voit-on pas que certains animaux sont dans la dépendance de certains végétaux, que la plupart des animaux font, pour ainsi dire, partie intégrante de la terre cultivée, que l'art d'entretenir, d'utiliser ces animaux pour le profit de la terre et l'usage de l'homme est une des formes organiques de l'agriculture, qu'enfin on peut distinguer, mais qu'on ne peut séparer, dans la pratique, l'art de la terre cultivée, c'est-à-dire l'agronomie, de la science générale des animaux, de la zoologie, de l'art du bétail entretenu, c'est-à-dire de la zootechnie.

L'agriculture est donc la servante de toutes les sciences qui entretiennent la vie dans la terre, dans le végétal, dans l'animal et auxquelles s'appliquent les noms de biologie terrestre, de biologie végétale et de biologie animale ; car toutes les sciences s'enchaînent, comme tout s'enchaîne dans la nature ; tout : l'atmosphère et l'eau, la terre et le végétal, l'animal et l'homme. Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. La science constate ce qui est.

Enfin l'homme paraît, la création s'arrête avec lui et pour lui. Tout est fait pour lui et sera pour lui, s'il le veut, un instrument de vie.

L'homme n'est plus un animal ; par l'intelligence, c'est la créature supérieure. Il reçoit en naissant, comme les autres animaux, des instincts et des besoins, des sens et des muscles ; mais à ses sens et à ses muscles il joint l'intelligence, et l'intelligence lui met en main les instruments qui exécuteront sa pensée. Le bâton qu'il a saisi pour frapper les animaux et abattre les fruits double sa force naturelle, et bientôt tout devient un outil pour utiliser les produits de la nature et assurer sa supériorité sur les animaux. L'homme dans les agents naturels, tels que le feu, l'air et l'eau : dans les moteurs vivants, tels que les animaux domestiques ; enfin dans les matières inertes, la pierre, le bois et le fer, trouve les éléments de sa puissance, et cette puissance grandit en proportion des services qu'il sait tirer des agents naturels, des instruments créés et de tous les procédés par lesquels il sait s'emparer de la nature.

Les progrès de la civilisation se précipitent et se mesurent par la facilité avec laquelle se produit, se divise le travail humain, et s'échangent des services entre tous les hommes. Il suit de là que

la création et l'usage des instruments et plus tard la création et l'usage des machines relèvent directement de l'intelligence de l'homme, et que la science de la mécanique, au point de vue de la pratique agricole, est une science annexe, une science de secours et de procédés, mais point une science de fonds et d'organisation.

La mécanique est l'intelligence de l'homme mise au service de ses forces. La force humaine est représentée par la charrue des temps antiques comme par la machine à vapeur des temps modernes. C'est la force humaine matérialisée et continuée.

Il en est de même d'une autre science, la chimie qui, par sa souveraine importance, semble devoir faire cortège à la géologie, à la botanique, à la zoologie, dans la série des sciences organiques de l'agriculture et pourtant, elle n'est encore qu'une science annexe, une science de secours et de procédés relevant de l'intelligence humaine. Il n'est pas de science, à cette heure, plus merveilleuse que la chimie. Chacun s'incline devant ce nom magique et tout à coup populaire ; elle pénètre partout et prétend tout dominer et tout expliquer.

Si la géologie, la botanique et la zoologie peuvent être regardées comme les fondements de l'économie naturelle de l'agriculture, on ne peut pourtant pas songer à tirer de leur étude les secrets de la nature, l'application des vérités nouvelles inconnues. La chimie, au contraire, c'est la révélation des choses, c'est l'explication des transformations de la nature, c'est l'évolution vers l'avenir. Elle reconnaît, calcule, décompose et recompose les combinaisons par lesquelles la vie circule dans la matière tout entière, dans le sol et dans les plantes, dans tous les êtres de la création et nous apprend les actions réciproques que les choses exercent les unes sur les autres, et les moyens de modifier ces actions à notre profit. Si l'agriculture s'élève du mécanisme du métier à la dignité d'une science, elle le devra certainement à la chimie qui lui dira ce qui est, ce qui peut être, et ce qui doit être. Si depuis des milliers d'années les éléments de la Création se perpétuent par des lois providentielles dans des combinaisons fécondes, mais ignorées, la chimie ouvre à l'homme des horizons lumineux où il pourra lire tout haut, dans le livre de la nature, les lois qui entretiennent la vie sur le globe et leur rendre hommage, en les faisant tourner au profit et à la gloire de son travail.

Nous nous sommes efforcé jusqu'à présent de montrer comment l'art de l'agriculture se rattachait aux sciences naturelles ;

il faut conclure et constater que l'art de l'agriculture, sous la protection et dans le domaine de l'économie naturelle, s'est fait un domaine propre et qu'il s'appelle l'économie rurale. Ici l'homme n'est plus en présence des lois de la nature, il est en présence même de ses forces et de sa volonté. Il a devant lui les problèmes incessamment variés d'une œuvre qu'il est forcé de créer, suivant les lieux, les circonstances et les températures, et ce sera précisément un effet de son art que de prendre part dans l'ensemble des procédés et des systèmes qui s'offrent à lui. L'économie rurale est l'œuvre de l'homme lui-même, quoiqu'elle relève de l'économie naturelle.

Si l'on a bien voulu suivre l'ordre de nos pensées, on reconnaîtra que l'économie rurale est l'ensemble des procédés et des systèmes que l'homme applique à l'exploitation de la terre et à la reproduction des végétaux et des animaux. Elle est donc un art. Elle embrasse tous les procédés d'exécution et toutes les connaissances spéciales qui composent d'abord l'agronomie, qui est l'art de cultiver la terre et de la défendre contre les atteintes des animaux nuisibles et des plantes parasites, ensuite la zootechnie, qui est l'art d'élever et d'entretenir les animaux domestiques bien portants ou malades, à cette fin d'en tirer les produits les plus avantageux. Nous nous perdrions dans l'ensemble de nos observations, si nous entrions dans les détails pratiques de l'œuvre agricole : il suffira de dire que l'économie rurale réunit et comprend la direction générale de cette œuvre agricole, le choix des agents, du bétail, des instruments, la distribution et la surveillance des travaux et la comptabilité : puis vient la partie capitale de l'organisation de la culture, c'est-à-dire le règlement des systèmes de culture.

Ce mot de système de culture est souvent pris dans des sens divers et avec beaucoup de raison. Si cette matière est traitée tour à tour par les économistes, les politiques et les écrivains purement agricoles, c'est qu'elle se décompose en plusieurs séries d'idées et de faits. Quand on parle des systèmes de culture, il semble qu'on pense toujours à cette question de la grande, de la moyenne et de la petite culture qui, je le reconnais, peut être aussi bien revendiquée par l'économie politique que par l'économie rurale ; mais les divers systèmes de culture peuvent ne pas être envisagés seulement au point de vue de l'étendue de l'exploitation rurale, ils peuvent être classés aussi suivant l'action que l'homme exerce sur la nature de la production. Quand l'homme recueille les produits spontanés de la nature, ou les

fait récolter sur place par du bétail, quand il dirige la production de manière à utiliser la richesse naturelle du sol, ou organise la production de manière à accroître cette richesse, l'homme ne choisit-il pas entre les divers systèmes de culture ? D'autre part, les systèmes de culture peuvent être encore envisagés, non plus au point de vue de l'action de l'homme, mais au point de vue de la direction du travail agricole, suivant que l'exploitation rurale s'accomplit par les propriétaires du sol eux-mêmes, par des régisseurs au nom et pour le compte de ces derniers, par des fermiers ou par des métayers. Ce n'est pas tout. Les systèmes de culture varient, suivant le traitement spécial que l'homme fait subir à la terre, suivant que l'œuvre agricole se poursuit par tel ou tel système d'assolement et de rotation, et c'est ici qu'il convient de saluer au passage cette grande révolution que la chimie moderne a faite dans la pratique, en substituant aux anciens assolements le traitement par l'analyse de la terre et l'emploi des engrais chimiques. Si utiles que soient ces distinctions pour expliquer le mécanisme de l'économie rurale, il convient donc de dire que l'économie rurale peut avoir la prétention d'embrasser, dans le cercle de son action, tous les modes de cultiver la terre. A côté de la production des céréales, des racines, des plantes qui servent à l'alimentation de l'homme et des animaux, de l'agriculture proprement dite, ne faut-il pas placer l'agriculture fruitière, l'agriculture maraîchère, et l'agriculture florale ? L'agriculture est une expression générale qui désigne l'agriculture proprement dite, l'exploitation de la terre avec les céréales et les animaux ; mais la sylviculture, la viticulture, l'horticulture sont des parties de l'économie rurale. Sous toutes ces formes, c'est toujours la même chose, l'action de l'homme sur une partie spéciale de l'exploitation de la terre.

Il n'est pas douteux que toute l'économie rurale domine, prépare et concentre tous les efforts que l'homme accumule sur la terre, pour mettre le sol en état de produire par des moyens mécaniques, pour accroître la faculté productive du sol par des moyens chimiques, pour déterminer par la connaissance de la botanique et de la physiologie végétale l'emploi des plantes alimentaires ou industrielles les plus propres à donner des bénéfices suivant le sol et le climat. En définitive, quand on parle de l'économie rurale d'un pays, on doit viser les conditions dans lesquelles se présente l'œuvre du travail agricole, avec tous les détails de la pratique et tous les procédés d'exécution que l'homme met en mouvement pour répondre aux nécessités de l'exploita-

tion que lui impose la nature des choses : car ce n'est pas l'homme qui, à son gré, détermine le caractère de l'œuvre agricole, c'est la nature des choses qui imprime à son travail telle ou telle direction et lui assure telle ou telle récompense.

Le régime des cultures relève directement des sciences naturelles, mais par certains points, pénètre dans le domaine des sciences sociales.

II

Abordons maintenant la seconde partie du plan que je me suis tracé, pour formuler la théorie de l'agriculture et considérons l'œuvre agricole non plus dans ses rapports avec les sciences naturelles, mais dans l'action de l'homme, dans la pratique de son travail sur l'agriculture au point de vue de la société : c'est ce que j'appellerai volontiers l'économie sociale, par opposition à l'économie naturelle. J'ai dit et je répète que l'agriculture était un fait complexe et qu'elle consistait dans l'action de l'homme sur la nature pour en tirer des aliments ; mais jusqu'à présent nous avons envisagé l'homme dans sa dépendance des forces de la nature, puis dans l'isolement de son effort sur la terre, de sa lutte avec elle, lutte qui se termine par une association féconde et une victoire définitive. L'homme n'est pas un être solitaire. Il est fait pour vivre en société, et son travail, si personnel qu'il soit, devient une œuvre sociale par les effets qu'il entraîne et les contrecoups qu'il produit. Le travail de l'homme traverse en effet deux épreuves. Après avoir subi l'influence des lois économiques, il subira l'influence des lois qui règlent l'organisation des sociétés humaines.

L'économie sociale se composera donc de deux séries de connaissances bien distinctes et, si l'on veut, de deux sciences : l'économie politique qui s'appuie sur des lois providentielles et l'économie gouvernementale qui, sous les formes les plus diverses, est faite par les législations humaines.

Je n'ai pas besoin de dire ce qu'est l'économie politique. Sans entrer dans toutes les controverses qu'a soulevées la définition de cette science, je tiens que l'économie politique est, comme on disait autrefois, la science de la richesse et, comme on dit aujourd'hui, la science du travail. J'admets encore que cette science a pour objet de déterminer les causes et les effets des phénomènes naturels qui président à l'échange des services sociaux, à la production, à la distribution, à la circulation ou à la consommation

des richesses, et les richesses créées sont, dans le cas présent, les produits du travail agricole.

En effet, quand l'économiste étudie l'œuvre agricole, il n'a pas le devoir d'étudier les détails de la pratique agricole, il ne doit pas rechercher l'occasion de décrire comment ont été cultivés et récoltés les fruits de la terre, comment sont organisées les exploitations rurales, comment tous les services agricoles s'entr'aident pour former une industrie, et comment les produits agricoles se consomment et se transforment, les uns par les autres, pour produire les aliments de la vie commune, en donnant le bénéfice qui est la récompense du travail. Ceci est plutôt l'œuvre du praticien qui écrit sur le mécanisme et les règles de l'économie rurale. De ces questions, il dissertera cependant, si cela lui plaît; mais cela n'est pas exclusivement son affaire.

L'économiste, au contraire, se plaçant dans des régions plus élevées, dissertera sur le mécanisme des lois qui dominent partout l'exercice des forces naturelles et morales de l'homme, et il lui suffira de justifier ses conclusions par des exemples qu'il tirera de l'œuvre agricole. Les questions ne lui manquent pas. Il peut se demander comment les diverses industries et l'industrie agricole, notamment, concourent à la production de la richesse par leur action isolée ou par leur action réciproque, quel rôle jouent les agents naturels et notamment les fonds de terre dans la production de la richesse, quelle part revient à l'homme, à la terre, aux machines, aux capitaux, dans l'œuvre agricole, quel est le caractère des divers revenus provenant de la terre, quelle est l'influence de la population, du voisinage des villes, de la facilité des débouchés sur tel ou tel système de culture, et sur les prix des produits agricoles, enfin, par quelles raisons la société est intéressée à la mobilisation des propriétés ou à la circulation des marchandises, à la prospérité des industries manufacturières ou agricoles, comme à la prospérité du commerce. Voilà des questions d'ordre général, d'intérêt social, qui relèvent directement de l'économie politique. La simple énumération de ces questions montre qu'il n'y a pas au fond d'économie politique rurale. L'agriculture n'a pas une économie politique spéciale, un cadre, des principes, des controverses particulières. Un moment on put croire, avec les physiocrates, que la terre et l'agriculture deviendraient la base principale de la science des richesses ; mais une juste réaction mit en lumière le rôle prépondérant du travail et des capitaux et plaça dans l'intelligence de l'homme la source de la production. Tous les économistes ont puisé dans ce fonds

inépuisable de l'agriculture d'innombrables exemples pour prouver l'existence et l'action de ces règles générales, de ces lois économiques, qu'on a comparées à une mécanique sociale, mais aucun n'a eu la pensée de faire spécialement une économie politique pour l'agriculture.

Dans cet ordre d'idées et sur ce point, nulle théorie, nul système. Le simple examen des faits prouve que l'on réussit aisément quand on est dans une bonne situation économique, rien au contraire ne peut réussir quand on est dans une mauvaise. Il est donc nécessaire de connaître, si la situation économique d'un pays est ou non favorable au développement de l'agriculture qui se pratique dans ce pays. Cette étude repose sur des faits et échappe au raisonnement.

Peut-être pourrait-on essayer d'appliquer les principes de l'économie politique à l'agriculture d'une manière spéciale ; mais alors il faudrait faire ce travail avec beaucoup de tact et de prudence sous la forme d'un résumé doctrinal, d'un précis d'ensemble : car pour les dissertations et les controverses sur les capitaux, la propriété, la rente de la terre, la valeur, le crédit et les banques, la population et les salaires, on en a beaucoup, peut-être trop pour conclure sûrement.

Trois méthodes s'offriraient au maître qui voudrait traiter ce sujet. La méthode de Jean-Baptiste Say, la méthode ordinaire, le traité divisé entre les trois chapitres traditionnels de la production, de la distribution et de la circulation des richesses s'offrirait la première. La seconde méthode, la méthode historique, conduirait l'auteur à une sorte de cours d'histoire de l'économie politique depuis un siècle surtout, et ce cours montrerait d'abord comment les économistes ont envisagé successivement les questions relatives à la propriété et à l'agriculture, et ensuite dans quelle mesure l'agriculture scientifique s'est prêtée aux transformations de la vie moderne. Enfin, on pourrait se placer au point de vue positif de Carey et de Peshine Smith. Nos auteurs français n'en ont pas fait un très grand cas, parce qu'ils ont une tendance marquée pour la métaphysique et qu'ils aiment à confondre les lois qui régissent la production de la richesse, avec les lois qui sont en même temps des lois de l'esprit humain ; mais la méthode de Carey, qui s'efforce, au contraire, de baser les lois de l'économie politique sur les lois de la nature, est séduisante, on en conviendra, pour celui qui veut étudier les problèmes économiques relevant de l'agriculture. Le choix dans la méthode de discuter n'est pas la question.

M. Roscher a donné à l'un de ses plus célèbres ouvrages le titre de : *Traité d'économie politique rurale* ; mais M. Roscher ne traite pas d'économie politique pure, et ne remplit pas un des trois cadres que je viens d'indiquer. Ce n'est pas un traité, ce n'est pas un cours, ce n'est pas un exposé touchant la science du travail ou de la richesse dans l'œuvre agricole. Evidemment, ce livre est rempli de doctrines économiques, de faits économiques et d'enseignements économiques. Il est écrit par un économiste ; mais il n'est pas un livre de doctrine sur l'économie politique au point de vue de l'agriculture.

Je dis donc que l'économie des sociétés humaines comprend deux sciences : l'économie politique et l'économie sociale. L'une destinée à analyser les phénomènes matériels et moraux résultant du travail et de l'échange des produits du travail, l'autre destinée à analyser les combinaisons sociales résultant de l'organisation du gouvernement et de l'action des lois ; celle-ci purement doctrinale, celle-là particulièrement pratique, se distinguent entre elles par ce caractère fondamental, que des principes d'économie politique existent en dehors de la volonté de l'homme, tandis que l'organisation des sociétés politiques découle soit de la coutume, soit de la loi, et toujours du fait de l'homme. Cette distinction éclaire tout.

On peut s'étonner de l'éclat qu'ont répandu les théories de l'économie politique, et de l'obscurité dans laquelle on a laissé les principes de la science politique. A cette heure même, le départ n'est pas encore fait entre les matières qui appartiennent nettement à la science politique et celles qui appartiennent à la science économique, et cependant ce départ se ferait tout naturellement, si on assignait à la science économique la seule mission d'analyser, de constater certains phénomènes sociaux placés au-dessus de la volonté de l'homme qui les subit, tandis qu'on reconnaîtrait à la politique la faculté de créer des combinaisons diverses de droit et de les imposer aux manifestations de l'activité humaine.

L'économie gouvernementale n'embrasse pas seulement l'organisation politique du gouvernement, c'est-à-dire toutes les questions qui touchent à l'exercice de la souveraineté, au mécanisme des droits et des devoirs de l'État, à la participation des citoyens aux charges publiques ; elle embrasse, ce me semble, toutes les lois qui règlent et l'administration et même les relations juridiques des citoyens. Pour l'administration, aucun doute ne peut s'élever et l'administration comprend toutes les finances et les finances tous les impôts. J'insiste sur ce point, parce que, depuis Adam

Smith, la matière des finances paraît être accaparée par les économistes. Certes, les écrivains économistes ont qualité pour aborder, discuter, juger, au point de vue de la production et de la distribution des richesses créées, tous les problèmes que soulève l'action du gouvernement par l'exercice de son administration ; mais les écrivains politiques en théorie doivent revendiquer, garder et classer dans l'économie sociale cette matière capitale des finances ; et la raison est une raison décisive : c'est que les finances d'un Etat varient dans le fond et dans la forme, suivant les temps et les circonstances, et qu'elles sont une annexe de la constitution politique et une conséquence de l'état social.

Ce qui est vrai des finances et de l'impôt l'est également de tous les règlements d'ordre administratif et même de tous les actes qui constituent les relations juridiques du citoyen : de telle sorte qu'on aperçoit clairement l'économie sociale solidement établie par la volonté des hommes sur la base du droit politique, du droit administratif, du droit privé, pour faire respecter l'ordre et assurer à chacun le fruit de son travail.

Si nous considérons maintenant l'œuvre agricole dans ses relations avec l'Etat et la Loi, l'influence que l'Etat et la Loi peuvent exercer sur elle éclate à tous les yeux. Sans prendre en main la charrue, sans prendre la place du capitaliste ou du travailleur dans l'exploitation de la terre, l'Etat, par des institutions sagement combinées, peut créer un milieu dans lequel l'agriculture trouve des éléments de bien-être et de succès. Cette influence est sensible dans l'organisation des exploitations rurales ; car le législateur peut les améliorer, en favorisant le dessèchement des marais, la fixation des dunes, le défrichement des terres incultes, les irrigations et les drainages, en organisant des associations agricoles, en favorisant les compagnies d'assurances, de crédit foncier, de crédit agricole, de secours mutuels, enfin en répandant l'instruction, comme le demandent tous les amis de l'agriculture européenne. Si cette influence de l'Etat est très importante sur certaines parties de l'œuvre de la production agricole, elle est particulièrement décisive sur le sort des populations agricoles, qui travaillent pour gagner leur vie, pour prendre leur part des charges publiques, pour satisfaire aux besoins de l'Etat et concourir à la prospérité nationale.

Nous arrivons à ce point décisif de l'influence des lois sur l'agriculture. Dans le droit civil, les lois sur les personnes n'ont aucune influence ; il n'en est pas de même des lois qui régissent

l'état de la propriété, car, sans la propriété, l'agriculture n'existerait pas. Se prononcer pour le collectivisme en agriculture, c'est supprimer l'homme dans l'exercice de sa liberté. Quand la sécurité de la propriété est parfaite, l'agriculture se développe et triomphe. La transmission de la propriété est la conséquence nécessaire du droit de propriété, et le mode et le prix de cette transmission entraînent des résultats différents dans la prospérité de l'œuvre agricole. La législation qui repose sur la liberté des ventes vient au secours de la liberté de l'exploitation. Très importante est la matière du louage, du bail à ferme, du métayage qui touche réellement à l'exploitation de la terre. Les lois sur les successions ouvrent le débat sur la division de la propriété. Elles favorisent la grande propriété ou la petite propriété, et la grande propriété entraîne des modes de cultures, et des combinaisons agricoles que ne peut aborder la petite culture. Le problème de la production et du profit reçoit suivant les pays les solutions les plus diverses.

La meilleure solution est de bien faire ce que l'on fait : même exercé dans des conditions différentes, tout bon travail donne la solution la plus favorable aux intérêts privés et à l'intérêt public.

Parmi les lois civiles la matière des hypothèques tient le premier rang dans les évolutions de la propriété foncière immobilière. Le régime hypothécaire peut être un obstacle ou un secours au Crédit foncier et au Crédit agricole, c'est-à-dire à l'exercice du crédit pour la propriété ou du crédit pour le travail agricole. L'hypothèque recule aujourd'hui ; elle recule dans la pratique, attaquée par les mouvements des capitaux et par l'influence des services rendus par le Crédit foncier.

L'avenir appartient dans la matière des contrats à la société. L'association ne se concentre plus dans les régions de culture pour créer le métayage, c'est-à-dire des sociétés de production et des coopérations. Elle est entrée dans les mœurs par la voie des syndicats pour favoriser non seulement la production, mais l'écoulement des produits.

Les rapports de l'agriculture avec le droit civil n'ont pas la même intensité que ses rapports avec le droit administratif. Le droit administratif réunit toutes les institutions qui organisent l'Etat. L'organisation des services publics de l'Etat enveloppe l'agriculture dans un réseau d'influences qui agit sur la condition des cultivateurs, l'état de la propriété, et le développement régulier du travail agricole. Cela est si vrai que dans toutes les

contrées de l'Europe, l'Etat s'est installé sur l'agriculture par des ministères spéciaux, dont les développements heureux ont envahi et dominent toutes les parties de l'agriculture. Considérez tour à tour les services publics, l'instruction générale comme l'instruction professionnelle, considérez les institutions militaires au point de vue de la population des campagnes, l'action incessante du service des travaux publics, considérez l'état des finances d'un pays, ou même spécialement des villes par la législation des octrois et vous serez étonné de voir à quel point le fonctionnement des services publics arrête ou pousse en avant l'œuvre agricole.

Tous ces services publics viennent prendre leur place dans le budget et résumer leur action dans l'organisation des recettes et des dépenses publiques. Quel rôle est réservé à l'agriculture dans les impôts ? Quelles charges subit-elle ? Les impôts qui la frappent sont-ils en proportion de ses ressources et ne nuisent-ils pas à la production ou à la circulation des produits ? Voilà des questions où le législateur intervient, bien ou mal, et où il est appelé à peser sur le sort destiné à l'agriculture. L'équilibre des charges et des revenus de l'agriculture donne donc lieu à des mouvements d'opinion publique et à des lois qui trahissent l'importance des calculs engagés. Les douanes sont un perpétuel exemple du conflit des calculs des particuliers et des calculs de l'Etat. La législation et l'économie politique se disputent le soin de faire pencher la balance soit du côté des producteurs, soit du côté des consommateurs, et la politique rompt le plus souvent l'équilibre des intérêts.

Mais il est une partie des institutions administratives qui exerce en tout temps sur l'agriculture une souveraine influence. Je veux parler des travaux publics qui créent ou qui entretiennent les voies de communication ; rien n'égale au point de vue de la production l'ouverture des nouveaux débouchés ; et par suite, l'activité du commerce national. L'achèvement des routes, de la grande et de la petite vicinalité avait été un grand bienfait. La création des chemins de fer a accompli une révolution dans la valeur des territoires traversés, dans les conditions de l'exploitation agricole et dans les mœurs publiques, et l'on peut dire dans l'ordre social. Cet exemple a plus de force que toutes les considérations pour montrer l'influence directe et décisive qu'exerce l'administration et, par l'administration, la législation sur le sort des populations rurales et la prospérité de l'agriculture.

En cherchant à distinguer dans les ressorts de cette éternelle machine qui travaille tous les jours, par l'accord de la nature et de l'homme, à entretenir la vie sur notre terre, on voit que les sciences naturelles en sont les moteurs nécessaires ; mais que les sciences politiques en constituent aussi des rouages importants. Or, les sciences naturelles, quoiqu'elles soient parvenues à se faire de plus en plus un domaine propre, se touchent et s'entrelacent si étroitement que dans leur généralité elles ne font qu'une seule puissance, la science. Mais après avoir rendu hommage à ces judicieux observateurs ou à ces grands esprits qui sont les vrais auteurs des progrès admirables de l'agriculture, il ne serait pas juste de dédaigner l'action des législateurs qui, plus ou moins, servent ou nuisent, frappent ou soulagent, retardent ou précipitent l'œuvre agricole.

Aussi ne puis-je mieux terminer ces considérations sur l'action des sciences entre elles et des sciences sur les lois, dans leurs rapports avec l'agriculture, qu'en citant un passage de l'éloge de Gilbert par Cuvier. Après s'être excusé de traiter des problèmes agricoles si peu appréciés, dit-il, par la plupart des savants, il ajoute :

« L'agriculture n'est que l'art de faire en sorte qu'il y ait toujours, dans un espace donné, la plus grande quantité possible d'éléments combinés à la fois en substances vivantes.

« Quelque bizarre que cette définition puisse paraître à ceux qui n'y ont pas réfléchi, c'est la seule qui exprime, dans toute sa généralité, le véritable problème que l'agriculture se propose. Cette combinaison est le but commun auquel tendent tous ceux qui s'occupent de cet art, depuis le ministre qui dirige et le savant qui médite, jusqu'au manœuvre qui retourne la terre, sans savoir ni s'informer pourquoi.

« Mais, parmi ceux qui se livrent aux travaux de l'agriculture et parmi ceux qui jouissent de ses produits, il en est bien peu qui sachent combien il est difficile de faire arriver ces produits à cette plus grande quantité possible.

« Les éléments qui composent les corps organisés tendent sans cesse à se disperser et se disperseraient bientôt, s'ils n'étaient sans cesse ramenés dans la circulation organique par la force de la génération et de la nutrition ; si, à l'instant où une plante est dans sa force, il ne se trouvait point un animal pour s'en nourrir ; si la terre ne recevait des animaux, en engrais, ce qu'elle leur donne en fourrage ; si des végétaux choisis ne forçaient pas

l'atmosphère à rendre au sol ce que celui-ci perd par l'exportation de ce qu'il a fait naître. C'est comme dans la circulation politique où la masse du numéraire ne contribue pas autant à l'aisance générale que la rapidité de son mouvement.

« Mais pour que l'agriculteur se détermine à toutes les peines et à toutes les avances qu'un tel travail exige, il faut qu'il soit assuré que ses produits seront consommés précisément dans la même mesure qu'il les obtiendra. La perfection de tous les procédés de la culture ne suffit donc pas.

« Il faut souvent que les habitudes des peuples, leur façon de se vêtir, de se nourrir soient encore modifiées pour arriver à la solution la plus parfaite de ce grand problème, et cependant c'est du résultat de tant de rapports compliqués que dépend la prospérité des empires (1). »

Ainsi, vous le voyez, pour justifier le caractère, le rôle de l'agriculture, Cuvier s'est trouvé conduit à décrire sa marche victorieuse à travers toutes les sciences. Il fait naître l'agriculture dans l'application des sciences naturelles ; mais il nous en montre l'épanouissement et la fin dans le jeu des sciences économiques et politiques. « Le grand problème de l'agriculture, dit-il, comprend des rapports compliqués, d'où dépend la prospérité des empires. » Ces rapports compliqués naissent et se dénouent dans l'action réciproque des sciences et des lois. En effet, toutes les sciences travaillent à leur tour pour assurer le développement de l'agriculture et atteindre la production maxima. La réalisation de ces produits appartient aux sciences économiques et politiques : et c'est précisément l'analyse de ces rapports compliqués qui nous a permis de voir dans l'agriculture un art qui relève de l'homme et de la nature, des sciences et des lois.

Térence, dans sa comédie de *Heautontimorumenos*, fait dire à l'un de ses personnages : « Homo sum et humani nihil a me alienum puto. » L'agriculture peut reprendre cette pensée et dire: « Agricultura sum et humani et scientiæ nihil a me alienum puto.» Je suis l'agriculture et rien de l'homme et de la science ne m'est étranger.

Louis Passy.

---

(1) *Recueil des Eloges historiques*, par Cuvier, t. I, p. 143.

L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

De l'avis de tous les étrangers qui y vivent ou y passent, à Paris tout est parfait : les expositions comme le reste. Celle de 1900 était une Parisienne accomplie : gaie, pimpante, accorte et avenante, l'œil un peu émérillonné en ces jours de fêtes, parée de tous ses atours, elle séduisait tous ceux qui l'apercevaient au passage et n'eut que des admirateurs. Le seul moyen d'échapper à ses séductions était de ne pas la voir. L'Américaine, ceci coule de source, a un tout autre caractère. C'est une grande, très grande matrone américaine. Melpomène, si vous voulez, moins l'exubérance des chairs. Fière, hautaine, altière, elle nous montre tout d'abord le bois dont elle se chauffe. Si elle ne trouvait pas d'obstacles sur son chemin, elle en inventerait pour avoir l'agrément de les vaincre. Dans le site qu'elle a choisi pour établir ses pénates, la Nature, toujours obligeante, lui a épargné ce surcroît de labeur. Le voici : Des bois, la brousse, des bas-fonds, des collines, dégringolant en des ravins profonds, pour remonter sur une autre crête et retomber dans d'autres creux ; une petite rivière dont le cours a été tracé par la fantaisie la plus échevelée, tout autour, l'empire de l'humide roseau. Aimez-vous les difficultés ? L'on en a mis partout. C'est un domaine admirable pour les chèvres des Alpes. Ce premier aperçu vous montre combien sont opposés le caractère de la Parisienne et celui de l'Américaine. La Parisienne, chaussée à la Louis XV, adore l'asphalte et les chemins unis. La matrone américaine, en un besoin, chausse ses bottes de caoutchouc et les étire jusqu'au-delà des genoux. Les flaques et la ronce ne l'effraient pas. Elle les connaît depuis sa tendre enfance. Et comme, d'un autre côté, le travail ne lui fait pas peur, elle a transformé ce site ingrat en une sorte de Jardin des Hespérides. A le parcourir l'on trouve plus d'agrément qu'à suivre les plates

allées du Champ-de-Mars. L'inattendu vous guette au passage, et vous ménage partout des surprises agréables.

Ce premier tour de force n'a pas satisfait complètement l'ambition de la matrone américaine. Chaussée au rebours de Perrette, elle nivelle comme Hercule, et bâtit comme Michel-Ange. Ne lui parlez pas de bonbonnières. Elles lui font horreur. A quoi cela pourrait-il servir pour loger les monstres aux muscles d'acier qui font la besogne de corporations dont le capital se chiffre par dizaines, par centaines de millions et même par milliards. Il faut des demeures à leur taille. On les leur a données. Elles sont dans les proportions de ce Continent et du peuple qui l'habite. Comme les habitations particulières, qui ne ressemblent en rien aux nôtres, elles portent l'estampille américaine. Cela n'est renouvelé ni des Egyptiens, ni des Grecs, ni des Romains, ni des Arabes, ni des Goths ou de la Renaissance. Ce n'est ni classique, ni romantique. Voulez-vous faire la différence ? Lisez Shakespeare, après avoir parcouru Racine. Celui-ci vous satisfait, l'autre vous stupéfie.

Entrons un peu dans le particulier : Nous allons, si vous voulez, monter par les sentiers en pente douce, tout ornés de fleurs, qui nous conduisent en haut de la terrasse de Saint-Cloud. Nous y voici. Donnez-vous la peine de vous asseoir dans ce fauteuil-balançoire, *a rocking-chair*, pour embrasser le Panorama, tout à l'aise. Un panorama couvrant vingt-huit fois la superficie du Champ-de-Mars.

Bien loin, à votre droite, dans la direction de Sèvres, sur une éminence, se dresse la fière silhouette du Palais du Gouvernement Fédéral. Trianon, en comparaison, est une chétive bicoque. Tous les ministères y sont représentés. Celui de l'Agriculture y expose une petite carte, grande à peu près comme la place du Carrousel. C'est celle des Etats-Unis et de ses quarante-cinq Etats et Territoires. Vous vous y promenez comme dans le Jardin des Tuileries. Les sentiers marquent les frontières de chaque Etat. Les parterres figurent le territoire. Vous y voyez pousser toute la flore de la région : ici le blé, là le coton, ailleurs le tabac, plus loin la vigne, etc.; et aussi les méthodes employées par l'Etat pour hâter le progrès agricole : division des semis, et plantations, météorologie, chimie, entomologie, stations expérimentales, forêts, élevage.

Le ministère des Finances nous montre, pour nous distraire, la traite originale tirée sur lui pour payer à Napoléon Ier l'achat de la Louisiane. Soixante-quinze millions de francs.

Le ministère de l'Intérieur expose à nos regards les progrès accomplis par les Peaux-Rouges, depuis qu'il les a sous sa tutelle, enfermés dans des espaces dont il leur est interdit de franchir les limites. Nous nous demandons si le gouvernement russe a jamais fait quelque chose de semblable pour les paysans régentés par l'administration moscovite ?

Des Indiens repêchés aux poissons pêchés et évoluant dans des bassins et des bocaux, la transition est naturelle. La Commission de la Pêche nous fait voir toutes les variétés qui ont consenti à quitter les profondeurs de l'Atlantique et du Pacifique, les eaux claires des lacs, la vase des rivières, et même les Philippines, pour venir faire la roue à Saint-Louis. Parmi eux se trouve un monstre, le poisson électrique. L'on se demande le genre d'argument qu'il a fallu employer pour l'enlever à ses lares.

L'Administration des Postes nous initie à tous les artifices qu'elle emploie pour économiser la main-d'œuvre et accélérer la distribution des correspondances. Nous aimons à croire que notre ministère des Postes et Télégraphes y enverra quelques-uns de ses fonctionnaires les plus intelligents, choisis parmi ceux qui détestent la routine : s'il s'en trouve.

Dans ce concours pacifique où tous les peuples fraternisent,la note guerrière n'est pas oubliée. Le gouvernement expose tout un assortiment de canons, le sabre de son grand'père, et la paire de lunettes historiques, offerte par Washington à Lafayette pour surveiller la marche des Anglais.

Quittons ces deux libérateurs pour visiter un village des Philippines, conquises par leurs successeurs. A cet effet, tournez le dos à Sèvres, et virez votre fauteuil dans la direction du Mont-Valérien. Vous apercevez un lot de quinze hectares, en partie boisé, descendant en pente douce jusqu'au bout du Lac de la Pointe de Flèche. Le petit bourg, construit par les insulaires mêmes, donnera l'hospitalité à onze cents Philippins, pris parmi les soixante-cinq tribus de l'Archipel. Sous la protection d'un bataillon de quatre cents éclaireurs, et au son d'un orchestre de quatre-vingt-cinq musiciens, les six cents autres, nous montreront tous leurs petits talents : la fabrication des dentelles, la pêche des perles, le jardinage, le labourage, l'extraction des minéraux, leurs manufactures ; sur le lac ils pourront exercer leurs talents nautiques. Rien n'a été oublié. Ils ont à leur disposition une église, un théâtre, un marché, des fabriques, qu'on croirait importées de Manille. Les matériaux en viennent. Tout

est strictement couleur locale. Sans quitter Saint-Louis, vous voyez les Philippines telles qu'elles sont, et leurs habitants en chair et en os. Phidias ne les a pas sculptés.

Les Philippines sont à l'extrémité occidentale, le Palais Fédéral à l'extrémité orientale. Les autres édifices sont éparpillés sur des môles, des crêtes, des dos d'ânes, des plateaux, sur la côte de Saint-Cloud, et les plus grands sont assis dans la plaine de Boulogne-sur-Seine, séparés des premiers par la Rivière des Pères, jouant ici le rôle du grand fleuve parisien.

Ces derniers sont à gauche de l'Exposition fédérale. C'est une suite de Panthéons, d'églises de la Madeleine, d'Arcs de Triomphe, coiffés comme Saint-Paul à Londres, ou Sainte-Sophie à Constantinople ; leurs proportions sont à ces monuments ce qu'est le Louvre à la Madeleine. Le Champ de Course de Boulogne et ses annexes ne pourraient pas les loger.

A tout seigneur, tout honneur. Les organisateurs ont assigné la première place au Palais de l'Instruction, celle-ci étant la source de tout progrès, comme ils le disent excellemment. D'une part, ils exposent les méthodes américaines, de l'autre, celle des différents peuples : Instruction publique, privée, et paroissiale ; Instituts supérieurs et Académies ; hautes études : collèges, universités, écoles scientifiques, techniques,professionnelles,bibliothèques et musées, écoles des Beaux-Arts et conservatoires. Les écoles d'agriculture et celles des arts mécaniques exposent leurs méthodes et tous les avantages que la nation en retire, pour distancer ses rivales dans l'arène économique. Les affaires avant tout.

Passons à l'exposition géologique, minéralogique, et métallurgique. Elle se trouve tout à côté. Ce qu'elle présente de plus intéressant, c'est la « machinerie », qui traitera les minerais et les minéraux sous les yeux du public. Elle saisit la matière première, la transforme, et offre au spectateur le produit industriel prêt à partir pour le marché. L'on a sous les yeux tout ce que l'homme tire du sein de la terre, depuis l'argile jusqu'aux engrais minéraux, en passant par les roches, les pierres, les combustibles, les pierres précieuses ; les machines pour l'exploitation des mines et des carrières, leur éclairage et leur ventilation ; les procédés pour fabriquer l'acier Bessemer directement du minérai, la carburation du métal ; puis les opérations des métaux précieux : or, argent, platine. Dans une colline contiguë au bâtiment, le visiteur assistera à l'extraction, au transport souterrain des minerais et du charbon, du plomb, du zinc, du

cuivre. Ces mines, séparées les unes des autres, sont reliées entre elles par un chemin de fer électrique de six cents mètres et plus, sur le parcours duquel le visiteur verra creuser des puits quasi artésiens et toute espèce d'opérations minéralogiques.

Traversant un amour de jardin dessiné en creux, nous voici dans le Palais des Arts Libéraux : contenant les trésors de la science, de l'art et de l'industrie. L'on y voit, en pleine activité :

Une fonderie de caractères.

Une fabrique photo-mécanique de gravures.

Une imprimerie modèle pour l'impression en demi-teintes et en couleurs.

Tous les procédés typographiques actuellement en usage.

Un hôpital pourvu de toutes les applications les plus récentes de la science, montre les progrès accomplis par l'art de guérir, et d'expédier *ad patres*.

Dans le compartiment des instruments de précision vous voyez tout ce qu'on peut imaginer. Aimez-vous les télescopes de poids ? En voici un de quatre mille livres. Autre curiosité : Le laboratoire d'un alchimiste dans une vieille maison allemande. Voici le piano-automatique, une merveille, jouant Mozart et Beethoven. Un peu plus loin des manuscrits chinois écrits il y a quatre mille ans ; une imprimerie étrange, chinoise aussi, naturellement, ouvrage de sculpteurs sur bois, travaillant avec des instruments primitifs. Tout ce qu'il y a de primitif. Enfin toute une série d'objets empruntés aux musées et aux palais, qui nous racontent l'histoire ancienne de ce pays charmant.

De l'édifice affecté aux Arts libéraux, nous passons dans celui des manufactures. Nous y trouvons une preuve, entre mille, de l'esprit éminemment pratique et novateur de ce peuple. L'on ignore assez généralement les transformations qu'ont subies les objets les plus usuels avant d'arriver au consommateur. Les organisateurs de l'exposition nous les montrent dans tous leurs détails. Des couteliers, travaillant sous nos yeux, prennent la matière première brute ; elle passe d'un ouvrier à l'autre, et le dernier vous offre un couteau, un canif, un rasoir, l'opération terminée. L'orfèvre travaillant devant vous ne vous laisse ignorer aucun des secrets de son art. Sans aller à Anvers ou à Amsterdam, vous êtes initié, par le bijoutier, à la taille des diamants ; il grave, en votre présence, les pierres précieuses et sculpte des camées. Des artistes de premier ordre, à l'œuvre dans leur atelier, vous présentent les chefs-d'œuvre qu'ils viennent d'achever. Voici une manufacture de montres et d'horloges pourvue de

tout son attirail. Elle prépare les métaux, fabrique les pièces, les assemble, et finit le bijou. Le linge, les vêtements, les chaussures que vous portez, la soie, sont filés, tissés, tannés, passent entre les mains de la couturière, du tailleur, du bottier, en votre présence, et si le cœur vous dit, vous sortez du Palais des Manufactures, avec un complet, comme de la Belle Jardinière. Le Palais des Manufactures est une cité remplie de fabriques de toute espèce en pleine activité.

L'on ne peut rien imaginer de plus ingénieux pour relancer l'attention du passant, lassée par la contemplation des plus gros diamants, de la collection la plus complète de rubis, de perles, de saphirs et d'opales ; des horloges astronomiques, électriques, aériennes, aquatiques ; des porcelaines de Chine, du Japon, de Sèvres, de Saxe ; des velours d'Amiens, des draps d'Elbeuf, des soies de Lyon, de l'Extrême-Orient, et des ébénistes. Après en avoir inspecté DOUZE HECTARES, l'on est fort aise d'assister à la taille des diamants ou à la fabrication des chronomètres Bréguet.

Les yeux légèrement ébaubis par le spectacle de toutes ces merveilles, nous allons assister, à la création, à l'accumulation, à la distribution, à la transmission, à la mise en œuvre de la force qui met en mouvement tous les rouages de l'Exposition. L'engin est de quarante mille chevaux, et ses divers organes sont assemblés dans un espace de deux cent mille pieds carrés.

Passant à la Salle des Machines, nos regards s'arrêtent sur la fourmi et l'éléphant. La fourmi, un moteur à gaz d'un demi-cheval à vapeur. L'éléphant, une turbine avec son générateur électrique développant une force de douze mille chevaux. Elle présente, paraît-il, la solution d'un problème assez semblable à la quadrature du cercle ou au mouvement perpétuel. Après cela nous pouvons faire grâce aux lecteurs d'une nomenclature embrassant toute espèce de moteurs à gaz ou électriques, venus de France, d'Allemagne, de tous les coins de l'Europe et de l'Amérique. Dans le nombre se trouvent des machines à vapeur construites à Paris, à Belfort et à Mulhouse, qui émerveillent les Américains. Ceci ne doit pas dispenser nos ingénieurs de visiter l'Exposition de Saint-Louis, où ils trouveront plus d'un sujet d'étonnement, et une foule de méthodes dont les Européens ne soupçonnent pas l'existence.

Par exemple : Nous voyons nos locomotives de cent mille kilos, enlever une quarantaine de wagons de dix mille. Ici, les américaines, moins lourdes d'un tiers, gravissent des pentes très sensibles, attelées à cinquante wagons de marchandises de

vingt-sept mille kilos. Elles gémissent lamentablement, mais ne restent pas en panne, grâce à leurs petites roues.

Quittons la vapeur et passons à l'électricité qui se prépare à la remiser. Elle nous montre tous les types de machines avec lesquelles elle jure ses grands dieux qu'elle arrivera à ses fins : des moteurs pour chemins de fer, élévateurs, grues, presses d'imprimerie. L'année dernière nous avons vu, dans le voisinage de Philadelphie, une petite birouchette à quatre roues, légère comme une plume. Elle était armée de deux barattes de cinquante litres. Vous les emplissez d'eau. Vous y versez le contenu de deux ou trois grandes fioles. Cela suffit pour activer une batteuse qui égrène dix hectolitres d'avoine à l'heure. Cette machinette détrône la lourde locomobile que l'on voit se mouvoir le long des routes comme une tortue. Il suffit d'un cheval pour la transporter au pas accéléré.

Ici et dans l'Ouest, une foule d'ateliers sont activés par l'électricité transportée à grande distance

Il est impossible de toucher ce sujet sans rencontrer Edison, qui expose ses nouveautés, entre autres une batterie secondaire, dernier genre.

Les grandes corporations américaines réduisent,sous nos yeux, les minerais, par l'électricité, tirent l'acide nitrique de l'air, etc., et changent l'eau vaseuse du Mississipi que nous buvons actuellement en un pur cristal.

Le télégraphe, transmettant plusieurs messages concurremment sur le même fil, avec la rapidité de l'éclair, opère sous les yeux du public. La plus grande station du monde pour la transmission sans fil se trouve à l'Exposition, qu'elle met en rapport avec les principales villes de l'Ouest. Après le télégraphe, le téléphone sans fil est expérimenté en votre présence.

Du transport de la pensée, passons à celui des choses qui occupe le plus vaste édifice de l'Exposition. Il couvre plus d'un tiers du Champ-de-Mars à Paris. Les organisateurs de l'Exposition, qui ne manquent pas d'imagination, et savent tirer la quintescence de tout, ayant sous la main tous les types imaginables du vieux et du nouveau monde, les feront concourir, pendant toute la durée de la fête, afin d'établir la valeur respective des locomotives dans la pratique, en présence de tous les Watt, Stephenson et Giffard de la terre, qui ont promis de visiter Saint-Louis cet été. Ceci promet plus d'un événement.

Les automobiles qui se montrent partout avec ostentation n'ont pas perdu cette occasion d'étaler leurs grâces et leurs aptitudes

à écraser les promeneurs. Il y a profusion d'exposants français, anglais, germains et américains.

La navigation est représentée par les flottes gracieuses qui évoluent dans les eaux du Mississipi et des grands lacs, et par les levriers qui s'époumonent pour se distancer sur les grand' routes de l'Atlantique. A côté d'eux se trouvent tous les petits bateaux qui vont sur l'eau sans avoir des jambes .Sur des routes qui marchent, comme disait feu Pascal, c'est inutile.

Les aéronautes qui ne meurent pas tous dans leur lit,subissant l'irrésistible fascination qu'exerce le dollar et l'aigle d'or américain, viennent en foule. Le vaisseau aérien arrivant le premier au but, à la vitesse de trente-deux kilomètres à l'heure, touchera un demi-million. Deux cent cinquante mille francs seront distribués aux seigneurs de moindre importance, vainqueurs en d'autres régates aériennes. Tout sera bien, si tout finit bien, avec cette nouvelle méthode de transport.

L'Exposition occupera cinq cent trente-neuf hectares, dont cinquante-six sous toit. Ne vous étonnez pas, si nous vous demandons de prendre votre canne et votre chapeau pour nous rendre au Palais de haute et puissante Dame Cérès. Elle fait moins de bruit, et abat beaucoup plus de besogne que ses tapageuses voisines. Tous les fruits de leur turbulente activité sont absolument insignifiants en comparaison des masses que l'agriculture jette sur les marchés de l'Univers. Elle les produit sans turbine de huit mille chevaux, avec des instruments dont le plus considérable est facilement enlevé par deux mules de bonne volonté. Comme nos lecteurs les connaissent par nos esquisses de l'année dernière, nous nous dispenserons de les énumérer. Nous leur disions que l'attirail d'une ferme américaine est à celui des européennes, comme l'assortiment d'un grand magasin parisien à celui d'une boutique villageoise.

Nous trouvons ici toutes les plantes cultivées en Europe, plus le coton et la canne à sucre.

En ce moment, le jeune fermier américain est en butte aux quolibets du vieux cultivateur qui lui dit, d'un air fort entendu : « Je ne sais pas comment vous vous y prenez. Mais, dans ce terrain même où vous n'avez que de chétives récoltes, nous moissonnions à pleine faux. C'est à n'y rien comprendre. » Là-dessus le jeune reste bouche bée, tandis que l'autre rit dans sa barbe sachant qu'il est l'auteur de tout le mal, pour avoir extrait du sol tous ses sels sans lui restituer quoi que ce soit. C'est ce qui explique la mise en vente des fermes, dans les régions les plus

fécondes, non loin des marchés, à raison de cinq cents francs l'hectare. C'est le prix des bâtiments. On a la terre par-dessus le marché. Elle est épuisée. Il faut la reconstituer selon les préceptes connus du cultivateur de la *Cagnotte*, dont le fils s'était sauvé de Grignon pour se faire garçon de restaurant. Les abracadabra de la chimie agricole lui rompaient la tête. C'est cette carrière et d'autres semblables que les jeunes gens de la campagne choisissent ici, pour la même raison. Il faut passer de la culture extensive à l'intensive. Toute transition étant assez dure, la jeunesse agricole s'esquive.

Les organisateurs de l'Exposition se sont appliqués à montrer les méthodes propres à la faciliter.Ils mettent sous les yeux du public et lui font toucher du doigt les transformations successives depuis la jachère jusqu'à l'intervention de la chimie, les fluctuations de la valeur du sol, de la rente, de la main-d'œuvre, du bétail, et des moissons. Tous les moyens de transformer ses produits pour les livrer directement à la consommation lui sont présentés, ainsi que ceux d'utiliser les sous-produits, et de tirer le meilleur parti des déchets. L'outillage de la laiterie est tout ce qu'il y a de plus complet et de plus contemporain. C'est une école-modèle.

En bataillons compacts les ennemis des plantes apparaissent, avec ceux, moins nombreux, qui ont été chargés de les détruire, par la Nature. Elle aurait pu se dispenser de créer ceux-ci en ne faisant pas naître ceux-là, Elle avait probablement trop de chats à fouetter pour songer à ce détail. L'on ne s'avise pas de tout.

Outre ce qui précède il y aura six concours d'animaux domestiques :

Chevaux de trait, d'attelage, de selle, poneys, ânes et mulets, quinze jours du 22 août. L'exposition chevaline seule comprend vingt-quatre classes : l'exposition bovine vingt-cinq ; ovine, porcine et caprine, vingt-sept. Viennent ensuite les oiseaux domestiques, accompagnés d'un concours de pigeons-voyageurs. Tous les animaux exposés seront mis en vente publique dans l'enceinte du concours. L'on a construit cinquante bâtiments pour les loger confortablement.

Flore et Pomone nous appellent dans un joli petit pavillon qui a les dimensions du Jardin du Palais-Royal. Pomone en occupe les deux tiers. Sa voisine se contente de l'autre. Elle y enverra tous les fruits récoltés l'été dernier, de New-York à San-Francisco, et de La Floride à Chicago Le pavillon situé au haut

d'une colline est entouré d'un jardin de trente hectares, dont une grande partie a été plantée par les exposants. Les arbustes et les arbres ont pris possession de la terre et poussé comme les Gascons d'Henri IV, une graine qui prend racine partout.

La chaste Diane, elle aussi, a son petit pavillon de chasse — cent quatre-vingt mille pieds carrés. — Naturellement, il se trouve au beau milieu des départements des forêts et de poil et plume. Le faisan et la caille, les dindes et les pigeons sauvages, toutes les variétés qui ne languissent pas dans nos basses-cours s'offrent à ses flèches. De grands étangs ont reçu les habitants des eaux douces de l'Amérique et un aquarium ceux de l'onde amère. La déesse peut se livrer à ses exercices favoris sans quitter son fauteuil et vivre sans inquiétude pour son dîner. Les saumons ne demandent qu'à mordre à l'hameçon, et le perdreau s'offre bénévolement pour le deuxième service. Un pays de cocagne.

Les grandes corporations et les Etats de l'Union exposent toutes les essences qui composent la nomenclature des bois de construction. L'on y remarque des géants dont l'acte de naissance se perd dans la nuit des temps. Peut-être sont-ils contemporains des Croisades. Leurs quartiers sont plus authentiques que ceux des arrière-neveux des Croisés qui ne sont pas le résultat d'un croisement. S'il en reste bien entendu.

Si vous n'êtes pas absolument échinés, laissant Trianon, l'Exposition française,à notre droite,nous passerons entre les grands palais, et, contournant celui du Gouvernement Fédéral, nous jetterons un coup d'œil rapide sur les édifices élevés par vingt-cinq des Etats de l'Union. Vingt se sont abstenus. Question de clocher probablement. Ou bien ce sont de ces Etats où abondent les bancs d'huîtres. La plupart des participants se sont à peine endimanchés pour cette grande fête. Il n'y a guère que trois exceptions : Le Missouri. Il se loge comme un archiduc. Figurez-vous notre Palais de la Légion d'Honneur. Mais bien plus vaste, infiniment plus beau. On le dirait construit en Paros. Tout au moins en simili-Carare. L'édifice du Kentucky a un autre caractère. C'est princier aussi, cossu au possible. Comme celui d'un richissime propriétaire ayant énormément de tabac dans ses bottes. Le Kansas s'est offert une demeure immense, d'une simplicité champêtre. C'est ce qui convient à un territoire enrichi par des moissons dépassant toutes celles que les Pyramides d'Egypte ont pu voir depuis quarante siècles.

Le laboureur de cet Etat n'est pas un fermier. C'est un se

meur d'or. Il confie un louis au tapis fauve. A la moisson il en trouve quarante. Il en donne un, par jour, au moissonneur qui les ameulonne. C'est plus sûr et infiniment plus sain que Monaco.

Quittons cette vallée fortunée, qui n'est pas celle des fruits d'or et des roses vermeilles, mais des vaches grasses. Par monts et par vaux, tantôt parmi les roseaux des canards, puis dans les sentiers des chèvres, en longeant le Palais des Beaux-Arts, bondé des chefs-d'œuvre enlevés à la vieille Europe par les Crésus américains, nous arrivons en vue de Jérusalem. Ce n'est pas celle du Tasse,mais du Turc,ce Tartare dont le cheval sèche l'herbe partout où il pose le pied. Nous y voyons des Hébreux, des Turcs et des Arabes qui ne sont pas de Montmartre ou de la Butte-aux-Cailles. Mais des Juifs à l'œil avide, des Turcs somnolents fumant le narghillé, et des Arabes solennels. Le navire du Désert accroupi pour recevoir son fardeau. De petits ânes orièntaux qui ont l'air trop triste pour ne pas être nés dans les brouillards du Mississipi. Tous les lieux immortalisés par l'apostolat du Fils de l'homme : le jardin de Gethsemani, le Mont des Oliviers, le Calvaire, l'Eglise du Saint-Sépulcre. Les prophètes, les philosophes et les réformateurs finissent généralement assez mal, et ne reçoivent pendant leur vie que de tristes salaires. Jésus a péri sur la croix comme blasphémateur, parce qu'il enlevait leur clientèle aux rabbins qui eussent fini par rester sans ouailles. Et Socrate, par la ciguë, comme impie, sous les accusations comiques du comique Aristophane.

La Jérusalem de Saint-Louis attirera un grand concours de peuple. Les Juifs, très nombreux ici, iront y contempler, avec le reste, la Place des Lamentations. Les habitants du Far-West, tous hommes de cheval, les Ecuries de Salomon. Les Américains rafraîchiront leurs impressions bibliques en visitant les Saints-Lieux. Les deux tiers d'entre eux, affirme Elisée Reclus, ont du sang britannique dans les veines, et c'est généralement du sang de ces Puritains qui fuyaient la tyrannie de l'Eglise établie par Henri VIII, le Barbe-Bleue d'Albion. L'atavisme, l'éducation familiale, l'instruction publique, celle du prône les porteront en foule vers les témoins muets de la vie et du supplice du Nazaréen. En sortiront-ils l'esprit plein du principe fondamental de sa doctrine : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ? Ou donneront-ils la préférence à celle du talion ?

Il est probable qu'ils ne penseront ni à l'une ni à l'autre, et

passeront de Jérusalem, à la salle des Festins, puis à celle des Fêtes, et enfin, à celle des Libations, où s'achève généralement la journée. Ces édifices couronnent l'œuvre, et la couronnent admirablement.

Nos lecteurs se souviennent qu'ils sont perchés tout en haut d'un versant semblable à la Terrasse de Saint-Cloud, et où le regard embrasse tous les monuments somptueux de l'Exposition.

Comme les Palais des Transports, de l'Agriculture, de l'Horticulture, des Forêts, de la Chasse et de la Pêche, la colonne de l'Achat de la Louisiane par les Etats-Unis, ils ont été érigés sur les dessins de notre compatriote, M. Masqueray.

La Salle des Fêtes se trouve entre les deux autres. Elle est couronnée comme Sainte-Sophie à Constantinople. Mahomet II pourrait y entrer à cheval à la tête d'une demi-brigade de cavalerie et la ranger en bataille sous la coupole. Bien que coiffée comme Sainte-Sophie, elle est surtout destinée à Terpsichore, un peu interdite d'esquisser des entrechats sous le bonnet d'une aussi sage personne. De la plaine, l'on y monte par deux vastes escaliers qui, eux-mêmes, sont des monuments. Entre eux, la cohue des néréides et des tritons, échelonnés du haut en bas de la côte, versent des flots d'eau, tombant de cascades en cascades, en nappes impétueuses. Des pelouses, des arbustes, des fleurs en profusion impriment une singulière animation à tout cet ensemble, qui est une fête pour la vue. Celles de l'estomac se célèbrent dans un Temple digne de ces vieux Romains qui, étant tout ventre et le reste, avaient fait un Dieu de leur abdomen. Brillat-Savarin y subira la redoutable concurrence des *Chop Suey*, et les nids d'hirondelles, plats chinois, avec celle des huîtres étuvées et des huîtres fricassées, lesquelles sont les délices des palais américains. Le temple des libations a un double caractère. Il est consacré tout ensemble à Bacchus et à Gambrinus. Il est digne de ces divinités absorbantes. Gargantua et Grandgousier, auxquels elles offrent l'hospitalité, ne les quitteront pas avec leur soif. Si l'ombre d'un vieux Romain y entre à leur suite, elle y trouvera autre chose que du vin de Falerne. Des Champagnes, des Chambertins des Haut-Brion, sortant des pressoirs américains foulant des grappes californiennes, sous les yeux des vignerons français. Chut ! Nous pourrions empêcher M. Méline de dormir, et troubler son sommeil par le cauchemar des crûs de la Californie, submergeant les viticultures de la Gironde, de la Bourgogne et de la Champagne.

Terpsychore tend le bras droit à la Gourmandise et le bras

gauche à l'Ivresse, en deux arcades qui ont reçu les statues colossales des quatorze Etats qui se sont taillés de vastes domaines dans le territoire de la Louisiane. Elles sont l'œuvre de statuaires américains ; ils ont subi, comme les architectes, l'influence dominante du milieu où ils travaillent. Leurs statues sont prises sur le vif, leurs modèles ne viennent pas de la baie de Sorrente ou de la presqu'île hellénique. Nous citerons deux exemples caractéristiques. Le Territoire Indien est représenté par une Indienne pur sang, tenant de la main droite un carquois de flèches, et entre les genoux une poterie indienne d'un très beau dessin. Sa physionomie pensive, mélancolique, est rongée par les soucis. Elle a perdu tous les territoires de ses pères. Les bisons ont disparu. Ils ont été remplacés par des rations de bœuf salé, qui sont censées payer les domaines de ses ancêtres. Si bien que du premier janvier à la Saint-Sylvestre les souris, dans son garde-manger, se battent à coup de couteaux et sont devenues cannibales, ne trouvant rien à grignoter. Pauvres Primitifs. Les nations évangéliques les traquent dans toute l'étendue de l'Univers. pays où l'on ne leur écrase pas les mains à coups de crosses de fusil, comme au Congo belge, quand ils refusent de récolter le Ils en sont venus à rendre grâce à leurs divinités, dans tous les caoutchouc, pour un salaire dérisoire.

L'un des Etats, nous oublions son nom, est figuré par une Américaine d'une allure superbe et d'un modèle accompli. L'on est tenté de la prendre pour la statue du Désir Passionné. Entre elle et la Vénus de Milo, le cœur de Cupidon pourrait balancer, ne sachant s'il adressera ses hommages à la tranquille beauté grecque ou à l'ardente créole. Ceci témoigne de l'originalité des artistes de ce pays. La statuaire comme l'architecture sont rigoureusement couleur locale. L'antiquité, la renaissance, l'art moderne européen ne nous offrent rien de semblable. Tout, ici, est absolument autochtone, et c'est là l'un des grands, sinon le principal attrait de cette expostion originale, éparpillant ses édifices pélasgiques dans la plaine de Boulogne, les collines de Clamart, les ravins de Meudon, les entrailles des Catacombes, sur les coteaux de Saint-Cloud, au bord des lacs ; plantant ses pépinières sur les hauteurs de Robinson, nous conduisant partout par des avenues impériales, des sentiers pleins de fleurs, égayés par le murmure des eaux, et le bruissement symphonique des cas cades.

LABORER.

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

Sommaire : La guerre russo-japonaise et la baisse sur les marchés financiers. — L'intervention à la Bourse du ministre des Finances et l'organisation du marché de Paris. — Une proposition de M. Archdéacon. — Finances russes et japonaises. — Le Transsibérien. — Création de la Banque de l'Union parisienne. — Les emprunts de la Ville de Paris et du département de la Seine. — Le projet de budget pour 1905. — La Banque de France en 1903. — Le rachat des chemins de fer à la Chambre. Quelques notes sur la question .— Les marchés étrangers.

Il semble inutile d'apprendre aux lecteurs du *Journal des Economistes* que la guerre a éclaté entre la Russie et le Japon, et que cet événement a produit son effet sur toutes les Bourses du monde, à Londres, à Berlin, à Vienne, à New-York, etc., aussi bien qu'à Saint-Pétersbourg et à Paris, par une baisse considérable des cours. Ce sont là des choses que tout le monde connaît, et M. de Molinari, notre directeur, ne voulant pas attendre la date encore éloignée où paraît cette revue du marché, a relaté, dans sa chronique du 15 mars dernier, les différences cotées sur les principales valeurs le 8 février, lorsque fut annoncée la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Nous ferions ici double emploi en les signalant de nouveau. La panique s'est reproduite et accentuée dans la séance du 20 février, sous l'influence des craintes d'une conflagration générale. On faisait courir les bruits les plus pessimistes. L'Angleterre, disait-on, et les Etats-Unis, prenaient fait et cause pour le Japon, et la France, en vertu de ses engagements, devrait marcher aux côtés de la Russie. L'Autriche allait profiter de l'occasion pour intervenir dans les Balkans. Que ferait, pendant ce temps, l'Allemagne, qui se tenait sur la réserve, semblant pencher vers la Russie, mais son attention, ainsi que celle de l'Italie, portée vers la Macédoine où des événements graves pouvaient survenir ? Les ambassadeurs de la Russie et de la

France, en Angleterre, qui avaient pris chacun un congé de quarante-huit heures pour leurs affaires personnelles, étaient rappelés, les escadres étaient partout mobilisées, même celle de l'Espagne qui existe à peine. Depuis lors, on s'est un peu rassuré ; la Bourse, sans avoir repris ses cours antérieurs, qui ne marquaient pas cependant une grande activité dans les affaires, s'est raffermie avec des alternatives de hausse et de baisse. Cahin-caha on va à la merci des événements.



A la suite de la séance de Bourse dont nous venons de parler, celle du 20 février, un incident s'est produit qui n'a pas, croyons-nous, suffisamment attiré l'attention du public : l'intervention arbitraire du ministre des Finances. Par son initiative, en effet, des mesures furent prises de concert entre lui, le syndic des agents de change et les représentants des Etablissements de crédit, pour enrayer la baisse.

Le *Temps*, par une note publiée dans son numéro du 21 février, expliquait ces mesures de la manière suivante :

« M. Rouvier, ministre des Finances, a eu, hier soir, avec M. de Verneuil, syndic des agents de change, une entrevue au sujet des incidents de la Bourse de la veille.

« Il était naturel, en effet, que le Ministre se préoccupât de la situation du marché et des mesures à prendre pour empêcher une plus longue répercussion des fausses nouvelles répandues dans la journée de samedi.

« Aucune de ces nouvelles n'avait, en effet, le moindre fondement.

« Le syndic, avant de se rendre vers la fin de la journée chez le Ministre, avait conféré avec ses collègues de la Chambre syndicale. Il a pu, ainsi, donner à M. Rouvier l'assurance que la situation de place était très saine et que les bruits circulant sur les embarras de certaines charges étaient radicalement faux.

« Il a été reconnu, d'autre part, que les disponibilités du marché étaient telles que rien, dans la situation politique, ni dans la situation financière, ne justifiait les mouvements désordonnés de la séance de samedi.

« Dans leur conversation, le Ministre des Finances et le syndic des agents de change ont parlé des moyens qu'il convenait de prendre pour éviter la continuation de la panique, dans le cas ou l'exagération du mouvement de recul des grandes valeurs de placement

ne suffirait pas pour déterminer aujourd'hui un mouvement contraire de reprise, sous l'influence des achats du comptant et des rachats du découvert.

« Ces mesures tout officieuses devaient être de deux ordres. Tout d'abord, engager les différents intermédiaires à démontrer à la clientèle que les cours actuels, non seulement n'étaient pas des cours de vente, mais étaient des cours d'achat, les considérations et nouvelles qui avaient été émises et répandues samedi à la Bourse étant dénuées de tout fondement.

« Recommander ensuite à tous les intermédiaires du marché public d'exiger aussi bien des vendeurs que des acheteurs à découvert, des provisions et des garanties effectives et suffisantes, afin d'écarter autant que possible du marché les spéculateurs n'offrant aucune surface.

« Il n'y a, dans cette dernière mesure, rien d'anormal ni de draconien. C'est l'application pure et simple du décret portant règleglement d'administration publique de la Chambre syndicale des agents de change, en date du 7 octobre 1900. »

Marchant sur les traces du marché officiel, le marché libre de la rente française décida, le 5 mars, qu'à partir du 9, il ne serait fait, sur le marché libre, que des affaires liquidant les positions existantes. Cette résolution, qui n'avait qu'un caractère provisoire, a été rapportée à dater du 14 mars.

On a dit de M. Rouvier qu'il était le directeur du marché plus encore que ministre des Finances. Il vient d'en donner une nouvelle preuve, et, ce qui nous étonne de sa part, une preuve peu libérale. Aussi, s'est-il fait défendre, sur ce point, même avant qu'on ne l'attaquât.

« L'intervention du Ministre des Finances, dit un de nos confrères, a été bien simple, bien naturelle et ce qu'elle devait être : connaître et suivre avec attention les événements qui venaient d'influencer si brutalement le marché financier, la fortune publique et privée, ne pas rester indifférent aux agissements qui peuvent se produire sur une place comme celle de Paris, dans un pays qui possède une prodigieuse épargne constituée en valeurs mobilières, et donner des conseils que lui dictent sa grande expérience des affaires et son légitime souci de défendre les intérêts dont il a la garde. M. Rouvier n'avait pas à intervenir sur le marché pour « empêcher la baisse » ou « faciliter la hausse ». Le rôle d'un Ministre des Finances est tout autre. Il doit être, simplement,

comme le disait M. Léon Say, le ministre de la gestion de la fortune de l'Etat, et c'est ce qu'il a fait. »

On peut se demander à quoi bon cette intervention, si elle n'avait pas pour but d'enrayer la baisse. La fortune de l'Etat ne dépend pas des cours cotés, et l'on sait fort bien interpréter ceux qui se font dans les circonstances anormales. Mais il n'en est pas de même de celle des particuliers. N'a-t-on pas favorisé les uns,et nui aux autres ?

Par exemple — car nous ne donnons ce qui suit que comme un exemple — les Etablissements de Crédit, avisés, ont pu profiter des *cours d'achat*, comme dit la note du *Temps*, tandis que ceux qui n'étaient pas dans le secret, craignant la continuation de la baisse et renseignés trop tard, avaient déjà vendu ou donné leurs ordres de vente. Donc, perte pour ceux-ci, gain pour ceux-là, de par la grâce de M. le ministre des Finances. Que l'on avise au moins et que l'on dise, une fois pour toutes : « Ne craignez rien, nous arrêterons la baisse. »

A-t-on fait, pour les Agents, autre chose que de garantir leurs intérêts personnels ? Trois avaient sombré, dit-on. La nouvelle a été démentie aussitôt que connue. La Compagnie les a sauvés. Nous ne trouvons rien de mieux que cette solidarité, conséquence d'ailleurs de la réforme de 1898. Nous ne trouvons rien de mieux encore que les garanties légitimes accordées par la loi aux intermédiaires : ils ne peuvent être livrés à l'entière discrétion des donneurs d'ordres. Mais leurs intérêts doivent-ils primer ceux du public ? On nous dit : les mesures prises sont l'application pure et simple du règlement d'administration publique de la Chambre syndicale, en date du 7 octobre 1900, qui porte que l'agent peut se faire livrer les titres à négocier, les fonds nécessaires aux achats, les couvertures nécessaires aux achats et ventes à terme, etc. Les agents ne le font pas toujours, et je ne leur reproche pas la bonne volonté qu'ils mettent dans leurs rapports avec leurs clients. Mais n'y a-t-il pas un danger à laisser dormir le règlement pour en réclamer tout à coup, à un moment donné, l'application ? L'acheteur, obligé de vendre à des cours de panique, se trouve étranglé, de même que l'est le vendeur dans les moments de grande hausse.

Il semble bien qu'on devrait prévenir le donneur d'ordres, quand il donne ces ordres, non quand il n'est plus temps, et ne s'engager avec lui qu'autant qu'il convient. Mais les courtages en souffriraient, et l'on veut bien encaisser des courtages quand

il n'y a rien à risquer. Que le vent tourne, on invoque le règlement qui ruine au hasard.

Nous ne croyons pas que l'intervention de M. le ministre des Finances fût nécessaire. Mais si l'on veut l'admettre, elle prouve, une fois de plus, la mauvaise organisation de notre marché financier qui ne s'est jamais relevé du coup que lui a porté la réforme de 1898. Cette intervention, en tout cas, est arbitraire. On a, aujourd'hui, une conception étrange de la Bourse. Elle est le marché des intermédiaires, elle est faite pour eux seuls, ils y sont les maîtres, y font la loi. Cependant, c'est le public qui y fait ses affaires ou qui devrait pouvoir les y faire comme il lui convient, le public dont les intermédiaires sont les agents salariés, et qui est obligé de se soumettre à eux. Aussi, ne cesserons-nous de réclamer le marché libre qui ferait disparaître cette anomalie, anomalie non sans danger pour la fortune publique et privée.

On comprendra que toutes les personnalités sont ici hors de cause. Nous parlons d'une question économique à un point de vue uniquement économique. Aussi bien, les agents eux-mêmes, à notre avis, trouveraient dans le marché libre, avec plus d'indépendance, des avantages qu'ils n'ont pas aujourd'hui.

La question d'organisation de la Bourse a été remise sur le tapis ces derniers temps. La campagne, entreprise, semble-t-il, avec des préoccupations personnelles et politiques, n'a pas abouti jusqu'ici, et peut-être est-ce tant mieux, car je ne crois pas qu'elle fût dirigée dans un sens très libéral.



Ce n'est pas non plus de la liberté que se réclame M. Archdéacon dans la proposition de loi qu'il a déposée le 25 mars sur le bureau de la Chambre, et par laquelle il demande la *réglementation de l'industrie des banquiers, changeurs, coulissiers, et, en général, de toutes personnes faisant appel à l'épargne et au crédit publics.*

A l'avenir donc, si la proposition est votée, pour exercer une profession qui ne diffère pas beaucoup de celle d'épicier, si ce n'est par la nature des marchandises sur lesquelles on opère, il faudrait justifier de sa qualité de Français ; déposer à la mairie de sa commune ou de son arrondissement : 1° un extrait de son acte de naissance ; 2° un extrait n° 1 de son casier judiciaire ; 3° une déclaration indiquant le détail de son entreprise, les noms et prénoms de ses commanditaires ou associés, qui seront tenus à faire le même dépôt que le déclarant.

Il faudra, en outre, déposer à la Caisse des dépôts et consignations une garantie de 25.000 francs, ou justifier d'une solvabilité suffisante.

Toute inscription à l'un des casiers judiciaires, dont extrait déposé, entraînerait une incapacité absolue.

Enfin, la publication de ces divers dépôts devra être faite au *Journal officiel* et le déclarant ne pourra exercer qu'après le délai de un mois à partir de cette publication.

Où s'arrêtera-t-on donc dans la voie des réglementations inutiles ?



Dans les circonstances actuelles, quelques indications sur les finances russes et japonaises ne paraîtront pas dénuées d'intérêt. Voici d'abord le tableau de la Dette publique au 1er janvier 1904, dressé par MM. Hoskier et Cie, d'après la communication officielle du gouvernement impérial.

Dette libellée en roubles de 1/15 impériales ou en monnaies étrangères :

Catégories d'emprunts	Solde du capital au 1e janvier 1904	Crédits inscrits au budget de 1904 — Arrérages	Amortissements	Total
Emprunts pour lesquels il n'est pas fait de tirages..........	92.590	4.187	828	5.015
Emprunts amortissables par tirages	2.941.312	112.405	14.424	126.829
Total........	3.033.902	116.592	15.252	131.844

Dette libellée en roubles de 1/15 impériales :

Catégories d'emprunts	Solde du capital au 1e janvier 1904	Arrérages	Amortissements	Total
Emprunts pour lesquels il n'est n'est pas fait de tirages....	3.090.471	124.751	1.079	125.829
Emprunts amortissables par tirages	511.739	23.152	8.012	31.165
Total..........	3.602.210	147.903	9.091	156.994
Total général........	6.636.112	264.495	24.343	288.838

La dette totale, qui était de 6.629.245.986 roubles au 1er janvier 1903, s'élève donc à 6.636.112.841 roubles. Pendant l'année en cours la dette de la Russie a donc augmenté de 6.866.855 roubles.

De combien aura-t-elle augmenté à la fin de la guerre actuelle ? On peut en dire autant de la Dette japonaise qui, de 295.807.000 yens, en 1895, atteignait 545 millions en 1902. Sur ces chiffres, près de 173 millions correspondent à des emprunts pour travaux publics et chemins de fer, auxquels les Japonais ont donné une grande extension pendant ces dernières années, et 116 millions 1/2 aux Emprunts de guerre.

Des évaluations auxquelles on s'est livré, le Japon disposerait d'un Trésor de 55 millions pouvant suffire à une guerre de quatre mois. Il faut y ajouter les ressources des impôts qui sont déjà lourds et celles d'un crédit qui, dans ces derniers temps, s'est fort affaibli.

Le *Rentier* résume de la manière suivante les ressources disponibles de la Russie et du Japon.

A la fin de décembre 1903, la Banque Impériale de Russie avait 361 millions en or déposés à l'étranger, sans compter le papier à l'étranger.

Son encaisse métallique or s'élevait à 1.932 millions, alors que la circulation des billets était seulement de 1.544 millions.

D'après le bilan de la Banque de l'Etat au 23 janvier/5 février, le compte courant du Trésor à la Banque s'élevait à 377 millions de roubles, soit en francs tout près de 1 milliard.

L'encaisse métallique de la Banque du Japon est 6 fois moindre que celle de la Banque de Russie et la circulation des billets dépasse de 253 millions l'encaisse métallique.

Les fonds Japonais 4 0/0 se capitalisent, au cours de 68, à 5.88 0/0, tandis que les 4 0/0 Russes, à 91 et 92, se capitalisent à 4.35 0/0.

Donnons le tableau du *Rentier* :

	Banque Impériale de Russie — Millions de francs	Banque du Japon — Millions de fr.
Encaisse métallique or..................	1.932.8	320.1
Billets au porteur en circulation.....	1.544.8	573
Rapport de l'encaisse à la circulation	137 %	55 %
Fonds à l'étranger.....................	361.6	»
Comptes courants et dépôts du Trésor	1.643.4	41.3
Taux minimum de l'escompte........	4 1/2	5.84
Cours de la Rente 4 %................	92	68
Taux % du revenu de la Rente 4 %..	4.35 %	5.88 %
Recettes budgétaires de la Russie.....	3.700	700

« D'après le bilan de l'Etat Russe au 23 janvier (5 février), ajoute notre confrère, le compte courant du Trésor Russe s'élevait à 377.043.293 r. 05, soit en francs, à peu près 1 milliard. L'or, appartenant à la Banque et se trouvant à l'étranger, s'élevait à 171.382.028 r., soit en francs, plus de 390 millions et il est à remarquer que ce chapitre ne comprend pas l'or se trouvant à l'étranger et appartenant au Trésor impérial. »

Il résulterait de ces données que la situation financière de la Russie est aussi forte que celle du Japon est faible. Or, l'argent est le nerf de la guerre.

On ne nous pardonnerait point de ne pas dire un mot du *Transsibérien*, sur lequel les journalistes voyageurs nous donnent, depuis trois mois, leurs impressions de touristes. Il est, jusqu'ici, une lourde charge pour la Russie, car il a coûté 940 millions 259.401 roubles.

Les recettes, pour le transport des voyageurs, se sont chiffrées, en 1901, par 2.755.704 roubles ; celles du transport des marchandises expédiées en grande vitesse par 801.181 roubles, et en petite vitesse par 12.021.578 roubles.

Résultats de début, sans doute, et qui sont loin d'être en rapport avec les sacrifices consentis. Mais le trafic peut se développer, et le Transsibérien est surtout un instrument au service de l'influence de la Russie dans le nord de l'Asie et en Extrême-Orient. Les Japonais l'ont bien compris. Mais, c'est là de la politique, la politique des deux larrons, comme dit M. Henry Maret.



Les affaires nouvelles des trois premiers mois de l'année sont faciles à énumérer. Dans le domaine privé, nous constatons la création d'une Société de crédit, la *Banque de l'Union parisienne*, au capital de 40 millions, qui absorbe la Banque parisienne arrivée le 5 avril au terme de son existence statutaire. La moitié du capital a été souscrite par les maisons qui ont pris part à cette création et qui auront toutes un représentant dans le Conseil d'administration. Les 20 autres millions sont réservés aux actionnaires de la Banque parisienne en liquidation.

Citons les fondateurs de cet établissement qui s'annonce comme devant tenir une place importante dans le monde financier. Ce sont MM. Michel Heine, baron Rodolphe Hottinguer,

baron Alphonse Mallet, Paul Mirabaud, baron de Neuflize, Adolphe Vernes, Lucien Villars de la Société Générale belge.

La Ville de Paris fait appel au public, le 16 avril, pour l'émission de son *Emprunt de* 170 *millions* relatif à l'achèvement du *Métropolitain*. Bientôt elle demandera 100 millions pour l'affaire du *Gaz*.

Enfin, le département de la Seine aura son Emprunt de 200 millions. La loi qui l'autorise a été promulguée au *Journal officiel* du 21 février. Ces 200 millions, dont le taux d'intérêt ne pourra dépasser 3.70 0/0, sont remboursables en 50 ans, à partir de 1904, ou par périodes de 50 ans prenant leur point de départ aux réalisations successives de cet emprunt. Ils sont applicables aux dépenses énumérées dans les délibérations du Conseil général des 20 et 24 décembre 1902 et qui se répartissent comme il suit :

1° Opérations d'ordre général.................... Fr.	61.850.000
2° Opérations départementales suburbaines..........	37.257.500
3° Subventions à la Ville de Paris..................	98.729.830
4° Réserve pour dépenses imprévues et frais..........	2.162.670
Total.......... Fr.	200.000.000

Cela est l'article 1er de la loi. Il y en a un second qui dit :

Le département de la Seine est également autorisé, conformément à la demande que le Conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement, chaque année, à partir de 1904, dans la limite d'un maximum de 11 c. 25, additionnels au principal des quatre contributions directes, le nombre de centimes extraordinaires nécessaires pour assurer le service des intérêts et le remboursement des sommes réalisées sur l'emprunt départemental précité de 200.000.000 de francs. La perception de ces centimes extraordinaires ne pourra s'étendre au-delà de cinquante ans, à compter du 1er janvier qui suivra la date de la dernière réalisation effectuée sur cet emprunt.

C'est fort juste. Quand on emprunte, il faut payer, et nous paierons.

*
* *

Le ministre des Finances, M. Rouvier, a déposé le 30 mars sur le bureau de la Chambre le projet de budget pour 1905.

Le montant des dépenses, y compris 20 millions pour la garantie d'intérêt aux Chemins de fer, est fixé à la somme de.............................. Fr. 3.603.541.667
Il s'élevait pour l'exercice 1904 à............ 3.565.219.928

C'est donc pour 1905, une augmentation de dépenses de.................................. 38.321.739

Cette augmentation se répartit de la manière suivante :

Au service de la Trésorerie, 2.100.000 francs, due à l'élévation du taux d'intérêt des Bons du Trésor et des Bons à court terme ;

A la Dette viagère, 3.300.000 francs, due à l'accroissement des pensions de la guerre et de la marine ;

A l'Instruction publique, augmentation de 6.000.000 de francs causée pour moitié par l'amélioration du traitement des instituteurs, et pour moitié par la création d'emplois, conséquence des laïcisations d'écoles ;

L'extension des services des exploitations industrielles de l'Etat (postes, télégraphes, téléphones, manufactures), exige 14 millions de plus.

L'augmentation des primes est due presque exclusivement aux primes à la marine marchande.

A la guerre, on constate 3 millions d'augmentation pour remplacer les prélèvements faits par mesure d'économie sur les approvisionnements de drap de troupe et de chaussures ; aux colonies, 3 millions également pour la solde des troupes de renfort envoyées en Indo-Chine ; à la marine, 5 millions pour le développement des constructions navales et des travaux hydrauliques.

Enfin, sur les Chemins de fer, il y a 5.700.000 francs d'augmentation pour l'entretien des lignes existantes ou la construction de nouvelles lignes du réseau de l'Etat.

Les augmentations que nous venons d'indiquer forment un total de 45.500.000 francs, qui a été ramené à 38.321.739 francs par des réductions sur d'autros chapitres, notamment sur les garanties des Chemins de fer et sur le budget des Travaux publics.

Quant aux recettes, les prévisions les portent à la somme de 3.603.679.489 francs.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Contributions directes et taxes y assimilées.......	550.927.307
Enregistrement, timbre, domaines, etc...........	918.341.300
Douanes	446.992.000
Contributions indirectes et sucres...............	730.558.300
Monopoles et exploitations diverses.............	811.585.465
Produits divers................................	67.283.380
Recettes d'ordre................................	76.031.284
Ressources exceptionnelles.....................	»
Produits à percevoir en Algérie.................	1.960.453

L'excédent des recettes sur les dépenses est de 137.822 francs.

Le caractère de ce budget est l'unité, par l'incorporation des garanties d'intérêts dans la masse des dépenses ordinaires, et l'exclusion, dans les recettes, de toutes les ressources présentant un caractère passager et exceptionnel. On eût préféré qu'il se caractérisât par l'économie, la réduction des dépenses qui vont toujours augmentant. Il est à remarquer que l'amortissement des obligations à court terme n'a reçu qu'une dotation d'un million, mais on a continué à inscrire dans la loi de finances, la disposition affectant les excédents budgétaires au remboursement de ces obligations. Somme toute, l'amortissement dépend des plus-values acquises en cours d'exercice. Il reste à souhaiter qu'elles soient très larges. Et l'on peut craindre encore qu'elles n'aient un autre emploi.



Les résultats obtenus, en 1903, par la Banque de France, dont l'Assemblée générale a eu lieu le 28 janvier dernier, ont été des plus satisfaisants.

« Fidèles, dit M. Pallain dans son rapport, à l'une des fonctions primordiales de notre institution, nous avons continué de distribuer le crédit à aussi bon marché que les circonstances économiques pouvaient le permettre, soit à un prix extrêmement modéré, inférieur au taux moyen pratiqué par toutes les banques d'émission du monde entier. A cette préoccupation constante de la Banque de France, l'industrie et le commerce français sont redevables d'un avantage singulièrement précieux dans la lutte si laborieuse pour la conquête des marchés internationaux.

« La rémunération plus élevée qu'offrait l'étranger aux capitaux disponibles a eu naturellement pour conséquence une tension générale des changes et un courant d'exportation de numéraire.

« Le rôle de la Banque étant d'atténuer les crises, sinon de les éviter, nous avons eu à nous féliciter, une fois de plus, d'avoir maintenu de puissantes réserves d'or, réserves qui ont passé dans la dernière période décennale de 1.700 millions à plus de 2.500 millions; car, en laissant écouler à propos quelques dizaines de millions représentant une fraction minime de notre encaisse, nous avons pu éviter à la fois, un drainage plus dommageable encore de la circulation et un resserrement monétaire à Londres qui, par sa répercussion amplifiée sur l'ensemble des marchés solidaires, aurait pu nous mettre dans l'obligation d'élever le taux de nos escomptes. »

La masse des opérations productives a atteint, en 1903, d'après les chiffres du rapport, 19.057.487.800 fr., en augmentation de 2.607.552.900 fr. sur le total de l'année précédente.

Les mouvements de fonds exécutés gratuitement pour le compte du Trésor ont été, en recettes, de 4.206.271.100 fr. et, en payements, de 4.484.495.000 fr., soit un total dépassant 8 milliards 1/2, en augmentation de 171.455.600 fr. sur le chiffre de 1902.

Le 31 décembre 1903, la réserve métallique, or et argent, s'élevait à 3.457.400.000 fr., en diminution de 160.200.000 fr. sur le chiffre du 31 décembre 1902. L'encaisse-or a fléchi de 161 millions 800.000 francs et l'encaisse-argent a augmenté de 1 million 600.000 fr. Le jour de l'année où l'encaisse totale a atteint le chiffre maximum de 3.691.500.000 fr. a été le 24 juillet ; le chiffre minimum de 3.480.700.000 fr. a été enregistré le 24 décembre.

Le maximum de la circulation fiduciaire a été, le 30 janvier, de 4.586.012.300 fr.; le minimum, le 25 août, de 4 milliards 119.757.900 fr.; la moyenne, de 4.310.411.600 fr., en augmentation de 148.165.000 sur la moyenne de 1902.

Les produits bruts réalisés en 1903 se sont élevés à 40 millions 860.052 fr. 75 et, en y ajoutant le réescompte du deuxième semestre 1902 ainsi que l'excédent non réparti des bénéfices du même semestre et les arrérages de valeur, à 52.864.060 fr. 88.

Les *dépenses d'administration* pour Paris et les succursales ont été de 16.588.041 fr. 65 et les impôts et la redevance à l'Etat sur la circulation productive, de 7.838.272 fr. 71, laissant un *bénéfice net* partageable de 28.437.746 fr. 52. La répartition en est faite comme suit : virement aux réserves, 2.900.000 fr.; réescompte du deuxième semestre 1902, 1.642.560 fr. 80 ; dividende

net de 130 fr. par action, 23.725.000 fr.; excédent de bénéfices non réparti, 170.185 fr. 72.

La redevance à l'Etat, calculée sur la moyenne de la circulation productive et sur le taux de l'escompte, s'est élevée à 4 millions 314.649 fr. 43. Depuis 1897, la Banque de France a versé à l'Etat, du chef de cette redevance, une somme totale de 28 millions 697.249 fr. 18. Le maximum annuel de la redevance à l'Etat a été atteint en 1900, année pendant laquelle les payements ont été de 5.655.333 fr. 72.

Le dividende de 130 fr. net est de 10 fr. plus élevé que celui de 1902.

La Banque de France a donc encore développé ses affaires déjà si importantes et obtenu un résultat supérieur à celui de 1902. On ne peut qu'en féliciter une direction aussi active qu'intelligente. Faut-il en conclure que l'année 1903 fut une année de grande activité industrielle, commerciale et financière ? Je crois bien que les faits démontrent le contraire.

*
* *

La question du rachat des Chemins de fer est venue au mois de janvier dernier devant la Chambre des députés. C'est déjà un peu de l'histoire ancienne, mais comme elle n'a pas été résolue, elle est toujours d'actualité. On sait que le débat s'est terminé, après les discours énergiques du ministre des Travaux Publics, par le renvoi, à la Commission, de toutes les propositions déposées. Actuellement, l'Etat négocie, avec les Compagnies de l'Ouest et du Midi, la rétrocession de certaines lignes qui viendraient s'adjoindre au réseau de l'Etat. On pouvait espérer mieux que le rachat par petits morceaux. Mais, cette concession suffira peut-être à enterrer cette question. Nous voudrions du moins l'espérer.

Nous donnons ici, sur ce sujet, quelques notes qui paraîtront peut-être intéressantes. C'est notre modeste contribution à la solution du problème.

La statistique du ministère des Travaux Publics sur l'industrie minérale pour 1903, constate :

1° Que le prix moyen du charbon consommé par le réseau d'Etat est plus élevé que le prix moyen du charbon consommé non seulement par l'ensemble des compagnies (24 fr. 11 au lieu de 20 fr. 88), mais encore par les compagnies qui peuvent être le mieux compa-

rées au réseau d'Etat au point de vue de la consommation du charbon (*Midi* 20 fr. 09, *Orléans* 23 fr. 07, *Ouest* 23 fr. 79);

2° Que la proportion du charbon étranger consommé par le réseau d'Etat l'emporte de beaucoup sur la proportion que nous relevons pour l'ensemble des compagnies (87 % au lieu de 37.6 %) et même pour les trois compagnies que nous venons de citer (*Midi* 49.2 %, *Orléans* 54.5 %, *Ouest* 67.4 %).

Est-ce là ce que les partisans du rachat appellent la supériorité de l'exploitation par l'Etat ?

On parle des garanties d'intérêt. On prétend qu'elles grèvent le budget. Or, elles sont inscrites au budget de 1904 pour 27 millions, pour 20 millions à celui de1905, et nous ferons remarquer qu'il est d'autres dépenses plus considérables, d'un intérêt moins général et faites sans aucun espoir de retour, qu'on ne craint pas de voter. Car les garanties ne sont qu'un prêt, un prêt parfaitement gagé et productif d'intérêt. Avec l'exploitation par l'Etat, plus de garanties, il est vrai, et plus de prêt, mais aussi plus d'intérêt sur ce prêt et plus de gage de remboursement. Le déficit reste à la charge de l'Etat, et c'est alors qu'est grévé le budget.

Dans une petite feuille libérale dont les aperçus sont parfois très suggestifs, l'*Express-Finance*, nous trouvons les réflexions suivantes que nous citons en les abrégeant un peu :

« J'ai encore sur le cœur, dit notre confrère, tous les péchés d'Israël, dont on charge cette pauvre garantie d'intérêt. Il me semble que jusqu'ici il y a quelque chose qu'on n'a pas dit à son sujet... Ce n'est pas pour faire plaisir aux compagnies qu'on leur a accordé le bénéfice de cette garantie : c'est *dans un but d'intérêt général*. Cet intérêt général commande — ou semble commander — souvent à l'Etat de telles générosités raisonnées ; et il n'y a pas que dans le domaine des chemins de fer qu'elles se manifestent. Seulement, dans les autres domaines, elles changent de nom — et aussi de formes : elles s'appellent alors indifféremment « Primes », « Subventions », « Encouragements », « Allocations », et autres vocables ingénieux et divers qui désignent au fond la même chose : une saignée plus ou moins grande faite au budget, c'est-à-dire à la poche du contribuable. Mais il y a une différence essentielle entre la « prime » et la « garantie d'intérêt » : c'est que la première constitue un véritable cadeau, tandis que la seconde n'est qu'un prêt sur gages avantageux pour le prêteur. Ce n'est pas tout : La

« prime », calculée la plupart du temps sur des éléments immuables, assure la permanence de la subvention, quelles que soient les recettes de l'industrie subventionnée. Au contraire, la garantie dépend essentiellement du trafic. Elle se trouve tout naturellement réduite en proportion de l'accroissement des recettes.

« Un dernier rapprochement de chiffres pour finir :

« Le capital global de nos réseaux concédés est d'environ 16 milliards. La garantie est de 27 millions. C'est une proportion de moins de 2 *pour mille*.

« Notre réseau de canaux a coûté 1 milliard et demi. Ils reçoivent de l'Etat, à *titre entièrement gracieux*, 28 millions annuels, soit près de 2 *pour cent*.

« Enfin l'industrie des transports maritimes reçoit, tant sous la forme de primes que de subventions postales, un total de 70 millions, pour une flotte marchande qui vaut dans les 400 millions tout au plus : la manne budgétaire atteint ici à *près de* 20 *pour cent!*

« Voilà des chiffres et des faits !

« Faudra-t-il faire entrer aussi en ligne de compte toutes les autres industries minières, métallurgiques, agricoles, sucrières ou autres, pour lesquelles le droit de douane constitue une prime avérée qui monte parfois jusqu'à 25 0/0, mais qui ne descend jamais au-dessous de 5 0/0 — ce qui nous conduirait à conclure qu'en définitive l'industrie des chemins de fer est de toutes ces industries celle qui grève le moins le budget de la France ?... »

Parlerons-nous des 54 millions d'impôts perçus annuellement par l'Etat sur les titres des compagnies ? Il peut continuer à percevoir cet impôt sur ses propres titres, mais alors c'est la question de l'impôt sur la rente, rente déguisée sous le nom d'obligation, qui se pose ? Et, somme toute, cet impôt que paient les compagnies indirectement, puisqu'elles doivent en tenir compte dans leurs prix d'émission, plutôt que les porteurs de titres, c'est l'Etat qui devra le supporter, soit en renonçant à les percevoir, soit en abaissant le prix de vente de ses obligations.

*
* *

Une note très intéressante toujours, au sujet du rachat des Chemins de fer, nous arrive d'Italie, et nous donnons la conclusion d'un article que vient de publier le Bulletin de la *Chambre*

de Commerce française de Milan, sous la signature de M. Ph. Ortia :

« On a vu que l'expérience devait démontrer non d'abandonner l'exploitation privée, mais de l'améliorer, de la restaurer pour ainsi dire, de la mettre dans sa voie naturelle, conditions indispensables pour se développer et pouvoir répondre aux exigences modernes. Tous les hommes de bon sens, tous ceux qui ont souci des intérêts budgétaires et qui veulent fortifier le crédit public au lieu de chercher à l'amoindrir, estiment que le moment serait mal choisi pour engager l'Etat dans une opération aussi lourde et aussi dangereuse que celle du rachat des chemins de fer. L'exploitation des chemins de fer par l'Etat provoquerait en Italie, comme en France, une énorme déception, elle ne donnerait aucune satisfaction au public et elle augmenterait les charges des contribuables. Il y a mieux à faire pour améliorer la situation budgétaire et pour donner satisfaction au public. L'Etat doit user de son droit de contrôle sur les Compagnies des chemins de fer; il doit inviter celles-ci à se mettre à la hauteur de leur tâche, à réaliser des progrès continus, en un mot à satisfaire à toutes les exigences du développement des relations présentes et futures; mais il a le plus grand intérêt à ne pas les entraîner dans de folles dépenses qui auraient de fâcheuses répercussions sur la garantie d'intérêts.

Qu'il suive à leur égard la politique financière que lui commandent tous les hommes compétents et expérimentés en la matière et il ne tardera pas à voir cesser les charges de la garantie d'intérêts et à profiter des avantages que lui assure, aux termes des conventions, l'exploitation des chemins de fer par des Compagnies privées ».

En Suisse, on sait par expérience ce que coûtent et ce que valent les rachats de Chemins de fer. Or, voici les réflexions qu'inspire au *Bulletin commercial suisse* — organe de la Chambre de Commerce de Genève — l'introduction dans les Bourses de Bâle, de Genève et de Zurich, sous les auspices de la Schweizerische Kreditanstalt, du Bankverein et de l'Union financière de Genève, d'actions de la *Baltimore and Ohio Railroad C°*.

« Nous n'entendons nullement nous prononcer sur la question de savoir si oui ou non les actions *B. et O. R. R. C.* constituent un placement avantageux pour l'épargne suisse, et nous ignorons si

l'on se propose d'introduire chez nous d'autres valeurs de Bourse américaines. C'est affaire de chacun d'examiner si telle valeur qui lui est proposée répond à ses intentions, et de choisir entre les fonds d'Etat ou autres placements réputés de toute solidité et les placements industriels, de chemins de fer, de mines ou de grandes fabriques qui peuvent lui être offerts. Il sait qu'en donnant la préférence à ces dernières catégories de placements, il est plus exposé, en thèse générale, aux conséquences de la spéculation.

« Mais une observation s'impose ici, qui ne sera pas imprévue pour ceux de nos lecteurs qui ont suivi les quelques articles que nous avons publiés à propos des récentes conversions des emprunts de nos chemins de fer suisses, et qui sont au courant des tendances de l'activité législative des Chambres fédérales.

« La « nationalisation » de nos chemins de fer a eu, entre autres, pour conséquence de chasser à l'étranger une partie importante de ces valeurs, autrefois considérées en Suisse comme constituant un placement de premier ordre. La politique financière de l'administration des chemins de fer fédéraux a obligé les porteurs suisses de ces valeurs à s'en défaire, pour placer leur argent à un taux plus rémunérateur. Où trouver ce placement avantageux ?

« Sans doute, il serait bien désirable que le capital suisse voulût bien s'intéresser d'une manière plus active aux entreprises industrielles de notre pays où abonde une force motrice qui nous donne une avance précieuse sur plusieurs de nos concurrents étrangers, nonobstant la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de chercher au dehors la matière première de la plupart de nos industries. Mais peut-on vraiment s'étonner si l'épargne nationale préfère d'autres placements ?

« Une politique protectionniste est-elle bien faite pour provoquer la création d'entreprises industrielles nouvelles dans un petit pays de trois millions d'habitants ?

« L'intervention de l'Etat dans tous les domaines de l'activité industrielle et commerciale, les difficultés, les charges nouvelles qui en sont la conséquence directe sont-elles bien de nature à encourager les placements dans les valeurs industrielles ? Il n'est pas inutile de poser ces questions à un moment où les mêmes journaux qui toujours provoquent et encouragent quelque nouvelle intervention de l'Etat dans le domaine de l'activité privée, s'étonnent de voir les capitaux du pays prendre le chemin de l'étranger. Il en a toujours été ainsi lorsque, à une période de liberté, favorable à l'esprit d'entreprise, a succédé le marasme qu'engendre le socialisme d'Etat partout où ses apôtres ont triomphé. »

*
* *

Partout, on commence à se remettre de la panique causée sur les marchés par la brusque surprise de la guerre russo-japonaise. Les indications données de tous les côtés sont meilleures, relativement à l'alarme si chaude que l'on a éprouvée. En Allemagne, on s'habitue à la situation. Les affaires métallurgiques sont en pleine activité, dit-on, et le cours des actions est en bonne voie pour regagner le terrain perdu. L'argent est abondant. Le fameux projet des lois de Bourse a été déposé au Landtag prussien ; les modifications proposées sont insignifiantes. — En Angleterre, on s'occupe beaucoup du budget dont le déficit pour 1903-1904 est de £ 5.430.000, et de l'augmentation de la Dette publique qui serait de £ 1.900.000, et serait ainsi portée au total à £ 800.200.000. La main-d'œuvre asiatique au Transvaal est, après l'échec de la protestation de sir Campbell Bannerman, chose définitivement acquise. — En Belgique, on signale une reprise sur les actions de Charbonnages. — L'Espagne se débat toujours avec sa question du change. Un nouveau projet qui n'est guère qu'une reproduction du fameux syndicat des francs, qui eut le succès que l'on sait, a été substitué à celui de M. Villaverde. Autant de ministres, autant de projets,et le change est remonté à 39 0/0 et plus. — La Russie est naturellement toute à ses opérations militaires. — Aux Etats-Unis, les trusts semblent avoir perdu de leur prestige. Mais on ne croit pas qu'aucune mesure soit prise contre eux avant les élections présidentielles.

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ETRANGER

Sommaire : *Journal of the Royal Statistical Society* : « Le système métrique de poids et de mesures », par M. Alex. Siemens. = *The Economist* : « Histoire et revue commerciale de l'année 1903 ». = *The Economic Review* : « Le libre-échange est-il une blague ? », par M. R.-E. Macnaghten. — « La non-réussite des libre-échangistes à atteindre leur idéal », par M. W. Cunningham. = *The Independent Review* : « Le protectionnisme et le commerce de l'acier », par Hugh Bell. — « Préférence coloniale », par Edwin Cannan. = *Giornale degli Economisti*: « Polémique d'un protectionniste tranquille », par M. A. De Viti de Marco. — « Les aspects arbitraires de l'interpolation des séries statistiques », par M. R. Benini. — « L'émigration italienne en France et les périls qui la menacent » et l'opinion (?) de M. Yves Guyot (?), par M. Livio Marchetti. = *L'Economista* : « La crise de l'industrie du sucre », par M. A.-J. de Johannis. = *Rivista italiana di Sociologia* : « Civilisation, famille, moralité », par M. G. Marpillero. = *La Riforma Sociale* : « La coopération en Italie »,par M. Antonio Graziadei. = *La Liberta Economica*: « La métaphysique et les miracles de la philosophie Darwo-Spencérienne », par M. Tullio Martello.— « La confusion des phénomènes politiques et économiques »,par M. G. Novicow. = *La Rivista dei Comuni*. = *La Legislazione nuova*. = *L'Italia Moderna*. = *North American Review* : « Canada et Réciprocité », par M. John Charlton. = *Journal of Political Economy* : « L'Importance relative de notre commerce extérieur », par M. W. G. Langworthy Taylor. = *Political Science Quarterly* : « Monopoles et luttes de classes », par M. John Bates Clark. = *Annals of the American Academy of Political and Social Science* : « Les tarifs et le commerce d'exportation des Etats-Unis », par M. S.-N.-D. North. — « Protection, expansion et concurrence internationale », par M. W. Langworthy Taylor. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft*: La diminution du taux de la natalité berlinoise. — « Les mariages stériles », par M. Friedrich Prinzing.

Journal of the Royal Statistical Society (31 décembre 1903). — Ce fascicule contient une intéressante étude de M. Alex. Siemens intitulée « The Metrical System of Weights and Measures »

(Le système métrique de poids et de mesures). M. Siemens n'est pas partisan du système *métrique*, ce qui ne l'empêche pas, du reste, de reconnaître toute la supériorité du système *décimal* sur le système en usage en Grande-Bretagne — le fameux système *duodécimal*, ainsi appelé sans doute parce qu'il n'est pas duodécimal du tout. Nous empruntons le tableau suivant à M. Alex. Siemens :

MESURES BRITANNIQUES DE

LONGUEUR

Unités	Proportion
Statute mile	
	8
Furlong	
	40
Perch	
	2 3/4
Fathoms	
	2
Yards	
	3
Feet	
	12
Inches	
	3
Barleycorns	

SUPERFICIE

Unités	Proportion
Acre	
	4
Roods	
	40
Rods	
	30 1/4
Square Yards	
	9
— feet	
	144
— inches	

VOLUME

Unités	Proportion
Barrel	
	4
Firkins	
	2
Pins	
	4 1/2
Gallons	
	4
Quarts	
	2
Pints	
	4
Gills	

POIDS

Unités	Proportion
Ton	
	20
Cwt	
	4
Quarters	
	2
Stones	
	14
Lb. avoir du pois	
	16
Ounce	
	16
Drachms	
	27 11/32
Grains	

Mais M. Siemens ne se contente pas de rappeler que le sys-

tème duodécimal britannique n'est pas duodécimal, il avance que notre système métrique n'est pas davantage métrique ; et, à l'appui de cette opinion, il cite les unités de poids et mesures suivantes actuellement en usage en France :

Le *carat*	=	0,259 grammes (pierres précieuses)	
La *corde*	=	4 mètres cubes (bois à brûler)	
La *toise*	=	4 mètres cubes (gravier)	
La *pinte*	=	2 litres (lait)	
La *barrique*	=	225 litres	(vin)
La *feuillette*	=	134 litres	(vin)
Le *demi-setier*	=	1/4 litre	(vin)
La *chopine*	=	1/2 litre	(vin)

Il ajoute, d'après M. Robert K. Gray, que « la bière se mesure en *canettes* de 1 litre, et en *pots* de 2 litres ; les grains, les pommes de terre, le charbon, en *boisseaux* de 13 litres » ; que le sucre, le thé, etc., se vendent à la *livre* d'un 1/2 kilo, ou même à la *demi-livre*, d'un 1/4 de kilo ; que « les valeurs, dans les transactions de bestiaux, s'inscrivent en *pistoles* de 10 francs et en *écus* de 3 francs », etc., etc. MM. Siemens et Gray auraient pu ajouter que certains de nos paysans comptent leurs propriétés par *verges* et par *arpents* ; que dans un certain monde, si l'on s'en rapporte au langage, l'unité monétaire est le *louis* ; dans un autre monde, la *thune* ; enfin, plus bas encore, le *rond*. Cela ne prouverait rien ; car MM. Siemens et Gray ont été victimes d'une illusion ; il n'est pas exact que les anciennes mesures françaises soient encore utilisées en France ; c'est leur nom, et leur nom seul, qui a été conservé, et ce nom, la plupart du temps, est même tombé dans ce langage spécial qui se nomme l'argot. L'ouvrier parisien dit : une thune, pour cinq francs, comme il dit : un demi-setier pour demander un verre de vin. C'est une simple façon de parler. Le demi-setier n'est pas plus une unité de mesure de vin que le bock n'est une unité de mesure de bière, — et la canette pas davantage en ce qui concerne celle-ci ; et la chopine pas davantage en ce qui concerne celui-là. Il n'en est pas de même, sans doute, en ce qui concerne le *carat* ; mais cela tient à des raisons spéciales que M. Siemens ne nous pardonnerait pas de lui rappeler.

Cela remis au point, nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que le système métrique est loin d'être sans défauts. Mais nous croyons aussi que ces défauts sont plus apparents que réels. Le gramme est peut-être une unité de poids « ridicu-

lement petite ». Aussi bien évalue-t-on, par exemple, le poids d'une locomotive en tonnes. Un collègue de M. Siemens trouve notre unité de longueur, le mètre « ridiculement grand » ; il propose de le remplacer par l'*inch*, — que les bactériologistes trouveraient « ridiculement grand », eux qui, pour unité de mesure, ont dû prendre le micron, et qui pourrait sembler « ridiculement petit », pour exprimer l'unité de distance utilisée pour certains délais légaux, le myriamètre. Un autre collègue de M. Siemens est hostile au système décimal « qui dérive de l'habitude sauvage de compter sur ses doigts et avec lequel il est impossible de diviser une chose en trois parties égales » ; il lui préfère le système duodécimal « que la science et la nature désignent comme étant le seul raisonnable » ; il oublie de dire comment ; et c'est vraiment regrettable...

Comme l'a fait très bien remarquer M .C. McL. McHardy : « L'adoption, par la Grande-Bretagne, d'une monnaie décimale et de poids décimaux épargnerait à ses enfants deux ans d'existence, gâchés et perdus dans le travail futile d'apprendre nos tables ridicules de poids, mesures et monnaies » ; on peut considérer ce résultat comme énorme, surtout lorsqu'on y réfléchit un peu ; il ne semble cependant pas que cette éventualité soit de nature à déterminer le Gouvernement britannique de procéder à la réforme à laquelle souscrit, en définitive, M. Alex. Siemens. Il est un autre élément, susceptible d'y parvenir, et peut-être dans un délai relativement rapproché : c'est le progrès considérable fait par l'idée décimale dans les colonies anglaises, par la pression qu'il exerce sur la Métropole qu' « agite », d'autre part, la « Decimal Association ».

Il n'est pas douteux, conclut M. Siemens, que l'exemple de la Grande-Bretagne et de la « Plus Grande-Bretagne » ne soit rapidement suivi par les Etats-Unis et la Russie, « de sorte que deviendrait un fait accompli, cette unité internationale des poids et mesures pour la réalisation de laquelle James Watt fit effort il y a cent-vingt ans ».

Certains de nos compatriotes ne manquent pas de voir un Français à l'origine de toutes les découvertes. M. Alex. Siemens nous paraît tomber dans ce travers pour ses compatriotes. Sans méconnaître le rôle de James Watt, il est permis de trouver que M. Alex. Siemens en exagère singulièrement l'importance, surtout lorsqu'il déclare : « Il y a peu de doute que le présent système métrique ne soit le résultat de ses efforts. » Pour ne citer qu'un nom, Picard a sur James Watt un bon siècle d'antériorité.

The Economist (n° du 20 février 1904). — Comme tous les ans à pareille époque, *The Economist* publie une « Commercial History and Review » (Histoire et Revue Commerciales), de l'année qui vient de s'écouler. L'étude actuelle se rapporte donc à l'année 1903. Nous ne pouvons lui faire plus vif compliment qu'en constatant qu'elle est digne en tous points de celles qui l'ont précédée ; d'une extraordinaire richesse de documentation détaillée et rigoureuse, elle constitue une mine précieuse de renseignements précis auxquels on peut toujours se reporter en toute sécurité.

Lorsqu'on se rappelle les espoirs qu'avait fait naître la seconde moitié de l'année 1902, il n'est pas contestable qu'au point de vue commercial, l'année 1903 n'ait été pour la Grande-Bretagne une déception. Elle n'a pas tenu, il s'en faut, tout ce qu'on lui avait fait promettre ; il est vrai qu'on lui avait fait promettre tant ! Il n'en est pas moins certain qu'elle aurait probablement pu tenir beaucoup plus, n'avait été la crise cotonnière, et aussi et surtout, la période de trouble économique que M. Chamberlain a provoquée sciemment.

L'année commerciale 1903, n'est donc pas une bonne année. Mais ce n'est pas non plus une mauvaise année. Pas plus que les précédentes, elle n'a révélé cette décroissance continue du commerce extérieur britannique,dont l'imagination de M. Chamberlain a fait un épouvantail, en même temps qu'un tremplin, — mais n'a pas pu réussir à faire un « fait ». Au contraire, le « fait » inflige un démenti formel aux affirmations du député de Birmingham, ainsi que l'établissent les chiffres suivants :

I. — Commerce Extérieur de la Grande-Bretagne

	1903 — £	1902 — £	Différence — £	°/o
Importations	542.906.325	528.391.274	+ 14.515.051	+ 2.7
Exportations de produits nationaux y compris les bateaux neufs	290 890.281	283.423.965	+ 7 466.315	+ 2.6
Réexportations de denrées étrangères et coloniales	69.557 035	65.814.813	+ 3.742.222	+ 5.7
Commerce total	903.363.641	877.630 052	+ 25.723.589	+ 2.9

Le tableau ci-dessous, qui concerne le « volume » du com-

merce extérieur de la Grande-Bretagne, est peut-être encore plus significatif :

II. — Différences pour cent sur les années précédentes

Années	Importations retenues pour la consommation intérieure	Exportation des produits nationaux	Importations et exportations
—	— 0/0	— 0/0	— 0/0
1903	+ 1.94	+ 1.41	+ 1.74
1902	+ 2.60	+ 6.84	+ 4.22
1901	+ 2.45	+ 1.46	+ 2.06
1900	+ 1.34	— 3.75	— 0.62
1899	+ 0.72	+ 2.68	+ 1.43
1898	+ 4.59	— 0.14	+ 2.82
1897	+ 1.64	— 1.29	+ 0.51

Il est à remarquer, du reste, que les prix des marchandises ont atteint en 1903 un niveau plus élevé que celui de 1902 ; c'est ce qui motive la discordance partielle des deux tableaux que nous venons de reproduire. De 2.003 au 1er janvier 1903, les index-numbers de *The Economist*, qui représentent, on le sait, les prix combinés des 22 marchandises les plus usuelles, ont passé à 2.197 au 1er janvier 1904, ce qui représente une différence de 194 points en faveur de l'année 1903 par rapport à 1902. La comparaison des moyennes annuelles, et aussi le fait qu'il faut, dans la réalité, tenir compte de *toutes* les denrées qui ont été échangées, réduisent cette différence, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-dessous, qui donnent l'augmentation ou la diminution moyenne pour cent sur les années précédentes, des prix des importations et des exportations britanniques.

III

Années	Importations retenues pour la consommation intérieure	Exportation des produits nationaux	Importations et exportations
—	— 0/0	— 0/0	— 0/0
1903	+ 0.37	+ 1.20	+ 0.69
1902	— 0.62	— 5.23	— 2.42
1901	— 3.69	— 5.14	— 4.25
1900	+ 8.20	+ 14.48	+ 10.55
1899	+ 1.78	+ 6.62	+ 3.56
1898	+ 0.24	— 0.26	— 0.07
1897	— 0.12	— 1.11	— 0.51

En raison de l'avance des prix, ses importations ont coûté en 1903, à la Grande-Bretagne, £ 1.777.000 de plus qu'elles ne lui auraient coûté, si elle avait pu continuer à se les procurer aux prix moyens de 1902.

Mais, d'autre part, et toujours grâce à l'avance des prix, la Grande-Bretagne a obtenu, en 1903, pour ses exportations, £ 3.459.000 de plus qu'elle n'en aurait obtenu en 1902.

The Economic Review (15 janvier 1904). — Deux articles sont à signaler dans ce fascicule ; l'un, de M. R. E. Macnaghten, est intitulé « Is Free-Trade a Fallacy ? » (Le libre-échange est-il une « blague ») ? l'autre, dû au Rév. W. Cunningham, porte comme titre cette affirmation : « The failure of Free-Traders to attain their idéal » (La non-réussite des libres-échangistes à atteindre leur idéal). Ils méritent tous deux d'être relevés.

M. R. E. Macnaghten commence par constater que « depuis plus de cinquante ans que l'Angleterre prêche l'évangile du libre-échange universel, elle n'a pas provoqué une seule conversion ». Le fait est exact. Mais M. R. E. Macnaghten ajoute : « Une de ces deux alternatives en découle nécessairement et logiquement : ou l'évangile du libre-échange est faux, ou la méthode suivant laquelle il fut prêché était erronée. » Il concède pourtant que « l'erreur peut se trouver chez ceux à qui il fut prêché ». M. R. E. Macnaghten n'est pas bon logicien, et l'échec de l'Angleterre se comprend parfaitement, sans qu'il soit besoin d'invoquer aucune erreur de chose ou de personne ; aucune de ses deux alternatives n'est nécessaire ou exclusivement logique. Il nous souvient d'un homme très érudit, mais qui ne possédait aucune notion de mécanique. Il fut impossible, en prenant cependant beaucoup de peine, de lui faire comprendre le phénomène si simple des pierres branlantes...

Il existe, de par le monde, une quantité de gens qui n'ont pas la moindre notion d'économie politique. Il est impossible, en prenant cependant beaucoup de peine, de leur faire comprendre les phénomènes si simples de l'échange et de la division du travail.

Nous ne disons pas cela pour M. R. E. Macnaghten. M. Macnaghten n'est pas un ignorant ; il se contente d'être un sophiste habile, très habile, — nous ne disons pas : à faire prendre, mais : à présenter des vessies pour des lanternes. Tout d'abord, M. Mac-

naghten n'est pas un ignorant ; il se contente d'être un sophiste à la façon de M. Chamberlain » ; il l'avoue ; mais c'est pour affirmer qu'il est dépositaire de la vraie doctrine ; et,pour le prouver, il torture ce malheureux Adam Smith, oubliant que « La Richesse des Nations », n'est pas un bloc intangible et que depuis les années ont marché... Et il faut voir M. Macnaghten reprocher à Cobden, Bright and Co « d'avoir dégradé l'évangile originel par leur enthousiasme aveugle et dévoyé »! Car enfin, dit M.Macnaghten, le libre-échange ne peut pas être unilatéral...

Nous ne tenterons pas de démontrer à M. Macnaghten que, si l'Angleterre est aussi prospère, c'est précisément parce que son libre-échange resta unilatéral, c'est surtout aux protégés que la protection est nuisible. Si les autres nations avaient suivi l'exemple du Royaume-Uni, celui-ci ne possèderait pas sa formidable supériorité actuelle.

A première vue cela pourra paraître paradoxal. Il s'agit pourtant d'un phénomène encore plus simple que celui des pierres branlantes, et que Bastiat démontra, avec sa luminosité coutumière (*Sophismes Economiques*, T. I, « Réciprocité », p. 67), si clairement, si admirablement, qu'il n'est besoin de rien savoir, mais qu'il suffit de lire pour comprendre.

Il est vrai qu'encore faut-il vouloir lire...

—Abordons maintenant l'article de M.Cunningham.Il y déclare: « Je désire m'introduire moi-même comme un libre-échangiste convaincu. » Hélas, *tu quoque* ! Et nous demandons que, désormais, l'on inscrive dans les Dictionnaires :

« LIBRE-ECHANGISTE, *personne qui approuve, désapprouve, défend, combat, conteste, prône, renie, discute, tolère, accepte* ou *repousse la doctrine du libre-échange.* »

Au moins nous saurons à quoi nous en tenir, et les partisans du libre-échange, suivant la vieille formule, se choisiront un qualificatif qui prête un peu moins à confusion. Nous avions déjà :

SOCIALISTE : *personne qui s'occupe de la question sociale.*

ECONOMISTE : *personne qui s'occupe de questions économiques.*

SOCIOLOGUE : *personne qui s'occupe de la société.*

INDIVIDUALISTE : *personnage égoïste qui ne pense qu'à lui seul.*

D'autre part, il y a beau temps que nous traduisons le mot *vol* par le mot *protection.*

La nécessité d'un vocabulaire précis se fait vivement sentir. Il suffirait pour y pourvoir de rapides incursions dans un quelconque « jardin des racines grecques ». Quand la Science Economique aura-t-elle, elle aussi, son langage spécial !

Revenons-en à M. Cunningham. Il est, nous l'avons dit, « libre-échangiste convaincu ». *Mais* « il lui semble très probable qu'une taxe de 5 sh. sur le blé n'aurait qu'un effet superficiel et passager sur le prix du pain » ; *mais* il croit que la hausse des prix qui en résulterait serait un stimulant pour la culture du blé ». Il est « libre-échangiste convaincu », *mais* il estime que « peu importe le bas prix du blé, si le cultivateur, ne gagnant pas d'argent, n'a pas le moyen d'acheter du pain ». Il est « libre-échangiste convaincu », *mais* « il craint pour les approvisionnements britanniques en denrées alimentaires et matières premières ». Il est « libre-échangiste convaincu », *mais* il ne croit pas qu' « un principe économique abstrait... soit vrai quelles que soient les conditions politiques ». Il est « libre-échangiste convaincu », *mais* il admet parfaitement l'établissement de droits de douane, pourvu qu'on les qualifie de « tarifs de représailles. »

Nous conclurons en parodiant l'*Aiglon :*

M. le Rév. W. Cunningham n'est pas un « libre-échangiste convaincu ».

M. le Rév. W. Cunningham est « *libre-échangiste convaincu, mais* ».

— *The Independent Review* (Fasc. I,octobre 1903).—Deux articles sont également à signaler dans les premiers numéros de ce nouveau confrère, auquel nous souhaitons la bienvenue ; l'un, de M. Hugh Bell, est intitulé « Protection and the Steel Trade »; l'autre, de M. Edwin Cannan, est intitulé « Colonial Preference ». Ils ont donc été écrits, en somme, sur le même sujet que les deux articles examinés plus haut : sur la fameuse question de la « réforme fiscale », soulevée par M. Chamberlain. Mais ils ont été composés dans un esprit tout différent. Voici qui permettra d'en juger.

M. Hugh Bell termine ainsi son article :

« Celui-là n'est pas né qui verra l'industrie métallurgique anglaise renversée de sa superbe position, pourvu seulement que

nous réussissions à la mettre à l'abri des faux amis qui offrent de la protéger. »

Et voici quelle est la conclusion de l'étude de M. Cannan :

« Si nous conservons notre liberté d'acheter et de vendre où nous le voulons, sans avoir à payer une amende pour nos préférences, il n'y a pas à craindre de voir des affaires mal rémunérées prendre la place d'affaires bien rémunératrices. »

Giornale degli Economisti. — Nous ne ferons que signaler, avec le regret de ne pouvoir nous étendre davantage, dans le *Giornale degli Economisti* de novembre 1903, l'article de M. A. De Viti De Marco, intitulé « Polemica d'un Protezionista tranquillo ». M. A. De Viti De Marco, n'y développe pas d'arguments nouveaux, sans doute ; mais c'est d'une façon vraiment magistrale qu'il présente dans cet article des arguments connus, et auxquels il sait faire rendre toute leur valeur. Cet article, pétillant d'esprit, a des phrases d'une finesse qui rappelle Bastiat ; il déborde d'une ironie qui n'est pas amère, mais souriante. C'est une des plus jolies pages de polémique économique que nous connaissions.

— Dans le fascicule de janvier de la même revue, M. R. Benini publie un savant travail sur « Les Aspects arbitraires de l'interpolation des séries statistiques ».

— Toujours dans le *Giornale degli Economisti*, mais dans le fascicule de février, cette fois, nous signalons un travail de M. Livio Marchetti sur « L'Emigration italienne en France et les nouveaux périls qui la menacent ». Ce travail contient quelques citations originales, entre autres celle-ci :

« Yves Guyot, en avril 1902, décrivait dans la *Petite République* la façon suivant laquelle se manifeste le phénomène de la concurrence, et donnait raison à ses concitoyens : « La situation créée à la classe ouvrière française dans beaucoup de départements par l'arrivée d'un élément étranger des plus misérables, habitué à toutes les privations, est douloureuse. Ces travailleurs étrangers arrivent dans certaines régions à des époques déterminées, par grandes bandes, pour se faire employer. Ce sont souvent des célibataires ; en tout cas, ils ont presque toujours laissé leur famille au pays natal ; ils vivent chichement dans des demeures sordides, dont le travailleur local ne voudrait jamais se

contenter. La conséquence en est la réduction de la main-d'œuvre, l'avilissement du salaire. »

— Cette citation de M. Yves Guyot, extraite de la *Petite République*, ne sera pas sans étonner nos lecteurs. Mais nous croyons que le plus étonné, ce sera M. Yves Guyot lui-même.

En tout cas, ce qu'il y a là surtout d'étonnant, c'est qu'on puisse lire des choses aussi énormes dans le *Giornale degli Economisti*. Présenter l'auteur de *la Tyrannie Socialiste*, de *la Comédie Socialiste*, de *l'Economie de l'Effort* et de *la Science Economique*, comme un socialiste-collaborateur à la *Petite République*, de M. Gérault-Richard, ex-directeur du *Chambard*, c'est un *lapsus* de taille ! Et le pis, c'est qu'il en implique d'autres...

L'Economista. — « La Crise de l'Industrie du Sucre » a fourni la matière d'une controverse, qui a paru dans les fascicules 1551, et 1552 et 1553 de *l'Economista*, entre M. A. J. De Johannis, Directeur de la Revue, et notre ami Edoardo Giretti. Nous regrettons de devoir constater que M. A. J. De Johannis, libre-échangiste convaincu, en matière théorique, se montre, dans la pratique, singulièrement accommodant à l'égard de ce régime de spoliation légale qui s'appelle le protectionnisme. Sans doute, il est, en théorie, pour le libre-échange absolu, en lequel il veut voir, pour un avenir lointain, la colonne de lumière historique... Mais, dans la pratique, M. De Johannis, qui croit à la vanité d'un effort vers la liberté, se contente de chercher les moyens empiriques « de souffrir le moins possible des maux du protectionnisme ». M. De Johannis fait, en un mot, « la médication du symptôme ». C'est souvent, hélas, en matière pathologique, la seule ressource du thérapeute désarmé. Il est sage de reconnaître son impuissance. Il n'y a que l'ignorance qui comporte toujours l'absolue certitude. Il est exact que très souvent, trop souvent, l'on sait d'autant moins que l'on sait davantage. Mais est-il permis de formuler cet aveu d'impuissance avant d'avoir tout tenté ? Est-il permis de s'en tenir à la « médication du symptôme », alors que l'on connaît la cause du mal et le moyen d'y remédier ? — M. De Johannis, comme tant d'autres personnalités éminentes, ne veut pas voir la question sous son aspect d'ensemble. Sans méconnaître la grandeur du but à atteindre, il s'apitoie avec exagération sur les obstacles de la route,

qu'il faudrait briser. Son amour de la vérité n'est pas équilibré par une haine au moins égale de l'erreur, — la « haine créatrice », de M. Jean Jaurès. Quand M. De Johannis pense à l'intérêt général du consommateur italien, il est libre-échangiste, c'est entendu. Mais il n'ose plus se prononcer, il refuse même d'agir sur les droits protecteurs, quand il pense à la crise qui résulterait, pour l'agriculture, de leur disparition. — Pauvre agriculture ! Que de mal on lui fait sous prétexte de tendresse ! Pauvres agriculteurs... Grâce à la protection, ils entrent pour les deux-tiers dans le total de l'émigration permanente des Italiens adultes. — Après tout, sont-ils à plaindre ? « Tu l'as voulu, Georges Dandin. »

Certes, M. De Johannis est dans le vrai lorsqu'il dit que l'abolition du régime des sucres, en particulier, et du régime protectionniste, en général, provoquerait une crise, — une crise très douloureuse. Mais il est également douloureux d'amputer quelqu'un d'un membre ; il le faut cependant, si ce membre est atteint de gangrène. — Le régime protectionniste est-il assimilable à une gangrène ? Toute la question est là. M. De Johannis, qui ne conteste pas que le protectionnisme soit un mal, semble être d'avis que, quand on le peut, mieux vaut vivre avec son mal que de n'avoir plus de mal... et d'être mort. Sans doute ; mais cela n'est juste que « quand on le peut ». Le peut-on ? Les avis sont partagés. Nous sommes de ceux qui prônent les moyens radicaux, car nous croyons que, crise pour crise, la crise est fatale, et sera d'autant plus violente et désastreuse qu'elle sera plus tardive. Car nous croyons avec Bastiat, que toute opération quelconque, effectuée sous la protection de Droits de Douane, comporte toujours, en définitive, pour le peuple « protégé »,une perte double du bénéfice que les Droits semblent lui avoir permis de réaliser. Car nous croyons avec Herbert Spencer que « nourrir les incapables aux dépens des capables, c'est une grande cruauté ; c'est une réserve de misères amassée à dessein pour les générations futures ». Et non seulement nous voyons dans le protectionnisme l'instrument par excellence d'appauvrissement universel ; mais nous voyons en lui le ferment qui prépare la « révolution sociale » annoncée par les prophètes socialistes.

Rivista italiana di Sociologia (Fasc. IV). — Ce fascicule con-

tient une intéresante étude de M. G. Marpillero, intitulée « Civilisation, Famille, Moralité ».

La Riforma Sociale (15 février 1904). — M. Antonio Graziadei publie dans ce numéro, un important travail sur « La Coopération en Italie », d'après les résultats de l'enquête entreprise par la *Lega Nazionale delle Coopérative Italiane* en 1902. La Ligue reçut 2.199 réponses au questionnaire qu'elle avait envoyé aux Coopératives ; et c'est sur ces 2.199 réponses qu'est basé le travail de M. Antonio Graziadei ; M. Graziadei fait, du reste, remarquer que ce chiffre est de beaucoup trop faible ; en y comprenant les Caisses rurales et les Banques populaires, il ne faudrait pas estimer à moins de 4.300 le nombre des Sociétés Coopératives existant en Italie.

Ces Coopératives sont très inégalement réparties sur le territoire du royaume italien. Il en existe 408 en Lombardie, et seulement 8 dans la Basilicate ; l'Emilie possède une coopérative par 7.160 habitants ; ce taux tombe à 66.316, en ce qui concerne la Sardaigne. Sur 14 Piémontais, on compte un coopérateur ; au contraire, la Ligurie n'en possède un que par 42 habitants.

Voici maintenant la répartition de ces coopératives d'après les réponses parvenues à la Ligue, avant le 31 décembre 1902 :

I. — Coopératives de consommation	861
II. — Coopératives sociales et distilleries	14
III. — Laiteries coopératives	89
IV. — Fours et boulangeries coopératifs	25
V. — Coopératives de production et travail agricole	29
VI. — Coopératives de production industrielle	153
VII. — Coopératives de travail et services publics	454
VIII. — Coopératives pour habitations économiques	48
IX. — Banques coopératives et Caisses rurales	350
X. — Coopératives d'Assurance	25
XI. — Consortiums et Syndicats agricoles coopératifs	138
XII. — Coopératives scolaires	13

D'autre part, le tableau suivant donne une idée de leur importance et de leur activité.

Catégories de Sociétés	Nombre de sociétaires	Patrimoine social	Importance annuelle des affaires
—	—	—	—
I...........	181.594	11.298.570,15	58.930.570,02
II...........	2.958	162.486,58	1.470.448,64
III..........	4.941	1.738.352,26	3.395.915,03
IV..........	4.974	441.030,78	2.035.352,24
V...........	4.665	447.462,31	593.710,73
VI..........	56.671	3.487.738,01	10.756.118,55
VII..........	9.298	3.089.062,27	8.640.840,66
VIII.........	11.264	11.605.980,05	2.640.280,44
IX..........	132.736	17.834.396,21	443.472.179,72
X...........	129.705	22.625.637,69	18.332.849,29
XI..........	26.642	1.373.358,01	16.196.788,37
XII.........	2.002	17.032,50	85.806,69
Total......	567.450	74.121.046,82	566.555.860,38

Les renseignements fournis par M. Antonio Graziadei s'arrêtent là. Et nous le regrettons profondément. Son article s'arrête précisément au point où la question traitée prenait de l'intérêt, ou tout au moins pouvait en prendre. L'ouvrier italien retire-t-il quelque bénéfice de son affiliation à des Sociétés de Coopération ? La situation matérielle en est-elle avantagée, d'une façon si peu appréciable que ce soit ? Ou bien la coopération a-t-elle pratiquement abouti, en Italie comme ailleurs, à ce qu'en matière de théâtre on appellerait un « four noir » ?

Cette dernière éventualité nous paraît la plus probable ; espérons qu'une étude ultérieure de M. Graziadei nous fixera bientôt sur ce point important.

— Avant de quitter les revues italiennes, souhaitons la bienvenue à quatre nouveaux confrères, *La Rivista dei Comuni*, *La Legislazione nuova*, *L'Italia Moderna*, dont le directeur est M. Antonio Monzilli, et enfin *La Liberta Economica*, qui compte parmi ses rédacteurs notre excellent ami Edoardo Giretti, G. Novicow, Tullio Martello, Alberto Giovannini, etc., et dont les premiers numéros font bien augurer de l'avenir. Le fascicule du 9 février 1904, contient entre autres un article de M. T. Martello sur « La métaphysique et les miracles de la philosophie Darwo-Spencérienne », qui est un petit chef-d'œuvre d'humour et d'ironie. Cependant, tout l'esprit et toute l'érudition de M. Tullio Martello ne parviennent pas à suppléer à l'insuffisance de ses con-

naissances biologiques : le savant professeur n'aurait certainement pas écrit son article, s'il avait connu les belles expériences de M. Le Dantec, et les travaux de M. Albert Gaudry. Au surplus, la doctrine de l'évolution et le déterminisme biologique ne heurtent en rien les principes de la science économique. Ils en confirment, au contraire, avec la plus grande rigueur, la justesse et la vérité.

— Nous signalerons encore,dans la *Liberta Economica* (n° du 25 janvier), un remarquable article de M. G. Novicow, intitulé « La confusion des phénomènes politiques et économiques ». Cette confusion, M. Novicow reproche aux protectionnistes de la commettre à tout instant, notamment lorsqu'ils disent : « Il ne faut pas donner notre argent à l'étranger ; il faut que notre pays se suffise à lui-même ; il faut protéger le travail national. »

M. Novicow remarque :

« Le gouvernement italien ne se préoccupe en aucune façon, à l'heure présente,de protéger le travail des Toscans contre la concurrence des Ombriens, ni le travail des Lombards contre la concurrence des Piémontais. Ainsi, personne, en Italie,ne s'inquiète de savoir comment se solde la balance commerciale entre la Vénétie et l'Emilie... La balance du commerce entre l'Emilie et la Vénétie se règle comme elle peut, et, certes, on trouverait ridicule de prendre des mesures pour que les exportations de Bologne à Venise surpassent les importations de Venise à Bologne. »

Pourquoi donc ce qui est considéré comme avantageux entre hommes d'une même nation, peut-il être considéré comme désavantageux entre hommes de pays différents. — Qu'est-ce donc qu'un étranger ?

« Ce n'est pas un homme d'une autre race, puisque, dans les Etats-Unis, les nègres sont considérés, politiquement parlant, comme les compatriotes des blancs. Ce n'est pas l'homme d'une autre langue, puisqu'en Hongrie, les Magyars sont considérés comme compatriotes des Slaves. Ce n'est pas l'homme d'une autre religion, puisqu'en Russie, les musulmans sujets du Tsar sont considérés comme les compatriotes des chrétiens. » Et après cette série d'éliminations, M. Novicow arrive à conclure : « Un étranger, c'est simplement un homme qui appartient à un autre Etat. » — Qu'est-ce donc qu'un Etat ?

« Un Etat est un groupement d'individus qui ont renoncé à résoudre leurs différends par les armes et qui ont décidé de s'accorder suivant la raison, c'est-à-dire selon la sentence d'hommes

désignés pour cela : les juges. Plus brièvement, un Etat est un ensemble d'individus qui ont renoncé entre eux à des rapports anarchiques, et leur ont substitué des rapports juridiques. » Or, remarque M. Novicow, si nous pénétrons cette idée des rapports juridiques, nous voyons qu'elle se réduit à la question de sécurité. Au XIVe siècle, Pise et Florence formaient deux Etats séparés, dont chacun constituait une menace pour l'autre. Désormais fondues dans l'Etat italien, elles jouissent chacune en ce qui regarde l'autre, d'une sécurité complète. Personne ne contestera qu'elles n'y trouvent avantage. Il serait également avantageux pour l'Italie, dans son ensemble, de savoir qu'elle ne sera pas attaquée par la France ; il serait avantageux pour l'Europe de se savoir à l'abri de toute attaque de l'Amérique. La sécurité est une bonne chose, même dans les limites les plus vastes que l'on puisse concevoir. Cet élargissement de la sécurité, nous l'avons vu s'effectuer lorsque les sept Etats qui existaient en Italie avant 1859 se fondirent en un seul. Des hommes qui étaient « étrangers » la veille, devinrent « compatriotes » le lendemain. Or, dit M. Novicow : « Les Lombards, les Piémontais, les Toscans, les Napolitains sont exactement aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1858 ; ni la race, ni la langue, ni les coutumes n'ont changé. Si donc il est actuellement avantageux pour les Lombards,les Piémontais,les Toscans et les Napolitains,d'échanger leurs marchandises sans obstacles, pourquoi cela leur aurait-il été désavantageux en 1858 ? »

Nous ne voyons, en effet, pas pourquoi. Mais, il faut croire que les protectionnistes le voient, eux qui font de la « pratique » sans théories et sans principes, — et sans scrupules, par dessus le marché.

North American Review (Fascicule de février 1904). — Ce fascicule contient un important article de M. John Charlton, M. P., intitulé « Canada et Réciprocité ». Il s'agit, bien entendu, de la « réciprocité » avec les Etats-Unis, et M. John Charlton n'a pas de peine à démontrer qu'une politique économique plus libérale serait avantageuse aux deux pays.

L'auteur fait malheureusement intervenir, dans son exposé, des considérations enfantines sur la « balance du commerce », ce « *pons asinorum* des Economistes ». — Le mot n'est pas de nous ; il est de M. Bastable...

The Journal of Political Economy (décembre 1903). — On sait avec quel orgueil les citoyens des Etats-Unis d'Amérique considèrent l'essor considérable pris par le commerce extérieur de leur pays, — par les exportations, — depuis quelques années. Nous avons eu l'occasion d'en commenter ici même quelques manifestations. Mais voici un autre son de cloche. Dans le *Journal of Political Economy* de décembre dernier, M. W. G. Langworthy Taylor publie une étude intitulée « L'Importance relative de notre commerce extérieur », propre à rafraîchir singulièrement l'enthousiasme exagéré de la plupart de ses compatriotes. En voici quelques passages :

« Si nous considérons la période 1800-1889, nous trouvons que, tandis que le commerce de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, augmente, nombre rond, de 1.200 pour cent, celui des Etats-Unis n'est devenu que 7 fois plus important, soit un accroissement plus faible d'environ moitié... Si nous considérons le siècle entier 1801-1901, et comparons le commerce extérieur des Etats-Unis avec celui de la Grande-Bretagne, nous trouvons que, tandis qu'il y a un siècle, le commerce extérieur des Etats-Unis était de 62 pour cent de celui du Royaume-Uni, en 1901, il n'en représente plus que 54 pour cent. »

Le fameux « essor formidable » se réduirait donc, en fin de compte, à un « déclin relatif ».

Et M. W. G. Langworthy Taylor ajoute :

« La petite Hollande dont la superficie ne représente qu'un deux cent trente-quatrième de celle des Etats-Unis, a un commerce extérieur qui atteint 67 pour cent de celui des Etats-Unis. »

En réalité, le grand mouvement d'expansion commerciale des Etats-Unis est tout récent. Il remonte à 1895. « Au cours des huit années, depuis 1895, l'augmentation des exportations des manufactures a été près du triple de ce qu'il était pendant les quinze années immédiatement antérieures à 1895. » De 1895 à 1901, le commerce extérieur total des Etats-Unis a passé de 1.6 à 2.2 milliards de dollars, soit un accroissement de 33 1/3 pour cent. Mais il ne faut pas oublier qu'au cours de la même période, les exportations ont passé de 883 millions à 1.4 milliard, ce qui représente un accroissement de 66 pour cent. Leur excédent sur les importations, qui avait atteint 664 millions de dollars en 1901, n'était plus que de 394 millions au 1er juillet 1903 ; il semble probable qu'il se réduise encore.

Comme le dit fort bien M. W. G. Langworthy Taylor, « l'idée

que nous pouvons vendre continuellement, sans acheter, n'est pas une idée saine à répandre ».

Political Science Quarterly (décembre 1903). — M. John Bates Clark publie dans ce fascicule une étude intéressante intitulée « Monopole et Luttes de Classes ». — Des monopoles ? Mais on en voit partout : « Les Trusts cherchent à créer des monopoles de produits, et les trade-unions essaient d'établir des monopoles de travail. » M. John Bates Clark trouve ces faits profondément regrettables : « Ce principe du monopole est mauvais » ; il constate que « dans le monde commercial il devient toujours de plus en plus dominant » ; il ajoute : « Le multi-millionnaire qui contrôle un Trust est la contrepartie moderne du grand baron de l'époque féodale » ; et il trouve que « cela est intolérable ». Il observe avec finesse : « Cette semblante disparition de la concurrence fait admettre de tous côtés que, lorsqu'elle durait, elle était un élément de bien ; quand les ennemis du présent ordre de choses remarquent la fin de la concurrence, en réalité, ils lui paient un tribut posthume. » Il n'en est pas moins vrai que « l'attitude des classes les unes envers les autres a été transformée par l'avènement des grands monopoles. Le Socialisme y a gagné des partisans pour les points modérés de son programme..... L'armée socialiste s'est ainsi beaucoup accrue ; mais, elle est par cela même devenue moins dangereuse qu'elle n'aurait pu l'être ; car elle rassemble dans ses rangs des éléments qui les disloqueront, si elle tend à accomplir des choses plus périlleuses ».

Après d'intéressantes considérations sur les *trade-unions* et les causes de leur succès actuel, M. John Bates Clark observe : « La trade-union, peut sembler amicale à l'égard du socialisme, mais, en principe, elle lui est opposée... Si les trade-unions réussissent complètement dans leur politique actuelle, elles ne pourront jamais oser l'abandonner pour un socialisme complet. Un gouvernement peut toujours payer des salaires élevés à un petit nombre de groupements, puisqu'il peut extraire quelque chose des poches de beaucoup d'hommes pour le mettre dans les poches de quelques-uns ; mais il ne peut, par ce procédé, emplir les poches de tout le monde. » Qu'on nationalise certaines industries ; il est certain que, parmi les revendications de la masse figurera le nivellement des salaires ; et alors, dit M. John Bates

Clark, « la question à laquelle un membre de trade-union devra répondre sera celle-ci : Voulez-vous partager vos profits avec la masse des gens plus besogneux ? Voulez-vous faire cause commune avec les travailleurs à bon marché que l'émigration nous a donnés en abondance ? » Et M. Clark remarque : « Il faudrait être doué d'un altruisme héroïque pour répondre : oui. »

Il conclut :

« Le fait, en ce qui concerne la puissante tendance vers le socialisme, est que trois classes différentes sont poussées vers lui. Il y a les socialistes proprement dits, ceux qui n'hésitent pas devant l'abolition de tout capital privé. Il y a les ouvriers organisés, qui sont rapprochés du parti le plus radical par leurs sympathies, mais qui en sont éloignés par leurs intérêts. Il y a les détenteurs honnêtes de capitaux, qui estiment que les monopoles doivent être contrôlés, et pensent que leur nationalisation est le seul moyen d'y parvenir. Les deux dernières classes se sépareront de la première lorsque le rêve de la communauté des biens semblera devoir devenir une réalité. En fait, les trois classes suivent trois routes différentes qui se croisent en un même point. Chacune d'elles désire la propriété publique de quelques monopoles, mais, une fois cela fait, elles reprendront leurs chemins différents. Leur union donne au socialisme une force temporaire », et l'agitation actuelle n'aura « aucun effet radical ».

The Annals of the American Academy of Political and Social Science (Fasc. de janvier 1904). — Ce fascicule est entièrement consacré à la « question des tarifs », qui y est traitée, à divers points de vue, par MM. S. N. D. North ; Carl C. Plehn ; W. G. Langworthy Taylor ; Jacob Elon Conner ; John Ball Osborne ; Solomon Huebner, et Thomas W. Mitchell. On comprendra que nous ne puissions parler ici de tous ces articles, en les envisageant chacun en particulier. Nous nous bornerons aux plus saillants.

Dans son article, intitulé « Les tarifs et le commerce d'exportation des Etats-Unis », M. S. N. D. North débute par cette déclaration de principes — que dis-je ! — par cette déclaration d'absence de principes : « J'écarterai toute discussion de théorie, et éviterai toutes conclusions doctrinaires. » Et de fait, il est malaisé d'induire de son article quelles peuvent être ses opinions. Il montre pourtant, dans une phrase, le bout de l'oreille ; c'est

lorsque, après avoir parlé — avec quel enthousiasme chauvin ! — de l'essor du commerce américain, de l'excellence des produits américains, etc., il déclare : « Jusqu'à quel point les tarifs *protecteurs* (M. North dit « protective » et non « protectionnist »), ont joué un rôle dans cette question, je n'entreprends pas de le dire ». — Avons-nous tort ? Mais cela a suffi pour nous fixer.

Cela n'ôte, du reste, rien à l'intérêt que présente l'article de M. North, au contraire. Car cet article prouve une fois de plus,— et cela vaut toujours la peine d'être enregistré, — qu'en tout cas c'est grâce au libre-échange, dont profitent certains produits exempts de droits, qu'est dû le grand essor du commerce d'exportation des Etats-Unis. Nous citons textuellement :

« ... Près de 45 pour cent des importations totales dans les Etats-Unis, au cours de chaque année, depuis que les tarifs actuels sont entrés en vigueur, y ont pénétré francs de tous droits de douane. Naturellement, la grande masse de ces entrées libres, montant à 353.590.060 dollars par an, en moyenne, consiste en produits bruts, importés par et pour nos manufacturiers. En ce qui concerne les produits bruts, et autant que ceux-ci figurent sur la « liste libre », les industriels américains sont exactement dans la même situation que les plus favorisés de leurs concurrents étrangers, et le tarif n'affecte leurs exportations à aucun degré. Ceux qui ne sont pas familiers avec le sujet apprendront avec surprise, par l'examen de la liste libre et l'analyse des documents du Trésor sur nos importations, à quel point, presque universel, les produits bruts destinés à nos manufacturiers jouissent de l'admission en franchise. Nous avons besoin de coton d'Egypte pour compléter le nôtre dans la fabrication de certains tissus fins ; il nous parvient, aussi net de droits qu'au filateur du Lancashire. Nous avons besoin de soie brute de Chine, du Japon et de l'Europe méridionale..., nous l'obtenons aux mêmes conditions que l'Angleterre... Nous avons besoin de caoutchouc... Dans toute branche de manufacture dépendant de produits bruts tropicaux, notre exportation n'est pas restreinte par des restrictions de tarifs. »

— C'est malheureusement là un point qu'on ne se rappelle, en général, pas suffisamment, et qui suffit pourtant à expliquer en majeure partie l'essor commercial des Etats-Unis au cours de ces dernières années.

— L'article de M. W. G. Langworthy Taylor, intitulé « Pro-

tection, Expansion et Concurrence Internationale », est une élégante revue historique aboutissant aux conclusions suivantes :

« Nous ne pouvons pas assigner positivement aux tarifs un accroissement de richesses ou des avantages permanents de commerce. Avec des droits très élevés, les Etats-Unis ont fait des progrès énormes ; la Russie en a fait de considérables ; la France de très modérés. Au contraire, avec des droits modérés, l'Allemagne, en beaucoup de points, surpasse les Etats-Unis, et l'Angleterre, sans tarifs, a fait bien mieux que la France... En ce qui concerne le progrès économique, on ne peut, en envisageant de longues périodes, faire aucune distinction large entre les périodes de libre-échange et les périodes de protection. Le progrès est partout uniforme. Faut-il en conclure que la politique douanière n'est que *brutum fulmen* ? En aucune façon. Nous ne pouvons savoir ce qu'il serait advenu sans la protection... »

Et M. W. G. Langworthy Taylor de faire cette remarque :

« Les effets différents des droits, sur différents pays, au même moment, tendent à faire admettre qu'il s'agit là d'un phénomène subjectif. »

Suit cette définition des droits de douane :

« Les tarifs sont une partie de l'attitude générale d'esprit de la classe productive. » Et nous versons dans la haute sociologie : « En certaines périodes, l'industrie nationale a besoin de ségrégation, d'intégration, etc., etc. »

Peut-être... Mais nous le répéterons à chaque occasion : *Tout droit protecteur aboutit, toutes les fois qu'il joue, à un profit contre deux pertes.* Le résultat de tout droit de douane, c'est de vous faire perdre *deux* chaque fois qu'il vous fait gagner *un*. Nous défions quiconque de prouver le contraire. — On ne prouve pas le contraire de ce qu'a démontré Bastiat.

On nous dira que c'est « par le raisonnement » que Bastiat l'a démontré. Sans doute. Mais c'est aussi par le raisonnement que Mendeleeff découvrit et décrivit à l'avance, avec sa densité, la formule de ses oxydes, leur volatilité, etc., le gallium, dont Lecoq de Boisbaudran ne fit qu'ultérieurement la découverte matérielle ; c'est par le raisonnement que Le Verrier découvrit Neptune « au bout de sa plume », un mois avant que l'astronome berlinois, Galle, pût l'apercevoir au bout de son télescope.

Toute discussion sur le protectionnisme, dans laquelle on ne tient pas compte de l'axiome (nous disons axiome et non pas aphorisme) de Bastiat, est presque fatalement condamnée à être oiseuse.

Nous serions heureux de voir M. W. G. Langworthy Taylor reprendre l'examen de la question, — mais non plus d'une manière superficielle et en commençant, cette fois, par le commencement.

Zeitschrift für Socialwissenschaft (Fasc. 12). — Tandis que nos démographes officiels se lamentent au sujet de la « dépopulation » de la France et de l'effondrement de notre taux de natalité, et qu'ils rêvent de mesures de coercition effroyables, dans l'intention de nous forcer à procréer plus d'enfants, le taux de la natalité allemande, — de cette natalité allemande qu'ils nous citent comme exemple ! — décroît avec bien plus de rapidité que le taux de la natalité française.

Nous empruntons au *Zeitschrift für Socialwissenschaft*, le tableau suivant des naissances légitimes à Berlin, par 1.000 femmes mariées :

1853	219,8
1854	222,1
1855	211,9
1856	213,0
1857	224,7

Et par contre :

1898	132,4
1899	128,5
1900	127,0
1901	125,0
1902	119,8

Renvoyé à M. Piot.

— Dans les fascicules 1 et 2 de la même revue, M. Friedrich Prinzing étudie la question des « Mariages Stériles », — qu'il distingue avec raison des « mariages sans enfants ». Mais cette distinction ne peut, naturellement, étant donné les documents à la portée des démographes, être que très arbitraire. Ainsi, dans les Statistiques officielles, si l'on ne compte plus, comme « mariages stériles », les unions sans enfants vivant, on y comprend toujours celles où des enfants furent cependant conçus, mais ne vinrent pas à terme. Or, scientifiquement parlant, un ménage stérile est celui, non seulement qui n'aboutit à aucune conception, mais

même où toute conception est impossible. M. Prinzing a recueilli à ce sujet des faits cliniques intéressants, mais, on le conçoit, trop peu nombreux pour qu'il soit permis d'en rien référer.

En pratique, un mariage pourrait être compté comme stérile lorsque la femme a franchi l'époque de la ménopause. M. Prinzing admet que, lorsqu'après cinq ans, un mariage n'a pas donné d'enfants, il est très probable qu'il restera stérile. Le fait est, sans aucun doute, probable. Mais peut-on bâtir quelque chose de sérieux sur une pareille probabilité ? Très prudemment, M. Friedrich Prinzing se refuse à formuler aucune conclusion catégorique. Il dit : « L'opinion que les mariages stériles deviennent plus fréquents... n'est pas absolument infondée. » C'est, en effet, la seule chose que l'état actuel de la science permette d'affirmer. Nous pensons que l'avenir permettra d'aller plus loin, — beaucoup plus loin, et que des statistiques complètes démontreraient, avec toute la rigueur désirable, cette tendance vers une plus grande stérilité à laquelle, pour notre part, nous croyons, — pour des raisons multiples que nous n'avons pas, pour le moment, à exposer ici.

EMILE MACQUART.

ERRATA. — On m'a fait dire dans une dernière « Revue » (*Journal des Economistes* du 15 janvier 1904, page 63) : « *L'introduction* mathématique n'est que l'affirmation d'une propriété de l'esprit lui-même. » — J'avais écrit : *l'induction.*

Page 71, on m'a fait dire : « Tandis que, d'une part, le taux de la natalité baisse, le taux de la *mortalité* augmente. » — J'avais écrit : *morti-natalité.*

LES VALEURS MORALES DANS LA VIE DE L'OUVRIER

Depuis les mémorables rapports de Larochefoucauld-Liancourt à l'Assemblée nationale de 1789, qui ont été le point de départ de tant de réformes et d'améliorations dans les services d'utilité populaire, la France a été dotée d'un admirable outillage d'institutions d'assistance, d'éducation primaire et professionnelle et d'économie sociale. La plupart de ces œuvres doivent leur ingénieuse idée première à des Français; plusieurs, conçues en France, ont été mises en œuvre pratique à l'étranger, d'où elles nous sont revenues sous une livrée étrangère; mais toutes ont pris en France un caractère cordial qui en rehausse la valeur morale et même la valeur économique. Ainsi, la France n'est pas seulement appréciée par les étrangers comme un foyer de gens d'esprit, mais aussi comme un foyer de gens de cœur.

Je me rappelle qu'en 1880, assistant à Milan à un Congrès international de bienfaisance et de prévoyance, j'entendis avec grand intérêt un rapport statistique lu par l'éminent statisticien M. Bodio, sur l'accroissement par centaines de millions de lire des dons et legs faits depuis un demi-siècle en Italie aux « *opere pie* », aux œuvres d'assistance : Ce rapport fut fort applaudi. Un autre membre du Congrès, un Français, demanda la parole pour ajouter quelques mots à ce tableau statistique, vraiment éloquent par les seules données chiffrées. Très initié depuis de longues années à la pratique des œuvres populaires à l'étranger comme dans son pays, il fit observer que les progrès de l'action bienfaisante des classes riches ou simplement aisées,seraient encore plus saisissants,si l'on pouvait mettre en valeurs chiffrées l'action des amis du pauvre et de l'ouvrier qui paient de leur personne en visitant, en conseillant les humbles de leur voisinage, en excitant les courages à supporter les

épreuves de la maladie ou de l'infortune, en fortifiant les énergies pour l'instruction, pour le travail, pour la vie sobre et bien réglée; et je passai en revue toutes les institutions populaires, où cette action morale s'exerçait le mieux et le plus souvent en France, et dans bien d'autres pays, Italie comprise. Ce petit discours fut autant applaudi que le tableau statistique des dons et legs. Chacun sentait que dans les valeurs sociales qui composent la richesse d'une nation, il y a des valeurs qui ne se chiffrent pas en écus, mais qui n'en sont pas moins d'un grand prix pour le progrès et la force de la nation. Quelle différence de valeur sociale entre un ouvrier bien instruit, d'intelligence cultivée, de mœurs saines, et un ouvrier ignorant, brute, débauché, paresseux! Combien l'action est différente, si un sociétaire de Société mutuelle se borne à jeter dans la Caisse sa cotisation matérielle, ou s'il va visiter en ami son associé malade, et, par cette visite, adoucit ses souffrances, et lui relevant le moral, lui apporte ainsi peut-être un remède salutaire. Un fermier, un ingénieur, vous diront ce que vaut pour le bon rendement du travail, une équipe de travailleurs bien formés, bien disposés. Un général vous dira ce que vaut pour la victoire une armée ayant bon esprit et franc cœur.

Il convient donc que les institutions populaires soient animées par *ces contributions morales, où l'on paie de sa personne*, où l'on s'occupe autant de secourir les âmes que les corps.

Et tel est, en effet, généralement, l'esprit qui vivifie presque toutes les institutions, dont s'est grandi et fortifié le peuple au XIXe siècle, et qui perdraient de leur valeur, si le XXe siècle dégénérait en œuvres séchement matérielles.

Et malheureusement, à l'heure présente, nous avons à constater, sur certains points, une tendance à *matérialiser* les œuvres sociales. Cette tendance se constate surtout chez quelques hommes de culture dite supérieure, dont le front semble s'élever haut, en s'éloignant du cœur.

Les gens de classes plus modestes restent plus fidèles aux sentiments de famille, d'amitié fraternelle, d'union patriotique. Nous le voyons avec bonheur dans toutes ces institutions populaires qui, du berceau à la tombe, aident l'ouvrier, le forment corps et âme, le consolent, l'encouragent, lui rendent la vie moins dure et parfois assez douce.

Ainsi, les crèches, en 1844, ont remplacé les garderies, ces déplorables garderies, établies dans de misérables taudis, où de vieilles

femmes ignorantes et cyniques gardaient comme en une étable de petits pourceaux, les pauvres enfants que les mères, travaillant hors du logis, aux champs ou dans les ateliers, étaient obligées de confier durant le jour à ces funestes gardiennes. Les crèches ont offert aux enfants de ces pauvres mères de famille un asile propre, sain, dirigé par des femmes dévouées, intelligentes, instruites pour les soins de l'âme naissante comme du corps des petits enfants. C'est la garderie perfectionnée, qui est aussi devenue l'*Ecole des mères*, où des ouvrières, mères de famille, où des jeunes filles, apprennent l'art de soigner les petits enfants, de les bien traiter corps et âme.

Ainsi, la salle d'asile, qui peut partager avec la crèche le titre d'« Ecole maternelle »,a sauvé l'enfant (de trois à sept ans),de l'existence oisive, errante, vicieuse, dangereuse, pour le former à une bonne discipline physique et morale, et préparer à l'école un élève docile, correct d'attitude et de volonté, de geste et d'affection.

Et grâce à ces deux institutions, honneur du XIXe siècle, l'éducation de l'enfant, qui jadis ne commençait guère qu'à sept ans, a commencé dès les premières semaines de la vie, dès que l'enfant devient sensible, par les yeux, aux influences de ceux qui l'entourent.

Ainsi l'Ecole, aujourd'hui, n'apprend pas seulement à lire, écrire et compter; elle est devenue l'apprentissage de la vie morale et économique; le séminaire de toutes les institutions de prévoyance, apprenant aux futurs ouvriers, par l'exercice des Caisses d'Epargne scolaires, comment on parvient par le travail régulier, par la plus modeste épargne, d'abord, sur ses propres sous de poche, à vivre par soi-même, et s'élever au rang des citoyens libres, qui se soutiennent par leurs propres efforts, sans rien attendre de l'aumône : citoyens libres, dignes de la liberté, et non plus serfs de l'aumône. Voilà où nous en sommes, au début du XXe siècle, et non seulement en France, dans notre France démocratique, mais dans les pays civilisés où s'arbore un drapeau à devise moins démocratique.

Et bien! voici que maintenant, dans notre France, certains politiciens prétendus démocrates, pensent qu'il est plus facile de gouverner des serfs que des hommes libres, et il professent qu'il faut ramener les travailleurs sous le joug, sous le régime de l'aumône, et ils s'efforcent d'organiser en France des écoles de mendicité, au lieu des écoles de virilité qui avaient été l'honneur du XIXe siècle.

Et les éducateurs étrangers les plus autorisés, se sont hâtés de se mettre en garde contre ces tentatives d'abaissement moral de l'édu-

cation populaire; les Allemands surtout ont rappelé hautement cette parole de leur principal homme d'Etat, le chancelier Bismarck, qui s'entendait à gouverner ses peuples : « La Schulsparcasse est l'apprentissage de la vie économique et morale du peuple travailleur, comme une des forces du relèvement moral de la « France, qui forme, dès l'âge malléable, les générations nouvelles « à la vie sobre et réglée, à la domination de soi, à ces vertus domestiques et sociales qui constituent chez les adultes les caractères « forts, virils. »

Et, sur ce, certains Français à fausse vue ont entrepris d'enrayer ce bon mouvement d'émancipation, et dirigent les écoliers vers un système rétrograde, créé en un pays voisin par un ecclésiastique de très ancien régime, partisan du servage par l'aumône. Par ce système, les enfants s'engagent à verser une petite somme régulièrement, mécaniquement, chaque semaine ou chaque mois, et en échange, ils obtiennent un secours de maladie. Admettant que les enfants comprennent l'avantage procuré, et qui les touche moins que leur famille, leur volonté ne s'exerce plus, une fois le contrat signé au début. En outre, tandis qu'à la Caisse d'épargne scolaire ils versent quand ils veulent, quand ils peuvent, sur leurs sous de poche, ils doivent là faire quand même le versement périodique et mécanique. En fait, ce versement est effectué par le père; l'enfant n'est plus en cause, il est hors de l'œuvre. Le père, gêné par un chômage ou autre accident, ne veut pas toujours effectuer ce versement pour l'enfant; et voici alors ce qui se passe : le père déclare son impossibilité, et on le supplée en puisant dans une caisse charitable : ressources qui d'ailleurs seront bientôt épuisées. D'autres pères, non besogneux, mais voyant que certains sont exemptés de faire les versements périodiques, réclament le privilège, qui devient la règle, en définitive. Et ainsi, cette institution, qu'on appelle la Mutualité scolaire, apprend aux enfants que, dans notre société moderne, quand on ne veut pas faire de l'économie et de la prévoyance, on peut s'abriter sous l'aumône, il suffit de courber la tête, et de se faire inscrire petit serf. Religieux ou laïque, ce socialisme revient au même, à ceci : affaiblissement de la virilité de l'ouvrier, sous la main de la charité ou de l'Etat. Ainsi on prépare aux sociétés de secours mutuels, non pas des mutualistes, mais des mendiants, serfs de l'aumône. En vain, les promoteurs de ce système ont allégué que par là on enseignait aux enfants la fraternité. Cela serait peut-être, si ces enfants opéraient avec leurs propres sacrifices personnels; mais on vient de voir que la mutualité scolaire opère le plus

souvent avec les fonds de la charité privée ou publique, et c'est alors de la fraternité faite avec l'argent d'autrui. Etrange mode d'éducation morale !

Aussi bien, cette prétendue institution de prévoyance a été repoussée par les vrais démocrates, et encore par les vrais éducateurs conservateurs qui, outre le motif de démoralisation, ont considéré que, par ce fâcheux système, on aggravait les charges de la charité, déjà insuffisante pour tant d'autres besoins impérieux.

Et c'est pourquoi les éducateurs allemands, si jaloux de leurs prétentions à la virile éducation populaire, ont dit résolument à leur schulmeister :

« L'Allemagne doit beaucoup, pour sa grandeur nationale, à ses « instituteurs, qui se sont efforcés de faire des hommes. Suivant « l'avis de notre grand chancelier, et d'après les rapports des « meilleurs éducateurs de tous pays, la Caisse d'épargne scolaire « agit efficacement dans cette voie. S'il plaît à certains étrangers « d'affaiblir leur peuple, de l'émasculer, par l'aumône, dans la « pensée de gouverner plus aisément des serfs embrigadés, c'est leur « affaire. Mais nous, libres enfants de l'Allemagne, nous ne cédons « volontiers de nos libertés que ce que l'on croit absolument néces- « saire à l'ordre public ; et nous ne tomberons pas dans le piège « qu'on nous présente pour nous amoindrir. »

Sans ces prétendues mutualités scolaires, il est un moyen facile et franc de vice, pour affilier par l'école les écoliers aux sociétés mutuelles : et c'est, à la fin des études primaires, quand l'éducation économique de l'écolier a été faite par l'exercice de la Caisse d'épargne scolaire, de doter chaque écolier sortant, d'un livret de Société de secours mutuels et d'un livret de Caisse des retraites, dont l'écolier, entrant à l'atelier, pourra faire usage sur les premières petites sommes de son salaire d'apprenti.

Les Caisses d'épargne scolaires, si bien appréciées dans tout le monde civilisé, n'agissent pas seulement sur les enfants, sur le futurs ouvriers, mais encore sur les parents des élèves, comme on l'a constaté dans la récente crise des Caisses d'épargne, et comme l'ont constaté dès les premiers temps des Caisses d'épargne scolaires, en 1874, les Conseils généraux, les Conseils municipaux, les ministères du Commerce et de l'Instruction publique : les instituteurs, en recommandant les Caisses d'épargne scolaires, faisaient propagande aussi pour les Caisses d'épargne : ce qu'un éminent, sage et patriote homme d'Etat, M. Sadi Carnot (le futur Président de la République), résumait en ces termes, dans le *Bulletin de la Correspondance Républicaine* du 25 août 1879 : « Ce progrès de nos Caisses

« d'épargne françaises date du mouvement en faveur des Caisses » d'épargne scolaires qui, suivant les termes du rapport officiel « du ministère du Commerce, ont secondé et continuent à seconder « très utilement l'action bienfaisante et moralisatrice des Caisses « d'épargne. »

— Nos Sociétés de secours mutuels ont, dans le dernier siècle, continué l'esprit fraternel des compagnonnages, et autres anciennes fraternités. Mais depuis quelque temps, un autre esprit semble tendre à prévaloir. On traite un peu ces Sociétés comme des Compagnies d'assurances bourgeoises, où les gérants n'ont souci que de recevoir des versements et de payer des rentes, sans s'occuper des personnes, qu'ils affectent de ne pas connaître. C'est une industrie, et rien de plus. Cette tendance regrettable est si affirmée déjà, que la visite amicale au confrère malade a dû être prescrite sous peine d'amende. La fraternité sous peine d'amende ! Toute Société mutuelle doit être comme le foyer de la *Mère* des anciens compagnonnages, où chaque associé peut voir un foyer de famille, un lieu de bon conseil, de bon secours, de bon aide...

— Cette dénaturation de l'esprit moral et social des institutions de prévoyance n'est point un accident, à l'heure présente ; c'est l'effet d'un courant d'opinion bien calculé par certains politiciens, qui professent une doctrine très nettement avouée.

Il y a peu d'années, j'étais allé dans une des grandes villes de province pour assister à un Congrès de sociétés savantes. Un soir, en montant l'escalier de l'édifice où se tenait la session et où je devais parler, je fus abordé par un rédacteur d'un des principaux journaux de la région ; il se nomma et me fit force éloges sur mon long et actif dévouement aux institutions,dont je servais les progrès. « Seulement, ajouta-t-il, je regrette que vous fassiez de votre dé- « vouement social un emploi contraire à nos principes. Toutes ces « institutions de prévoyance populaire ne sont que des palliatifs « qui font croire au peuple qu'il peut, par ses efforts, assurer l'amé- « lioration de son sort ; et cela les éloigne de seconder notre grande « idée sociale, qui est ceci : L'amélioration du sort du peuple ne « peut se faire que par la révolution sociale, c'est-à-dire par l'Etat, « absorbant toutes les forces individuelles. »

La société a souvent pensé qu'elle aurait fait au mieux son devoir

quand elle aurait créé un asile pour recueillir les vieillards invalides, dénués de famille et de ressources.

Suivant cet ordre d'idées, en 1889, un sénateur, ancien ministre, prenant part à un Congrès de l'agriculture qui se tenait dans la salle des fêtes du Palais-Bourbon (Chambre des députés), présenta un vœu tendant à faire créer,dans tous les cantons ou groupes de cantons, quelques milliers d'hospices pour vieillards. Ce gigantesque projet souleva quelques objections financières et économiques qui le firent classer dans ce que les hommes d'Etat anglais appellent « les trous de pigeons », autrement dit : les cartons à utopies.

Et d'abord la dépense de construction, et les frais d'entretien, avec les frais de l'état-major : directeurs, économes, employés, etc. ; et ensuite, on considéra le peu de goût que les ouvriers ont pour les hospices, où ils subissent tant de changements de leurs habitudes en nourriture, pour l'emploi du temps, la liberté, la société, et à un âge où de tels changements sont très pénibles et peuvent être mortels.

Nous avons eu lieu de constater dans quelques-unes de nos provinces, ainsi dans la France centrale, où depuis le XVII[e] siècle d'assez nombreux hospices de vieillesse ont été construits et dotés de larges revenus, que plusieurs de ces établissements ont des places vacantes, à cause de la répugnance des vieillards pour les conditions de vie de ces établissements. Et à Paris, l'Hôtel des Invalides, qui comptait jadis plus de cinq mille pensionnaires, n'en compte plus aujourd'hui que cinquante-quatre, la plupart des invalides s'étant empressés d'user de la permission qu'on leur a offerte, en ces dernières années, de se placer en pension chez des parents ou amis, et même à la campagne chez des fermiers.

Et l'on en vient à émettre l'idée de placer les vieillards dans des familles d'ouvriers et de paysans, qui volontiers et pour un prix de pension modique, acceptent de tels pensionnaires : une petite chambre est facile à aménager dans le logis ; même lumière, même feu, même nourriture à peine accrue pour ce vieil hôte. Le pensionnaire pourrait se rendre utile aux soins du ménage, à la garde des enfants. Il serait heureux de cette vie de famille. Et à peu de frais, à bien moindres frais qu'à l'hospice, il aura la subsistance de ses vieux jours. La famille aurait intérêt à le contenter, par crainte que cette pension, qui lui donnerait un bénéfice, ne fût retirée. Et voilà résolue sans grande dépense et à la satisfaction des vieux travailleurs, des invalides du travail, une des questions les plus intéressantes et les plus délicates de la vie sociale.

— Ces observations frappèrent le bon sens et le franc dévouement

public de plusieurs conseillers généraux; et sur la proposition du Conseil général de Saône-et-Loire, le système fut mis en œuvre dans ce département; il s'est pratiqué avec assez de succès pour que l'assistance publique et plusieurs membres du Conseil municipal de Paris s'en soient préoccupés; on en a commencé l'application, pour le plus grand bien de la vie de famille, de la bonne vie morale.

Nous avons constaté que la crise des Caisses d'épargne, qui a duré dix-huit mois et a causé un excédent de retraits de 377 millions de francs, s'était calmée dans les premiers jours de l'année 1904. Malheureusement, depuis les quatre dernières décades, elle semble reparaître; et cette rechute est attribuée par un grand nombre d'admirateurs des Caisses d'épargne au bruit répandu en France parmi le peuple des déposants qu'on allait mettre la main sur les fonds de dotation des Caisses d'épargne pour faire de la philanthropie avec l'argent des ouvriers. On sait combien est sensible l'esprit du peuple, en matière de Caisses d'épargne, institution populaire dont la confiance est la base, — comme on l'a vu lors des crises de 1837, 1883, 1893, où il a suffi, pour jeter le trouble parmi les déposants de toutes les régions de la France, d'un mauvais jeu de mots, perfidement répandu, ou d'un détournement dans une Caisse d'épargne d'une ville de troisième rang, ou de la proposition au Sénat ou à la Chambre d'amendements destinés à faire employer les fonds des dépôts ou des dotations dans des placements aventureux. Ce retour de crise serait d'autant plus dangereux aujourd'hui que la rechute affecterait la confiance à peine ranimée après la longue crise de 1902-3. La question vient d'être traitée au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et l'on peut penser que les hommes sages, dévoués au culte des institutions de prévoyance populaires, parviendront à faire respecter les Caisses d'épargne, suivant les principes professés et pratiqués depuis près d'un siècle par tous les hommes d'Etat d'Angleterre, qui ont fait de la sûreté absolue la base des Caisses d'épargne et ont toujours repoussé l'emploi des fonds de dotations et de dépôts en d'autres valeurs qu'en valeurs de tout repos. Et l'Angleterre est le pays le plus ancien et le plus considérable pour les Caisses d'épargne, le pays où cette institution est estimée le plus puissant organisme de la vie morale du peuple.

A. de Malarce

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mars* 1904)

2. — **Rapport** suivi d'un décret fixant le régime administratif des postes côtiers de télégraphie sans fil (page 1351).

— **Décret** portant extension du service des colis postaux ordinaires aux Nouvelles-Hébrides, par la voie de Marseille et de la Nouvelle-Calédonie (page 1352).

— fixant les taxes d'affanchissement des colis postaux n'excédant pas 5 kilogr. sans valeur déclarée ni remboursement, à destination de la Perse (page 1352).

— **Rapport** suivi d'un décret portant réglementation de la pêche dans le fleuve « Sénégal » (page 1359).

6. — **Loi** portant règlement définitif du budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1901 (page 1449).

— concernant l'échange entre la France et l'Algérie des titres de mouvement pour le transport des spiritueux (page 1466).

— **Rapport** suivi d'un décret portant organisation du service de l'assistance médicale et de l'hygiène publique indigènes à Madagascar et dépendances (page 1467).

9. — **Rapport**, suivi d'un décret portant règlement de la médecine indigène et de l'exercice de la profession de sage-femme indigène à Madagascar (page 1528).

— suivi d'un décret sur l'exercice de la pharmacie à Madagascar (page 1529).

10. — **Décret** portant promulgation de la convention d'arbitrage signée à Londres, le 14 octobre 1903, entre la France et la Grande-Bretagne (page 1546).

12. — **Loi** autorisant la ville de Paris à changer l'affectation de fonds d'emprunt (page 1593).

— relative aux sels employés pour la pêche à la morue aux îles Féroë (page 1593).

— **Rapport** suivi de décrets portant création d'une succursale de la banque de l'Indo-Chine à Tahiti et d'une agence à Battambang (page 1595).

13. — **Loi** portant ouverture, au Ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1904, d'un crédit extraordinaire de 120.000 fr. pour les dépenses de l'exposition internationale de l'utilisation des alcools et des industries de la fermentation, à Vienne (Autriche) (page 1605).

17. — **Loi** relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions (page 1749).

Voir plus bas le texte de cette loi.

18. — **Rapport** au garde des sceaux, Ministre de la Justice, sur les résultats de l'application, pendant l'année 1903, des dispositions du code civil relatives à la nationalité et à la naturalisation (page 1776).

21. — **Rapport** adressé au Président de la République par la Commission de classement des récidivistes, sur l'application de la loi du 27 mai 1885 pendant l'année 1902 (page 1830).

22. — **Loi** concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1903 (page 1845).

— portant ouverture au Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes d'un crédit de 3.937.500 fr. en vue de l'établissement du câble de Brest à Dakar (page 1845).

23. — **Rapport** suivi d'un décret instituant un comité technique d'œnologie et nommant les membres de ce comité (page 1862).

24. — **Décret** levant la prohibition d'exportation des armes et munitions de guerre à Cuba, aux Philippines et à Mindanao (page 1886).

27. — **Loi** portant ouverture au Ministre des Affaires étrangères d'un crédit extraordinaire pour les frais de voyage en Italie du Président de la République (page 1933).

— **Décret** autorisant l'ouverture de bureaux de douanes à l'introduction en France des animaux sur pied et des viandes fraîches et prescrivant la fermeture d'autres bureaux (page 1935).

28. — **Loi** relative à la participation de la France à l'exposition internationale de Liège et à l'ouverture, sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour cet objet (page 1981).

30. — **Loi** décidant que les effets de commerce échus un dimanche ou un jour férié légal ne seront payables que le lendemain (page 2009).

— **Décret** portant promulgation de la convention d'arbitrage

signée à Paris, le 25 décembre 1903, entre la France et l'Italie (page 2010).

31. — **Loi** relative à la détention d'appareils susceptibles d'être utilisés dans la fabrication des monnaies (page 2026).

— **Décret** portant promulgation de la convention commerciale relative aux colonies néerlandaises entre la France et les Pays-Bas (page 2027).

LOI

Relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions.

Article premier. — A partir de la promulgation de la présente loi, les bureaux de placement payants pourront être supprimés moyennant une juste indemnité.

Tout bureau nouveau, créé en vertu d'une autorisation postérieure à la promulgation de la présente loi, n'aura droit, en cas de suppression, à aucune indemnité.

Le bureau devenu vacant par le décès du titulaire ou pour toute autre cause avant l'arrêté de suppression, pourra être transmis ou cédé.

Art. 2. — Les bureaux de placement gratuits créés par les municipalités, par les syndicats professionnels ouvriers, patronaux ou mixtes, les bourses du travail, les compagnonnages, les sociétés de secours mutuels et toutes autres associations légalement constituées, ne sont soumis à aucune autorisation.

Art. 3. — Les bureaux de placement énumérés à l'article précédent, sauf ceux qui sont créés par les municipalités, sont astreints au dépôt d'une déclaration préalable effectuée à la mairie de la commune où ils sont établis. La déclaration devra être renouvelée à tout changement de local du bureau.

Art. 4. — Dans chaque commune, un registre constatant les offres et demandes de travail et d'emplois devra être ouvert à la mairie et mis gratuitement à la disposition du public. A ce registre sera joint un répertoire où seront classées les notices individuelles que les demandeurs de travail pourront librement joindre à leur demande. Les communes comptant plus de 10.000 habitants seront tenues de créer un bureau municipal.

Art. 5. — Sont exemptées du droit de timbre les affiches, imprimées ou non, concernant exclusivement les offres et demandes

de travail et d'emplois et apposées par les bureaux de placement gratuits énumérés dans l'article 3.

Art. 6. — Tout gérant ou employé d'un bureau de placement gratuit qui aura perçu une rétribution quelconque à l'occasion du placement d'un ouvrier ou employé sera puni des peines prévues à l'article 9 ci-dessous.

Art. 7. — L'autorité municipale surveille les bureaux de placement pour y assurer le maintien de l'ordre, les prescriptions de l'hygiène et la loyauté de la gestion. Elle prend les arrêtés nécessaires à cet effet.

Art. 8. — Aucun hôtelier, logeur, restaurateur ou débitant de boissons ne peut joindre à son établissement la tenue d'un bureau de placement.

Art. 9. — Toute infraction, soit aux règlements faits en vertu de l'article 7, soit à l'article 8, sera punie d'une amende de seize francs (16 fr.) à cent francs (100 fr.) et d'un emprisonnement de six jours à un mois, ou de l'une de ces deux peines seulement. Le maximum des deux peines sera appliqué au délinquant lorsqu'il aura été prononcé contre lui, dans les douze mois précédents, une première condamnation pour infraction aux articles 6 et 8 de la présente loi.

Tout tenancier, gérant, employé d'un bureau clandestin, sera puni des peines portées à cet article.

Ces peines sont indépendantes des restitutions et dommages-intérêts auxquels pourront donner lieu les faits incriminés.

L'article 463 du code pénal, ainsi que la loi du 26 mars 1891, sont applicables aux infractions indiquées ci-dessus.

Art. 10. — Les pouvoirs ci-dessus conférés à l'autorité municipale seront exercés par le préfet de police pour Paris et le ressort de sa préfecture, et par le préfet du Rhône pour Lyon et les autres communes dans lesquelles il remplit les fonctions qui lui sont attribuées par la loi du 24 juin 1851.

Art. 11. — 1° A partir de la promulgation de la présente loi, un arrêté pris à la suite d'une délibération du Conseil municipal pourra, à charge d'une indemnité représentant le prix de vente de l'office et qui, à défaut d'entente, sera fixé par le Conseil de préfecture, rapporter les autorisations données en vertu du décret du 25 mars 1852;

2° Les indemnités dues aux bureaux de placement payants supprimés dans le délai de cinq années seront fixées d'après l'état de ces bureaux à l'époque de la promulgation de la présente loi;

3° Les bureaux faisant le placement pour une même profession

déterminée devront être supprimés tous à la fois, par un même arrêté municipal;

4° Les indemnités aux tenanciers des bureaux de placement seront à la charge des communes seules;

5° En cas de décès du titulaire avant l'arrêté de suppression, l'indemnité sera due aux ayants droit et leur sera payée lorsque l'arrêté aura été pris.

A partir de la promulgation de la présente loi,les frais de placement touchés dans les bureaux maintenus à titre payant seront entièrement supportés par les employeurs, sans qu'aucune rétribution puisse être reçue des employés.

Toute infraction à cette prescription sera punie des peines édictées à l'article 9 de la présente loi.

Art. 12. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Les bureaux de nourrices ne sont pas visés par la présente loi et restent soumis aux dispositions de la loi du 23 décembre 1874, relative à la protection des enfants du premier âge.

Les agences théâtrales, les agences lyriques et les agences pour cirques et music-halls ne sont pas soumises aux prescriptions de la présente loi.

Art. 13. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Fait à Paris, le 14 mars 1904.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,
GEORGES TROUILLOT.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
E. COMBES.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 avril 1904.

Nécrologie. — Centenaire du Code civil.
Discussion. — L'organisation de la Bourse de Paris, la solidarité des intermédiaires et les crises.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, Administrateur du Collège de France.

Le Président fait connaître à la réunion le décès de M. G. May, que la Société a perdu depuis sa dernière séance. M. May était un banquier versé dans les grandes affaires, très compétent sur les matières économiques, particulièrement sur les questions monétaires ; il était, par principe et par expérience, résolument monométalliste. Sa mort est une perte douloureuse pour la Société d'économie politique, aux réunions de laquelle il est resté fidèle jusqu'à ses derniers jours.

Il y a cent ans que le Code civil a été promulgué, le 15 mars 1803 (24 ventôse an XI). Le Code civil, qui a fixé le droit nouveau fondé sur les principes de liberté des personnes, d'égalité des droits, de plénitude de la propriété, qu'avait consacrés la Révolution française, est un des monuments de l'histoire de la civilisation moderne. Quelques critiques de détail qu'on puisse objecter à certains articles, quelques modifications, légères d'ailleurs, que les législateurs français y aient introduites, et quelques perfectionnements qu'y aient apportés les législateurs étrangers qui s'en sont inspirés, c'est une grande œuvre qui subsiste. Dans plusieurs pays, des groupes de jurisconsultes s'apprêtent à en célébrer le centenaire. En France, des professeurs et des magistrats se sont associés pour célébrer ce centenaire par une importante publication dont les manuscrits sont en préparation, et dont une partie au moins sera dans le commerce avant la fin du semestre. Il est juste que la Société d'économie politique s'as-

socie, de son côté, à ces hommages, et c'est au nom de la Société que le Président le fait ce soir en ouvrant la séance.

Il regrette la nouvelle absence du secrétaire perpétuel, M. Jules Fleury, retenu par un deuil récent, et, après lui avoir adressé un salut sympathique, donne la parole au questeur-trésorier, M. Daniel Bellet, pour la présentation des ouvrages offerts.

Celui-ci, dans la liste des nombreux volumes envoyés et dont on trouvera la nomenclature ci-après, insiste particulièrement sur l'importance des ouvrages suivants : *Les budgets* de 1872 à 1903, constituant le 2e volume des études de « Finances contemporaines », par M. Alfred Neymark ; les opuscules de M. Louis Vossion, relatant l'état d'économie politique dans l'*Inde anglaise*. Enfin, il signale le 1er numéro de la *Revue économique internationale*, qui paraît à Bruxelles avec la collaboration d'économistes français, ayant pour article de tête un travail de M. Emile Levasseur, intitulé : « *Coup d'œil sur l'évolution des doctrines et des intérêts économiques en France.* »

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante proposée et traitée par M. Emmanuel Vidal :

L'organisation de la Bourse de Paris, la solidarité des agents de change et les crises.

M. Emmanuel Vidal expose la question :

Le marché financier a été réorganisé en 1898. La question qui se présentait dans l'opinion était la suivante :

Le marché financier doit-il être sous le régime de la liberté absolue, ou du monopole, ou d'un système mixte, c'est-à-dire de la liberté réglementée ?

Ce fut la solution première qui prévalut. Voici comment : Deux députés, MM. Lacombe et Fleury-Ravarin, déposèrent un amendement disposant que, dorénavant, l'impôt sur les opérations de Bourse ne serait perçu,par les agents de l'enregistrement pour les valeurs cotées par les agents de change, que sur production du bordereau des agents de change.

L'amendement de MM. Lacombe et Fleury-Ravarin a été adopté par la Chambre des députés et par le Sénat. Ce fut le seul article de loi qui eût trait à la question de l'organisation de la Bourse, et encore n'avait-il trait qu'à un mode de perception fiscale.

Ce fait accompli, le ministre des Finances signa trois décrets : l'un qui augmentait de dix le nombre des agents de change ; un autre qui remaniait le tarif des courtages et un troisième qui se

livrait à quelques modifications sur des questions de détail d'une importance relative, mais dans lequel, cependant, il existe une disposition établissant plus ou moins légalement ce que l'on a appelé « la solidarité » des agents de change.

Telle est l'organisation qui a pris le nom de réorganisation du marché financier, et qui a donné aux agents de change le monopole absolu des transactions sur valeurs mobilières.

Il existe cependant deux petites colonies où paraît s'être réfugiée la liberté des transactions : ce sont les coulisses des rentes et des valeurs. Mais les arrangements conclus entre ces groupes et le monopole ne correspondent pas à des conditions normales pour qui veut vivre commercialement. Le monopole des agents de change est donc maître absolu du marché financier et les agents de l'Enregistrement sont chargés de dresser des contraventions et de punir d'amendes les transactions qui portent atteinte au monopole, l'Etat fût-il désintéressé, l'impôt fût-il payé.

Cela posé, il semble bien qu'il n'y a pas eu réorganisation dans le sens du mot. On a employé un stratagème — un simple amendement au budget — pour empêcher la discussion approfondie de l'organisation du marché. Sans doute, on craignait que l'étude de la question ne fît ressortir les inconvénients d'un monopole et les avantages d'une liberté réglementée. Cependant, la réorganisation a-t-elle donné de bons résultats ? Voyons, dit l'orateur, quels sont les événements caractéristiques qui se sont écoulés depuis 1898 :

Le premier des phénomènes sur lequel il importe de s'arrêter est la baisse de la Rente. En 1898, au moment où l'on discutait l'amendement Fleury Ravarin-Lacombe, qui a été la clef de voûte de la réorganisation du marché financier, la Rente avait dépassé le cours de 104 francs.

Depuis, elle n'a cessé de baisser ; nous l'avons trouvée oscillant entre 98 75 et 103 en 1899, entre 99 15 et 102 30 en 1900, entre 99 75 et 102 45 en 1901, entre 98 45 et 102 en 1902, et ne pas dépasser 100 17 en 1903.

L'orateur croirait faire injure à la Société en citant des arguments aussi grossiers que ceux qui ont consisté à accuser les agents de change d'être les artisans de la baisse de la Rente. Il y a d'ailleurs à la baisse de la Rente des raisons qui sont autrement sérieuses. MM. Alfred Neymarck, Raphaël-Georges Lévy, Leroy-Beaulieu, dans des études extrêmement documentées, ont établi qu'il s'était produit une sorte de gravitation des cours des rentes des différents pays, que, d'une part, la rente des pays à finances prospères, mais dont les charges budgétaires croissaient, bais-

sait, tandis que la rente des pays à finances avariées en état d'amélioration montait.

Il est incontestable que la Rente française ne pouvait pas échapper à cette loi de gravitation.

Seulement, les économistes doivent encore s'inspirer de la circonstance pour la raison suivante : En 1898, pendant la discussion, il a été fait état de quelques centimes d'oscillation de la Rente française dans le marché libre, par rapport au marché officiel, et on a présenté la réorganisation comme une sorte d'assurance contre la baisse de la Rente. On a eu tort de considérer que le monopole des agents pouvait donner une garantie à cet égard. Je m'empresse de dire qu'un monopole d'agents de change ne peut empêcher la baisse de la Rente, et que, sans doute, il n'existe pas de rapport entre le crédit d'un pays et l'organisation d'un marché ; mais que, s'il en existe un, ce rapport serait nécessairement celui de la liberté. M. Rouvier disait un jour que la Rente française était un billet de banque qui portait intérêt. Cette formule est très heureuse, mais, pour que la rente de notre pays puisse être assimilée à un billet de banque qui porte intérêt, il importe que la liberté des transactions soit aussi grande que possible.

La deuxième circonstance à examiner est aussi délicate. En 1901, il s'est opéré, à la Bourse de Paris, une descente des cours des valeurs de tramways, parce que les mécomptes de l'exploitation des concessions ont démontré que les valeurs introduites à la cote officielle avaient été majorées.

M. Vidal estime encore que ce serait à tort que l'on rendrait responsables en bloc les bénéficiaires du monopole des mécomptes qui sont survenus dans l'épargne publique par suite de la majoration des cours d'introduction. D'ailleurs, il faut reconnaître, pour être impartial, que, dans tous les autres marchés — les marchés libres notamment — des mécomptes de ce genre ont été éprouvés et il faut encore, par impartialité, proclamer que, dans quelque organisation que ce soit, il ne peut être procédé par les intermédiaires à une appréciation de la valeur intrinsèque des titres admis aux négociations. Par conséquent, nous devons encore enlever au passif du monopole le grief que des esprits superficiels formulent en raison de la crise des tramways.

Seulement, encore une fois, comme cela s'est passé pour la Rente, il a été fait état, en 1898, des mécomptes survenus dans l'épargne publique en matière de valeurs minières et, à cette époque, quand on demandait la réorganisation, ou ce que l'on

disait ne signifiait rien, ou signifiait qu'une organisation nouvelle préserverait l'épargne publique des mécomptes éprouvés précédemment.

Il faut bien convenir que les apologistes du monopole ont fait une promesse téméraire que le monopole ne pouvait tenir.

Enfin, un troisième phénomène s'est produit récemment : la baisse des valeurs, à la suite de la rupture des relations entre la Russie et le Japon.

Le 6 février 1904, le Japon et la Russie n'avaient point rompu leurs relations ; le 8, c'était un fait accompli. Le 3 0/0 baissa subitement de 1 35, le Russe 3 0/0 1891 de 6 90, le Russe 1896 de 7 15, la Rente Extérieure de 3 45, l'Italien de 1 80, le Turc de 4 17, le Brésilien de 3 50, le Rio de 46, le Suez de 115, la Sosnowice de 110.

Ce phénomène s'est produit à peu près dans toutes les Bourses. Cependant, le 20 février, sans aucun motif plausible, sans aucune nouvelle, il s'est produit un nouveau déclanchement des cours. Subitement, les cours baissèrent de 1 65 pour le 3 0/0, de 0 50 pour la Rente russe, de 5 65 pour l'Extérieure, de 2 25 pour l'Italien, de 2 60 pour le Turc, de 29 pour le Rio, de 74 pour le Suez et de 152 pour la Sosnowice. La comparaison est édifiante ; tandis que la Rente russe, pays intéressé, baissait relativement peu, il se produisait une débâcle sur la Rente française, la Rente Extérieure, la Rente italienne et les autres valeurs. Ce fut une baisse en quelque sorte *adéquate* à celle que légitimait, le 8 février, l'ouverture des hostilités. Sur certaines valeurs même, la baisse fut plus forte que lors de la rupture des relations diplomatiques entre la Russie et le Japon.

La Chambre syndicale des agents de change prit immédiatement des mesures. Elles refusa les ordres à terme autres que ceux tendant à liquider les positions prises,ou exigea des couvertures considérables équivalentes à la valeur des titres, ce qui était la même chose que le refus des ordres.

De la baisse et des mesures prises, il semble qu'il y a à tirer une double réflexion :

1° La position de place n'était pas saine le 20 février. Elle ne l'était pas, tout simplement parce que des spéculations excessives étaient engagées et que cette position de place, répartie sur 70 personnes, était trop lourde pour eux.

2° Ce ne sont pas les mesures qui ont été prises qui ont causé le relèvement des cours. La panique n'avait pas de cause, les esprits se sont calmés.

En effet, quand on ferme la bourse pour empêcher la débâcle,

on la précipite, puisqu'on ajoute l'*innégociabilité* des titres à la cause de leur discrédit. Procéder à une demi-fermeture, c'est faire à peu près la même chose.

On a contesté le droit aux agents de change de prendre des mesures de ce genre. Mais ils sont solidaires. Ils ont donc le droit de se préserver respectivement. Au surplus, c'est là qu'est le danger. Le marché financier, c'est un *trust*. S'il court un péril, il suspend ses affaires, et un pays qui a 200 milliards de valeurs mobilières peut voir le marché suspendu. Ce pays a pourtant droit à un marché permanent et qui prouve sa force, aux heures de crise, autrement qu'en procédant à une demi-fermeture. Cette force, c'est de la faiblesse.

La solidarité des agents de change, au surplus, est la plaie du marché financier.

La solidarité est-elle utile aux intermédiaires ? Est-elle utile au public et, dans la mesure où elle est utile à certains intérêts privés, n'est-elle pas nuisible à l'intérêt public ?

En 1898, au moment où l'on discutait l'ammendement Fleury-Ravarin, M. Cochery avait à s'expliquer sur la solidarité des intermédiaires. M. Cochery était hostile à cette mesure. Il estimait que cette disposition aurait pour effet d'enlever à chaque agent le sentiment de sa responsabilité personnelle. Il s'est trouvé que la critique de M. Cochery était fondée. Mais il est encore une critique qui peut être faite et que M. Cochery n'avait pas prévue, c'est que précisément aux époques de crise, en raison même de leur solidarité, les agents de change peuvent prendre des mesures qui suspendent un marché.

Et maintenant la solidarité est-elle réellement utile au public ? Le public se divise en trois catégories : les opérateurs au comptant, les spéculateurs et les reporteurs.

Les opérateurs au comptant n'ont pas besoin de la solidarité, puisque les opérations auxquelles ils se livrent sont réglées dans un temps très limité. Un acheteur donne un ordre ; il verse une petite provision et quand ses titres sont en caisse, on le prévient. Il règle titres contre argent et tout est fini. Il en est de même en matière de vente. Il en est de même en matière d'opérations à terme suivies de *levées* ou de *livraisons* de titres. Sans doute, il existe des cas où les règlements des opérations n'ont pas ce caractère immédiatement commutatif ; mais les articles 574 et suivants du Code de commerce,relatifs à la revendication en matière de faillite, montrent qu'en définitive il n'est pas besoin d'avoir recours à la solidarité des agents de change pour que les donneurs d'ordres en matière d'opérations au comptant aient toutes les sé-

curités auxquelles le législateur se doit d'avoir égard. Cependant si ces articles 574 et suivants étaient insuffisants, leur extension par voie législative aurait vite fait de parer aux nécessités, sans qu'il soit besoin d'une grave dérogation à la responsabilité commerciale individuelle.

Les spéculateurs sont, ou à la hausse, acheteurs, ou à la baisse, vendeurs.

En cas de crise, les spéculateurs à la hausse n'ont pas besoin de la solidarité, puisqu'ils sont les débiteurs des agents de change.

Quels sont donc les créanciers des agents ?

Ce sont les spéculateurs à la baisse. Or, nous avons vu à la Société d'Economie politique bien des gens protégés. Voici maintenant le comble de la protection. On a protégé les spéculateurs à la baisse, contre lesquels on trouvera dans les exposés des motifs de lois, décrets et réglements de l'époque révolutionnaire, les expressions les plus vitupératoires, contre lesquels il y avait les dispositions de l'An III, par lesquelles ces spéculateurs étaient punis de la détention, de la confiscation, de l'exposition publique avec un écriteau sur la poitrine portant le mot « agioteur » ; les spéculateurs à la baisse que Napoléon menaçait, en les flétrissant du nom de stellionnataires ; les spéculateurs à la baisse contre lesquels ont existé jusqu'à ces dernières années les dispositions de l'article 422 du Code pénal, contre lesquels il existe encore la faculté d'escompte pour les titres vendus à découvert. Nos illustres prédécesseurs n'en ont jamais tant demandé pour la spéculation. Ils ont demandé souvent pour la spéculation le droit commun, mais jamais plus que le droit commun.

L'orateur arrive à la situation des reporteurs.

Pour bien faire comprendre la situation des reporteurs, qu'on imagine un acheteur, Pierre, qui achète pour 100.000 fr. de titres au vendeur Paul. A l'échéance, Paul présente ses 100.000 francs de titres, mais Pierre n'a pas d'argent. Survient un reporteur, un homme qui a les 100.000 fr., qui prend les titres, donne la somme et revend les titres à l'échéance suivante, — avec un petit bénéfice — 100.500 francs.

Le reporteur est donc dans la situation d'un créancier gagiste ; c'est un capitaliste bien nanti, c'est un homme qui a fait un placement temporaire. Il a rendu un service, il a été utile ; mais en somme c'est un homme qui est, de tous les travailleurs, le moindre des travailleurs. C'est maintenant le cas de rappeler la question que M. Neymarck a traitée dans cette Société il y a quelques mois. Qu'est-ce qu'un capitaliste ?

M. Neymarck, a une fois de plus rappelé que les idées de capital et de travail étaient indissolubles, que le capitaliste devait être un travailleur, que sans travail il n'était pas de capital. Et nous avons ici constaté qu'il y avait une sorte d'échelle établissant que la rémunération du capital était en raison directe du travail du capitaliste. Or donc voici un capitaliste qui, de tous, est le moindre des travailleurs, et c'est à ce capitaliste timoré et bien nanti que l'on donne la solidarité des agents de change, alors que dans la législation on ne devrait accorder au capitaliste de protection qu'en raison du travail auquel il se livre avec son capital. en admettant que des capitalistes dussent être privilégiés.

Il y a là une injustice et, bien plus, il y a là un danger économique. Supposez, en effet, que l'afflux de capital soit considérable; supposez qu'il existe plus d'un milliard d'espèces en placements temporaires de ce genre. Croit-on que si cet argent était employé partie dans le commerce, partie dans l'industrie, partie même en rentes, le niveau du crédit public ne serait pas relevé ? Voilà sans doute un des secrets de la baisse de la Rente.

Il faut conclure :

Si la réorganisation du marché financier de 1898 n'a pas tenu les promesses que ses apologistes avaient faites ; si la solidarité des agents de change n'est pas une bonne chose en soi, une conclusion s'impose : c'est qu'il y a peut-être lieu de voir à nouveau si l'organisation du marché financier ne pourrait pas être faite sur des bases plus justes, plus équitables et en même temps plus ménagères, dans l'intérêt public.

Certes, on peut présenter une objection : la force apparente de notre marché financier. Soixante-dix officiers ministériels, considérables, considérés, ayant une fortune personnelle, jouissent d'un monopole, sous l'autorité du ministre des Finances. Et l'on imagine très aisément un Napoléon financier, passant la revue de sa garde, voyant des hommes superbes, et s'écriant : « Comme nous sommes forts ! »

Il ne faudrait pourtant pas confondre l'apparence de la force avec la force elle-même. Si le marché était ouvert à tous ceux qui ont des capitaux,la connaissance de leur métier et l'honorabilité, le marché serait probablement plus fort ; enfin, par cela même qu'il y aurait une concurrence, la division du risque amènerait une position de place répartie sur un plus grand nombre de têtes et par conséquent moins sensible qu'un marché étroit. sensible en raison directe de son étroitesse. En même temps. une sage et juste réglementation rendrait la balance égale entre les inconvénients évidents d'un monopole et les autres inconvé-

nients d'une liberté absolue qui peut effrayer beaucoup de gens avec plus ou moins de raison.

Il va être procédé, ou il est procédé en Allemagne à l'examen nouveau des conditions de la législation sur la Bourse. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Nous avons eu en France, en 1900, un Congrès international des valeurs mobilières, dans lequel il a été fourni quatre volumes de documents. D'autre part, M. le ministre des Finances Caillaux a confié une mission à M. Jobit, mission qui s'est notamment traduite par la production de trois gros volumes in-folio, d'un millier de pages chacun, dans lesquels se trouvent l'exposé de la législation fiscale de tous les pays et l'organisation des Bourses du monde entier.

Par toutes ces considérations l'étude de conditions nouvelles du marché financier paraît devoir s'imposer.

M. Manchez regrette qu'aucun agent de change n'assiste à la séance, alors qu'il y constate la présence d'un grand nombre de membres du marché en banque, *alias* coulissiers. Il craint, en conséquence, que la discussion ne soit pas contradictoire au point de vue professionnel du moins. Quant à lui, il tient à déclarer qu'il n'est en aucune sorte le porte-parole des agents de change et que c'est en se fondant sur une conviction profonde, qu'il prend la défense de l'organisation actuelle du marché financier.

M. Manchez rend hommage à l'exposé précis, fait en termes modérés et courtois, par M. Em. Vidal, des circonstances qui ont déterminé la réorganisation de la Bourse en 1898, et de celles qui l'ont suivie. Mais il tient cependant à relever plusieurs erreurs commises par le conférencier.

Il n'est pas exact, dit M. Manchez, qu'il serait loisible à la Chambre Syndicale des agents de change, de dissoudre *ad nutum*, la coulisse des rentes. Il rappelle, en effet, qu'au cours de la discussion qui eut lieu en 1898, tant à la Chambre qu'à la Commission du budget, il fut convenu que la coulisse des rentes, dont le rôle utile fut défini, resterait juxtaposée au Parquet. M. Manchez estime donc que le Parquet ne pourrait pas dissoudre la coulisse des rentes sans en référer de nouveau aux pouvoirs publics. M. Vidal a donc tort de prétendre que la coulisse des rentes a, vis-à-vis, du Parquet, une existence précaire.

On a décoré du mot pompeux de « Réorganisation », a dit M. Vidal, un ensemble de mesures prises par décrets en 1898 qui, suivant lui, n'ont apporté aucune modification radicale éveil-

lant réellement l'idée de la substitution d'une organisation nouvelle à une organisation ancienne. Mais, réplique M. Manchez, il ne s'agissait pas, en effet, de changer l'essence de l'organisation du marché financier. Il ne pouvait être question que d'un ressaisissement du monopole de droit des agents de change à l'égard d'une coulisse qui, devenue de plus en plus entreprenante, avait peu à peu soustrait au marché officiel la négociation de la plupart des grandes valeurs de spéculation.

M. Vidal, dit M. Manchez, a attribué la baisse de la rente à l'organisation de 1898, ou du moins, il a constaté la coïncidence de cette baisse avec cette réorganisation. C'est, croit M. Manchez, avoir mal observé les faits. Il n'est échappé à personne, en effet, tout d'abord que la politique de persécution fiscale et religieuse, inaugurée depuis plusieurs années, a déterminé un grand nombre de rentiers français soit à vendre leurs titres pour acheter des fonds d'Etat étrangers, d'ailleurs, plus rémunérateurs, soit à faire passer leurs capitaux dans des banques de l'étranger, soit à les tenir disponibles, en attendant des occasions, sous la forme de reports.

Il ne faut pas non plus négliger, pour expliquer la baisse des rentes, les deux opérations financières de l'emprunt dit de l'indemnité chinoise et de la conversion du 3 1/2 0/0, qui a réalisé l'unification du 3 0/0, et a créé ainsi, sur le marché financier, une masse de 22 milliards de rente du même type. Ces deux opérations, on le sait, ont créé un déclassement qui a pesé longtemps sur les cours du 3 0/0 et ce n'est que grâce à la dernière panique de bourse, que le comptant, alléché par la baisse subite des prix du 3 0/0, a fait disparaître une grande portion de la rente restée jusqu'alors, à l'état flottant.

Telles sont les véritables causes de la baisse de la rente depuis 1898.

D'ailleurs, M. Vidal n'a pas pris garde qu'en attribuant implicitement à la réorganisation de 1898 la baisse de la rente, il faisait le procès de la coulisse des rentes qui aurait été sinon l'artisan principal de cette baisse, du moins l'intermédiaire passif, puisqu'elle est, par son essence, le grand marché à terme des rentes.

M. Vidal a rappelé que la réorganisation de 1898 qui devait moraliser les affaires, suivant les prétentions de ses initiateurs, a été le témoin des excès commis au sujet du lancement des entreprises de tramways. M. Manchez ignore si, en réalité, les initiateurs de la réorganisation de 1898, avaient fait ces promesses de moralisation des affaires ; mais ce qu'il peut dire, c'est qu'un

marché financier, en tant qu'instrument de transaction sur valeurs mobilières, est absolument indépendant de la création des affaires qui viennent, par la suite, s'y négocier.

Il n'est pas d'époque qui n'ait eu ses crises financières, il n'est pas de bourse, sous quelque forme qu'elle soit constituée, qui n'ait assisté, passive, aux exagérations des lanceurs d'affaires. La remarque de M. Vidal n'a donc pas de portée particulière à l'égard de l'organisation actuelle de la Bourse.

Suivant M. Manchez, M. Vidal ne paraît pas avoir exposé la cause véritable de la panique du mois de février dernier et des mesures exceptionnelles prises par la Chambre Syndicale des agents de change.

Il faut chercher cette cause dans une fausse appréciation des événements de politique en Extrême-Orient, par la diplomatie de l'Europe centrale. A Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Paris, on n'a cessé de croire à la paix et de manifester, à l'égard du monde des affaires, la tranquillité la plus parfaite. Les spéculateurs des marchés du continent, qui ont l'habitude de se renseigner aux sources officielles, y ont reçu des assurances tellement précises en faveur de la paix, qu'ils n'ont pas hésité à maintenir leurs positions à la hausse, de sorte qu'à Paris, le 8 février, c'est-à-dire le lendemain du commencement des hostilités en Extrême-Orient, la place financière, prise au dépourvu, s'est trouvée sans force pour résister à la baisse. Au lieu de vendeurs qui auraient pu atténuer la baisse des cours par leurs rachats, la Bourse s'est trouvée en présence d'acheteurs qui se sont liquidés, précipitant ainsi la baisse. Dès ce moment, la Bourse fut désemparée, nerveuse et incapable de résister aux manœuvres frauduleuses dont elle fut le théâtre dans la fameuse journée du 20 février, où les bruits les plus invraisemblables trouvèrent un écho et les manquements aux règlements causèrent un véritable scandale.

Dans ces circonstances, la Chambre Syndicale ne pouvait pas mieux faire que de prendre les mesures conservatoires que l'on sait, en vertu même de ses règlements. A ce propos, M. Vidal, tout en reconnaissant que la Chambre Syndicale a usé de son droit, en la circonstance, déplore qu'une organisation de bourse ne permette pas, en tout état, aux intérêts de se manifester par des ventes ou des achats. Suivant lui, restreindre et même interdire les ventes sur un marché, c'est aller au-devant des pires catastrophes et même les préparer. Sans doute, dit M. Manchez, si le 10 février, on s'était trouvé devant des faits graves, réels, comportant la chute des cours, il eût été insensé de la part de la Chambre Syndicale de vouloir s'opposer par des mesures régle-

mentaires aux transactions dont la nécessité eût été impérieuse. Mais là n'était pas le cas. La baisse avait été obtenue grâce à des manœuvres qui relevaient plutôt du commissaire de police de la Bourse que des règlements de la Chambre Syndicale. Il eût été fâcheux que ladite Chambre n'eût pas pris de mesures conservatoires pour éviter l'aggravation de la panique dans le public. La baisse du 20 février n'était pas fondée. La Chambre Syndicale reçut l'approbation de toutes les grandes banques, de tout le monde financier, pour l'avoir enrayée par les mesures exceptionnelles qu'elle recommanda officieusement aux agents de change dans la journée du 21 février.

Quoi qu'il en soit, M. Manchez insiste sur cette circonstance que la cause de la panique du mois de février fut absolument indépendante de l'organisation du marché financier, et qu'elle doit être attribuée à l'erreur entretenue inconsciemment dans le monde des affaires, par la diplomatie de l'Europe centrale, à l'égard des événements russo-japonais.

M. Vidal a fait ensuite le procès de la solidarité légale des agents de change. Sans doute, dit M. Manchez, cette solidarité dont les agents de change, on s'en souvient, n'ont pas voulu à l'origine et qui est le résultat d'un amendement subrepticement introduit dans la discussion au Parlement, par un député socialiste, M. Viviani, cette solidarité est antiéconomique. Mais si elle a ses inconvénients, elle a aussi ses avantages.

On pourrait faire le même reproche au taux de l'escompte de la Banque de France qui n'est si bas que, grâce à l'intervention de la loi permettant, dans notre pays, de donner de l'argent au pair de l'or. La Banque de France n'a donc pas besoin d'élever, comme elle le faisait autrefois, le taux de son escompte pour défendre son encaisse-or. Il lui suffit de payer en argent ses demandeurs de crédit, lorsque leurs appels sont excessifs. C'est ainsi que, grâce à la solidarité légale des agents de change et au régime du double étalon, l'argent, indépendamment de son abondance, est si bon marché en France. Cette double intervention de la loi a du moins ses avantages. Sur le marché commercial et industriel, le bas taux de l'argent est une compensation au prix élevé des choses déterminé par le régime protectionniste, et aux exigences de la main-d'œuvre. Sur le marché financier, la solidarité légale des agents de change détermine un afflux de capitaux dans les charges de ces officiers ministériels. Il en résulte que la Bourse a une certaine indépendance au moment des liquidations, à l'égard des grands détenteurs de capitaux. N'est-ce pas, en effet, un avantage que le marché financier, tel qu'il

est organisé, serve de contrepoids à l'omnipotence des grandes sociétés de crédit qui, d'ailleurs, ne se soucient guère d'avoir à gérer plus de capitaux qu'elles n'en ont actuellement.

Qu'arriverait-il si un marché libre même réglementé était substitué à l'organisation actuelle ? Les capitaux déposés dans les charges seraient retirés, iraient fortifier encore les encaisses des grandes sociétés de crédit. La Bourse,plus étendue en personnes, serait plus dépourvue de capitaux, aurait ainsi moins de crédit, manquerait d'indépendance et se trouverait à chaque échéance de liquidation sous la dépendance et à la merci des gros détenteurs de capitaux qui ne manqueraient pas de lui faire payer largement leurs services.

En résumé, M. Manchez estime que toute amélioration du marché financier peut être obtenue, s'il est besoin, par l'accord des hommes d'affaires de bonne volonté et de bonne foi. Mais il faudrait bien se garder de porter de nouveau la question devant le Parlement, car les partisans de la liberté du marché risqueraient eux-mêmes d'y voir sombrer leurs plus chères aspirations. Qu'on prenne garde, en effet, que de plus en plus les pouvoirs publics tendent à transformer les grandes affaires en services publics dirigés par l'Etat, en un mot, à tout socialiser. Qui empêcherait le Parlement de s'aviser, un jour, qu'après tout la spéculation est une manifestation nuisible aux intérêts de l'Etat, que les cours des valeurs doivent être seulement établis par les capitaux et les titres et que sous le prétexte qu'il y a une spéculation malsaine, frauduleuse, il convient de supprimer les marchés à terme ?

Gardons-nous donc, conclut M. Manchez, de lasser les oreilles du Parlement de nos discussions, faisons nos affaires entre nous. Nous nous en trouverons mieux.

M. Sabatier renonce à la parole, parce qu'il ne lui paraît pas que l'examen de quelques épisodes et incidents relatifs au marché financier puisse être traité dans la discussion d'ordre tout à fait général et élevé, que M. Vidal a si heureusement instituée. Il se borne à rappeler, pour bien préciser un point du débat, que la solidarité des agents de change, dont on parle, est une solidarité restreinte, qu'elle est limitée à la valeur vénale des offices et au montant des cautionnements. Le cautionnement de chaque agent est de 250.000 francs, et la valeur de l'office peut être fixée à 1.500.000 francs. C'est donc, en résumé ,une garantie de 1 million 750.000 francs, qui, pour 70 offices, représente 122 millions et demi environ. Qu'il soit bien entendu que cette garantie une

fois fournie, les agents ont la libre disposition de l'actif de leurs charges et de leur patrimoine personnel. De ces indications, il résulte que, si elle est suffisante pour des crises ordinaires, la solidarité représenterait un bien faible appoint en cas de perturbation générale.

M. Clément Juglar. M. Vidal nous a rappelé d'une manière très claire comment s'était faite la réorganisation de la Bourse en 1898 par un simple amendement à la loi de Budget, singulier procédé pour une affaire de cette importance. On avait alors la prétention de faire disparaître la coulisse, ce qu'en langage du temps on appelait assainir le marché. On veillait aussi sur la rentrée de l'impôt, sur les opérations de Bourse à l'aide de la production d'un Bordereau d'agent de change ; enfin, mettant le marché des valeurs et surtout de la rente entre les mains d'une corporation privilégiée, on ne doutait pas de la plus-value que la rente française pouvait en retirer. Il est vrai que le marché de la coulisse n'a pas été supprimé, on lui a fait des conditions particulières, comme c'est toujours le cas, quand il s'agit de faire fonctionner un établissement par les mains de l'Etat ou d'un monopole;la législation,bonne pour le public,ou plutôt insuffisante, ne lui permettant pas de s'en servir sans inconvénient.

Reste donc la plus-value qu'on espérait en retirer pour les cours de la rente française. Si on consulte la cote depuis que cette nouvelle machine fonctionne, on n'a pas lieu de s'en féliciter ; ce n'est pas, cependant, qu'on n'essaye souvent de le faire dans le cas des émissions ou des conversions ; mais pour une grande valeur, comme la rente, l'écart que tous les efforts des grands Syndicats peuvent produire ne dépasse pas 2 fr. à 2.50. Souvent, à l'annonce d'une de ces opérations, les cours fléchissent, alors le Syndicat les relève, ils font prime jusqu'à l'émission, puis, abandonnés à eux-mêmes, ils fléchissent ou se maintiennent quand les circonstances le permettent. Il y a cependant des périodes, car nous sommes toujours dans des périodes de prospérité, de crises ou de liquidation. Dans ces cas c'est à la fin de la période prospère, à la veille de la crise, que l'on cote les hauts cours, comme on l'a constaté en 1898, avant la réorganisation du marché. Puis, malgré cette réorganisation qui devait être un sauveur, la crise a éclaté amenant la baisse des prix de toutes les valeurs ; la rente, malgré les mains tutélaires dans lesquelles on l'avait placée, n'y a pas échappé en 1900. Bien plus, après la crise est venue la conversion, et alors, nous avons vu les mêmes accidents se reproduire : baisse des cours dès qu'il

s'est agi de conversion, hausse dès que le Syndicat a opéré, pendant le court délai accordé pour réclamer le remboursement, et baisse ensuite, personne n'ayant réclamé, le 3 0/0 se trouvant complètement déclassé malgré le nouveau mécanisme. Ce n'était pas cependant la première fois qu'on faisait une conversion. Comment avait-on donc fait avec le mécanisme décrié dont on s'était servi alors ?

Mais comment a-t-on fait et fait-on dans les autres grands pays : à Londres, à Berlin et à New-York ? Qu'il eût été intéressant de nous en dire un mot ! Il y a là aussi des organisations qui dirigent les opérations, mais la loi n'est pas intervenue pour leur procurer un monopole.

Malgré tous les efforts et toutes les combinaisons pour prévenir les troubles qui pourraient se produire dans le monde, l'ouverture des hostilités à l'improviste par le Japon a surpris les grandes Bourses du monde ; à Londres, à Paris, à Berlin, à New-York, toutes les Bourses ont été secouées ; la baisse a été générale, mais dans des proportions bien différentes. Parmi ces Bourses, une a été particulièrement touchée. On a prononcé le mot de panique et on le répète chaque jour et partout ; mais est-ce une panique générale que tout le monde a ressentie dans toutes les affaires, ou une simple panique de Bourse pour les spéculateurs et pour les agents, car ce sont les deux parties surtout engagées ; s'il y a eu panique, ce sont eux qui l'ont surtout ressentie.

Cherchons donc ce qui pourrait nous éclairer. On a été surpris, c'est entendu ; et, malgré les inquiétudes de l'avenir, avec l'abondance des capitaux le marché était à la hausse, il suffira donc de suivre les cours cotés pour nous rendre compte des impressions sous lesquelles les mouvements ont eu lieu ; c'est une leçon de choses, comme on conseille d'en faire aujourd'hui. Le tableau des chiffres sous les yeux, que voyons-nous ?

Tableau des cours de la rente au moment de la panique en février 1904.

	3 0/0 Maximum	3 0/0 Minimum
1er Février	98.00	97.92
6 —	97.60	97.47
8 —	96.87	96.10
9 —	96.12	95.77
10 —	96.30	»
11 —	»	96.00

12	—	....	96.22	»
13	—	....	96.30	»
15	—	....	96.25	95.95
16		....	96.12	95.95
17	—	....	96 07	95.77
18	—	....	»	95.15
19	—	....	»	95 05
20	—	....	94.70	93.15
22	—	....	94.99	94.40
23	—	....	95.47	94.87
24	—	....	95.50	94.92
25	—	....	95.05	92.80
26	—	....	95.22	94.99
27	—	....	95.55	95.35
29	—	....	95.30	94.12
1er	Mars	....	94.80	94.45
2	—	....	95.20	»
9	—	....	96.05	»
15	—	....	96.12	»
9	Avril	....	96.50	»

Ce tableau sous les yeux, peut-on se rendre compte de la cause des variations du cours de la rente ? Le 1er février, malgré toutes les préoccupations que la situation inspirait, on était ferme à 98 francs.

Le 6 février on cotait encore 97 60, à la veille de la rupture des négociations, ce dont on ne se doutait pas.

Le 8 février on l'apprend, et l'ouverture en baisse à 96 87 ne dépasse pas 0 73 pour finir à 96 10.

Le lendemain, 9 février, la nouvelle s'est répandue. L'ouverture de la Bourse se fait encore à 95 95, on remonte même à 96 12, il n'y a donc aucune panique, il y a cependant des offres qui abaissent les cours à 95 77 pour finir encore en reprise à 96 10. En résumé 1 fr. 83 de baisse, pas même 2 fr. de baisse sur le cours coté avant la rupture des négociations. Ainsi voilà l'effet de la première émotion à la suite de l'ouverture des hostilités (95 fr. 77).

Dès le 10, la réaction s'était faite, on cotait 96 30. L'équilibre s'était rétabli, même avec un peu de fermeté, puisqu'après avoir encore fléchi à 96 fr., on a coté de nouveau 96 30. Rien ne pouvait indiquer à un observateur superficiel ce qui allait arriver. On savait que le marché était très engagé à la hausse, mais on ne s'en occupait pas ; on avait presque un mois pour se liquider. Le groupe solidaire des agents de change avait ouvert un large crédit à ses clients et ne se préoccupait pas encore de sa liqui-

dation ; le haut cours de 96 36 éloignait toute inquiétude. On était alors au 13 février. La réponse des primes pour le marché des valeurs avait eu lieu avec 96 20 en clôture. Le lendemain 15, jour de la liquidation, on cote encore 96 25, mais si le cours de 96 fr. est maintenu, on a coté 95 95. Il y a là, sans mauvaises nouvelles d'aucune sorte, après la tenue des jours précédents, un mauvais signe avec des reports bon marché : crédit et Banque de Paris, 1 fr. et 1 fr.30.

Tout paraissait sauvé. Le 16 et le 17 on cote 96 12, tout en s'abaissant à 95 77 ; nous voilà revenus au premier bas cours du 9, tout est calme encore. Le 18 et le 19 on fléchit de 0 fr.02 et de 0 fr. 05, rien ne pouvait faire prévoir le spectacle du lendemain pour un simple boursier en dehors de la corbeille.

Quoiqu'il n'y ait pas de liquidation pour la rente, les agents engagés sur les valeurs avaient vu de nombreux clients auxquels on avait accordé de grands crédits ne pas répondre à leurs engagements, les différences à payer étant trop grandes.On voyait arriver la fin du mois avec effroi.

Le 20 février le cours de 95 fr. toujours conservé jusqu'ici est abandonné ; on ouvre à 94 60, on s'élève même à 94 70. Les clients avaient été prévenus d'augmenter leurs couvertures ou de se liquider ; ils étaient là, dit-on, en foule, entourant les corbeilles, sans trouver de contrepartie pour se liquider sinon en écrasant les cours. On atteint bientôt ainsi 93 75, quand la veille, au plus bas cours, on pouvait se liquider au-dessus de 95.

Les cours du comptant se sont maintenus d'abord à 95 francs soit 0 fr. 40 au-dessus du terme, puis ont dû suivre le mouvement jusqu'à 94 fr. alors que le terme cotait 93 55.

Voilà comment, sans nouvelle, par suite simplement d'une situation de place trop facilement engagée et soutenue à la hausse, on a dû pour en sortir avoir recours à une véritable suspension des affaires.

L'effroi a été tel que le lendemain la Chambre Syndicale des agents de change a pris des mesures comme on en a jamais pris sur les plus grands marchés du monde depuis plus d'un demi-siècle. On a supprimé les marchés à terme ! Il n'y avait plus d'opérations qu'au comptant avec payement préalable. Si c'est ce que nous promettait la réorganisation, le but a été atteint, l'opération est jugée !

M. Emmanuel Vidal répond à M. Manchez :

L'observation première de M. Manchez semble devoir faire

considérer que la Société d'Economie politique, ayant admis un sujet de discussion, traduit à sa barre les parties qui plaideraient leur procès. Il n'en est rien. La Société discute un sujet et M. Manchez paraît avoir eu tort, aux yeux de l'orateur, de dire qu'il n'était le porte-parole de personne. Cela allait de soi. Qu'il veuille bien admettre qu'il n'est ici porté que des arguments qui relèvent de l'économie politique. Des faits, des conséquences, des conclusions à en tirer, rien de plus.

M. Manchez a dit que la réorganisation du marché financier avait été un ressaisissement du monopole et non une réorganisation. Mais qu'a dit M. Vidal dans sa communication ? Que la réorganisation n'avait pas été une réorganisation, tandis que la réorganisation était jugée nécessaire et annoncée par les pouvoirs publics. M. Manchez n'a donc pas réfuté, il a confirmé.

M. Manchez a dit que la coulisse des rentes ne saurait être supprimée. M. Vidal n'entend pas réclamer ici pour une coulisse quelconque. Le point soulevé par M. Manchez n'est qu'un point de détail. Cependant il a été stipulé en 1898, que la coulisse des rentes continuerait à être tolérée. Continuer à être tolérée, est-ce une condition de durée pour des commerçants ?

M. Manchez a donné quelques explications de la baisse de la rente. Il y en a que l'orateur peut accepter, mais M. Vidal les lui concède toutes, parce que ce n'est pas la question. M. Vidal a dit seulement qu'en 1898 le monopole a été présenté au Parlement comme une assurance contre la baisse de la rente. Que M. Manchez veuille bien se reporter aux articles des publicistes spéciaux qui ont traité la question et aux discours prononcés à la Chambre et au Sénat et il verra si oui ou non le monopole n'a pas été présenté comme devant parer à certains périls auxquels il ne saurait parer.

M. Manchez a dit — poursuit M. Vidal — que l'étude nouvelle des conditions d'organisation du marché financier pourrait aboutir au monopole d'Etat. Si M. Manchez n'est point partisan du monopole, il faut retenir l'aveu. Si M. Manchez est partisan du monopole, que lui importe que les agents qui l'exerceraient agissent pour le compte de l'Etat ou pour le service de leurs charges d'officiers ministériels ? Mais soit, méfions-nous du monopole d'Etat. En ce cas, il faudrait ajourner l'étude d'une réorganisation nécessaire par des considérations de prudence, d'opportunité, de tactique. Mais nous nous sommes placé ici, dans notre étude, au seul point de vue logique et pratique, si l'on veut, abstraction faite de considérations de jour et d'heure. « Je suis prêt à concé-

der à mon collègue M. Manchez,dit M. Vidal,tout ce qu'il voudra quant au jour et à l'heure, mais c'est une question de nécessité d'une réforme que j'ai traitée. Rien de plus. »

M. Manchez prend acte de ce que vient de dire un des orateurs sur les plaintes exprimées dans toutes les Bourses au sujet des reports qui se font hors le marché financier et faussent ainsi les notions qu'on peut avoir sur les positions de place. C'est donc une raison pour conserver à Paris une organisation qui, précisément, assure, dans la plus large mesure, l'indépendance du marché financier à l'égard des grandes sociétés de crédit, en faisant affluer vers lui des capitaux abondants.

M. Boverat observe que, d'après l'art. 74 du Code de Commerce, la loi reconnaissait autrefois, pour les actes de commerce, deux classes d'agents intermédiaires : les agents de change et les courtiers.

La loi du 18 juillet 1866, en décrétant la liberté du courtage, a supprimé le monopole des courtiers, jusque-là assimilés aux agents de change.

Or, il est bon de relire aujourd'hui le remarquable exposé des motifs qui a précédé la présentation de la loi du 18 juillet 1866, et il semble qu'après les discours qui viennent d'être prononcés sur l'organisation de la Bourse de Paris, il n'est pas sans intérêt de donner lecture des dernières lignes de cet exposé de motifs présenté par le Conseil d'Etat :

« Le commerce vit de liberté ; or, le projet rendra la sienne « plus grande dans le choix de ses intermédiaires. Il vit aussi « de la force que développe en lui le sentiment de la responsa- « bilité personnelle ; or, la suppression des courtiers officiels et « réglementés, en l'obligeant à prendre la responsabilité tout en- « tière du choix de ses intermédiaires, le fera avancer d'un pas « plus ferme dans une voie qui est celle du véritable progrès. »

Le Président ne résumera pas cette fois la discussion. Il y a dans la réunion de ce soir nombre de membres qui, par leur expérience personnelle, feraient avec plus de compétence ce résumé et qui n'ont pas besoin de celui du Président. Il se bornera donc à féliciter M. Vidal qui a fait de la question un exposé très documenté, étudié avec soin et présenté avec une remarquable clarté. De cet exposé j'extrais cependant la notion fondamentale : il y a eu renforcement de la réglementation de la Bourse

et, cependant, la réglementation n'a pas empêché les variations de cours, les surprises même et particulièrement la baisse concomitante de l'état de guerre. Cette impuissance de la réglementation à maîtriser la valeur a été affirmée par les autres orateurs. par M. Manchez aussi bien que par ses collègues. Or, c'est cette notion fondamentale qui intéresse surtout notre Société et que nous avons à retenir. Il faut distinguer la réglementation et le monopole. Des règlements il en faut ; quant au monopole, faut-il se priver des avantages de la liberté, s'il ne peut pas en supprimer les inconvénients ? Néanmoins, le Président ne conseille pas, dans l'état actuel, de provoquer un remaniement de notre législation sur la matière.

La séance est levée à 11 h. 10.

CH. LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

M. L. AGUILLON. *Notice sur M. E. Lamé-Fleury*, inspecteur général des mines. — *Paris*, 1904, in-8°.

Antecedentes historicos sobre la fundacion de la Universidad nacional de la Asuncion y de los colagios nacionales de villa Rica, villa Concepcion, villa del Pilar y villa Encarnacion (par Jose Segundo DICOUD, sénateur). — *Asuncion*, 1903, pet. in-4°.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes. Direction du travail. *Maladies professionnelles : étude technique sur leur assimilation aux accidents du travail.* — *Paris*, Impr. nat. 1903, in-8°.

Statistique annuelle de la population; an 1902. — *Paris*, 1903, in-8°.

ALFRED NEYMARCK. *Finances contemporaines.* II. *Les budgets*, 1872-1903. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

Revue internationale économique n° 1, mars 1904. — *Bruxelles*, gr. in-8°.

LOUIS VOSSION. *Inde Anglaise. L'industrie cotonnière dans l'Inde* au 31 mars 1903. — *Paris*, septembre 1903, in-12.

— *De la production du charbon dans l'Inde en* 1902 *et de l'importance économique croissante de cette production pour l'avenir de l'industrie dans cette colonie.* — *Paris*, oct. 1903, in-12.

— *Les tarifs différentiels coloniaux en ce qui touche à l'Inde anglaise.* — *Paris*, décembre 1903, in-12.

— *La production sucrière des îles Hawaï et l'immigration japonaise.* — *Paris*, 1898, in-12.

— *Un réformateur américain* « Henry George », auteur de « Progrès et pauvreté ». — *Paris*, 1898, in-8°.

— *Observations sur le monopole du courtage maritime en France*, par un congressiste. — *Rouen*, 1900, in-8°.

— *Union pour l'amélioration des conventions commerciales entre la France et l'Espagne.* Président : M. V. LOURTIES. — *Chartres* s. d. (1903) ; in-8°.

— Idem (éance du 19 mai 1903). — *Paris* s. d., in-12.

Bourse de commerce de Paris. Réglement du marché des sucres blancs sur la place de Paris. — *Paris*, oct. 1903, in-8°.

Réglement définitif du budget de l'Empire (russe) *pour l'exercice* 1902. — *Saint-Pétersbourg*, 1903, gr. in-8°.

Notice sur le port de Rouen et ses frais, par un ROUENNAIS. — *Rouen*, 1902, in-4°.

Contributions à l'étude du courtage maritime en France et à l'étranger, par un NÉGOCIANT. — *Rouen*, 1900, in-4°. (2 livraisons.)

Revue internationale du commerce, *de l'industrie et de la banque;* VI[e] année, 31 mars. — *Paris*, libr. Guillaumin, 1904, in-8°.

The Annals of the american Academy of political et social science. — *Philadelphie*, March 1904, in-4°.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Postes. *Conseil supérieur du travail;* 12[e] *session, compte rendu.* — *Paris*, Impr. nation., 1904, in-16°.

50-*Godisnjica Troovacko obrtnicke Komore u Zagrebu*, 1852-1902 (cinquantenaire de la Chambre de commerce à Agram; en Croatie. — *Agram*, s. d., in-8°.

Annual report of the comptroller of the currency to the second session of the 58 *sh.congress of the United-States*,7 december 1903. Vol. I. — *Washington*, 1903, gr. in-8°.

Revue du bureau central de statistique du royaume des Pays-Bas. — *La Haye*, 1904, gr. in-8°.

LEONIDAS COLESCO. *Mouvement de la population de la Roumanie en* 1896 *et* 1897. Idem jusqu'à 1903. — *Bucarest*, 1903, in-4° et in-8°.

Observations sur les tarifs de courtage maritime en France et à l'étranger. — *Paris*, juillet 1899, in-16°.

Quelques opinions sur le monopole du courtage marite, recueillies par un négociant, 2[e] édit. — *Rouen*, 1903, in-4°.

Banque de France. Assemblée générale des actionnaires du 28 *janvier* 1904; compte rendu. — *Paris*, 1904, in-fol.

Monthly summary of commerce and finance. Octobre.-décemb. 1903. — *Washington*, 1903-4, 3 vol. in-4°.

COMPTES RENDUS

LES REVENDICATIONS OUVRIÈRES ET LA JUSTICE. Conférence faite à Reims, à la Bourse du travail, le 25 mars 1903, par EMILE MACQUART.

Vingt pages seulement, dix-huit même, mais dix-huit pages qui valent plus et mieux que beaucoup de gros et savants volumes. Bon sens, droiture d'esprit et de cœur, franchise et courage, argumentation simple, claire, irréfutable, toutes les qualités que l'on peut désirer dans une œuvre de propagande populaire se trouvent réunies dans cette modeste conférence. Bastiat, de qui Macquart se réclame, aurait pu signer cet opuscule. Et nous, qui sommes, comme Macquart, ses disciples; qui, comme lui, n'avons en vue que la justice et le véritable intérêt de nos concitoyens, nous ne saurions assez nous préoccuper de le répandre et de le faire répandre, en le recommandant à tous ceux pour lesquels le progrès social n'est pas un vain mot.

FRÉDÉRIC PASSY.

LES MONARCHIES DE L'EMPIRE ALLEMAND; ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE ET ADMINISTRATIVE, par M. le vicomte COMBES DE LESTRADE. un vol. in-8°. Paris, Larose, 1904.

Le livre de M. Combes de Lestrade ne décrit pas le droit administratif allemand, mais il met en lumière avec une rare impartialité les organisations propres à l'Allemagne, surtout celles qui sont spéciales à un Etat, à quelques Etats allemands. C'est une œuvre magistrale qui mérite que l'on s'y arrête.

Pour remplir la tâche qu'il avait eu l'excellente idée d'entreprendre, M. Combes de Lestrade devait tout d'abord faire connaître les formes diverses qu'a prises en Allemagne le groupement des Etats qui ont formé cette grande personnalité, le rôle qui était dévolu dans le passé à chacun de ces Etats. C'était une absolue

nécessité, car de l'autre côté du Rhin, plus que partout ailleurs, le présent dérive du passé et ne peut s'apprécier en dehors de lui. Seulement l'auteur n'a consacré à cet exposé qu'une place restreinte et il s'est borné à tracer de grandes lignes.

L'ouvrage proprement dit comprend onze livres. Le premier est intitulé : *L'Empereur*. L'auteur caractérise fort exactement l'Empire allemand, en disant qu'il n'est qu'une fédération d'Etats, d'où dérivent une personnalité politique indépendante de celle des Etats, une puissance plus haute que celle remise par les Etats aux mains de leur gouvernement. Dans autant de chapitres, M. de Lestrade traite de l'organisation, de la législation, des institutions communes à tous les Etats. Le livre deuxième a pour rubrique *la Nationalité et les Classes*. C'est qu'en effet, lorsque les classes étaient reconnues par la loi et formaient la base de l'organisation constitutionnelle, elles étaient au nombre de quatre : en haut, les souverains qui sont restés tels ou ont été médiatisés, la noblesse, en bas la bourgeoisie et les paysans. Ces deux dernières classes sont aujourd'hui confondues. Les quatre livres qui suivent sont consacrés aux *Souverains*, aux *Constitutions*, aux *Chambres*, aux *Fonctionnaires d'Etat*. Des détails pleins d'intérêt sont fournis, notamment sur la responsabilité ministérielle, ainsi que sur les fonctionnaires préposés aux questions d'intérêt général; on ne trouve pas là l'indication des multiples fonctionnaires qui assurent la marche des affaires politiques dans les vingt-et-une monarchies étudiées; cette lecture eût été fastidieuse, mais on a un tableau fort complet du fonctionnement de la justice, des finances et surtout de l'administration proprement dite.

Le septième livre est affecté à ce que l'auteur nomme l'*autonomie administrative*, par une traduction du mot difficile à rendre de *Selbstverwaltung*. Tout ce qui a trait aux communes et aux circonscriptions supérieures (*Cercle* ou *Kreis*, *Bezirke*, *Districts*,etc.), est étudié avec soin. En Allemagne, il n'y a pas uniformité pour l'organisation et les attributions des communes : tantôt les communes urbaines, les villes ont une constitution différente de celle des campagnes, tantôt, au contraire, le régime est identique. Avec juste raison, M. Combes de Lestrade attire l'attention sur les unions de communes qui sont autorisées presque partout et qui forment comme une commune majeure, elle aussi, en possession d'une existence propre, avec des intérêts et des organes spéciaux, le plus souvent avec une personnalité indépendante; cette concentration semble excellente, notamment en ce qu'elle permet d'administrer des intérêts ou de poursuivre un but commun, tels que

l'instruction primaire, l'assistance publique. Tout ce qui se rapporte à la *Justice* est présenté d'une façon très lucide dans le livre huitième; on peut caractériser le régime allemand, en disant que la justice est uniquement, sans exception, justice d'Etat, que les derniers vestiges des juridictions seigneuriales ou urbaines, que déguisait mal l'épithète de patrimoniales, sont abolis ; que les jugements rendus par les tribunaux ecclésiastiques sont comme inexistants pour le pouvoir civil ; que le pouvoir judiciaire est exercé par des magistrats soumis à la loi, et ne relevant que d'elle.

Le livre neuvième offre un intérêt tout particulier pour les économistes : il s'occupe des *finances*. Divisant ses développements en deux chapitres consacrés l'un aux grandes monarchies (Prusse, Bavière, Saxe, Bade, Hesse), l'autre aux petites monarchies (Meklembourg, Oldenbourg, Brunswick, etc.), M. Combes de Lestrade donne là les détails les plus complets. En particulier, il met fort nettement en lumière l'accroissement des charges que l'Empire impose aux différents Etats allemands : par une progression qui, loin de se ralentir, n'a fait que s'accentuer, l'Empire a demandé 81 millions en 1880, près de sept fois vingt ans après. Cette contribution étant payée en sus des impôts nationaux, on comprend que partout règne la plus profonde inquiétude. La réduction des dépenses, d'après le savant auteur, n'est pas impossible. Sans restreindre l'activité de l'Empire, on peut l'exercer à moins de frais. Les dépenses militaires sont peut-être incompressibles. Les dernières élections du Reichstag ne permettent guère de s'arrêter sur la voie de la *Socialpolitik*, mais on peut faire les mêmes choses sans compter ou en comptant. Il suffirait d'appliquer un peu de la parcimonie qui s'impose lorsque les ressources sont limitées pour diminuer de beaucoup les charges.

Dans le chapitre dixième, un des plus intéressants à notre avis, M. de Lestrade étudie avec le soin qu'elles méritent les *Garanties*, conférées aux citoyens au cas où l'Etat méconnaît les prescriptions des lois fondamentales. Suivant lui,le législateur est souverain en fait; si sa souveraineté est soumise à des limites par la Constitution, ces limites, c'est lui qui les fait respecter. Mais, lorsque l'Etat agit autrement qu'en légiférant, en tout ce qui concerne les actes du pouvoir réglementaire et exécutif, le contrôle devient possible. Il appartient à la justice administrative d'intervenir. Cette juridiction a été établie tardivement en Allemagne, la plus ancienne institution de cet ordre a quarante ans à peine. La structure varie d'Etat à Etat, mais partout c'est la nature de l'objet, jamais l'individualité du sujet qui détermine la compétence du

juge administratif. De plus, le magistrat administratif allemand est « magistrat », magistrat tant par ses grades que par ses garanties; même lorsqu'il est pris parmi les fonctionnaires, il jouit de droits très précis, sa situation comme tel échappe à l'arbitraire.

Tel est dans ses grandes lignes, l'ouvrage de M. Combes de Lestrade. Par les indications qui précèdent, on voit qu'il justifie bien son titre, qu'il fait parfaitement connaître l'organisation constitutionnelle et administrative des monarchies de l'Empire allemand. Résultat de longues recherches et de judicieuses observations, il complète à merveille les précédents volumes de l'auteur sur l'*Empire russe*, et surtout ce magnifique exposé sur *Le Droit politique contemporain* que l'Académie des sciences morales et politiques couronnait naguère si justement. Comme les autres, il trouvera un accueil sympathique qu'il mérite à tous égards.

J. LEFORT.

VERERBUNG UND AUSLESE IM LEBENSLAUF DER VOELKER (*L'Hérédité et la sélection dans la vie des peuples*), par W. SCHALLMAYER, docteur en médecine à Munich, 1 vol. ; PHILOSOPHIE DER ANPASSUNG MIT BESONDERER BERUECKSICHTIGUNG DES RECHTES UND DES STAATES (*Philosophie de l'Adaptation dans le domaine du Droit et de l'Etat*), par H. MATZAT, directeur de l'Institut agronomique de Weilbourg-sur-Lahn, 1 vol. ; DARWINISMUS UND SOZIALWISSENSCHAFT (*Le Darwinisme et laScience Sociale*), par A. RUPPIN, docteur en philosophie, 1 vol. avec une introduction par H. Ziegler, professeur à l'Université d'Iéna, publiés par Gustave Fischer, Iéna, 1903.

Il y a quelques années, en 1900, une somme de 30.000 marcs fut mise à la disposition d'un groupe de savants allemands, afin d'organiser un concours sur la question suivante : « Que nous apprennent les principes de la théorie de la Descendance par rapport au développement politique intérieur et à la législation des Etats ? » Les ouvrages couronnés et ceux non récompensés que le jury jugerait mériter cette distinction, devaient former une collection sous le titre de *La Nature et l'Etat*. Une notice annexée au programme invitait les concurrents à exposer comme entrée en matière l'état de nos connaissances actuelles sur l'influence biologique de l'hérédité et à citer des événements historiques à l'appui de leurs conclusions. Ils étaient tenus de considérer comme établis

les principes essentiels du transformisme ; toute latitude leur était laissée pour le reste.

Le premier prix a été décerné à M. Schallmayer, à Munich ; le second partagé *ex æquo* entre MM. Matzat, Ruppin et Hesse. Nous n'avons pas lu le livre de ce dernier, mais les trois autres sont certainement dignes de fixer et de retenir l'attention. Ils sont conçus et exécutés sur des plans complètement différents ; cette instructive diversité s'explique, puisque chacun des auteurs s'était adonné à des études spéciales : M. Schallmayer est docteur en médecine, M. Matzat a publié des travaux de géographie et d'histoire, tandis que M. Ruppin a fait du droit et de l'économie politique.

Médecin et par conséquent naturaliste, M. Schallmayer entre dans d'intéressants détails sur les dernières découvertes de la biologie et se rallie avec quelques réserves aux idées de M. Weismann sur l'hérédité. On sait que, suivant le système de ce savant, les variations subies par les parents au cours de leur existence ne sont transmissibles à leur descendance que dans la limite où elles ont pu agir sur les cellules reproductrices. Un homme à la voix naturellement flexible pourra léguer cette flexibilité congénitale à ses enfants ; il ne leur léguera pas l'art appris d'exécuter brillamment des trilles et des vocalises. Par contre, l'enfant de parents alcooliques ou « avariés » se ressentira de leur infection générale.

M. Schallmayer a parcouru le monde comme médecin à bord d'un paquebot allemand ; il a visité le Brésil et l'Extrême-Orient et ses voyages lui ont ouvert des horizons autres que ceux des salles d'hôpital et des amphithéâtres de dissection. Aussi apprécie-t-il l'importance considérable de la tradition sur la marche de la civilisation humaine, alors que le règne animal reste à peu près exclusivement soumis à l'influence de l'hérédité. Toutefois, il s'opère une incessante sélection entre les transmissions traditionnelles ; celles-là seules survivent, qui sont en harmonie avec le milieu et les nécessités de la vie sociale ou nationale. Pour M. Schallmayer, la sélection est le facteur par excellence du progrès. Puisque nos mœurs plus douces ne permettent plus — au grand détriment de l'avenir de nos races occidentales — d'abandonner à leur sort les aliénés et les malheureuses victimes de la tuberculose et de la syphilis, il voudrait que soit par persuasion, soit même par des moyens légaux, on les empêchât de faire souche d'une descendance de dégénérés. Pour suppléer l'œuvre éliminatoire de la sélection naturelle, il recommande une sélection sexuelle de plus en plus rigoureuse et déplore les mariages d'argent, les mariages trop tardifs et l'abstention du mariage de tant d'hommes

qui constituent l'élite morale du corps social : les savants, les hauts fonctionnaires, et dans les pays catholiques le clergé des campagnes. S'appuyant sur les données biologiques, il combat de même le néo-malthusianisme qui, dans son opinion, débilite et mine notre civilisation. Cependant, il n'admet pas que la durée de la vie des nations soit fatalement limitée comme celle des individus et invoque l'exemple de la civilisation chinoise qui se perpétue et survit depuis une longue série de siècles à ses contemporaines, les civilisations de l'Egypte, de la Grèce et de Rome ; il fait honneur de cette survie à l'humeur pacifique des Chinois, à l'amour des familles nombreuses dans la classe aisée, ainsi qu'à l'absence de discordes religieuses, et d'une noblesse de naissance à laquelle s'est substituée une aristocratie de fonctionnaires lettrés recrutés à l'aide d'une sélection, dont à la vérité les procédés auraient grand besoin d'être rajeunis. En un mot, c'est à la sélection de nous armer pour la lutte, de combattre ceux des effets de l'hérédité qui peuvent être nuisibles et d'extirper, suivant l'expression de l'auteur, le croc venimeux qui nous ronge.

M. Matzat arrive aux mêmes conclusions, mais par une autre voie. En contact journalier et prolongé avec les réalités de la vie, M. Schallmayer procède par observation et par induction ; M. Matzat, doué d'une vive subtilité dialectique, procède par déduction. Pour échafauder un système sur une série de raisonnements, il faut une base ; cette base, il la trouve dans le principe que la valeur (en général), étant un rapport d'adaptation, le mérite moral n'est autre chose que l'adaptation de la volonté à la somme des valeurs (positives) existantes. Il établit ensuite que le devoir est l'adaptation entre elles de toutes les actions ; que l'ordre moral dérive de la coopération de l'adaptation et de la sélection et que, si le bonheur de l'individu dépend de son adaptation à la somme des valeurs, son développement moral s'effectue suivant la loi biogénétique de l'hérédité. M. Matzat se fait gloire de ne pas avoir tiré son système d'Ethique de la théorie de la descendance et d'avoir confirmé cette dernière par les résultats auxquels il est arrivé d'une manière indépendante. Cela peut être exact ; néanmoins, cet appareil métaphysique surprend en une matière où l'on est accoutumé à entendre invoquer des faits constatés par la physiologie ou par l'histoire.

Notre auteur critique assez volontiers les autres psychologistes et sociologues. N'admettant aucune finalité et convaincu que la notion d'idéal est un leurre, il combat Herbert Spencer et sa formule de la Justice, à laquelle il reproche d'impliquer l'exis-

tence du droit naturel : « Le principe de l'adaptation, écrit-il, ne connait pas la loi « d'égale liberté » ; il connaît seulement une loi « de la plus grande liberté possible », dont la mesure varie considérablement, suivant les individus. » Pour lui, le droit est un rapport d'adaptation (ou un ensemble de rapports d'adaptation) réciproque entre les hommes. Toute sa doctrine juridique se fonde uniquement sur l'échange de services égaux ; le droit naturel aurait l'anarchisme pour conséquence logique. Quant à l'Etat, après avoir cité une quinzaine de définitions divergentes dues aux premiers publicistes allemands contemporains, il propose la sienne que voici : « Un Etat est une communauté permanente dans laquelle une collectivité d'hommes vit dans des relations de droit, une partie de la conduite extérieure de tous les membres étant déterminée par la volonté de l'un d'entre eux et une partie de la conduite extérieure de ce membre unique,étant déterminée par la volonté de tous les autres,sans être assujettie à aucune volonté étrangère.» M. Matzat ne redoute pas les définitions un peu rébarbatives.

Le membre unique peut être un individu ou un être collectif. Dans la vie des peuples, l'hérédité est l'élément de stabilité; la sélection, celui du progrès. Il est donc à désirer que cette dernière l'emporte. La plupart des progrès se sont réalisés par l'élimination de privilèges héréditaires ; le privilège de la dévolution héréditaire des biens pourrait bien être fortement entamé dans un avenir rapproché. L'histoire des derniers siècles se déroule en une série d'alternances de périodes, tantôt d'égalisation et tantôt de recrudescence d'activité du droit; dans ce domaine, la loi universelle de l'adaptation croissante se manifeste par un accroissement de justice.

Chacun des deux livres que nous venons de soumettre à une rapide revue, forme un ensemble dont toutes les parties sont visiblement liées et coordonnées, celui de M. Ruppin se présente plutôt sous les dehors d'une succession d'essais clairs et subtantiels. M. Ruppin conteste la stricte analogie entre la structure et le fonctionnement du corps social et celui d'un organisme animal; l'homme a la conscience de son existence que la cellule ne possède pas; en outre, les méthodes en usage dans les sciences naturelles ne sont pas, d'après lui, applicables à la science sociale. A notre avis, elles sont plutôt insuffisantes qu'inapplicables; il s'agit seulement de les compléter en rappelant que l'homme, être conscient, jouit de la faculté de communiquer à autrui les fruits de son expérience. M. Ruppin n'affaiblit-il d'ailleurs pas lui-même son assertion trop absolue en reconnaissant que toutes les sciences doivent, comme des rayons de lumière traversant une lentille, converger en un fais-

ceau, afin d'être employées au développement du bien-être humain ? Moins abstrait que M. Matzat, il s'est arrêté à quelques questions d'actualité que ce dernier avait négligées ou simplement effleurées. C'est ainsi qu'il nous entretient du droit au mariage, des mariages consanguins, du rationalisme et de l'historisme, du matérialisme historique de Marx et de l'avenir du socialisme. Par contre, tout en condamnant les mariages dits de raison, il ne s'étend pas sur le néo-malthusianisme, dont les progrès effraient M. Schallmayer. Il estime que le socialisme se réclame à tort des principes scientifiques de l'évolution : la socialisation des moyens de production ne chasserait pas la misère et la souffrance de ce monde et ce sera au prix d'efforts obstinés, que l'humanité s'élèvera à un niveau supérieur de culture intellectuelle et morale.

Etant Allemands, ces trois auteurs se font une très haute idée de la mission et du pouvoir de l'Etat; l'un d'eux croit pressentir l'avènement d'un culte des générations futures adorées sous les espèces de l'Etat. Cette exaltation s'explique en Allemagne par des raisons historiques ; il faut aussi faire sa part à l'esprit idéologique des Allemands qui ne sont pas simplement une nation de fourmis travailleuses. Plus sceptique sur ce chapitre, nous serons aussi plus réservé vis-à-vis du problème de la finalité : un aveu d'ignorance nous paraît plus à sa place qu'une affirmation ou une dénégation catégorique. Mais ces restrictions énoncées, nous admettons volontiers que les lois découvertes par la biologie régissent les hommes, êtres vivants, jusque dans leurs groupements politiques et ethniques. Si ces lois ne nous livrent pas le mystère du pourquoi de la vie, elles éclairent le fonctionnement de ses forces régulatrices. Toutes les fois que des savants compétents et consciencieux se consacreront aux investigations, dont elles peuvent être l'objet, même dans le domaine social, nous les saluerons avec sympathie et nous accueillerons leurs travaux avec reconnaissance. Dans le concert des hommes de bonne volonté, chacun a le droit de faire entendre sa voix : c'est à la sélection de prononcer.

E. Castelot.

L'Alcoolisme et les moyens de le combattre jugés par l'expérience, par le Dr Jacques Bertillon, un vol. in-18. Paris. Victor Lecoffre.

Un pays de faible natalité, comme la France, où les unités humaines, déjà en nombre insuffisant, n'ont pas toutes leur pleine

valeur, parce qu'un certain nombre d'entre elles sont en voie de déchéance par suite d'habitudes funestes, de tares héréditaires aggravées à chaque génération, offre un spectacle affligeant propre à provoquer de douloureuses réflexions.

L'alcoolisme n'est pas moins dangereux que la peste. S'en préservera-t-on comme de la peste?

Nous sommes atteints en France, mais nous ne connaissons pas bien l'étendue du mal. La grande majorité de la nation n'est pas contaminée. La consommation de l'alcool à dose nocive n'est la maladie que de quelques personnes et de certaines catégories d'individus.

Les statistiques générales ne prouvent pas grand'chose. M. Bertillon fait, à propos du Danemark, le plus mal noté des pays, cette remarque, que la consommation moyenne annuelle (14 litres d'alcool à 50°), ne représente pour chaque adulte que 25 grammes d'alcool absolu par jour, c'est-à-dire la quantité d'alcool que contient un verre de vin.

S'il y a des alcooliques, c'est que quelques-uns boivent beaucoup plus que la moyenne. Citons un exemple : En Bretagne, un patron de barque de pêche ne vend jamais un lot de sardines sans recevoir, en sus du prix convenu, un litre d'une eau-de-vie très forte. Sur-le champ, le patron prend la bouteille, la porte à sa bouche et boit une forte lampée, puis passe la bouteille à un de ses matelots qui l'imite. Passant ainsi de mains en mains le litre est vite vidé. Le mousse est servi le dernier, mais il a sa part. Ainsi, quatre à cinq hommes et un mousse, boivent à grandes gorgées un litre d'alcool. — Si le patron vend sa pêche en deux fois, s'il fait deux marchés, il a droit à deux litres. Le second litre a le même sort que le premier, il est absorbé séance tenante. Agir ainsi est pour les pêcheurs une habitude et comme un point d'honneur.

Le pêcheur breton et même son mousse consomment de la sorte dans l'année, un nombre de litres qui dépasse notablement 8,54, chiffre qui est celui de la moyenne française.

Il en boit dans sa semaine, plus que n'en absorberont dans toute leur vie la plupart des paysans bourbonnais au milieu desquels je vis.

Ceci est pour dire que l'alcoolisme n'est pas du tout une affection nationale, et expliquer pourquoi il n'est pas dans les préoccupations des pouvoirs publics et pourquoi en France on hésitera à appliquer, pour guérir une maladie qui n'est pas générale, des mesures qui, elles, seraient très générales.

L'administration des contributions indirectes pourrait nous dire

quelles sont les régions, où il y a grande consommation d'alcool. L'augmentation du nombre des circonscriptions à fortes cotes nous renseignera sur les progrès du fléau et les lieux de contamination.

Le développement de la prospérité générale, l'augmentation du bien-être de la masse doit amener un accroissement de la consommation du vin, des liqueurs de famille, de l'alcool pris à dose modérée, sans que la situation présente rien d'alarmant.

M. Bertillon pense que l'alcoolisme fait en France des progrès inquiétants. Un de ses tableaux montre que la France est le seul pays où la consommation de l'alcool ait rapidement augmenté.

M. Bertillon est un ennemi radical de l'alcool. Pour lui l'alcool est un aliment vénéneux. Pour établir ce point, il a en quelques chapitres résumé les observations, les expérimentations faites par les savants des deux-mondes. Il a notamment précisé le sens et la portée de certaines expériences d'où l'on s'était trop hâté de faire sortir une sorte de réhabilitation de l'alcool.

Maintenant, passons aux remèdes.

M. le Dr Pitoy, de Reims, vient de faire une découverte qui réjouira la Société de tempérance et ceux qui espèrent que les boissons hygiéniques prendront un jour la place des mauvais breuvages. Il fabrique des vins et bières non alcooliques, en remplaçant un ferment par un autre. Sur la foi de M. Bertillon, nous tenons les expériences de M. Pitoy comme décisives. Mais l'ouvrier en buvant un verre ne cherche pas toujours à se rafraîchir, il cherche une sensation dont il a le besoin; il trouve qu'une goutte, ça réchauffe, ça donne du cœur. C'est à savoir si le vin fermenté, grâce au *leuconostoc dissiliens*, produira cette illusion de réconfort.

Le sérum antiéthylique du Dr Sapelier est peut-être le remède suprême. Des cobayes outrageusement alcoolomanes deviennent, après injections de sérum, des tempérants modèles; ils préfèrent mourir de faim et de soif, plutôt que de toucher à quoi que ce soit contenant de l'alcool. Les essais se poursuivent sur l'homme, non sans quelque succès. Attendons. M. Bertillon pense que, peut-être un jour,on pourra vacciner les jeunes soldats contre l'alcool comme on les vaccine contre la variole.

Au lieu de conduire les ivrognes au poste, on les mènera à l'hôpital, et ils en ressortiront buveurs d'eau ou fervents de boissons leuconostochiques.

Divers pays ont, par des décisions législatives, engagé la lutte contre l'ivresse et l'alcoolisme. La plus grande partie du livre de M. Bertillon est consacrée à étudier les mesures prises et leur degré d'efficacité.

Successivement, il passe en revue et cherche à peser au point de

vue de l'efficacité, les mesures suivantes : Pénalités et autres mesures contre l'ivresse. — Réglementation des cabarets. — Limitation du nombre des débits. — Fortes licences. — Impôts sur l'alcool. — Augmentation de la consommation du vin. — Suppression des petites distilleries. — Prohibition absolue des boissons fortes. — Monopole de la vente en gros. — Monopole de la vente au détail. — Propagande anti-alcolique, etc., etc.

L'auteur a fait un précis très clair et très scientifique de la question qui paraîtra intéressant, même à ceux qui n'accepteront que sous réserves, quelques-unes de ses appréciations ou conclusions.

Il a groupé et résumé beaucoup de faits, comparé nombre de statistiques. Son travail est très méthodique et comporte de légitimes conclusions, mais il a été conduit avec des visées spéciales. Certaines questions, comme celle du monopole, méritent d'être examinées sous divers aspects. Ce que les économistes ont recueilli d'observations sur cette question n'a pas perdu de sa valeur.

Une partie du monde civilisé a engagé la lutte contre le monstre-alcool. Nous savons gré à M. Bertillon d'avoir mené une enquête scientifique, de nous avoir fait connaître la façon dont ont été portés des coups décisifs et l'importance des blessures de l'ennemi. Cependant, nous serons heureux d'apprendre quelque jour quelles ont été les répercussions fiscales, économiques, etc., des systèmes inaugurés et quels abus, petits ou gros, sont venus à la suite. On en est, dans certains pays, à cette période de ferveur qui, dans l'ordre du mariage, se nomme la lune de miel.

La conclusion de M. Bertillon est la suivante : Le seul moyen législatif qui ait triomphé de l'alcoolisme est le système norvégien. Dans les campagnes : interdiction de la vente au détail des liqueurs fortes. Dans les villes : un plébiscite, auquel les femmes prennent part, décide entre deux systèmes : l'interdiction ou le monopole concédé à une Société philanthropique dont les bénéfices ne sauraient excéder 5 0/0. Dans ce dernier cas, se trouve réalisé l'adage qui doit être cher aux ligueurs antialcooliques : il ne faut pas que le marchand d'alcool ait intérêt à vendre.

Quoi qu'on veuille faire, il faudra compter sur certaines résistances.

Connexe à la question de l'alcoolisme, il y a celle des industriels qui vivent de l'alcool, celle des cabarets qui sont une puissance publique. M. Bertillon nous a donné à méditer cette phrase de Lord Roseberry : « Si l'Etat ne se hâte pas de devenir maître du

« trafic des liqueurs, le trafic des liqueurs deviendra maître de « l'Etat. »

LÉON ROQUET.

GUIDE POUR L'ORGANISATION DES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES, par M. le comte DE ROCQUIGNY, Paris, Arthur Rousseau.

Dans son plan d'organisation, le Musée social a établi plusieurs départements; il a chargé de celui des Assurances agricoles M. le comte de Rocquigny, qui s'acquitte de sa besogne, disons-le, avec beaucoup de conscience et de dévouement.

Déjà, plusieurs opuscules de lui ont paru qui ont révélé des qualités fort originales d'observation et de mise au point. Son *Guide pour l'organisation des Assurances mutuelles agricoles* ne dépare pas la collection de ses autres manuels. Certes, il ne faut pas y chercher des conceptions à large envergure, capables de transformer le domaine qu'il a pris à tâche d'améliorer, tout simplement. Nous n'avons pas affaire à un professionnel de l'assurance agricole, d'ailleurs; M. de Rocquigny se contente d'en vulgariser les méthodes d'application. Il n'est donné qu'à un petit nombre de novateurs de découvrir des combinaisons nouvelles et de les employer, au grand avantage de ceux qui y participent. C'est quelque chose, en somme, que de se faire le propagateur actif des principes exposés et d'en démontrer l'excellence, au point de vue de la sauvegarde générale.

Le *Guide pour l'organisation des assurances mutuelles agricoles* a donc pour but de faciliter la constitution de nombreuses petites sociétés d'assurances mutuelles, destinées à protéger les cultivateurs contre les principaux risques de leur profession. Ces sociétés, créées et administrées sans frais, par application de la loi du 4 juillet 1900, peuvent fournir, en effet, l'assurance au meilleur marché possible, et leur fédération en groupements régionaux équilibrant leurs pertes, la sécurité de leurs opérations serait à peu près complète. Cette manière de procéder, qui a fait ses preuves en matière d'assurance du bétail, peut être appelée au même succès pour les assurances agricoles contre l'incendie. Seulement, il est nécessaire qu'un contrôle rigoureux préside au choix des risques et que la question de moralité ne soit pas négligée non plus. On sait la quantité exagérée de sinistres qui se produisent dans les campagnes, soit par malveillance, soit par calcul intéressé. C'est un des côtés du problème qu'il s'agira de nettement envisa-

ger. Il ne faut pas perdre de vue qu'un grand nombre de sociétés privées ont fait, à cet égard, de dures expériences, notamment la *Caisse des assurances agricoles*, et qu'il importe de ne pas se laisser aller à de trop douces illusions.

Le Guide publié par M. de Rocquigny contient, en outre, des renseignements utiles pour la constitution et le fonctionnement des sociétés d'assurances mutuelles agricoles, le jeu de la réassurance, l'emploi des réserves, le concours éventuel des sociétés de crédit agricole, etc. On y trouve aussi divers modèles de statuts pour sociétés locales d'assurance mutuelle du bétail et caisses régionales de réassurance, sociétés d'assurance mutuelle contre la grêle, sociétés locales et caisses régionales d'assurance mutuelle agricole contre l'incendie, et, de plus, quelques autres documents, tels que circulaires et avis du ministère de l'Agriculture, indications de formalités à remplir, notions sur la tenue des livres et la comptabilité des mutuelles, formules de registres, etc.

EUGÈNE ROCHETIN.

LE JAPON D'AUJOURD'HUI. ETUDES SOCIALES, par G. WEULERSSE, 1 vol. in-18. A. Colin éditeur. Paris 1904.

Pour la troisième fois depuis son éveil à la civilisation européenne, le Japon veut prouver au monde que sa transformation ne lui a enlevé aucune des qualités guerrières qui le distinguaient autrefois. C'était fort inutile; et un réglement à l'amiable du différend que la très morale Europe a si inconsidérément laissé surgir entre la Russie et le Japon eût été à tous points de vue préférable. Car — sans prendre parti, ici, pour l'un ou l'autre des belligérants qui ne visent, en somme, qu'à dépouiller un pays pacifique et trop mal outillé pour la guerre — le Japon a encore fort à faire pour que l'ensemble de sa population jouisse du même bien-être que la plupart des Européens et à plus forte raison des Américains. Assurément le peuple japonais n'a pas encore les exigences des nôtres, mais il demande déjà plus de confort que ses pères. Et quand on a commencé à s'acheminer sur ce terrain, on ne s'arrête guère. Voyons donc où il en était au début des hostilités. Avec une sympathie éclairée et prudente — comme il le dit lui-même — et avec autant d'impartialité que possible, M. Weulersse a étudié son récent développement, ses institutions, ses mœurs ainsi que le conflit qui ne peut manquer de se produire entre les anciennes traditions et les nouvelles organisations, ce qui l'a amené à cons-

tater : qu'en vérité il y a deux Japons plus distants l'un de l'autre que celui qui est le plus près de nous n'est distant de nous-mêmes, et que toute la politique du Japon se résume en ceci : aller au-devant des autres — c'est-à-dire prendre leur outillage économique et militaire — pour mieux être chez soi. Sage conception, dans une juste mesure, l'exemple de la Chine est là pour le prouver.

Après nous avoir fait apprécier le charme de la lumineuse atmosphère et de la nature japonaise — que les travaux publics et les réclames-monstres sont en train d'enlaidir, paraît-il — notre auteur nous conduit à Tokyo, la ville impériale, capitale intellectuelle et politique ; à Kyoto la cité artistique, calme et endormie, où l'étranger est encore un objet de curiosité que le passant salue en souriant, alors qu'ailleurs on commence à le regarder avec haine et mépris ; à Osaka, la métropole industrielle, où les canaux remplis d'eau vive et limpide servent d'avenues. Le Japon est le pays des campagnes charmantes, variées à l'infini et des villes uniformément laides et plates.

Puis il traite de la vie économique, de l'enseignement, du rôle et de la situation de la femme, du peu de développement des intérêts français, de ses causes et de l'influence que pourrait prendre la France sur les classes dirigeantes au Japon.

Quoique par sa configuration le Japon ne soit guère une terre d'agriculture, puisqu'il y a beaucoup de montagnes, peu de plateaux, presque pas de plaines et que l'étendue des terrains cultivés ne dépasse pas 15 0/0 de la superficie totale, il a toujours été et est resté un pays agricole. Plus de la moitié de la population vit à la campagne et de la campagne. L'agriculture constitue à elle seule le tiers du revenu national, soit un milliard et demi. Depuis 1868 on a grandement élargi la surface cultivée ; on peut l'étendre encore, bien que dans des limites précises, car la population ne cesse de s'accroître.

Déjà la densité générale est de 115 habitants au kilom. carré (le Hokkaïdo et l'île de Yéso mis à part) et dans les régions riches elle atteint 300 habitants. La grande culture est près d'avoir atteint son entier développement, au moins en certaines parties du Japon, mais nombre d'entreprises accessoires peuvent apporter au pays un supplément de richesses. La culture fruitière, par exemple, dont le paysan japonais n'a pu avoir l'idée que le jour où le pays s'est ouvert au commerce étranger — on exporte les oranges de Kiouchiou en Russie et dans l'Amérique du Nord — ; l'élevage, qui jusqu'à ces derniers temps existait à peine, puisqu'il faut des chevaux pour l'armée et du bétail pour la nourriture du peuple qui

s'est mis à manger de la viande, tout au moins du porc, ce qu'il n'avait pas fait jusqu'à présent. Les instruments agricoles sont restés très primitifs et les animaux sont rares, mais la campagne est grouillante de travailleurs tout le long du jour. L'ouvrier agricole coûtant peu, le paysan auquel son travail et celui de sa famille ne suffit pas pour l'exploitation de son bien n'hésite pas à en engager. Toutefois les salaires ne cessent d'augmenter : en 1894 ils étaient de 45 centimes pour la culture ordinaire et de 71 cent. pour celle du thé ; en dernier lieu, ils montaient respectivement à 74 cent. et 94 cent. Cette hausse est due en partie à une moindre abondance de main-d'œuvre causée par l'émigration vers les usines et à la meilleure alimentation que se donne maintenant le travailleur. Aussi le Japon se verra-t-il de plus en plus amené à substituer l'exploitation mécanique au travail manuel. L'obstacle à cette transformation nécessaire provient de l'extrême division de la propriété. Même là où peu à peu se sont constitués de vastes domaines, le nouveau propriétaire garde comme fermiers les anciens possesseurs du fonds (qui n'apportent pas le même zèle à la mise en valeur d'une terre qui ne leur appartient plus) et se préoccupe rarement d'améliorations. L'extension de la grande propriété n'ayant pas assuré le progrès de l'agriculture japonaise, l'intervention de l'Etat, devient nécessaire, dit M. Weulersse ; non pas que l'initiative privée soit à dédaigner ou décourager, mais il faut qu'elle s'organise, et l'Etat seul peut lui donner les lois de son organisation : ce serait d'un socialisme sage et hardi...

On voit que les opinions de M. Weulersse diffèrent quelque peu de celles des économistes ! Mais ne lui cherchons pas querelle, car son livre est fort intéressant quoique de tendance interventionniste et socialiste.

L'augmentation de la demande a provoqué une hausse notable du prix des produits agricoles — hausse tempérée par les importations de céréales, de riz de l'Indo-Chine notamment — et cela n'a pas peu contribué à l'extension de la surface cultivée. Mais, quelques progrès que puisse encore accomplir l'agriculture, tant au Japon même que dans le Hokkaïdo et à Formose, c'est surtout par le développement de son industrie que ce pays devra accroître ses ressources, s'il veut fournir à sa population chaque jour grandissante les moyens de subsistance indispensables. Avec l'élévation constante des charges qui pèsent — et pèseront davantage encore au sortir de la guerre — sur le peuple japonais, son industrie et son commerce devront énormément se développer à peine de succomber sous le fardeau. Dès aujourd'hui, du reste, l'indus-

trie entre pour un cinquième environ dans le revenu national. A Tokyo, dans les faubourgs et la banlieue, se sont établies les industries les plus diverses; à Kyoto même, qui est cependant plutôt le centre des industries d'art, donc petites industries, où les salaires atteignent parfois 2 fr. et 2 fr. 50 par jour (prix fort élevé au Japon) suivant l'habileté de l'ouvrier, il y a nombre de filatures et de tissages; mais c'est à Osaka surtout que se sont installées les manufactures. Le Japon file aujourd'hui toute la soie qu'il produit et commence à tisser ses filés. L'industrie cotonnière a pris une extension considérable; celle de la laine, — l'usage des vêtements de laine, jusqu'ici fort restreint, se développe tous les jours — encore à ses débuts, semble en bonne marche. La métallurgie n'est guère avancée : le Japon est pauvre en fer, mais sa production houillère augmente chaque jour.

Plus d'un quart du revenu national est fourni par le commerce : le transport rapporte,à lui seul, plus d'un demi-milliard de francs. Une école commerciale à Tokyo, des Musées commerciaux fort bien installés à Tokyo et Osaka, cinquante-six Chambres de commerce et seize écoles spéciales réparties dans tout l'Empire, s'efforcent de donner au commerce une expansion, une science et une moralité qui lui faisaient trop souvent défaut. C'est qu'aux temps si proches de la féodalité japonaise les marchands étaient tenus en fort mince estime (les paysans même se considéraient comme fort au-dessus d'eux), aussi se recrutaient-ils fort mal. Peu intelligents, encore moins cultivés, d'une absence de scrupules professionnels notoire, ils se trouvèrent, sans préparation, en contact avec les Occidentaux dont les procédés commerciaux étaient plus stricts et moins malhonnêtes. La nouvelle génération de commerçants, partie de milieux moins bas, sera-t-elle d'une moralité supérieure? on peut le supposer, puisque ce ne serait que de l'intérêt bien compris et qu'on la dit fort pratique. En attendant elle est, paraît-il, très indisciplinée vis-à-vis de ses professeurs, hautaine envers les commerçants de l'ancien type chez lesquels il lui faut débuter et peu disposée à leur fournir un travail sérieux. C'est que ces fils de Samouraï considèrent comme un déclassement toute situation qui n'est pas une « position libérale ». Mais il leur faudra bien se plier aux nécessités, s'ils veulent accroître le commerce extérieur de leur pays. Au reste, il n'y a pas, dans le monde des marchands, que de mauvais éléments. La description que donne l'auteur de l'organisation quasi-monastique d'une grosse entreprise commerciale d'autrefois fait voir que la moralisation du commerce ne sera sans doute pas œuvre aussi difficile qu'il semblerait à

première vue. Cette maison qui n'est pas la seule de son espèce au Japon, le Daï-tsiou (Grande Fidélité), d'Osaka, compte deux siècles d'existence et n'est elle-même qu'une succursale, la maison-mère étant à Kyoto. Seuls sont admis à y entrer — à l'âge de 11 ans — les fils des employés. Toute la journée ils s'habituent, dans le magasin, à la pratique des affaires; le soir, des professeurs viennent leur donner des leçons surtout de morale et de chinois, aucune autre langue étrangère n'est enseignée. Jusqu'à vingt ans, défrayés de tout, ils n'ont pas un sen à leur diposition; ils ne peuvent sortir qu'accompagnés et doivent rentrer avant six heures du soir. A partir de la majorité,ils ont le droit de sortir seuls jusqu'à huit heures. Vers 28 ans on pense à marier le jeune homme avec la fille d'un employé. Marié, s'il ne couche plus au dortoir commun, il lui faut continuer à manger, tout au moins déjeuner, à la salle commune qui compte jusqu'à 300 convives. Les employés célibataires restent pensionnaires jusqu'à leur mort et ne reçoivent point de salaire. Aux autres on donne tout juste ce qui est nécessaire pour l'entretien de leur famille; l'excédent de ce qu'ils ont gagné est porté à leur compte sur les livres,mais doit être placé immédiatement avec leur part des bénéfices, dans les affaires de la maison, et cela sous peine de renvoi, quoiqu'aucun engagement formel ne les lie à l'affaire. On avance à l'ancienneté et les inférieurs doivent aux supérieurs une entière obéissance. La direction appartient à dix patrons, anciens employés qui ont la plus grosse somme dans la maison; mais les véritables chefs sont les trois grands patrons dont l'accord fait majorité au conseil. La même règle austère s'impose aussi bien à eux qu'au dernier des employés et leurs fils sont soumis à la même discipline que les enfants des plus modestes collaborateurs de l'affaire. Le Daï-tsiou n'est pas une société anonyme; l'affaire est enregistrée sous un nom qui forme raison sociale individuelle mais perpétuelle, car le patron nominatif est toujours le fils mineur de l'un des dix patrons réels à tour de rôle, et des adoptions successives permettent de conserver le nom primitif. Dès sa majorité, le patron nominatif cède la maison au fils mineur de la famille dont c'est le tour d'adoption. La raison de ce choix continu d'un mineur, c'est que la loi permettrait au patron majeur de disposer de sa fictive propriété. Vieilli, fatigué, l'employé continue à recevoir son salaire, qu'il puisse ou non travailler; malade, il est soigné; lorsqu'il meurt, sa femme reçoit une pension et ses enfants sont élevés par la maison. Au surplus, le Daï-tsiou consacre la dîme de ses bénéfices à des œuvres de charité : secours à domicile et dons secrets en espèces.

La maison a, dit-on, amassé un capital de 23 millions de francs; elle n'achète et ne vend qu'au comptant; sous prétexte de la prémunir contre les risques de la spéculation, son fondateur lui a interdit tout achat de terrains; lorsqu'elle passe un contrat avec une banque, c'est la banque qui doit fournir des garanties.

Ces règlements monastiques, ces méthodes surannées ont leurs bons et leurs mauvais côtés; au reste, la durée de ces organisations est limitée, car le service militaire et l'obligation d'une instruction commerciale mieux adaptée aux nécessités actuelles aidant, la nouvelle génération ne supporte plus aussi aisément une discipline et une tutelle par trop ignorantes des droits de l'individu. On ne saurait assez souhaiter qu'en abandonnant les habitudes austères en honneur dans ces établissements, la nouvelle génération de commerçants n'oublie aucune des traditions de probité qui faisaient leur force, et qu'on trouve dans les descendants des employés de ces maisons les éléments moralisateurs si nécessaires, de l'aveu de tous, au commerce japonais.

Nul n'ignore quel essor ont pris l'agriculture, l'industrie et le commerce depuis une trentaine d'années, ce dont les Japonais ne sont pas peu fiers, et avec raison, bien qu'ils se montrent par trop enclins, dit-on, à oublier la part dont ils sont redevables aux expériences accumulées et aux découvertes scientifiques de l'Europe et de l'Amérique. De ce développement, certains, en nos pays, ont commencé à prendre ombrage; ils voient déjà nos marchés submergés par les produits du travail à bas prix du Japon; ils craignent « le péril jaune ».

A ce péril M. Weulersse ne croit guère; il constate que jusqu'à présent cette contrée s'est montrée une cliente telle qu'elle n'aurait pu l'être avant sa transformation et, s'il la croit capable de parvenir à satisfaire aux besoins de sa population dans une proportion plus grande qu'elle ne le fait actuellement, il ne pense pas qu'elle puisse faire la loi sur nos marchés, car le bon marché de la main-d'œuvre n'est pas le seul élément qui concoure à l'établissement du prix de revient. — Notons d'abord que les salaires augmentent progressivement au Japon; dans certaines industries ils ont doublé ou même triplé, en ces dernières années; et ce mouvement s'accélère au lieu de ralentir. — Puis, le travail obtenu est loin d'être l'équivalent de celui de nos pays, encore moins de celui des Etats-Unis. Mobilité du caractère japonais, mauvaises habitudes de flânerie, d'insouciance et de négligence, mille autres causes, fort bien analysées par notre auteur, contri-

buent à le rendre moins effectif. Les grands industriels japonais eux-mêmes, s'en rendent compte; l'un d'eux ne disait-il pas récemment : « Je paie mes ouvriers 35 sen par jour en moyenne; en Europe,ils sont trois fois mieux payés,mais travaillent dix fois plus. Aussi soyez tranquilles : le « péril jaune » dont parlent vos journaux est une simple chimère, en ce qui concerne le Japon du moins... » Et un autre ajoutait : « Pour que nos ouvriers travaillent, il faut que nous soyons constamment sur leur dos ». On a cru qu'après l'introduction de la machine, le système de travail aux pièces donnerait de bons résultats, mais l'ouvrier s'est montré peu soucieux d'augmenter son salaire; un certain taux atteint, son labeur s'arrêtait. Il semble même souvent que le travail intensif soit au-dessus de ses forces; il travaille avec d'autant plus d'ardeur qu'il peut le faire à sa guise, aussi a-t-il en horreur la machine pour sa régularité même et l'entretient-il fort mal. Amendes, réductions de salaires, n'ont pas réussi à rendre attentif l'ouvrier négligent, il s'est simplement enfui de l'usine pour s'embaucher ailleurs. Le paternalisme n'a guère été plus efficace et l'on constate que le peu d'ouvriers expérimentés qui s'attachent à un établissement sont encore loin d'être une élite, car ils gaspillent sans y penser la matière qu'ils travaillent et prennent leur parti le plus aisément du monde des détériorations qu'ils peuvent faire. En somme, si la main-d'œuvre japonaise n'est pas chère, elle ne vaut pas cher. Pourtant si elle ne peut, dans ses résultats, entrer en concurrence avec celle d'Europe et surtout des Etats-Unis, elle laisse aux entrepreneurs habiles une bonne marge de gain. Pour l'élargir encore ils utilisent surtout le travail des femmes et des enfants.

La situation de la femme n'a jamais été brillante au Japon; celle des classes supérieures s'améliore peu à peu sous l'influence des idées européennes, celle des classes populaires semble devenir pire depuis l'ouverture de l'ère industrielle. Plus de la moitié du travail est fait par les femmes; aucune des plus rudes besognes ne leur est épargnée : déchargement des bateaux, travaux au fond des mines, etc. Ce n'est pas leur docilité plus grande ni leur habileté plus réelle dans certains métiers qui les font préférer aux hommes; c'est qu'à travail similaire et sensiblement égal,on les paie un tiers ou moitié moins. Quant aux enfants, malgré les prescriptions de la loi scolaire, on les emploie en nombre considérable,dès qu'ils peuvent travailler. Une plus grande fermeté dans l'application des prescriptions de l'instruction publique, tant pour les filles que pour les garçons, remédierait sans doute en quelque mesure

à ces maux; pour cela il faudrait que l'enseignement fût mieux compris, les programmes moins chargés, les études plus pratiques, le personnel enseignant plus nombreux, mieux recruté et suffisamment rémunéré. Pour l'enseignement primaire, il sera relativement facile d'obtenir de meilleurs résultats qu'actuellement, car on dit le jeune écolier japonais, ainsi que l'écolière, généralement fort soumis, très désireux de s'instruire et ardent à l'étude. Et l'extension de l'instruction ne peut qu'apporter une amélioration au sort des travailleurs.

Mais l'instruction des autres classes n'a pas moins besoin de transformation; les déplorables habitudes prises en ces dernières années par les élèves des écoles secondaires et supérieures donnent à craindre que les réformes ne soient pas aisées. Le tableau que trace M. Weulersse de la paresse, de l'insubordination, de la jactance, du manque de tenue de la plupart des étudiants, — fils de parvenus, en beaucoup de cas —, du peu de savoir, de l'étroitesse d'esprit, même de l'hypocrisie scientifique, du ridicule chauvinisme de nombre de professeurs, n'est pas flatteur. Seules les écoles militaires ont bonne allure, dit-il, là seulement les élèves paraissent disciplinés, courtois sans obséquiosité, dépourvus de morgue, étudiant bien sous la direction de professeurs généralement fort capables.

En somme, il ressort de l'ouvrage de M. Weulersse, que si le Japon renferme tous les éléments nécessaires pour devenir un redoutable concurrent de l'Europe sur le marché mondial, il s'en faut de beaucoup qu'il soit déjà en état de lutter à armes égales. — Et la guerre actuelle ne pourra que l'affaiblir. Son travail à bon marché ne fait pas courir à nos producteurs les même dangers que les salaires élevés des Etats-Unis. Certes ses progrès en trente ans ont été surprenants; mais ils sont loin d'être tels, du moins aussi profonds, qu'ils le paraissent à ceux qui se contentent d'étudier superficiellement les choses. De plus il manque de capitaux et (en réaction du précédent engouement pour les côtés matériels de la civilisation occidentale) s'il se montre disposé à accepter les capitaux d'Europe et d'Amérique il ne veut absolument pas que le capitaliste les suive. Bref, il y a encore bien des taches au Soleil-Levant. Aucune n'est ineffaçable, mais il faudrait avoir la volonté de les faire disparaître.

M. LR.

———

L'AIR LIQUIDE, par GEORGES CLAUDE. Dunod, éditeur, Paris. un vol. in-8° avec gravures, 1903.

Nos lecteurs savent que l'on est arrivé maintenant à liquéfier pour ainsi dire couramment l'air, de même que la science et aussi l'industrie modernes parviennent à liquéfier une partie des gaz que l'on avait si longtemps considérés comme permanents, c'est-à-dire comme destinés par la nature à demeurer constamment à l'état de vapeurs. Il est logique, au contraire, que les corps que nous voyons à l'état gazeux dans le milieu où nous vivons normalement, puissent être ramenés à l'état liquide, tout comme ceux qui se présentent ordinairement sous la forme liquide peuvent être ramenés à l'état de gaz, ou les corps normalement solides liquifiés sous l'action de la chaleur, ou encore les liquides transformés en solides, par abaissement de la température qui suffit habituellement à les maintenir liquides.

Précisément, notre confrère M. G. Claude expose d'abord, dans son excellent volume, en quoi consiste cette liquéfaction généralisée des gaz dits permanents; il explique qu'il suffit, pour beaucoup d'entre eux, d'une simple augmentation de pression pour amener ce résultat, que pour d'autres, l'opération est plus difficile, parce qu'on doit faire intervenir également une modification de la température. Nous ne suivrons naturellement pas l'auteur dans les explications intéressantes et bien présentées qu'il donne sur le procédé spécialement applicable à l'air. Il fait ensuite l'historique rapide des efforts persévérants et enfin couronnés de succès qu'il a fallu poursuivre pour arriver à conserver cet air une fois liquéfié, qui a une tendance tout à fait fâcheuse à vouloir s'évaporer en reprenant sa forme gazeuse. Ce qui est plus intéressant au point de vue pratique, ce sont les propriétés et les effets physiques de cet air, qui rend cassant tout ce qu'il vient à toucher, qui modifie complètement la cohésion des métaux, augmentant par exemple dans des proportions énormes la résistance d'un fil de cuivre qu'on mouille de cet étrange liquide, qui supprime complètement la sensibilité des tissus vivants et qui s'appliquera certainement en médecine, qui trouvera peut-être également à jouer un rôle important en matière de force motrice. Une des applications où l'avenir semble le plus brillamment et le plus immédiatement réservé à l'air liquide, c'est la séparation des deux éléments principaux constituant l'air atmosphérique, oxygène et azote : mille réactions chimiques, métallurgiques, vont devenir faciles avec cet agent à bas prix, ainsi que nous avons eu occasion de l'indiquer

dans un de nos mouvements scientifiques. Avec l'azote produit par grandes quantités et à bon marché, c'est le sulfate d'ammoniaque, cet engrais précieux, obtenu dans d'excellentes conditions de prix, et l'agriculture ayant à sa disposition un agent fertilisant de premier ordre à bon marché.

Tout ceci est fort bien expliqué par M. Claude, et dans une langue facile, mise presque toujours à la portée du profane.

DANIEL BELLET.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, professé à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, par M. C. COLSON. Tome second. Un vol. grand in-8°, Guillaumin et Cie et Gauthier-Villars, 1904.

Nous avons eu, il y a déjà un an passé, l'occasion de dire tout le bien que nous pensions du *Cours d'Economie politique* de M. C. Colson, en rendant compte ici-même de son premier volume : « Exposé général des phénomènes économiques. Le travail et les questions ouvrières ». Le tome second, qui vient de paraître, n'est pas pour nous faire changer d'opinion. Non pas, que nous soyons toujours d'accord avec M. Colson; mais, si nous pouvons avoir quelques critiques à lui faire, elles ne portent que sur des points de détail; sur toutes les questions essentielles, M. Colson se montre disciple fidèle des Maîtres qui ont illustré la science économique en en exposant les principes inéluctables et féconds.

Ce tome second, de même que le tome premier, est divisé en deux livres; l'un intitulé : « La propriété des biens corporels et incorporels »; l'autre, « Le Commerce et la Circulation ». Dans le livre Ier, qui est le livre troisième de l'ouvrage complet, M. Colson étudie les caractères généraux de la propriété; examine à quoi elle s'applique et quels droits elle comporte; rappelle les motifs essentiels sur lesquels se fonde sa légitimité; indique comment elle se constitue de nos jours dans les pays neufs ou sur les biens encore vacants; expose les principales formes qu'elle a revêtues; montre comment ces formes se lient à l'organisation de la famille; parle de la propriété collective dans la société moderne. Il étudie ensuite les conditions dans lesquelles la propriété est gérée et exploitée et les conditions dans lesquelles elle est transmise; la nature de chacune des principales catégories de biens, d'abord les « biens corporels »; terres, mines, maisons, objets mobiliers, domaine public; puis, les « biens incorporels » : propriété intellectuelle, offices et clientèles, parts dans les associations, créances, et spécialement

les plus importants de ces droits, ceux qui se présentent sous la forme de valeurs mobilières. Il examine enfin, comment ces diverses sortes de richesses sont réparties à l'époque actuelle, comment les fortunes se forment et se détruisent, et quelle idée on peut se faire de la manière dont le revenu total, constitué, tant par les produits des biens de toute nature que par la rémunération du travail, se répartit entre les familles dans un pays comme la France. Signalons, qu'en passant en revue ces diverses questions d'économie politique, l'auteur indique sommairement, pour chacune d'elles, les dispositions générales du Droit français.

Dans le Livre IV, qui traite du commerce et de la circulation, M. Colson indique les caractères essentiels des actes de commerce et de la législation spéciale, à laquelle ils sont soumis et expose les principes de la comptabilité; il étudie tout ce qui a trait aux payements effectués sous des formes diverses, c'est-à-dire d'abord le rôle de la monnaie, du papier-monnaie, des effets de commerce, puis tout ce qui concerne les opérations de banque et de change. Il examine ensuite, successivement, le commerce en gros avec les questions qu'y sont relatives: spéculation, Bourses, coalitions, etc., le commerce de détail, sur lequel se greffent les questions des grands magasins, économats, sociétés coopératives, etc., en troisième lieu, le commerce international, avec l'étude des théories mercantiles, des conditions dans lesquelles s'établissent les prix dans les échanges entre pays différents, des effets de la protection ou du libre-échange, de la législation douanière, des traités de commerce, etc. Enfin, il expose la marche générale des phénomènes commerciaux et des crises auxquelles ils donnent lieu; les tentatives faites et les systèmes imaginés pour modifier la détermination des prix résultant de l'offre et de la demande (maximum), ou pour substituer au régime actuel des échanges un autre mode de distribution des produits (systèmes socialistes), ainsi que les impossibilités auxquelles se heurte l'application de ces procédés artificiels. — Notons l'absence, dans ce livre, de l'étude des questions de transport. L'auteur l'a renvoyée au livre VI du tome III de son ouvrage; ce tome III sera consacré aux Finances publiques et aux travaux publics, ces derniers envisagés avec tout le développement qu'implique le caractère spécial de l'Ecole, où M. Colson professe. Avec le tome II se termine donc l'étude de l'Economie politique proprement dite, entreprise et si remarquablement menée à bien par M. Colson.

— Ce résumé donnera une idée de l'importance, en même temps que de la haute valeur de l'ouvrage que nous examinons, et qui,

nous le répétons, est respectueux pour toutes les questions essentielles, de l'enseignement de nos maîtres.

Cela dit, il existe un certain nombre de points de détail au sujet desquels l'auteur de ces lignes, — dont l'opinion n'engage que lui-même, — est en complet désaccord avec son honoré confrère.

M. Colson, englobant dans une même réprobation, les « maisons de jeu ou de débauche et les cabarets », déclare : « Pour ces établissements, les arguments que les économistes invoquent, en général, en faveur de la liberté, ne sont plus de mise... ; la liberté du commerce, revendiquée à juste titre par les économistes, ne s'applique pas aux consommations et aux services dont l'appréciation n'est plus affaire de goût et d'opinion personnelle, et qui constituent incontestablement des plaies publiques. » — Pour nous, au contraire, qui professons, avec Benjamin Constant, qu'*un principe reconnu vrai ne doit jamais être abandonné, quels que soient ses dangers apparents*, la liberté est « de mise » là comme ailleurs, là comme partout, aussi bien en ce qui concerne le jeu, l'alcoolisme et la prostitution, qu'en ce qui concerne les échanges commerciaux proprement dits. La place dont nous disposons, ne nous permet pas de développer nos arguments. Nous renvoyons le lecteur aux admirables études de physiologie sociale de M. Yves Guyot.

D'autre part, M. Colson admet « deux exceptions au libre-échange ». Il dit : « Quand, à l'abri d'un droit établi à tort, une industrie est née, mieux vaut atténuer peu à peu ce droit que le supprimer brusquement. Parfois même, la création de taxes nouvelles, pour ralentir la chute d'une industrie condamnée par le progrès, peut être justifiée ». On le voit, M. Colson admet qu'on « ménage les transitions ». Il a laissé ses sentiments généreux dominer en lui l'implacabilité du raisonnement scientifique ; il a parlé là non plus en économiste, mais en particulier sensible, et celui-ci s'est laissé prendre à ce vieux sophisme des « transitions à ménager », que Bastiat a réfuté, avec sa clarté géniale, notamment dans son discours de la salle Montesquieu du 29 septembre 1846.

Constatons enfin, que M. Colson « considère comme excessive, sauf certains cas particuliers, la thèse du libre-échangiste unilatéral ». Mais c'est aussi pour des raisons qui ne sont pas précisément économiques. Nous ne les discuterons donc pas davantage que les précédentes. Nous croyons que la vérité n'est pas ailleurs que dans les déductions rigoureuses et logiques d'un principe établi et que, si leur aboutissant est mauvais, ces déductions étant justes, c'est que le principe est faux. Nous croyons, qu'on ne peut

pas condamner le « libre-échangisme unilatéral », sans condamner en même temps le libre-échange, celui-là étant l'aboutissant logique et naturel de celui-ci. C'est, du moins, notre avis.

C'était aussi celui de Bastiat.

EMILE MACQUART.

THE MONEY PROBLEM, (*Le Problème Monétaire*), par M. ARTHUR KITSON. Un vol. in-8°. Grant Richards, Londres 1903.

Ce livre n'est pas nouveau; il a dix ans de date. Le volume que MM. Grant Richards nous présentent aujourd'hui n'est que la première édition *anglaise* de l'ouvrage publié à Philadelphie en 1894 par M. Arthur Kitson. En guise d'avertissement, l'auteur reproduit, en tête de son volume, un article du *Philadelphia Bulletin* de mars 1895 où il est dit, notamment : « Ce volume scandalisera les philosophes orthodoxes, qui lèveront les mains en signe d'horreur. Mais M. Kitson a pris possession de la vérité... Il lui faudra attendre que l'instruction ait élevé les hommes à la hauteur de sa pensée... » — C'est déjà joli, n'est-ce pas? — Pour nous éclairer, tournons quelques pages. Nous tombons sur un second avertissement, qui n'est qu'une citation de Tolstoï, et qui débute ainsi : « Si cette soi-disant science, l'Economie Politique... » et contient entre autres cette affirmation : « ... l'exploitation d'hommes par d'autres hommes dépend de la monnaie, et ce n'est qu'au moyen de la monnaie que certains hommes règnent sur le travail des autres, c'est-à-dire en ont fait leurs esclaves. » — Nous commençons à être fixés. Mais voici le premier chapitre : il débute par une citation de Proudhon. Feuilletons : encore Proudhon. — Feuilletons encore : toujours Proudhon!... Ah! voici enfin un autre nom : Bastiat. Nous l'attendions. Car le chapitre où il figure a pour titre : « De l'Intérêt ».

Nous regrettons vivement que la place nous soit mesurée, car nous aurions reproduit ce chapitre en entier. Il vaut à lui seul la peine de lire le livre. Et nous comprenons maintenant l'opinion du *Philadelphia Bulletin* quant à l'horreur avec laquelle les « philosophes orthodoxes » devaient accueillir l'ouvrage de M. Kitson. — Horreur? Oh! que non. L'ouvrage de M. Kitson fera simplement sourire...

Il faut voir M. Kitson « prouver » que : « l'intérêt n'est que le prix d'un monopole légal » — « En fait, le capital est constamment dévoré par le paiement d'intérêt à d'autre capital. » — Bien plus!

« Le capital, après avoir dévoré ses propres enfants, se dévore lui-même ». Bref, « l'intérêt, comme principe universel, est impossible ». — Jusqu'ici M. Kitson n'est que disciple de Proudhon, dont il répète du reste tous les arguments. Mais Proudhon s'est arrêté en route. Il n'était pas suffisant de « prouver » que l'emprunteur ne devrait devoir à son prêteur aucun intérêt. M. Kitson, lui, va plus loin. Il crée la doctrine de l'intérêt à rebours :

« On tient pour certain que les prêts cesseraient, si l'intérêt était aboli. Pourquoi un homme prêterait-il des richesses sans en retirer quelque bénéfice et sous la simple condition de la restitution des biens prêtés ? La réponse à cela est que les biens sont périssables. Supposons une société où la richesse des capitalistes soit entièrement composée de biens périssables, sachant que cette richesse se réduirait et s'anéantirait dans un certain espace de temps, est-ce qu'une offre de la prendre et d'en rendre l'équivalent dans un avenir déterminé ne serait pas promptement acceptée sans intérêt. En fait, est-ce que cette offre ne mériterait pas une récompense, une rémunération ? Sûrement, l'homme qui met de côté des biens qui sans cela périraient, a droit à une rémunération. »

Or, la monnaie ne représente que des « biens périssables ».

Donc...

— Tout de même, considérer le prêt comme un service rendu par celui qui emprunte à celui qui lui prête, ça n'est vraiment pas ordinaire.

M. Kitson peut être fier.

Proudhon n'avait pas trouvé ça !

EMILE MACQUART.

LA DIMINUTION DES FRAIS DE JUSTICE, par DESREUMAUX. — 1 brochure in-18, Marchal et Billard, 1908.

La gratuité de la justice, qui est un principe, coûte annuellement 300 millions aux justiciables français. Si encore ils en avaient pour leur argent ! Mais il s'en faut de beaucoup. M. Desreumeaux nous explique fort bien les moyens ingénieux employés pour faire suer cette somme : droits de greffe, de timbre, d'enregistrement, avec leur improportionnalité et leur superposition ; formalités vieillottes et absurdes de la procédure ; abus provenant des offices ministériels. Il faut donc une réforme complète et concomitante du système fiscal, de la procédure et des officiers.

Il y a des observations très justes dans la brochure de M. Desreu-

meaux. Sa critique est excellente. Les moyens qu'il propose pour faire face au rachat des offices ministériels, sans que le Trésor public en supporte la charge, c'est-à-dire des emprunts que, pour indemniser les dépossédés, contracterait chaque Compagnie et dont le service serait fait par les bénéficiaires de la réforme, méritent de retenir l'attention. Nous ne voyons pas bien, par exemple, au moins dans le système de M. Desreumeaux, pourquoi l'Etat garantirait ces emprunts. Car, ou ils sont suffisamment gagés, et l'Etat n'a rien à y voir, ou ils ne le sont pas, et c'est le Trésor, ce que l'on veut éviter, qui aurait à payer.

M. Desreumeaux conserve, en l'abaissant, le droit fiscal d'enregistrement. Il demande, au contraire, la suppression des droits de greffe et de timbre. Oui, mais l'équilibre du budget? « Demandons, dit-il, à l'impôt sur le revenu les ressources que la réduction et la suppression de ces droits feront perdre à nos finances. » Voilà un remède assurément pire que le mal. Il est vrai qu'on nous l'appliquera quand même, sans que l'on supprime, j'en ai peur, les droits de timbre sur tous les papiers de justice.

Maurice Zablet.

Comptabilité agricole, par F. Convert. — 1 vol. in-18, Baillière et fils, 1904.

La comptabilité agricole ne diffère pas, au fond, de toute autre comptabilité. Elle « n'ajoute pas, dit M. Convert, de nouvelles complications aux méthodes étudiées antérieurement; elle élimine et simplifie. C'est la comptabilité normale, celle de toutes les entreprises, avec ses particularités secondaires de détail seulement. » On comprendra que l'auteur, sans négliger les principes de toute comptabilité, donne une place importante à ces particularités secondaires. C'est, en somme, le sujet qu'il traite.

Nous signalerons, dans le livre de M. Convert, un point de doctrine, celui qui pourrait différencier sa méthode d'avec des errements fort répandus dans le monde agricole. Il n'admet pas les comptes spéciaux de productions. « Les comptes spéciaux de productions agricoles correspondant à une même entreprise, dit-il dans sa préface, ne pouvaient donner aucune indication sérieuse; ils n'en ont donné aucune. Si ce n'avait été que leur insuccès, le mal n'aurait pas été grand; il n'y aurait eu que du temps et de la peine de perdus. Mais, en conseillant aux cultivateurs un système d'écritures singulièrement absorbant, on les a détournés des mé-

thodes de comptabilité à la fois simples et rigoureuses qu'ils auraient pu appliquer, et la tenue des livres, fortement discréditée parmi eux, a été malheureusement trop négligée. » Il revient, dans un chapitre spécial, sur les inconvénients de ce système qui peut engager les agriculteurs dans une fausse voie, en retenant leur attention sur des détails et la détournant des résultats d'ensemble.

Nous sommes de l'avis de l'auteur. Il ne faut pas demander à la comptabilité plus qu'elle ne peut donner. Son but est la simplification, par synthèse, des opérations d'une entreprise, et non leur complication.

Le livre de M. Convert est savant, trop savant peut-être. C'est un livre de théorie plutôt que de pratique. Il ne sera guère compris, par cela même, que des personnes connaissant déjà la comptabilité, et parmi les agriculteurs, que de ceux qui ont passé par les écoles spéciales. C'est sans doute pour ceux-là qu'il est écrit, et ils y puiseront plus d'un enseignement profitable. Pour les autres, il leur faudra un livre plus élémentaire. Nous parlons ici, bien entendu, de la technique de la comptabilité, de la mise en pratique.

MAURICE ZABLET.

LES ACTIONS D'APPORT NÉGOCIABLES EN CAS DE FUSION ET LES ACTIONS DE PRIORITÉ, par M. DECUGIS. — 1 vol. in-8, Larose, 1903.

Ce livre est un commentaire de la loi du 9 juillet 1902, qui a consacré définitivement la validité des actions de priorité et autorise dans certains cas la négociation immédiate des actions d'apport. Cette loi a été la bienvenue dans le monde des affaires. Elle donne un peu plus de liberté dans un ordre de choses réglementé à outrance, sans que les garanties soient mieux assurées, mais où la gêne reste le moindre des inconvénients.

Malheureusement cette loi, votée à la hâte, sans avoir été sérieusement étudiée, a des lacunes. La lettre n'est pas toujours d'accord avec l'esprit. M. Décugis élucide autant qu'il le peut les difficultés; il distingue, du moins, les solutions certaines de celles qui sont sujettes à controverse.

Les gens d'affaires seront renseignés sur tous les points, les certains et les incertains, par le petit volume de M. Decugis, qui est pratique en même temps que théorique. On y trouve, en effet, un formulaire qui peut rendre des services.

MAURICE ZABLET.

L'ANARCHISME AUX ETATS-UNIS, par PAUL GHIO. 1 vol. in-18, Paris, Armand Colin, 1903.

La question sociale n'est pas le monopole des peuples du vieux monde, elle existe aussi bien en Amérique et autres pays neufs qu'ailleurs.

Trois écoles en donnent ou en cherchent la solution aux Etats-Unis : le socialisme, le mysticisme social et l'anarchisme. Les remèdes proposés par la première ne pourraient qu'empirer le mal. Le socialisme a d'ailleurs peu de succès : importé d'Allemagne en Amérique, il n'y pousse pas de profondes racines. Le mysticisme social ne peut donner tout au plus que quelques soulagements locaux et partiels. L'anarchisme seul paraît à M. Ghio avoir des chances de se répandre et de prévaloir.

Et encore faut-il distinguer entre l'anarchisme *insurrectionnel* et l'anarchisme *intellectuel*. Les anarchistes insurrectionnels ne sont pas aussi nombreux et aussi féroces aux Etats-Unis qu'on pourrait le croire. On se scandalise de ce qu'il y a de tels anarchistes. Etant donné l'état social présent du pays, il y aurait bien plus lieu de s'étonner qu'ils soient si peu nombreux, si pacifiques, et qu'il sorte si rarement des *slums* de New-York, Paterson ou Chicago des hommes qui se livrent aux « manifestations par le fait ».

Les anarchistes intellectuels, dont le chef est M. Benjamin Tucker, sont très nombreux, nous assure M. Ghio — quoiqu'il ne cite pas un seul nom des disciples de ce nouveau Messie, — et ce sont eux qui ont trouvé la solution ou du moins qui en approchent de plus près. La partie la plus importante du livre de M. Ghio est donc consacrée à l'exposé des idées sociales de M. Tucker et des anarchistes intellectuels.

L'anarchisme américain diffère de l'anarchisme français sur un point très important. Celui-ci, pour employer une expression triviale, mais très juste, « court deux lièvres à la fois » et n'attrape ni l'un ni l'autre. Je veux dire qu'il combat et l'étatisme et le capitalisme, qui ne paraissent pas s'en porter plus mal.

M. Tucker, lui, pointe son fusil sur un seul lièvre : l'Etat, comme le prouvent les principes de sa doctrine dont voici les plus essentiels :

« La terre, les machines, la monnaie, ces trois facteurs essentiels de la production, sont actuellement monopolisés par une minorité privilégiée, *grâce à la protection de la loi* : Si la loi, soutenue par la force organisée, ne reconnaissait pas les mono-

poles dont jouissent les capitalistes et les propriétaires, les monopoles tomberaient nécessairement d'eux-mêmes. Il faut donc détruire l'outillage législatif qui est la base de tous les privilèges... Mes griefs contre le capital visent seulement les privilèges que la loi accorde aux capitalistes et qui tendent à faire du capital une source de revenu indépendamment du travail. »

Les excès de la concentration, les abus des trusts sont également les résultats de l'action complaisante des pouvoirs publics. « Les fortunes colossales des quelques milliers de privilégiés qui exploitent le travail de la masse n'ont pas été et n'auraient pas pu être bâties à la seule faveur du libre jeu des forces naturelles... C'est aux monopoles que l'Etat lui assure, que ce monde de financiers et de spéculateurs doit son énorme richesse, faite de la misère effrayante des autres hommes. »

Les choses étant ainsi, quel remède faut-il opposer au mal social? Faut-il augmenter encore les attributions de l'Etat, des pouvoirs législatif, judiciaire, exécutif? Gardez-vous-en bien. Tous les pouvoirs publics sont à la discrétion des riches.

« Rien ne saurait résister, aux Etats-Unis, à une bourse bien garnie. Les partis politiques ne sont pas formés sur des questions d'intérêt général, mais plutôt sur des questions d'intérêt particulier... M. Morgan exerce aux Etats-Unis un pouvoir réel auprès duquel le pouvoir légal du Président de l'Union n'est pas grand'chose... La justice n'est qu'un leurre aux yeux d'une grande partie du peuple, et la police n'est que l'humble servante des nouveaux potentats. »

Le vrai remède consiste à faire machine en arrière. « Les injustices doivent être abolies par la justice et non par une généralisation de l'injustice existante... Le remède aux dangers que peut présenter la concentration industrielle résulte dans la liberté absolue de la circulation fiduciaire... La liberté absolue du commerce est une des données fondamentales de la doctrine anarchiste. »

Ces principes présentent une certaine analogie avec ceux de l'économie politique libérale. M. Ghio en fait la remarque à M. Tucker qui, encore un peu imbu des théories collectivistes, ne veut pas en convenir. « L'économie politique, répond M. Tucker, admet une liberté avantageuse seulement aux capitalistes et aux propriétaires : la liberté de réduire les salaires, non pas celle de réduire le profit ou la rente foncière. » M. Tucker, riposte M. Ghio, aurait mieux fait de dire que telles étaient « les opinions de certains écrivains qui ont dénaturé, plutôt qu'interprété, le sens intime de l'économie politique ».

C'est aussi notre avis. L'essentiel est que les anarchistes intellectuels des Etats-Unis ont fait des progrès très remarquables dans le sens économique. Ils ne sont pas encore complètement émancipés des utopies collectivistes, mais il est clair que cela viendra sans beaucoup tarder. Et alors... si les socialistes ont conquis les pouvoirs publics, — objet de leurs rêves, leur idéal, — ils ne les conserveront pas longtemps.

H. Bouët.

Compte rendu officiel du cinquième congrès de l'Alliance coopérative internationale, 1 vol. in-8°, Londres, King and son, 1902.

L'Alliance coopérative internationale a été fondée en 1895, dans le but de mettre les coopératives de tous pays en relations les unes avec les autres, de façon à permettre de se prêter aide mutuelle, de s'instruire les unes les autres, de discuter des sujets d'intérêt commun, etc. Cette Alliance n'a pas cessé de faire des progrès, en augmentant le nombre de ses sociétaires, et en étendant la sphère de son activité, qui embrasse actuellement 18 nations. Des cinq congrès que l'Alliance a tenus, le dernier, dont il est question ici, a été le mieux suivi ; il n'y avait pas moins de 261 organisations à y participer; le nombre des personnes inscrites comme y ayant assisté monte à 575. Ce Congrès s'est tenu à Manchester et le compte rendu en a été publié en deux volumes, l'un en anglais, l'autre en français.

Une Exposition de produits coopératifs, tant agricoles qu'industriels, a été pour la première fois adjointe au Congrès. Cette Exposition permettait d'admirer les articles fournis par 59 sociétés anglaises et par 32 sociétés étrangères. « On peut affirmer, dit le compte rendu, que cette Exposition a établi le fait que la coopération de production a justifié sa position dans le monde comme pouvoir producteur, bien capable de faire concurrence à marché ouvert à des conditions égales à toutes les autres formes de production. »

Les rapports présentés à ce Congrès portent sur toutes les questions coopératives, depuis la participation aux bénéfices jusqu'à la colonisation interne, en passant par les habitations ouvrières. La question de la colonisation interne étant la moins rebattue, nous allons en dire quelques mots et laisser aux lecteurs le soin de voir à la source les autres questions qui ont été agitées.

M. Winfrey, présente le résultat d'une expérience de 15 années

de colonisation interne,faite sur une petite échelle et avec un capital très limité, dans le comté de Lincoln, puis dans le comté de Norfolk. Nous ne définissons pas la « colonisation interne », on devine bien qu'elle consiste à établir des colonies dans l'intérieur d'un Etat. Pourtant un membre français du Congrès a dit qu'on ne savait pas en France ce que « colonisation interne » voulait dire.

M. Winfrey a donc mis des lots de terre à la disposition des amateurs et les amateurs se sont présentés. En 1887, les lots de terrain cultivés représentaient 130 acres; en 1890, 560; en 1893, 1.152; en 1894, 1.384. Aujourd'hui, 2.000 cultivateurs sont détenteurs de lots. Les tenanciers de ces lots sont pour la plupart des ouvriers agriculteurs qui travaillent la majeure partie de l'année chez les gros fermiers des environs. Ces petits tenanciers préfèrent généralement louer leur lot que *l'acheter* et réserver leur argent pour faire valoir leur tenure.

Les colons internes sont satisfaits de leur condition, ce qui est rare de nos jours; ils paient assez régulièrement leurs loyers : « A la dernière audition des comptes, il a été constaté que, jusqu'à cette époque, sur le montant des loyers perçus, c'est-à-dire sur £ 2.800, il n'y avait eu que 4 % de perte. »

Ne pouvant entrer ici dans le détail des moyens employés par M. Winfrey, nous résumerons les « conditions de succès » qu'il considère comme indispensables.

1° Les tenanciers sont tous des hommes parfaitement au courant de la culture du sol; 2° ils ont débuté avec un acre, et c'est seulement quand ils ont vu qu'ils réussissaient qu'ils en ont loué davantage; 3° ce sont des hommes qui n'ont pas été des fruits secs dans leur carrière agricole ou autre; 4° le terrain se prête à la petite propriété et n'est pas éloigné de partout; 5° le loyer qu'ils paient est le même que celui que paient les autres fermiers aux alentours.

Le Dr Perussio a fait des expériences analogues en Italie. « Mon plan, dit-il, se résumait en quelques mots : Aidons-nous nous-mêmes! *Facciamo da noi!* Cherchons notre « Afrique » dans notre propre pays! Libérons, défrichons, cultivons, colonisons le sol italien. » Les moyens employés et les résultats obtenus ont été à peu près les mêmes que dans les expériences précédentes.

Plusieurs autres rapports sont présentés au Congrès sur le même sujet. Passons, pour arriver à la discussion qui les a suivis. Quel mécompte! Nous nous attendions à voir faire l'éloge de l'initiative privée en matière de colonisation « interne » et *à fortiori*

« externe ». C'est à l'Etat que la plupart des orateurs font appel.

L'expérience de la colonisation interne par l'Etat a été faite en plusieurs pays, notamment en France — où elle n'est pas si inconnue que le croit le membre français du Congrès. — M. Georges Cahen, en a exposé les procédés et les résultats — négatifs — dans la *Revue d'Economie politique* de juin 1903. Pour que la colonisation interne réussisse, il faut procéder à l'anglaise ou à l'italienne, comme on vient de le voir, et non à la française; il faut que ce soit une affaire et non une œuvre.

Un point plus intéressant, dans cette discussion, est ce qui regarde les causes d'abandon des campagnes.

« Ce qui attire les ouvriers dans les villes, dit M. Vivian, ce ne sont pas les salaires élevés seulement, mais aussi la vie plus agréable. Alors que l'ouvrier des villes a un nombre d'heures déterminé, à la fin desquelles il est libre et peut se divertir, l'ouvrier de la campagne n'a jamais fini et n'a rien pour passer agréablement le temps. Pas de sociétés, pas de spectacles, rien que la monotonie régulière. Il faut trouver les moyens d'améliorer la vie matérielle des ouvriers de la campagne, mais aussi leur vie intellectuelle. »

On propose comme remède « quelques privilèges » pour les cultivateurs! Ne vaudrait-il pas mieux supprimer ceux des villes : les subventions théâtrales, les octrois, les hôpitaux, etc.? Meilleur remède proposé par l'Italie : création de *Casi del popoli*, à l'instar des *Maisons du peuple* belge. La *Casa del popolo* aurait salle de lecture, bibliothèque, restaurant, salle de discussion et parloir aussi bien que magasin de vente.

H. BOUËT.

STATISTIQUE DES GRÈVES ET DES RECOURS A LA CONCILIATION ET A L'ARBITRAGE SURVENUS PENDANT L'ANNÉE 1902, 1 vol. in-8°, Paris, Imprimerie Nationale, 1903.

Ce volume émane de la Direction du travail, du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes de la République française. Nous y apprenons qu'il y a eu 512 grèves en 1902, comprenant 212.704 grévistes (162.122 hommes, 35.326 femmes et 14.756 jeunes gens) occupés dans 1.820 établissements. Ces grèves ont entraîné 4.675.081 journées de chômage, dont 202.604 jours chômés par 9.461 ouvriers non grévistes et 4.472.477 chômés par les grévistes.

Les 523 grèves de l'année 1901 avaient occasionné 1.862.050 jours

de chômage, dont 1.687.895 pour les 111.414 grévistes proprement dits, ce qui faisait une perte moyenne de 15 jours par gréviste. En 1902, la moyenne des jours chômés a été de 21 par gréviste. Cette augmentation provient de la grève générale des mineurs.

Deux grèves ont atteint plus de 100 établissements : la grève des mineurs, 133 établissements; et une grève des marins et chauffeurs de Marseille, auxquels les boulangers s'étaient joints par solidarité, 115 établissements.

Les résultats de ces grèves ne paraissent pas très favorables aux ouvriers : 111 grèves, avec 23.533 grévistes, ont été suivies de réussite; 184, avec 160.820 grévistes, se sont terminées par une transaction, et 217, avec 28.351 grévistes, ont échoué.

Les demandes d'augmentation de salaire, seules ou associées à d'autres demandes, ont motivé 256 grèves avec 146.907 grévistes; elles ont causé 3.695.660 journées de chômage, y compris celles des ouvriers qui n'ont pu travailler par suite de la grève. Sur ces demandes, 51 ont été suivies de réussite pour 5.793 grévistes; 97 ont été l'objet d'une transaction pour 131.327 grévistes; et 108, avec 9.787 grévistes, ont échoué.

Les demandes de diminution de la durée du travail journalier ont été formulées dans 38 grèves. 18 de ces demandes, intéressant 1.813 grévistes, ont été suivies de réussite; 3, avec 8.040 grévistes, ont abouti à une transaction, et 17, avec 124.162 grévistes, à un échec.

Les résultats de cette *grévomanie* nous paraissent maigres pour les ouvriers, surtout si l'on ajoute cette considération que les grèves qui réussissent provoquent ordinairement une hausse du prix des produits, de sorte que, de proche en proche, ce que l'ouvrier gagne d'une main il le perd de l'autre.

L'application de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage a été, au cours de l'année 1902, constatée dans 107 différends : dans 4 d'entre eux avant toute cessation de travail.

Le nombre des grèves de l'année ayant été de 512, la proportion des recours à cette loi a été de 20.89 %. Cette proportion avait été de 27.15 en 1901 et de 24.06 en moyenne pour les 9 années d'application de la loi antérieures à 1902.

Cette loi commencerait-elle déjà à perdre de son efficacité?

La proposition de recourir à un arbitrage a été faite 15 fois après échec de la conciliation; elle a été acceptée 4 fois et repoussée 11 fois, dont 4 par les patrons, 3 par les ouvriers et 4 par les deux parties.

Le Rapport de M. Arthur Fontaine, directeur du travail, et les statistiques qui l'accompagnent sont suivis d'une annexe sur la

grève générale des mineurs, et d'une autre sur les grèves relatives à l'application de la loi du 30 mars 1900, qui réduit à 10 h. 1/2 la journée de travail quotidien. 66 grèves ont été produites par l'application de cette loi et elles ont entraîné 608.495 journées de chômage.

Les grèves provoquent les lois, les lois provoquent les grèves, et ainsi de suite. C'est un cercle vicieux.

H. BOUËT.

H. TAINE, de l'Académie française, par EMILE LEFÈVRE. 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et Cie, 1904.

La ville de Vouziers, pays natal d'Hippolyte Taine, élève un monument à la mémoire du fils qui l'a illustré. M. Lefèvre, compatriote et admirateur du savant et surtout de l'homme, a voulu aussi consacrer ce volume à la glorification de son ami et faire partager aux lecteurs son enthousiasme, en résumant l'œuvre et les qualités morales et intellectuelles de son héros. « J'ai voulu, dit-il, m'aidant de mes souvenirs personnels, le faire connaître tel qu'il se révèle par ses écrits et ses lettres. »

Ce volume est écrit sans prétentions littéraires, avec le cœur plutôt qu'avec l'esprit, et ce que l'on se plaît surtout à y trouver, c'est Taine, homme privé, bon fils, bon ami, bon époux, bon père, bon citoyen. Des vertus intérieures de Taine, il n'est peut-être plus besoin de parler : Bientôt les biens et les personnes seront nationalisés, les vieillards seront entretenus par l'Etat; les enfants seront élevés par l'Etat, toutes les affections parentales disparaîtront faute d'objets, il ne restera plus dans l'homme que le citoyen, et encore... Considérons donc un peu Taine comme citoyen, peut-être sa conduite profitera-t-elle à quelques-uns.

Taine n'était pas enthousiaste de la démocratie. Il n'était pas non plus aristocrate. Il ne méprisait pas moins « les coquins d'en haut que les coquins d'en bas. » En conséquence, il refusa son assentiment au coup d'Etat de décembre, ce qui lui fit un tort considérable. Taine n'était pas davantage monocrate, tout monocrate est au fond autocrate. Il ne voulait pas gouverner ni même prendre la moindre part à la politique, avant de savoir ce que c'était. Les lignes suivantes extraites de ses lettres à Cornélis de Witt, prouvent qu'en politique, Taine ne voulait pas plus être dupe que fripon.

« J'entends de tous côtés, dit-il, des cris, des vanteries et des injures ; mais de bonnes raisons nulle part. Comment donc faire, et pourquoi irais-je me mettre au servie d'un parti plutôt que d'un autre ? Pourquoi me dévouerais-je à des dieux auxquels je ne crois point ? Pourquoi agirais-je en aveugle, et deviendrais-je le serviteur de tel autre aveugle ou tel autre charlatan ? En vérité je ne le puis. Je suis trop habitué à n'admettre que les conclusions évidentes, pour agir sans croyances fermes. Je suis scrupuleux quand il s'agit d'actes qui peuvent effectivement être utiles ou faire tort.

« ... Je veux, si je m'occupe de politique, savoir démonstrativement ce que c'est qu'un Etat, et un gouvernement, connaître la nature du droit, quel est l'avenir idéal des sociétés, de quel but doivent-elles se rapprocher sans cesse... Si je vis dans de pareilles recherches, d'abord je ne ferai de mal à personne, ce qui est un très grand bien ; ensuite ma conduite sera conforme au raisonnement qui me paraît le plus juste, et de la sorte je serai d'accord avec moi-même ; et je désire avant tout mettre de la logique et de la suite dans ma façon d'être. »

Ces résolutions prises en 1850 et toujours mises en pratique par Taine nous montrent quel genre de citoyen il était. Nous n'en avons plus de si « scrupuleux », heureusement pour les socialistes.

M. Lefèvre réfute les critiques adressées à Taine par quelques historiens modernes, notamment par M. Aulard, qui assure que Taine n'est, à aucun degré, un historien ; que sa documentation est plus que fantaisiste, presque maladive ; qu'il n'a fait qu'une caricature de l'histoire de la Révolution.

Je ne crois pas que Taine ait dit le dernier mot sur l'ancien régime, la Révolution et l'Empire ; je doute m/me qu'il y fût arrivé si la mort ne l'eût pas arrêté dans son œuvre ; mais que d'autres fassent mieux que lui en suivant une autre méthode, c'est ce qu'il faudra voir avant de le croire.

M. Lefèvre est un laborieux ; nous voyons dans le catalogue de ses ouvrages qu'il en a publié un grand nombre, sur des sujets très divers ; le premier remonte à 1865 ; le dernier n'est pas encore publié ; il se compose de deux volumes sur Frédéric Bastiat.

ROUXEL.

LE SYNDICALISME ANGLAIS. RÉSUMÉ HISTORIQUE (1799-1902), par F. FAGNOT, br. in-8°, Paris. Georges Bellais. 1903.

Le syndicalisme ou trade-unionisme, né en Angleterre, se répand un peu partout. Il est donc intéressant de connaître son histoire. M. Fagnot expose d'abord la situation syndicale en janvier 1902; il attribue une grande influence aux syndicats sur l'élévation des salaires et la réduction de la durée du travail. Il donne ensuite le résumé de l'*History of Trade-Unionism* de S. et B. Webb. Cette histoire ayant été publiée en 1894, M. Fagnot termine son résumé en donnant un aperçu du mouvement de 1894 à 1902. Le grand événement de cette période a été la grève des mécaniciens « Après avoir lutté pendant six mois et demi et dépensé 16 millions 446.475 francs, le syndicat dut s'avouer vaincu. » Ce petit volume fait partie de la *Bibliothèque Socialiste,* dont il forme le n° 16.

ROUXEL.

Réclamation. — M. Vincenzo Baldioli-Chiorando nous adresse une réclamation au sujet d'un paragraphe de la revue des publications étrangères de notre collaborateur M. Macquart. (Numéro de janvier). M. Macquart y disait qu'un article de M. Baldioli-Chiorando sur l'émigration italienne contenait « des choses excellentes et des choses énormes ». Celles-ci concernaient les traitements que subissent en France les ouvriers italiens. M. Baldioli-Chiorando proteste, en de fort bons termes, de ses sympathies pour la France et il fait preuve d'impartialité en reconnaissant que la concurrence des ouvriers étrangers n'est guère mieux accueillie en Italie qu'en France. Restons-en donc aux choses excellentes, et réduisons à des proportions modestes les choses énormes qui pèsent sur le cœur d'un de nos bons amis d'Italie, assurément contre le gré de notre collaborateur.

CHRONIQUE

Sommaire : **Le nouvel abaissement de la durée de la journée de travail, ses atténuations et ses effets. — Point de Maroc sans protection. — L'arrangement anglo-français. — Un nouveau progrès du protectionnisme colonial. — Le protectionnisme jacobin. — Le ralentissement général du mouvement de la population. — L'augmentation des dépenses et des dettes publiques. — Un arrêt militariste de la Cour d'arbitrage de la Haye. — Le Chamberlainisme en Hollande. — Le protectionnisme augmente-t-il les ressources de l'Etat? — Les exploits de l'hygiène en Angleterre. — La réglementation de l'immigration. — La protection du travail blanc contre le travail jaune.**

On sait qu'en vertu de la loi du 30 mars 1900, la durée de la journée dans les ateliers où les ouvriers adultes travaillant en commun avec des femmes et des enfants a été fixée à 11 heures jusqu'au 30 mars 1902, réduite à 10 heures 1/2 jusqu'au 30 mars 1904, et finalement à 10 heures à partir du 1er avril. L'application de cette loi n'a pas été sans difficultés. Dans les industries métallurgiques, où l'on n'emploie qu'une faible proportion de femmes et d'enfants, les industriels ont préféré les renvoyer plutôt que de réduire la durée du travail des adultes. Ailleurs, on s'est mis en règle avec la loi en séparant par une simple cloison les protégés des non protégés. L'abaissement de la limite à 10 heures va naturellement aggraver les difficultés et les inconvénients de cette intervention de l'Etat dans un domaine qu'il ne connaît guère qu'au point de vue fiscal. Ces difficultés, MM. Richard Waddington et Maxime Lecomte ont essayé de les atténuer en faisant voter par le Sénat quelques modifications aux règles par trop restrictives de la loi. Ces modifications ont pour objet : 1° de substituer au travail de 10 heures par jour, le travail de 60 heures par semaine, à la condition toutefois que la durée de la journée ne dépasse pas 12 heures ; 2° d'ajouter deux heures supplémentaires en dehors des heures réglementaires, pour le nettoyage des métiers et des machines; 3° d'autoriser l'allonge-

ment de la journée dans les industries dites saisonnières et en cas de chômage causé par quelque accident de force majeure.

Ces atténuations rendront sans doute plus facilement applicable la loi du 30 mars 1900 ; mais on peut douter que les gênes et les contestations dont cette loi a déjà été la source et qui vont encore se multiplier soient suffisamment compensées par ses errements tutélaires. La suppression des droits qui élèvent artificiellement le prix des nécessités de la vie en obligeant les ouvriers à travailler 11 heures et même 12 pour se procurer ce qui leur coûterait à peine 10 heures sous un régime de libre-échange, ne contribuerait-elle pas davantage à améliorer la condition des femmes et des enfants aussi bien que celle des adultes ?



Un arrangement dont on trouvera plus bas le résumé vient de se conclure entre la France et l'Angleterre. En vertu de cet arrangement, le Maroc sera compris désormais dans le système d'influence de la France. C'est un acheminement à l'annexion, et selon toute apparence à une guerre de conquête, laquelle ouvrirait un nouveau débouché aux fonctionnaires militaires et civils, mais ne manquerait pas de coûter fort cher aux contribuables. Car la guerre n'est pas un produit à bon marché. Parmi les adversaires de cette nouvelle aventure coloniale, nous avons été tout d'abord surpris de rencontrer M. Méline, et plus encore de trouver sous sa plume cette réflexion judicieuse :

Le plus simple bon sens nous commande de nous concentrer et non de nous étendre davantage, de grouper nos forces et non de les éparpiller. Nous le devons à la France d'abord et à nos colonies elles-mêmes que nous finirons par mettre en danger à force de vouloir prendre pied partout.

Toutefois, ce n'est pas la carte à payer de la conquête du Maroc, qui provoque l'opposition de M. Méline, c'est la porte ouverte. Et M. Méline redoute les courants d'air libre-échangistes de cette porte ouverte. Plutôt pas de Maroc que le libre-échange au Maroc !



Voici le résumé de l'arrangement qui vient d'être conclu pour régler les questions pendantes entre la France et l'Angleterre.

La France n'entravera pas l'action de l'Angleterre en Egypte. L'Angleterre, de son côté, reconnaît le droit de la France à veiller à la tranquillité du Maroc et à donner au gouvernement marocain l'appui dont il peut avoir besoin pour la réorganisation de son administration, de ses finances et de son armée.

L'Angleterre adhère à la convention de 1888 pour la neutralité du canal de Suez.

La caisse de la Dette égyptienne est maintenue.

Les revenus dont elle garde la perception directe dépassent les sommes nécessaires pour le service des intérêts.

Aucun changement ne pourra être apporté à cette nouvelle organisation sans l'assentiment des puissances.

Des dates assez lointaines sont assignées, avant lesquelles il ne pourra pas être procédé à la conversion des diverses dettes dont certaines auraient pu être converties dès l'année prochaine.

Il est spécifié que les écoles françaises seront libres et que le service des antiquités continuera à être dirigé par un savant français.

L'Angleterre en Egypte et la France au Maroc veilleront à ce que les grandes entreprises des travaux publics restent entre les mains de l'Etat.

Les deux gouvernements garantissent la liberté commerciale pour trente ans tant au Maroc qu'en Egypte.

En vue d'assurer la liberté du détroit de Gibraltar, il est entendu qu'aucune fortification ne pourra être élevée sur une partie déterminée de la côte marocaine.

A Terre-Neuve, la France renonce au droit de séchage sur le French-Shore. Elle y conserve le droit de pêche et le Bait Bill de 1886 est réformé en ce sens que les Terre-Neuviers y auront désormais le droit d'y vendre la boëtte à nos pêcheurs.

Des indemnités seront accordées aux industriels et aux employés français des établissements du French-Shore.

En échange du droit de séchage qu'elle abandonne, la France obtient trois concessions de territoires dans l'Afrique occidentale :

En Afrique et au Siam : 1° Une rectification sur la Gambie, qui donnera à nos possessions accès sur la partie de la rivière navigable pour les bateaux de haute mer.

2° Les îles de Loos, au nombre de six, qui sont situées à 5 kilomètres de Konakry et qui commandent absolument cette ville.

3° Une rectification de la frontière entre le Niger et le Tchad qui,en l'abaissant vers le sud,nous donnera une route en pays fertile et assurera à notre province de Zinder ses limites naturelles.

Au Siam, les deux gouvernements confirment la déclaration de 1896 et en fixent le sens précis au sujet duquel il y avait contestation.

Aux Nouvelles-Hébrides, les deux gouvernements sont d'accord pour instituer une commission chargée de juger les litiges immobiliers entre habitants.

A Madagascar, le gouvernement anglais renonce aux protestations qu'il avait formulées à diverses reprises contre le régime économique que nous avons imposé à l'île.

*
* *

Ce n'est pas seulement aux produits étrangers que M. Méline veut fermer la porte des colonies, c'est encore aux produits des colonies elles-mêmes. Jusqu'à présent les cotonnades bleues de Pondichéry avaient pu être exportées librement aux colonies françaises de la côte d'Afrique. En vertu d'une loi que la Chambre a votée le 16 mars sur la proposition de M. Méline, cette exportation en franchise sera limitée à 2 millions de kil. de tissus de coton de toute nature jusqu'au n° 26 et à 1.500.000 kil. de filés jusqu'au n° 20, avec la condition « que la franchise ne sera accordée aux tissus que s'ils ont été tissés avec des filés fabriqués à Pondichéry ». On aurait pu faire remarquer à M. Méline que cette restriction imposée à l'industrie des colonies est empruntée au vieux système colonial de Charles-Quint et qu'elle n'a pas précisément réussi à l'Espagne; enfin que l'Angleterre y a renoncé, et que les colonies anglaises se développent plus rapidement et coûtent moins cher aux contribuables de la métropole sous le régime de la porte ouverte que les colonies françaises sous le régime de la porte fermée. Mais le journal de M. Méline ne nous déclarait-il pas dernièrement que la misère des ouvriers japonais fait la richesse du Japon ? Pourquoi la pauvreté des colonies ne ferait-elle pas la fortune de la métropole ?

*
* *

La Chambre des Députés vient de supprimer l'enseignement congréganiste qui avait le tort impardonnable de faire concurrence à l'enseignement étatiste. Voici comment un radical demeuré libéral, M. Henry Maret, apprécie ce nouvel exploit du protectionnisme associé au jacobinisme :

Pour le moment, vous avez voté une loi qui a un aspect — je voudrais employer une expression parlementaire — un peu jésuitique.

Vous conservez le droit à la liberté d'enseignement. En fait, vous le supprimez, puisque vous faites d'avance des parias, en disant d'avance à certaines personnes : « Vous n'enseignerez pas. »

Vous avez sans doute des motifs excellents. Mais demain un gouvernement de réaction viendra qui, d'avance, supprimera le droit d'enseigner à certaines personnes pour des motifs non moins bons.

D'autre part, cette loi sera complètement inutile. Or, toute loi inutile est dangereuse.

Elle est inutile, dans l'application, puisque l'enseignement continuera, sous la soutane ou sous la redingote.

Vous devrez donc faire autre chose. Vous arriverez au monopole qui sera mauvais.

J'espère cependant que vous vous déterminerez à proposer l'unique solution, qui est la séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression du budget des cultes.

Hors de là, il n'y a rien, sinon la lutte de deux autorités.

... Je voudrais clore ces explications par un mot qui résume bien la situation.

Luther, ce grand moine qui avait fait une révolution au nom de la liberté, s'aperçut rapidement que le lendemain on brûlait aussi bien au nom de la liberté qu'on avait brûlé la veille au nom de l'autorité.

Il émit cette parole qui peut être donnée comme la moralité de la pièce parlementaire que nous avons eu, comme on dit en langage de théâtre, l'honneur de représenter : « L'esprit humain est pareil à un paysan ivre. Il tombe d'un côté : vous le relevez. Vous le remettez sur son axe : il retombe de l'autre. »

*
* *

Que la production de l'homme comme tout autre tende toujours à se proportionner au débouché qui lui est ouvert, et par conséquent que le seul moyen efficace d'encourager la population, — n'en déplaise à M. Piot et aux autres repopulateurs — soit d'étendre ce débouché, c'est une vérité économique que l'expérience se charge tous les jours de démontrer. Tandis que les progrès extraordinaires de l'industrie, la multiplication des chemins de fer et l'abaissement des barrières douanières, qui a suivi l'avènement du libre-échange en Angleterre et la conclusion des

traités de commerce, avaient imprimé une vigoureuse poussée à la population en étendant les débouchés des produits et du travail, le retour au protectionnisme et l'augmentation progressive des charges de son conjoint le militarisme, n'ont pas manqué de produire un effet contraire. Non seulement en France et dans la plupart des autres pays du Continent, mais encore en Angleterre, le mouvement de la population s'est ralenti :

Les statistiques nous apprennent qu'en Angleterre, sur 1.000 habitants, le nombre des naissances a été de 35.8 en 1872; de 36 en 1874 et de 36.4 en 1876, année qui marque le maximum. Depuis lors, le nombre des naissances n'a cessé de diminuer : 32.6 de 1879 à 1883; 31.2 de 1886 à 1888; 29.8 de 1889 à 1893; 29.1 de 1894 à 1898, et enfin 28.3 de 1899 à 1901.
1871-75; de 32.2 en 1881-85; de 31.5 en 1891-95 et de 27.35 en
1871-75; de 32.2 en 1881-85; de 31 5 en 1891.95 et de 27.35 en 1896-99.

Le déclin, en quarante ans, a été de 14.55 en Autriche; de 4.3 en France; de 3.2 en Italie; de 4.2 en Allemagne.



Tandis que le mouvement de la population se ralentit à peu près partout, celui des dépenses et des dettes publiques s'accélère, et il n'est pas bien difficile de découvrir le rapport qui existe entre ces deux phénomènes.

Avons-nous besoin d'ajouter que la grosse part des dépenses est absorbée par les budgets improductifs de la guerre et de la marine, et que celle qui est employée aux travaux, qualifiés, on ne sait trop pourquoi, de publics, n'a, comme le remarquait M. Renkin, — un député belge, particulièrement au courant des affaires des chemins de fer de l'Etat — qu'une productivité fort incertaine :

Le développement du système des emprunts d'Etat est une des choses les plus curieuses et les plus inquiétantes que je connaisse.

La dette mondiale était de 177 milliards en 1900. Depuis elle s'est encore accrue de nombreux milliards. Cette dette énorme ne préoccupe pas le monde moderne. Il semble entendre qu'il a passé avec le progrès et la prospérité un bail perpétuel.

L'augmentation de la dette publique est donc un phénomène universel. Un pays aussi industrieux que le nôtre ne pouvait échapper à son action.

Au 31 décembre 1903, notre dette était de 3.361 millions de francs. En 1850, elle était de 626.578.000 francs. Donc, elle a quintuplé en cinquante ans.

Sans doute, on consacre l'emprunt à l'outillage, mais les dépenses ne sont pas aussi productives qu'on le croit. La productivité théorique de ces dépenses est certaine. Leur productivité réelle l'est beaucoup moins.

* * *

Tout en applaudissant aux intentions pacifiques et humanitaires du fondateur de la Cour d'arbitrage de la Haye, nous n'avons eu qu'une confiance limitée dans cette agence de la paix, commissionnée par les gouvernements. L'arrêt par lequel elle a accordé un droit de priorité à l'Angleterre et à l'Allemagne, dans l'affaire du Vénézuéla, — ceci en raison du bombardement au moyen duquel elles ont appuyé leurs réclamations, — n'a pas contribué à augmenter notre foi en l'efficacité de cet instrument officiel de pacification. D'après un correspondant de l'*Indépendance belge*, cet arrêt scandaleux a produit la même impression en Amérique :

L'arrêt de la Cour d'arbitrage de la Haye, accordant à l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie un privilège de priorité pour le recouvrement de leurs réclamations contre le Vénézuéla, a produit ici une très pénible surprise. Tout en s'inclinant sans protestation devant ce jugement, la presse constate que la mauvaise impression qu'il laissera dans l'esprit du peuple américain inspirera sans doute à l'avenir la plus grande attention et le plus grand soin dans le maniement des questions internationales se rapportant aux républiques sud-américaines et susceptibles d'être référées à La Haye.

Le traitement préférentiel accordé aux puissances alliées est, en effet, considéré comme une prime à la violence, comme un encouragement à opérer la rentrée de créances à la pointe de l'épée. Le verdict confère une récompense aux gouvernements qui, pour appuyer les réclamations convenablement gonflées de leurs nationaux, n'ont pas hésité à brandir la triple menace de leurs canons contre une faible petite république cela, au détriment des créanciers qui ont préféré ne pas se départir des procédés pacifiques offerts par la diplomatie. Il y a là certainement un fait regrettable. La Cour semble y nier son principe même, ou perdre

de vue le sens supérieur de son institution et de son fonctionnement. L'existence de la Cour de la Haye condamne la guerre, proclame l'immoralité de la force comme moyen de règlement de conflits entre nations. La seule conclusion qui découle de ces prémisses est que les jugements du tribunal doivent ignorer l'œuvre de la force, faire abstraction des modifications que l'exercice de la force a pu faire subir à l'aspect extérieur d'une question et rechercher dans son essence le droit des parties. En d'autres termes, la réprobation théorique de la guerre que suppose l'intervention du haut tribunal d'arbitrage doit avoir une sanction pratique : l'annulation des effets de la guerre. Car, autrement, la sentence consacrerait comme un droit le fruit de la violence.

On est étonné de voir le tribunal déclarer, au cours de son arrêt, qu'en adhérant aux protocoles les puissances alliées n'entendaient pas renoncer à leurs droits acquis ni à la position privilégiée qu'elles tenaient en fait. Ces droits acquis étaient la conséquence de l'agression; la Cour les a admis comme réels et légitimes et a fondé sur eux des titres au payement préférentiel.

*
* *

Le ministre des Finances de Hollande vient d'élaborer un nouveau tarif dont nous empruntons l'analyse à une correspondance de l'*Indépendance belge* :

Voici les bases sur lesquelles repose le tarif :

I. Restent exempts de droits d'entrée les matières premières nécessaires à l'industrie et à l'agriculture et qui doivent être importées comme les métaux, le bois, le coton, la laine, les charbons de terre, etc.

A part les matières premières proprement dites, resteront également exempts de droits les matières premières qui ont subi déjà une certaine manipulation, exigée par la nature des objets ou par le mode de transport, comme le bois, les peaux salées, etc.

II. Seront soumis à un droit modique les objets à demi confectionnés, c'est-à-dire s'ils peuvent servir à la composition d'autres objets, comme le bois scié, les pierres polies ou façonnées, les cuirs, etc. Le droit sur ces articles varie de 2 à 6 0/0 de leur valeur.

Les objets à demi-confectionnés, formant déjà un objet quelconque, mais qui ne sont pas encore directement propres à la consom-

mation sans avoir subi un confectionnement complet au pays, sont frappés d'un droit de 6 à 8 0/0.

III. Enfin, sont tarifés de 6 à 12 0/0 de leur valeur tous les autres articles propres à la consommation directe. Le droit de 6 0/0 ou plus pour les articles de consommation générale; et le droit de 8 à 12 0/0 pour tous les articles considérés comme articles d'agrément ou de luxe.

Selon les mêmes principes, sont imposés les articles d'alimentation et d'agrément. Restent exemptes de droits les matières premières, comme les céréales, et sont imposés seulement les produits fabriqués.

Le produit actuel des droits d'entrée est de presque 11 millions de florins; le gouvernement estime le produit selon le nouveau tarif à 20 millions de florins.

Dans son exposé des motifs, le ministre des Finances s'efforce de démontrer que son tarif n'a nullement une tendance protectionniste. Cependant, le gouvernement a voulu se réserver la faculté de protéger en ce sens l'industrie nationale, et il veut être à même de prendre des mesures de représailles envers les Etats où les produits néerlandais ou de ses colonies sont soumis à un traitement inférieur aux produits similaires d'autres pays.

A cette fin, le gouvernement veut avoir la faculté de pouvoir augmenter de la moitié des droits les articles provenant de pays qui n'ont pas conclu de conventions douanières avec la Néerlande et où les produits néerlandais sont soumis à une tarification plus élevée que les articles non tarifés par le tarif néerlandais, le droit d'entrée peut être établi à 15 0/0 de la valeur.

Cette importation du chamberlainisme dans le pays qui a inauguré la politique de la liberté commerciale, et qui lui a été redevable de sa prospérité à une époque où le protectionnisme sévissait dans le reste du monde, est vivement combattue par la presse libre-échangiste. Nous nous plaisons à espérer qu'elle n'aura pas plus de succès en Hollande qu'en Angleterre.

*
* *

En analysant la très instructive revue des *Finances contemporaines* de M. Alfred Neymarck, notre collaborateur, M. Yves Guyot fait bonne justice de cette prétention qu'affichent les protectionnistes d'augmenter les ressources de l'Etat :

Volontiers, on croit que la politique protectionniste a pour résultat de donner des ressources au Trésor. Cette opinion est assez répandue pour que M. Chamberlain ait pu en faire un des arguments de sa campagne. Voyons les faits.

Il y a eu un relèvement de droits de douane en 1881; en 1880, les recettes étaient de 262 millions; elles se sont élevées à 285. Cette augmentation de 8 0/0 est inférieure à celle des droits. En 1891, les droits de douane donnèrent 385 millions et demi. En 1892 fut appliqué le formidable tarif de M. Méline. En 1893, il produisit 431 millions, soit une augmentation de 11 0/0. Mais le tarif des douanes est subordonné à la récolte. Quand elle est bonne, les recettes s'abaissent. En 1895, elles tombent à 387 millions; en 1901, à 383 millions et demi, chiffres égaux ou inférieurs à ceux de 1891. Quand un tarif protectionniste produit son plein effet, il empêche des produits étrangers auxquels il s'applique d'entrer; il est d'autant plus efficace qu'il rapporte moins au Trésor.

C'était aussi l'avis d'un protectionniste notable de la Restauration, M. de Bourrienne, en cela, plus franc et plus honnête que M. Chamberlain : « Si la loi de protection qui vous est soumise, disait-il à la Chambre des Députés, amène une diminution dans les produits des douanes, *vous devez vous en féliciter.* »

*
* *

L'hygiène est devenue et devient de plus en plus l'auxiliaire complaisant du protectionnisme. Sous prétexte de préserver la santé publique de la contagion des maladies du bétail, on a sévèrement réglementé et fréquemment prohibé l'importation des viandes étrangères, quoique cette réglementation et cette prohibition aient pour effet de causer un renchérissement et une privation plus nuisibles à la santé de la multitude des consommateurs pauvres que la trichinose ou la pleuropneumonie. Mais les hygiénistes ne s'en sont pas tenus là. Aux Etats-Unis, ils ont étendu aux émigrants la règlementation du bétail, et chaque année ils font réexpédier aux ports d'embarquement quelques milliers de malheureux auxquels les autorités médicales ont refusé leur laisser-passer. Il est vrai que la prohibition ou l'engagement par contrat, qui assure des moyens d'existence aux ouvriers les plus capables, est compris dans ces mesures hygiéniques.

Voici maintenant que l'Angleterre, rompant avec ses traditions hospitalières, se propose de suivre l'exemple des Etats-Unis, en

opposant une barrière hygiénique à l'importation des émigrants non désirables. Et c'est à la fois la santé morale aussi bien que la santé physique du peuple anglais qu'il s'agit de préserver de la contamination étrangère. Dans ce but, lisons-nous dans l'*Economist*, le secrétaire d'Etat, d'accord avec le Board of trade et le local Government board, sera autorisé à exiger des capitaines de navires importateurs d'émigrants, toutes les informations nécessaires. Des inspecteurs seront chargés de s'enquérir de leur caractère et de leurs antécédents, et d'empêcher le débarquement « de toute personne adonnée au crime ou à la prostitution, ou ne possédant pas de moyens probables d'entretien, ou d'un caractère notoirement mauvais (*persons of notoriously bad character*) ou souffrant d'une maladie infectieuse ou dégoûtante, ou refusant de donner des renseignements satisfaisants sur son origine ». Bref, l'Angleterre ne sera désormais accessible qu'aux émigrants que le secrétaire d'Etat et ses inspecteurs considéreront, non seulement comme parfaitement sains d'esprit et de corps, mais encore pourvus de moyens d'existence suffisants, sans oublier un bon caractère. Si, après cela, l'Angleterre ne tient pas le record de la santé physique et morale, ce ne sera pas la faute du protectionnisme hygiénique.

Mais ce qui nous paraît plus étonnant que tout le reste, c'est l'approbation que donne notre libéral confrère l'*Economist* à ce bill qui met les émigrants à la merci de l'arbitraire du secrétaire d'Etat et de ses inspecteurs. Et pourtant de toutes les contagions la pire n'est-elle pas celle de l'arbitraire ?



L'importation de la main-d'œuvre chinoise dans les mines du Transvaal a soulevé une violente opposition dans l'Afrique du Sud et en Angleterre. Cette opposition est colorée par des motifs ou pour mieux dire par des prétextes humanitaires, mais en réalité, elle a pour unique objectif la protection du travail blanc contre le travail jaune. Nous avons nous-même vivement critiqué les mesures restrictives de la liberté des engagés (Voir notre Chronique du 15 février), mais si les protectionnistes anti-chinois étaient animés, comme ils le prétendent, d'intentions purement humanitaires, ne se borneraient-ils pas à réclamer pour les engagés le bénéfice du droit commun ?

Notons à ce propos que la race blanche a déjà fermé à la race jaune les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. Elle est

en train, aujourd'hui, de lui fermer l'Afrique et de la chasser de la Mandchourie. C'est une race protectionniste.

Paris, le 14 avril 1904.

G. DE M.

Vient de paraître : *Finances Contemporaines*, par Alfred Neymarck. Tome II : Les Budgets de 1872 à 1903, 1 vol. in-8, 592 p. avec Tables chronologique et analytique, graphique, tableaux, etc. Guillaumin et Cie, édit., 14, rue Richelieu. — Prix : 7 fr. 50.

Le second volume des *Finances Contemporaines*, qui vient de paraître à la librairie Guillaumin, est consacré à l'étude, année par année, des budgets de 1872 à 1903.

Le premier volume des *Finances Contemporaines*, *Trente Années Financières*, dont deux éditions n'ont pas épuisé le succès, était consacré aux faits généraux politiques, financiers et économiques qui se sont produits depuis 1872.

L'histoire de nos budgets, année par année, avec l'analyse ou le rappel des discussions principales qui y ont été soulevées, c'est, en quelque sorte, l'histoire de notre pays pendant cette longue période.

Le budget reflète, par ses recettes et par ses dépenses, par ses excédents comme par ses déficits, par la hâte ou le retard apporté dans sa présentation aux Chambres, dans sa discussion, dans le vote final et son règlement définitif, les incidents divers de la vie nationale.

On peut dire que les expéditions coloniales comme les réformes de tout genre ont sur lui une répercussion naturelle et immédiate, lui imposant le caractère de l'année où il a été dressé. Tous ceux qui veulent se rendre compte du changement survenu pendant ces trente dernières années dans la richesse nationale et dans la gestion de la fortune publique, pourront se reporter à ces études. Elles constituent, dit l'introduction, une sorte de « voyage du premier au quatrième milliard », c'est l'histoire des finances publiques depuis trente ans.

On trouvera, dans ce volume, les principaux changements survenus dans le budget, en recettes et en dépenses, les différents incidents de la présentation du vote et du règlement définitif.

Les résultats derniers de chacun de ces budgets, les variations survenues dans chacun des produits principaux, ont été groupés dans un graphique et résumés dans les tableaux synoptiques qui faciliteront l'usage de cet ouvrage.

Une table chronologique, qui comprend près de 80 chapitres, une table alphabétique analytique d'environ 200 noms et faits cités terminent ce second volume.

Le coût des deux volumes des *Finances Contemporaines* est de 15 francs.

1er volume (2e édit.). *Trente Années Financières*, 1872-1901.

2e volume. *Les Budgets de* 1872 à 1903.

En vente chez Guillaumin et Cie, 14, rue Richelieu, et dans les bureaux du *Rentier*, 33, rue Saint-Augustin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Finances contemporaines. — Tome II. — *Les Budgets* 1872-1903, par AL. NEYMARCK. 1 vol. in-8°, 592 p., 1904, 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Science de la Bourse. Manuel du spéculateur et du Capitaliste, par ET. ROUSSEL. 1 vol. in-18 (29 planches dans le texte), 136 p., 1904, 3 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Législation du travail et Lois ouvrières, par D. MASSÉ. 1 vol. gr. in-8°, 974 p., 1904, 15 fr. Paris, Berger-Levrault.

La Belgique agricole industrielle et commerciale, par E. PROST. 1 vol. in-8°, cart., 343 p., 1904. Paris, Béranger.

Combat pour l'individu, par G. PALANTE. 1 vol. in-8°, 231 p., 1904, 3 fr. 75. Paris, F. Alcan.

La concurrence sociale et les devoirs sociaux, par J. DE LANESSAN. 1 vol. in-8°, cart., 311 p., 1904, 6 fr. Paris, F. Alcan.

L'Industrie du Chiffon à Paris. 1 vol. in-8°, 110 p., 1903. Paris, Imprimerie Nationale.

Rapport sur la situation de la Tunisie en 1902. 1 vol. in-8°, 585 p., 1904. Paris, Imprimerie Nationale.

Le capital, par C. RODBERTUS-JAGETZOW, traduit par CHATELAIN. 1 vol. in-8°, 296 p., 1904, 6 fr. Paris, Giard et Brière.

L'Intérêt du capital, par A. LANDRY. 1 vol. in-8°, 367 p., 1904, 7 fr. Paris, Giard et Brière.

Des conditions de la vie économique et sociale de l'ouvrier aux Etats-Unis. — Commission industrielle Mosely — traduit par M. ALFASSE. 1 vol. gr. in-8°, 462 p., 1904, 12 fr. Paris, Giard et Brière.

La Solution française de la Question du Maroc, par E. FALLOT. 1 vol. in-18, 159 p., 1904, 1 fr. 20. Paris, Delagrave.

La terre et l'atelier. Jardins ouvriers, par L. RIVIÈRE. 1 vol. in-18, 219 p., 1904, 2 fr. Paris, V. Lecoffre.

La Politique franco-anglaise et l'arbitrage international, par L. JARAY. 1 vol. in-18, 332 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, Perrin et Cie.

Psychologie du Député, par J. DELAFOSSE. 1 vol. in-18, 309 p. Paris, Plon Nourrit et Cie.

La protection légale des travailleurs, par R. Jay. 1 vol. in-18, 238 p., 1904, 3 fr. 50. Paris, L. Larose.

Le « Sweating-System », Etude sociale, par T. Cotelle. 1 vol. in-18, 288 p., 1904. Angers, J. Siraudeau.

Congrès des Caisses de crédit agricole mutuel tenu à Montpellier les 8, 9 et 10 janvier 1904. 1 vol. gr. in-8°, 278 p., 1904.

Les pêcheurs bretons en Tunisie. Un essai de colonisation maritime, par M. PARKER. 1 vol. in-18, 121 p., 1904, 2 fr. Paris, 37, rue Barbet-de-Jouy.

Enquête sur l'industrie textile. Rapport de M. CARRIÈRE. Broch. in-8°, 18 p., 1904. Montpellier, Chambre de Commerce.

Loi sur les usines hydrauliques. Rapport de M. J. DE QUEYLAR. Broch. gr. in-8°, 24 p., 1904. Marseille, Société pour la défense du Commerce.

Les industries insalubres. Rapports. 1 vol. gr. in-8°, 460 p., 1903, 9 fr. 50. Iéna, G. Fischer.

Le travail de nuit des femmes dans l'industrie. Rapports. 1 vol. gr. in-8°, 384 p., 1903, 7 fr. 50. Iéna, G. Fischer.

Rapport de l'administration des Monnaies de Belgique, 4ᵉ année 1903. Broch. in-8°, 86 p., 1904. Bruxelles, Impr. Vanbuggenhoudt.

Annual Report of the comptroller of the Currency of the United-States. Vol. I, in-8°, 1066 p., 1903. Washington, Imprimerie du gouvernement.

Budget de la Principauté de Bulgarie pour 1904. Broch. in-8°, 32 p., 1904. Sofia, Imprimerie de l'Etat.

Compte rendu des opérations de la Commission financière internationale pour l'année 1903, 6ᵉ *exercice*. 1 vol. in-4°, 96 p., 1904. Athènes, Imprimerie Sakellarios.

I Lavoratori delle Risaie, par G. LORENZONI, parte I. 1 vol. in-4°, 180 p., 1904. Milano, Societa Umanitaria.

La Disoccupazione nel Basso Emiliano. 1 vol. in-4°, 227 p., 1904. Milano, Societa Umanitaria.

La questione delle case operaie, par le professeur MONTEMARTINI. Broch. in-4°, 32 p., 1904. Milano, Societa Umanitaria.

L'Industria delle Calzature in Milano, par le professeur MONTEMARTINI. Broch. in-4°, 1904. Milano, Societa Umanitaria.

Relazione-progetto per la costituzione di un consorzio dell'assistenza pubblica e per la creazione di un ufficio centrale delle istituzioni di beneficenza. Broch. in-4°, 20 p., 1904. Milano, Societa Umanitaria.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN

Typographie, A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*

Typographie A. DAVY, 52, rue Madame, Paris. — *Téléphone.*

3e Année 6 Série

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : G. de MOLINARI
Correspondant de l'Institut

15 MAI 1904

PARIS
ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14.

1904

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI 1904

I. **LA FONCTION RÉGULATRICE DES LOIS NATURELLES DE LA CONCURRENCE ET DE LA VALEUR**, par M. **G. de Molinari**, correspondant de l'Institut 161

II. **LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS**, par M. **E. Letourneur** 179

III. **LA VIE AMÉRICAINE A SAINT-LOUIS**, par **Laborer** 193

IV. **REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE**, par M. **Rouxel** 209

V. **LETTRE DES ÉTATS-UNIS**, par M. **George Nest'er Tricoche** 233

VI. **LETTRE D'AMÉRIQUE** 240

VII. **BULLETIN** :

I. — Publications du *Journal officiel* (avril 1904) 246

II. — La tyrannie moderne, par M. **Edouard Rod** 248

VIII. **SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (réunion du 5 mai 1904). — NÉCROLOGIE. — M. Fournier de Flaix. — COMMUNICATIONS : Avis relatif aux prochaines élections de membres de la Société. — Le Centenaire de Richard Cobden. — Prix Ad. Coste, à la Société de Statistique. — DISCUSSION : Du projet de loi sur les zones franches. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. Compte rendu par M. **Charles Letort** 252

IX. **COMPTES RENDUS** : *Principes de colonisation et de législation coloniale*, par M. **Arthur Girault**. — *Cours d'histoire du commerce. Leçon d'ouverture. A propos de la théorie de Karl Bücher*, par M. **Michel Huisman**. — *Administration des Monnaies de Belgique*. Comptes rendus par M. **Maurice Zablet** 276

La loi fondamentale du système économique de Karl Marx, par M. **Franz Oppenheimer**. — *La Bourse, sa législation et ses affaires*, par M. **Georg Wermert**. — *La répartition géographique du prix des céréales dans les Etats-Unis de 1862 à 1900*, par M. **Th. H. Engelbrecht**. — *Les fluctuations des produits nets agricoles*, par M. **Alfred Mitscherlich**. Comptes rendus par M. **Emile Macquart** 281

Lueurs d'aube. Autarchie. — *Hypothèses et croyances. Autarchie*, par M. le contre-amiral **Réveillère**. — *Silhouettes irlandaises. Au pied de Croagh Patrick*, par Mme **William O'Brien**. — *Sibérie et Californie. Note de voyages et de séjour. Janvier 1899. — Décembre 1902*, par M. **Albert Bordeaux**. — Compte rendu par **M. LR** 284

Capital et travail, par M. **Ferdinand Lassalle**. — *Le Socialisme anglais contemporain*, par M. **René Gonnard**. — *Le problème du déterminisme social*. — *Déterminisme biologique et déterminisme social*, par M. **Drachicesco**. — *Famille, population*, par M. **Jules Jung**. — *La responsabilité et la solidarité dans la lutte ouvrière*. par M. **Nettlau**. — *Le peuple-roi, essai de sociologie universaliste*, par M. **Th. Darel**. Comptes rendus par **H. Bouët** 294

Sir William Petty. Ses idées économiques, par M. **Maurice Pasquier**. — *Germains et Slaves. Origines et croyances*, par M. **André Lefèvre**. Comptes rendu par M. **Rouxel** 305

X. **CHRONIQUE** : La convention du travail conclue entre la France et l'Italie. — Une prime à la repopulation. — Le budget anglais. — Résultat des droits de sortie sur le charbon. — Un ministère ouvrier en Autriche. — Le fonctionnarisme à Madagascar. — Le protectionnisme aurifère. — La condition des engagés des Nouvelles-Hébrides ; celle des abonnés du téléphone en France. — La grève de la marine marchande. — Les emprunts de guerre. — M. Fournier de Flaix, par M. **G. de Molinari**, correspondant de l'Institut .. 309

XI. **BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE** 319

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA FONCTION RÉGULATRICE DES LOIS NATURELLES DE LA CONCURRENCE ET DE LA VALEUR

A mesure que l'industrie progresse, la production indirecte se substitue à la production directe. On ne produit plus pour consommer les fruits de son industrie, on produit pour les échanger. Cette substitution de la production en vue de l'échange à la production en vue de la consommation, s'est particulièrement accélérée depuis l'avènement de la grande industrie. Après avoir été la règle, la production directe est devenue l'exception. Dans les pays où l'industrie est le plus avancée, on ne consomme soi-même qu'une faible partie des choses que l'on produit, et la plupart même des producteurs et des coopérateurs de la production n'en consomment aucune. Cette généralisation de la production indirecte tient à l'essor prodigieux que le progrès a imprimé à la puissance productive de l'homme, en comparaison de la production directe. A l'époque où les vêtements étaient fabriqués à la main, il pouvait être avantageux de les confectionner soi-même : il est plus économique de les acheter tout faits depuis qu'ils sont fabriqués à la machine, et il en est de même pour tous les autres articles de consommation. On ne produit plus pour soi-même, on produit pour autrui.

Cette substitution de plus en plus générale de la production

en vue de l'échange à la production en vue de la consommation a fait surgir les problèmes de l'équilibre de la production et de la consommation, et de la répartition des produits entre les coopérateurs de la production. Comment ces problèmes se résolvent par l'opération combinée des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, c'est ce que nous allons essayer de résumer.

Mais si l'on veut se rendre clairement compte de cette opération, il faut d'abord savoir pourquoi on produit et ce qu'on produit, autrement dit, avoir présentes à l'esprit les notions du besoin, de l'utilité et de la valeur.

I

Le besoin, l'utilité et la valeur.

C'est au phénomène de la vie que nous devons remonter pour avoir la notion du besoin. L'homme est un composé de matières et de forces. Ces matières et ces forces dans lesquelles réside la vie ne peuvent se conserver et se développer que par l'assimilation ou, pour nous servir de l'expression économique, par la consommation de matières et de forces adaptées à leur nature. De là le besoin. Le besoin se manifeste par une sensation pénible, une souffrance. Averti par cette souffrance, l'être vivant cherche à se procurer les matières et les forces en possession du pouvoir de satisfaire à la demande du besoin, et de réparer ainsi la perte de vitalité qui provoquait cette demande. Ce pouvoir réparateur, c'est l'utilité. L'assimilation ou la consommation de l'utilité provoque une jouissance. Tout être vivant est donc averti par la souffrance de la nécessité d'agir pour se procurer les matériaux réparateurs de sa vitalité et excité, de plus, à les acquérir par la jouissance qui en accompagne la consommation. Tel est le mobile de son activité.

Cependant, cette nécessité d'agir ne s'imposerait point à l'être vivant, si la nature lui fournissait les matériaux nécessaires à la satisfaction de ses besoins sans qu'il eût à faire aucun effort, partant, à s'infliger aucune peine pour les obtenir, autrement dit si l'utilité qu'ils contiennent était gratuite. Mais il n'en est pas ainsi. Le plus grand nombre des matériaux nécessaires à la satisfaction des besoins de l'homme doivent être acquis par des efforts plus ou moins intenses et prolongés, que l'on désigne sous le nom de travail. Le travail consiste en une dépense de forces employées à l'acquisition des matériaux contenant des

pouvoirs de satisfaction des besoins ou des utilités et cette dépense de forces cause une sensation de peine. Il y a donc deux sortes d'utilités, celles qui sont fournies par la nature sans que l'homme ait à faire aucun effort, à se donner aucune peine pour les acquérir, les utilités gratuites, et les utilités acquises par le travail, les utilités produites. Celles-là sont simplement qualifiées d'utilités, celles-ci prennent le nom de valeurs, et, elles sont exclusivement l'objet de l'économie politique.

Mais avant d'aller plus loin, achevons de nous rendre compte de la nature des besoins. Chaque besoin répond à une catégorie particulière de forces vitales. Il se manifeste par la souffrance que cause la déperdition de ces forces, lorsqu'elles ne sont pas entretenues et renouvelées par l'assimilation d'éléments qui leur conviennent. Selon leur nature, physique, intellectuelle ou morale, elles sont plus ou moins nécessaires à la conservation de la vie de l'individu dans lequel elles sont investies. Sous ce rapport, les besoins physiques tiennent le premier rang, et, parmi eux, le besoin de nourriture, car la non satisfaction de ce besoin, dit de première nécessité, provoque la souffrance la plus vive et est suivie, de la perte la plus certaine de la vie. Viennent ensuite le besoin de défense contre les êtres et les choses du milieu ambiant, le besoin de reproduction, etc. Ces besoins physiques sont communs aux hommes et aux espèces inférieures. Parmi les besoins intellectuels et moraux, quelques-uns appartiennent, quoique à des degrés divers, à l'homme et aux animaux supérieurs, d'autres n'appartiennent qu'à lui, mais au point de vue de la conservation de la vie, les uns et les autres ne viennent qu'après les besoins physiques. C'est pourquoi la valeur des produits qui sont propres à satisfaire ceux-ci peut s'élever plus haut que la valeur de ceux-là.

Parmi les besoins, il faut distinguer encore ceux qui se rapportent à l'individu lui-même et ceux qui se rapportent à autrui, les besoins égoïstes et les besoins altruistes. Les uns et les autres demandent à être satisfaits et provoquent la création de produits matériels ou immatériels, adaptés à leur nature. Mais tous sont gouvernés par la même loi : l'individu qui les éprouve obéit au mobile de la peine et du plaisir en satisfaisant un besoin altruiste, aussi bien qu'un besoin égoïste. S'il s'impose, par exemple, des privations pour satisfaire aux besoins de ses enfants et, en général, des êtres qu'il aime, c'est qu'il souffre de leur souffrance, et que cette souffrance est supérieure à celle qu'il s'impose à lui-même pour l'apaiser ; c'est que la jouissance

qu'il ressent en satisfaisant ce besoin altruiste est supérieure à celle que lui vaudrait la satisfaction d'un besoin égoïste.

Le mobile de la peine et du plaisir, véhicule universel de l'activité des êtres vivants, auquel nous obéissons en pourvoyant à nos besoins égoïstes ou altruistes, nous l'appelons l'intérêt. C'est donc restreindre abusivement la signification de l'intérêt que de le confondre, comme on le fait d'habitude, avec l'égoïsme.

Enfin, entre le sauvage et l'homme civilisé, il y a cette différence, que l'un obéit aveuglément à l'impulsion de ses besoins et se laisse gouverner par eux, tandis que l'autre les gouverne ou s'efforce de les gouverner. C'est que l'homme n'a pas seulement des besoins actuels, il a encore des besoins futurs. Dépourvu de prévoyance, et, n'ayant d'ailleurs qu'un minimum de capacité productive, le sauvage ne pourvoit guère qu'à ses besoins actuels les plus pressants, dans une gradation déterminée par le mobile de la peine et du plaisir. L'homme civilisé obéit au même mobile, mais il prévoit ses besoins futurs et il compare les peines et les jouissances, qui y sont afférentes, avec celles de ses besoins actuels. Il répartit les valeurs qu'il crée entre les uns et les autres, selon l'importance qu'il leur attribue. S'il juge que la satisfaction d'un besoin futur, matériel ou moral, lui procurera une jouissance ou lui épargnera une peine plus grande que celle d'aucun de ses besoins actuels, il restreindra sa consommation quotidienne, en admettant qu'il ne puisse augmenter sa production, pour faire une part à sa consommation à venir. Il épargnera et constituera un capital, c'est-à-dire une accumulation de valeurs, et ce capital ou bien il l'emploiera à accroître sa puissance productive de manière à pourvoir plus amplement à ses besoins actuels et futurs, ou il le conservera simplement jusqu'au jour où les besoins qu'il a prévus viendront à échéance. Il est rare toutefois que ce partage entre les besoins présents et les besoins à venir soit parfaitement conforme à l'intérêt de l'individu qui l'opère. Le plus grand nombre des hommes font une part trop grande à leurs besoins actuels, d'autres exagèrent celle de leurs besoins futurs, et ces deux déviations de l'emploi utile des valeurs sont également nuisibles. Il faut remarquer aussi que la capacité de prévoir ne suffit pas seule à l'opération de l'épargne, il faut y joindre celle de résister à la poussée, parfois violente, des appétits du jour. Mais l'homme prévoyant comme l'imprévoyant, le civilisé comme le sauvage, obéit toujours au mobile de la peine et du plaisir. Seulement, chez l'un l'obéissance est aveugle et passive, chez l'autre, elle est éclairée et active.

II

La production directe et la production indirecte. — L'échange.

L'homme a commencé par produire directement lui-même les choses nécessaires à sa consommation. Mais dans cet état embryonnaire de son industrie, où il se trouvait réduit à ses propres forces, il ne pouvait satisfaire que ses besoins les plus urgents, ceux dont la non satisfaction entraînait, après un maximum de souffrance, l'extinction de sa vitalité. Encore sa production, entièrement dépendante du milieu ambiant, était-elle trop souvent insuffisante. Sous l'impulsion du mobile de la peine et du plaisir, il s'efforça donc d'augmenter la productivité de son industrie. Il inventa le procédé de la division du travail et de l'échange. A la production isolée succède alors la production divisée et combinée. La productivité du travail s'accroît successivement par la séparation et la spécialisation des industries, la multiplication des capitaux et l'emploi des machines. En échange de la même dépense de travail et de peine, le producteur obtient une quantité croissante de produits, cent fois, mille fois plus grande que sous le régime primitif de la production isolée. L'espèce humaine s'élève au-dessus de l'animalité avec laquelle elle était confondue à ses débuts, elle peut aspirer à un état de choses où tous les besoins matériels et moraux de la généralité de ses membres pourront être satisfaits, moyennant une dépense de plus en plus réduite de travail et de peine, où elle atteindra le summum de puissance matérielle et morale que comporte sa nature.

Mais le régime de l'échange soulève un problème d'une importance capitale, qui ne se pose point sous le régime de la production isolée: celui de l'équilibre utile de la production et de la consommation.

Le producteur se trouvant désormais séparé du consommateur cesse de produire pour lui-même, il produit pour autrui. Le producteur-consommateur connaissait ses besoins, et il pouvait, suivant la sensation plus ou moins pénible qui provoquait leur demande, répartir entre eux ses produits, ajuster sa production avec sa consommation. Le producteur qui travaille pour autrui ignore le plus souvent où se trouve autrui et quels sont ses besoins. De nos jours, les consommateurs des produits de

la plupart des industries ont cessé d'être concentrés dans la même localité, ils sont disséminés sur toute la surface du globe. Il faut les chercher, les découvrir et savoir de quelles quantités ils ont besoin, en un mot, connaître leur demande. C'est un problème qui s'impose aux producteurs et qu'ils doivent résoudre sous peine de ruine.

Ce problème, disons-nous, ne se posait point à l'individu isolé. A quel mobile obéissait-il ? A son double intérêt de producteur et de consommateur, car ces deux intérêts étaient joints. Si, comme producteur, il était intéressé à diminuer la quantité de travail et de peine que lui coûtait un produit, il ne l'était pas moins, comme consommateur, à obtenir de ce produit la plus grande somme de jouissance. En est-il encore ainsi sous le régime de l'échange ? En aucune façon. Quand le producteur confectionne un produit, il ne s'inquiète nullement de savoir quelle somme de jouissance ce produit procurera à un consommateur qui lui est presque toujours inconnu:il se préoccupe uniquement d'obtenir par l'échange, en sus de sa dépense de frais de production, le profit le plus élevé possible. Donner le moins pour recevoir le plus, tel est son objectif. Et, quand le producteur est le plus fort, quand le besoin qu'il a de vendre est moins pressant que n'est celui du consommateur d'acheter, il ralentit son offre, tandis que le consommateur accélère sa demande. Alors, à mesure que l'écart entre les quantités offertes et les quantités demandées s'agrandit, la valeur du produit s'élève. Jusqu'à quel point peut-il s'élever ? Jusqu'au point où le produit aurait coûté à l'acheteur une dépense moindre de travail et de peine s'il l'avait confectionné lui-même, chose, d'ailleurs, presque toujours impossible sous le régime de l'échange, ou bien encore,où il aurait subi une privation et une peine moindres en s'abstenant de l'acheter. Il y a là une marge plus ou moins étendue selon la nature du produit, selon qu'il répond à un besoin plus ou moins urgent et nécessaire. A la vérité, l'échange ne peut s'opérer qu'à la condition d'être profitable à l'acheteur aussi bien qu'au vendeur. Mais ce profit qui réside dans la différence de productivité de la production isolée et de la production combinée et qui va s'augmentant avec elle, peut être inégalement partagé, et procurer aux plus forts un accroissement progressif de richesse aux dépens des plus faibles.

Cependant, si l'on considère l'intérêt général et permanent des producteurs et des consommateurs sous le régime de l'échange, on trouvera qu'il est absolument le même que celui du produc-

teur-consommateur sous le régime de la production isolée. Si, sous ce dernier régime, l'individu était intéressé comme producteur à ne dépenser qu'un minimum de travail et de peine dans la création des produits, il ne l'était pas moins comme consommateur à en obtenir la plus grande quantité possible, à répartir entre ses besoins. Ce double intérêt n'a pas cessé de subsister chez l'individu, sous le régime de la production divisée et de l'échange. Car s'il est producteur d'un produit, il est consommateur de tous les autres, et comme tel, intéressé à ce qu'il en soit créé la plus grande quantité possible. Or, ce résultat ne peut être atteint qu'autant que le consommateur ne se trouve pas obligé de consacrer à l'acquisition d'un produit au-delà de la somme nécessaire pour en déterminer la création. S'il lui en coûte davantage, il lui restera moins de ressources pour acheter les produits qui répondent à ses autres besoins. Il ne pourra en demander qu'une quantité moindre, et, par conséquent, la production en sera diminuée dans la proportion de l'excès du coût du produit, dont la valeur aura dépassé le taux nécessaire pour en déterminer la création. L'intérêt de la généralité des producteurs est donc conforme à celui de la généralité des consommateurs.

Mais les producteurs s'inquiètent peu de l'intérêt général et permanent de l'espèce. Ils ne voient que leur intérêt individuel et ils s'efforcent de le satisfaire aussi amplement que possible, fût-ce aux dépens des consommateurs. Ils ne se préoccupent pas davantage de savoir si leurs produits recevront une destination utile ou nuisible. Les consommateurs, de leur côté, n'ont pas plus de souci de l'intérêt des producteurs ; ils ne s'avisent point de chercher si le produit qu'ils achètent couvre ou non ses frais. Bref, les uns et les autres croient volontiers que, dans l'échange, le profit de l'un fait le dommage de l'autre.

Ce que nous venons de dire des rapports des producteurs et des consommateurs s'applique de même à ceux des coopérateurs de la production, employeurs et employés, salariants et salariés. Les employeurs s'efforcent d'obtenir des employés la plus grande quantité possible de travail au prix le plus bas, sans se préoccuper de savoir si cette quantité ne dépasse pas les forces humaines et si le salaire qu'ils paient suffit ou non à l'entretien de la vie des ouvriers. Ceux-ci, de leur côté, ne s'efforcent pas moins d'obtenir le salaire le plus élevé en échange de la moindre quantité de travail, sans se demander davantage si l'excès de leurs exigences ne causera pas la ruine des employeurs et, finalement,

la destruction de l'industrie à laquelle ils demandent leurs moyens d'existence.

Ces conflits des intérêts individuels aboutiraient à une anarchie permanente et à une guerre universelle, s'il n'existait point, en dehors et au-dessus des intérêts et des passions des hommes, un régulateur qui agisse pour fixer de la manière la plus juste et la plus utile le prix des produits et la rétribution des coopérateurs de la production, capital et travail, en les ramenant incessamment au taux nécessaire pour assurer la conservation et le progrès de la production, et de ses coopérateurs. Ce régulateur, c'est la concurrence associée à la loi de la valeur.

III

L'opération régulatrice des lois naturelles de la concurrence et de la valeur.

La concurrence, sous sa forme productive ou économique, naît de l'échange, mais elle n'apparaît qu'après le monopole et c'est seulement lorsqu'elle a atteint un certain degré de développement qu'elle acquiert toute la puissance nécessaire pour remplir pleinement sa fonction de régulateur. Aussi longtemps qu'une seule entreprise de production suffit aux besoins de la consommation, et que, d'une autre part, la valeur de ses produits dans l'échange ou leur prix ne dépasse pas le taux nécessaire, l'établissement d'une entreprise concurrente ne donnerait aucun profit. Mais, sous l'impulsion du désir d'augmenter son profit, le détenteur de ce monopole cède facilement à la tentation de diminuer ses frais de production en abaissant la qualité de ses produits et d'élever ses prix au-dessus du taux nécessaire. L'abus du monopole suscite ainsi la concurrence en la rendant profitable. Un autre cas se présente lorsque le pouvoir d'achat des consommateurs s'augmente ou lorsqu'ils viennent à se multiplier. Alors une seule entreprise cessant de suffire à leurs besoins, de nouvelles entreprises, attirées par l'appât du profit, se créent pour y pourvoir. Cependant, le monopole ne disparaît pas entièrement. Le pouvoir que possédait le monopoleur de commander le prix s'affaiblit seulement en se partageant, du moins aussi longtemps que les consommateurs ne peuvent y échapper, en s'approvisionnant ailleurs. Telle est leur situation dans un marché naturellement ou artificiellement limité, où ils sont en présence d'un petit nombre de producteurs, même quand

ceux-ci ne sont pas coalisés ou unis par une entente tacite pour maintenir le prix. Dans ces marchés limités, c'est l'appréciation individuelle de l'intensité du besoin de vendre ou d'acheter, beaucoup plus que la quantité des produits disponibles pour la vente ou la somme de monnaie disponible pour l'achat, qui décide du prix. De là la pratique du marchandage. Mais dans les marchés qu'aucun obstacle ne limite, les inégalités individuelles des besoins de vendre et d'acheter s'effacent, les prix s'impersonnalisent et se fixent uniquement suivant le rapport des quantités offertes d'un côté, demandées de l'autre (1).

Comment les lois naturelles de la concurrence et de la valeur agissent, en ce cas, pour fixer le prix au niveau des frais et du profit nécessaire de la production, et l'y ramener aussitôt qu'il s'en écarte, on se l'explique, en examinant l'opération combinée de ces lois. Lorsque les quantités demandées dépassent les quantités offertes, la concurrence, que se font les consommateurs pour acheter, se développe d'un mouvement plus rapide que celui des producteurs pour vendre ; et cette différence va croissant à mesure que les quantités offertes s'épuisent, que les consommateurs sont, par conséquent, menacés davantage de ne pouvoir satisfaire le besoin auquel le produit répond. Le prix qu'ils consentent à payer s'élève alors dans la progression de l'utilité du produit, c'est-à-dire de la grandeur de la peine qu'il épargne ou de la jouissance qu'il procure. Tandis que les quantités offertes diminueront dans la progression arithmétique de 1, 2, 3, 4, l'utilité qu'elles contiennent s'augmentera dans la progression géométrique de 1, 2, 4, 8. S'il s'agit d'un aliment nécessaire à la vie, le prix de cet aliment pourra donc s'élever considérablement au-dessus de ses frais de production. S'il s'agit d'un produit moins nécessaire, dont la privation cause une peine moindre, le prix s'élèvera quand même dans la progression de l'utilité, mais cette progression s'arrêtera plus tôt. Elle s'arrêtera lorsque le prix du produit représentera pour le consommateur une somme de peine égale à celle que la consommation du produit peut lui épargner. Il n'aura alors aucun profit à conclure l'échange, et l'écart entre les quantités offertes et les quantités demandées cessant de croître, le produit cessera de hausser. Le prix d'un produit peut donc s'élever d'autant plus

(1) Voir le *Journal des Economistes* de novembre 1901. *La production et le commerce du travail.*

au-dessus de ses frais de production que ce produit a un caractère plus prononcé de nécessité. Il est, par conséquent, plus profitable de combler les déficits des produits les plus néecssaires que ceux des produits dont la privation est moins vivement sentie.

Lorsque les quantités offertes dépassent les quantités demandées, le prix tombe au-dessous des frais de production et du profit nécessaire, dans la même progression mais celle-ci descendante, d'utilité.

Or, qu'arrive-t-il dans l'un et l'autre cas ?

Lorsque le prix vient à dépasser le montant des frais de production et du profit nécessaire, l'esprit d'entreprise et les capitaux sont attirés dans l'industrie qui jouit de ce surcroît de profit, la production se développe, les quantités offertes s'accroissent, et le prix baisse. S'il tombe au-dessous des frais de production et du profit nécessaire, la production se ralentit, les quantités offertes diminuent et le prix hausse.

On le voit, c'est une gravitation économique qui ramène incessamment et d'un mouvement de plus en plus rapide, par l'opération combinée des lois de la concurrence et de la valeur, le prix des produits au niveau des frais et du profit nécessaire pour que la production puisse subsister, et assurer par là même la satisfaction permanente des besoins de la consommation. Il suffit pour cela que l'opération régulatrice de ces deux lois ne soit entravée par aucun obstacle naturel ou artificiel, autrement dit, qu'elles opèrent dans un milieu libre.

Les mêmes lois agissent pour régler de la manière la plus utile la répartition des produits entre les agents productifs, savoir : le capital investi dans les choses, et le capital investi dans les personnes, celui-là rétribué par l'intérêt, celui-ci par le salaire. Lorsque le taux courant de l'intérêt vient à dépasser le taux nécessaire pour que le capital soit mis au service de l'industrie, la production et l'apport de cet agent productif s'accroissent et l'intérêt baisse. Il hausse dans le cas contraire, et dans les deux cas, il est incessamment ramené au taux nécessaire. Il en est de même pour le capital investi dans les personnes, le capital personnel ou humain, dont le travail est rétribué par le salaire. Lorsque le salaire dépasse le taux nécessaire, ou tombe au-dessous, la production du capital humain s'accroît ou décroît et, dans les deux cas, le salaire gravite vers le taux nécessaire. Avons-nous besoin d'ajouter que les mêmes lois agissent pour établir l'équivalence de la rétribution des capitaux dans

les différentes branches de la production, et, finalement, entre les deux catégories d'agents productifs : les capitaux investis dans les choses et les capitaux investis dans l'homme.

Comme les lois physiques,les lois économiques rencontrent des obstacles qui troublent leur opération régulatrice. Tels sont les monopoles naturels et artificiels. Telle est encore l'incapacité de l'homme à gouverner, conformément aux lois économiques, la production des denrées dont il ne peut se passer et sa propre reproduction.

La production du blé et des autres denrées alimentaires, sans parler des plantes industrielles, est soumise à l'influence capricieuse des saisons. Tantôt elle est insuffisante, et elle fait hausser le prix bien au-dessus du taux nécessaire ; tantôt elle est surabondante, et elle le fait baisser bien au-dessous. Dans le premier cas, c'est la disette et parfois la famine pour le consommateur, dans le second, c'est la ruine pour le producteur ; mais il faut remarquer que le progrès des moyens de communication, en permettant de transporter rapidement et à bas prix les denrées alimentaires dans l'espace, ont déjà sensiblement atténué ces deux sortes de maux, et que la suppression des obstacles que des intérêts aveugles opposent à la spéculation les atténuera davantage encore, en facilitant le transport dans le temps du surcroît des années d'abondance pour combler le déficit des années de rareté. Les progrès de l'agriculture conduisent au même résultat, en rendant les récoltes moins dépendantes de l'inégalité des saisons.

Les mêmes observations s'appliquent à la reproduction de l'homme. Lorsque cette reproduction est trop peu abondante pour remplir les emplois disponibles, il en résulte un ralentissement bientôt suivi d'une décadence de la production, insuffisamment pourvue du capital investi dans l'homme, et, obligée de le payer à un prix qui abaisse au-dessous du taux nécessaire la rétribution d'un autre agent non moins indispensable, le capital investi dans les choses. Lorsque la reproduction est surabondante, l'excédent non seulement demeure sans emploi, mais encore il pèse sur la rétribution du capital humain employé et le fait baisser au-dessous du taux nécessaire. Toutefois,comme l'a justement observé Malthus, en ce cas, et quels que soient les ressources et le zèle de la charité, la mort fait des coupes sombres dans l'excédent et détermine, avec le rétablissement au moins momentané de l'équilibre entre la production et les moyens de subsistance, le relèvement des salaires. Notons qu'ici

encore des progrès de différentes sortes ont agi pour faciliter le rétablissement de l'équilibre. Malgré l'absence de publicité et d'intermédiaires, les progrès des moyens de transport ont rendu le travail plus mobilisable, tandis que, d'un autre côté, l'homme s'est préoccupé davantage de régler utilement sa reproduction; peut-être même montre-t-il dans les classes supérieures de la population une tendance à la limiter à l'excès.

Ces divers et nombreux obstacles que rencontrent les lois de la concurrence et de la valeur dans l'exercice de leur fonction régulatrice ont pour effet de troubler l'équilibre de la production et de la consommation de la richesse et d'en fausser la distribution. Nous sommes loin encore de la constitution de ce « milieu libre », où les lois naturelles pourront remplir avec une pleine efficacité le rôle de régulateur. Mais nous nous y acheminons malgré tout. On s'en convaincra en jetant un coup d'œil sur la génèse de la concurrence et sur le développement des organes qu'elle s'est créés pour nous y acheminer.

IV

Comment la concurrence, en se développant, a créé ses instruments et ses organes.

Le trait caractéristique de l'économie des anciennes sociétés, c'est la limitation et l'isolement des marchés. L'obstacle des distances et l'état de guerre, en rendant les communications difficiles et intermittentes, restreignaient dans des limites étroites la sphère des échanges. Le plus grand nombre des articles nécessaires à la vie étaient produits sur les lieux mêmes où ils étaient consommés. Les articles de luxe, à peu près seuls, étaient l'objet du commerce avec les pays étrangers. Dans les marchés locaux, que l'obstacle des distances et du défaut de sécurité défendait contre la concurrence extérieure, les industries et les métiers empêchaient l'éclosion de la concurrence intérieure en s'organisant sous forme de corporations, et le commerce extérieur était de même monopolisé par des entreprises syndiquées. Tel était, au moyen âge, le commerce avec les contrées lointaines de l'Orient, d'où l'on retirait les pierres précieuses, les soieries, les parfums, les épices. Monopolisé par les Vénitiens et les Gênois, qui en écartaient avec un soin jaloux les concurrents, ce commerce leur rapportait des bénéfices extraordinaires. Ces bénéfices de monopole, croissant avec la demande des

articles exotiques, excitèrent les autres nations maritimes, les Portugais, les Espagnols, puis les Hollandais, les Anglais, les Français, à chercher de nouvelles routes pour arriver au riche marché d'approvisionnement qui leur était fermé. Alors commença à se produire la série de découvertes qui ont élargi la sphère des échanges, en y englobant successivement toutes les régions de la terre. Quoique les nations qui avaient dépossédé les Vénitiens et les Gênois de leur monopole se fussent efforcées à leur tour de fermer aux autres nations les marchés qu'elles s'étaient ouverts, la concurrence se fit jour à travers les fissures du système colonial. En dehors des corporations, en possession exclusive des marchés locaux, on vit bientôt apparaître des industries libres qui se disputèrent le vaste marché du monde. Et tandis que les monopoles corporatifs mettaient en interdit les progrès qui dérangeaient leur routine, les industries libres, stimulées par la concurrence, s'empressaient d'accueillir et de mettre en œuvre tous les procédés et les instruments qui réduisaient leurs frais de production et augmentaient leur puissance productive. Ainsi a commencé la grande évolution industrielle, plus féconde qu'aucune évolution politique, dans le cours de laquelle, — bien qu'elle ne date que de deux ou trois siècles, — la puissance productive de l'homme s'est accrue plus qu'elle ne l'avait fait pendant des milliers d'années. Cette impulsion extraordinaire que la concurrence a donnée à la puissance productive a eu pour conséquence une multiplication rapide et prodigieuse de la richesse, en dépit du gaspillage causé par l'incapacité et les vices des gouvernements de la société et de l'individu, en même temps qu'un accroissement sans précédent des échanges. Le commerce, tant intérieur qu'extérieur, des nations civilisées a décuplé depuis l'époque encore récente où l'invention de la machine à vapeur a marqué l'avènement de la grande industrie.

Or, il fallait, pour porter la masse croissante des produits de l'industrie agrandie sur les marchés qui lui étaient devenus accessibles, et les distribuer à des consommateurs dont l'abaissement des prix augmentait incessamment le nombre et qui se trouvaient épars sur toute la surface du globe, il fallait, disons-nous, des instruments de transport et des agents de distribution. Instruments et agents ont surgi, comme par enchantement, aussitôt que le besoin s'en est fait sentir avec assez d'énergie pour rétribuer leurs services. Les inventions qui ont transformé l'industrie des transports se sont multipliées à l'appel de la de-

mande, et elles ont attiré, par l'appât des profits dont cette demande était la source, l'esprit d'entreprise et les capitaux nécessaires à leur application. En moins de trois quarts de siècle, nous avons vu construire 800.000 kilomètres de chemin de fer, se créer les lignes océaniques de navigation à vapeur, et le globe se couvrir d'un réseau de communications électriques qui ont supprimé la distance pour la pensée et les ordres de vente ou d'achat. Cette œuvre colossale s'est opérée, en dépit de tous les obstacles dont le moindre n'a pas été l'intervention soi-disant tutélaire des gouvernements ; et, à mesure qu'elle se poursuit, on aperçoit plus clairement le but auquel elle conduit : l'unification des marchés des échanges.

V

Les agents de mobilisation des produits.

Cependant les instruments matériels de transport ne suffisent pas seuls à la distribution des produits et à leur apport aux consommateurs, à travers l'espace et le temps. Cette distribution et cet apport nécessitent un organisme spécial, l'organisme du commerce, lequel s'est séparé de bonne heure de la machinerie de la production proprement dite et se compose de deux rouages distincts répondant à deux sortes de services : 1° services d'information ou d'éclairage des marchés, 2° services d'apport des produits dans le lieu et le moment où ils sont demandés. Quoique également nécessaires, ces deux rouages se sont inégalement développés et perfectionnés. Le premier, celui de l'information, est demeuré notoirement en retard et ne répond qu'imparfaitement au besoin qu'il a pour objet de desservir. La cause de ce retard réside, au moins pour la plus grande part, dans la main-mise des gouvernements sur l'industrie de la statistique et des renseignements commerciaux. Ce n'est pas que les statisticiens officiels, les agents consulaires et autres, soient investis d'un monopole, il n'est pas défendu de leur faire concurrence, mais en présence des masses de chiffres et de documents en apparence gratuits qu'ils amoncellent (en apparence, disons-nous, car les contribuables en font les frais), des entreprises libres ne peuvent avoir que des chances insuffisantes de couvrir leurs frais et de réaliser un profit. Quoique les informations officielles ne se recommandent ni par leur exactitude, ni par leur célérité, elles n'en font pas moins obstacle au dévelop-

pement et au perfectionnement d'un rouage nécessaire de la distribution des produits. A la vérité, les entreprises commerciales les plus puissantes suppléent à l'insuffisance des statistiques et des renseignements bureaucratiques en organisant un service particulier d'informations. Mais ces informations, elles se les réservent naturellement pour elles-mêmes, et elles accaparent ainsi des débouchés qui demeurent inaccessibles à leurs concurrents, réduits à se contenter de la manne officielle. Heureusement, bien d'autres instruments d'information, les Bourses de commerce, les circulaires et les feuilles spéciales, la presse politique elle-même contribuent à l'éclairage des marchés. En comparant, d'une part, l'état actuel de ces divers agents et instruments de la publicité commerciale à l'état embryonnaire où ils se trouvaient il y a un siècle à peine, et, d'une autre part, les grands magasins d'aujourd'hui aux boutiques d'autrefois, on pourra se faire une idée de l'importance de l'évolution qui est en voie de s'accomplir dans le commerce du monde.

Quoique les marchés n'aient pas cessé d'être limités par l'obstacle artificiel des barrières douanières que l'esprit de monopole a élevé à mesure que le génie de l'invention, l'esprit d'entreprise et la vertu de l'épargne s'unissaient pour abaisser l'obstacle naturel des distances, la sphère des échanges s'est progressivement agrandie, le « milieu libre » s'est étendu. Et dans ce milieu libre, les lois de la concurrence et de la valeur accomplissent chaque jour avec plus d'exactitude et de sûreté leur opération régulatrice, en impersonnalisant les échanges et en égalisant les prix. Dès que, sur un point quelconque du vaste marché du monde, l'insuffisance de l'approvisionnement fait élever le prix au-dessus du taux nécessaire, la concurrence, desservie par ses organes d'information et de mobilisation, y fait affluer les produits jusqu'à ce que le déficit soit comblé. Et plus grand est le déficit, plus rapidement il se comble sous l'impulsion irrésistible de la loi de la valeur. S'il y a, au contraire, surabondance, si le prix tombe au-dessous du taux nécessaire, si les produits se vendent à perte, la production se ralentit jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. C'est ainsi, par la coopération de ces deux lois naturelles, que la production et la distribution des produits tendent à se régler de la manière la plus utile.

VI

Les agents de la mobilisation des capitaux.

Cet énorme accroissement de la puissance productive de l'homme, qui a décuplé en moins de deux siècles la production des peuples civilisés et la somme des échanges de leurs produits a eu pour conséquence un développement correspondant de la production et de la mobilisation des capitaux. Les capitaux se produisent avec une telle abondance dans les pays où l'évolution progressive de l'industrie est la plus avancée, qu'ils débordent des frontières et se répandent sur toute la surface du globe. C'est par milliards que se chiffre l'exportation des capitaux anglais, français, belges, suisses, allemands. Et si cette production colossale alimente trop souvent les gaspillages des gouvernements, la plus grande part en est cependant mise au service de l'industrie, à l'intérieur et au dehors. A certains égards même, l'organisme de la mobilisation des capitaux à travers l'espace et le temps l'emporte sur celui de la mobilisation des produits, quoique ses progrès ne soient pas moins entravés par la fiscalité et le protectionnisme (1). Les Bourses et les institutions de crédit de toute sorte, qui remplissent l'office d'intermédiaires entre les producteurs et les employeurs de capitaux ont crû encore plus rapidement en nombre et en importance que les intermédiaires de la production et de la consommation des produits. Au double point de vue de l'information et de la mobili-

(1) La France ne s'est pas contentée du protectionnisme commercial, elle a légiféré pour empêcher l'exportation fructueuse des capitaux, comme elle empêchait l'exportation fructueuse des marchandises; car restreindre l'importation, c'est restreindre l'exportation.

M. Neymarck compare la Bourse de Paris avec celles de Londres, Francfort, Amsterdam, New-York, et remarque l'absence, à la cote officielle, de tous titres de premier ordre, émanant des sociétés anglaises, américaines, belges, suisses, hollandaises.

C'est une nouvelle conséquence de l'esprit méliniste.

Toujours disposés à se mêler de ce qui ne les regarde pas, nos législateurs frappent les titres étrangers pour favoriser les titres français, oubliant que ces titres se naturalisent par le seul fait de leur acquisition par des Français.

C'est une méconnaissance absolue du rôle des Bourses qui solidarisent les nations en dénationalisant les capitaux. C'est entraver les capitalistes dans leur rôle d'union entre les peuples (œuvre qui est leur mission suprême, œuvre très noble, quoique dictée par le seul intérêt); car, si les intérêts des gouvernements divisent les hommes, les intérêts du commerce des capitaux les unissent.

(Contre-amiral Reveillère. *Lueurs d'aube*. P. 60.)

sation, ce merveilleux organisme, dont les socialistes ne sont pas encore parvenus à apercevoir l'utilité, a atteint un degré de perfection qui semble ne pouvoir être dépassé. Il suffit aux producteurs et aux employeurs de capitaux de consulter la cote de la Bourse, quand elle n'est pas trop amaigrie par le protectionnisme financier, pour connaître, le jour même, le marché où ceux-là peuvent prêter leurs capitaux au taux le plus élevé, ceux-ci les emprunter au taux le plus bas. Il leur suffit ensuite de recourir à l'intermédiaire d'une banque pour réaliser d'une manière presque instantanée leur prêt ou leur emprunt. Tandis qu'à l'époque encore récente où cet organisme d'information et de transmission n'existait qu'à l'état embryonnaire, les capitaux demeuraient improductifs aux lieux où ils étaient produits, ou bien se prêtaient à un taux usuraire dans des marchés étroits où le besoin de prêter était moins pressant que celui d'emprunter, ils se répandent aujourd'hui librement, à l'appel de la demande, dans toutes les parties du vaste marché du monde, et les prix qu'ils y obtiennent tendent à s'égaliser, sauf la différence des risques, et à s'établir au taux nécessaire pour en déterminer la production et l'emploi (1).

Cet immense et puissant organisme de la distribution des produits et des capitaux, que la concurrence a créé et développé à mesure qu'elle se développait elle-même, n'existe pas encore pour les capitaux investis dans l'homme lui-même, et dont la mise en œuvre porte exclusivement le nom de *travail*, quoique ce nom s'applique tout aussi bien à celle des capitaux investis dans les choses. Nous avons examiné précédemment les causes de ce retard et les maux dont il est la source (2). La principale de ces causes réside aujourd'hui dans l'esprit de monopole des ouvriers, qui veulent commander contre les employeurs les prix et conditions du travail comme ceux-ci les commandaient contre les employés sous le régime de l'esclavage. Mais la concurrence aura raison de ces obstacles comme de bien d'autres. Elle mettra au service du travail le même organisme d'information et de mobilisation qui dessert la distribution des produits et des capitaux. Elle résoudra ainsi le problème de la pacification des rapports du capital et du travail en attribuant à chacun la juste part qui lui revient dans les fruits de la production.

---

(1) Voir le *Journal des Economistes* du 15 juin 1903. *Le fondement et la raison d'être de l'intérêt du capital.*

(2) *Journal des Economistes* de novembre 1901, mars, août et octobre 1902. *La production et le commerce du travail.*

VII

Conclusion.

L'exposé que nous venons de faire de l'opération régulatrice des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, a montré l'opposition radicale qui existe entre le socialisme et l'économie politique. Les socialistes de toutes les écoles s'accordent à nier que la production et la distribution de la richesse soient gouvernées par des lois que l'homme n'a point faites et auxquelles il est tenu d'obéir. A leurs yeux, l'une et l'autre n'ont d'autres règles, d'autres lois que celles que l'homme établit lui-même. Ces règles ou ces lois ont été jusqu'à présent l'œuvre d'une minorité capitaliste, — aristocratie ou bourgeoisie, — en possession du gouvernement, c'est-à-dire de la machine à fabriquer les lois et à les imposer. Lorsque le gouvernement appartiendra à la démocratie socialiste, elle emploiera cette toute-puissante machine à créer un nouvel organisme de la production et de la distribution, qui attribuera au travail seul la totalité des produits. Ce que sera cet organisme, comment il assurera l'existence et les progrès de la production, comment il règlera la distribution, ce sont là des questions que chaque école résout à sa manière ou qu'elle laisse au futur gouvernement de la démocratie le soin de résoudre. Mais avant tout, — et sur ce point, toutes les écoles s'accordent encore, — il s'agit de démolir la vieille société. Quelque Moïse socialiste, inspiré par l'Esprit de la Démocratie, se chargera alors de donner des lois à la nouvelle et de conduire à la Terre promise son peuple libéré de l'esclavage du capitalisme.

Les économistes n'ont point cette foi mystique. Ils savent que le monde économique est gouverné, comme le monde physique, par des lois immuables qui y maintiennent l'ordre et en assurent l'existence et le progrès. Toutefois, à la différence des lois physiques, les lois économiques rencontrent des obstacles non seulement dans le milieu où ils agissent, mais encore dans l'homme lui-même. Ces obstacles, il faut les lever, détruire les monopoles naturels, n'en pas créer d'artificiels et laisser faire.

G. de Molinari.

LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS

Approuvé par décret en date du 31 janvier 1904, le budget de la Ville de Paris s'élève, pour le présent exercice, en recettes de même qu'en dépenses, à la somme éminemment respectable de 325.347.377 fr. 32 ; sur ce total, les recettes ordinaires sont fixées à 322.166.868 fr. 32, et les recettes extraordinaires à 3 millions 180.509 fr. : les dépenses ordinaires et extraordinaires se répartissent, bien entendu, de la même manière. Dans son mémoire introductif adressé au Conseil Municipal, le 1er septembre 1903 et où il déclarait que « le budget de l'année 1904 se présentait dans des conditions plus favorables que les budgets des années précédentes », le Préfet de la Seine proposait d'évaluer les recettes et les dépenses à 324.969.471 fr. 87 ; plus tard, les propositions rectifiées de l'administration portaient ce chiffre à 325.040.264 fr. 87 : enfin le Conseil Municipal arrêtait la fixation définitive à la somme qui a été admise par le décret précité.

L'imposant budget de la Ville de Paris dépasse celui de plusieurs des Etats européens de second ordre, tel que la Roumanie ou même le Portugal, et il est sensiblement égal aux budgets réunis du Danemarck, de la Bulgarie et de la Grèce. Ainsi encore, à lui seul, il est à peu de chose près équivalent à l'ensemble des budgets des cinq départements ministériels français, les moins chargés, il est vrai, savoir : justice, affaires étrangères, intérieur et cultes, colonies et agriculture.

Si nous nous reportons à cent ans en arrière, nous constatons d'après le très intéressant *Résumé statistique des recettes et des dépenses de la Ville de Paris* dressé, en 1843, par M. Martin Saint-Léon, ancien chef de division à la Préfecture de la Seine, qu'en l'an XII ladite Ville avait encaissé 18.773.751 fr. et dépensé 18.428.640 fr., ce qui prouve que, depuis cette époque, nous avons fait un assez joli chemin. Les produits constatés au compte étaient de 110.306.124 fr. en 1859, pour une dépense de 97 mil-

lions 720.544 fr., et de 161.498.673 fr. en 1860, après l'annexion pour une dépense de 138.544.981 fr. Vingt ans après, l'exercice 1880 se présente de la manière suivante : produits propres audit exercice et constatés au compte, 265.377.895 fr. ; dépenses, 265.298.297 fr.

Après ces quelques données rétrospectives, nous revenons au budget de 1904, pour le comparer à ceux des exercices qui le précèdent immédiatement. Les recettes et les dépenses ordinaires, les seules qui soient utilement comparables entre elles, étaient inscrites pour 310.950.716 fr. en 1901, pour 313.635.213 francs en 1902, et pour 316.514.253 fr. en 1903, d'où une augmentation de 5.652.615 fr. en 1904 sur 1903, (316.514.253 fr. + 5.652.615 fr. = 322.166.868 fr.).

Malgré la détaxe des boissons hygiéniques effectuée en totalité depuis le 1er janvier 1901, les recettes d'octroi constituent encore aujourd'hui la principale ressource de la Ville : elles sont escomptées pour 1904, jusqu'à concurrence de 109.500.000 fr. et, à en juger par les résultats acquis au 1er avril de cette année, il paraît probable qu'elles dépasseront assez sensiblement ce chiffre. Viennent ensuite les taxes de remplacement portées pour 43.768.700 fr. et sur lesquelles nous aurons occasion de revenir un peu plus loin, puis les centimes communaux d'un rendement évalué à 35.602.400 fr., les abonnements aux eaux de la Ville, soit 21.588.140 fr., les redevances diverses payées par la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz, soit 20.300.000 fr., les droits de stationnement et autres acquittés pour les voitures publiques de place et de remise, omnibus, tramways, et fixés à 12.174.224 fr., y compris, jusqu'à concurrence de 5.277.420 fr. le prélèvement de la Ville sur les recettes brutes du trafic du chemin de fer Métropolitain, enfin, la contribution de l'Etat dans les dépenses de la police municipale, arrêtée à 11.021.505 fr.

Nous en avons fini avec les recettes dépassant 10.000.000 de francs. D'autres, cependant, méritent encore d'être mentionnées en raison de leur importance, par exemple, les droits divers d'abri, de place et de séjour perçus aux Halles centrales, au marché aux chevaux et voitures, au marché aux chiens, au marché aux bestiaux de la Villette, et à tous les marchés de quartier ainsi que les droits de stationnement des voitures et chevaux aux halles et auxdits marchés, soit 9.411.311 fr. L'exploitation des voiries et les redevances s'appliquant aux vidanges sont escomptées pour 7.756.863 fr. dont 5.636.700 fr. à titre de rétri-

bution de l'écoulement dans les égouts et 1.503.000 fr. à titre de droit d'occupation du sous-sol de la voie publique pour l'établissement des lignes télégraphiques et téléphoniques autres que celles d'intérêt général. Nous citerons encore les remboursements, soit 6.175.477 fr., effectués par l'Etat, le département de la Seine, certaines sociétés et des particuliers à l'occasion de dépenses de voirie, d'architecture, de pavage, de nettoiement, d'éclairage, etc.; les produits des locations sur la voie publique et dans les promenades publiques (emplacements devant les cafés et les boutiques, chaises dans les jardins et les squares, concessions aux Champs-Elysées, au bois de Boulogne et de Vincennes, etc.), soit 5.822.408 fr.; les recettes et rétributions perçues dans les divers établissements d'instruction publique (collèges Chaptal et Rollin, école Jean-Baptiste-Say, etc.), 4 millions 895.860 fr., dont une somme de 2.868.000 fr. versée par l'Etat comme contribution dans les dépenses de l'instruction primaire; les contributions de l'Etat et du département de la Seine dans les frais d'entretien du pavé de Paris, 4.400.000 fr.; les droits d'abatage et autres perçus dans les abattoirs, 4.255.000 fr.; les concessions de terrains dans les cimetières et les taxes funéraires, 3.548.317 fr.; les produits des propriétés communales, 2.180.794 fr; le rendement des locations dans les entrepôts Saint-Bernard et de Bercy, 1.782.900 fr.; les droits de voirie, 1.150.000 fr. Quelques autres recettes accessoires sont encore récupérées ; mais le total de chacun des chapitres où elles figurent est, en général, peu important. Nous ne mentionnerons que pour mémoire une recette d'ordre de 6.803.000 fr. correspondant à une même dépense. Il s'agit du recouvrement, sur les porteurs d'obligations municipales, des sommes à avancer par la Ville, pour droits de transmission et pour l'impôt de 4 0/0 sur le revenu et les primes de remboursement et de 8 0/0 sur les lots.

Si des recettes nous passons aux dépenses pour en faire également un rapide résumé, nous constatons tout d'abord que, prises en bloc, elles se répartissent de la manière suivante en trois grandes catégories : charges provenant de la dette municipale. c'est-à-dire intérêts et amortissement des emprunts, frais occasionnés par lesdits emprunts et annuités diverses, 116.597.482 francs ; dépenses de personnel et de matériel, 110.000.000 fr. environ, dont 100.000.000 pour le personnel ; autres dépenses de toute nature, travaux, voirie, promenades et plantations, éclairage, eaux et égoûts, etc., 95.600.000 fr. environ.

Cette première classification est des plus intéressantes ; mais

elle est trop générale et trop sommaire pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en faire une deuxième par nature de service. Le chiffre si considérable de 116 millions et demi nécessités par la dette municipale se suffit à lui-même et sans qu'il soit besoin d'autre explication. Les dépenses de l'Assistance publique et de la Préfecture de police forment un total à peu près égal, 35 millions 622.536 fr. pour la première de ces administrations, et 35.227.013 fr. pour la seconde. Les écoles primaires et les écoles supérieures et professionnelles exigent des crédits à concurrence de 29.136.799 fr. : la voie publique absorbe 23.865.310 fr.; le service des eaux et égoûts 13.981.000 fr.; celui de l'octroi 11.526.820 fr.; l'administration centrale de la Préfecture de la Seine, la Caisse municipale et les mairies d'arrondissement, 10.576.922 fr.; plus 3.379.096 fr. pour les pensions et les secours et 831.750 fr. pour les dépenses des mairies. Les frais de l'éclairage s'élèvent à 9.688.500 fr. et ceux des promenades et plantations à 3.180.105 fr. Les services techniques de la direction des Travaux de Paris et de la direction de l'Architecture coûtent 7.915.140 fr. Nous retrouvons encore l'Architecture proprement dite avec ses travaux d'entretien et de réparation des bâtiments communaux pour une somme de 3.089.602 fr.; dans le même chapitre figure un crédit de 656.680 fr. pour les beaux-arts et les cérémonies publiques. La Garde Républicaine exige une disponibilité de 2.620.000 fr. Les dépenses relatives aux inhumations et à l'entretien des cimetières sont inscrites pour 1 million 672.720 fr.; les frais de régie et d'exploitation du domaine de la Ville, des halles et marchés, etc., pour 1.603.226 fr. Il est affecté un crédit de 1.470.488 fr. pour le collège Rollin, les bourses dans les lycées et dans divers établissements spéciaux ainsi que pour des subventions à des établissements d'enseignement supérieur. Nous signalerons encore le service de la voirie pour 1 million 129.426 fr., et les frais d'assiette et de perception des taxes de remplacement pour 353.200 fr. Laissant de côté quelques autres dépenses accessoires, nous mentionnerons une première réserve de 3.011.588 fr., mais non disponible, parce qu'elle est destinée à pourvoir à des non-valeurs éventuelles provenant de remboursements non effectués, puis, la véritable réserve pour dépenses imprévues et qui est fixée à 1.811.739 fr.

Avant d'en terminer avec cet examen sommaire des différents chapitres et articles du budget municipal, il nous reste à parler des taxes perçues en remplacement des droits sur les boissons hygiéniques supprimés au début de 1901, et à relever les princi-

pales différences en recettes et en dépenses qui caractérisent les budgets comparés de 1903 et de 1904.

En ce qui concerne les taxes de remplacement, il y a lieu tout d'abord de rappeler qu'elles n'eussent pas suffi à compenser les droits supprimés ; mais la réforme fut complétée d'une part, à l'aide de la surélévation du droit sur l'alcool, et d'autre part, au moyen de la suppression du prélèvement de 4.600.000 fr., effectué sur les produits de l'octroi pour dégréver de la contribution personnelle-mobilière les habitants payant un faible loyer (1). En outre, les oranges et les citrons avaient été imposés à raison de 5 fr. les 100 kilos ; mais, à la fin de 1901, cette taxe qui avait duré onze mois et demi disparut. En 1902, la taxe de 0 fr. 50 0/0 sur la valeur des propriétés non bâties fut supprimée à son tour, et on lui substitua une taxe de 0 fr. 10 0/0 sur la valeur en capital des propriétés bâties et non bâties. Enfin, la taxe de 1 0/0 sur la valeur locative des locaux d'habitation et des locaux industriels et commerciaux fut réduite à 0 fr. 50 0/0.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, les taxes de remplacement, actuellement au nombre de dix, sont prévues au budget courant pour un rendement de 43.768.700 fr.; elles se décomposent ainsi : taxe foncière de 2 fr. 50 0/0 sur le revenu net des propriétés bâties imposées, soit à la contribution foncière, soit à la contribution des portes et fenêtres, 16 millions 771.000 fr.: taxe de 0 fr. 50 sur la valeur locative des locaux d'habitation imposables à la contribution mobilière, 1.601.000 francs ; taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères, de 1 fr. 0666 0/0 sur le revenu net des maisons imposées, soit à la contribution foncière, soit à la contribution des portes et fenêtres, et exigible des locataires à raison de 0 fr. 80 0/0 sur les loyers supérieurs à 500 fr. de valeur réelle, 5.489.000 fr.; taxe municipale, égale à la taxe en principal perçue par l'Etat, sur les cercles, sociétés et lieux de réunions, 630.000 fr.; taxe municipale sur les chevaux, voitures et automobiles, égale en principal au montant de la taxe de l'Etat, 1.005.800 fr. ; taxe munici-

(1) Le total des droits supprimés s'élevait à 56 millions; la réforme fut commencée par un dégrèvement partiel des vins et la surélévation des droits sur l'alcool (arrêté préfectoral du 21 octobre 1898 dont la Cour de Cassation n'a d'ailleurs pas admis la légalité); elle s'acheva par l'exonération complète, à dater du 1er janvier 1901, des droits sur les boissons hygiéniques et l'imposition de nouvelles taxes de remplacement ainsi que par la suppression du prélèvement sur les produits de l'octroi.

pale de 1 0/0 additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations, à titre onéreux, de meubles et objets mobiliers, 320.000 fr. ; taxe municipale de 1 fr. 25 0/0 additionnelle aux droits d'enregistrement sur la cession des offices ministériels et sur la vente des fonds de commerce, et de 0 fr. 32 0/0 sur la vente des marchandises neuves attachées aux dits fonds, 1.800.000 fr. : taxe de 0 fr. 50 0/0 sur la valeur locative des locaux industriels et commerciaux, 1.698.200 fr. ; un demi-centime additionnel aux quatre contributions directes, 349.700 fr. (le centime vaut donc actuellement 700.000 fr. environ) ; taxe de 0 fr. 10 0/0 sur la valeur immobilière normale et proportionnelle des propriétés bâties ou non bâties, à l'exception des propriétés appartenant à la Ville, au Département ou à l'Assistance publique, 14.104.000 fr. Cette dernière taxe a dépassé de 3 millions en 1902 et en 1903 le chiffre primitivement prévu de 11 millions.

Du fait de la réforme et si l'on tient compte, comme il est juste, tant du produit de la surélévation des droits sur l'alcool que de la suppression du prélèvement sur l'octroi effectué en faveur des petits locataires pour leur contribution personnelle-mobilière, les charges nouvelles n'en ont pas moins frappé la propriété bâtie et non bâtie dans la proportion considérable de 52 0/0. On ne pourrait aller plus loin sans risquer une dépréciation sensible des immeubles dans Paris et sans atteindre l'industrie même des bâtiments.

Si maintenant nous examinons le budget de 1904 en le comparant à celui de 1903, nous constatons les principales différences que voici. Pour les recettes, majoration de 600.000 fr. dans le rendement des taxes de remplacement dont nous venons de parler ; majoration de 100.000 fr. dans le produit éventuel de l'octroi: majoration de 700.000 fr. au chapitre de l'exploitation des voiries, vidanges et égouts et provenant tant du supplément des redevances dues pour écoulement à l'égout que du droit d'occupation du sous-sol de la voie publique pour l'établissement des lignes télégraphiques et téléphoniques autres que celles d'intérêt général.

Il est encore prévu des accroissements de recettes à différents autres chapitres: mais le plus important de tous, puisqu'il s'élève à 3.100.000 fr., consiste dans l'augmentation des redevances à acquitter par la Compagnie parisienne du gaz, comme conséquence de la diminution de 0 fr. 30 à 0 fr. 20 du mètre cube de gaz consommé dans Paris.

Une seule recette est portée en diminution pour une somme élevée au budget de l'année courante : il s'agit des produits des

exercices antérieurs non constatés au compte et prévus seulement pour 100.000 fr. au lieu de 500.000 fr.; il en est d'ailleurs de même du chapitre de dépenses correspondant, intitulé : Provision pour les dépenses des exercices clos non constatées au compte.

Les augmentations inscrites au budget des dépenses ordinaires de 1904, par comparaison avec les mêmes dépenses portées au budget précédent se résument, d'après les divers services auxquels elles s'appliquent, comme suit : Assistance publique, 1 million environ ; aliénés, enfants assistés et établissements charitables divers, 345.000 fr. ; eaux et égoûts, 800.000 fr. ; Préfecture de police, 700.000 fr. ; instruction primaire et écoles supérieures et professionnelles, 600.000 fr. ; administration centrale, caisse municipale et mairies, 470.000 fr. ; pensions et secours, 320.000 fr. ; voie publique, 250.000 fr. ; octroi, 210.000 fr. ; dette municipale, 220.000 fr. Enfin la réserve non disponible représente une dépense de 620.000 fr. plus élevée que celle de l'année précédente. De même le fonds de réserve du service ordinaire est augmenté de 810.000 fr.

Il n'y a à relever qu'une seule diminution assez importante, en dehors de celle que nous avons déjà signalée relativement aux exercices clos : elle s'applique aux dépenses concernant la voie publique et inscrites pour 145.000 fr. en moins.

M. Deville ayant dû, par suite de sa désignation comme président au Conseil municipal, abandonner, en 1903, les fonctions de rapporteur général du budget qu'il remplissait avec une grande distinction depuis trois années consécutives, sa succession échut à M. Desplas. Le rapport général présenté, au nom du comité du budget de la Ville de Paris pour 1904, est très documenté et des plus intéressants ; néanmoins, il appelle quelques réserves. En premier lieu, une préoccupation y domine, celle de dégager la majorité des anciens conseils qui ont précédé celui élu en 1900, du reproche de n'avoir pas géré au mieux les intérêts financiers de la Ville. Et cependant l'honorable conseiller, après avoir reconnu qu'avec le budget de 1893 et surtout celui de 1894, commence « la période des difficultés et des expédients », dit en parlant de la fameuse délibération du 22 juillet 1892, relative à l'augmentation des traitements du personnel et qui a eu une si lourde répercussion sur les budgets postérieurs : « Sans doute, cet acte avait été trop spontané, sans doute, il eût mieux valu ne prendre une aussi grave résolution qu'après une étude attentive qui eût fixé sur la portée et les conséquences

qu'elle pouvait avoir. Mais l'inspiration n'en procédait pas moins d'un vif sentiment d'équité. Remarquons toutefois que la prudence du financier n'eût en rien compromis l'acte du démocrate et retenons cette leçon du passé qui pourra peut-être servir dans le présent » (p. 23 du rapport). N'oublions pas à ce propos — ainsi qu'il a été déjà fait remarquer — que les dépenses du personnel des deux préfectures de la Seine et de police, et celles de l'Assistance publique atteignent 100 millions. Bien que discret et formulé dans les termes adoucis qui conviennent à l'esprit essentiellement pondéré de M. Desplas, le blâme n'en apparaît pas moins. Le rapporteur général dit encore : « L'autonomie communale est déjà la vieille et risque de rester l'éternelle et stérile revendication de Paris, parce qu'elle est considérée, bien à tort, d'ailleurs, comme une mesure politique. » Et un peu plus loin : « Le pouvoir central se refuse à donner à Paris un maire élu par appréhension de son influence politique. Quoi que prétendent les adversaires de l'autonomie communale, c'est bien moins le souci de l'influence politique que la préoccupation de la bonne administration de la cité qui a toujours guidé ses partisans. » (p. 58 et 61 du rapport.) Les membres de l'Assemblée municipale, qui revendiquaient l'autonomie communale, ont-ils tous eu la même conception de cette autonomie que M. Desplas et étaient-ils dégagés à ce degré « du souci de l'influence politique » ? Il est permis d'en douter.

M. Desplas n'hésite pas, d'ailleurs, à reconnaître les difficultés avec lesquelles le Conseil municipal élu en 1900 s'est trouvé aux prises, par suite de l'exonération des droits sur les boissons hygiéniques et les efforts qu'il a faits pour mettre, néanmoins, en équilibre le budget à l'aide des nouvelles taxes votées et en obligeant les services à une sévère économie (p. 42, 96 et 97 du rapport). Il est certain, en effet, que les mécomptes survenus ces dernières années proviennent de ladite réforme ; mais il y a lieu d'ajouter que le Conseil municipal « a joué » la difficulté, puisqu'il pouvait conserver une taxe de 4 fr. l'hectolitre sur les vins, de 5 fr. sur les bières et de 1 fr. 50 sur les cidres et poirés, ce qu'il a refusé de faire, se privant ainsi d'une recette assurée de 25 à 26 millions au moins.

Passons à l'examen de la situation budgétaire actuelle et future de la Ville. A ce propos, M. Desplas consacre un chapitre intéressant aux disponibilités les plus prochaines du service de la Dette. Il fait remarquer qu'une annuité de 269.800 fr. payée à la Compagnie de l'Ouest pour la participation de la Ville dans

la transformation des abords de la gare Saint-Lazare a disparu en 1904 (1), et que deux autres annuités disparaîtront, la première de 1.460.000 fr., le 31 décembre 1910, et la seconde de 380.000 fr., le 31 décembre 1912. Il s'agit dans le premier cas de l'expiration de la dette que la Ville a contractée, en 1860, vis-à-vis de la Compagnie des Eaux pour le rachat de son entreprise et dans le second cas, de la dette contractée en 1862, à l'égard de la Compagnie Ducoux (Petites Voitures). Mais M. Desplas insiste surtout, en raison de son importance, sur la disponibilité de 14.322.000 fr. qui se produira annuellement, à partir du 31 juillet 1909, par suite de l'expiration de l'emprunt de 1869. Et le rapporteur général ajoute avec beaucoup de raison que si une emprise de 1.400.000 fr. a été déjà faite sur cette dernière disponibilité pour l'amortissement des sommes qui seront avancées par l'Assistance publique en ce qui concerne la reconstruction des hôpitaux, il est indispensable « de ne pas émietter davantage cette ressource extraordinaire ». Au début du chapitre dont nous parlons, M. Desplas dit que le service de la Dette, sur un total de dépenses ordinaires de 321.800.000 fr. (porté par le budget définitif à 322.166.800 fr.), « absorbera près de 28 0/0, soit exactement 116.606.982 fr. ». Il y a là une erreur manifeste : la proportion ne s'élève pas seulement à 28 0/0, mais à un chiffre sensiblement supérieur, soit 36 0/0. Il convient d'ajouter que l'exemplaire du rapport que nous avons sous les yeux est le document, en épreuves, distribué au moment de la discussion et qui sera, sans doute, rectifié lors du tirage définitif.

M. Desplas signale, comme ses prédécesseurs et notamment comme M. Deville, que l'Etat ne paie pas à la Ville de Paris ce qui lui est légitimement dû. Le rapporteur général donne à cet égard un total de 10.969.455 fr.; mais, en additionnant les chiffres qu'il fournit pour chaque revendication spéciale, ce total se trouve porté à 11.967.805 fr. Il ne paraît pas douteux que l'Etat, abusant de la raison du plus fort, ne soit redevable, chaque année, envers la Ville, soit en équité, soit même en droit strict, de sommes importantes, notamment pour les dépenses de la police, du pavé et des téléphones : on pourrait, en outre, citer les redevances tout à fait insuffisantes allouées à Paris sur les produits du Pari-Mutuel.

---

(1) Cette annuité était la quinzième, et le montant primitif de l'engagement s'élevait à trois millions.

Le rapporteur général critique avec raison l'organisation de certains services — tels ceux d'hygiène publique, d'approvisionnement de denrées, de circulation, d'occupation de la voie publique, de transports en commun — qui, au lieu d'être centralisés sous la même direction, dépendent à la fois de la Préfecture de la Seine et de la Préfecture de police, d'où des rivalités, des tiraillements et des lenteurs, préjudiciables à la bonne marche des affaires, indépendamment du surcroît des dépenses. Dans certaines questions, l'Assistance publique vient en tiers, ce qui est une nouvelle complication. On pourrait simplifier ces rouages trop nombreux, sans pour cela placer, en une seule main, les deux Préfectures ce qui serait, semble-t-il, ajouter une surcharge écrasante pour celui qui en aurait la direction.

Une question sur laquelle M. Desplas a beaucoup insisté, « c'est la participation prochaine et de plus en plus grande de la Ville dans l'exploitation de ses grands services ». Le rapporteur général rappelle à ce propos que les contrats qui lient la Ville à la plupart des compagnies assurant lesdits services, arriveront prochainement à expiration. Les traités avec la Compagnie des Eaux et celle des Omnibus prendront fin, respectivement, le 31 décembre 1909 et le 31 mai 1910. D'autre part, les concessions accordées aux sociétés qui exploitent des secteurs électriques cessent aux environs de 1908. Enfin, on sait que le traité avec la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz n'a plus à courir que jusqu'au 31 décembre 1905.

Au sujet de la question de principe qui se pose en pareille matière, M. Desplas ne se prononce pas nettement entre ce qu'il appelle « le monopole exploité dans l'intérêt commun », par un concessionnaire et la régie directe. Il ajoute cependant : « Si le Conseil veut se protéger contre les non-valeurs dans le recouvrement des recettes de son domaine et s'il ne charge pas par avance l'exploitation de frais généraux d'un caractère anti-industriel, la plupart des objections que l'on a coutume de formuler contre la gestion directe par les villes de leur domaine seront sans objet. » (p. 55 du rapport.) Sans doute, et le Conseil en soi est excellent, mais serait-il suivi, le cas échéant ? Une réponse négative s'impose, et c'est précisément pour ce motif que la Régie directe, votée par le Conseil municipal en ce qui concerne la production du gaz à Paris, bien que les ingénieurs de la Ville et le Préfet y fussent hostiles, est dangereuse et grosse de conséquences. En premier lieu, les services publics sont, nul ne l'ignore, dans une mauvaise situation pour pouvoir faire immé-

diatement, le moment venu, l'achat de matières premières aux cours les plus avantageux. La rapidité des décisions à prendre en pareille circonstance s'accorde assez mal avec les inévitables lenteurs administratives. Puis, la fabrication du produit livré aux consommateurs laisse souvent beaucoup à désirer : c'est ce qui a lieu, par exemple, pour l'Etat dont les allumettes et les tabacs sont d'une qualité absolument inférieure. Un service tout différent, celui des téléphones, fonctionne dans des conditions fort défectueuses. D'autre part, en ce qui concerne la Ville, l'exploitation de l'usine d'électricité des Halles centrales donne de très médiocres résultats.

Mais il est une question, peut-être plus grave encore, qui devrait faire écarter la Régie directe, c'est celle du personnel. Plus le nombre des fonctionnaires s'accroîtra, plus la surcharge deviendra, non pas seulement proportionnellement, mais progressivement, lourde pour le budget communal. On sait l'influence que de puissants syndicats d'agents de la Ville exercent déjà sur le Conseil municipal : les membres de cette Assemblée, en tant qu'élus, redoutent de se mettre en hostilité avec eux, en rejetant leurs revendications, même les plus excessives. Donc, à ce titre encore, la Régie directe pour la production du gaz est une grosse erreur. Puis elle est inquiétante dans ses conséquences parce qu'alors, il n'y a pas de raison pour que la Ville ne reprenne pas l'exploitation directe de tous les autres services concédés, notamment des moyens de transport dans Paris. Et, dans ce cas, les syndicats, en présence d'une assemblée n'ayant rien à leur refuser et qu'ils pourraient, d'ailleurs, faire sans doute capituler par la menace d'une grève générale, seraient les maîtres. Comment n'en profiteraient-ils pas pour formuler en faveur de leurs adhérents des demandes incessantes d'augmentation de traitements. Mais alors que deviendrait le budget municipal ? A n'en pas douter, il ne pourrait suffire à une surcharge aussi écrasante. N'adoptons pas un système de municipalisation à outrance au moment où l'Angleterre paraît y renoncer à la suite de l'expérience qu'elle en a fait.

Certes, comme le réclame avec instance M. Desplas, la Ville doit tirer le meilleur parti de son domaine industriel pour y puiser de nouvelles ressources et en même temps elle a le devoir impérieux de veiller à ce que le public, dont elle est le représentant, ne soit pas la victime d'exactions de telle ou telle compagnie, abusant des clauses du contrat qui lui a été consenti. Le rapporteur général est donc absolument dans le vrai lorsqu'il

dit : « Au cas de concession, il y a dès à présent un point acquis. Désormais, les concessionnaires devront renoncer à l'espoir des bénéfices énormes réalisés par leurs prédécesseurs et se contenter de la rémunération équitable de leur initiative, de leur peine et de leur compétence. Le principe sage qui doit présider à la répartition des avantages autrefois réservés aux exploitants nous paraît être un partage entre le public qui use du service concédé et la Ville. » (p. 53 du rapport.) Cette régie intéressée, ainsi comprise et appliquée, nous semble le meilleur système à adopter pour concilier autant que possible les divers intérêts en présence : elle ne présenterait aucun des graves inconvénients de la Régie directe et assurerait à la Ville de nouvelles ressources importantes dont elle a bien besoin ; car il ne faut pas perdre de vue que si la crise qui a été causée par l'exonération des droits sur les boissons hygiéniques tend à cesser, le budget de 1904, avec ses 325 millions de dépenses ordinaires et extraordinaires, auxquelles viendront s'ajouter les quelques millions du budget supplémentaire de l'exercice, s'équilibre tout juste. C'est ce que le Préfet de la Seine faisait remarquer au cours de la discussion, en ajoutant qu'une fois le budget « bouclé », il restait encore des découverts qui ne sont pas comblés. Et ce haut fonctionnaire estimait ces découverts à 15 ou 16 millions, dont 10 millions pour des remboursements éventuels à opérer par suite de condamnations judiciaires prononcées contre la Ville de Paris, et 5 à 6 millions pour les opérations gagées sur des reventes de terrains dont la valeur avait été estimée à un taux sensiblement trop élevé. Lesdits terrains sont ceux des anciens abattoirs de Grenelle, Vaugirard et Villejuif, qui laisseront, selon toute apparence, un découvert de 4 millions, et ceux de l'hôpital Trousseau, qui occasionneront un nouveau mécompte d'environ 1.500.000 fr.

Mentionnons aussi que l'exercice 1901 s'est soldé définitivement par un déficit de 3.203.460 fr. (mémoire du Préfet au Conseil municipal en date du 22 juillet 1902, p. 2), et que l'exercice 1902 s'est clôturé également par un déficit de 2.445.372 fr. (mémoire du Préfet en date du 1er septembre 1903, p. 4). A ce sujet, le Préfet rappelait, au cours de la dernière discussion, que ces déficits avaient été comblés par certaines ressources provenant de fonds hors budget, mais il ajoutait que ces fonds approvisionnés touchaient à leur terme.

Une extrême prudence s'impose donc, au point de vue des dépenses, surtout si l'on songe que la Ville se voit obligée de refaire ses établissements hospitaliers en ruines et va prochainement

être mise en demeure de construire de nouvelles écoles par suite de la suppression de l'enseignement congréganiste. Cependant, le Conseil municipal n'en a pas moins voté,en mars dernier,une somme de 1.500.000 fr. pour la suppression d'un certain nombre de bureaux de placement, et cela bien que le directeur des Finances eût déclaré préalablement que ladite somme ne pouvait être prise sur la réserve et qu'en conséquence l'opération resterait à découvert.

Il ne faut pas oublier non plus que la Ville de Paris et le département de la Seine ont été autorisés à émettre trois nouveaux emprunts, le premier de 170 millions pour l'exécution des travaux du chemin de fer Métropolitain (loi du 26 juin 1903 et arrêté préfectoral du 29 mars 1904, ayant fixé la souscription publique au 16 avril suivant) ; le second, de 200 millions pour l'exécution des grands travaux départementaux (loi du 12 février 1904) ; le troisième de 100 millions destiné à pourvoir aux frais d'abaissement anticipé, à dater du 1er janvier 1903, du prix du mètre cube de gaz réduit de 0 fr. 30 à 0 fr. 20, et au relèvement des traitements et salaires du personnel du gaz de 1903 à 1905. soit un total de 470 millions. Si on doit ajouter à ce chiffre déjà énorme l'emprunt voté par l'Assemblée communale pour établir la régie municipale du gaz en rachetant l'actif de la Compagnie et qui s'élèvera de 120 à 150 millions, (120 millions d'après le Conseil municipal, 138 ou même 153 millions d'après le Préfet de la Seine), on arrive à la somme colossale de plus de 600 millions, à demander au crédit public.

Or, la dette de la Ville atteint déjà 5 milliards environ. D'un fascicule contenant une série de tableaux annexes au projet de budget de l'exercice courant et qui offre le plus vif intérêt, il résulte que le total des annuités à verser pour le service de la Dette municipale, à dater du 1er janvier 1904, se décompose ainsi:

Emprunts municipaux, sommes à payer,jusqu'en 1979, pour l'amortissement du capital, les primes, les intérêts et les lots...fr.	4.131.962.807 »»
Annuités à servir jusqu'en 1969 au Crédit Foncier	674.050.379 13
Annuités jusqu'en 1922 pour rachat du canal Saint-Martin	3.420.717 95
— jusqu'en 1914 pour rachat des eaux et usines de Saint-Maur............	1.083.325 »»
— jusqu'en 1922 pour rachat des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis..	10.096.700 »»

—	jusqu'en 1910 à la Compagnie générale des Eaux.................. .	8.120.000 »»
—	jusqu'en 1912 à la Compagnie Ducoux (Petites Voitures)...........	3.240.000 »»
—	jusqu'en 1918 pour reprise d'anciens marchés couverts................	7.667.528 43
—	jusqu'en 1915 pour reprise du marché de Grenelle.................	29.426 31
—	jusqu'en 1917, à la Compagnie parisienne de crédit, pour le marché aux bestiaux de la Vilette........	19.261.376 82
—	variables (la dernière en 1922) pour le paiement des acquisitions immobilières facultatives	2.935.815 41
	Total......	4.861.868.076 05

Nous avons passé rapidement en revue, au cours de cet article, les charges très lourdes qui incombent au budget de la Ville de Paris et que ne pourraient qu'aggraver singulièrement les projets de municipalisation de certains services, s'ils venaient à se réaliser. Sans entraver en rien le fonctionnement des rouages administratifs de notre grand et beau Paris, le Préfet de la Seine et le nouveau Conseil municipal ont le devoir d'unir leurs efforts pour endiguer, dans la mesure du possible, le flot ascensionnel évidemment trop rapide des dépenses : ils auront ainsi bien mérité, l'un et l'autre, de la capitale dont la prospérité financière importe à un haut degré au pays tout entier.

E. Letourneur.

LA VIE AMÉRICAINE A SAINT-LOUIS

Le 15 mars dernier, nous racontions en quoi les habitudes des Ludoviciens diffèrent des nôtres. La description de leur fastueuse Exposition nous a écarté de ce sujet. Nous y rentrons. Parlons d'abord de la femme et de la place considérable qu'elle occupe dans la vie américaine. Une promenade dans Saint-Louis nous montrera le domaine où elle s'est installée, après en avoir expulsé ses concurrents. Les femmes n'ont pas moins de « combativité » que les hommes. Ici, la toute-puissance n'est pas du côté de la barbe. Il s'en faut. Et de beaucoup.

Nous demandons notre courrier à la poste. Une main de duchesse nous le glisse ; puis sa propriétaire, couronnée d'un monument capillaire, passe à un autre. Au bureau de renseignements une demoiselle, légèrement adulte, nous écoute posément, nous répond mathématiquement, et retourne à son pupitre méthodiquement, comme un commis des Hypothèques. Notre correspondance est enregistrée par un minois futé qui écrit le reçu avec rapidité et nous le tend avec vélocité. Un grand nombre de fonctionnaires du bureau principal portent des jupons qui voilent imparfaitement une culotte. Elles passent de l'une à l'autre section du pas décidé de nos petits soldats. Quelques-unes accentuent la note, effacent les épaules, portent le buste en avant, le regard à quinze pas, font résonner la dalle sous leur talon, comme un sergent instructeur sous ses godillots. A part ceux-ci, c'est tout à fait cela. Elles ne badinent pas. Leur ancien directeur l'a éprouvé. Il a été renvoyé l'année dernière pour avoir manqué de réserve dans ses rapports avec quelques-unes de ses subordonnées. Il y perd 25.000 francs d'appointements par an. Sa considération est écornée. De plus, l'on a supprimé quatre

ou cinq des emplois auxquels il pouvait prétendre comme ancien fonctionnaire, afin de l'exclure à tout jamais des cadres.

En prenant des informations dans les bureaux d'une fabrique de wagons, nous allons d'un bureau à l'autre, dans chacun desquels nous rencontrons une dame ou une demoiselle tapotant la correspondance de l'usine sur sa machine à écrire. L'insertion d'une annonce nous met en présence de sept ou huit dames ou demoiselles qui font tout ce travail. Toute la correspondance ayant trait aux insertions d'un autre journal est confiée à une célibataire, un peu adulte, qui fait marcher sa Remington comme un cheval-vapeur. Elle doit avoir une tête de fer et des muscles d'acier. Autour d'elle huit ou dix hommes ou jeunes gens ne font pas le quart de sa besogne. A l'Exposition, dans les bureaux de la publicité intérieure et de l'extérieure, un peu partout, vous en rencontrez des essaims faisant les écritures, la correspondance, les traductions, et recevant leur monde comme les commis d'une bonne maison de commerce. Pas une parole oiseuse. Demandes précises. Réponses catégoriques. Le soldat en service. Le regard droit. Les deux mains sur la couture. Voulez-vous vous rafraîchir la mémoire à la Bibliothèque ? Vous ne rencontrez qu'elles ; elles connaissent le catalogue et les rayons sur le bout des doigts. Il vous faut une maison. Vous allez à l'agence immobilière. Une demoiselle laisse son Grand-Livre pour vous donner toutes les indications. Vous êtes à la recherche d'un appartement. A l'agence mobilière vous trouvez une autre interlocutrice. A Saint-Louis, la femme est aux champs, ici, partout, comme le Père Eternel du catéchisme. Voulez-vous en savoir davantage ? Ouvrez l'un des grands journaux, colonnes des annonces. On en demande autant que d'hommes, souvent plus, pour la sténographie, la correspondance, la machine à écrire, la tenue des livres. Avec salaires mensuels, variant de 150 à 350 francs, selon expérience ou aptitudes. Un échantillon :

« On demande une dame compétente et expérimentée pour faire une correspondance de tout premier ordre. Forts appointements. »

Un autre :

« Une maison de gros demande une sténographe compétente. Emploi stable. Doit être à même de savoir la dictée exactement, de la lire rapidement, et de travailler rapidement la Rémington. »

Un troisième :

« On demande pour un bureau des jeunes filles ayant une bonne écriture. »

Un quatrième :

« On demande une dame *énergique* pour voyager dans le Missouri. 100 francs par semaine. et tous frais payés. Position stable .»

Sur onze colonnes offrant des emplois, cinq sont consacrées aux dames : caissières, comptables, correspondantes, infirmières, pharmaciennes, avocates, doctoresses, dames de salles ; femmes pour faire l'article à domicile avec échantillons, infirmières, téléphonistes, copistes. On les met à toutes les sauces, Et elles font partout un fort bon plat, puisque la demande s'accroît sans cesse. A la Société historique de Missouri, où nous consultions un manuscrit, nous fûmes reçu par une jeune fille de vingt-cinq ans qui paraît avoir les connaissances d'un vieil archiviste. En ce milieu austère, comme ailleurs, elles vous laissent l'impression d'une fleur apparaissant parmi les éternels cyprès.

L'Américaine prétend que le soleil luit pour tout le monde, et que ses rayons pénètrent en tous lieux. Elle en veut sa part et la prend. Elle fréquente les écoles de commerce, les lyriques, les dramatiques, y prend ses degrés. Puis vogue la galère. Les grimoires d'Hippocrate, ni ceux de Themis ne l'effraient. Moins encore ses condisciples du sexe fort. Elle sait les tenir à distance. C'est apparemment pour elle que le curé de Meudon avait créé l'abbaye de Thélème, où jeunes filles et garçons étaient élevés en toute bonne discipline. Après quoi ils se mariaient entre eux. C'est ce qui arrive tous les jours aux Etats-Unis. Madame reçoit les clients, met les dossiers au point. Monsieur plaide. S'il est occupé ailleurs, sa femme paraît à la barre où sa dialectique féminine met souvent en déroute les plus roués procureurs.

Les progéniteurs transmettent plus ou moins leurs aptitudes à leur descendance. Le capital intellectuel de l'Amérique s'accroîtra donc plus rapidement que le nôtre. Un jour viendra, très éloigné assurément, où sa puissance intellectuelle sera à la nôtre ce que sont les cataractes du Niagara au languissant cours d'eau de Marly.

A moins que nous ne changions notre fusil d'épaule, en accordant aux femmes tous les privilèges que nous monopolisons.

A Paris, nous ne nous figurons pas bien un ancien élève du Collège de France, ou des Ponts et Chaussées sous la blouse d'un débardeur déchargeant et mettant en place des colis à l'Exposition. Ici cela semble tout naturel. Voici un jeune homme, très riche de son chef, muni d'un diplôme de l'Université d'Harvard, et, de plus, fils du Directeur Général de l'Exposition de Saint-Louis. En janvier, l'administration l'emploie comme « coltineur », à 45 dollars par mois, plus tard, comme vérificateur à 60 dollars ; trois mois après, le 29 mars, elle lui donne les galons de contremaître,avec un salaire de 75 dollars. Tout le monde travaille ici. Des petites filles vivant en des demeures somptueuses balaient les escaliers, les trottoirs, mettent la main à tout, quoique la maison soit pleine de serviteurs. D'un mot, qui ne se trouve pas dans le vocabulaire de l'Académie, on les peint tous : ce sont des débrouillards. Cela les sert dans une région où le ciel est brumeux deux jours sur trois.

Leurs habitudes diffèrent autant de celles de leurs voisins du Midi, du Nord, de l'Ouest et de l'Est que des nôtres. A l'Est, par exemple, le repos dominical est imposé rigoureusement, à tel point qu'on voulait interdire aux droguistes de Philadelphie de servir de la limonade aux promeneurs assoiffés. A Saint-Louis, les israélites travaillent toute la semaine, y compris le jour du Sabbat. Les Allemands leur emboîtent le pas, et les Américains les suivent. Tous les cabarets sont ouverts, débitant bière, vin et alcool, et tous les boutiquiers sont sur le pont, c'est-à-dire derrière leur comptoir. Les églises anglo-saxonnes ont organisé plusieurs croisades pour les contraindre à fermer les portes. Elles ont échoué. Nos 200.000 Allemands veulent boire leur chope, et les juifs vider leurs bazars, le dimanche comme les autres jours. La population d'origine française ou latine n'y contredit pas. Les uns et les autres n'entendent pas se terrer un jour sur sept comme les blaireaux. Quand les croisés demandent à la police pourquoi elle ne fait pas observer les *sunday laws*, lois du dimanche, elle répond : « Je ne vois pas pourquoi l'on empêcherait de se désaltérer les gens qui ont soif le dimanche. »

Les Ludoviciens n'ont pas les allures fiévreuses des New-Yorkais. On ne les voit pas marcher dans les rues à pas précipités, comme des gens qui n'ont pas assez de vingt-quatre heures par jour pour finir leur journée. En général, ils n'ont ni les lèvres bridées, ni les mâchoires serrées des Yankees, qui semblent tou-

jours être engagés dans un combat à mort avec le Dieu dollar. Ils eussent exaspéré Bismarck, qui aimait mieux voir ses paysans boire du trois-six que de la bière, parce que, disait-il, celle-ci les alourdit. Les Ludoviciens prennent les deux. De plus, ils révèrent un tantinet feu Bacchus. C'est ainsi qu'ils combattent les brouillards du Meschacébé,et portent partout un visage assez placide, pour des Américains. L'habitant de l'Est, buveur d'eau, de thé, ou de café, a la physionomie moins commode.

Quand les habitants de Saint-Louis vous disent : « Nous ne sommes ni Méridionaux, ni Occidentaux, ni Septentrionaux, ni Orientaux », ils ont parfaitement raison. Ils sont Américains, mais de Saint-Louis, comme cet Athois qui répondait : « Je suis d'Ath, et puis d'Ath, et cependant d'Ath, faubourg de Bracque de Bracquegnies, dont les habitants ont des allures à eux. »

En général, ils sont plus solidement charpentés que les habitants de l'Est. Au régime alimentaire de ces derniers, ils ajoutent deux boissons hygiéniques, la bière et le vin. Ils consomment, en quantités, un farineux très substantiel, le maïs. L'eau qu'ils absorbent est extrêmement riche en carbonate de chaux qui augmente le volume des os. Les mariages avec les descendants et descendantes des Germains, dont les grands corps ont été dépeints par Tacite, ont accru la stature des héritiers des habitants venus de l'Est et du Sud, qui constituent le gros noyau de la population. Les grands-pères de ces derniers ont commencé à affluer à Saint-Louis, vers 1850. On peut les considérer comme les plus hardis et les plus entreprenants des Américains orientaux ou méridionaux. Ce n'est pas peu dire. Ces familles venues de deux points différents, l'Est et le Midi, se sont alliées. Leur progéniture a fait marcher Saint-Louis à pas de géants. Vers la même époque, la population française a quitté la ville en masse, pour la Californie, attirée par les mines d'or, les séductions du climat qui est celui de la mère-patrie, et la possibilité de s'adonner à l'arboriculture et à la viticulture .

Nos lecteurs le savent : au début, l'Est a été peuplé par les Puritains, le Sud, par les Cavaliers. Ils se rencontrent à Saint-Louis, et, fort sagement, contractent des alliances matrimoniales. Nous retrouverons infailliblement dans leur descendance des traces du caractère puritain, et du caractère cavalier. Ici, nous nous effaçons, et passons la plume au plus grand des historiens anglais : Macaulay. Voici le portrait qu'il fait des uns et des autres :

« De toutes les aristocraties héréditaires, l'anglaise était la moins insolente et la moins exclusive. Constamment, elle ouvrait ses rangs à des membres issus du peuple, et envoyait des siens parmi le peuple. Tout gentleman pouvait aspirer à la pairie. Le fils cadet d'un pair n'était qu'un monsieur. Le mariage de la fille d'un duc, même de sang royal, avec un député distingué n'était pas considéré comme mésalliance. Des hommes nouveaux portaient les plus grands titres. On trouvait des hommes sans titres dont les ancêtres étaient des chevaliers qui avaient combattu à Hastings, ou pris les murs de Jérusalem. Des descendants des Plantagenets n'avaient d'autres titres que celui d'Esquire, ni d'autres privilèges que ceux de tout fermier et de tout boutiquier. Le gros fermier n'était pas tenté de critiquer des dignités auxquelles ses fils pouvaient prétendre. Les nobles n'avaient aucune inclination à mépriser une classe dans les rangs de laquelle ses fils cadets devaient prendre place... Ainsi, dès l'origine, notre démocratie a été la plus aristocratique, et notre aristocratie la plus démocratique du monde. »

Les Cavaliers venus du Sud, pour s'établir à Saint-Louis, étaient les descendants des cadets, sans titre et sans fortune, de l'aristocratie anglaise. Ils avaient traversé l'Océan pour se créer une situation. Les Puritains, de même, pour adorer leur Dieu à leur manière, et non pas l'Eglise anglicane, humble servante des rois d'Angleterre. Ces Puritains et dissidents avaient de qui tenir, comme nous l'apprend Macaulay :

« La puissance des sectaires dissidents était considérable. On les trouvait dans tous les rangs, mais principalement dans la bourgeoisie commerçante des villes, et parmi les petits propriétaires des campagnes. Au début du règne d'Elisabeth, ils élurent la majorité de la Chambre des Communes... La persécution qu'ils avaient subie les avait rendus plus farouches et plus opiniâtres, ils prirent leurs sentiments vindicatifs pour de pieuses émotions; ils nourrissaient par la lecture et la méditation leurs dispositions à couver leurs griefs, et quand ils s'étaient excités à la haine de leurs ennemis, ils s'imaginaient qu'ils ne haïssaient que les ennemis du ciel. Dans le nouveau Testament, ils ne trouvaient aucun encouragement pour ces passsions malveillantes. Mais l'Ancien contenait l'histoire d'une race choisie par Dieu pour rendre témoignage de son unité et exercer ses vengeances, de qui elle avait reçu l'ordre de faire une foule de choses considérées comme des

crimes atroces, à moins d'être faites pour lui obéir. Tous les sentiments et habitudes des Puritains trahissaient leur préférence pour la loi de Moïse. Ils baptisaient leurs enfants des noms des patriarches et des guerriers hébreux. Au mépris des déclarations de Luther et de Calvin, ils transformèrent la fête par laquelle l'Eglise célèbre la résurrection du Christ, en un Sabbath juif. Ils demandaient des principes de jurisprudence à la loi mosaïque, et, pour leur conduite ordinaire, ils cherchaient des précédents dans le livre des Juges et des Rois. Leurs pensées et leurs discours roulaient sur des actes qui n'ont pas été enregistrés pour être proposés en exemples. Le prophète massacrant un roi captif, le général rebelle versant aux chiens le sang d'une reine; la matrone assassinant l'allié fugitif auquel elle donne l'hospitalité sous sa tente, au mépris de la foi jurée, sont proposés en exemple aux chrétiens souffrant persécution sous la tyrannie des Princes et des Prélats. La morale et les mœurs sont réglées par un Code semblable à celui de la Synagogue, quand celle-ci était le moins recommandable. Le vêtement, l'attitude, le langage, les études, les distractions de la secte rigide étaient réglés par des principes ne différant guère de ceux des Pharisiens, qui, fiers de leurs mains lavées, signalaient le Rédempteur comme un violateur du Sabbath et un buveur de vin. C'était un péché d'orner un arbre de mai, de boire à la santé d'un ami, de lâcher un faucon, de chasser le daim, de jouer aux échecs, de porter des accroche-cœur, de lire l'histoire des fées... Les beaux arts étaient presque prohibés. Les accents solennels de l'orgue étaient superstitieux. La musique légère dissolue. La moitié des œuvres d'art était idolâtre et l'autre indécente. Le Puritain extrême était tout de suite reconnu à sa démarche, à son accoutrement, à ses cheveux plats, à la solennité amère de sa physionomie, au blanc de ses yeux levés au ciel, à son accent nasillard, et, par-dessous, à son singulier dialecte, plein des images et du style des Ecritures, d'hébraïsmes introduits dans la langue anglaise, de métaphores empruntées à la poésie lyrique orientale la plus audacieuse, et appliquées à la vie ordinaire anglaise. Telles étaient les particularités de son *cant*, lequel excitait la dérision des Episcopaliens et des libertins.

Ceux-ci avaient mis à la mode des théories tendantes à un despotisme turc, et les Puritains des théories républicaines. »

Avant d'avoir vu les rives américaines, les uns et les autres avaient pris part, avec toute l'obstination du caractère britannique, à des luttes mémorables.

Leur combativité, ce trait saillant du caractère anglo-saxon, fut considérablement accrue par les obstacles qui surgissaient sous leurs pas, en Amérique. Ils étaient en face du plus redoutable des antagonistes ; la nature vierge, toujours rebelle et souvent indomptable. Pour avoir du pain, il fallait abattre des géants dix fois séculaires, les brûler ou les enlever. A moins de se frayer un passage, la hache à la main, il était impossible de vendre et d'acheter. Des cours d'eau sans nombre les arrêtaient à chaque pas. Il fallait jeter des ponts, dont le moindre exigeait un travail énorme. Aujourd'hui encore, dans la plupart des districts ruraux, les habitants des deux rives n'ont d'autre moyen de communication que la barque. Les inondations périodiques, les incendies qui dévoraient d'immenses forêts, le feu qui embrase l'herbe sèche des prairies, et fait fuir les habitants éperdus, sont de fréquentes occurrences. Six mois d'un hiver rigoureux, accompagné de tourmentes de neige comme l'on n'en voit pas sur le Saint-Bernard, font partie du programme de l'existence américaine. Un peu au Nord du Missouri, le cultivateur, dormant à côté d'un brasier dans sa chambre, s'éveille avec une collection complète de stalactites et de stalagmites à la moustache. Pour résister à tout cela il faut être bâti à chaux et à plâtre et avoir l'âme vissée de travers dans le corps. Dans ces conditions les faibles sont fauchés presque en voyant la lumière, ou dans leur fleur. Les forts seuls survivent. Pour subsister ils doivent faire appel à toutes leurs ressources physiques et intellectuelles.

Les Européens parcourant les Etats-Unis, s'installant dans les hôtels Terminus ou Continental, se figurent que l'Américain joue sur le velours. Ils se le représentent comme un Robinson Crusoé théâtral, qui aurait dédaigné tous les outils du navire naufragé, pour avoir l'agrément d'en créer de nouveaux et faire étalage de son esprit d'invention. Rien n'est moins exact. Les Américains, disent-ils, ont fait table rase. C'est du roman. Nous ne sachions pas qu'ils aient abandonné la faux avant l'invention de la faucheuse. Ils ont inventé celle-ci quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient pas se tirer d'affaire avec celle-là. Il en va de même de tout le reste. Si leur esprit d'invention est toujours en éveil, c'est parce qu'ils sont contraints par l'impérieuse nécessité de substituer les muscles d'acier aux muscles de chair pour diminuer les frais de production, et économiser leurs forces.

Les descendants des Cavaliers et des Puritains, établis dans le Missouri, sont toujours à cette rude école comme leurs pères.

Ceux-ci, avant d'y arriver, avaient subi d'autres épreuves. Les uns et les autres avaient eu maille à partir avec les Peaux-Rouges, guerriers intrépides ne craignant pas la mort et entonnant leur chant de guerre au milieu des tortures. Les Sudistes, propriétaires d'esclaves, étaient toujours sur le qui-vive, parmi leurs nègres. Avec ceux-ci, comme avec les Indiens, ils devaient souvent faire appel à toute leur combativité. Ce qui a contribué davantage encore à l'accroître, c'est la nécessité de se faire justice, à laquelle ils sont souvent contraints par des magistrats électifs qui énervent la loi en ne réprimant pas les délits et les crimes. En tout, pour tout, et partout, ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour la sécurité de leurs biens, de leur famille et de leur personne. Ils vivent le sabre au clair.

Voulez-vous connaître mieux leur état d'esprit habituel ? Lisez ce vœu émis par la Chambre de Commerce de Saint-Louis : « La situation prépondérante occupée par les Etats-Unis, parmi les nations du monde entier, impose au Congrès et au Président de la République l'obligation de se mettre en mesure de faire respecter par tous les peuples les vœux et la politique des Etats-Unis, en augmentant la marine de guerre, de telle sorte qu'elle soit en situation d'obtenir l'exécution des justes demandes de notre gouvernement. »

Voici la maxime fondamentale : « Il faut toujours être en mesure d'imposer par la force ce que l'on n'obtient pas par la persuasion. C'est l'argument des Athéniens dans leurs démêlés avec leurs colonies : Vous devez nous obéir parce que nous sommes les plus forts. »

Ce qui achève de les peindre, c'est un appel à la concurrence, émanant de l'Association des Manufacturiers de Saint-Louis. Ils ont constitué des comités pour montrer aux industriels américains les emplacements favorables à l'érection de nouvelles fabriques, dans la ville et autour :

Paraissez! Maures et Castillans
Et tout ce que l'Espagne a produit de vaillant.

Cet appel aux cuirassés et à la concurrence se fait dans les entr'actes, quand l'on a un moment de répit, pour s'entretenir la main. Ce n'est pas qu'ils manquent de duels sur la planche. Ils en ont tout un tableau long comme les sept psaumes de la pénitence. En ce moment, ils s'efforcent de faire condamner : les Apaches qui les ont houspillés et assommés au scrutin, sous les

yeux de la police, laquelle n'a pas fait les quatre pas de la statue du Festin de Pierre. Ensuite, les fonctionnaires des hôpitaux, qui vendaient la viande destinée aux infirmes, gobaient leurs œufs et buvaient leur lait. Après, un sénateur fédéral couvrant de son égide, moyennant 12.500 francs, une entreprise analogue à celles qui ont immortalisé le clan Humbert. Puis toute une kyrielle de mandataires municipaux, législatifs, députés, sénateurs, votant moyennant finance des concessions : tramways, transports pneumatiques ; éclairage, enlèvement des boues, en un mot tout ce qu'achètent, deniers comptants, les entreprises de travaux publics. Il y a encore tous les genres de trusts. Ceux-ci leur donnent peut-être plus de fil à retordre que tous les autres abus réunis. Arrêtons-nous. S'il fallait tout mentionner, nous ne terminerions pas entre le jour des Rameaux et la Saint-Sylvestre. La population honnête de l'Etat est soulevée en ce moment, et s'efforce de nommer un gouverneur déterminé à couper les vivres à la corruption.

Une population qui se trouve toujours sur la brèche acquiert une trempe exceptionnelle. Son esprit est une lame de Tolède. Il ne faut pas s'étonner si elle fait des choses peu ordinaires. Voici toute une série de preuves à l'appui.

De 1850 à 1900, la population de Saint-Louis a décuplé, tandis que celle des Etats-Unis a simplement triplé.

En dix-huit ans, de 1885 à 1903, la richesse publique a doublé à Saint-Louis, alors que celle des Etats-Unis n'a fait que quadrupler en un demi-siècle. Les habitants de Saint-Louis doublent leur fortune en dix-huit ans, les autres en un quart de siècle.

La production de ses manufactures est évaluée, pour 1903, à 1.450.000.000 de francs.

Les ventes de ses maisons de commerce, gros, demi-gros, et détail, à 2.112.000.000.

Saint-Louis importe 22.000.000 de tonnes de marchandises et en exporte 13.000.000. Nos lecteurs trouveront quelques statistiques intéressantes en note. S'ils veulent voir les Ludoviciens à l'œuvre, il leur suffit de feuilleter avec nous le rapport de leur Chambre de Commerce. Ils ne tourneront pas une page sans voir percer le bout de l'oreille, ou plutôt l'idée dont ils sont tous chaussés : « Progresser plus rapidement, plus sûrement, par leurs méthodes prudentes, que tous les autres Américains, et faire de leur ville le plus grand centre industriel et commercial de l'Union. Cette idée les empêche de dormir, mais ne les amène

jamais à agir à la légère. Ils disent que Saint-Louis est le Gibraltar de la Finance. Elle reste ferme comme un roc, quand tous les autres marchés financiers de l'Union sont secoués par des procédés de casse-cou comme par un tremblement de terre.

Nous voici dans le tabac. Le rapport nous informe que Saint-Louis en fabrique plus qu'aucune ville du monde. Soit 36.000 tonnes.

Passons à la bière qui pousse à le consommer ? L'on nous apprend que la plus grande brasserie du monde est à Saint-Louis. Celle-ci et ses dix-huit concurrentes ont versé aux consommateurs, en 1903, 3.500.000 hectolitres de bière, à 27 francs l'un.

L'étiage de l'industrie patronnée par le bon Saint-Crépin atteint une marque voisine de l'inondation. En 1903, trois manufactures de Saint-Louis ont augmenté leur vente de 5.000.000 de fr. chacune. Beaucoup d'autres ont approché ce chiffre sans l'atteindre. Or, la vente chez 1.000 fabriques de chaussures des Etats-Unis est, en moyenne, de 800.000 francs par an. Il y a douze grandes manufactures de souliers à Saint-Louis. Les ventes de l'une d'elles se sont élevées, en 1903, à 40.000.000 de fr.

Mais... Il y a un mais. Plusieurs même. La qualité ne répond pas à la quantité. Il nous souvient d'avoir acheté, en 1899, à Saint-Germain-en-Laye, une paire de chaussures dont l'endurance, en terrains variés, et la longue existence, émerveillent tous les Américains. Elles ont duré trois ans en France et un an aux Etats-Unis, où elles ont subi les plus dures épreuves, sans laisser entamer leur âme. Ces souliers coûtaient 15 francs. Leurs congénères américains, payés le même prix, commencent à bailler après deux mois de marche. Ils meurent de consomption vers la fin du troisième. Ceci nous amène à la Compagnie des savetiers de Saint-Louis. Olive Street, près la poste. Vous tirez vos bottes. Une demi-heure après on vous les rend ressemelées. Il y a là une quinzaine d'ouvriers dont le travail est abrégé par trois machinettes mues par l'électricité. Coût de l'opération 1 fr. 75. L'outillage du savetier vous fait pressentir ce que doit être celui des fabricants. Le rapport caresse une douce espérance. D'ici quelques années, sept au plus, Saint-Louis occupera le premier rang de la hiérarchie crépinante, dans l'Union américaine.

Du cuir à la laine. « Félicitons les commerçants de Saint-Louis, dit le rapport, de l'intrépidité et de l'esprit d'entreprise qu'ils ont déployés, en entreposant d'immenses quantités de lai-

nes, qu'ils tiennent à la disposition des manufacturiers. Les transactions se sont élevées à 37.000.000 et demi de francs. Saint-Louis est le deuxième parmi les grands marchés lainiers de l'Union. » Vous jugerez là-dessus que dans les étoffes de laine américaine, il y a de tout, sauf de la laine. C'est à cela, qu'en ce pays, les vieux vêtements sont redevables de leur brillante destinée. Comme le phénix, ils renaissent toujours de leurs cendres. Et la matière dont ils sont faits a une vie éternelle. On les effile. On passe les fils dans des bains de jouvence. On les refile. On les retisse. On leur donne de l'apprêt. On ne leur marchande pas le bon teint. Après quelques autres opérations, un beau jour, ma vieille redingote parisienne est tout étonnée de se trouver à la vitrine du tailleur à la mode. Elle a failli tomber en syncope quand un sénateur l'approchant, la reluque et l'emporte pour l'endosser à l'inauguration de l'Exposition de Saint-Louis.

La protection nous empêche de filer la laine, dit le manufacturier. Filons les loques. Aux Etats-Unis, tout le monde en a sur le dos. Peut-être aussi plein le dos. Résultat : un ouvrier achète un costume de travail. Après l'avoir porté deux mois les coudes baillent comme des huîtres, le fondement les imite et appuie sur la chanterelle, le bas du pantalon est édenté comme un cric. Il en est de même des vêtements de dessous. Chemises, fla nelles, caleçons, chaussettes craquent de toutes parts comme les marrons de Lyon sur le feu. Tant il y a que le budget des laborieux est fortement grèvé. Un point de repère. Voici un caleçon de coton. Coût 3 francs. Il débute à Valenciennes (Nord) en 1898. Après avoir parcouru la France et une partie des Etats-Unis, il est encore en bon état. Ergo : les chaussures, les vêtements, le linge, les flanelles, les chaussettes de France durent quatre fois plus longtemps que leurs similaires américains et coûtent meilleur marché. Aussi, ne faut-il pas aller bien loin pour voir des gens manifestement dans l'aisance avec des vêtements tout en œils-de-bœuf. Seulement ils ont dans une garde-robe un complet payé 300 fr. que nos tailleurs bourgeois cotent 5 louis. Nous y revenons.

Partout la nature a placé le remède à côté du mal. Prévoyant le tarif Dingley, elle inventa le castor, pour abriter les chairs que les vêtements américains exposent aux morsures de l'air, sans se soucier des mœurs. « Saint-Louis, dit le rapport, est le plus grand marché de fourrures du monde entier, et son importance comme grand centre « fourreur » s'accroît d'année en an-

née. Il a rogné le commerce d'autres marchés au point de les alarmer. Sa suprématie est telle qu'aucun autre centre américain ne peut lui être comparé. En 1903, il a écoulé 25.000.000 de francs de pelleteries diverses. »

Seulement... Il y a un seulement. En 1898, Saint-Louis reçoit 319.000 colis de fourrures ; en 1903, 12.000. L'optimisme du rapport s'explique cependant : c'est un chasseur.

Les épiciers sont plus modestes. Ils croient que l'on met à leur actif beaucoup plus d'affaires qu'ils n'en font. Le rapporteur s'en défend. Il leur fait remarquer qu'il comprend dans leur rubrique les opérations des brûleurs de café, des raffineurs de sirop, des marchands de fromage, et autres commerces analogues, outre les trente-deux grandes maisons, genre Potin. Bref, la vente se serait élevée en 1903, à 390.000.000 de francs.

La note du rapporteur, *orale*, est une omelette soufflée. Elle se signale par son enflure. « L'importance de Saint-Louis comme centre des œufs, et distributeur de ce produit, est bien connue de tous les commerçants de la région. Les envois s'accroissent fortement, les poulaillers tournent l'œil de plus en plus vers Saint-Louis, pour l'écoulement de leurs œufs et de leurs poules. » Le récit continuant sur ce ton, arrêtons-nous. Le gros a payé la douzaine 0 fr. 70. Les œufs sont petits. Inutile de l'ajouter : le rapporteur comme tous ses collègues voit le moment où Saint-Louis règlera le prix des omelettes comme la Banque de France le taux de l'escompte.

Afin de faciliter la digestion des œufs durs, les Ludoviciens ont absorbé 21.000 tonneaux et 60.000 caisses de vin. Sans broncher. Ils n'en sont pas plus fiers pour cela. Comme un grand nombre d'entre eux ont la bouche pleine d'or, conséquence de la carie des dents, cela ne nous étonnerait pas qu'ils eussent consommé les 28.000.000 de kilogrammes de douceurs, produits de leurs confiseries. Cela ne représente que 40 kilos par tête annuellement. 110 grammes par jour. Tout cela est produit par sept grandes manufactures, employant 2.000 personnes, au salaire moyen de 1.875 francs l'an. « Les confiseurs de Saint-Louis sont progresssifs. Pour l'intégrité et l'équité ils sont hors pair. » Le rapport l'affirme.

Des omelettes et des confitures à la table où on les sert. Nous avons ici 50 fabriques de meubles. Cela nous éloigne du faubourg Saint-Antoine. Elles emploient 7.000 personnes, au salaire moyen de 3.750 francs, ce qui nous en éloigne davantage. Les prix des meubles — très élégants, — sont plus modiques

qu'à Paris. Les ébénistes, comme tous les commerçants et industriels ludoviciens, divisent le travail de leur vue. Ils ont un œil sur leurs affaires. L'autre, le plus américain, sur celles de leurs concurrents du dehors. « Des marchés voisins, très ambitieux, dit le rapport, offraient de grandes facilités aux consommateurs. Nous avons établi ici, l'an dernier, l'Exposition Permanente de l'Ameublement, qui leur a enlevé pas mal de clients. Nous avons amélioré la qualité. Nos meubles sont de meilleur goût, plus élégants. Nous n'avons guère augmenté nos prix, quoique ceux des matières premières se soient élevés. » On peut considérer tout ce qui précède comme la devise de tous les producteurs de Saint-Louis. La loi et les prophètes.

En dehors de tout ceci, ils ont dans leur jeu le maître-atout. Le charbon ne leur coûte que 5 francs par tonne, à pied-d'œuvre. Ils l'achètent en Illinois, qui leur fait des prix plus favorables que les charbonnages du Missouri. Ceux-ci ont vendu leur production, 4.600.000 tonnes, à 6 fr. 30, sur wagon à la mine.

On a extrait des quantités considérables de : nickel, cobalt, cuivre, fer, baryte, et tripoli. Combien ? La statistique est muette. Les mines de zinc ont donné 212.000 tonnes. Prix : 170 fr. sur place. Les mines de plomb, 143.000. Prix : 226 fr. Le rapport a le caractère de tous les autres : un imperturbable optimisme. « 1904 nous offre les plus belles espérances. Des nouvelles mines, vastes et nombreuses ont été ouvertes. Elles sont aussi bien administrées et outillées que celles des autres Etats. La sécurité et les conditions sanitaires défient toute comparaison. »

Les trois ateliers de matériel de chemins de fer, ont construit 70.000 wagons, pour voyageurs et marchandises, à 4.000 francs l'un. Soit 280 millions. Nous nous demandons s'ils sont du même bois que les caleçons et les redingotes américaines. Les plaintes des meuniers et marchands de grains semblent l'indiquer. La statistique les appréciera. La Chambre de Commerce constate méticuleusement l'état des wagons déchargés à Saint-Louis. Voici ce que ses inspecteurs ont relevé :

	Wagons.
Coulage aux portes	2.730
— à la fenêtre du bout	266
— aux parois	1.553
— au plancher	215
	4.773

Soit, sur 22.517 wagons déchargés, 4.773 wagons qui ont égréné le blé sur le ballast, comme le semeur de l'Evangile sur le roc. Outre cela, 2.450 n'avaient pas été plombés par les chemins de fer, qui sont le cauchemar des producteurs américains. Ils ne surveillent pas les voies de déchargement, où l'on chaparde et gaspille tout le long de l'année. Les pertes annuelles se chiffrent par milliers de dollars. Les railways avaient promis de régler tout cela. Ils n'en font rien. Les plaintes du public ne troublent pas leur sommeil. La Chambre de Commerce a dû payer des gardes pour veiller au grain des meuniers. C'est une économie pour les railways. Tous tondent sur un œuf et sont toujours en mal de tonsure.

Cette maladie amène, en ce moment, devant les tribunaux, l'Association Terminus de Saint-Louis. Ce trust de quatorze grandes lignes a, dans la poche, les clefs de toutes les portes par lesquelles Saint-Louis fait entrer et sortir ses marchandises. Le Procureur Général vient de l'assigner, devant la Cour Suprême du Missouri, pour violation de la loi, qui fait défense de se coaliser aux lignes parallèles et concurrentes. « Je considère ce trust, dit le Procureur, comme infiniment plus vaste et plus ruineux que celui des *Northern Securities*, qui a été déclaré illégal (1). »

De tout ce qui précède, nos lecteurs concluront que les habitants de Saint-Louis ont un vaste débouché pour les aptitudes combatives qu'ils tiennent des Puritains et des Cavaliers. Ce fonds est celui qui leur manque le moins, et qui leur permet d'écarter leurs concurrents. Le seul dont ils ne viennent pas à bout, c'est la femme qui les supplante un peu partout, dans les professions bureaucratiques et même libérales.

Chiffres des ventes des maisons de commerce de Saint-Louis, gros et détail, en 1903.

Vêtements, linges, tapis, etc .... Fr.	250.000.000
Modes	37.500.000
Articles de bazars	20.000.000
Véhicules	32.000.000

(1) Ce jugement menace la plupart des Trusts suivants: Tabac, Marine Marchande Internationale, Acier, Huile, Bidons, Instruments Agricoles, Cuirs, Laines, Camionnage, Nickel, Papier, Viandes, Sel, Charbons, Chemins de Fer, Sucre, Cuivre. Outre ceux ci-dessus, il resterait encore trois cent-quatre-vingts grands trusts. Ils ne tombent pas sous le coup de la loi, parce qu'ils ne suppriment ni ne limitent la concurrence.

Plomberies	15.000.000
Epiceries (Potin)	390.000.000
Chaussures	225.000.000
Tabacs et cigares	180.000.000
Quincailleries	175.000.000
Confiseries	20.000.000
Bière	85.000.000
Marchands tailleurs	35.000.000
Poëles, étuves	20.000.000
Machines agricoles	75.000.000
Fer, acier, matériel pour charrons et carrossiers	75.000.000
Articles électriques	35.000.000
Peintures, couleurs	50.000.000
Sellerie, harnachement	25.000.000
Chapellerie, ganterie	25.000.000
Drogueries et produits chimiques	107.500.000
Verreries	27.500.000
Poteries	17.500.000
Fourrures	25.000.000
Matériel pour chemins de fer	125.000.000
Malles-sacs de voyage	10.000.000
Papeterie	34.750.000
Total... Fr.	2.112.250.000

Nombre des animaux abattus à Saint-Louis en 1903.

Bœufs, chiffres ronds	740.000
Veaux —	126.000
Moutons —	482.000
Porcs —	1.519.000
Total	2.867.000

Mules et chevaux importés à Saint-Louis...

En 1903.............. 138.000

LABORER.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

Sommaire : *L'Acacia :* La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — *Revue populaire d'Economie Sociale* : Les Bureaux de placement. — *Bulletin de la Société Turgot* (au Havre). — *Revue des Deux-Mondes* : Les grands hôtels. Le domaine des mers. Le Japon économique. — Le *Correspondant* : L'Eglise et l'Etat. Le municipalisme anglais. — *Revue de Paris* : L'indépendance du Japon. — La *Revue* : Le patriotisme. Déboisement et décadence. Les déclarations de guerre. — *Revue Générale* : Le municipalisme. — *Les Etudes* : Les écoles confessionnelles. Les assurances libres. — *La Réforme sociale* : L'assistance parisienne. — *Revue d'Economie politique* : La concurrence effrénée. Les idées économiques d'Aristophane. Quesnay. — *Revue socialiste* : Le singe et les bonnets de coton. — *Le Mouvement socialiste* : Politique et socialisme. — *Revue économique de Bordeaux* : L'industrie américaine. Le profit du faible. — *L'Echo de l'Industrie* : L'industrie japonaise. — *Le Rentier* : Le rachat des chemins de fer. — *Les Temps Nouveaux* : Guerre et révolution. L'esprit dogmatique laïque. — La *Revue des idées* : Son programme. — *L'Enseignement libre* : Son programme.

Dans l'*Acacia* de novembre, le M∴ Hiram insère une étude sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme on devrait en publier souvent et depuis longtemps, c'est-à-dire sous forme rationnelle, et non sous forme déclamatoire et combative. Je ne dis pas que tout soit inattaquable dans la thèse de l'auteur, je dis qu'elle est bien traitée et mérite un sérieux examen.

Dans tous les pays et dans tous les temps, dit en substance M. Hiram, le culte a été une fonction publique ; mais cela n'a plus de raison d'être, et il est temps que cela change. « Il faut casser, il faut non seulement rompre le lien: il faut briser l'Eglise, il faut détruire cette puissance rivale et dangereuse. »

Cette mesure paraît bien radicale, mais l'auteur ne tarde pas à se radoucir ; il comprend que tout le monde, en France, n'est pas aussi... franc-maçon que lui, et la fermeture brusque des

églises ne se ferait pas sans résistance. Il s'agit donc de procéder graduellement : ne pas supprimer du jour au lendemain le budget des cultes, mais décider simplement que les prêtres en exercice conserveront leurs traitements jusqu'à la fin de leur vie, et ne seront pas remplacés. Ceux qui, dorénavant, embrasseront cette profession, le feront à leurs risques et périls. « Le traitement maintenu ne serait pas accordé à la collectivité appelée l'église catholique, mais personnellement aux individus exerçant présentement la profession de prêtres. »

L'auteur passe ensuite à des considérations très justes sur les biens de l'Eglise, confisqués par la Révolution, puis au rôle de la franc-maçonnerie dans la question religieuse. Son principe fondamental, dit-il, est la liberté pour tous. « Soumettre l'ancien oppresseur à l'oppression serait commettre le même crime dont il se rendit coupable... Il faut aussi être prudent et craindre, pour pousser à bout l'avantage contre l'Eglise tyrannique, de fournir des armes à une autre tyrannie bien plus redoutable aujourd'hui : celle de l'Etat. »

La *Revue populaire d'économie sociale* a fait une enquête sur les bureaux de placement près de quelques économistes appartenant aux écoles les plus diverses. Deux questions ont été posées : 1° L'industrie des bureaux de placement payants est-elle licite et doit-elle être abandonnée à la libre concurrence ? 2° Le placement gratuit n'est-il pas une conséquence nécessaire du droit au travail ?

M. Frédéric Passy répond en substance, que personne n'oblige les ouvriers à s'adresser aux bureaux payants, puisqu'il y a une infinité de bureaux gratuits. Supprimer les bureaux payants, c'est donc porter atteinte, non seulement à la liberté des placeurs, mais à celle des placés.

« Ces bureaux de placement, dit M. Cauwès, ne doivent pas faire l'objet d'une industrie libre ou même réglementée, de trop graves abus étant inhérents à leur fonctionnement. » — *Inhérents*, est-ce bien sûr ? — C'est aux syndicats, aux Bourses du Travail et aux municipalités qu'incombe le soin de rapprocher l'offre de la demande de travail. — Le soin, donc aussi la responsabilité. Cela peut mener loin.

Opinion de M. Ed. Vaillant : Tout homme voulant et ne pouvant travailler est une accusation, une condamnation vivante du dé-

sordre social. — Il faudrait remonter à la source de ce désordre, ce que l'orateur néglige de faire.

M. de Molinari est certainement l'homme qui a le plus et le plus longtemps creusé cette question. A son avis, il faut non supprimer les bureaux de placement, mais les placer dans le droit commun. Pourquoi ? parce que la principale source des abus dont on se plaint dérive de ce que ces établissements sont soumis à l'autorité arbitraire de l'administration, et peuvent être fermés du jour au lendemain. « Qui voudrait aventurer des capitaux considérables dans une industrie exposée à un tel risque ? » Et qui consentirait à se mettre ainsi à la discrétion de la police ? Méditez ceci, MM. Vaillant et Cauwès.

« Je verrais de graves inconvénients, dit M. Ch. Gide, à attribuer aux syndicats ouvriers le monopole du placement. Ce serait leur attribuer une sorte de droit de vie et de mort sur tous les salariés. »

Cette considération n'empêche pas M. Paul Pic de se prononcer pour le monopole des syndicats, qui devront édifier sur les ruines des bureaux « une organisation centralisée de placement gratuit, répondant à toutes les nécessités de l'industrie. »

Il semble que M. Pic n'a pas vu et que M. Gide n'a pas suffisamment indiqué les conséquences de la suppression de l'industrie du placement. Le placement dit gratuit — bloc enfariné — pourra être organisé par les mairies, mais aussi par les paroisses ; par les syndicats rouges, mais aussi par les syndicats jaunes. Dans les deux cas, c'est la lutte établie sur un nouveau terrain entre cléricaux et anticléricaux.

Qui remportera la victoire ? Cette question se réduit à la suivante : à quelle couleur de bureaux s'adresseront de préférence non seulement les patrons, mais les ouvriers sérieux et plus soucieux de travailler que de politiquer ? Quant à moi, si j'étais clérical, je ferais tous mes efforts pour obtenir la suppression des bureaux de placement ; je ferais payer mes services de placement par les patrons, qui ne demanderont pas mieux, et je me moquerais de la suppression de l'enseignement congréganiste, bien convaincu que la division ne manquera pas de s'introduire dans les écoles étatiques.

La Société Turgot (du Havre), est toujours, non seulement vivante, mais active. Les rapports qui y sont présentés et les discussions qui en suivent la lecture sont du plus haut intérêt ; il

est seulement à regretter... qu'un si bon exemple ne soit pas imité au moins par toutes les grandes villes industrielles. Je l'ai déjà dit ? Ne perdez pas patience, je le dirai encore. Les questions traitées dans le dernier semestre ont été : 1° De l'inscription maritime, par M. Raoul Duval ; 2° Etude d'un budget municipal, par M. du Pasquier ; 3° Du Féminisme, par M. Sorel ; 4° Du monopole de l'alcool, par M. A. Bégouen ; 5° De l'état actuel de la question du divorce, par M. Lévarey ; 6° Des conditions normales de la famille, par M. Delivet.

Les opinions émises sur ces diverses sujets sont généralement libérales, d'un libéralisme modéré mais ferme. Dans le budget municipal, par exemple, on n'admet pas que les Conseils municipaux soient si prodigues de subventions à des sociétés d'utilité plus ou moins réelle, ni que ces sociétés en sollicitent. M. du Pasquier leur conseille d'imiter l'exemple de l'Université populaire et de la Société Turgot « qui ne veulent pas de subventions ». A la bonne heure ! S'il était aussi honteux qu'il est glorieux, aux yeux du public, d'obtenir des subventions officielles, la face du monde serait bientôt changée ; mais démocratie oblige.

En féminisme, les Turgotins du Havre s'accordent pour demander « la suppression des obstacles légaux qui peuvent empêcher la femme de suivre sa destinée en embrassant telle carrière qu'elle se croit apte à remplir. »

Qui pourrait, en effet, être meilleur juge, en cette matière, que la femme elle-même ? Et quel autre moyen que l'expérience pour déterminer la nature et la mesure de ses aptitudes et capacités

---

Le vie moderne devient de plus en plus compliquée. M. d'Avenel ne l'apprend sans doute à personne, mais il le prouve par la longue série d'études qu'il continue de publier dans la *Revue des Deux Mondes* sur son *mécanisme*. C'est du mécanisme des Grandes Hôtelleries dont il est question dans la livraison du 15 janvier. L'auteur y décrit l'organisation et le fonctionnement des principaux hôtels de France et de l'étranger.

Nous engageons les philanthropes en quête d'inventions ou d'imitations à s'inspirer de ce qui concerne les Mills Hôtels (hôtels populaires), des Etats-Unis, et à tâcher de faire aussi bien et à aussi bon compte. Ce qui caractérise cette œuvre d'excellente démocratie, dit M. d'Avenel, c'est de ne pas être une institution « charitable », ni même « philanthropique », où le pau-

vre se sent plus ou moins entretenu par l'argent du riche. « L'argent, ici ne s'aumône point ; il rapporte. Le taux est modeste, mais il y a un revenu, et l'idée, par là, est vraiment féconde. »

La question des pourboires est touchée par M. d'Avenel, mais elle n'est pas résolue. On sait que les pourboires sont plutôt dommageables que profitables aux garçons d'hôtels et de cafés. Des patrons ont essayé de les supprimer, ils n'ont pu y réussir, l'opposition est venue des consommateurs. Alors ? Le sort des garçons est entre leurs mains. Qu'ils refusent tout pourboire comme offensant leur dignité d'homme, de même que les refuseraient mille autres marchands ou artisans, si on les leur offrait. Il serait facile aux Syndicats d'opérer cette réforme, mais ils ont bien d'autres chats — les bureaux de placement — à fouetter.

Il y a un roi du pétrole, un roi de l'acier, un roi du sucre, etc.; il y a aussi un roi des hôtelleries. C'est Ritz, un *self made man*. Nous conseillons aux collectivistes et aux politiciens sentimentaux, qui veulent l'égalité du point de départ pour tout le monde, de lire ce qui concerne Ritz et son chef de cuisine. Ce chef est un personnage ; « il jouit d'un traitement de ministre et la place est bien plus sûre. »

— Nos gouvernants nous assurent qu'ils sont créés et mis au monde pour nous défendre et pour établir la sécurité des personnes et des biens. J'incline fort à croire que nos défenseurs sont « orfèvres » . En effet, si l'on interroge l'histoire, si l'on examine la réalité des faits, dans tous les temps, dans tous les lieux, on voit les gouvernants occupés non pas à défendre leurs peuples, mais à attaquer les autres ; non pas à se défendre des ennemis extérieurs, mais des ennemis qu'ils se font à l'intérieur par leurs exactions. Ils luttent sans cesse, c'est leur essence, mais pour la domination et non pour l'indépendance.

L'un veut dominer sur terre : ça été longtemps le cas du gouvernement français ; l'autre sur mer, c'est encore en ce moment le cas du gouvernement anglais, comme nous le montre M. A. Moireau, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars. La Grande-Bretagne veut que sa marine soit en état — de *se défendre* ? Vous n'y êtes pas, — de *battre* et de *détruire* les marines réunies de deux autres puissances quelconques. En conséquence, elle multiplie ses navires et ses canons ; mais les autres puissances l'imitent, de sorte qu'elle n'est jamais plus avancée.

Ce gaspillage de capitaux n'est-il pas une des causes de la dépression économique qui se manifeste dans le Royaume-Uni ? Il

faut voir, dans l'article de M. Moireau, les chiffres des dépenses pour la marine anglaise. Le budget de la marine, de 407 millions de francs en 1889-90, est arrivé à 870 millions pour 1903-1904 ; il sera peut-être d'un milliard pour 1904-05.

Jusques à quand cela pourra-t-il continuer ? M. Moireau examine si l'Angleterre aura assez d'hommes pour armer tous ses navires ; si, en cas de guerre, les approvisionnements ne lui manqueront pas, réduisant ainsi tout cet imposant appareil à l'inaction ; si, etc.

Deux lignes de la conclusion nous expliquent le délire belliqueux des gouvernants : « Les énormes sacrifices que s'impose la nation anglaise, dans un accord *patriotique* vraiment superbe du peuple et du gouvernement...» Tant que le patriotisme consistera, non à se défendre, mais à attaquer les autres, les gouvernants auront beau jeu. Mais appelons les choses par leur nom : disons que les gouvernements sont des organes d'attaque et non de défense, de domination et non d'indépendance.

— Il n'y a plus à en douter, le Japon se civilise. Il est, d'ailleurs, à bonne école et il profite des leçons de ses professeurs. Toutes les revues de ce trimestre parlent plus ou moins de sa puissance militaire, maritime, industrielle, des chances qu'il a de remporter la victoire. On pense bien que nous n'analyserons pas tous ces articles japonisants. Nous allons cependant dire quelques mots des renseignements que publie sur ce sujet M. Pierre Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mars.

D'abord, les salaires japonais ont plus que doublé depuis une quinzaine d'années.

Quels bienfaits la civilisation introduit dans les pays qui veulent bien lui donner l'hospitalité ! Attendez.

« Le prix de toutes choses a beaucoup augmenté aussi. »

L'auteur nous montre que les prix des denrées ont aussi doublé et même souvent triplé ; de sorte que l'ouvrier japonais est aussi japonais que devant.

Pourquoi le prix de toutes choses a-t-il augmenté ?

La cause n'est pas difficile à découvrir : « Les recettes budgétaires ont presque triplé en dix ans, et elles ne suffisent pas à couvrir les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires. » Il va sans dire que les insuffisances budgétaires s'accumulent et font la boule de neige qui s'appelle la Dette publique. Heureux Japonais !

La séparation de l'Eglise et de l'Etat a toujours été considérée par les républicains comme un article fondamental de leur *credo*. Pourquoi donc la Troisième République n'a-t-elle pas encore dénoncé le Concordat ? Telle est la question que se pose M. de Lamarzelle dans le *Correspondant* du 25 février. La raison est que les républicains ne sont pas prêts à opérer cette réforme ; mais ils se préparent et d'une singulière façon .

Il aurait suffi aux libres-penseurs arrivés au pouvoir d'administrer mieux que les croyants, ou tout au moins pas plus mal, pour attirer à eux la foule des fidèles, qui n'étaient plus fidèles que de nom et qui ne demandent qu'à se rallier au fait accompli. Ils auraient encore pu débaucher les fidèles et les néophytes du catholicisme en préparant une nouvelle religion plus rationnelle, au lieu de nier Dieu et l'âme, ce qui est contradictoire au principe de la libre-pensée. Ils ont préféré singer les anciens régimes et renchérir sur eux en tout ce que ceux-ci avaient de défectueux. Ils ont préféré faire au cléricalisme une petite guerre à coups d'épingles,de persécutés devenir persécuteurs. C'était le plus sûr moyen de s'aliéner tout le monde et de rendre au catholicisme sa vigueur perdue. Ils ont préféré se servir du clergé que de s'en séparer,et ce,non pas au profit de la société civile,comme le croit M. de Lamarzelle, mais à leur profit personnel. Ils ont fait tous leurs efforts pour unir le spirituel au temporel dans l'exploitation du peuple. Ils ont joué avec plus malin qu'eux et, maintenant, la séparation ne peut plus se faire et ne se fera qu'à leur détriment. Voilà ce que l'on gagne à vouloir être plus jésuite que les jésuites.

Ces idées sont loin d'être celles de M. de Lamarzelle, qui traite la question au point de vue catholique et considère sa religion comme parfaite et la seule possible. Parfaite, une religion qui bénit les mariages et les enterrements des incroyants, qui baptise et fait faire la communion à leurs enfants, qui fait tout ce que l'on veut, pourvu que l'on paie !

— L'étude de M. Albert Gigot, dans le *Correspondant*, sur le socialisme municipal en Angleterre nous paraît démontrer que la marée montante du municipalisme est arrivée à son maximum et qu'elle va commencer à descendre.

On constate que l'incurie et la corruption se glissent dans les municipalités, les hommes capables et honnêtes s'éloignent des fonctions municipales. Les ouvriers municipaux se font attribuer le maximum de salaires et ne fournissent que le minimum d'ef-

forts. Il en faut jusqu'à 40 pour faire l'ouvrage de 4. Il résulte de ces abus et de plusieurs autres que les services municipalistes coûtent beaucoup plus cher que ceux des entreprises privées et que les sommes énormes empruntées pour faire fonctionner ces services ne rapportent que 1/2 pour cent.

Si pareille chose arrivait en France, on lèverait les bras au ciel, on expectorerait de belles phrases, les radicaux contre les cléricaux, les cléricaux contre les radicaux. Et voilà tout. En Angleterre on ne parle pas, on agit. Déjà plusieurs ligues se sont formées : l'*Union des citoyens*, l'*Alliance municipale*, la *Ligue pour la défense de la liberté et de la propriété*, qui organisent des enquêtes sur le municipalisme et qui ne parlent de rien moins que d'enlever le droit de vote à tous les citoyens qui sont investis d'un emploi municipal quelconque.

Ce principe mériterait d'être généralisé pour l'Etat aussi bien que pour les communes. N'est-il pas absurde que les fonctionnaires, moins nombreux que les citoyens, mais organisés, se sentant les coudes, et par conséquent plus forts dans la bataille électorale, participent à la votation des budgets dont ils profitent ?

Si l'on en croit M. Félicien Challaye, dans la *Revue de Paris*, la civilisation japonaise est bien supérieure à la nôtre. Les rapports sociaux, même les rapports commerciaux sont d'une urbanité admirable. D'une politesse exemplaire, le peuple japonais est aussi un des plus gais qu'il y ait au monde. « L'abondance des distractions saines et à bon marché est un des traits caractéristiques de la vie japonaise. Les fêtes les plus populaires, les véritables fêtes nationales se célèbrent, non pas, comme chez nous, pour l'anniversaire de combats sanglants ou de révolutions douloureuses, mais à l'occasion de l'apparition de certaines fleurs... »

La religion ne fournit pas matière à des guerres civiles ou étrangères — excepté quand c'est le lapin qui commence. — Les principes religieux du Japonais ne sont pourtant pas inférieurs à ceux de beaucoup d'autres peuples : « A l'idée moderne d'hérédité physiologique correspond dans le Bouddhisme l'antique idée de préexistence : nos actes et nos pensées proviennent des actes et des pensées d'innombrables vies antérieures, réapparaissant, s'attirant, par de mystérieuses affinités. Dans les milieux populaires, les idées chrétiennes qui répugnent le plus à la conscience japonaise sont celles du péché originel et des peines éter-

nelles. Les Japonais ne peuvent admettre que la nature soit essentiellement mauvaise. Ils ne peuvent comprendre qu'un Dieu bon ait créé le monde simplement pour faire un choix parmi les hommes et condamner la plupart d'entre eux à des peines qui ne finiront jamais. »

Peut-on être Japonais, au lieu de se faire *blocard ou anti-blocard* ?

Pourquoi donc le Japon emprunte-t-il à l'Europe sa civilisation ? Il ne lui emprunte, dit M. Challaye, que ce qui lui est nécessaire. Le Japonais est fort méchant. On l'a attaqué, il veut se défendre, c'est pourquoi il se met sur le même pied de guerre que ses adversaires. L'européanisation du Japon n'est pas générale ; elle est volontairement limitée. « Toutes ces imitations procèdent de l'énergique volonté qu'a ce peuple de rester libre pour garder sa propre façon de vivre et sa propre façon de penser. »

M. Challaye nous assure que le Japon n'ira pas plus loin dans son européanisation que ne le demande sa défense. Nous le souhaitons pour lui et pour nous.

La *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) publie les résultats d'une enquête sur le Patriotisme devant les sentiments internationaux. Cette enquête s'ouvre par un article de M. Sully Prudhomme : *Patrie et Humanité*, où l'auteur fait la part belle au catholicisme dans l'œuvre de la civilisation, mais où il finit par dire : « Ce n'est pas en bénissant les drapeaux flottant sur les bataillons que l'Eglise pourra désarmer les combattants. Elle n'inquiète pas les princes dans leur appétit de conquête ; elle les sacre sans réserve sur ce point. C'est une compromission séculaire, grâce à laquelle la raison du plus fort n'a cessé d'être la meilleure dans les litiges des Etats et dans la conclusion des traités. »

Nous ne pouvons citer les réponses des savants qui ont répondu à l'enquête : nous dirons seulement que, dans le nombre, il ne se trouve guère d'économistes. Ce fait explique peut-être comment M. Paul Gsell, dans sa conclusion, pose la pyramide sur sa pointe, je veux dire subordonne l'économique à la politique, autrement dit encore, espère que la Fédération européenne est la condition nécessaire de la liberté des échanges, tandis que c'est tout juste le contraire, et qu'il serait infiniment plus facile d'établir le libre-échange, fédération économique, que la fédération politique.

— Déboisement et décadence vont de pair, si l'on en croit le Dr Regnault, (même *Revue*). « Avec les arbres, sont mortes les villes », et l'auteur cite de nombreux exemples à l'appui. « La dépopulation dérive de là, l'appauvrissement aussi, et par suite la décadence intellectuelle. »

Que faire donc pour enrayer déboisement et décadence ? L'Administration des forêts n'y peut rien,puisque,comme les chèvres, elle vit de leur produit ; mais « quand par hasard le propriétaire a intérêt à boiser, il n'hésite pas à le faire ». Seulement les propriétaires ont moins que jamais intérêt à boiser : l'épée de Damoclès de la nationalisation du sol suspendue sur leur tête suffirait pour les en détourner, et ce n'est pas la seule cause qui les paralyse.

— A propos de la guerre russo-japonaise, M. Jean Finot écrit un article très intéressant sur les races dans la *Revue* du 15 mars. L'auteur y soutient que tous les hommes sont des hommes ; hérésie bien manifeste pour la « science moderne ». La forme et les dimensions du cerveau ne sont pas des indices de races supérieures ou inférieures. S'il y a des races inférieures ce sont évidemment les plus féroces, celles qui, se croyant les plus fortes, vont attaquer les autres à tous les bouts du monde.

On reproche au lapin japonais d'avoir commencé les hostilités contre les Russes, sans une déclaration préalable de la guerre. M. Finot observe qu'ils ont profité de nos leçons et il cite plusieurs exemples d'hostilités sans déclarations. Je dis plusieurs, c'est 110 sur 120. « Les Japonais, conclut M. Finot, ont donc agi sciemment en peuple civilisé ! »

L'entrée des socialistes au Parlement belge, la conquête qu'ils ont faite de nombreux hôtels de ville, la majorité qu'ils ont acquise dans deux conseils provinciaux, ont rendu journalières en Belgique, les discussions sur la municipalisation des services publics. L'exemple de l'Angleterre est là, et M. Joseph E. Nève examine, dans la *Revue Générale*, les raisons invoquées par les Anglais en faveur du municipalisme et les résultats obtenus.

La raison de salubrité a été la principale pour municipaliser les services d'eau et des logements ouvriers. Les concessions d'eau étaient données à l'aveugle, sans limite de temps, sans contrôle aucun. Il était facile de redresser ces errements. On a pré-

féré recourir à la régie directe ; mais à Birmingham, la distribution d'eau par la ville n'a fait descendre la mortalité qu'à 22 0/00, alors qu'à Londres, cette ville desservie par des compagnies accusées de ne fournir qu'une eau « de jour en jour plus pestilentielle et plus corrompue », la mortalité moyenne varie de 18 à 20 0/00.

Le Conseil de Comté de Londres a rasé des *slums* et élevé à leur place de monumentales constructions pour loger les ouvriers ; mais les loyers de ces logements sont relativement élevés, aussi sont-ils occupés par une population plus aisée, et les ouvriers sont allés porter leurs pénates plus loin. La salubrité n'a fait qu'y perdre et pour plusieurs raisons : les ouvriers expulsés paient leur part directe ou indirecte des charges municipales qui profitent à plus aisés qu'eux ; l'intervention de la municipalité a détourné l'initiative privée de l'entreprise de logements ouvriers.

Une autre raison ou prétexte des municipalistes : réaliser des bénéfices par le moyen de la régie et se créer des ressources nouvelles. M. Nève découvre les artifices de comptabilité et montre que les bénéfices se traduisent par des dettes.

Le pire, c'est que le socialisme municipal, qui prétend corriger les injustices et les inégalités sociales, ne fait que les augmenter. L'eau municipale, le gaz, l'électricité, les trams, sont payés par tout le monde également et ne profitent pas également à tout le monde. Le pauvre paie autant que le riche et jouit moins. L'ouvrier ne dépense pas tant d'eau, de gaz, d'électricité que le bourgeois. Il n'en supporte pas moins sa bonne part de la charge des emprunts contractés pour municipaliser tous ces services.

Ces considérations et beaucoup d'autres non moins fortes déterminent M. Nève à conseiller à ses compatriotes de ne pas s'embarquer dans la chaloupe municipaliste, d'estimer plus que jamais l'initiative privée « qui a fait tout ce qu'il y a de beau, de bon et de grand dans notre patrie ».

Les « portes de l'enfer » heurtent terriblement l'Eglise catholique, apostolique et romaine. M. Wilfrid Tampé recherche, dans les *Etudes*, les moyens de résister à l'assaut maçonnique, au jacobinisme, à l'anarchie intellectuelle.

On a suggéré de christianiser l'Université, comme on a fait

pour beaucoup d'autres carrières. M. Tampé ne croit guère à l'efficacité de ce moyen, il le considère comme « un rêve quelque peu naïf ». Le seul remède qui lui paraisse pratique est de fonder à tous les degrés de l'instruction, des écoles séparées et confessionnelles.

Fonder des écoles, cela paraît très facile, mais devient bien difficile. Il suffira, en effet, de faire une simple déclaration à l'inspecteur d'Académie, mais, observe M. Joseph Burnichon, dans les *Etudes* du 5 mars, « cette simple déclaration sera accompagnée de nombreuses pièces et documents, huit pour le directeur, quatre pour chacun des collaborateurs qu'il prétend s'adjoindre. Calculez : pour un collège dont le personnel compterait 25 maîtres, professeurs, surveillants, économes, etc. Total : 104 pièces à fournir, au minimum. »

Décidément, le jacobinisme est ami de paperasse. Au reste, les catholiques n'ont pas besoin de s'effrayer : les jacobinades ne peuvent que tourner à leur profit, comme jadis les dragonnades ont tourné à leur détriment.

— Dans les *Etudes* du 20 février, M. Lucien Roure se prononce pour les assurances libres contre les assurances légales. En établissant ses trois assurances légales, l'Allemagne prétendait arrêter le progrès du socialisme et faire bénéficier le gouvernement de la force que les partis démocratiques trouvaient à réclamer cette loi. « On sait comment ses calculs ont été réalisés, et si le socialisme a reculé en Allemagne. »

M. Roure est d'avis qu'il ne faut pas s'exagérer l'importance des assurances et des retraites ouvrières. La prévoyance, dit-il, est une chose très louable ; mais encore ne faut-il pas hypnotiser le travailleur sur le souci de sa vieillesse à mettre à l'abri du besoin, comme sur une idée fixe. D'autres motifs sollicitent l'ouvrier de ne pas dépenser immédiatement tout son salaire : il doit s'établir, pourvoir à l'éducation et à l'établissement de ses enfants, etc.

En aucun cas, les assurances et retraites ne doivent être obligatoires. Prélevées sur les salaires, elles mécontenteront les ouvriers ; prélevées sur les patrons, elles se traduiront par la baisse (ou la non-augmentation) des salaires, au mécontentement des ouvriers et des patrons ; prélevées sur le budget, elles mécontenteront tout le monde et désintéresseront les ouvriers de leur propre sort. Ils diront : « Puisque l'Etat se charge de notre avenir, pourquoi nous en soucier ? » Ils pourront même aller plus

loin et dire : « Puisque l'Etat se charge de notre avenir, à plus forte raison doit-il pourvoir à nos besoins présents. »

Si les partisans des retraites obligatoires se proposent de combattre le socialisme et de faire le bonheur des ouvriers, on voit qu'ils ont la main heureuse dans le choix de leurs moyens.

Une discussion instructive et édifiante a eu lieu à la Société d'économie sociale (publiée dans la *Réforme sociale* du 16 mars), sur l'Etat, le département, la commune et l'initiative privée en matière d'assistance.

M. A. Rendu, conseiller municipal de Paris, nous apprend que Paris et le département de la Seine consacrent aux œuvres d'assistance et à l'entretien des hôpitaux ou hospices la somme totale de 86.962.033 francs. Le département de la Seine contient le dixième de la population totale, et les 85 autres départements ne dépensent, pour l'assistance, que 77.985.683 francs. M. Rendu trouve que c'est injuste, d'autant plus injuste que beaucoup de provinciaux et surtout de provinciales viennent se faire soigner, opérer, accoucher, assister à Paris.

C'est ainsi qu'en 1893, on ne comptait que 8.084.575 journées pour les hôpitaux et hospices et qu'aujourd'hui, on est arrivé à 10.008.858, soit une augmentation moyenne de 132.420 par an. C'est encore ainsi que le département de la Seine élevait 37.760 enfants en 1893 ; 43.715 en 1895 ; et 52.000 en 1903.

Paris et le département de la Seine ne sont pas seulement de bons assisteurs et de bons éleveurs ; ils sont aussi de bons accoucheurs. « On accouche près des deux tiers des femmes dans nos maternités et chez nos sages-femmes. On fait là tout près de 60 0/0 des accouchements de Paris !... Voilà ce qui se passe. C'est la déroute, la faillite des accoucheurs. »

Notez que, après avoir ainsi coupé l'herbe sous les pieds des médecins, on ne réduit pas leur patente, au contraire. Ce n'est donc pas sans raison que M. Rendu dit que cette philanthropie tourne en collectivisme médical.

M. Romain de Sèze observe qu'il ne faut pas seulement tenir compte de la proportion des habitants de la Seine à ceux de la France, puis de la proportion des secours. Il faut aussi considérer la richesse du département capital par rapport à celle des autres départements.

M. Delbet adresse diverses critiques à la capitale et à son assistance. Les hospices parisiens, dit-il, sont propriétaires, dans

toutes les contrées de la France, d'immeubles qui ne sont pas toujours bien gérés. L'administration se défend très bien, peut-être même trop bien contre les pauvres. C'est contre les riches qu'elle se défend le moins.

M. Marbeau veut que l'on renverse les données du problème de l'assistance : rechercher avant tout ce que fait, ce que peut faire, ce que doit faire la bienfaisance privée ; on examinerait ensuite ce qui reste à faire à l'autorité publique. « Toute société qui ne veut pas être en décadence doit avoir pour première base l'effort individuel. Aussi la bienfaisance privée devrait être la base de l'assistance. »

M. Rendu a beaucoup insisté sur l'injustice qu'il y avait à ce que la province rejetât la charge de ses filles-mères et de leurs enfants sur la capitale. Personne ne lui a répondu que, par contre, la province élève un bien plus grand nombre encore d'enfants légitimes, qui viennent ensuite enrichir la capitale par leur travail. Et puis, les pères des enfants de ces filles-mères ne sont-ils pas quelquefois des Parisiens ?

La *Revue d'Économie politique* de janvier, contient un article sur les transformations économiques et sociales contemporaines, par M. Blondel, qui fournirait matière à plusieurs autres, s'il fallait discuter toutes les questions qui y sont touchées. Nous n'en effleurerons donc qu'une ou deux.

Les grands changements qui viennent de se produire dans l'humanité, dit M. Blondel, sont avant tout la conséquence de faits matériels, tels que l'affluence de l'or en Europe, l'invention et le perfectionnement des machines de toutes sortes, le développement des moyens de transport, etc. Ces faits ont eu un contre-coup d'autant plus considérable qu'ils se sont produits sous un régime de grande liberté économique...

La liberté économique est donc bonne à quelque chose. Mais elle a aussi de graves inconvénients, si l'on en croit M. Blondel. « On ne peut nier, dit-il, que la concurrence n'entraîne aisément des abus, qu'elle ne provoque à une exploitation des forces humaines... La concurrence effrénée, si elle favorise le progrès matériel, n'entraîne pas nécessairement le progrès moral. »

Assurément, la concurrence *effrénée* n'entraîne pas le progrès moral, elle fait même tout le contraire : mais la concurrence toute simple ? Les économistes ont démontré que la concurrence libre est éminemment juste, qu'elle porte en elle son frein et son

aiguillon, et personne ne les a réfutés. Il faudrait pourtant le faire avant de confondre la concurrence effrénée avec la concurrence libre qui ne l'est pas.

M. Blondel nous présente aussi une nouvelle justification du protectionnisme qui ne justifie rien. « C'est pour se garantir des secousses qu'une crise survenue dans un pays déterminé imprime aux pays voisins qu'on fait aujourd'hui de la « protection » à outrance et qu'on se préoccupe tant du marché intérieur.»

C'est aussi pour se garantir de la pluie que Gribouille se jette dans la rivière. La concurrence portant en elle son frein et son aiguillon, — ne nous lassons pas de le redire, puisqu'on ne se lasse pas de l'ignorer, — les crises sont impossibles en régime de libre concurrence ; pour qu'elles naissent, il faut que la concurrence soit faussée, effrénée.

— Dans le même numéro, M. René Gonnard recueille les idées économiques d'Aristophane. Il nous parle des Cléon et de leurs semblables, qui moissonnent, vendangent et cueillent les figues « avec la langue ». Tout à fait d'actualité : nos Cléon n'ont pas la langue moins longue ni moins agile que ceux des Grecs.

Voici pour les pacifistes et les libres-échangistes : Xénophon a insisté sur ce point que, dans la paix, deux peuples peuvent tirer l'un de l'autre de plus grands avantages que n'en tire, dans la guerre, le vainqueur, du pillage du vaincu. Aristophane partage la même opinion : cette idée d'enrichissement par la guerre, il la réfute nettement et lui oppose l'enrichissement par les travaux de la paix.

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que la guerre est une mauvaise industrie, qui ne paie pas.

Un argument pour les féministes : Aristophane démontre péremptoirement le conservatisme des femmes (Assemblée des femmes). Les républicains ont certainement grande envie de conserver le pouvoir. Qu'ils s'empressent donc d'investir les femmes des droits politiques, et ils sont sûrs de leur affaire.

— M. Schelle, dans la *Revue d'Economie politique* de mars, nous présente Quesnay avant d'être économiste ; il aurait pu intituler son étude : *Quesnay-Chirurgien*. C'est, en effet, la lutte de Quesnay pour les chirurgiens contre les médecins, qui a été son principal titre à la notoriété avant d'être économiste.

A signaler, parmi les nombreux renseignements contenus dans cette étude, la manière dont Quesnay entendait la formation des

médecins et des chirurgiens ; il s'y montre déjà économiste et donne au consommateur du service médico-chirurgical la priorité sur le producteur.

Quesnay ne paraît pas avoir une foi illimitée dans son art : « La première chose qu'il semble qu'on devrait se proposer serait d'examiner si ces professions sont plus utiles que nuisibles à la société, afin de les conserver ou de les proscrire. L'obscurité de l'art de guérir inspire, en effet, des doutes suffisants pour hésiter sur le parti qu'on devrait prendre... »

Nous n'avons plus de pareilles hésitations aujourd'hui ; l'art de guérir n'a plus d'obscurité, du moins quand l'œil est armé du microscope ; nous avons des vaccins et des sérums à *gogo*, et qui seront infaillibles, comme tant d'autres médicaments, tant qu'ils seront à la mode.

Les amateurs de belles phrases liront avec plaisir le discours que M. Jaurès publie dans la *Revue socialiste* de janvier ; ils pourront savourer à loisir les périodes ternaires chères aux prédicateurs et aux rhéteurs : le devoir des minorités d'avant-garde, des militants de la première heure, c'est d'aller trouver « les travailleurs immobiles, les travailleurs passifs, les travailleurs somnolents », c'est de ne jamais se rebuter et de ne jamais les rebuter, « c'est de les appeler, c'est de les encourager, c'est de les éveiller à la conscience d'eux-mêmes, à la conscience de leur dignité, à la conscience de leur force, à la conscience de leurs droits... » Et un peu plus loin : « Le prolétariat doit se préparer peu à peu « à devenir l'Etat, à devenir le souverain, à devenir la loi nouvelle de l'humanité affranchie. »

Quant aux idées exprimées dans ce discours... la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a ; il en est de même du plus bel orateur. Il s'agit de combiner l'action politique et l'action syndicale, pour la conquête des pouvoirs nationaux et municipaux.

« Il est temps, laissez-moi le dire, — allez-y, — il est temps que la France républicaine apporte sa part de réformes sociales dans le contingent des efforts européens. Nous nous sommes laissé devancer par l'Allemagne impériale dans l'organisation des retraites ouvrières et paysannes, et voici, citoyens, que pour les élections anglaises prochaines, tout le grand parti libéral, qui est pourtant un parti bourgeois, s'unit aux Trade-Unions ouvrières pour proclamer précisément un programme municipal qui

va, en hardiesse, bien au-delà des premières réalisations de la régie relative du gaz. Le programme commun des libéraux anglais et des Trade-Unions anglaises ouvrières comprend la mise en régie, non seulement du gaz, mais de l'eau, des transports et dans une certaine mesure du logement lui-même. »

Cette tirade me rappelle la fable : *Le singe et les bonnets de coton*. Le marchand de bonnets en prend un pour dormir un somme. Tous les singes du voisinage, qui le voient, en font autant. Les Allemands organisent des retraites, les Anglais municipalisent certains services. Ne considérons pas si ces mesures sont utiles ou nuisibles à la société ; n'attendons pas d'en voir les résultats ; dépêchons-nous de les imiter. Les singes sont excusables d'imiter les hommes, puisque ceux-ci se disent des êtres supérieurs ; mais les Français le sont-ils d'imiter les Anglais et les Allemands par simple esprit d'imitation ?

M. Jaurès veut introduire le suffrage universel du domaine politique dans l'économique. Toujours la tendance simiesque. « Par la République, par la démocratie, nous avons une idée de ce que serait l'atelier, l'usine, la mine, si *elle* (*sic*) était gouvernée selon la loi du suffrage universel par tous les producteurs qui y travaillent, par les régies municipales, nous avons une première application du collectivisme, par les services publics nationaux, nous avons l'ébauche de ce que pourront être demain les grands services sociaux. »

La République est si bien gouvernée par le suffrage universel, qu'il faut en avoir une dose de clairvoyance pour vouloir étendre ce régime à l'industrie !

L'optimisme démocratique de M. Jaurès n'est pas partagé par M. Edouard Berth. L'Etat, dit celui-ci, dans le *Mouvement socialiste* du 15 janvier, l'Etat n'a de prix aux yeux des partis politiques, (sans en excepter le parti socialiste), que s'il est ou une source de richesses et de faveurs, ou un instrument de domination idéaliste ; « tous les partis sont protectionnistes et casent leurs amis dès qu'ils sont au pouvoir ; les questions techniques sont subordonnées par eux à la question politique ; leur triomphe ne se traduit que par un changement du personnel gouvernemental et administratif. Ce sont là des truismes que la politique du Bloc, depuis quatre ans, n'a fait que rendre plus évidents encore, s'il est possible... Le sens révolutionnaire s'émousse ter-

riblement dans le vestibule du pouvoir ! Nous vivons sous le despotisme des parlementaires et d'une nouvelle Convention. »

D'où vient que les démocraties font preuve d'une si grande absence d'esprit public ? « Chaque individu, dit M. Berth, est trop absorbé par ses affaires personnelles pour songer aux affaires publiques ; la politique devient une carrière, *la chose des politiciens* ; c'est ainsi que pratiquement s'exprime le divorce idéal entre le citoyen et l'homme privé. »

D'où vient que chaque individu est trop absorbé par ses affaires personnelles ? M. Berth ne se le demande pas. La question vaut pourtant la peine d'être creusée. Pour notre compte nous inclinons fort à croire que, plus on augmente les attributions de l'Etat, plus il est difficile au commun des citoyens de les connaître et de les contrôler, par la double raison qu'elles sont trop nombreuses et complexes et que, surmené de travail pour emplir le Trésor, on n'a pas le loisir de se tenir au courant des affaires publiques.

Si l'Amérique a jamais eu besoin de protection pour son industrie, il est certain que ce temps est passé et que l'industrie américaine est en état de soutenir la concurrence mondiale. C'est ce que montre M. Joseph Benzacar dans la *Revue Economique de Bordeaux.*

De 1870 à 1900, dit-il, la valeur de la production agricole des Etats-Unis s'est accrue de 142 0/0, celle des manufactures de 207 0/0. La production industrielle s'est même accrue au point de déprécier les produits : « Alors que de 1870 à 1900, la production du coton est passée de 3.1 millions de balles à 10.3, la valeur correspondante n'a progressé que de 303 à 469 millions de dollars. Il n'est pas douteux que cette dépréciation ne soit due au rendement croissant des industries de plus en plus concentrées. »

De ces faits et de beaucoup d'autres M. Benzacar tire la conclusion suivante : « La politique douanière des Etats-Unis n'a-t-elle pas fait son temps ? Ne serait-il pas utile à tous les peuples de rétablir les canaux du commerce, de les dégager des entraves artificielles qui découragent le négoce et avilissent les prix par un engorgement intérieur des produits ? »

— La même *Revue* (n° de mars) renferme une conférence de M. E. Martineau sur le commerce international, où il est démon-

tré que, dans l'échange libre, « le profit de l'un est aussi le profit de l'autre. »

C'est très bien ; mais les protectionnistes et surtout les socialistes répondent : « Pourvu que les deux échangistes soient d'égale force ; mais, en fait, le pays riche et bien outillé écrase le pays pauvre ; le patron, bien pourvu de capital, exploite l'ouvrier qui n'en a point. » Il faut donc aller plus loin et démontrer que le libre-échange profite encore plus au faible qu'au fort, au pays pauvre qu'au pays riche, au prolétaire qu'au capitaliste

Cette démonstration aurait répondu par anticipation aux objections qui ont été opposées à M. Martineau sur le protectionnisme militaire, le protectionnisme de transition, le protectionnisme éducateur, etc.

M. Martineau observe bien judicieusement que le libre-échange « réalise progressivement, et selon les mérites, une répartition plus équitable de la richesse universelle ». C'est là son plus grand défaut aux yeux des parasites, qui sont bien loin de vouloir la répartition selon les mérites.

Le libre-échange, dit encore M. Martineau, « établit entre les peuples des liens indissolubles d'intérêt qui rendent de plus en plus difficiles les brutalités de la guerre et font entrevoir ce rêve lointain caressé par toutes les intelligences d'élite, la fraternité des peuples fondée sur l'harmonie des intérêts. »

Un grand pas sera fait dans la bonne voie quand les pacifistes auront compris que c'est par le libre-échange qu'on arrivera à l'arbitrage et à la pacification et non l'inverse ; et qu'il serait beaucoup plus facile d'amener l'opinion publique à imposer aux gouvernants le libre-échange que la suppression des armements, des écoles militaires et de tout l'attirail guerrier.

Le Japon va-t-il se mettre sur le pied d'en remontrer à ses professeurs ? Dans l'*Echo de l'Industrie* du 31 janvier, M. H. de Nimal donne de nombreux extraits de l'*Annuaire financier et économique* publié à Tokio, par le ministère des Finances. Les lecteurs ont de quoi se rassasier de renseignements de ce genre en ce moment, dans tous les Journaux et Revues ; donc, inutile de s'y arrêter ; mais la conclusion qu'en tire M. de Nimal est bonne à noter :

« Il serait hautement à souhaiter que les autres pays et notamment la Belgique, prissent exemple sur le Japon, en publiant régulièrement un Annuaire aussi complet et aussi pratique où

sont groupés avec méthode, ordre et clarté, par tableaux récapitulatifs et comparatifs, année par année, les données les plus variées et les plus détaillées sur le mouvement démographique, social, économique, commercial, industriel, agricole et financier. Rien ne manque dans ce petit volume de 177 pages. »

Le Japonais meilleur statisticien, plus clair, plus concis que son maître l'Européen ! Où allons-nous ?

De ce que le Japon fait des progrès si rapides, faut-il conclure, comme quelques-uns le font, que la concurrence de l'industrie japonaise est à craindre pour l'industrie européenne ? M. de Nimal ne le croit pas et donne de très bonnes raisons de son opinion dans l'*Echo* du 28 février.

On a agité le péril jaune : l'Orient, (Chine et Japon) envahissant l'Europe comme aux âges héroïques. Aujourd'hui on veut bien croire que les fils du Ciel et du Soleil levant resteront chez eux ; mais, dit-on, grâce au bas prix de la main-d'œuvre, à défaut de leurs personnes, ils nous inonderont de leurs produits à bon marché et toute lutte nous sera impossible.

M. de Nimal montre que l'industrie japonaise, prise dans son ensemble, est encore des plus rudimentaires. Jusqu'à présent, par exemple, l'industrie métallurgique est dans l'enfance, de même que la verrerie et la sucrerie.

Mais le grand obstacle à l'inondation, c'est la hausse des salaires et du prix des denrées. Les salaires ont plus que doublé depuis quinze ans et s'ils continuent à progresser, ils ne tarderont pas à atteindre les taux payés en Europe. Or, il est de toute nécessité qu'ils continuent, puisque les besoins se multiplient et que les prix des moyens de les satisfaire montent encore plus rapidement que les salaires.

Ajoutez la hausse des prix des matières premières nécessaires à l'industrie et vous serez rassurés sur le danger de l'inondation japonaise, d'autant plus que la présente guerre, par les impôts et les emprunts qu'elle entraîne, ne fera qu'accélérer le mouvement d'ascendance des denrées, des matières et des salaires.

« Bref, conclut M. de Nimal, le jour où le Japon aura atteint le degré de développement industriel de l'Europe et des Etats-Unis, il apparaît comme infiniment probable que les produits et fabricats y reviendront aussi cher que partout ailleurs. A l'heure actuelle déjà, le prix des produits fabriqués y est fréquemment plus élevé qu'à l'étranger, malgré les salaires en apparence inférieurs. »

A l'occasion de la discussion sur le rachat des chemins de fer, M. Neymarck expose, dans le *Rentier*, les progrès accomplis par les compagnies depuis les conventions dites scélérates. La durée des voyages a été considérablement réduite. Les prix des transports ont subi d'importantes diminutions. Le public a donc économisé du temps et de l'argent.

Et les actionnaires ? Et les employés ? Et l'Etat ? Les actionnaires ont vu leurs dividendes et intérêts rester à peu près immobiles : 342 fr. en 1855, 298 en 1865, 298 en 1883, 303 en 1902. Les employés ne doivent pas se trouver trop mal dans cette administration, puisqu'il y a toujours plus de postulants que de places. L'Etat est encore le mieux partagé.

« C'est l'Etat qui s'est fait, et a la part du lion. Les actionnaires des six grandes Compagnies ont à se partager annuellement environ 150 millions pour intérêts et dividendes.Or,les impôts payés à l'Etat par les Compagnies et les charges patronales qu'elles supportent s'élèvent à près de 120 millions, soit 80 0/0 du dividende. Autrement dit, quand un actionnaire d'une Compagnie de chemin de fer reçoit 1 franc, 0 fr. 80 vont à l'Etat et aux charges patronales. »

Bref, les actionnaires reçoivent 150 millions ; les Compagnies paient plus de 400 millions de salaires, 60 millions de charges patronales, 55 à 60 millions d'impôts sur leurs titres. Elles procurent plus de 200 millions de profits à l'Etat par voies d'économies réalisées, de réduction dans les tarifs, etc.

Dans ces conditions, M. Neymarck considère que le rachat serait un désastre financier. Le système des conventions a permis de continuer les travaux publics avec les ressources procurées par les Compagnies, ce que l'Etat n'aurait pas pu faire. Le rachat présenterait un grand danger en identifiant la dette des Compagnies avec celle de l'Etat, déjà trop forte. On a donc bien fait de rejeter ou d'ajourner le rachat.

Ce qui résultera du débat ? Il y a toute apparence qu'on donnera au réseau de l'Etat « une tête et une queue » ; mais on ne fera pas du réseau un modèle à suivre et un champ d'expériences. M. Neymarck rappelle fort à propos les paroles de Léon Say : « Il n'y a pas de modèle à chercher dans une exploitation de l'Etat, par la raison que, si l'Etat veut faire du commerce, c'est à lui de se mettre à l'école et de chercher des modèles dans l'industrie. »

En effet, quelle compétence peut bien avoir l'Etat en matière de commerce et d'industrie ? Pour répondre sainement à cette

question, il suffit de considérer de quoi est composé l'Etat. D'hommes qui ont passé leur vie, depuis leur plus tendre enfance, séquestrés du monde réel, absorbés dans les Bibles, les Sommes, les Encyclopédies, les Dictionnaires, les Manuels, hommes qui, par conséquent, ne connaissent rien en affaires, et qui sont d'une présomption proportionnée à leur ignorance. Les bons modèles que nous avons là !

Le format des *Temps Nouveaux* a été agrandi, quoique ce journal eût de la peine à vivre. Cette réforme lui réussira-t-elle ? Peut-être. Les premiers numéros du nouveau format nous paraissaient plutôt faibles, surtout dans la partie critique ; mais une amélioration très sensible se manifeste dans les numéros suivants. Nous ne ferons que signaler une longue étude sur Herbert Spencer, par M. Kropotkine, et une non moins longue, sur les organes de la religion et de la morale par M. Elisée Reclus. Ces études sont trop longues, et peut-être trop substantielles, pour être analysées ici. Passons donc à l'article de M. Kropotkine sur la guerre russo-japonaise.

Cette guerre, dit l'auteur, est une calamité qui va nécessairement causer un retard dans le développement du mouvement révolutionnaire en Russie. Elle coûtera immensément de souffrances au peuple russe, et elle détournera son attention des graves problèmes intérieurs. On s'agitera pour savoir si la guerre est conduite avec plus ou moins d'habileté ; si tel général et tel ministre méritent la confiance. « Chaque guerre est un mal, qu'elle finisse par une victoire ou par une défaite. Un mal pour les combattants, un mal pour les neutres. Je ne crois pas aux guerres bienfaisantes. »

Si toute guerre est un mal, la guerre des classes doit aussi en être un. Alors ?...

— Et la guerre aux congrégations, est-elle un bien ? Est-ce une victoire ? Est-ce un progrès ? M. André Girard, qui se pose cette question dans les *Temps Nouveaux*, répond : « En apparence, oui ; en réalité non. »

C'est l'esprit religieux, dit M. Girard, qu'il importait de bannir de l'enseignement, et par « esprit religieux » j'entends, cet esprit dogmatique qui caractérise les religions, qui en est l'essence. Mais l'enseignement laïque n'exclut pas le dogme. S'il

écarte certains d'entre ceux qui sont communs aux deux enseignements, il en est aussi qui lui sont propres.

M. Girard cite un certain nombre de ces dogmes laïques, et il conclut que le progrès consiste à inciter l'enfant à développer sa raison par l'exercice continu et en toute occasion de la faculté qui distingue l'homme de la brute.

Est-il bien sûr que la raison ait besoin d'être « incitée » et que l'enfant ne soit pas assez porté de lui-même à l'exercer ? Pourquoi inciter l'intelligence plutôt que les autres organes ?

La *Revue des Idées*, études de critique générale paraissant le 15 de chaque mois, a vu le jour le 15 janvier 1904. Cette revue sera, dit son programme, pour tous ceux qui pourront se rendre capables d'attention soutenue, un instrument de culture générale ; tout en faisant une place importante à la science, elle ne sera pas une revue scientifique, mais bien une revue critique. On y trouvera, à côté d'une étude de biologie, des pages de philosophie, d'esthétique, de sociologie ou d'histoire.

Nous signalerons aux lecteurs, dans les premières livraisons : *le Radium et la radio-activité de la matière*, par le Dr Georges Bohn. *L'économie du travail et l'élasticité*, par M. E. J. Marey. *Schopenhauer et Nietzsche*, par M. Jules de Gaultier. Nous ne voyons pas d'articles sur la science économique dans ces trois premiers numéros, mais nous ne perdrons peut-être pas pour attendre.

— Encore une nouvelle Revue : L'*Enseignement libre*, Bulletin de la Ligue de la Liberté d'Enseignement. Fondée en août 1902, la Ligue de la Liberté d'Enseignement, « fidèle à toutes les libertés, étrangère à tout esprit de haine et d'exclusion, n'a pas seulement pour mission de combattre, sous leur forme la plus générale, ces idées fausses, ces projets indignes d'une nation civilisée — la guerre aux congréganistes ; — elle doit, sous une forme précise et pratique, regarder l'avenir et mesurer ce qu'il nous réserve d'après le chemin parcouru. »

Ce que l'avenir nous réserve, c'est le monopole de l'enseignement à tous les degrés par l'Etat. En effet, pourquoi l'Etat exclut-il de l'enseignement les congréganistes, même en tant qu'individus ? Parce qu'ils ont des opinions différentes des siennes.

Quand les congréganistes auront disparu, s'il se trouve des laïques professant les mêmes opinions que les congréganistes, ou d'autres opinions qui diffèrent de celles de l'infaillible Etat, ils seront également exclus et ainsi de suite.

N'est-il pas curieux de voir des renégats de la République, qui se sont tant moqués de l'infaillibilité papale, s'attribuer à eux-mêmes la même vertu surnaturelle !

Ce que nous réserve encore l'avenir, c'est la suppression de la liberté de réunion, de la liberté de la presse, moyens de propagande des idées et des opinions bien plus influents que les écoles, malgré toutes les vertus morales de l'*a b c*, de la table de Pythagore, de la conjugaison des verbes et de toutes les choses dangereuses que les ignorantins enseignent aux enfants.

Puisque nous vivons dans un monde renversé, on devine que la plupart des membres de la Ligue de la Liberté de l'Enseignement sont des catholiques en religion et des réactionnaires en politique. Voilà où nous en sommes !

ROUXEL.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

New-York City. Mai 1904.

Coup d'œil général sur le commerce et l'industrie des Etats-Unis en 1903. — Le Trust de l'Acier. — Opinions anglaises sur la condition de l'ouvrier américain.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la condition financière et commerciale des Etats-Unis en 1903, on est, dès le premier abord, frappé de l'importance capitale du rôle joué par la récolte dans le mécanisme économique de cette année. On peut le dire sans hésitation : c'est la récolte qui a sauvé la situation, gravement compromise par les désastres de Wall Street. Aussi, malgré le nombre considérable de faillites dont le passif s'élève à $ 156.633.859 (environ 815 millions de francs), le chiffre le plus haut depuis 1896, malgré cela, dis-je, l'année écoulée ne saurait être considérée en fin de compte comme véritablement mauvaise.

Cela n'offre rien de surprenant dans un pays qui, ainsi que l'a si bien fait ressortir, encore une fois, une récente étude de M. Yves Guyot, est, avant tout, une nation agricole (1).

Quoi qu'il en soit, d'une manière générale, c'est le fermier dont la condition est, en ce moment, la plus prospère ; et cette prospérité a suivi une marche ascendante, pour ainsi dire continuelle, depuis une vingtaine d'années. On en voit maintenant la preuve dans le degré de confort matériel atteint par cette catégorie de producteurs, aussi bien que par le chiffre de leurs dépôts dans les diverses banques. C'est une chose courante aujourd'hui pour le fermier d'avoir un salon qui semblerait luxueux à bien des ménages bourgeois en Europe ; de posséder son téléphone et une voiture de luxe ; sa fille va au collège et chacun de ses enfants, aux heures de loisir, joue du piano, fait de la bicyclette ou de la photographie.

A New-York, s'il faut s'en rapporter aux déclarations du se-

(1) le Vieux neuf protectionnisme. (*Journal des Economistes* de mars 1904.)

crétaire de l'Agriculture, il n'y a pas moins de quatre ou cinq cent mille dollars déposés, par les fermiers seuls, dans les banques ou prêtés par eux sur hypothèques. En Iowa, les agriculteurs ont pu envoyer environ $ 60.000.000 au Canada pour acheter des terres arables et des pâturages.

— Il ne faudrait pas conclure de l'état prospère de la récolte dernière que les exportations de céréales des Etats-Unis aient augmenté en 1903. Il y a, au contraire, une diminution sensible, düe en partie à une consommation nationale infiniment plus considérable que par le passé; et aussi, au fait que le fermier est en position de garder ses produits en attendant de meilleures occasions financières; mais on ne saurait nier l'influence de l'abondance sur le marché européen de blés indous (1), russes et argentins; il sera intéressant de voir, en 1904, ce qui résultera de cette influence augmentée sans doute de l'appoint du blé d'Australie, nul en 1903 par suite d'une mauvaise récolte.

Si nous jetons un coup d'œil sur les exportations générales, nous remarquons qu'elles sont un peu supérieures, dans leur chiffre total, à celles de l'exercice précédent. Les totaux des quatre dernières décades sont les suivants :

1873........	$	567.000.000
1883........	$	795.000.000
1893........	$	876.000.000
1903........	$	1.465.000.000

Les instruments aratoires sont un des principaux articles dont l'exportation a augmenté. Quant aux diminutions, elles portent outre le blé dont nous avons parlé plus haut, sur les cotonnades expédiées en Chine; l'ensemble des articles manufacturés présente également une différence en moins avec l'exercice précédent; mais, étant donnée l'augmentation de l'importation des matières premières et le total de la production aux Etats-Unis, la différence en question ne doit s'expliquer que par une plus grande consommation sur place.

Il est à noter, néanmoins, que les économistes, comme les hommes d'affaires, s'entendent aujourd'hui pour regrètter que les négo-

(1) Il est à remarquer que le blé de l'Inde, après avoir donné, pendant des années, des récoltes médiocres, a pris son essor en 1903 au point de déverser 75 millions de *bushels* sur le marché d'exportation.

ciants américains n'aient fait, jusqu'ici, que relativement peu d'efforts pour s'établir à demeure sur les marchés étrangers; ou, en d'autres termes, pour organiser systématiquement l'exportation. On en est arrivé à surcharger les marchés nationaux, et, d'autre part, les manufacturiers, sous l'empire des influences factices dominant depuis quelques années, ont tellement augmenté leurs moyens de production, qu'à l'heure actuelle, afin de réaliser ce qui, il y a une huitaine de mois, était considéré comme un bon bénéfice, ils doivent écouler quinze ou vingt fois plus de marchandises qu'auparavant.

Certains experts (1) font, d'ailleurs, observer que les Etats-Unis, au point de vue des exportations, ne tirent pas tout le parti possible de leurs ressources. Ils déplorent, par exemple, que ce pays, qui produit 85 0/0 de tout le coton du globe, n'exporte guère plus de cotonnades que la Suisse, où cette plante ne pousse pas! Ajoutons que l'Amérique, malgré ses énormes facilités pour la construction des machines, est la tributaire de l'Angleterre en ce qui concerne les locomobiles (*stationary engines*).

— Le commerce intérieur, en 1903, a été estimé à environ vingt milliards, c'est-à-dire à la somme des exportations et importations des principales contrées du monde. Notons, une fois de plus, qu'il s'est développé ainsi sous l'égide du free trade absolu régnant entre les quarante-cinq républiques ou territoires qui composent l'Union.

Quant aux chemins de fer, il y a eu quelques fluctuations dûes à l'augmentation des salaires et à des dépenses d'amélioration extraordinairement hautes. Toutefois, les tarifs se sont soutenus et le résultat final est des plus satisfaisants; les différentes compagnies ont pu construire presque autant de nouvelles lignes qu'en 1902: 5.655 milles (2).

La caractéristique de 1903, en somme, pour les railroads de l'ensemble de l'Union est cette élévation de salaires à laquelle je faisais allusion plus haut. C'est, là, une source d'augmentation de dépenses très sérieuses, car elle est permanente et — ainsi que le disaient, dans des interviews récentes, les présidents du *Wabash*, du *Saint-Louis and San Francisco*, et du *Cleveland-Chicago-Saint-Louis* — c'est là le dernier chapitre auquel, aujour-

---

(1) Notamment M. Bartlett, chef du bureau des renseignements du Musée commercial de Philadelphie.

(2) 6.020 milles en 1902.

d'hui, les compagnies puissent toucher en cas d'économies urgentes à réaliser.

Parlant des salaires, il faut noter que ceux-ci sont plus élevés actuellement qu'ils ne l'ont jamais été dans l'histoire économique des Etats-Unis ;et bien qu'il y ait eu,par suite,une certaine avance dans le prix des nécessités de la vie, cela ne saurait faire compensation et le pouvoir d'achat des gages ou salaires reste, en dernière analyse, supérieur à ce qu'il était, il y a deux ou trois années à peine.

— 1903 a aussi vu s'élargir le champ des tentatives faites par les employeurs pour venir en aide aux ouvriers, que leur âge oblige à cesser de travailler. Sous ce rapport, l'Amérique est singulièrement en arrière de la vieille Europe. Jusqu'à présent, il est vrai, l'élévation des salaires dans ce pays-ci avait été regardée — à tort — comme rendant en quelque sorte inutile un système de pensions: du moins, telle était l'excuse habituelle des patrons pour ne pas s'occuper de la question. Ces derniers trouvaient,du reste,extraordinaire, que leurs employés s'appuyassent, pour leurs revendications, sur le fait qu'en aucune autre contrée non plus les employeurs ne réalisent autant de profits. Mais, aujourd'hui, les grands industriels semblent se préoccuper, enfin, de l'avenir de leurs humbles mais indispensables auxiliaires. Est-ce par pure philanthropie, est-ce plutôt pour s'attacher les ouvriers et éviter des chances de grève? Toujours est-il que de différents côtés on voit les patrons manifester une tendance à suivre les errements de l'Europe.

Il faut bien dire aussi que c'est seulement depuis peu d'années que les travailleurs comprennent les pensions ou secours dans la liste de leurs desiderata: ils paraissent n'en avoir compris toute l'importance qu'à la suite des échanges de vues qui sont devenus si fréquents entre leurs leaders et ceux des ouvriers allemands, et surtout anglais.



Il est à peine besoin de mentionner, ici, les difficultés où se trouve le trop fameux Trust de l'Acier. Il n'est guère de journal en Europe qui n'en ait parlé avec plus ou moins de développements. Le mal, on le sait, vient en grande partie, de la surcapitalisation de ce syndicat et de l'extrême dissémination de ses titres. La question qui se pose maintenant aux directeurs de l'*United States Steel Corporation*, est de relever le montant des profits

nets — lesquels présentent, en 1903, une diminution de dix-sept millions de dollars. Ils comptent y parvenir en augmentant la vente, grâce à une baisse de prix sur un certain nombre d'articles, et, malheureusement aussi, en retranchant sur le salaire de leurs employés: de ce dernier chef, on espère réaliser la formidable économie de vingt millions de dollars. Ce qui reste inexpliqué pour le moment, est que ce Trust puisse ainsi impunément en prendre à son aise avec ses employés, alors que les grandes compagnies de chemins de fer sont dans une terreur continuelle des grèves. Peut-être la raison de ce phénomène social réside-t-elle dans le fait que le niveau général ordinaire des salaires payés par les gros syndicats est assez élevé et que les employés ont pour ce motif une certaine reconnaissance envers les Trusts. Il est notoire, du reste, que ceux-ci traitent mieux d'habitude leurs ouvriers que ne le font la majorité des autres employeurs.

*
* *

A propos de la condition des ouvriers aux Etats-Unis, il n'est peut-être pas sans intérêt de relever les résultats d'enquêtes entreprises ici dans des sens très différents par divers économistes de la Grande-Bretagne.

L'une d'elles a été faite par M. John Burns, le grand leader ouvrier qui est en même temps un des plus fervents apôtres du socialisme en Angleterre. Les observations de M. Burns méritent de retenir l'attention, parce qu'elles font bien ressortir les aspects différents que prend la question ouvrière en Amérique et au Royaume-Uni. Ce qui l'a frappé surtout, et avec raison, c'est que l'organisation du travail met beaucoup plus de temps à se développer aux Etats-Unis qu'en Angleterre. Comme il le fait très bien remarquer, la cause de cette infériorité se trouve dans l'ambition même de l'ouvrier yankee, cette ambition de s'enrichir qui est une des caractéristiques de la race. L'*american workman*, en conséquence, est plus préoccupé de dépasser ses camarades dans la lutte pour la vie que de s'entendre avec ces derniers pour arriver à un *modus vivendi* destiné à faciliter les rapports de patron à employé. Il lui importe assez médiocrement d'améliorer son sort comme ouvrier, puisqu'il vise à devenir patron lui-même: au besoin, il sacrifierait ses « copains », si ceux-ci entravaient sa marche en avant.

Naturellement, il serait téméraire de généraliser et d'avancer que tous les travailleurs des Etats-Unis sont bâtis sur ce modèle.

Mais il est indéniable que les plus intelligents d'entre eux, ceux sur lesquels on serait en droit de compter le plus pour faire progresser les trade-unions, sont beaucoup trop conservateurs pour cette tâche, et, c'est ce qui fait que M. Burns a « peu d'espoir en la cause du travail en Amérique (1) ». La facilité avec laquelle nombre d'individus font fortune ici, l'exemple des Rockefeller, des Carnegie, des Cramp, sont des facteurs capables d'arrêter pendant longtemps le développement des unions américaines sur le modèle de celles de la vieille Angleterre.

Cela explique aussi, dans une large mesure, pourquoi le socialisme avance si lentement chez nous. Le *labor leader* anglais le déplore, s'écrie que, sous le rapport industriel, « *America is hell with the lid off* » — l'enfer avec le couvercle enlevé: toutefois, puisque les travailleurs se montrent, en somme, satisfaits de leur sort,pourquoi être plus royaliste que le roi? Pourquoi surtout venir essayer d'acclimater dans notre pays des institutions faites pour un autre pays? Les conférences de M. Burns ont été applaudies, parce que l'ouvrier, le prolétaire quelconque aime toujours être plaint et à être regardé comme un martyr. Mais le conférencier, lui-même, reconnaît, qu'au fond, une grande partie de son auditoire de travailleurs n'était pas en sympathie d'idées avec lui.

D'un autre côté, une Commission, envoyée aux Etats-Unis par la *British Iron Trade Association*, déclare — ce qui n'est pas absolument nouveau — que les ouvriers américains, dans les usines, travaillent beaucoup moins qu'en Angleterre, en ce sens que le perfectionnement de l'outillage nécessite moins d'efforts physiques. D'ailleurs, ainsi qu'on peut le constater tous les jours davantage, le *Yankee laborer*, ne se soucie guère des « gros ouvrages » dans les établissements industriels. Tout ce qui ne réclame que de la force musculaire et n'offre que peu de chances d'avancement pour l'ouvrier est laissé par le Yankee aux nègres dans le Sud, et, dans le Nord, aux immigrants irlandais, slaves, italiens, polonais, hongrois, etc.

Soit dit en passant, cette tendance à créer une classe d'ilotes parmi les travailleurs développe chez ces derniers un esprit de caste qui n'est pas fait pour simplifier cet aspect de la question sociale, et qui pourrait aider à expliquer la stagnation relative du socialisme.

Entre ces immigrants qui gagnent un dollar et demi par jour

(1) Nous nous réservons d'examiner, dans une prochaine lettre, si ces craintes sont bien fondées.

et les Américains qui, dans le même atelier, arrivent à se faire douze et quinze dollars, parfois en huit heures de travail, il y a naturellement toute la différence d'un prolétaire à un parvenu. Les uns comme les autres, il est vrai, ont leurs unions; mais entre des syndicats composés d'éléments si profondément dissemblables sous tous les rapports, il ne saurait y avoir grande entente ni grande cohésion.

Mais, pour en revenir à l'enquête de l'Iron Trade, notons encore qu'elle relève, ainsi que le fait, du reste, remarquer un économiste anglais, M. J. Foster Fraser, dans « The Century » (1), que les *labor unions* américaines poussent à l'augmentation de la production au lieu de tâcher de réduire cette dernière comme le font les syndicats anglais.

Il est à peine besoin d'ajouter que les faits qui frappent le plus l'observateur étranger, à quelque école qu'il appartienne, sont, tout d'abord, l'esprit d'entreprise des travailleurs yankees, toujours prêts à adopter les nouveaux perfectionnements à la machinerie — ce en quoi ils font preuve de plus d'ampleur de vue que leurs confrères d'Europe; et en second lieu, la préférence montrée par les patrons pour les jeunes gens, lorsqu'il s'agit de remplir des fonctions entraînant de la responsabilité et nécessitant de l'initiative.

George Nestler Tricoche.

---

(1) The success of American manufacturers (1903).

LETTRE D'AMÉRIQUE

I. — Mexique.

« Le Mexique est un pays heureux », écrit-on tous les jours. — Pourquoi ? — « Parce qu'il n'a pas d'histoire ! » — Comment, pas d'histoire ? Qu'entend-on par là ? Pas d'histoire, un peuple qui, au lieu de dépenser des millions et des millions en armements, les dépense en œuvres de progrès, — qui, au lieu de faire construire sans cesse des cuirassés, des croiseurs, des torpilleurs, contre-torpilleurs, sous-marins, canons-monstres,etc,etc...,s'applique à améliorer ses ports, à en ouvrir de nouveaux, à élever des phares, pour donner plus de sécurité à la navigation, à outiller, en un mot, ses *8.830* kilom. de côtes, — qui, au lieu de chercher querelle à ses voisins, s'efforce de vivre en paix avec eux, —qui, au lieu d'ameuter le monde autour de ses révolutions, paie ses dettes, augmente ses recettes, travaille à développer ses ressources naturelles et à donner aux capitaux étrangers, qu'il sollicite, les plus sérieuses garanties. — Oui, ce peuple a une histoire, et il est en train d'en écrire la plus belle page. Il l'écrit en lettres d'or ; d'autres l'écrivent en lettres de sang. Il est sage ; les autres sont fous.

Je parlerai de l'outillage maritime du pays. Il ne saurait être évidemment comparé à celui des grandes puissances d'Europe ou à celui des Etats-Unis ; mais il est déjà fort avancé, et, d'un bout de l'année à l'autre, on y travaille sans relâche. J'indiquais, dans ma dernière correspondance, d'après le rapport du Président de la République, les principaux ports du Pacifique et du Golfe où l'on avait commencé, au cours de ces dernières années, de grands travaux. Je citais le port de Vera Cruz à peu près terminé ; le dernier rapport du Consul de France dans cette ville contient à ce sujet d'intéressants détails (1). A Tampico, à la barre de Nautla,

(1) Voir Rap. commerciaux. *Moniteur officiel du Commerce extérieur.*

à Coatzacoalcos, à Progreso, etc..., sur la même côte, il règne une très grande activité; mais il semble que les efforts du gouvernement se portent de préférence en ce moment sur la côte du Pacifique, plus étendue (6.250 kilom.) et longtemps délaissée. Dans chacun des ports de Santa Rosalia (Compagnie du Boléo) la Paz, Guaymas, Mazatlan, San Blas, Manzanillo, Topolobampo, Acapulco et Salina Cruz, de 500 à 3.000 ouvriers travaillent toute l'année, sans compter le personnel technique et d'administration.

Mais l'œuvre la plus remarquable qu'on est en train de poursuivre depuis trois ans avec une ténacité que ni les fièvres, ni les vomito negro, ni les catastrophes comme celle de 1902 n'ont réussi à ébranler, est certainement celle de Salina Cruz. — Je reviens d'un voyage dans cette partie de la République, et j'ai été frappé de l'avenir qui est réservé à ces régions, — très prochainement. On ne s'en doute pas le moins du monde en Europe; il faut voir!

Depuis 18 mois seulement, on peut se rendre de Mexico à Salina Cruz en chemin de fer, par le Mexicain, le Vera Cruz al Pacifico et le National de Tchuantepec; au total, 835 kilom., — soit 2 jours et 2 nuits. C'est un voyage qui n'a rien de confortable, d'ailleurs; mais il vaut la peine qu'on y prend. Dès Speranza, on entre dans ce qu'on appelle ici les *terres chaudes*, par opposition aux *terres froides* qui sont les hauts plateaux du centre. Arrivé à Cordoba, on est en pleine et riche région caféière et sucrière. Puis on s'enfonce dans la forêt vierge avec ses essences infinies. Pour qui ne connaît que le nord du pays, il semblerait qu'on a quitté le Mexique. C'est, en effet, un autre Mexique; le vrai Mexique de l'avenir, — le Mexique des grands bois, du caoutchouc, du riz, du café, du tabac, de la canne à sucre, du cacao, — sans compter l'élevage!

Salina Cruz est le terminus du chemin de fer de l'isthme de Téhuantepec (309 kilom.), sur le Pacifique. L'autre terminus, sur l'Atlantique, est Coatzacoalcos. Quand le gouvernement résolut de construire ce chemin de fer, il n'y avait rien dans cette région que quelques villages perdus, sans communication entre eux. Par les cartes géographiques, on savait que les côtes se resserraient à cet endroit pour former un isthme. Le percement des isthmes était à la mode; la réalisation du canal de Panama semblait remise aux calendes grecques; quelques personnes eurent l'idée d'un canal de Tehuantepec; mais le gouvernement, plus sage, pensa à un chemin de fer et, de ses deniers, il entreprit la construction: 50.000.000 de piastres, soit environ 125.000.000 de francs y ont été employés. Le kilomètre revient donc, en moyenne, à plus de 400.000 francs.

— C'est assez dire les difficultés matérielles que les ingénieurs ont eu à vaincre. Après cet effort, le gouvernement n'était guère disposé à se charger de l'exploitation qui ne devait pas donner de bénéfices de quelques années, la ligne n'étant pas outillée. Elle aboutissait, en effet, d'un côté, à la barre de Coatzacoalcos, village de pêcheurs, inabordable, et, de l'autre, à Salina Cruz, groupe de huttes d'Indiens *tehuanos*, posées sur un coin d'une plage à pente rapide, balayée, d'un bout de l'année à l'autre, par les vents du Nord. Il fallait donc mettre ces deux extrémités de la ligne en contact avec la mer, créer des ports accessibles à tous les navires. La maison S. Pearson et Son, de Londres, qui travaillait au port de Vera Cruz, obtint la concession. Elle avait intérêt à se servir de la voie ferrée; on la lui loua. — Bonne opération pour le gouvernement.

Voilà le concessionnaire des travaux des ports de Coatzacoalcos et de Salina Cruz locataire de l'Etat mexicain. Il sait ce que cela lui coûte; il faut reconnaître qu'il a presque refait la voie, de mauvaise grâce, sans doute; mais son contrat l'y obligeait et, encore aujourd'hui, il espère couvrir ses fortes avances par l'augmentation considérable du trafic qui ne peut manquer de se produire très rapidement. Il y a trois ans, en effet, pas un navire n'aurait osé jeter l'ancre en face de Salina Cruz. Actuellement, bien que le port ne soit qu'ébauché, une douzaine de grands chargeurs viennent y faire mensuellement leurs opérations. Dans 6 ou 7 ans, peut-être moins, les travaux terminés, Salina Cruz sera un des plus beaux ports du Pacifique et un des abris les plus sûrs.

Tout le long de la côte, le quai mesure déjà plus de 1.200 mètres et sa base atteint une profondeur de 25 pieds environ. On se propose de l'amener à 10 pieds plus bas, soit un total de 35 pieds! Il restera alors à poursuivre le travail sur les autres côtés du bassin qui aura la forme d'un carré légèrement arrondi aux angles.

D'ailleurs, la Compagnie a dû se livrer à des travaux supplémentaires qui ont quelque peu retardé ceux du port proprement dit. Ainsi, l'approvisionnement d'eau pour la nouvelle ville a coûté fort cher et n'a pas donné de bons résultats. En premier lieu, le puits creusé sur un emplacement désigné par un spécialiste venu, spécialement à cet effet, de Londres, a coûté plusieurs centaines de milliers de piastres et ne parvient pas à donner assez d'eau pour la moitié de la population. Actuellement, on projette d'amener l'eau de Tehuantepec. Devis estimatif: trois millions de piastres! — Le drainage a également donné des résultats déplo-

rables, et on a dû déjà en refaire une grande partie. A plusieurs reprises les tubes se sont rompus et le village a été inondé.

En résumé, les dépenses s'élèvent à ce jour à environ 5 millions de piastres (12.500.000 francs) ; on estime qu'il faudra dépenser encore au moins 10 millions (25 millions de francs) pour que Salina Cruz soit un port de toute sécurité.

A toutes les difficultés déjà énumérées, il faut ajouter : l'instabilité des fonds de sable, le manque d'employés vraiment compétents et habiles, la pénurie de la main-d'œuvre et les mauvaises conditions climatologiques. On raconte volontiers sur les lieux que les employés supérieurs sont mécontents de l'administration et, qu'eux-mêmes malmènent à leur tour les ouvriers placés sous leurs ordres. Certains faits pourraient, s'ils se passaient dans un milieu français, donner lieu à des scandales ; mais les Anglais n'ont pas notre caractère ; ils tiennent une grosse affaire et ils ne sont pas disposés à la perdre ; ils savent trop bien que les Nord-Américains et les Allemands sont derrière et les guettent, prêts à poursuivre l'œuvre qu'ils auraient abandonnée... et ils se taisent. Ce sont des gens habiles. Quel exemple ils nous donnent. Pas une difficulté sérieuse ne s'est élevée entre l'entreprise et le gouvernement. Comparez cela avec ce qui se passe pour le port de Montevideo ; on peut dire que, là-bas, le syndicat français, depuis qu'il a commencé les travaux, a constamment été en différend avec le gouvernement. Un moment, même, on a pu se demander si les travaux n'allaient pas être suspendus !

II. — Uruguay.

Mais l'attention qu'on portait, il y a trois mois, aux affaires du port de Montévidéo, est distraite en ce moment par une révolution que rien ne faisait prévoir en décembre. Pauvre petit Uruguay ! Ce pays est le paradis terrestre de l'Amérique du Sud et il semble qu'il veut s'effòrcer de justifier la phrase fameuse d'un de ses anciens présidents, le colonel Latorre : « Les Orientaux sont incorrigibles ! » Mais ce colonel avait des procédés de gouvernement qui, à la longue, si on lui en avait laissé le temps, auraient produit d'excellents résultats : Il enrégimentait les meneurs et les envoyait construire des routes. Le Président Cuertas qui succéda à Borda usa d'autres moyens, plus pacifiques, et il eut le rare bonheur d'assurer la paix intérieure de 1897 à 1903. Mais, six ans de calme, c'est beaucoup pour ce pays. M. Battle y Ordoñez, élu en mars 1903, ne fut pas aussi heureux. Arrivé au

pouvoir avec la renommée d'un homme intègre, parfaitement honnête, loyal dans toute l'acception du mot, d'un esprit cultivé, il ne put pourtant pas raisonner les *blancs* et leur imposer la sagesse pendant plus de dix mois, — et aux prix de quels efforts! Il dut mettre en campagne les troupes gouvernementales qui n'ont pas toujours été heureuses jusqu'à ce jour. J'ignore si la lutte a déjà pris fin; je reçois mes nouvelles par lettre et les télégrammes de la presse ne m'ont encore rien appris. Mais dans l'hypothèse la plus favorable, il faudra longtemps pour que le pays se remette de la secousse qui l'agite. La confiance ne reviendra que lentement et il faudra de longs mois pour réparer les ruines accumulées. Que serait-ce si au lieu d'être à étalon d'or, le pays était, comme tant d'autres de ce continent, inondé de papier-monnaie?

Les relations commerciales sont naturellement presque complètement arrêtées juste à l'époque des gros règlements, des plus importantes affaires provoquées par la vente des laines et des récoltes. L'enrôlement forcé des travailleurs des champs a fait le vide dans les établissements ruraux et les produits de la campagne n'arrivent plus naturellement sur le marché. A la Bourse, les titres de la dette extérieure ont perdu près de 12 points tandis que les diverses valeurs qui composent les emprunts internes ont subi un véritable effondrement.

Entre temps, l'émigration prend des proportions considérables; tous ceux auxquels ne sourit que médiocrement le service dans la garde nationale, s'enfuient à l'étranger, tandis que les Argentins qui affluaient ordinairement à Montévidéo, à l'époque des bains de mer (décembre, janvier et février), restent chez eux ou ne viennent qu'en petit nombre; et ainsi disparaît une source importante de bénéfices pour le commerce.

... L'industrie française vient de remporter une victoire sur ses concurrents américains et européens qu'il est bon de signaler. La fourniture de 360 compteurs électriques destinés à l'entreprise municipale de lumière, de Montevideo, a été adjugée à la Compagnie pour la fabrication des compteurs, de Paris, pour son compteur ACT, bien connu en France. Ce succès est d'autant plus appréciable que les concurrents étaient nombreux et que la victoire n'a été attribuée qu'après des essais prolongés.

J'ai sous les yeux le relevé du commerce extérieur de l'Uruguay pendant les neuf premiers mois de 1903. Le total des transactions s'est élevé à $ 48.650.300, soit environ 243.251.500 francs, dont 29.893.000 $ pour la seule exportation et 18.757.000 pour l'im-

portation. — Dans la même période de 1902, le chiffre total n'atteignait que 43.307.000 $. — Si l'on tient compte que, pendant la même période de 1901, ce commerce ne se chiffrait que par 39.796.000 $, il y a lieu de se montrer très satisfait de cette marche progressive. Il est curieux de noter qu'à l'exportation les produits de l'élevage et des *saladeros* (établissements où se prépare la viande salée et séchée au soleil; ils sont au nombre de 18 dont 12 groupés aux environs immédiats de Montevidéo), fournissent un chiffre de 27.420.000 $; les produits agricoles figurent pour 1.266.400 $; et les 1.205.600 $ restant sont fournis par le bétail sur pieds (705.000 $), et par divers autres produits très secondaires tels que vieux cuivre, vieux fer, vieux chiffons et provisions pour navires.

Comme on le voit, l'année 1903 a été une des meilleures pour le pays. Le calme régnait sur tout le territoire; les plus difficiles se félicitaient de l'élection de M. Battle y Ordoñez; le commerce travaillait en paix sans manifester la moindre crainte du lendemain. — Rien ne faisait prévoir la crise qui devait inaugurer si tristement l'année 1904. — Mais vite, j'ajoute qu'avec l'Uruguay il ne faut désespérer de rien: ce tout petit pays est un des plus vigoureux de l'Amérique. Un jour, il deviendra comme une petite France de l'hémisphère sud.

J.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Avril* 1904)

1er. — **Loi** portant ouverture, au ministre de l'Agriculture, sur l'exercice 1904, d'un crédit de 295.000 fr. pour combattre l'invasion des rats et autres animaux nuisibles et venir en aide aux agriculteurs victimes de leurs ravages (page 2050).

— **Loi** accordant des encouragements à la culture du lin et du chanvre (page 2050).

2. — **Rapport** adressé au Président de la République par la commission supérieure des halles centrales de Paris sur la situation des halles en 1903 (page 2096).

—**Rapport** adressé au Président de la République par le conseil supérieur des habitations à bon marché pour l'année 1903 (page 2098).

— **Loi** portant ouverture au ministre des Travaux Publics d'un crédit spécial de 7.121.474 fr. 05 en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1900 (soulte à la compagnie d'Orléans pour les lignes échangées entre elle et l'Etat) (page 2121).

7. — **Loi** portant approbation de la convention signée à Bogota, le 4 septembre 1901, entre la France et la Colombie, pour la protection réciproque de la propriété industrielle (page 2169).

— **Décret** relatif à la participation de la France à l'exposition internationale de Liège (Belgique) (page 2171).

8. — **Rapport** au Président de la République, relatif à la nomination d'une commission chargée d'examiner la situation de notre marine et de nos défenses coloniales et portant constitution de cette commission (page 2202).

12. — **Situation** au 1er avril 1904 du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévue par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 2314).

16. — **Loi** faisant bénéficier le demi-soldier (inscrit maritime)

de sa pension de retraite à compter du jour où son droit est constaté (page 2377).

— **Loi** portant modification de la loi du 20 juillet 1897 sur le permis de navigation maritime et l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde (page 2378).

17. — **Rapport** suivi d'un décret relatif à la protection de la santé publique en Afrique occidentale française (page 2397).

— **Rapport** suivi d'un décret fixant les dimensions au-dessous desquelles les bois d'okoumé et d'acajou ne pourront être exportés de la colonie du Gabon (page 2399).

19. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret créant une agence de la Banque de l'Indo-Chine à Singapore (page 2419).

20. — **Rapport** général sur l'état, le fonctionnement des services et les résultats de l'enseignement au conservatoire national des arts et métiers pendant l'année 1903 (page 2437).

21. — **Loi** portant approbation des conventions signées à La Haye le 12 juin 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse, pour régler les conflits de lois et de juridictions relatifs à la tutelle des mineurs (page 2457).

— **Loi** portant approbation des conventions signées à La Haye, le 12 juin 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse, pour régler les conflits de lois en matière de mariage (page 2458).

— **Loi** portant approbation des conventions signées à La Haye, le 12 juin 1902, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse, pour régler les conflits de lois et de juridictions en matière de divorce et de séparation de corps (page 2458).

— **Loi** portant ouverture au ministre des Colonies, d'un crédit extraordinaire de 1 million, à titre de subvention au budget local de la Réunion, à l'occasion du cyclone survenu du 21 au 22 mars 1904 dans la colonie (page 2459).

— **Loi** portant ouverture au ministre des Colonies, d'un crédit extraordinaire de 80.000 fr., à titre de subvention au budget local de Tahiti, à l'occasion du cyclone survenu en janvier 1903 dans l'archipel de Tuamotu (page 2459).

— **Loi** modifiant le paragraphe 1er de l'article 5 de la loi du

11 janvier 1892 sur le tarif général des douanes en ce qui concerne certains produits de l'Inde française (page 2459).

22. — **Loi** autorisant la Ville de Paris à contracter un emprunt de 100 millions (page 2473).

— **Décret** portant exemption des droits de douane à l'entrée dans les colonies françaises autres que la Nouvelle-Calédonie, des produits originaires des Nouvelles-Hébrides récoltés ou fabriqués par les établissements possédés par des Français ou par des sociétés civiles ou agricoles françaises (page 2485).

24. — **Décret** étendant le service des colis-postaux de la valeur déclarée, et grevés de remboursement, dans les relations avec les Indes-Orientales néerlandaises (page 2532).

27. — **Rapport** approuvé par le Président de la République, fixant les indemnités pour frais de représentation et de bureau du personnel de l'inscription maritime (page 2615).

29. — **Décret** rendant applicable à l'Algérie le décret du 19 septembre 1903 réglementant la fabrication, l'emmagasinage et la vente en gros et au détail des huiles de pétrole, de schiste, essences et autres hydrocarbures (page 2670).

LA TYRANNIE MODERNE. — Il est convenu que nous avons acquis, grâce à des efforts séculaires, la liberté politique, la liberté religieuse, la liberté civile, et quelques autres libertés. Du moins on nous l'a si bien fait croire, que personne n'oserait mettre en doute la réalité de ces glorieuses conquêtes. On sait qu'afin de les consolider, et pour qu'elles constituent un acquêt désormais intangible, beaucoup méditent de leur adjoindre la « liberté obligatoire », qui en serait l'âme ou le ciment. En attendant que celle-ci vienne exercer une action devant laquelle on ne pourra naturellement que s'incliner, j'en voudrais signaler une autre qu'on connaît peu, mais pour laquelle il ne serait pas inutile de réclamer pendant qu'il est encore possible. C'est celle que j'appellerai, faute de trouver mieux, la *liberté administrative*. Les puristes ne manqueront pas de m'objecter que l'expression n'est pas très exacte. Je leur répondrai que, la chose n'existant pas encore, ils ont tout le loisir de choisir un mot meilleur pour la désigner.

Pour plus de clarté, d'ailleurs, j'en vais donner une définition : la *liberté administrative* serait le droit reconnu à chacun d'être traité comme une personnalité humaine (et non comme une bête de somme ou un animal comestible) par les fonctionnaires,

commis et autres préposés à des services publics, soit que ces services dépendent des gouvernements, soit qu'ils rélèvent de compagnies nanties de monopoles, c'est-à-dire soustraites par des lois artificielles à la condition naturelle de la concurrence.

Il y a longtemps que cette liberté-là manque au bouquet des autres libertés dont on nous fait respirer le parfum. Pour qu'on s'en aperçût, et pour qu'on sentît à quel point elle serait nécessaire, il a fallu qu'une personne appartenant au monde des théâtres — le seul dont les petites aventures puissent émouvoir sérieusement l'opinion — eût quelques démêlés avec les demoiselles du téléphone. Alors des yeux se sont dessillés, et des observateurs sagaces ont constaté, non sans étonnement, que dans les diverses branches de l'industrie et du commerce dont l'Etat s'est emparé, la position des consommateurs vis-à-vis de lui n'est pas celle de contractants habituels, mais celle de *sujets*. Positivement! L'Etat est si bien accoutumé à agir en Souverain, qu'Il en conserve les méthodes quand Il se fait producteur ou marchand, et qu'Il entend déléguer une part de Sa majesté aux plus humbles de Ses représentants. Nous sommes donc les sujets de la poste et du télégraphe, de la régie des tabacs, de certaines lignes de chemins de fer, etc. Ces diverses émanations du Souverain sont représentées par des personnages à figures modestes, que n'entoure aucun appareil, et qui ne diffèrent pas sensiblement, par leur aspect ou leur costume, des simples mortels comme vous et moi. Il n'importe ! Ils sont des Seigneurs et nous des serfs. Sans qu'il y paraisse, ils sont en train d'organiser une espèce de féodalité : je crois qu'en Russie, on appelle cela le *tchin*. Songez que, dans les rapports forcés, de plus en plus fréquents, que nous avons avec eux, nous n'avons aucun recours contre leur prépotence. Nous arrive-t-il quelque difficulté avec eux dans leurs bureaux, à leurs guichets ? Leur simple parole fait foi, pas la nôtre. Que le plus honnête homme du monde se trouve en désaccord avec eux: une fiction légale le transformera, s'ils le veulent, en menteur ou en insulteur, et c'est lui qu'on condamnera, « pour l'exemple ». Soyez sûr que l'exemple produira son effet: ils recommenceront. Et des gens qui savent compter affirment qu'en France seulement il y en a déjà sept cent mille!

Nous avons donc sept cent mille tyrans, contre lesquels le moindre mouvement d'humeur (et de leur humeur, hélas! aussi bien que de la nôtre) nous expose à commettre le délit d'outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, — c'est-à-dire un délit de lèse-majesté. Ces sept cent mille tyrans sont comme les

tentacules d'une pieuvre monstrueuse, qui nous enserrent dans tous les actes de notre vie, depuis la minute qui suit notre naissance jusqu'au jour où l'on nous cloue dans notre cercueil, et même au-delà. Et quand je dis sept cent mille, je reste au-dessous de la vérité : car aux fonctionnaires proprement dits, il faut ajouter les employés de toutes les grandes Compagnies à monopoles qui ne sont pas encore « nationalisées », telles que le gaz, les chemins de fer, les omnibus, etc. Ceux-ci ne sont pas tout à fait revêtus de la même majesté ; mais ils possèdent à peu près les mêmes prérogatives, — et la plus précieuse de toutes : l'irresponsabilité effective, sinon nominale. Nos réclamations, dans la plupart des cas, se brisent contre un bloc. Nous ne pouvons faire instruire nos fils, mettre une lettre à la poste, monter dans un tramway, acheter un cigare, avaler un verre d'eau, prendre un billet de chemin de fer, sans sentir peser sur nous une puissance formidable qui nous interdit de nous plaindre si le cigare est mauvais ou l'eau empoisonnée, si le tramway reste en panne, etc.

Aussi faut-il se munir de l'arme la plus utile aux opprimés : la patience.

Cette vertu est inégalement répandue dans le monde ; mais la population parisienne en a reçu plus que sa part. Elle est si résignée et douce, si « bon enfant », si accommodante et d'humeur si facile, que je me demande toujours par quelles accumulations d'abus, d'exactions, d'arbitraire et de sottises il y eut jadis des gouvernements qui réussirent à la pousser aux révolutions. C'était sans doute pour des principes, à l'inverse de ce qui se passe, par exemple, dans le monde anglo-saxon ; car pour ce qui est des faits, on ne saurait trop admirer l'esprit de support dont les Parisiens témoignent en mille petites occasions, qui se répètent tous les jours.

Nulle part, j'en suis sûr, on ne verrait des grappes humaines, serrées et bourdonnantes comme des essaims d'abeilles, stationner pendant des heures devant un bureau d'omnibus, avec un rond de carton dans la main pour fiche de consolation, dans l'attente souriante, béate et infinie d'une voiture qui ne porterait pas l'écriteau « complet ». Nulle part, non plus, quand une contestation s'élève entre un administré et un fonctionnaire, on ne verrait les assistants prendre aussitôt parti pour le fonctionnaire, *a priori*, avec une unanimité merveilleuse, et même s'échauffer bientôt contre le mécontent, le blâmer, le railler, le gronder : « Hé quoi ! cet animal ose se plaindre de quelque chose !... » Nulle part... Mais à quoi bon multiplier les exemples ! Il n'est pas

même nécessaire de sortir de chez soi, surtout si on est abonné au téléphone, pour en recueillir des chapelets.

Et cependant, on trouve que cela ne suffit pas. On rêve, pour améliorer nos conditions d'existence, de transformer dans le même sens toute notre économie. Les expériences que nous faisons chaque jour dans les domaines où nous avons permis à nos législateurs d'étouffer le principe salutaire de la concurrence, ne nous apprennent rien. Nous sommes prêts à renoncer, en faveur de l'Etat, au peu d'initiative que nous avons conservée. On nous dit que lorsqu'il sera tout-puissant, il fera mieux ce qu'il fait mal; qu'il attend, pour nous montrer ses capacités bienfaisantes, que nous nous soyons livrés plus complètement encore à sa merci; qu'une fois qu'il tiendra toutes les ficelles de notre existence, il ne les tirera que pour notre bonheur parfait. On nous dit cela, et nous le croyons! On nous démontre que le meilleur moyen de mettre fin aux abus du fonctionnarisme, c'est de l'augmenter indéfiniment: parce que, quand chacun sera fonctionnaire, ce sera comme si personne ne l'était. Et nous ne demandons qu'à nous laisser persuader...

Après tout, le raisonnement est habile. Il démontre en tout cas, chez ceux qui le tiennent, une jolie connaissance du cœur humain, de ses penchants éternels, de ses secrètes faiblesses, et de l'égoïsme qu'il aime à dissimuler par des déclamations trompeuses! Quand chacun pourra contribuer pour sa petite part à l'oppression universelle, on sera persuadé qu'il n'y a plus de tyrans.

Mais la tyrannie n'y perdra rien.

(Figaro) EDOUARD ROD.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 MAI 1904

Nécrologie. — M. Fournier de Flaix.
Communications. — Avis relatif aux prochaines élections de membres de la Société. — Le Centenaire de Richard Cobden. — Prix Ad. Coste, à la Société de Statistique.
Discussion : Du projet de loi sur les zones franches.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

Il annonce la présence, à la réunion, de MM. Chaumet, député de la Gironde, rapporteur à la Chambre de la question à l'ordre du jour de ce soir; Schatz, professeur à la Faculté de droit d'Aix ; René Dollot, qui a publié d'importantes études sur les ports francs et spécialement sur le port de Hambourg.

M. le Président fait part à la réunion de la mort de M. Fournier de Flaix, qui a fait partie de la Société depuis de longues années et qui était des plus âgés parmi nos confrères. M. Fournier de Flaix avait publié d'intéressantes *Etudes économiques et financières* et d'importants travaux sur l'impôt en France et à l'étranger. Il était le père de notre confrère M. Marcel Fournier, directeur général de l'Enregistrement.

M. le Président rappelle à ses collègues qu'une session pour l'élection de membres de la Société va bientôt être ouverte, et que les candidats aux places vacantes doivent se presser de produire leurs titres

Il communique ensuite une lettre adressée à la Société d'économie politique par le Cobden Club de Londres, qui se prépare à célébrer, le 3 juin prochain, le centenaire de la naissance de Richard Cobden. Le Cobden Club demande à la Société d'économie politique de s'associer aux manifestations qui auront lieu à cette occasion dans toute la Grande-Bretagne. La réunion répond avec un unanime empressement à cette demande, et auto-

rise le Bureau, sur la proposition de M. Levasseur, à transmettre à Londres cette sympathique adhésion. Conformément à cette décision, M. Frédéric Passy a adressé, le lendemain même, au Cobden Club, la lettre suivante :

Paris, le 6 mai 1904.

« Monsieur le Président,

« J'ai donné connaissance, hier, à la *Société d'économie politique* de Paris, dans sa réunion mensuelle, de la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. D'un mouvement unanime, comme j'en étais certain, la Société a chargé son bureau de vous en remercier, et de vous dire que le 4 juin prochain, date de sa première réunion, elle mettra à son ordre du jour la commémoration de votre glorieux compatriote, qu'elle considère à juste titre comme l'une des plus grandes figures du siècle dernier et le type de l'homme de l'avenir : de celui qui, précisément parce qu'il aime son pays d'un amour intelligent, éclairé et généreux, n'en cherche la grandeur que dans le travail, la liberté et la justice, méritant ainsi ces deux noms que notre ancien et illustre collègue Jules Simon se plaisait à donner à quelques-uns d'entre nous, de patriote de sa patrie et de patriote de l'humanité. Soyez, Monsieur le Président, notre interprète auprès de vos collègues, et agréez, avec nos salutations et nos vœux, l'expression des sentiments que nous a fait éprouver à tous l'heureux rapprochement de nos deux nations et de notre désir de les voir toujours désormais unies pour l'exemple et le bonheur du monde. »

FRÉDÉRIC PASSY
Membre de l'Institut de France
Président de la Société d'Économie politique.

A Monsieur le Président du Cobden Club.

M. Frédéric Passy ajoute que l'assistance sera sans doute d'accord avec lui pour décider d'ores et déjà qu'une partie de la séance du 4 juin prochain sera consacrée à célébrer la mémoire de Richard Cobden. En outre, s'il se trouve dans l'impossibilité d'assister, le 3 juin, aux fêtes organisées par le Cobden Club, il engage vivement ceux de nos collègues qui le pourraient à se rendre à Londres à cette occasion, les assurant que la Société d'économie politique sera heureuse de les reconnaître comme ses représentants ou ses délégués.

M. D. Bellet, questeur-trésorier, en l'absence de M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, empêché, présente les ouvrages re-

çus par la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après.

Il rappelle ensuite que la Société de statistique, dont font partie beaucoup de nos collègues, a ouvert un concours pour l'attribution d'un prix de 3.000 fr., qui portera le nom de Prix Coste; ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : *Quelles sont les meilleures méthodes d'évaluation de la fortune de la France (fortune publique et fortune privée ; capitaux et revenus)?* Le candidat aura à discuter les sources d'information et à proposer des cadres statistiques. Il pourra faire application de ses conclusions à une branche particulière de la richesse ou à une région déterminée.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 31 décembre 1905, à M. Fléchey, secrétaire général de la Société, 8, rue Garancière, à qui l'on peut s'adresser, pour tous renseignements.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. Courcelle-Seneuil :

Du Projet de loi sur les zones franches.

M. Courcelle-Seneuil expose ainsi le sujet :

A la suite de l'établissement du régime économique institué en 1892, un mouvement d'opinion s'est manifesté pour l'augmentation des facultés d'entrepôt réel et fictif, d'admissions temporaires, puis enfin pour la création de zones franches.

En 1897, M. Ch. Roux, rapporteur du budget du commerce, concluait : « Il faut réclamer que le gouvernement autorise la création de « zones franches » à l'imitation de celles existant chez nos voisins. Les ports francs tels que nous les comprenons ne peuvent porter atteinte à aucun intérêt existant, mais ils ouvriraient un champ nouveau à des industries qui ne sauraient se créer sous la législation actuelle et donneraient certainement beaucoup plus d'activité à notre commerce. »

En 1899, le 30 mars, le 2 mai, MM. Thierry, L. Brunet, Rispal, Brindeau, Jourde, réclamaient, à des titres divers, la création des zones franches dans les ports et dans les villes de l'intérieur.

Le 4 mai 1899, proposition de loi de M. Antide Boyer.

Le 6 juillet 1901, dépôt du rapport favorable de la Commission d'enquête de la Chambre des Députés. Mais la législature se termine sans que ce rapport ait pû être discuté. Il devient donc caduc. Aussi dès le début de la législature nouvelle cette importante question se représente avec trois propositions de loi :

1° de M. Thierry et plusieurs de ses collègues ; 2° de M. Antide Boyer ; 3° de MM. Louis Brunet et Charruyer.

Des vœux dans le même sens ont été, de tous côtés en France, émis par des Chambres de commerce, des Conseils généraux ou municipaux, des Syndicats du commerce et de l'industrie, des Syndicats ouvriers, etc.

Le gouvernement se décide à intervenir et à présenter lui-même *un projet de loi* relatif à l'établissement de *zones franches dans les ports maritimes*.

Ce projet de loi a été déposé le 4 avril 1903 par MM. Trouillot, ministre du Commerce, Rouvier, ministre des Finances et Maruéjouls, ministre des Travaux publics.

L'exposé des motifs indique très nettement comment et pourquoi la création des ports francs peut être réclamée.

« Notre commerce extérieur et notre marine marchande sont en décadence.

« D'année en année, nos échanges augmentent lentement, alors que dans les pays rivaux les échanges suivent une progression très rapide.

« De 1891 à 1901, nos exportations se sont élevées de 3.460 millions à 4.012 millions. C'est une augmentation de 552 millions. Dans le même temps les exportations se sont accrues : en Allemagne de 2.127 millions, en Angleterre de 1.420 millions, aux de 56 0/0 en Italie, de 46 0/0 en Allemagne, de 29,6 0/0 en Angleterre gagnait près de 3, l'Allemagne 4, les Etats-Unis près de 5.

« Si nous retirons des 552 millions précités les exportations faites en Algérie, en Indo-Chine et à Madagascar, l'augmentation de notre commerce extérieur devient insignifiante, la supériorité de nos concurrents est encore plus marquée, plus écrasante.

« Notre *flotte-vapeur* était en 1875 de 318.000 tonneaux ; en 1900 elle atteignait 985.000 tonneaux ; soit en 25 ans une augmentation de 667.000 tonneaux. Mais dans le même espace de temps l'Angleterre gagnait 8.078.000 tonneaux, et l'Allemagne 1.605.000 tonneaux. La flotte-vapeur des Etats-Unis, longtemps inférieure à la nôtre, arrive en 1900 à lui être à peu près égale. La Norwège passe de 51.000 tonneaux en 1875 à 672.000 tonneaux en 1900.

« Dans un plus court espace de temps les constatations sont plus affligeantes encore.

« Sous le régime de la loi de 1893, le tonnage de notre flotte-vapeur demeure presque stationnaire alors que le tonnage analogue augmente de 101 0/0 en Norwège, de 96 0/0 en Autriche,

de 56 0/0 en Italie, de 46 0/0 en Allemagne, de 29,6 0/0 en Angleterre.

« La loi du 7 avril 1902 accordant des primes à la marine marchande, n'a produit que des déceptions.

« Pour assurer la prospérité de la marine marchande il faut lui permettre de trouver dans les *ports* un fret abondant.

« Les ports anglais sont florissants sous le régime de la liberté commerciale.

« Dans les pays relativement protectionnistes, il existe aussi des ports dont la prospérité croissante, l'essor admirable, sont en partie dus à ce qu'ils échappent à l'action des tarifs douaniers : ils sont *ports francs*, possèdent des *zones franches* ou des *dépôts francs.* »

L'*Allemagne* possédait deux grands ports francs : Hambourg et Brême. L'expérience ayant réussi, des zones franches ont été successivement créées à Emden, Gœstmunde, Cuxhaven, Stettin et Dantzig.

La zone franche du port de *Hambourg* fut inaugurée en 1888. L'exploitation est assurée par la Société des Entrepôts du port franc.

Les terrains sont concédés par l'Etat, sans limite de temps. Sous l'impulsion de la Société, ils se sont couverts d'édifices nombreux, vastes, pratiques, aménagés avec tous les perfectionnements modernes.

Des voies ferrées mettent le port en communication avec le réseau des chemins de fer allemands. Les quais sont installés pour assurer le déchargement prompt et facile des marchandises et leur classement dans de vastes hangars selon leur genre et leur destination.

Un certain nombre d'établissements industriels fonctionnent à l'intérieur de la zone franche.

Il est évident que le développement prodigieux de Hambourg tient surtout à l'intelligente activité des habitants de l'antique et riche cité commerciale, à sa merveilleuse situation géographique, aux progrès économiques de l'Allemagne, mais il est certain que la franchise du port a contribué à l'accroissement de sa prospérité.

De 1870 à 1901 le tonnage des navires entrants est passé de 1.390.000 tonneaux à 8.383.000 tonneaux, depuis la création du port franc (1895) on constate une augmentation dépassant 3 millions de tonneaux.

Chaque année antérieure à 1895 rapportait en moyenne une

augmentation de 3, mais chaque année depuis 1896 a rapporté une augmentation de 10.

Durant la période 1895-1901, la valeur générale du commerce progressait de 2.999 millions à plus de 4.000 millions de mark.

Le port franc de Brême, créé vers le même temps que celui de Hambourg, est exploité par une société particulière qui lui a donné un très rapide développement, bien qu'il ne puisse renfermer que de simples magasins où l'on peut manipuler les marchandises entrées sans perception de droits et susceptibles de sortir en toute liberté pour la réexportation.

Le port franc de Copenhague fut concédé en 1892 à une Société anonyme qui mit beaucoup d'activité à créer des hangars, des quais réunissant tous les perfectionnements modernes.

A *Gênes*, le Déposito-Franco fut institué en 1876. La douane est chargée de la vérification des marchandises au moment de leur entrée ; à l'intérieur le seul contrôle est exercé par les employés de la Chambre de commerce.

De 1890 à 1900 le mouvement du port passa de 3.751.000 tonneaux à 10.097.000 tonneaux.

Dans tous les grands ports étrangers l'essor commercial maritime est essentiellement favorisé par la liberté. Anvers et Rotterdam, placés dans des pays de protection modérée, ont moins besoin de franchises douanières que les ports français où s'appliquent des tarifs plus rigoureux. Et cependant Anvers réclame un port franc.

Le projet de loi, dans ses articles 1, 2, 3 et 4, fixe les conditions suivant lesquelles un port franc peut être établi, après demande de la Chambre de commerce et avis favorable du Conseil municipal, sur des terrains concédés à la Chambre de commerce ou achetés par elle.

Le dernier alinéa de l'art. 4 dit : « Au cas de la suppression de la zone franche les terrains, bâtiments d'exploitation appartenant à la Chambre de commerce seront vendus par elle, à charge d'en verser le produit à l'Etat, qui devra l'employer à compléter les ouvrages du port. »

Le rapport fait par M. Chaumet, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi, propose que « le produit de cette vente soit appliqué à l'extinction des emprunts contractés par la Chambre de commerce en vue de l'établissement de la zone franche ».

En effet, le maintien d'une semblable rédaction, en présence de

l'éventualité de la suppression de la zone franche résultant de l'intervention du législateur ou d'un changement dans le régime économique de la France, aurait eu pour conséquence certaine de rendre impossible toute acquisition de terrains, toute organisation des futures zones franches.

Par l'art. 5, la Chambre de commerce peut concéder temporairement ses terrains à des Sociétés se chargeant de construire et d'entretenir les bâtiments et l'outillage.

L'art. 6 dans son premier alinéa dit : « Sont autorisés dans les zones franches toutes opérations de manutention, de triage, de mélange, d'assortiment et de manipulation. »

Le reste de l'art. 6 et le 2° de l'art. 10, autorisent les industries des constructions de navires, les 67 industries auxquelles le bénéfice de l'admission temporaire est accordé par la législation en vigueur, mais interdisent toutes autres opérations industrielles ayant pour objet de fabriquer ou de transformer des produits.

Le rapport de M. Chaumet propose d'autoriser la fabrication des allumettes, la manipulation des tabacs étrangers, les industries ou nouvelles ou disparues lorsqu'il n'existe pas sur le territoire douanier d'industrie identique ou similaire.

Il insiste sur l'utilité de faire disparaître toute restriction, pour que, de droit, toutes les industries jouisssant du bénéfice de l'admission temporaire soient autorisées à s'installer dans la zone franche et que le gouvernement ait la faculté d'en étendre le nombre par voie d'assimilation et par décret rendu en Conseil d'Etat.

L'art. 7 prohibe les marchandises en provenance des pays contaminés, les poudres, armes et munitions, la saccharine et ses succédanés, et les contrefaçons en librairie.

L'art. 9 soumet au *tarif général des douanes* en vigueur et aux *surtaxes* spécifiées dans la loi du 11 juin 1892, toutes marchandises qui passeront de la *zone franche* en *territoire douanier*, à moins qu'elles proviennent directement des pays d'origine ou du territoire douanier.

L'art. 10 détermine notamment les justifications à produire pour l'application de l'art. 9 et les marques apposées sur les produits sortant de la zone franche.

L'art. 11 établit des pénalités rigoureuses pour les contraventions aux art. 6, 7 et 8.

L'art. 12 maintient applicables dans les zones franches toutes les lois sur les altérations ou suppositions de noms en matières commerciales, sur les marques de fabrique et de commerce, les timbres apposés sur ces marques, les traités et les arrangements

internationaux et tous les autres articles de lois ou de règlements en vigueur dans les ports maritimes. Cet article prohibe l'apposition sur les produits d'origine étrangère d'une indication quelconque de nature à faire croire que lesdits produits proviennent intégralement du territoire français et fixe de sévères pénalités pour tout usage des indications ci-dessus mentionnées et toute mise en vente des produits portant ces indications.

L'expérience démontre que la franchise n'entraîne pas de déplacement d'industries au détriment des contrées où celles-ci fonctionnent; au contraire, elle tend à engendrer l'établissement de manufactures nouvelles et à augmenter les éléments du trafic.

L'entrepôt et l'admission temporaire constituent des procédés insuffisants pour les besoins modernes de l'industrie et entraînent une immixtion constante de l'administration. L'institution des zones franches apportera pour les commerçants et pour les industriels des commodités et des économies de temps constituant une extension libérale du régime de l'entrepôt et de l'admission temporaire. Elle leur donnera un peu de liberté, partant plus de sécurité et de confiance pour qu'ils puissent assurer à notre pays le rang élevé que nous désirons pour lui, dans la concurrence mondiale.

Espérons que la loi sur les zones franches sera promptement votée, que deux ports francs seront immédiatement établis l'un sur l'Océan, l'autre sur la Méditerranée, que l'expérience concluante fera étendre rapidement les zones franches à tous les ports maritimes qui en demandent.

M. Chaumet remercie le précédent orateur de l'avis favorable qu'il a bien voulu donner au principe des zones franches. Il comprend que cette création ne puisse donner satisfaction aux désirs des libre-échangistes. Elle n'a point pour but et ne saurait avoir pour effet de modifier le régime douanier actuellement en vigueur. La majorité parlementaire, très résolument protectionniste, ne le permettrait pas, d'ailleurs. Mais tout en laissant subsister les barrières douanières qui réservent à la production nationale le quasi-monopole du marché national, ne peut-on donner à nos commerçants certaines libertés dont ils sont actuellement privés et favoriser ainsi le commerce d'exportation ? On espère arriver à ce résultat par l'institution des zones franches.

Ne suffirait-il pas, objecte-t-on, d'améliorer le régime des entrepôts et d'étendre à un plus grand nombre d'industries le bé-

néfice de l'admission temporaire ? Mais jusqu'ici les pouvoirs publics se sont toujours refusés à rendre plus libérale la réglementation des entrepôts et la tendance manifeste est, non pas d'augmenter, mais de réduire le nombre des industries jouissant de l'admission temporaire. Puis, en zone franche, les commerçants et les industriels seront à l'abri des tracasseries administratives ; ils seront dispensés de formalités longues et gênantes.

M. le rapporteur aurait souhaité qu'on laissât à toutes les industries la faculté de s'installer en zone franche. La Chambre n'y consentirait certainement pas. Mais la Commission a modifié dans un sens plus libéral le texte du gouvernement. Le projet de loi donnait au gouvernement la faculté d'autoriser les industries bénéficiant de l'admission temporaire. La Commission demande que les industries de cette catégorie soient de plein droit autorisées. En outre elle propose d'admettre les fabriques d'allumettes, les manipulations de tabac étranger, les industries nouvelles ou dispersées, n'ayant pas de similaires en territoire douanier.

Il n'a pas paru possible d'aller au-delà, car il fallait tenir compte des craintes, fondées ou non, d'un grand nombre d'industriels.

Au surplus les ports francs, en France aussi bien qu'à l'étranger, devront avoir un caractère commercial plutôt qu'un caractère industriel.

Au point de vue commercial, la Commission, tout en prenant contre la fraude de sévères mesures, a assuré la plus grande liberté des opérations commerciales. M. Courcelle-Seneuil regrette que dans les opérations permises on n'ait pas compris les traitements nécessaires à la conservation des vins. Mais le terme plus général de « manipulations » s'applique à ces traitements qui sont, en fait, autorisés.

M. le rapporteur regrette aussi que tous les étrangers ne soient pas autorisés à s'installer en zone franche ; il y voit une violation des règles ordinaires du droit. Mais l'étendue de la zone franche est limitée ; il est donc naturel et légitime de réserver les concessions à nos nationaux et à ceux des étrangers qui remplissent certaines conditions déterminées.

M. Chaumet conclut, en répétant que le projet de loi soumis au Parlement est loin d'être parfait, mais que son adoption permettrait cependant de réaliser de sérieux progrès.

M. L. Guérin-Pellissier est un de ces « protectionnistes qui

se cramponnent », comme l'a dit l'honorable rapporteur, à une solution que les principes condamnent ; il réclame l'indulgence qu'on ne refuse pas à un adversaire sincère.

Laissant la théorie de côté, il se bornera à envisager quelques considérations pratiques ; ce sont surtout les faits avec lesquels il faut compter, en pareille matière.

D'ailleurs, il est, lui aussi, en théorie, partisan du libre-échange ; il est partisan de toutes les libertés, mais comme, dans son industrie, notamment, l'application de cette théorie, le conduirait à fermer les portes de ses usines et à mettre ses ouvriers sur le pavé, il est bien obligé de se rallier en fait au protectionnisme et de trouver que M. Méline a du bon.

M. Courcelle-Seneuil a parlé de la décroissance de nos exportations ou plutôt de leur infériorité au regard de celles des deux pays voisins. D'abord il y aurait bien lieu à quelque discussion sur les chiffres et sur les raisons du fait constaté, mais il convient d'insister en outre sur cette considération que, dans la pratique, exportation n'est pas toujours synonyme de prospérité.

En filature de lin, par exemple, et dans d'autres industries que M. Guérin pourrait citer, on exporte, sauf assez rares exceptions, à coups de sacrifices, pour, en de certains moments, se débarrasser de la surproduction ; l'exportation est un exutoire, grâce auquel on ménage le marché intérieur.

En outre, ceux qui vivent dans la pratique des affaires savent que ce n'est pas tant de vendre beaucoup qui importe, mais de vendre bien et avec bénéfices.

Une seconde observation, c'est que les ports francs, les zones franches, favoriseront — certains le craignent du moins, — la fraude, et elle ne s'exerce que trop déjà. M. Guérin en donnera un exemple tiré d'une industrie qu'il pratique, tout au moins dans une certaine mesure, l'industrie du jute. M. le député Chaumet n'a certainement pas oublié les doléances qui lui ont été exposées à ce sujet. Sur la frontière de Belgique, on entre en France des pierres à chaux, objets peu fragiles pourtant, enveloppées avec soin non seulement dans un, mais dans deux et trois sacs, introduits l'un dans l'autre ! La pierre entrant en franchise, les sacs passent avec et le tour est joué ! Si, avec l'admission temporaire, la fraude s'exerce ainsi et de combien d'autres manières, que sera-ce avec les zones franches ?

Or, l'industrie du jute, dont on a complètement oublié les intérêts lorsqu'on a réglé l'admission temporaire, — car on doit

croire qu'il y a eu oubli bien plutôt qu'hostilité, — l'industrie du jute redoute de voir son importance diminuée de moitié.

Comme elle paie en ce moment 37 millions et demi environ de salaires, ce serait donc rendre un bien mauvais service aux ouvriers, dont M. le rapporteur parlait tout à l'heure avec sollicitude, que de les priver d'une pareille source de profits.

Par cet exemple, et il n'est pas douteux qu'avec le concours d'autres spécialistes on pourrait les multiplier, il est loisible d'apprécier combien il importe de prendre des précautions étudiées lorsqu'on entre sur le terrain des innovations pratiques.

M. René Dollot se bornera, pour sa part, à exposer l'organisation et le fonctionnement du port franc de Hambourg qu'il a eu l'occasion d'étudier d'une façon particulière.

Auparavant, il tient à préciser la distinction qui existe en Allemagne entre le *Freihafen* ou port franc, dont Hambourg est le seul représentant, et le *Freibezirk* ou zone franche, dont Brême est le type le plus parfait. Le premier admet, dans la zone réservée, l'existence d'une industrie que le second exclut. Il y aurait intérêt à adopter en France une terminologie aussi claire. Bien des malentendus entre libre-échangistes et protectionnistes seraient par là même évités.

Sans insister sur les raisons historiques qui expliquent le régime actuel, il convient toutefois de faire observer qu'à Hambourg, le port franc ne constitue pas, ainsi que ce serait le cas en France, une extension de libertés, mais au contraire une restriction des libertés anciennes.

M. Dollot étudie la situation faite aux marchandises qui pénètrent dans le port franc de Hambourg. On peut les déclarer soit en transit (*Durchfuhr*), soit en importation (*Einfuhr*). Dans le premier cas la marchandise n'a à payer que le timbre de la statistique ; dans le second, elle doit acquitter une taxe de 1 0/0 *ad valorem* quand elle arrive par mer. Si elle ressort, après opération commerciale, elle donne lieu à une « Durchfuhr Declaration » ou déclaration d'exportation : dans le cas où la sortie s'effectue par mer, il y a droit de sortie (un dixième par mille). Au cas où la marchandise destinée au transit est l'objet d'une opération de commerce en port franc, la Durchfuhr Declaration doit être transformée dans les trois jours en Einfuhr Declaration.

C'est à ce moment que la douane entre en scène. Quels tarifs va-t-elle appliquer? L'Allemagne, comme la France, a adopté une politique protectionniste; elle a un tarif général autonome,un tarif

réduit conventionnel. Mais son tarif autonome est d'une application très étendue, les dérogations qui y sont apportées ne s'appliquent qu'à des catégories peu nombreuses de marchandises. Ces dérogations se retrouvent dans presque tous les traités de commerce signés par l'Empire, ce qui en élargit singulièrement la portée. Il n'y a d'exception que pour le Portugal, Haïti et le Canada. C'est dire que, si théoriquement on pourrait redouter une multiplicité de tarifs, pratiquement il n'y en a que deux : le tarif général et le tarif conventionnel.

La simplicité que nous constatons dans les tarifs se retrouve quant à leur application. S'il s'agit du mélange de deux marchandises, ou bien toutes deux bénéficient de la clause de la nation la plus favorisée, ou bien l'une d'elles seulement, l'autre étant soumise au tarif général : dans le premier cas,c'est le tarif minimum qui s'applique ; dans le second,le tarif maximum. L'absence de complexité des règles ainsi posées écarte l'hypothèse même de la fraude.

Contre celle-ci, d'ailleurs, l'administration est parfaitement armée. A l'arrivée d'un navire ayant touché à Haïti, par exemple, la douane porte en compte à chaque négociant, telle ou telle quantité de marchandises sujettes au droit maximum. Le négociant en est responsable. Comme le mélange de ces marchandises est interdit, il est facile, lors de leur importation dans le territoire douanier, de leur appliquer le tarif maximum sans confusion possible. Aussi bien les fraudes sont-elles sévèrement réprimées par un système de pénalités savamment organisé, qui va de l'amende à l'exclusion. La corporation des négociants,chargée de leur application, est analogue, en quelque mesure, à un ordre régi par un conseil. Enfin la Société des entrepôts s'est engagée à congédier ceux de ses locataires qui se rendraient coupables de fraude. Elle possède un excellent moyen d'information, les commerçants étant obligés de tenir un livre permettant de constater, en vue des droits à acquitter pour les élévateurs et ascenseurs, le chiffre exact des entrées et des sorties. Un délégué du Sénat peut vérifier leurs écritures.

Tout ce qui vient d'être dit, n'intéresse qu'indirectement le port franc industriel. M. Dollot insistera peu sur celui-ci dont on a considérablement exagéré l'importance. La principale industrie qui s'y soit développée est celle des constructions navales. Elle s'est établie là, uniquement pour des raisons de commodité; nullement pour se soustraire à des droits, puisque les matières premières qu'elle emploie n'acquittent aucune taxe. Les autres

établissements industriels,pour la plupart antérieurs à l'entrée de Hambourg, dans le Zollverein, prospèrent peu, entravés qu'ils sont, par l'importance des droits sur le produit fabriqué, d'une part, et de l'autre par l'insécurité du marché extérieur. Si la réputation qu'ont valu à Hambourg, ses fraudes, est pleinement justifiée, il n'en résulte pas que ce soit là une conséquence de l'établissement du port franc. Pour les vins en particulier, une fois les mélanges accomplis, les produits ainsi fabriqués sont importés dans le Zollverein, ils paient à peu près les mêmes droits d'entrée que les vins qui ont servi à les constituer.Il est donc tout aussi avantageux de faire les mélanges à l'intérieur même du Zollverein.

Voilà pour les objections tirées des fraudes ; il en est deux autres qu'il convient de mentionner brièvement. Le gouvernement allemand avait redouté longtemps que le port franc industriel, opérant comme une admission temporaire générale, ne vînt concurrencer l'industrie nationale. Depuis l'expansion économique remarquable prise par l'empire, ses craintes ont disparu ; la création d'un nouveau port franc à Emden en est la preuve. — Enfin, pour établir une industrie dans le port franc, il faut une autorisation du Sénat, ce qui écarte tout danger de concurrence pour l'industrie nationale, de la part de l'industrie de la zône franche.

Dans quelle mesure le port franc a-t-il contribué à la prospérité de Hambourg ? On ne peut le préciser. Au point de vue général, il a permis des simplifications dans les formalités administratives dont on ne saurait exagérer l'efficacité ; au point de vue spécial du trafic de certains produits, il est certain que relativement aux denrées coloniales, par exemple, son importance est considérable. Mais il ne faut pas oublier que Hambourg doit surtout sa prospérité à des causes naturelles. Le développement économique général de l'Empire, l'admirable hinterland dont jouit le grand port de l'Elbe, doivent entrer en première ligne. Des causes artificielles non négligeables doivent intervenir également. Les tarifs combinés entre les chemins de fer et certaines compagnies de navigation, ont une réelle efficacité. On sait qu'un projet de primes fondé sur les même principe est actuellement soumis à la commission de réformes de la marine marchande, par M. Jules Lefaivre, consul général de France à Hambourg. — Enfin, il convient de mentionner l'ingénieux système des bateaux plombés par la douane qui permet d'effectuer en transit le transport des produits débarqués à Hambourg, sans acquit-

ter aucun droit. M. Dollot conclut en montrant quels avantages aussi la vieille cité hanséatique retire de sa constitution locale qui lui donne pour l'administrer les hommes qui sont le plus à même de comprendre ses besoins.

De l'expérience de Hambourg, il semble résulter que s'il ne faut pas s'exagérer les bénéfices que retireront les ports français de l'établissement de zones franches, on aurait tort d'en redouter des inconvénients.

M. Guérin-Pelissier, dit M. **Yves Guyot**, a reproché aux économistes de parler de l'industrie du lin *à priori*, sans connaître sa manufacture ; mais n'a-t-il pas parlé aussi, lui, des ports francs, *à priori*, sans les connaître, sans les avoir visités ? S'il les connaissait, il saurait qu'ils ne peuvent menacer aucune industrie du territoire protégé. Ni à Hambourg, ni à Copenhague, ni à Brême, ni à Bremerhaven, les ports francs ne sont devenus des centres industriels. Sur les 10.000 ouvriers employés dans le port franc de Hambourg, plus de 7.500 sont employés aux constructions navales. Mais à Bremerhaven, les chantiers de construction sont en dehors du port franc, sur la petite rivière qui le sépare de Gestmund. On avait beaucoup parlé des distilleries du port de Hambourg. Quand M. Yves Guyot l'a visité avec M. Chaumet, on lui a appris que la seule distillerie qui y existât n'était pas venue s'y installer, mais y avait été annexée par suite de l'agrandissement du port franc. Elle expédie 10.000 hectolitres d'alcool, estimés à 1 million de francs. Il n'y a, dans le port franc de Hambourg, qu'une seule industrie développée, c'est celle du nettoyage, triage et mélange des cafés qui constituent le type Hambourg. Voilà le genre d'opérations auxquelles peuvent convenir des ports francs, des zônes franches. L'institution qu'on appelle de ces noms, est un régime de liberté de manipulation dans l'intérieur d'un entrepôt. C'est une question de législation douanière, rien de plus.

En Allemagne, son application ne présente pas de difficultés. Il n'y a qu'un seul pays dont les marchandises soient soumises à un tarif différentiel : c'est Haïti. Quand un navire apporte des marchandises de cette provenance, le manifeste du capitaine les indique. On les met de côté, et tout est dit. En France, nous aurions beaucoup plus de difficultés. Notre tarif maximum joue à l'égard de produits de certaines nations. Mais ce n'est pas là que réside le plus grand obstacle. Il provient de la surtaxe d'entrepôt. Ou bien tous les produits qui sortiront de la zône franche

pour entrer dans le territoire national en seront frappés, ou bien la liberté de manipulation n'existera pas dans le port franc : et alors nous restons sous le régime actuel de l'entrepôt réel.

Y a-t-il intérêt à avoir cette liberté de manipulation ? Oui à coup sûr. Ainsi Bordeaux avait le monopole du commerce du vin dans le monde. Il était entendu que tout vin devait en venir. La protection a appris au monde qu'on pouvait se procurer du vin ailleurs à meilleur marché. Les Bordelais, qui faisaient des coupages avec des vins étrangers, ont dû aller les faire à Pasages en Espagne. Il est impossible de voir ce que la Gironde y a gagné.

L'établissement d'une zône franche aurait pour résultat de permettre de revenir à ces pratiques, tout en maintenant une marque de port pour les vins exportés du port franc.

Un port franc ne comporte comme dépense d'installation qu'une clôture. Son outillage matériel n'a aucun rapport avec le régime douanier : c'est ce régime qui le constitue.

M. Julien Hayem rappelle que, comme vient du reste de le dire M. Yves Guyot, la question des zônes franches et des ports francs a déjà été longuement étudiée par la Société des industriels et des Commerçants de France.

M. Henri Klotz a fait sur la matière un rapport très documenté où était exposée, de la façon la plus complète, la proposition de loi déposée par le gouvernement.

La Société des industriels et commerçants n'avait pas été loin de considérer l'institution des zônes franches et des ports francs comme un instrument de prospérité indéniable.

Au sein du Congrès international du commerce et de l'industrie, les ports francs et les zones franches s'étaient présentés sous le même aspect et leur création avait été considérée comme une des réformes les plus propres à développer les affaires de notre pays.

Le projet de loi déposé par M. Trouillot et dont M. Chaumet est le rapporteur, n'hésite pas à déclarer que si la France est dotée de cette institution, nos affaires d'exportation ne manqueront pas de prendre un essor nouveau, qu'à la langueur actuelle succédera un élan incomparable et que l'exportation atteindra des chiffres jusqu'à présent inconnus.

Au sujet des affaires d'exportation, M. Hayem croit devoir combattre la théorie exposée par M. Guérin-Pellissier et de laquelle il résulterait que, trop souvent, l'extension des affaires

d'exportation ne correspond pas à la prospérité réelle du pays.

M. Guérin-Pellissier a dit que l'exportation était très souvent synonyme de sacrifice et que l'on écoulait au dehors des marchandises sur lesquelles les fabricants et les commerçants consentaient des pertes, qu'en un mot l'exportation était l'écoulement d'une surproduction dont le placement n'était point aisé à l'intérieur.

En sa qualité d'industriel, M. Hayem déclare que les fabricants et les commerçants qui ne chercheraient point à développer leurs rapports avec les autres pays seraient véritablement frappés de cécité et indignes de représenter au dehors le nom et le renom des industriels et commerçants français.

M. Guérin-Pellissier a encore fait allusion aux fraudes possibles qui dériveraient de la création et du fonctionnement des ports francs. C'est encore dans le système protectionniste que l'on tire le plus volontiers argument des fraudes possibles et c'est avec de pareilles craintes que l'on empêche toute innovation heureuse et qu'on décourage les meilleures intentions et les plus énergiques volontés.

M. Hayem demande l'autorisation de revenir sur les réserves qui ont été formulées contre le projet en question. Il reconnaît toutefois et il appuie sur ce point que la Société des industriels et des commerçants de France a approuvé le principe des zones franches.

Toutefois, ce principe posé, il est nécessaire de reconnaître que le projet de loi n'a pas l'ampleur que l'on souhaiterait, ne répond pas au régime libéral qu'il s'agit de fonder et va à l'encontre des résultats que l'on voudrait voir se produire tout de suite.

Il reste, en effet, encore beaucoup de questions à résoudre.

Quelles sont les opérations autorisées dans les zones franches ?

M. Chaumet pense que l'on pourrait se livrer à des manipulations qui, par exemple pour les vins, constitueront des mélanges, à toute espèce de triage ou de division de marchandises ; mais le projet n'est pas très précis sur ce point et il y aurait lieu d'étendre singulièrement la liste des industries que l'on pourrait installer dans un port franc.

D'après les explications fournies au sujet des ports francs de Hambourg, de Brême, de Copenhague, de Bremerhaven, et par M. Yves Guyot et par M. Chaumet, il faut reconnaître que, dans les ports francs actuellement existants, il n'est pas à proprement

parler de nombreuses industries qui soient organisées et exploitées.

A Hambourg, sur 10.000 ouvriers employés dans les ports francs, il y en a plus de 7.000 qui sont consacrés aux constructions navales.

Le projet de loi ne tranche pas d'une façon très nette la question délicate soulevée par l'entrée des marchandises pénétrant des zônes franches sur le territoire national. Quel serait, en effet, le tarif applicable à ces marchandises introduites au sein du pays ?

Des difficultés également sérieuses se présentent sur la nature des mentions qui pourront figurer sur les produits exportés des zones franches.

A quelles institutions, à quelles collectivités ou à quelles personnes seront confiées l'organisation et la gestion des zônes franches ? A l'étranger, des Sociétés privées se sont fondées au capital de 10 et 15 millions ; où trouvera-t-on en France un afflux pareil de capitaux destinés à une institution d'utilité générale ? Verrons-nous se produire, en France, de semblables initiatives ?

Où conviendra-t-il d'installer des zônes franches ? Si l'on voulait imiter ce qui se passe à l'étranger, il faudrait consacrer à cette institution des espaces immenses, des territoires qu'il serait difficile de trouver soit sur l'Océan, soit sur la Méditerranée, pour l'établissement rapide des ports francs et des zônes franches.

D'après M. Chaumet, il y aura à vaincre la résistance d'une majorité à la Chambre des députés trop disposée à suivre les voies protectionnistes ; il y aura à vaincre la résistance d'un très grand nombre de Chambres de commerce ; il y aura à vaincre la résistance de beaucoup de Syndicats. Il y aura aussi, ce qui n'est pas moins à redouter, la concurrence ardente des ports et la surenchère qui pourra se produire à l'égard de la fixation des ports à doter de cette institution.

Au point de vue matériel, dans quelle mesure interviendra l'Etat ? Quelles seront les contributions soit des départements, soit des communes, soit de l'Etat, soit des justiciables des Chambres de commerce ?

Certains ports eux-mêmes, qui auraient beaucoup à profiter de l'installation des ports francs, se sont montrés pendant très longtemps réfractaires à cette heureuse innovation.

Pour triompher des hésitations des agriculteurs et de certains

viticulteurs bordelais, il n'a pas fallu moins qu'une campagne très ardente menée par M. Dutrénit ; il n'a pas fallu moins que le Congrès de Podensac au cours duquel a été voté un vœu en faveur de la création des ports francs.

Comment, avec de pareilles difficultés, pourrions-nous avoir l'espoir de voir très prochainement se réaliser le vote du projet de loi Trouillot et se créer, sous le souffle du dévouement et de l'énergie de quelques-uns, ces institutions desquelles on attend le salut de nos affaires d'exportation ?

Quoi qu'il en coûte à M. Hayem, il est forcé de reconnaître qu'en ce qui concerne l'Allemagne, la prospérité industrielle si merveilleuse n'est pas absolument due à la création de ports francs ; les ports francs existaient, en effet, bien avant le développement des affaires générales auquel nous assistons depuis une quinzaine d'années.

M. Yves Guyot a parfaitement dit que la question actuelle était surtout une question de réglement douanier.

Pourquoi, tout en laissant de côté le principe même, ne s'occuperait-on pas, dès à présent, de transformer dans un sens libéral le régime de l'admission temporaire et des entrepôts ?

Un très petit nombre d'industries jouissent du bénéfice de l'admission temporaire ; il s'agit de 25 ou 30 industries au plus. Pourquoi n'en élargirait-on pas le cadre et ne supprimerait-on pas l'obligation de ne faire bénéficier aucune industrie de l'admission temporaire que par l'intervention d'une loi ?

En ce qui concerne les entrepôts, pourquoi ne créerait-on pas une organisation des plus libérales et n'adopterait-on pas dans notre pays une réglementation semblable à celle qui existe en Allemagne ?

Lors du Congrès de la réglementation douanière, en 1900, M. Hayem a été très frappé des résultats obtenus en Allemagne avec le système du « Zoll Conto » ou des « Comptes de douane » allemands.

La Législation des douanes allemandes autorise des dépôts de marchandises destinées au transit et affranchies du payement des droits de douane. Cette autorisation a pris sa source dans les ordonnances sur les foires émises par les places de Leipzig, Francfort-sur-le-Mein et Brunswick.

L'entrée des territoires des villes hanséatiques, Lübeck, Brême, Hambourg, dans l'Empire fit étendre le privilège à toutes les places de commerce dans lesquelles se fait un important trafic de marchandises vers l'étranger.

L'identité des marchandises est assurée par ce fait que toutes les introductions doivent être déclarées à la douane et contrôlées.

La marchandise non douanée et destinée au dépôt est délivrée au titulaire du compte.

Le local du dépôt doit être déclaré à la douane. Certains registres sont obligatoires.

Le titulaire du compte peut sortir les marchandises, changer l'emballage, même perfectionner et transformer.

Le contrôle du dépôt se fait sur le compte à l'aide de ce qu'on appelle le certificat, base de tout le système des comptes de transit.

La sincérité du certificat réside dans la personne même du compte : aussi l'autorisation du dépôt est une pure concession, une tolérance *ratione personæ* et aussi à raison d'un commerce important.

Ce privilège, puisque privilège il y a, ne peut être supprimé que s'il y a des abus et des fraudes constatés par le service des douanes.

Grâce à ces facilités, le commerce de transit indirect fait de très sensibles progrès ; par là les places de commerce intérieures peuvent lutter avantageusement contre les ports francs et les districts francs (*Freihæfen* et *Freibezirke*).

L'Allemagne qui est un pays très réglementé et où, comme le disait M. Guérin-Péllissier, l'administration est très hiérarchisée, est donc aussi un pays qui, au lieu d'ériger en principe le soupçon et de présumer la fraude, fait au contraire, dans la mesure la plus large, confiance à ses concitoyens.

C'est par de pareilles interprétations des sentiments qui animent les commerçants et les industriels, que l'on peut arriver à moraliser et à élever tous ceux qui participent aux affaires d'un pays.

M. Chaumet répond à M. Guérin que si l'industrie du jute craint que la création des zones franches ne vienne aggraver la situation qui lui est faite par l'admission temporaire des sacs, en réalité elle se plaint surtout de l'admission temporaire. Cette situation est donc très particulière et ne saurait être invoquée contre les ports francs.

M. Hayem a demandé dans quels ports seront établis les ports francs ? Partout où les Chambres de commerce voudront et pourront faire les sacrifices indispensables. L'Etat ne doit pas donner

un centime pour l'installation des zones franches. Les intéressés seuls, qui doivent en retirer des bénéfices, doivent en assumer les charges. On évitera ainsi la création de zones franches trop nombreuses et on laissera moins de place à l'arbitraire gouvernemental. Les dépenses avancées par les Chambres de commerce seront remboursées en grande partie par les commerçants et les industriels établis dans la zone.

M. Chaumet pense avec M. Hayem qu'on pourra, tout en créant les zones franches, améliorer le régime des entrepôts. Mais il ne croit pas possible d'établir un système analogue à celui des comptes de douane allemands que M. Hayem vient d'exposer. Ce système place le négociant à la merci de l'arbitraire administratif ; il est incompatible avec un gouvernement démocratique basé sur l'égalité de tous les citoyens.

M. Philippe, lui aussi, croit volontiers qu'il y a, comme on l'a dit tout à l'heure, des exportations onéreuses. Mais M. Yves Guyot a parfaitement établi que la perte sur les exportations est tout artificielle et fictive, car s'il y a surproduction, celle-ci est causée par l'excitation de mauvais aloi donnée à la production par le protectionnisme.

M. L. Guérin-Pellissier avoue qu'il n'a pas vu de ports francs et il en exprime le regret à M. Yves Guyot, mais il vient d'en voir un par les yeux et à travers l'intéressant récit de M. Dollot.

Ce qu'il croyait savoir, d'après une communication faite antérieurement par un consul, c'est que lorsqu'il entrait une bouteille de vin dans le port franc, par exemple, il en sortait quatre.

M. Guérin ne craint pas qu'on établisse des industries nombreuses dans la zone privilégiée, l'industrie est trop mauvaise pour cela, mais on aura fait par là, brèche aux tarifs et c'est ce que M. Guérin redoute.

Il est à remarquer combien, d'après le récit même de M. Dollot, l'autorité prend de précautions et édicte de réserves au sujet du fonctionnement des industries dans la zone franche. M. Hayem lui-même multiplie les réserves et les restrictions dans ses considérants, comme l'honorable M. Chaumet vient de lui en exprimer le regret. C'est donc bien qu'il y a beaucoup à dire et qu'on a le pressentiment d'être en face d'un inconnu qui n'est pas sans danger. Il resterait à prouver, ce qu'on n'a pas fait, que la prospérité de Hambourg et de Gênes tient au port franc. Or, à Hambourg notamment, le développement du port ne

tient-il pas à l'admirable réseau fluvial dont Hambourg est l'aboutissement ?

L'assimilation n'est pas probante entre les Allemands et nous. Tout est chez eux plus réglementé, plus strictement surveillé. M. Guérin en donne, comme exemple, les sacs de jute dont il parlait tout à l'heure. Les Allemands se garantissent contre la fraude par des moyens appropriés et évitent en grande partie les inconvénients dont souffre notre industrie.

Ce que M. Guérin redoute et M. Chaumet l'a justement remarqué, c'est que la zone franche ne soit une large aggravation du défaut de l'admission temporaire au regard de l'industrie qui le préoccupe.

« Soyons francs, s'écrie l'orateur, francs... comme les ports !... Ce qui vous plaît ici c'est que vous voyez une brèche, faite au régime protectionniste et c'est moi, ce que je redoute ! Et bien, si vous voulez attaquer les tarifs de 1892, allez-y franchement et ne vous y prenez pas de biais !

« Quant aux zones franches en elles-mêmes: Hippocrate dit oui, Gallien dit non ! Bien habile serait celui qui posséderait sur ce point la solution certaine ! Faut-il tenter l'essai ? Si on le risque, que ce soit au moins en prenant toutes les précautions voulues pour ne pas nuire à des industries qui méritent d'être soutenues et auxquelles il ne faut pas faire payer les frais de l'expérience. »

M. Frédéric Passy, président, ne se hasardera pas à discuter en détail les diverses observations ou objections qui ont été présentées, au cours de la discussion, au sujet des difficultés ou des inconvénients que pourrait rencontrer l'établissement des zones franches ou des ports francs. Il est disposé à croire, comme cela a été dit, qu'il ne faut s'exagérer ni ces difficultés ni les résultats, immédiats au moins, des mesures réclamées. Ces mesures ne peuvent être, assurément, qu'une brèche très modeste dans le régime de restrictions et de protection actuel ; mais elles en seront une, et cette brèche, si petite qu'elle soit, une fois ouverte, s'élargira. C'est un danger, aux yeux de M. Guérin-Pellissier, c'est un avantage et une promesse aux yeux de M. Passy. Il est possible, comme on l'a dit encore, qu'en France l'institution des ports francs ne provoque pas directement un grand développement d'affaires avec l'intérieur ; mais elle permettra certainement un important mouvement d'affaires entre les divers marchés étrangers, par l'intermédiaire de ces centres internationaux, et l'exemple, en démontrant les avantages de la liberté, réagira sur

l'opinion et sur la législation nationale. Je suis, conclut M. Passy, je n'ai pas besoin de le répéter, partisan de la liberté complète des échanges, sauf à ne la réaliser que par étapes ; mais je ne suis pas partisan de la doctrine du tout ou rien, et si nous pouvons faire un pas hors de l'ornière protectionniste, si petit qu'il soit, faisons-le. L'activité vient en marchant.

La séance est levée à onze heures un quart.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

ANDRÉ-E. SAYOUS. *Les Trusts. Vue d'ensemble.* — Paris, 1904, in-8°.

FRÉDÉRIC PASSY. *Feuilles éparses* (1840-1904). — Paris, 1904, in-18.

Boletin dmografico argntino. Año IV. Enero à Diciembre de 1903, n° 10. — Buenos-Aires, 1903, fol.

Monthly summary of commerce and finance of the United-States. Janvier 1904. — Washington, 1904, in-4°.

M. et A. MÉLIOT. *Dictionnaire financier international.* Nouv. édition. — Paris, 1904, in-8°.

A. MICHAUT. *L'industrie aurifère au Transvaal*, 1904. — Paris, 1904, in-8°.

Chambre de commerce de Reims. Séances et travaux. Année 1903. — Reims, 1904, in-8°.

H.-L. FOLLIN. *La philosophie économique devant la Sociologie.* — Paris, 1904, in-8°.

YVES GUYOT. *La politique protectionniste en Angleterre.* — Paris, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

American Chamber of Commerce, Paris, Year-Book, 1904. — Paris, 1904, in-8°.

ANDRÉ-E. SAYOUS. *Un Etat de l'Ouest américain. Le Wyoming et Considérations générales sur le « Far West ».* — Paris, 1904, in-8°.

E. D'EICHTHAL. *L'abrogation des art. 414 et 415 du Code pénal proposée par la Commission du travail de la Chambre des Députés.* — Paris, 1904, in-8°.

Y. GUYOT. *Le vieux neuf protectionniste en Angleterre.* — Paris, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

L. VOSSION. *La campagne des sucres dans l'Inde pour 1904. Possibilité d'une exportation de nos sucres français.* — Paris, mars 1904, in-8°.

Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères. Rapport annuel 1901-1902; 1902-1903. — Paris, 2 brochures in-8°.

SCHELLE. *Quesnay avant d'être économiste.* — Paris, 1904, in-8°.

BOISSIÈRE. *Conférence faite à l'Ecole des Mines, le 22 février 1904, sur le commerce du charbon.* — Lille, 1904, in-8°.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF *du Journal des Economistes.*

L'heure avancée ne me permettait, hier soir, lorsque j'ai clos la discussion, que de très courtes réflexions. Elle ne pouvait m'empêcher de songer à quelques souvenirs qui n'auraient pas été peut-être déplacés dans une discussion plus complète.

L'un d'eux concerne cette industrie du lin, dont notre collègue M. Guérin-Pellissier, en si excellents termes, d'ailleurs, et si galamment, nous a fait entendre les plaintes. Il y a une vingtaine d'années environ (je ne me rappelle pas exactement la date) j'avais été appelé pour quelques conférences à Lille et sur d'autres points du département du Nord. Comme j'ai toujours tâché de le faire, aussi longtemps que ma vue me l'a permis, j'avais profité de mon voyage pour faire une enquête économique, et visiter des établissements industriels. L'un de ces établissements était une filature de lin, d'une installation aussi parfaite que possible, et qui faisait le plus grand honneur à son habile fondateur. Elle avait été, en effet, créée de toute pièce par celui qui en était alors le propriétaire et le directeur. Elle représentait un capital considérable. A côté de l'usine s'élevait, dans un beau terrain, une riche habitation, avec jardin d'hiver, largement garni de beaux meubles et d'un choix de bronzes d'art. On y vivait grandement, mais sans faste et sans vanité, et l'on n'y dépensait pas, d'après la commune renommée, plus ni même autant que la fortune du possesseur ne lui permettait de le faire raisonnablement.

Tout en me montrant ses constructions, ses machines, ses installations diverses, dont il était justement fier, ce grand industriel me faisait ses doléances sur la situation de l'industrie linière et se plaignait de la voir livrée par les traités de commerce de 1860, à une concurrence écrasante. Comme il m'avait dit qu'il avait été le seul créateur de sa fortune, étant venu occuper d'abord

dans le pays une position plus secondaire dans une autre maison, j'eus la curiosité, sans en avoir trop l'air, de lui demander à quelle époque il avait commencé sa carrière personnelle. « En 1861 », me répondit-il. C'était donc dans l'espace d'une vingtaine d'années, et sous le régime douanier dont il se plaignait, qu'il avait, grâce à une incontestable capacité, il est vrai, édifié sa très respectable fortune.

Je pourrais citer beaucoup d'exemples analogues, dans divers ordres d'industries. Cent grues, par exemple, alignées sur le quai du port d'Anvers, et fournies par une seule maison de Paris, qui probablement se plaignait de ne pouvoir soutenir, en France, la concurrence des métallurgistes belges; ou ce mot de M. Schneider, dont je visitais les établissements au Creusot, en 1859, et qui ne voulait pas séparer sa cause de celle de ses amis les cotonniers: « Je viens pourtant de soumissionner la fourniture de quatre-vingts locomotives pour l'Espagne. Une maison comme la nôtre peut la fabriquer à perte pour la montre, comme dans les expositions. Mais quatre-vingts, c'est une trop grosse affaire, et il faut qu'on y trouve son compte. Dieu sait pourtant ce qu'il y a de frais à supporter pour envoyer des machines comme les nôtres du milieu de la France de l'autre côté des Pyrénées ! »

Je ne fais aucun commentaire; je cite des faits pris au hasard parmi beaucoup d'autres. Vous verrez, mon cher collègue, s'ils valent la peine d'être annexés au compte rendu de notre séance.

Votre bien dévoué.

FRÉDÉRIC PASSY.

COMPTES RENDUS

PRINCIPES DE COLONISATION ET DE LÉGISLATION COLONIALE, par ARTHUR GIRAULT. — 1 vol. in-18, Larose, 1904.

M. Arthur Girault publie une seconde édition de ses principes de colonisation entièrement revue et considérablement augmentée. Nous avons sous les yeux le premier volume. L'ouvrage entier en aura trois, et l'auteur y envisage les questions coloniales principalement, dit-il, dans leurs rapports avec les principes du Droit et de l'Economie politique.

Dans une introduction, M. Girault donne une théorie générale de la colonisation et de la législation coloniale. Il est peut-être un peu tôt pour extraire une doctrine de choses qui n'ont prêté jusqu'ici qu'à des observations complexes, quelquefois contradictoires, et en tout cas sans lien bien déterminé entre elles. Mais l'auteur ne doute pas que la colonisation ne soit une véritable science, que du moins on ne puisse lui donner une « physionomie scientifique ». Puis, il aborde l'histoire de la colonisation française avant 1815, et il la suit depuis cette époque jusqu'à nos jours. Cette dernière partie s'occupe du gouvernement et de l'administration des colonies, du droit privé et pénal et de l'organisation judiciaire, de l'organisation militaire, des droits politiques et du régime financier. Nous citons à dessein ces divisions du livre pour montrer que l'auteur ne laisse de côté aucune question intéressante. Et de fait, son cadre est bien rempli. On trouvera dans le volume bien des renseignements qu'il faudrait aller chercher dans de nombreuses publications.

Il y a des réserves à faire, de nombreuses réserves, au sujet des opinions que professe M. Girault. Il y en a surtout à faire au point de vue où il s'est lui-même placé, au point de vue du droit et de l'économie politique. M. Girault est un partisan enthousiaste de la colonisation et il appelle boutades sans conséquences les opinions qui ne sont pas les siennes, celles de J.-B. Say, de Laveleye,

de MM. de Molinari, Frédéric Passy, Yves Guyot, sans oublier Franklin, sans oublier les principaux économistes anglais, bien placés cependant pour connaître la question. Mais il a des complaisances pour MM. Leroy-Beaulieu, Gide, Chailley-Bert, qui « défendent brillamment la cause de l'expansion coloniale » et qui, « ce faisant, ont rompu avec la tradition de leurs devanciers ».

Qu'est-ce que la colonisation ? Pour répondre à cette question, « il faut, dit M. Girault, supposer des émigrants sortis d'un pays civilisé, et allant s'établir, soit sur une côte inhabitée, soit sur un territoire occupé par une population sauvage ou tout au moins à demi-sauvage, mais qui, dans tous les cas, n'a pu s'élever toute seule jusqu'à la civilisation ». Cela, c'est le fait, et nous savons bien qu'ainsi cela se passe. On dépouillera donc ces sauvages ou demi-sauvages, au nom d'une civilisation supérieure, et je ne sache pas que le Code, à l'article du vol, fasse une distinction, qu'il dise qu'on peut voler les sauvages ou demi-sauvages et non les autres. Supposez que passant chez quelque rustre, ne sachant ni lire, ni écrire, j'y trouve une belle bibliothèque. Il ne fait rien des ouvrages qu'elle contient. Moi j'en saurai tirer parti. Cependant, si je m'en empare par la force, que dira le juge d'instruction ? Cela dit uniquement parce que M. Girault parle de droit. Aussi bien, pourquoi ce droit qui approuve la spoliation des congrégations religieuses ne permettrait-il pas la spoliation des peuplades sauvages de l'Afrique et de l'Asie ?

La colonisation n'agit pas seulement sur les choses, elle agit aussi sur les hommes, elle leur apporte la civilisation. Oui, et souvent sous les espèces de l'alcool meurtrier. Parfois aussi, on civilise en supprimant. Le résultat est plus vite obtenu. Mais ne soyons pas trop difficile et convenons que l'humanité peut trouver son compte dans une intervention des peuples civilisés. « Des missionnaires s'efforceront de les convertir (les indigènes), à l'une des religions qui sont celles des peuples civilisés. » L'observation est curieuse à une époque où l'on ne veut plus de religion chez nous. — « Des agents commerciaux, en quête de nouveaux débouchés pour leurs produits, ferons naître chez eux des besoins auparavant inconnus. Ces nouveaux besoins amèneront sans doute avec eux de nouvelles souffrances; peut-être ces indigènes seront-ils moins heureux qu'avant, mais ils n'en seront pas moins plus civilisés. » C'est tout, et si c'est là tout, je trouve que ce n'est pas la peine, car la civilisation ne vaut que si elle donne plus de bien-être matériel et moral.

Dans l'énumération des avantages d'ordre économique, M. Gi-

rault parle de l'émigration des hommes et de celle des capitaux. Est-elle un bien? est-elle un mal? Il ne semble pas fixé, et il détourne la question en disant qu'il vaut mieux que les capitaux et les hommes aillent dans les colonies de leur pays qu'à l'étranger. La réponse ne semble pas concluante. Nous trouvons dans le livre des assertions un peu hasardées, comme celle-ci, par exemple : « Les émigrants sont assurés de trouver dans nos colonies auprès des autorités locales une justice et un appui qui leur sont trop souvent refusés à l'étranger »; ou encore comme celle-ci : « Les relations d'affaires, surtout en présence des tendances protectionnistes qui dominent à l'heure actuelle, sont plus sûres avec une colonie qu'avec un pays étranger. » Il devrait en être ainsi, mais je crois bien que l'auteur a pris ici, la conséquence logique pour les faits, et les faits démentent trop souvent la conséquence logique.

Et les débouchés pour les produits de la métropole! M. Girault triomphe tout à fait sur ce point, un point de vue tout moderne, comme Reinsch l'a fait observer. Autrefois, on avait des colonies pour acheter leurs produits, aujourd'hui, c'est pour leur vendre les nôtres. Il semble que l'on doive vendre plus dans un pays riche et peuplé que dans un désert. Les coloniaux répondent, comme le médecin de Molière : « Oui, cela était autrefois ainsi; mais nous avons changé tout cela... » Toutefois, pour combien de produits vendons-nous aux colonies? 11.42 0/0, y compris l'Algérie et la Tunisie, du total de nos exportations. C'est M. Girault qui donne ce chiffre, et il est à remarquer chez lui qu'il ne cherche jamais à atténuer les objections. Mais il est content quand même. Les autres pays sont logés à la même enseigne : c'est là ce qu'on appelle vulgairement une consolation belge.

Que coûte cependant ce piteux résultat ? On ne le sait que trop, mais M. Girault invoque l'avenir. Les débuts sont ruineux, mais plus tard on recueillera le fruit des sacrifices consentis. « La colonisation est, suivant un mot qui a été amèrement relevé, mais qui n'en est pas moins juste, *un placement de père de famille*. La génération qui sème n'en connaît que les charges; seule la postérité récolte. » J'aime assez ce père de famille qui, en se ruinant, laissera un héritage à ses enfants.

Je n'ai pas à faire ici le procès ou l'apologie de la colonisation. Je parle du livre de M. Girault et je veux dire seulement que les arguments qu'il donne sont peu concluants, qu'ils ne s'accordent guère mieux avec l'Economie politique qu'avec le Droit. Il y en a peut-être de meilleurs; je ne les ai pas encore trouvés. Une chose m'étonne, dans la littérature coloniale : c'est qu'on ne parle jamais

des abus de la colonisation qui sont cependant évidents, que ses plus chauds partisans finissent toujours par reconnaître eux-mêmes... quelque dix ans après avoir écrit leurs livres élogieux. La Russie et le Japon ont voulu coloniser en Chine. Qui sait si, par le jeu des alliances, il ne va pas en résulter une conflagration générale ?

Colonisez si vous voulez. Mais *est modus in rebus.*

MAURICE ZABLET.

COURS D'HISTOIRE DU COMMERCE. LEÇON D'OUVERTURE. A PROPOS DE LA THÉORIE DE KARL BUCHER, par MICHEL HUISMAN. (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1903). — 1 brochure in-8, A. Lefèvre, à Bruxelles, 1903.

Karl Bücher a donné une division de l'histoire économique qui se résume comme il suit : 1° période de l'économie domestique fermée, pendant laquelle nul échange ne se produit ou n'a lieu que dans les limites de la famille ; 2° période de l'économie urbaine, pendant laquelle les relations commerciales se sont un peu développées, mais ne s'étendent pas au-delà de la cité et de ses alentours ; 3° celle de l'économie nationale, et ici les relations sont limitées par les frontières politiques de la nation. Nous sommes encore dans cette période, suivant Karl Bücher, puisque tous les pays sont sous le régime protectionniste ou veulent y revenir. Le protectionnisme est donc dans la nature des choses, c'est le régime idéal.

M. Michel Huisman combat cette théorie, et il pose, dans sa leçon d'ouverture du Cours d'histoire du Commerce à l'Université de Bruxelles, les principaux points sur lesquels, dans la suite des développements, portera sa réfutation. Il fait remarquer, par de nombreux exemples historiques, que les divisions de Karl Bücher sont trop tranchées, que si les progrès du commerce se sont accomplis par degrés, il n'en est pas moins vrai que dès la première période, et davantage par conséquent dans la deuxième et la troisième, les échanges, même en dehors de la famille d'abord, de la cité ensuite, de la nation plus tard, ne sont pas choses négligeables. Il prouve bien, par les faits, que la théorie de Bücher est fausse, et c'est une bonne leçon d'économie politique. Nous aurions été heureux — mais peut-être l'a-t-il fait dans la suite de son cours — s'il avait ajouté que la théorie qu'il combat avec raison par des

arguments historiques ne prouve d'ailleurs, fût-elle vraie, absolument rien. Il faudrait en conclure que nous pouvons vivre encore sous le régime du simple troc, dans l'intérieur même de la famille ou de la tribu, comme à l'époque où Esaü échangeait son droit d'aînesse contre le plat de lentilles de Jacob. Tout progrès serait interdit; il serait vain de chercher le mieux. Ce sont là — M. Michel Huisman le pense comme nous — des théories rétrogrades auxquelles on a grand tort d'attribuer la moindre portée scientifique.

MAURICE ZABLET.

ADMINISTRATION DES MONNAIES DE BELGIQUE. Rapport du Commissaire des Monnaies au ministre des Finances et des Travaux publics. Troisième année, 1902. — 1 brochure in-8, imprimerie F. Vanbuggenhoudt, 1903.

Bien que moins développé que celui publié par notre administration française des Monnaies et Médailles, les amateurs de statistiques trouveront dans celui-ci des renseignements intéressants.

En 1902, les ateliers monétaires ont été alimentés par des fabrications de monnaies nationales de nickel et de cuivre, et par des fabrications étrangères de monnaies de nickel exécutées pour le compte des gouvernements des Etats-Unis, du Brésil, de la Perse et du Grand-Duché de Luxembourg. Les diverses frappes représentent, en chiffres ronds, un total de plus de 58 millions de pièces, d'un poids de 270.000 kilogrammes et d'une valeur nominale d'environ 12 millions de francs.

En 1901, la production s'était élevée à 50 millions de pièces et en 1900 à 83 millions.

Les frappes de monnaies nationales depuis 1832 ont porté sur près de 766 millions de pièces, représentant une valeur de plus de 1.180 millions, dont 598.642.745 fr. de monnaies d'or, 560.342.747 fr. de monnaies d'argent et le reste en monnaies de nickel et de cuivre.

Les démonétisations et les refontes partielles de ces frappes ont porté sur une valeur de plus de 50 millions. Il resterait donc en circulation pour moins de 1.130 millions. Mais de cette somme, il faut déduire le nombre assez considérable des pièces qui se perdent pour diverses causes. L'auteur du rapport constate que, par exemple, sur les pièces d'or de 25 francs frappées à partir de 1847 et démonétisées en 1854, le déchet fut de 16 1/2 0/0. Des pièces d'ar-

gent de 20 centimes frappées en 1853 et retirées de la circulation moins de 10 ans après, 55 0/0 ne furent pas représentées.

Les monnaies étrangères frappées à la Monnaie de Bruxelles ont porté sur 570 millions de pièces d'une valeur nominale, au pair français, de 322.515.000 francs. Sauf une frappe de peu d'importance faite en 1854, toutes ces fabrications ont été effectuées à partir de 1868 pour le compte du Brésil, de la Bulgarie, de la Colombie, du Congo, de l'Egypte, de l'Italie, du Luxembourg, du Pérou, de la Perse, du Portugal, de Roumanie, de Russie, de Suisse, du Vénézuéla et de Zanzibar.

Le reste du rapport contient les développements de ces chiffres principaux et quelques notes techniques sur la fabrication des monnaies.

MAURICE ZABLET.

DAS GRUNDGESETZ DER MARX'SCHEN GESELLSCHAFTSLEHRE, (*La loi fondamentale du système économique de Karl Marx*), par M. FRANZ OPPENHEIMER, un vol. in-8°, Georg Reimer, Berlin, 1903.

M. Franz Oppenheimer expose et critique, dans cet ouvrage, « La loi fondamentale du système économique de Karl Marx ». Il le fait d'une façon qui dénote une connaissance approfondie de l'œuvre de Karl Marx, de ce célèbre « Capital » dont il dit lui-même que « la suite logique de la pensée y est tellement cachée par une masse de choses, polémiques ou incursions historiques, que la compréhension en est rendue difficile pour tout le monde et, pour beaucoup de gens, impossible ». M. Franz Oppenheimer a tenté d'en dégager la pensée fondamentale, le *leit-motiv*. Il croit l'avoir trouvée ; — mais c'est pour constater, hélas ! qu'elle est fausse.

Voici en effet la « thèse » de M. Franz Oppenheimer :

« 1° La base fondamentale du système économique de Karl Marx, sur laquelle repose toutes ses déductions importantes, c'est la *loi de l'accumulation capitaliste*.

« 2° Les preuves avancées par Karl Marx à l'appui de cette loi sont insoutenables.

« 3° La *loi de l'accumulation capitaliste* n'existe pas.

« 4° Avec la chute de ses plus importantes prémisses tombent également toutes les importantes déductions du système marxien .»

M. Franz Oppenheimer n'en conclut pas moins que « Karl Marx

restera, comme un observateur d'une acuité d'observation presque sans exemple, pour la vie économique de son temps — comme un penseur économique, d'une génialité créatrice... — comme un philosophe, dont la pensée a été aussi large que profonde — comme un « éveilleur » de consciences... » etc., etc. — Son œuvre a beau avoir une « loi fondamentale » inexacte en fait, être à moitié incompréhensible, être composée surtout de « restes d'optimisme », (car « ce grand esprit scientifique était somme toute le prisonnier d'une doctrine », a écrit Bernstein) —, M. Franz Oppenheimer estime qu'on ne peut la considérer sans se sentir « rempli d'une vénération étonnée ».

— Que serait-ce si la « loi fondamentale » n'avait pas été fausse et si, de l'aveu de M. Franz Oppenheimer, lui-même, « toutes les importantes déductions du système marxien » ne tombaient avec elle ?

M. Franz Oppenheimer a la foi robuste. Il a aussi le préjugé robuste. Il écrit sérieusement que le libéralisme est une « théorie de classe » et il croit en un 89 économique. Il a soin de préciser : « libéralisme *bourgeois* », car *libéralisme* tout court est à ses yeux le synonyme de *socialisme* (p. 134). Mais qu'entend-il donc par « socialisme » ? Une citation de David (*Sozialismus und Landwirtschaft*, p. 608) va nous l'apprendre :

— « Le socialisme est un *but;* le collectivisme n'est qu'un moyen pour parvenir à ce but. »

— Que M. Franz Oppenheimer nous permette de lui faire remarquer que l'économie politique n'est ni un *but*, ni un *moyen*, mais une *science*.

EMILE MACQUART.

BŒRSE, BŒRSENGESETZ UND BŒRSENGESCHÆFTE, (*La Bourse, sa législation et ses affaires*), par M. GEORG WERMERT. Un vol. in-8°. Duncker et Humblot. Leipzig, 1904.

Nous ne savons plus quel auteur, parlant d'articles d'un de ses confrères, que celui-ci venait de réunir et de publier en librairie, déclara : « Il est certaines choses qui se laissent lire par morceaux, mais qu'on ne peut relire en *volume*, surtout *relié(es)* ». — Les deux méchants calembours de cette phrase ne l'empêchent pas de posséder très souvent un grand fond de vérité. Ce n'est pas ici le cas. Les articles publiés par M. Georg Wermert sur « La Bourse, sa législation et ses affaires », tant dans les *Jahrbücher für*

Nationalœkonomie und Statistik que dans le *Zeitschrift für die Gesammte Staatswissenschaft*, ou dans les *Annalen des Deustchen Reiches*, supportent très bien la lecture « en volume », et comme l'auteur les a fort habilement « reliés », son ouvrage apparaît très bien comme un tout homogène —, et fort intéressant.

On se rappelle les campagnes anti-termistes allemandes de 1880, puis de 1890 qui aboutirent à la fameuse loi du 22 juin 1896 contre les affaires à terme, loi qui eut les résultats qui ont été longuement exposés ici même à plusieurs reprises, et que M. Georg Wermert interprète d'une façon trop analogue à celle qui fut formulée dans ces pages, pour que nous puissions nous permettre d'insister à nouveau. Citons simplement ces deux phrases : Ces résultats... « montrent la mauvaise influence de conceptions législatives insuffisamment réfléchies dans la vie économique ». — « Ils rappellent qu'il ne faut pas chercher des remèdes à une situation quand on ne connaît pas exactement ce en quoi elle consiste. »

Ces réflexions ne sont que trop justes; malheureusement, en France comme partout ailleurs, les politiciens à qui l'on dénonce un soi-disant abus commencent toujours par déclarer : « Il faut faire quelque chose », avant même de savoir de quoi il s'agit.

Et le plus triste, c'est que ce « quelque chose » signifie le plus souvent « des bêtises », quand il ne signifie pas « du mal ».

EMILE MACQUART.

DIE GEOGRAPHISCHE VERTEILUNG DER GETREIDEPREISE IN DEN VEREINIGTEN STAATEN VON 1862 BIS 1900, (*La répartition géographique du prix des céréales dans les Etats-Unis de* 1862 *à* 1900), par M. Th. H. ENGELBRECHT. Un vol. in-8°. Paul Parey, Berlin 1903.

L'étude que M. Th. H. Engelbrecht vient de publier sous ce titre « La répartition géographique du prix des céréales dans les Etats-Unis de 1862 à 1900 » consiste essentiellement en tableaux de chiffres, du reste extrêmement intéressants, mais qu'il est impossible de résumer. On se rendra compte de l'importance de l'ouvrage quand nous aurons dit que M. Engelbrecht y suit les fluctuations des prix année par année, pendant près de quarante ans, dans chacun des 48 Etats de l'Union Nord-Américaine, puis par période de cinq ans, puis encore par périodes décennales — non seulement du blé, mais de l'orge, de l'avoine, du seigle, du maïs, du foin, des

pommes de terre, etc., et qu'il a réduit les prix originaux en marks, et les quantités en kilos.

Des cartes très claires complètent heureusement cet intéressant travail.

EMILE MACQUART.

DIE SCHWANKUNGEN DER LANDWIRTSCHAFTLICHEN REINERTRAGE, (*Les fluctuations des produits nets agricoles*), par M. ALFRED MITSCHERLICH, une brochure in-8°, H. Laupp Tübingen 1903.

L'étude que vient de publier M. Alfred Mitscherlich sur « Les fluctuations des produits nets agricoles » est loin d'être dénuée d'intérêt; elle contient un grand nombre de renseignements statistiques dont nous n'avons aucune raison de suspecter l'exactitude. L'on peut par contre douter qu'on puisse en tirer des déductions suffisamment rigoureuses. Aussi bien l'auteur ne prétend-il pas que son travail forme un tout complet; il eût fallu pour cela au moins un volume; peut-être plusieurs. Or le travail de M. Mitscherlich n'est qu'une grosse brochure, reproduction d'un article publié dans le *Zeitschrift für die Gesammte Staatswissenschaft.* On peut en tirer cette indication, à vrai dire prévue, qu'à des récoltes plus stables, correspondraient des produits nets plus stables aussi.

L'ouvrage de M. Alfred Mitscherlich contient un peu.... beaucoup de formules mathématiques; il contient même des calculs « d'erreurs probables », ce qui est *absolument illégitime.*

EMILE MACQUART.

LUEURS D'AUBE. *Autarchie*, par le contre-amiral RÉVEILLÈRE, 1 brochure, Fischbacher, éditeur. Paris, 1904.

HYPOTHÈSES ET CROYANCES. *Autarchie*, par le même Berger-Levrault, éditeur. Paris, 1904.

Si les jeunes économistes ne déploient pas dans la lutte contre les anciens préjugés et les vieux errements une ardeur et une activité sans égales, c'est qu'ils n'auront pas su s'inspirer des exemples de quelques-uns de leurs aînés. On prétend bien que l'arrivisme, sous toutes ses formes, fleurit partout plus que jamais

et abat promptement des courages qui semblaient invincibles. Nous pensons que si, effectivement, tous les milieux en sont infectés, il se trouve — comme il s'est déjà trouvé et se trouvera toujours — une élite qui ne saurait être atteinte par la contagion et qui poursuivra sans trève le bon combat, préoccupée avant tout de l'intérêt général et non de son intérêt propre. Parmi ceux qui ont le mieux tenté de réfuter les erreurs courantes, l'amiral Réveillère vient en bon rang. Infatigablement, il s'efforce de faire pénétrer, dans des milieux où jusqu'ici l'on ne s'en préoccupait guère, les vérités économiques. Nourri des meilleurs auteurs — dont il s'écarte pour tant parfois quelque peu — et très documenté personnellement par la variété de choses et de gens qui ont défilé sous ses yeux au cours de sa carrière, il met son savoir à la portée des moins réfléchis, grâce à la façon simple et frappante dont il l'enveloppe. Désireux de voir chacun jouir intégralement et en paix des produits de son labeur, il guerroie rudement contre le protectionnisme, le militarisme, l'étatisme et le colonialisme.

La France est un pays généreux, dit-il; elle est pleine de tendresse pour tous les opprimés — excepté pour ceux qu'elle opprime. Elle est prête à briser toutes les chaînes — excepté celles des indigènes de ses colonies — probablement parce que cela ne dépend que d'elle et ne donnerait pas lieu de mettre flamberge au vent... Si l'intérêt du pays avait vraiment compté pour quelque chose, la France ne traînerait pas son lourd boulet colonial; elle aurait moins de méfaits sur la conscience et plus d'argent dans ses caisses. Suivant les temps, nous avons fait des expériences dans l'intérêt de l'état-major de l'armée ou de l'état-major politique. Mais quant à l'intérêt général ! ! qui y songe ? La politique n'est-elle pas l'éternel sacrifice de l'intérêt général ? N'avons-nous pas sacrifié la liberté féconde de notre marché financier aux privilèges des agents de change ? Ne faisons-nous pas la guerre aux grands magasins parce qu'ils opèrent dans l'intérêt de tout le monde, qui n'intéresse personne ? En tout, nous agissons de même. Sans l'ombre d'un doute, l'immigration chinoise ferait la prospérité de nos colonies — la Guyane, par exemple (dont nous ne faisons rien et qui ne sera jamais rien), entre les mains des Célestes deviendrait, en peu de temps, un pays incomparable. Mais aux yeux de ceux qui appréhendent « le péril jaune » mieux vaut laisser un pays en friche que d'y attirer la seule main-d'œuvre qui puisse le mettre en valeur. Accroître la valeur du domaine national par sa mise en exploitation, en vue de décharger le contribuable, est une idée qui ne vient à personne. Et pourtant, suivant l'Amiral, le vrai patriote

doit avoir le courage de proclamer la nécessité de réduire les charges qui pèsent sur les infortunés Français : 1° En commençant par les colonies où les gaspillages (pour ne parler que de cela) dépassent toute vraisemblance. 2° En continuant par l'armée, nombreuse au-delà de nos forces physiques, bien plus encore que de nos ressources financières, où l'impôt le plus lourd est la perte nationale occasionnée par le temps ravi à la production par le service militaire. 3° Puis, en arrêtant la progression des dépenses de la marine, en se souvenant que le plus magnifique matériel est inutilisable sans un personnel d'élite et que le personnel d'élite se paie cher. 4° En supprimant les subventions et les primes et enfin en ramenant la douane à son rôle fiscal, qui augmenterait son rendement tout en soulageant le consommateur. Aujourd'hui la force d'un pays réside dans sa puissance économique (car la puissance économique est maintenant l'incarnation des qualités intellectuelles et morales d'un peuple), c'est-à-dire dans la fondation de grandes entreprises au moyen de vastes groupements d'ouvriers, de capacités et de capitaux. Ces groupements ne sont possibles que là où le sentiment de la fédération économique est développé, où capital et travail sont convaincus de leur solidarité et comprennent la nécessité d'une entente commune, afin de remporter sur le marché universel des victoires fécondes, où en définitive la nature est le seul vaincu. Mais les humains exploitent encore si inintelligemment leur planète ! En Bretagne, nous avons des pêcheurs sans poisson ; au banc d'Arguin, où il y a de quoi alimenter une flotte, du poisson sans pêcheurs. A la côte occidentale d'Afrique, dans la baie du Lévrier, nous possédons un des coins les plus poissonneux du globe et nous n'en faisons rien ! C'est sa conviction que l'étude de la mer sera, par excellence, la science d'un prochain avenir. Sous peine de mourir de faim, l'humanité sera conduite à une exploitation scientifique et méthodique de la mer. Cette exploitation exigera la conclusion de conventions internationales qui deviendront un lien puissant entre les nations... Quand je pense qu'on considère comme un travail intellectuel de faire des vers latins, et comme un travail non intellectuel, celui de maraîcher ou de pêcheur. Eh bien, je ne crains pas d'affirmer qu'un pêcheur, pour gagner sa vie, mettant à part le coup-d'œil, le sang-froid, les dangers qu'il court et la bravoure qu'il déploie journellement, dépense, pour la simple pratique de son métier, autant d'intellect qu'un professeur de rhétorique. Il serait temps d'en finir avec ces préjugés qui tressent des couronnes aux soi-disant professions libérales. On avait fondé sur l'instruction des espérances exagérées ; on s'est vite aperçu que le dévelopement des facultés morales a bien plus

d'importance que le développement des facultés intellectuelles. Ce qui fait l'homme, par-dessus tout, c'est une volonté droite. Il y a plus de bien que de mal dans le monde, sans cela le monde serait défunt depuis longtemps. La loi de l'évolution est une consolation et une espérance. La science est admirable assurément, mais comme moyen; malgré tous les progrès, elle mériterait une médiocre estime, si l'on ne voyait en elle un instrument de justice et d'amélioration morale... Grâce aux politiciens (et à l'étatisme dont ils vivent), l'industrie cesse d'être technique pour devenir politique; l'industriel — plus dépourvu du respect de la propriété de ses compatriotes que ce Yakoute qui ne voulut pas ramasser un canard sauvage tué par un faucon et dit : « C'est un péché de profiter du travail d'autrui; il s'est donné de la peine pour l'attraper. » — l'industriel est plus occupé de capter des députés pour se faire voter des primes que d'améliorer son industrie... Ce sont des individus qui ont inventé la poudre, les chemins de fer et les ballons; l'Etat n'a jamais inventé que des impôts... Ce fut un bien lamentable spectacle, lors de la fameuse et interminable discussion des bouilleurs de crû, de voir une Chambre française préférer le déficit au mécontentement des fraudeurs. Quand mettra-t-on un peu de morale dans la politique? Toutes les réformes seront vaines tant que la morale et la politique se regarderont de travers... Quand donc les gouvernements se considèreront-ils comme ce qu'ils sont devenus par la force des choses, c'est-à-dire comme des organes de la solidarité internationale; c'est le premier progrès à accomplir, celui-là entraînera tous les autres. Mais les gouvernements sont intellectuellement et moralement tellement en retard sur les peuples, que pour arriver à la solidarité internationale, il faudra peut-être attendre la solution pratique et utilisable de la direction des ballons... C'est un travers de l'esprit français d'apprécier l'homme plutôt par son intelligence que par son caractère. Cependant, dans la conduite de la vie, l'intelligence compte bien peu près du caractère. (Que vont dire de cela les habiles!) L'envie engendre la haine des supériorités, par méconnaissance de ce fait : on n'est une supériorité qu'à la condition d'être utile au grand nombre.

Nous pourrions poursuivre longtemps les citations, car la matière ne manque pas. A de tels enseignements les sceptiques opposent un méprisant : « vieilles rengaines! utopies! » Ils oublient volontiers que quoique la phrase « il n'y a rien de nouveau sous le soleil » date de quelques siècles, les progrès inouïs du dernier ont victorieusement démontré que les rêveries des penseurs et les

utopies des savants deviennent souvent, en fin de compte, des réalités.

M. LR.

SILHOUETTES IRLANDAISES. *Au pied de Croagh Patrick*, par Mme WILLIAM O'BRIEN, 1 vol. in-18 Guillaumin et Cie, éditeurs. Paris, 1904.

Sans doute, la terre n'est pas peuplée que de braves gens, toutefois le nombre en est encore assez grand pour rendre l'existence suffisamment tolérable. Par une bonne fortune singulière, Mme O'Brien, semble en avoir trouvé une réunion inusitée autour de son habitation irlandaise. Est-ce l'influence du saint protecteur de l'Irlande qui a continué à s'exercer particulièrement au pied de la colline d'où il chassa autrefois les reptiles ? Ou n'est-ce pas plutôt au caractère optimiste et bienveillant de la narratrice — dont nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'excellente collaboration au *Journal des Economistes* — que les personnes de son entourage doivent de paraître avoir si peu de défauts et tant de qualités ? Cependant, la crainte de sembler regarder autour d'elle au travers de verres par trop roses lui fait reconnaître, dans son dernier chapitre, quelques-uns des mauvais côtés du caractère irlandais. La perfection n'est pas de ce monde et il suffit de faire un retour sur soi-même pour devenir indulgent; aussi ne nous appesantirons-nous pas plus que l'auteur sur cette partie du sujet.

Dans les dix-sept courtes pièces détachées qui composent ce volume, petits propriétaires, paysans, pêcheurs, travailleurs et travailleuses de toutes sortes ressortent avec un extrême relief, malgré la simplicité de la description de leurs menus faits et gestes, de leurs soucis, de leurs petites passions, de leurs gros chagrins, de leurs lourdes anxiétés, de leurs souffrances. Et comme la sympathie dégage la sympathie autant qu'elle l'attire, on se prend d'affection pour ces familles si unies — ou de colère, parfois contre ceux qui font verser des larmes aux leurs (larmes rares puisque nous sommes dans un coin de terre favorisé du ciel). Favorisé du ciel ! pas au point de vue du sol, toutefois, puisque la contrée est pierreuse et pauvre. La culture est peu rémunératrice et l'on s'y félicite lorsque les années sont simplement bonnes, car on a conservé le souvenir des rudes famines qui reparaissent — amoindries, certes, mais toujours néfastes — de temps à autre.

La côte est poissonneuse, mais les rochers, qui font le pittoresque de certains endroits et commencent à y attirer des baigneurs, augmentent le danger, pour les pêcheurs, aux jours de soudaines tempêtes. Bref, il faut se donner de la peine, en Mayo et en Sligo, plus même que dans certains autres comtés de l'Irlande, pour assurer sa subsistance et celle de sa nombreuse famille. Quoi qu'elle soit bien maigre, la subsistance qu'on obtient de ce pays ingrat, chacun donne son maximum d'efforts pour l'acquérir; parents et enfants s'entr'aident de toutes leurs forces, nul ne se ménage. Mais tant de bouches à nourrir rendent difficile à résoudre le problème de la vie de chaque jour: aussi la famille voit-elle partir au loin ses membres les plus vigoureux. Ceux qui sont retenus par leurs charges familiales vont, chaque année, en Angleterre et en Ecosse pour la moisson ou pour tous autres travaux de saison. Les plus entreprenants, ceux que la création trop prompte d'une famille ne rive pas au coin de terre natal, vont en Amérique, d'où ils ne cessent, pour la plupart, surtout les filles, d'envoyer des subsides à leurs vieux parents.

En présence de familles si nombreuses, la première idée qui vient à l'esprit est que les mariages en Irlande doivent être vraiment trop hâtifs. Il en est assurément souvent ainsi, et, le plus surprenant, c'est que ce ne sont pas toujours là des mariages d'amour; Mme O'Brien fait remarquer que la plupart des unions sont décidées par les pères et mères des futurs époux et qu'ils ont un tel souci de leur entière prépondérance en ces matières qu'ils font généralement une opposition aussi formelle qu'entêtée au choix personnel de leurs enfants, si digne qu'il soit.

Elle constate aussi que, généralement, les hommes sont d'âge assez mûr au moment du mariage. Mais tous ont le sentiment de la paternité si développé que même les plus pauvres, à la naissance de nouveaux enfants, ne pensent qu'aux délices d'être père et non à l'accroissement de charges qui en résulte. Insouciance et imprévoyance communes aux classes pauvres du monde entier, pensera-t-on. Il est douteux que l'auteur en convienne: ce sont leurs seules joies, protestera-t-elle. En tout cas, elle ne leur en fait nul grief. Elle regrette seulement que, de ces trop nombreuses lignées, l'Amérique enlève les bras les plus forts. Elle déclare que si la terre d'Irlande était mieux répartie, si tous les bons terrains pouvaient être consacrés à la culture, à la place des mauvais ou des médiocres qui lui sont si souvent laissés, une population plus dense encore y pourrait vivre à l'aise. Différentes organisations se sont préoccupées d'une meilleure distribution des parcelles et de

l'amélioration du sort du travailleur agricole irlandais. On nous a dit que les résultats n'avaient pas répondu aux espérances conçues; mais, n'est-il point un peu présomptueux de croire qu'une chose quelconque puisse réussir d'emblée ?

Le tenancier irlandais a beaucoup à apprendre (Mme O'Brien le voit aussi bien que quiconque); comme il est généralement d'intelligence vive et vaillant au travail — sans parler de sa moralité et de sa probité — il possède là des éléments primordiaux de succès. L'exemple de résidents actifs et entreprenants aurait un excellent effet — on en a déjà la preuve — le cultivateur n'y étant pas plus routinier qu'ailleurs dans les vieux pays (il est vrai que ce n'est pas peu dire!). Mais, si les Irlandais ont à apprendre, ils ont aussi à oublier: le ressentiment de l'injustice commise à leur égard, il y a quelques siècles est resté aussi vivace dans les cœurs qu'au premier jour... Ne serait-il pas sage aux politiciens de s'efforcer de faire reculer ce souvenir dans les brumes du passé et non de continuer à le lancer en brandon de discorde entre classes qui devraient se rendre mutuellement la vie tolérable et ne chercher qu'à unir leur intelligence, leur savoir, leurs richesses et leurs forces pour faire renaître, dans la charmante île d'Emeraude, des jours plus beaux, — puisque nous possédons actuellement davantage de moyens de satisfaire nos désirs — que ceux des antiques légendes.

M. LR.

SIBÉRIE ET CALIFORNIE. *Notes de voyage et de séjour. Janvier* 1899 — *Décembre* 1902, par ALBERT BORDEAUX. 1 vol. accompagné de 22 gravures hors texte. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. Paris 1903.

Transcrire exactement des carnets de voyage, c'est parfait lorsqu'ils ne renferment que des renseignements intéressants; mais lorsqu'ils contiennent de longues conversations sur des sujets qui ne touchent en rien à l'objet du livre, c'est au moins inutile. Apprendre l'opinion sur la musique, la littérature, etc., de personnes rencontrées au hasard de la route semble oiseux à ceux qui, sur la foi du titre, cherchent surtout des informations sur des pays peu connus; notre auteur l'a trop souvent oublié. De plus, l'énoncé de ses opinions personnelles prouve que les études d'ingénieur des mines ne donnent pas des notions précises sur toutes choses, ce dont on se doute; ne dit-il pas quelque part: « L'économie politi-

que n'est pas une science exacte, ni même une science naturelle; c'est une science morale et, par là, elle touche à l'idéalisme et au roman.» Idéalisme et roman, ce que les Anglais appellent la « dull science »; allez vous y reconnaître!... Mais, trêve de digressions.

La Sibérie, encore à peine explorée, est une très belle contrée l'été: forêts, montagnes, rivières, tout y est immense et à profusion. Il arrive même, en certains points, qu'on ne se croie guère en de si lointains parages, car le paysage qui se déroule au long du trajet de chemin de fer est aussi gai, aussi ensoleillé, aussi vert qu'une belle campagne du Jura, de l'Auvergne ou des coteaux alpestres. Telle, la vallée de Jobé avec son herbe grasse et ses collines boisées de pins, et, ensuite, un vaste espace de pâturages qui deviendra, sans doute, un district très peuplé puisque l'hiver y est bien moins dur que sur la Léna. On sait que si l'on peut s'y adonner à l'élevage, la Sibérie est par excellence un pays minier. Mais, quoiqu'il y ait du cuivre, du fer, etc., on ne doit guère songer qu'à l'extraction de l'or comme entreprise minière, sauf en des endroits particulièrement bien situés.

En Sibérie — tout comme en Russie, dit M. Bordeaux — il est difficile de se procurer de la main-d'œuvre parce que les hommes veulent recevoir beaucoup et travailler le moins possible. Le prix de la journée n'est pas très élevé, mais il faut y ajouter tant d'accessoires pour recruter, entretenir les ouvriers et compléter leur travail qu'il devient aussi coûteux qu'aux Etats-Unis. Les industriels préféreraient avoir des travailleurs chers mais responsables de leur travail, des êtres audacieux et actifs plutôt que ces masses inertes de moujicks, qui roulent à droite et à gauche suivant des poussées où le vodka joue un rôle assez important. (On s'efforce de remédier, pour la prochaine génération, à cette sorte d'inconscience du travailleur, en organisant des écoles de village). Pourtant les paysans sibériens sont assez adroits et rusés; il semble que l'émigration leur donne de l'initiative et des qualités qu'ils ne possédaient pas en Russie. Ils se montrent souvent fort hospitaliers et désintéressés. Mais les mineurs sont, pour la plupart, fatalistes et indifférents; ils n'ont pas l'énergie du mineur américain. Quelques-uns, cependant, s'organisent en équipes, prennent le plus âgé pour chef, ne dépensent que le strict nécessaire, ne boivent ni ne jouent et, l'année terminée, rentrent de compagnie dans leurs villages, car ils sont généralement du même district. Ils sont naturellement vus d'un très mauvais œil par leurs camarades moins rangés.

Quant aux classes dirigeantes, à part des exceptions, l'auteur

est frappé de leur inertie, même lorsqu'il s'agit d'affaires. Le Russe attend tout de son gouvernement, dit-il, et se défie de l'étranger tout en le trompant lorsqu'il y trouve son avantage. Il ne fait rien pour développer le pays: par exemple, il laisse les Danois venir acheter la production complète de beurre, le saler, le transporter et aller le vendre sur le marché de Londres à plus bas prix que celui de Normandie. Mais, dès qu'il voit le succès récompenser les efforts, il s'emploie auprès de son gouvernement pour entraver les affaires de l'étranger et s'en faire donner le monopole. Au reste, cet esprit d'accaparement s'affirme même entre compatriotes. La plupart des champs d'or de la Sibérie ont été découverts par des forçats évadés qu'on a évincés dès que l'entreprise se montrait rémunératrice. A 35 kilomètres dans l'intérieur de la Mandchourie, sur la rivière Jeltouga, on voit les mines d'or de Jeltouguinsk, découvertes en 1883, où se trouvait en 1883-84 une population de 10.000 âmes constituée en république. Le territoire étant entouré d'un cercle de montagnes, assez hautes et bien boisées, les républicains de Jeltouga se croyaient en sûreté et refusaient de payer aucun droit sur l'or, soit à la Russie, soit à la Chine. Ces deux puissances s'émurent et unirent leurs troupes contre les réfractaires qui furent tous massacrés et les habitations incendiées.

Le travail des mines de Sibérie a d'abord été fait par des forçats; plus tard, on l'assimila à peu près au service militaire. La libération définitive, en commençant par les plus anciens au service, des ouvriers et paysans de l'Altaï, lors de l'affranchissement des serfs, en 1861, s'effectua en trois ans. Dès qu'ils recevaient avis de leur libération, les paysans ne voulaient rester un mois de plus ni aux mines, ni dans les usines. Ils cessaient tout travail et, pour vivre, vendaient à vil prix leurs maisons et leurs champs. Puis, à bout de ressources, ils revenaient demander du travail; mais leurs conditions d'existence étant moins bonnes qu'auparavant, ils fomentèrent des troubles qu'on dut faire vivement réprimer par les troupes. Un directeur (français) des mines de l'Altaï, eut alors l'idée de recourir non plus à des ouvriers inexpérimentés mais à des travailleurs habiles qu'il paya davantage; cela amena de meilleurs résultats dans l'exploitation et dura jusqu'au jour où la diminution de la teneur en or rendit le travail coûteux trop peu lucratif.

La Sibérie entière, y compris l'est de l'Oural, a produit environ 6 milliards d'or, depuis 1755, par six groupes principaux de placers. La Californie, cinquante fois plus petite que la Sibérie, a

produit 7 milliards, en placers et en filons; elle paraîtrait donc énormément plus riche en minerai. En réalité, certains districts de Sibérie l'ont été autant, mais on n'a pu employer pour l'ensemble les méthodes perfectionnées et les puissantes machines qui ont permis de retirer plus d'or des alluvions californiennes.

La Californie des placers est un fort beau pays de montagnes et de forêts, mais un peu monotone. Il y a quatre ou cinq mois d'intempéries et de neige; le reste de l'année on jouit d'un temps parfait sans une goutte d'eau. Mais, si cette sécheresse, tempérée par la brise dans les montagnes, constitue un climat sain, elle est fort gênante pour les cultures, prive d'eau les mines hydrauliques, et rend nécessaire l'établissement d'aqueducs dispendieux.

La moyenne des mineurs et des fermiers de Californie est très supérieure à celle des paysans et des ouvriers de France. Ils ont des notions justes de toutes choses, s'intéressent à tout et lisent beaucoup. Les livres, même les ouvrages classiques, sont répandus à profusion (leur incroyable bon marché y contribue sans doute); pourtant chacun fait sa besogne ménagère — singulièrement simplifiée, à vrai dire, par les nombreuses inventions américaines. Les mineurs passent pour peu endurants et fort rudes, cependant, à la longue, le frottement constant modifie heureusement les caractères et on a pu observer une profonde différence entre les hommes arrivant en Californie et ceux qui en partaient. Les nouveaux, venus d'Europe, des Etats-Unis, de l'est et de New-York, de manières désagréables, ne s'accommodaient de rien et grommelaient hors du peuple: (c'est bien encore l'habitude des Yankees de l'Est, foncièrement égoïstes, ne pensant jamais à aider autrui, pas même à le regarder), dit M. Bordeaux. Les mêmes gens, quand ils revenaient de Californie, quoique grossiers encore de langage et de vêtements, montraient de la déférence les uns pour les autres, de l'esprit de conciliation et paraissaient contents de tout.

Quoique mines et mineurs nous aient occupé plus que nous ne l'aurions désiré, nous dirons néanmoins quelques mots d'une industrie fort originale à laquelle on se livre dans l'île d'Askold, au sud de Vladivostock. Il y a bien une mine d'or, mais c'est la chasse aux marals — dont la race s'est conservée pure là uniquement — qui fait la fortune de l'île. N'ayant pu se mêler à d'autres chevreuils, et les îles voisines ne possédant pas de marals, l'espèce qui y est parquée jouit d'une renommée considérable dans toute la Chine, parce que c'est celle dont les cornes sont, à un degré supérieur à toutes les autres, susceptibles de restaurer les forces des gens usés par l'âge ou les fatigues. On ne doit tuer que

les mâles, puisque, seuls, ils ont des cornes. Celles-ci sont tendres, recouvertes d'une peau à poils ras très serrés, pleines de sang à l'intérieur et acquièrent leur plus grande valeur lorsqu'elles n'ont encore qu'une ou deux branches. On les coupe à la racine, qui est plus dure, de façon que le sang ne s'écoule pas. On les plonge à maintes reprises, au bout d'une longue pince, dans une cuve d'eau bouillante pour qu'elles conservent tout leur sang; c'est là une opération très délicate. Pour augmenter le revenu de l'île qui contient 4.000 marals environ, on élève des faons dans des parcs; l'âge propice arrivé, on leur coupe les cornes chaque année. Quant à l'exploitation au moyen de la chasse, elle est entreprise par une association de chasseurs dont les membres sont passibles d'une amende de 50 à 125 francs, s'ils tuent un jeune ou une femelle. Les plus belles cornes valent de 250 à 300 roubles, les autres, de 80 à 200 roubles. Le Chinois préposé à la cuisson des cornes touche 7 0/0 sur les ventes; il est, de plus, entretenu par la société de chasse. Le profit de celle-ci est de 15.000 roubles par an. Travailler à la médicamentation de ses semblables est généralement, et partout, d'un bon rapport.

M. LR.

Bibliothèque socialiste internationale. IX. Capital et travail, par Ferdinand Lassalle, suivi du procès de haute trahison intenté à l'auteur, traduit de l'allemand par Victor Dave et Léon Rémy. 1 vol. in-18. Paris, V. Giard et E. Brière, 1904.

Les traducteurs de ce volume nous avertissent que « Capital et Travail » est l'œuvre principale de Lassalle dans le domaine économique.« On y retrouve les principes qui servent de base à sa propagande pratique. » On y trouve autre chose aussi, notamment des injures fades et plates, répétées à satiété par l'auteur contre ses adversaires.

Pour lui, Schulze n'est qu'un barbier, un bavard puéril, un phraseur imperturbable. Et Lassalle se dit très modéré ! Que serait-ce s'il ne l'était pas ? Quant à Bastiat, il est un peu moins barbier que Schulze, c'est un « blagueur spirituel » et rien de plus. Si ces mots d'esprit, destinés à l'instruction de la « classe ouvrière » n'étaient dits qu'une fois par hasard, il n'y aurait pas lieu d'y faire attention : il faut bien que la parade soit un peu épicée pour décider les badauds à entrer dans le cirque, mais il n'y a guère

de pages dans « Capital et travail » où l'on ne trouve de ces épithètes.

Tu te fâches, donc tu as tort; tu manques d'autres arguments; tu n'as pas grande confiance dans tes propres idées, car tu t'efforcerais de les exposer simplement et clairement. La partie critique de cette « œuvre principale » de Lassalle est des plus faibles. La plupart du temps, c'est une véritable querelle d'Allemand que Lassalle engage à propos des besoins présents et futurs, de la distinction entre besoin, travail et satisfaction, etc. Il serait donc peu utile de s'arrêter à une pareille critique; il vaut mieux examiner la doctrine d'un si profond penseur, qui traite les autres avec tant de dédain.

Par endroits on s'attend à voir Lassalle devenir économiste. Grâce à certaines institutions, dit-il en substance, certains hommes sont mis en état d'obtenir plus qu'ils ne produisent et d'autres sont empêchés de jouir de ce qu'ils ont produit.

Voilà qui n'est pas mal. Cherchons donc ces institutions sociales, afin de les modifier, au besoin de les supprimer, afin de rétablir l'équité, de rendre à chacun ce qui lui est dû.

Malheureusement Lassalle nous donne pour des institutions sociales des faits sociaux, tels que la valeur d'échange, l'argent, le crédit, le capital, la concurrence, le salariat, la rente foncière, etc.

Nous convenons volontiers que ces faits peuvent être modifiés, faussés par les institutions et nous ne nous privons pas de le dire, mais nous ne devons pas confondre le naturel avec l'artificiel.

L'origine du capital est la question que Lassalle a traitée avec le plus de soin et de façon à éblouir les esprits superficiels. Son axiome fondamental est que *le travail individuel ne peut épargner.* Il s'en suit que, dans la société primitive, le capital n'existe pas. L'arc du sauvage chasseur est bien *un instrument de travail, il ne constitue pas un capital,* puisqu'il ne donne pas de profit, il n'est productif qu'entre les mains de son possesseur.

Cela dépend de l'usage que l'on en fait. Si je me sers moi-même de mon arc, je veux bien vous accorder qu'il ne me rapporte pas de profit et qu'il n'est pas un capital, dans le sens où vous l'entendez. Mais si je le prête à mon voisin, je lui épargne la peine et le temps d'en fabriquer un lui-même; et s'il le casse, je n'en aurai plus. Il n'y a donc aucune injustice à ce que je retire un profit de mon prêt, à ce que mon arc devienne un capital. Il est même de notre intérêt à tous deux que j'en retire un profit, afin d'exciter mon voisin à s'en construire un lui aussi. S'il compte sur mon arc, le jour où il le cassera, nous nous trouverons pris au dépourvu

l'un et l'autre au moment où nous devrons chasser pour satisfaire nos « besoins présents ».

« Considérez maintenant l'*esclavage*, poursuit Lassalle, que vous trouvez au berceau des nations civilisées. Le tableau change — aussitôt. » L'esclave ne peut pas plus épargner que le sauvage ; mais le maître le peut et le fait. Ainsi peut faire et fait le patron en régime corporatif.

Toutefois, le maître, le seigneur, le patron épargnent, mais ne capitalisent pas ou très peu. S'ils prêtent, c'est *dans un but de consommation* et non *pour la production*. C'est ce dernier emploi qui caractérise le capital. « Ainsi, conclut Lassalle, le capital qui, dans l'antiquité, n'était qu'un embryon, devient au moyen-âge un enfant, un adolescent, et grandit jusqu'au moment où il aura la force de rompre ses liens et d'apparaître dans toute sa vigueur, adulte, ayant atteint son complet développement. »

Une fois arrivé à cette étape, le monde est renversé. « Autrefois *seul le travail était* productif, maintenant *seul l'instrument de travail, séparé de l'ouvrier* est productif. *L'instrument de travail*, qui, *devenu complètement indépendant, a changé de rôle avec l'ouvrier*, a réduit *le travailleur vivant au rang d'instrument de travail inanimé* et s'est lui-même, lui *l'instrument*, développé en un *organe vivant, productif*, voilà *le capital!* »

Le travailleur se trouve ainsi réduit à vendre son *existence* en échange de sa *subsistance*. Le capital, travail *mort*, opprime le travail *vivant :* « Les propres produits de son travail étranglent l'ouvrier ; son travail de la veille se dresse contre lui, le terrasse et lui vole le produit de son travail d'aujourd'hui. »

N'êtes-vous pas illuminé ou ébloui — donc aveuglé — par cette genèse du capital ?

Un moment de réflexion. Comment ce renversement de l'ordre social s'est-il produit ? C'est ce qu'on ne voit pas très clairement dans le livre de Lassalle. Il nous dit bien que c'est par la division du travail, par la substitution de la valeur d'échange à la valeur d'usage, etc. Il le dit, mais il ne le démontre pas.

Le tableau change, dit Lassalle, quand on passe du travail individuel au travail esclave. « Un maître possède, par exemple, cent esclaves. » Un instant. Où les a-t-il pris ? Comment a-t-il pu les garder contre leur gré, lui seul contre cent ? Ordinairement les esclaves s'achètent. Il faut donc du capital pour posséder des esclaves, et en expliquant l'origine du capital par l'esclavage, vous nous introduisez dans un cercle vicieux. Le passage de l'esclavage et du servage au salariat n'est pas expliqué plus rationnel-

lement. Lassalle sent si bien lui-même que ses explications n'ont aucune valeur qu'il est obligé de dire : « Une poignée d'individus est venue par les nations et a confisqué pour son usage individuel cette loi de nature (la division du travail) qui n'existe qu'en vertu de la nature spirituelle de tous; et aux peuples étonnés et indigents, enserrés dans d'invisibles chaînes, de tout le produit de leur travail, produit toujours plus riche et sans cesse grandissant, de ce produit ces hommes ont accordé aux peuples la même part que, dans des circonstances favorables, l'Indien lui-même se procure avant toute civilisation, la subsistance nécessaire à l'entretien de la vie. »

Une poignée d'individus a pu faire cela et tous les autres se sont laissé faire et refaire ! Il faut avoir un bon estomac socialiste pour avaler et digérer de pareilles bourdes.

On sait que la solution proposée par Lassalle à la question sociale, consiste dans les associations de production, créditées par l'Etat. Il peut paraître au moins singulier que cette masse des travailleurs qui se sont toujours, d'après lui, laissé duper par « une poignée d'individus » soient assez intelligents, assez prévoyants, assez persévérants, etc., pour s'unir, s'entendre, pour produire à propos ni trop ni trop peu, pour trouver des débouchés à leurs produits.

Karl Marx a renvoyé du premier volume de son *Capital* au III[e] le dernier mot de son système; le tome III est publié et on ne l'y a pas trouvé. Lassalle suit la même méthode, il dit (p. 221) que l'excès du revenu du travail provenant de la vente du produit sur les nécessités de la vie exigées pendant la durée de la production, reste entre les mains de l'entrepreneur qui, « en *vertu d'autres lois que nous ne pouvons étudier* ici, répartit ce surplus entre lui et les simples capitalistes: l'intérêt, rente du propriétaire foncier, dont nous pouvons encore moins examiner ici les lois spéciales. »

Quel dommage que Lassalle n'ait pas étudié et examiné ces lois d'une importance si décisive. Ses disciples, qui ne parlent jamais de cette lacune dans l'œuvre principale du maître, ignorent-ils qu'elle existe ou ne pourraient-ils pas la combler ? Tant qu'elle existera, le socialisme pourra être tout au plus une critique sociale, mais jamais une doctrine.

H. Bouët.

LE SOCIALISME ANGLAIS CONTEMPORAIN, par RENÉ GONNARD, br. in-8°, Lyon, A. Bonnaviat, 1903.

Le Socialisme anglais diffère du socialisme allemand et du socialisme français à beaucoup d'égards. Ce qu'il paraît avoir de commun, c'est que la critique fait son succès plus que la doctrine. Le socialisme tient à confirmer le dire de Boileau : La critique est aisée... On pourrait encore lui trouver un point de contact avec le socialisme étranger, c'est qu'il a peu d'influence sur les ouvriers, ce qui fait le désespoir des apôtres de la nouvelle foi. Car le socialisme intégral est bien un article de foi. « Les catholiques, observe M. Bax, disent qu'il est impossible de retrancher ou de modifier un seul article de leur Credo, sans renier leur foi tout entière. Nous agissons de même à l'égard du socialisme. »

Ils ont beau agir à la manière des catholiques, les socialistes révolutionnaires n'ont pas grand succès en Angleterre. M. Gonnard constate que « le socialisme révolutionnaire et les formules du collectivisme intégral n'y semblent rallier qu'un très petit nombre d'esprits. » Le socialisme agraire même ne fait pas de nombreuses recrues.

Le socialisme municipal, plus pratique que théorique, a pris une extension considérable, mais continuera-t-il ? Ce qu'il y a de certain, c'est que, en matière d'habitations, le municipalisme a été plus nuisible qu'utile aux ouvriers. Il a expulsé ceux-ci de leurs logis insalubres, et en a construit d'autres à la place ; mais ils sont trop chers pour que les ouvriers en profitent et ils sont occupés par la classe moyenne. Quant à la majorité des ouvriers, « elle ira n'importe où et y sera peut-être beaucoup plus mal qu'avant les travaux entrepris pour son plus grand bien. »

Si le socialisme municipal se comporte ainsi dans toutes ses entreprises, il est peu probable qu'il conquière plus d'ouvriers que le socialisme intégral.

M. Gonnard ne conclut pas moins de son étude que, « à mesure qu'il abandonne la rigueur de ses programmes et l'absolutisme de ses réformes, le socialisme se fait plus pratique, plus proche, plus réel ; il devient pour ses adversaires moins effrayant et plus menaçant à la fois. »

Menaçant de quoi ? S'il abandonne ses programmes et ses réformes, il ne peut nous menacer que du *statu quo*.

H. BOUËT.

Le problème du déterminisme social. — Déterminisme biologique et déterminisme social, par M. Draghicesco, br. in-8°, Paris. Editions de la *Grande France*, 1903.

On dit que tout chemin mène à Rome. On peut aussi bien dire que tout chemin peut mener au socialisme. Marx et ses disciples y sont arrivés par le matérialisme. M. Draghicesco combat le matérialisme, mais il arrive à un socialisme non moins absolu par un autre chemin dont nous allons essayer de marquer les principales étapes.

La nature humaine n'est pas simplement matérielle, comme le prétendent les monistes; elle est double, seulement sa dualité est d'un genre différent de celui admis par les philosophes spiritualistes. Ceux-ci font dériver les facultés intellectuelles et morales de l'homme d'une autre source que ses facultés physiques; ils en trouvent la cause immédiate et adéquate dans l'univers invisible de l'esprit.

Pour M. Draghicesco, cet univers est bien réel et bien visible. « Cet univers de l'esprit est le règne social, l'ordre moral. » La source de la pensée n'est pas dans l'individu, elle est dans l'atmosphère sociale où il respire. La raison est un produit social, que l'individu reçoit en héritage de la société.

L'homme, de par sa nature, est anti-social. Les fortes tendances sociales qu'il présente actuellement sont les produits des époques de contrainte; elles ne sont pas naturelles, mais acquises. « La réalité éthico-sociale, non seulement n'est pas naturelle *stricto sensu*, mais sa nature est une *dénaturation*, un renversement de l'ordre de la nature, ou plus exactement, « c'est une *seconde nature*, réfléchie, raisonnable... en opposition avec la nature biologique. »

La civilisation est exclusivement artificielle. Le déterminisme social est d'une tout autre nature que le déterminisme biologique. Les phénomènes biologiques sont des phénomènes chimiques, sans aucune autre différence que la propriété d'assimilation et par conséquent celle d'hérédité. Les faits sociaux sont des phénomènes biologiques mais dénaturés. Dans l'ordre social, l'hérédité n'est pas intérieure, comme dans l'ordre vital, mais extérieure. Elle consiste dans la tradition, la suggestion, l'éducation, en un mot, l'autorité.

Puisque la nature est anti-sociale, puisque le social dérive, non pas du naturel, mais de la contrainte, de l'autorité, il faut continuer à marcher dans cette voie. Bien loin de songer à revenir au

laisser faire, au *laisser passer*, en quoi que ce soit, il faut tout réglementer; il faut *laisser faire* les législateurs. Plus de hasard, plus d'arbitraire. S'il fut un temps, dit l'auteur en un français plus ou moins correct, « s'il fut un temps où les philosophes étaient dans leur droit de crier *laissez faire, laissez passer*, il est maintenant le tour à ces derniers (les *législateurs*) de crier aux philosophes : laissez faire notre *manie* législative, laissez passer nos *réglements* et nos interventions. »

Le principe admis que l'homme social est le produit exclusif de la société, de la tradition, de la suggestion, etc., la conclusion est assez logique; mais ce principe est-il admissible? Pour décider ce point, il nous faudrait soumettre à la critique toutes les erreurs et les demi-vérités sur lesquelles M. Draghicesco échafaude son système. Nous ne le pouvons ici, mais nous en discuterons deux ou trois pour l'exemple.

« La source de la pensée n'est pas dans l'individu, mais dans l'atmosphère sociale où il respire. »

Demi-vérité. Il en est de la respiration sociale comme de la respiration vitale. L'atmosphère n'est rien sans les poumons qui élaborent les gaz qu'elle contient et se les assimilent.

« La sociabilité humaine est le produit de la contrainte, de l'autorité. » Il ne suffit pas de poser cette assertion, il faut montrer comment cela peut se faire, comment cela s'est fait; il faut indiquer pourquoi la sociabilité est acquise chez l'homme et naturelle chez beaucoup d'espèces animales, etc.

La tradition, la suggestion, l'éducation, etc., peuvent être des facteurs du progrès social, une fois la société établie; mais ils ne sont pas les seuls ni les premiers. Il faut au moins deux facteurs pour obtenir un produit; l'hérédité sociale n'est qu'un facteur dérivé.

La civilisation n'est pas *exclusivement* artificielle, elle ne l'est que partiellement et cette partie n'est pas la meilleure. L'art présuppose toujours la nature; il en diffère, mais il ne doit pas être en opposition avec elle. M. Draghicesco se plaît à comparer la vie et la société à la plante et la greffe. Or, la greffe ne réussit qu'entre plantes de même espèce; elle ne change pas la nature de l'arbre, mais seulement la qualité des fleurs et des fruits.

« Laissez faire le législateur. » Mais qui sera le législateur? Pourquoi serait-ce vous plutôt que moi? Et si tout le monde légifère, nous retombons dans l'anarchie de laquelle l'auteur prétend nous faire sortir.

M. Draghicesco veut organiser l'égalité, l'uniformité. Il oublie

que « l'ennui naquit un jour de l'uniformité »; quant à l'égalité, si la société est divisée en législateurs maniaques et en légiférés qui les laisseront faire, la pire des inégalités existera.

M. Draghicesco est saturé de science moderne. Il cite une multitude d'auteurs qui — leurs contradictions mises à part — professent à peu près les mêmes opinions que lui en biologie et en sociologie. Mais les uns et les autres sont très forts en science livresque et très faibles dans l'étude de la vraie nature, qui n'est pas tout, mais qui est la base de tout.

H. Bouët.

Famille, Population, par Jules Jung, 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1904.

Comme le donne à pressentir le titre de son volume, M. Jung considère famille et population comme deux termes corrélatifs. Si le chiffre des naissances vient à diminuer, et si, d'autre part, nous constatons que la famille se désorganise, nous devrons nécessairement établir entre ces deux phénomènes un rapport de causalité. Par suite, lorsque nous voudrons porter remède à la crise de la dépopulation, la logique nous commandera de travailler avant toutes choses à rétablir la cohésion et la stabilité dans la famille.

C'est donc par les mœurs et non par les lois que se résoudra le problème de la population. Il ne s'agit pas de faire des lois nouvelles, qui courent fort le risque d'être inefficaces si elles ne sont pas dangereuses, mais de corriger les lois positives anciennes qui troublent l'effet des lois naturelles.

M. Jules Jung est disciple de Le Play. Il combat vigoureusement le partage forcé, la centralisation et plusieurs autres institutions funestes à la population; mais c'est là la partie la moins importante de son ouvrage. Le but qu'il s'est surtout proposé est la critique des moyens actuellement à l'étude en vue de favoriser l'accroissement de la natalité en France. La plupart de ces moyens ont le défaut d'être empiriques; en outre, ils ont déjà été expérimentés et ont produit des résultats tout opposés à ceux qu'on en attendait; ils ont surtout le grave inconvénient d'avilir l'homme et la femme en les réduisant au rang d'animaux reproducteurs. « Ce n'est pas en avilissant le mariage et la paternité et en faisant de l'homme une sorte d'étalon reproducteur, que l'on augmentera sa fécondité réelle, mais en relevant au contraire sa dignité et sa

moralité, en le plaçant dans les meilleures conditions pour qu'il puisse s'enorgueillir d'avoir une postérité nombreuse et soit capable de l'élever. »

Voici, par exemple, le projet Toutée, l'un des plus spécieux. Outre qu'il ne s'appliquerait qu'à un très petit nombre de familles dont l'influence sur la dépopulation serait négligeable, ses conséquences seront fâcheuses au point de vue de la dignité et de la moralité du mariage, qui n'apparaîtra plus comme une union morale, mais comme une association maternelle en vue d'avoir des enfants. « La femme ne sera plus la compagne, le soutien, le conseil de l'homme, mais simplement la femelle destinée à la reproduction; et la famille elle-même, loin de gagner en unité, va au contraire se dissoudre. Les frères, devenus des rivaux, ne tarderont pas à se transformer en ennemis; ils observeront d'un œil jaloux les progrès de leur famille respective. »

Le plus dangereux peut-être des remèdes empiriques à la dépopulation, d'autant plus dangereux qu'il est plus philanthropique et qu'il paraît d'abord plus anodin, est celui qui consiste à réserver les bourses, dans les écoles publiques, exclusivement aux familles nombreuses. M. Jung a le courage — rare aujourd'hui — de combattre ce projet, et nous ne saurions trop l'en approuver.

Voilà des familles qui sont pressées que leurs enfants arrivent au plus vite à se suffire et à leur venir en aide, ce qui ne se peut qu'en leur faisant embrasser une profession où l'apprentissage soit court. L'Etat intervient et fait miroiter aux yeux des parents ses bourses et ses emplois. Il faudra que les enfants soient tenus et entretenus longtemps dans les écoles à tous les degrés; les parents se saigneront aux quatre membres pour les y maintenir. Et après? Si ces enfants ont de brillantes facultés intellectuelles — hypothèse la plus favorable — ils obtiendront des diplômes, et deviendront des avocats sans causes et des médecins sans malades, puisqu'il faut de grandes avances pour s'établir dans ces professions et attendre une clientèle plus que problématique quand on a peu de relations mondaines. Ces jeunes gens se trouveront donc condamnés au déclassement ou au fonctionnarisme. Ils auraient pu faire de bons commerçants, de bons industriels ou de bons agriculteurs sans qu'il en coûtât rien à leurs parents. Ils auraient pu, à leur tour, avoir une nombreuse famille et l'élever convenablement. Au lieu de cela, ils ne se marieront même pas, ou ils n'auront pas d'enfants, et c'est ce qu'ils peuvent faire de moins mal, puisqu'ils ne seront pas en état d'élever une famille.

La Bourse scolaire qui se proposait de favoriser l'augmentation

de la population aurait donc pour effet de l'entraver. Bien loin d'accorder des bourses aux familles nombreuses, il serait plus à propos de les supprimer toutes. Ce sont ces encouragements de l'Etat aux carrières intellectuelles qui font croire aux travailleurs manuels qu'ils ne sont dans la société que des rouages inférieurs, et qui les poussent à vouloir sortir de leur condition au lieu de s'attacher à l'améliorer.

C'est ainsi, comme le dit M. Jung, que « l'ouvrier, ambitieux pour son fils, désire faire de lui un aspirant surnuméraire dans une administration quelconque et il s'astreint à toute les privations et limite volontairement sa famille.

« Le fils, à son tour, contraint par la médiocrité d'une situation sans avenir, se condamne au célibat pour promener une inutilité médiocre et décente.

« Le commerçant et l'industriel veulent vivre la grande vie et faire souche de grands seigneurs; ils fuient le danger d'avoir une nombreuse famille, qui ne permet pas les dépenses de haut luxe et morcèle les fortunes laborieusement édifiées. »

Est-il étonnant qu'au bout d'un siècle de pratique d'un pareil système, qui se développe en proportion géométrique, la population tende à diminuer ?

Nous ne saurions donc trop exhorter les médecins sociaux à méditer les critiques que fait M. Jung de leurs projets et à en chercher d'autres eux-mêmes, car toutes les objections ne sont pas présentées dans cette étude. Peut-être arriveront-ils ainsi à reconnaître que tout ce que la Loi et l'Etat peuvent faire de mieux pour la population, c'est de ne pas entraver son essor.

H. Bouët.

La responsabilité et la solidarité dans la lutte ouvrière, par M. Nettlau, br. in-8°. Paris, aux Temps-Nouveaux, 1903.

M. Nettlau trouve trop lent le progrès dans le mouvement ouvrier. Les idées qui nous semblent si claires, dit-il, rencontrent un tel amas de préjugés et d'ignorance qu'il est douteux que les grandes masses les acceptent jamais. Il s'agit donc de chercher de nouveaux moyens d'action plus efficaces. L'auteur en indique deux : l'un s'adresse au public, l'autre aux ouvriers.

Il faut que le public s'oppose à l'élévation des prix des produits lorsque les entrepreneurs veulent les élever à la suite d'une grève dont l'issue a été favorable aux ouvriers.

Pour que ce moyen d'action ait quelque efficacité, il est nécessaire que les entrepreneurs soient contraints à continuer leur industrie quand même ils travailleraient à perte. Qui les y obligera?

Le second mode d'action socialiste concerne la responsabilité des travailleurs relativement à l'ouvrage qu'ils font. Les travailleurs ne doivent pas prêter leur concours à des travaux de qualité inférieure, tels que les réparations de vieilles maisons, de vieux meubles, de vieux habits. *Recedant vetera, nova sint omnia.* Encore moins doivent-ils accepter de fabriquer des produits neufs mais de qualité inférieure et surtout des produits falsifiés.

Ici les ouvriers regimbent. « Je ne puis pas choisir mon travail. Si je ne le fais pas, un autre le fera. Je préférerais faire un ouvrage de bonne qualité, mais je n'en suis pas responsable; la responsabilité incombe à l'employeur. » Et puis, argument suprême : « Il faut bien que je vive. »

Pour que les ouvriers puissent ainsi faire la loi aux patrons, il faudrait qu'ils consentissent à changer de profession et, de proche en proche, à retourner au travail de la terre. Ce serait le renversement du courant migrateur actuel. Il est probable que nous attendrons longtemps ce revirement et que les ouvriers continueront d'être rebelles aux enseignements du socialisme révolutionnaire.

H. BOUËT.

LE PEUPLE-ROI, ESSAI DE SOCIOLOGIE UNIVERSALISTE, par TH. DAREL, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1904.

M. Darel est universaliste. Je ne sais pas ce que c'est et il n'a pas eu la précaution de nous l'apprendre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est guère économiste. Je n'en veux pour preuve que son chapitre sur la propriété.

« Le premier pas vers la propriété particulière fut caractérisé par la prise brutale... » Pourquoi brutale? Dans quel but? Avant d'être cultivée, la terre n'avait aucune valeur; et le premier qui a eu l'idée de la mettre en culture n'a pas fait acte de brutalité, mais bien d'intelligence plus puissante que tous ses semblables.

La propriété individuelle a pourtant eu sa raison d'être, d'après l'auteur, en régime autocratique, mais elle ne l'a plus en démocratie. La propriété doit donc devenir commune et revenir à l'Etat qui la gèrera paternellement. « L'Etat deviendra propriétaire à la façon d'un père de famille soucieux de ne point froisser les susceptibilités de ses enfants. »

Pour éviter ce froissement, l'étatisation ne se fera pas tout d'un coup, mais par degrés et par des moyens indirects, tels que la réversibilité à l'Etat de la nue-propriété en certains cas de succession et la gérance des biens des orphelins mineurs mis en commun.

L'Universalisme du peuple-roi n'est au fond qu'un « acheminement au collectivisme par des institutions où l'idéal social revêtirait la forme la plus propre à en suggérer la généralisation ».

Le besoin d'un nouveau nom pour une utopie, toujours la même, se faisait sentir, car le collectivisme commence à se discréditer. M. Darel arrive donc à point avec son universalisme pour étonner les badauds.

Comme tout est vague et flottant dans ce livre, l'auteur n'a pas plus pris soin d'expliquer le titre que le sous-titre, mais on devine bien ce que veut dire le peuple-roi. L'humanité a passé par la théocratie, puis par l'autocratie et elle est entrée dans la démocratie, qui deviendra, comme il vient d'être dit, collectiviste ou universaliste, harmoniste, etc. Des mots!

H. Bouët.

Sir William Petty. Ses idées économiques, par Maurice Pasquier. 1 vol. in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1903.

William Petty a été souvent cité par les économistes, surtout par ceux du XVIII[e] siècle, mais c'est plutôt comme statisticien que comme économiste qu'il est connu. Il ne mérite pourtant pas moins d'être étudié à ce dernier point de vue. Aussi paraît-on s'y intéresser de plus en plus. Il y a quelques années, M. Charles H. Hull, publiait en deux volumes les ouvrages économiques de Sir William Petty (1); aujourd'hui les éditeurs Giard et Brière nous promettent la traduction française de ces deux volumes, et, en attendant, M. Pasquier nous présente ce résumé des idées économiques de Petty, éparses dans divers traités et groupées ici « dans l'ordre logique que suivent la plupart des traités d'économie politique, de façon à en former un corps doctrinal homogène ». C'était là effectivement la meilleure méthode à suivre pour y introduire la clarté et éviter les répétitions auxquelles aurait conduit l'analyse séparée des divers écrits de l'auteur.

(1) Cet important ouvrage a été analysé dans le *Journal des Economistes* du 15 février 1901, p. 247 et s.

M. Pasquier trace d'abord le tableau politique et économique de l'Angleterre au XVIIe siècle, puis le tableau des doctrines économiques en cours à la même époque. La science économique était alors beaucoup plus avancée qu'on ne le croit généralement, mais, répandue dans des traités partiels, elle n'était pas systématisée. Petty n'a pas précisément constitué un corps de doctrine, mais il a rassemblé les idées éparses, il y a ajouté ses idées personnelles, de sorte que la plupart des questions fondamentales de l'économie politique trouvent, dans l'un ou l'autre de ses mémoires, *une* solution sinon *la* solution ; si bien que M. Pasquier serait presque tenté de placer William Petty au-dessus d'Adam Smith.

Tous les deux, dit-il, ont la conception des lois naturelles, contre lesquelles la loi positive ne saurait prévaloir, ce qui les conduit à la conception de la liberté économique. Tous les deux également font, à côté de la théorie, une large part à la pratique et admettent quelques restrictions de fait, mais Smith, quelque étrange que cela puisse paraître, est beaucoup moins avancé sur certains points que son prédécesseur. C'est ainsi qu'il admet une limitation de l'intérêt que Petty repousse, et un droit protecteur à l'exportation des laines, que ce dernier n'approuvait que par hypothèse, dans un cas tout à fait spécial et à la condition qu'il fût très léger. Smith accepte avec toutes ses conséquences l'acte de navigation, tandis que Petty se tait volontairement à ce sujet, et nous croyons avoir démontré que son silence sur ce point était significatif.

En matière fiscale Smith s'est largement inspiré des idées de Petty. Non seulement il fonde comme lui son système de taxe sur la distribution économique des biens, mais encore il le suit pas à pas dans son évaluation des charges et des revenus de la nation. Les quatre règles célèbres qu'il a fixées pour la détermination de l'impôt, et si souvent citées depuis, se trouvent tout au moins dans Petty. M. Pasquier va jusqu'à soutenir que la méthode de Petty est beaucoup plus scientifique que celle de Smith, quoique les deux méthodes se ressemblent par la combinaison de l'induction et de la déduction, par l'abondance des exemples et des preuves de fait et par de fréquentes incursions sur le terrain de la politique contemporaine et de la critique administrative.

Puisque la traduction des œuvres de Petty doit paraître prochainement, nous n'entrerons pas, pour le moment, dans de plus amples détails; nous avons seulement voulu montrer que cette traduction ne peut manquer d'exciter la curiosité des lecteurs studieux, et que l'analyse de M. Pasquier est une bonne introduction à l'étude de l'œuvre de Petty.

ROUXEL.

GERMAINS ET SLAVES. *Origines et croyances*, par ANDRÉ LEFÈVRE, 1 vol. in-18. Paris. Schleicher frères et Cie, 1903.

Ce volume fait partie de la Bibliothèque d'histoire et de géographie universelle publiée par la librairie Schleicher. Entre autres ouvrages sur l'histoire, M. Lefèvre, professeur à l'école d'Anthropologie, a publié: *La Grèce antique et les Gaulois*. *Germains et Slaves* est écrit sur le même plan et dans le même esprit.

Germains, Celtes, Gaulois, Galates sont des peuples de même origine. La preuve de ce fait se tire de l'identité de leur type fondamental, identité qui avait frappé les Romains eux-mêmes, si médiocres observateurs des variétés humaines. D'autre part, leurs langues sont aussi de la même famille. La linguistique et l'anthropologie, fondées l'une et l'autre sur des faits, sur des documents certains remontant dans le passé bien au-delà des traditions et de l'écriture, éclairent, précisent, contrôlent les informations vagues, recueillies par les plus anciens poètes ou historiens de la Grèce ou de Rome.

Quant à l'origine du nom de Germain, M. Lefèvre le fait dériver de *Wehrman*, homme de guerre. On pourrait aussi bien faire venir *german* de *hier-man*, homme sacré. Cette étymologie nous paraît plus conforme à la tournure d'esprit des peuples primitifs qui, tous et chacun, se considéraient comme fils des dieux et tout au moins comme supérieurs à tous les autres hommes.

Nous avons dit que *Germains* et *Slaves* est dans le même esprit que *la Grèce antique* et *Les Gaulois*. Cet esprit est non pas anticlérical, — car les anticléricaux sont pour le moins aussi cléricaux que leurs adversaires, question de boutique — mais antichrétien. M. Lefèvre considère le christianisme comme antisocial et comme un obstacle au progrès et un facteur de la décadence des nations. Il trouve que les Barbares ont eu grand tort d'abandonner leurs chants nationaux pour les remplacer par les litanies et les antiennes de l'Eglise. En un mot, le christianisme n'a pas été, comme on le croit généralement, une semence de progrès social, bien au contraire.

M. Lefèvre sort ainsi de la tradition officielle en histoire et je crois qu'il a raison dans une très large mesure; mais il reste dans cette tradition à un autre point de vue, et je crois qu'il a tort. Il continue de regarder les Germains — de même que les Gaulois — comme bien inférieurs en civilisation aux Grecs et aux Romains. C'est là une pure hypothèse, démentie par les propres

attestations des Grecs et des Romains. Il ne s'agit, pour s'en assurer, que de lire ces auteurs sans parti pris.

Pour ce qui est des Germains en général et des Francs en particulier, M. Lefèvre ne cite pas Agathias une seule fois, et c'est précisément l'auteur qui donne les renseignements les plus exacts sur leur état de civilisation. Il cite Procope deux ou trois fois, pour les Slaves comme pour les Germains, et quoique cet auteur soit très partial, il n'en est pas moins forcé de reconnaître que « Attila n'était pas, tant s'en faut, une brute furieuse. Son orgueil, son avidité étaient sans bornes; mais, dans ses intervalles lucides, lorsque l'ivresse du vin, du pillage ou du sang ne l'emportait pas aux dernières violences, Attila était un diplomate cauteleux, un négociateur clairvoyant. Il ne manquait ni de prudence, ni d'esprit... Il était d'humeur sociable, généreuse; et le prestige qu'il exerçait sur tant de peuples traînés après lui était fait d'amour autant que de crainte. »

Attila était donc orgueilleux, ivrogne, avide; il faut bien que la rhétorique ait son exutoire, mais les empereurs romains ne l'étaient-ils pas autant? En tout cas, Attila avait des qualités que le rhéteur est contraint de lui reconnaître et qui n'étaient pas très communes parmi les Romains. Et Attila n'était pas le seul en son genre parmi les Barbares.

La civilisation d'un peuple se reconnaît surtout à son industrie. Or, on sait que les Romains n'en ont jamais eu. On pourrait savoir aussi, si l'on ne fermait pas les yeux sur les deux ou trois livres de son *Histoire naturelle*, que Pline emploie à énumérer les inventions dues aux Gaulois, que les Barbares ne ressemblaient pas aux Romains à cet égard.

M. Lefèvre aurait dû s'en apercevoir lui-même, par exemple, lorsqu'il raconte que Heimdall proposant de déguiser Thor en fiancée, dit: « Couvrons-le du voile de lin, passons-lui au cou Brising, le grand collier (ceinture d'Aphrodite); que des clés résonnent à son côté; que des vêtements de femme tombent autour de ses genoux, parons sa poitrine de pierres précieuses, et son bonnet de dentelles. » Il y avait donc, dès ces temps reculés, des voiles de lin, des colliers, des clés, (donc de la métallurgie, des portes, des maisons), des dentelles, etc.

Comment se fait-il qu'on nous enseigne que ces peuples étaient sauvages, à demi nus, nomades, sans lit, ni meubles, ni ornements? Sortons de la tradition universitaire; il n'est que temps.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La convention du travail conclue entre la France et l'Italie. — Une prime à la repopulation. — Le budget anglais. — Résultat des droits de sortie sur le charbon. — Un ministère ouvrier en Australie. — Le fonctionnarisme à Madagascar. — Le protectionnisme aurifère. — La condition des engagés des Nouvelles-Hébrides ; celle des abonnés du téléphone en France. — La grève de la marine marchande. — Les empruuts de guerre. — M. Fournier de Flaix.

Une convention a été conclue le 15 avril entre la France et l'Italie, sauf ratification par les parlements des deux pays, pour établir, en faveur des ouvriers italiens en France et des ouvriers français en Italie, un régime de réciprocité :

Le traité en question, porte sur deux points principaux. D'abord il organise un système de réciprocité au sujet de la prévoyance sociale. Pour cela, il donne aux nationaux de chaque pays, travaillant à l'étranger, la facilité de jouir de leurs épargnes. L'accord est déjà réalisé pour les échanges de livrets d'épargne entre la Caisse nationale d'épargne de France et la Caisse d'épargne postale d'Italie. Notre Caisse nationale d'épargne est, on le sait, postale aussi. Les deux administrations sont donc similaires et offrent à beaucoup d'égards les mêmes avantages. Désormais, le remboursement sans frais des sommes déposées à la Caisse d'épargne de l'un des pays pourra être effectué dans l'autre. C'est la partie ferme et précise du traité, celle qui présente un intérêt réel, immédiat. Toujours, au sujet de la prévoyance sociale, il y aurait des relations établies entre les caisses nationales de retraites; de plus, un arrangement doit intervenir relativement aux retraites ouvrières, lorsque les lois, les organisant, seront établies. Sur le premier point, nous n'avons pas de renseignements susceptibles de nous permettre d'apprécier l'entente et ses résultats possibles; sur le second, nous ne pouvons que cons-

tater le caractère tout à fait éventuel de la clause. Il en est de même pour les pensions. C'est un arrangement complémentaire qui déterminera les indemnités ou les pensions qui devront être allouées, soit aux Italiens victimes d'accidents en France, qui cesseront de résider dans ce pays, soit aux représentants des victimes d'accidents mortels qui, eux-mêmes, n'habitent pas la France. L'Italie s'oblige, par réciprocité, à verser, de même, des indemnités ou pensions équivalentes. Ici, le principe serait donc établi; il ne resterait plus qu'à régler le montant de ces indemnités. En tout cas, ce principe de la réciprocité entre nations n'étant pas inscrit dans la loi sur les accidents d'avril 1898, il serait nécessaire d'attendre le vote du projet de loi déjà adopté par la Chambre et soumis actuellement au Sénat, projet qui prévoit cette question de la réciprocité. Enfin, des mesures efficaces doivent être prises pour éviter les erreurs, assez fréquentes jusque-là, commises dans la rédaction des livrets des ouvriers. Elles empêcheront le *padrone* d'établir de faux livrets pour engager des enfants de moins de douze ans, et elles tendront à restreindre l'exploitation dont ces petits malheureux sont l'objet.

Le second point concerne la réglementation du travail qu'il s'agirait d'uniformiser entre les deux pays. Il nous paraît douteux qu'on y réussisse et surtout que l'accord se réalise sur la base d'un minimum de réglementation. Souhaitons donc que l'on s'en tienne au premier point, lequel apportera seul, aux ouvriers des deux pays, une amélioration pratique et sérieuse.

*
* *

Les six grandes compagnies de chemins de fer ont pris l'habitude de distribuer des secours à ceux de leurs agents qui sont chargés de famille. Cette habitude philanthropique ne leur a pas coûté moins de 1.463.000 fr. en 1902 et elle leur a valu un grand prix à l'Exposition universelle de 1900 et la grande médaille d'or de la fondation Audéoud, décernée en 1901 par l'Académie des Sciences morales et politiques.

La Compagnie P.-L.-M. vient de transformer ces secours en majoration de traitements, sur l'échelle suivante, établie d'après le chiffre des appointements et le nombre des enfants :

A. Des secours pour famille nombreuse sont alloués gracieu-

sement aux agents de toute catégorie autres que les auxiliaires et les journaliers, qui ont un grand nombre d'enfants.

Sont assimilés aux enfants pour l'établissement du droit au secours de famille:

1° Les petits-enfants, frères, sœurs, neveux et nièces de l'agent, s'ils sont orphelins de père et de mère et entièrement à sa charge;

2° Les père, mère, beau-père, belle-mère, grand-père et grand'mère de l'agent, ainsi que les grand-père et grand'mère de sa femme, s'ils sont entièrement à sa charge et demeurent avec lui d'une façon permanente.

B. Ces secours sont fixés aux chiffres annuels suivants d'après le traitement des agents et le nombre d'enfants (ou assimilés) à leur charge.

Il est alloué:

1° A tous les agents dont le traitement ne dépasse pas 2.100 francs:

30 francs pour 3 enfants (ou assimilés), 80 fr. pour 4 enfants (ou assimilés), 150 fr. pour 5 enfants (ou assimilés), 240 fr. pour 6 enfants (ou assimilés), 350 fr. pour 7 enfants (ou assimilés), 480 fr. pour 8 enfants (ou assimilés), 630 fr. pour 9 enfants (ou assimilés).

2° Aux agents ayant 2.400 fr. de traitement:

80 fr. pour 6 enfants (ou assimilés), 150 fr. pour 7 enfants (ou assimilés), 280 fr. pour 8 enfants (ou assimilés), 440 fr. pour 9 enfants (ou assimilés);

3° Aux agents ayant 2.700 fr. de traitement:

100 fr. pour 8 enfants (ou assimilés), 250 fr. pour 9 enfants (ou assimilés).

C. Les enfants ou orphelins assimilés ne sont pas décomptés pour donner droit aux secours de famille qu'autant qu'ils n'ont pas atteint l'âge de seize ans révolus.

L'enfer est pavé, dit-on, de bonnes intentions. Nous n'en voudrions pas dire autant de la philanthropie, mais en admettant que la nouvelle forme de protectionnisme que vient d'inaugurer le P.-L.-M., se généralise, nous nous demandons si l'industrie gagnera à rétribuer ses employés en raison de leurs aptitudes procréatrices plutôt que de leur capacité productive, de leur zèle et de leur assiduité au travail.

*
* *

Au milieu du siècle dernier, en 1851, année de la première exposition universelle, le budget des dépenses de l'Angleterre n'atteignait pas encore 50 millions de liv. st. (49.506.000). Il s'est élevé dans l'exercice de 1903-4 à 146.961.000, et il est évalué à 142.880.000 fr. en 1904-5, tandis que les recettes, marchant d'un pas moins rapide, ne sont que de 141.545.000 et 139.060.000. Il faut remarquer que les budgets de la guerre et de la marine absorbent à eux seuls 72.153.000 liv. st., soit environ un tiers de plus que la dépense totale de 1851.

Pour combler ses deux déficits de 5.115.000 liv. sterl. et de 3.820.000 liv. st., le Chancelier de l'Echiquier, M. Aug. Chamberlain, ajoute 1 penny à l'impôt sur le revenu, qui de 11 pence par livre est porté à 1 shilling et augmente les droits d'entrée sur le tabac et le thé.

Depuis un demi-siècle, l'Angleterre a doublé *manu militari* l'étendue de son empire colonial, mais on peut douter que les frais de conquête et de conservation de cet empire colossal soient compensés par les profits qu'elle en tire. On peut se demander encore si la satisfaction d'orgueil que l'impérialisme procure aux contribuables de l'income tax et aux consommateurs de thé et de tabac équivaut aux privations qu'il leur impose, et finalement si, après avoir causé la décadence de l'Espagne, il augmentera la fortune et la puissance de l'Angleterre.

*
* *

Déjà, pour subvenir à l'augmentation de ses dépenses impériales, l'Angleterre a établi un droit de sortie sur les charbons. Qu'en est-il résulté ? C'est que les charbons allemands ont commencé à remplacer, sur le marché français, les charbons anglais. L'importation s'en est élevée de 57.000 tonnes en 1902 à 133.000 en 1903. Comme il fallait s'y attendre, le droit de sortie a fait l'effet d'une prime d'encouragement accordée aux dépens des charbonnages anglais aux charbonnages allemands.

*
* *

L'Australie est gouvernée, depuis le commencement de ce mois, par le parti ouvrier. Le président du nouveau Cabinet, constitué

avec l'appui des libre-échangistes, est un ancien typographe, M. Watson.

A l'exception des ministres de la Justice et des Postes, MM. Higgins et Mahon, qui sont, l'un, un avocat de Victoria, connu pour ses opinions pro-Boer, l'autre, un journaliste irlandais, célèbre pour son attachement au *home rule* et à la foi catholique, tous les autres membres du Cabinet Watson sont d'anciens travailleurs manuels. Ouvrier tailleur et ardent syndicaliste, le ministre des Affaires Etrangères, M. Hughes, à peine âgé de quarante ans, a acquis au Parlement des Nouvelles-Galles et dans la Chambre fédérale la réputation d'un dangereux adversaire. Le ministre de la défense, M. A. Pawsow, a travaillé dans les mines d'or et passait jadis, au Queensland, pour un socialiste exalté. Le vice-président du conseil exécutif, M. Mac-Gregor, est le seul qui ait dépassé soixante ans. Ancien berger dans l'Australie méridionale, sa cécité, sa merveilleuse mémoire et son esprit lui ont valu une popularité sans précédente.

D'après une correspondance du *Daily Chronicle*, que reproduit le *Journal des Débats*, ce Cabinet ouvrier se montrerait plus conservateur que maint Cabinet bourgeois. Il s'opposerait résolument à tout emprunt nouveau « et ceux qui comptent sur lui pour organiser le pillage des deniers publics seront singulièrement désappointés ». Enfin, il a fait, au sujet de la nationalisation des industries, une déclaration qui ne désappointera pas moins nos collectivistes :

« Si l'on vient à s'occuper de la nationalisation des industries, on aura soin d'envisager la question tout entière au point de vue commercial avant de se mettre à l'œuvre. On examinera soigneusement en tout cas le côté financier des projets que pourra englober le programme du ministère. »

Le tableau suivant des dépenses publiques des différents pays, emprunté au *Journal du Commerce* de New-York, montre en effet combien cet examen est urgent. Car l'Australie y tient, avec la Nouvelle-Zélande, le premier rang.

Pays	Population	Dépenses	Par tête
Nouvelle-Zélande	788.000	$30.241.000	38 38
Australie	3.772.000	142.148.000	37 69
Royaume-Uni	41.961.000	897.790.000	21 39
France	38.962.000	695.250.000	17 84

Belgique	6.694.000	116.500.000	17 40
Paraguay	636.000	11.007.000	17 30
Autriche-Hongrie	45.405.000	647.969.000	14 27
Argentine	4.794.000	60.757.000	12 68
Cuba	1.573.000	19.515.000	12 40
Pays-Bas	5.347.000	61.468.000	11 49
Portugal	5.429.000	62.170.000	11 45
Espagne	18.618.000	187.846.000	10 09
Suède	5.199.000	49.593.000	9 54
Empire allemand	58.549.000	553.222.000	9 45
Canada	5.457.000	50.759.000	9 30
Etats-Unis	80.372.000	640.323.000	7 97



Si les colons n'affluent pas dans nos colonies, il en est autrement des fonctionnaires. Ils y affluent à tel point que l'*Echo de Madagascar* n'hésite pas à réclamer des mesures sommaires pour arrêter l'invasion de ces sauterelles administratives :

Le Gouvernement local, dit ce journal, fait depuis deux ans de louables efforts pour réduire le personnel de nos diverses administrations au strict minimum ; et plus il le réduit, plus le personnel inutile augmente.

Tout le monde en connaît les raisons : le ministre des Colonies nous en expédie à jet continu, avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie.

Chaque paquebot en débarque une demi-douzaine sur la plage de Tamatave ; — comme personne ne les a demandés, on les classe en « excédent d'effectif » dans un bureau quelconque, où ils attendent la fin du mois pour passer à la caisse.

Nous payons ainsi chaque année deux ou trois cent mille francs, outre les appointements et les coûteux voyages de ces Messieurs — ce gaspillage a trop duré — il me semble que le Gouvernement Général pourrait faire cesser cette mauvaise plaisanterie en donnant à ces nouveaux débarqués l'ordre de reprendre immédiatement le premier bateau pour la Métropole.

Il y a des précédents : — Le Gouvernement Général de l'Indo-Chine a dû prendre, il y a quelques années, cette mesure radicale [illegible] ce flot envahissant.

A la rigueur, les colonies pourraient encore, sans qu'il leur en coûtât trop cher, se charger de cet excédent de la population administrative de la métropole, si elles n'étaient pas obligées de lui fournir une occupation adaptée à ses aptitudes. Mais à quoi peut-on employer des fonctionnaires, sinon à remplir des fonctions, c'est-à-dire à administrer et à réglementer? On a réglementé, par exemple, le travail au point qu'il est devenu extrêmement difficile de trouver des travailleurs. Il faut un permis spécial pour les recruter dans chaque province et ce permis n'est pas valable pour les provinces voisines.

Un commandeur, dit l'*Echo*, recrute des hommes, il n'est pas muni il est vrai du permis de recruter, il rassemble un certain nombre de bourjanes, verse un acompte sur leurs cartes et s'apprête à les emmener sur les chantiers où ils doivent travailler, lorsqu'arrive l'autorité. On les met tous en prison et le commandeur récolte trente jours et 100 francs d'amende, seize bourjanes sont gratifiés de quinze jours de prison.

Le résultat de cette réglementation a été de créer une disette de la main-d'œuvre et de provoquer une demande d'importation des coolies chinois. Seulement, avec cette restriction qu'il soit rigoureusement interdit aux Chinois engagés pour suppléer au travail brun des Malgaches de faire concurrence à l'industrie et au commerce blancs des colons. Cette prohibition que réclament les colons et qu'appuie l'*Echo* ne va-t-elle pas nécessiter une importation de fonctionnaires en même temps que de Chinois ? Pas très logiques les colons de Madagascar !



A la protection extérieure se joint à Madagascar la protection intérieure. Il est défendu aux indigènes d'exploiter leurs gisements aurifères. Ceci apparemment pour leur inculquer le respect de la propriété d'autrui.



Les colons de Madagascar demandent une importation « sagement réglementée » d'engagés chinois. Voici, d'après l'*Européen*, ce qu'était naguère la sage réglementation des engagés des Nouvelles-Hébrides :

Qu'était la condition des engagés? Un salaire mensuel de 10 fr., qui fut beaucoup plus tard élevé à 12 et qu'on eût pu tout aussi bien élever à 1.000, car le patron libre d'imposer des amendes quand et comme il lui plaisait, pouvait le rendre illusoire ; une nourriture consistant exclusivement en riz ou en maïs avarié, accompagné d'eau claire ; des mauvais traitements continuels, les coups de *stockwhip* (fouet à bestiaux) pleuvant à tout propos sur les reins nus du « sauvage ». Le temps de l'engagement, fixé à trois ans, durait le plus souvent *toujours*, toujours jusqu'à ce que la mort vînt délivrer l'esclavage, car, léger oubli, le service du rapatriement n'était pas organisé comme celui du recrutement. Ainsi, en 1867, sur 382 Néo-Hébridais amenés au Queensland et libérables cette année-là, 78 seulement revirent leur pays. Et il en était toujours ainsi.

Français et Anglais continuèrent ce trafic de chair noire, tout en s'accusant réciproquement de piraterie. En 1865 le commodore Wiseman, à bord du *Cuiraçao* avait bombardé Tanna pour rendre les insulaires plus maniables, ce qui n'empêcha pas les missionnaires britanniques de dénoncer la traite. Et en même temps, l'immigration néo-hébridaise en Australie et au Fidji augmentait sans cesse : les engagés avaient beau tomber comme des mouches, succombant à un régime atroce, l'archipel continuait à en fournir d'inépuisables contingents.

Il va sans dire que l'engagement opéré parfois sur de fallacieuses promesses, s'effectuait souvent aussi par la force. Bien des fois, les insulaires furent attirés à bord sous prétexte d'échange de produits et saisis, enfermés à fond de cale et conduits sur le marché à esclaves. Immatriculés à un bureau de l'immigration, ils étaient alors livrés à un patron qu'ils ne choisissaient pas, mais qui les choisissait et qui, après avoir versé en dépôt à la caisse le prix d'engagement variant de 150 à 300 francs, emmenait sa marchandise vivante. Combien peu de ces malheureux revenaient au bout de trois ans toucher cette misérable somme représentant une accumulation inouïe de misères physiques et morales.

Aujourd'hui c'est la traite des Annamites qui remplace surtout celle des Néo-Hébridais.

On prétend avoir aboli l'esclavage. Ne l'aurait-on pas plutôt perfectionné ?

* * *

A la plainte un peu vive d'une abonnée du téléphone, Mlle Sylviac, l'administration s'est empressée de répondre en la privant de l'usage de cet instrument de communication vocale. Un autre abonné a proposé, à cette occasion, la formation d'une ligue pour la défense des intérêts des consommateurs et l'amélioration des services.

L'idée n'est pas mauvaise, mais il y en a une meilleure : c'est d'enlever à l'Etat le monopole du téléphone.



Par suite du relâchement dans l'exécution des lois qui assurent le maintien de la discipline dans la marine marchande, l'autorité nécessaire des capitaines et de leurs auxiliaires, a été méconnue. Les dangers de cet état d'anarchie ne sont que trop manifestes. Mais qu'ont fait les états-majors de la marine marchande de Marseille, pour y porter remède ? Ils ont eu recours au procédé essentiellement anarchique de la grève. Et comme les transports entre l'Algérie et la France sont exclusivement réservés au pavillon national, il en est résulté une interruption à peu près complète dans les relations de la métropole avec sa colonie. Le commerce des primeurs a particulièrement souffert.

Les capitaines au long cours, les capitaines au cabotage et les officiers mécaniciens diplômés du port du Havre se sont joints à leurs collègues de Marseille et ils ont pris la résolution suivante :

De débarquer en masse de leurs navires respectifs et de ne rereprendre le service que quand pleine satisfaction leur aura été accordée sur les trois points visés, qui sont:

1° Le capitaine a seul qualité pour composer son équipage (article 225 du code de commerce);

2° Les litiges disciplinaires entre états-majors et équipages seront soumis, dans les vingt-quatre heures du fait accompli, au capitaine, qui les solutionnera ou les transmettra à l'autorité maritime (décret-loi du 26 mars 1852);

3° MM. Castagnoni, Lalande et Bosc, débarqués sur la demande des syndicats des inscrits et des dockers, seront réintégrés dans leurs fonctions sur leurs navires respectifs, ce troisième point étant la conséquence légale des deux premiers.

Les revendications du Syndicat des états-majors de la marine marchande nous paraissent parfaitement fondées, mais est-ce bien un moyen de décourager la grève du Syndicat des inscrits et des dockers que de l'imiter ?

*
* *

Les souscriptions vont être ouvertes : à Paris, pour un emprunt russe 5 0/0 de 400 à 800 millions ; à Londres, pour un emprunt japonais 6 0/0 de 400 millions.

On sait qu'il est formellement interdit aux neutres de fournir aux belligérants les articles qui constituent la contrebande de guerre, canons, fusils, et autres engins meurtriers, charbons et mêmes subsistances destinées aux armées, mais, par une omission singulière, les capitaux qui servent à acheter les canons, fusils, etc., ne sont pas considérés comme des articles de contrebande.

On peut se demander s'il n'appartiendrait pas aux capitalistes eux-mêmes de réparer cette omission, en s'abstenant de souscrire à des emprunts qui alimentent la guerre et leur en font partager la responsabilité, sans qu'ils aient à en affronter les dangers. Cette commandite d'une industrie malfaisante peut être matériellement profitable, mais il est permis d'en contester la moralité.

*
* *

Le *Journal des Economistes* vient de perdre un de ses anciens et dévoués collaborateurs, M. Fournier de Flaix. Ses travaux justement estimés sur les banques, la monnaie, les finances, lui avaient valu d'être nommé correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons :

Les Réformes nécessaires, 1 vol. in-18; *Etudes Economiques et financières*, 2 vol. in-18; *L'Indépendance de l'Egypte et le régime international du canal de Suez*, 1 vol. in-18; *La Réforme de l'Impôt*, tome 1er, 1 vol. in-8°; *L'Impôt sur le pain*, 1 vol. in-8°; *Traité de Critique et de Statistique comparée*, 1 vol. in-8°; *La Statistique des Religions*, brochure in-4°; *Etudes sur l'organisation comparée des banques de circulation*, 1 brochure; *Pendant*

une mission en Russie, 2 vol. in-18; *L'Impôt dans les diverses civilisations*, 1ère série, 2 vol. in-8°.

La Société d'Economie politique a rendu à la mémoire de ce savant laborieux et modeste un hommage auquel nous associons le nôtre, avec l'expression de nos regrets.

G. de M.

Paris, 14 mai 1904.

Une Exposition Générale de Printemps, organisée par la Société Nationale d'Horticulture de France, s'ouvrira le mercredi 25 mai, à midi, aux Grandes Serres du Cours la Reine, à Paris, pour cloturer le 30 mai, a 6 heures du soir.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Silhouettes Irlandaises. Au pied du Croagh Patrick, par Mme W. O'Brien, 1 vol. in-18, cart. de 221 p., 1904. 3 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Traité théorique et pratique de la législation sur les accidents du travail, par A. Sachet, 3e édition, 2 vol. in-8°, 1904. 18 fr. Paris, L. Larose.

L'Américanisme, par A. Houtin, 1 vol. in-18,497 p.,1904. 3 fr.50. Paris, E. Nourry.

Anticipations ou de l'influence du progrès mécanique et scientifique sur la vie et la pensée humaines, par H.-G. Wells, traduit par H. Davray et B. Kozakiewicz, 5e édition, 1 vol. in-18, 364 p., 1904. 3 fr. 50. Paris, *Mercure de France.*

L'Alliance anglo-yankee-japonaise maîtresse de l'Indo-Chine, par H. Moreau, 1 vol. in-8°, 153 p., 1904. Paris, A. Charles.

Les Ports francs, par G. Musset, 1 vol. in-8°, 121 p., 1904. Paris, E. Leroux.

L'abrogation des articles 414 et 415 du Code Pénal, par E. d'Eichtal, brochure in-8°, 12 p., 1904. Paris, A. Rousseau.

63e Année 6e Série



JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

Rédacteur en Chef : G. de MOLINARI

Correspondant de l'Institut

15 JUIN 1904

PARIS

Administration et Rédaction

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14.

—

1904

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUIN 1904

I. **LE CENTENAIRE DE COBDEN**, par M. **Frédéric Passy**, membre de l'Institut.... 321

II. **LES SUGGESTIONS AMÉRICAINES ET LA RÉFORME MONÉTAIRE DE LA CHINE**, par M. **Arthur Raffalovich**, correspondant de l'Institut.... 335

III. **MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL**, par M. **Daniel Bellet**.... 347

IV. **REVUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES** (*du 1er février au 30 avril 1904*), par M. **J. Lefort**.... 361

V. **TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE**, par M. **Rouxel**.... 374

VI. **LE NOUVEL INTERNATIONALISME**, par M. **Frédéric Passy**, membre de l'Institut.... 387

VII. **BULLETIN** :

I. — Publications du *Journal officiel* (mai 1904).... 390
II. — Manifeste de la Ligue antiprotectionniste de Milan.... 391

VIII. **SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (réunion du 5 juin 1904). — NÉCROLOGIE : M. F. Bartholony. — Commémoration du centenaire de Cobden. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. Compte rendu par M. **Charles Letort**.... 394

IX. **LA PROTECTION DE LA FILATURE DE LIN**.... 413

X. **COMPTES RENDUS** : *Forces perdues*, par M. **Pierre Baudin**. — *La question internationale des jeux de Bourse en Egypte*, par M. **Em. Vercamer**. — *Quelques renseignements et réflexions à propos de la zone franche de la Haute-Savoie.* — *Réponse d'un simple citoyen à deux sénateurs et renseignements complémentaires à propos de la zone franche de la Haute-Savoie*, par M. **Léonce Duparc**. Comptes rendus par M. **Maurice Zablet**.... 415

L'unification des bilans des sociétés par actions, par M. **Eugène Léautey**. Compte rendu par M. **G. François**.... 423

Pauvre et douce Corée, par M. **Georges Ducrocq**. — *A travers la Tripolitaine*, par M. **H. M. de Mathuisieulx**. — Compte rendu par **M. LR.**.... 425

Les blés de la République Argentine sur le marché universel, par M. **Max Becker**. — *La doctrine économique du Crédit*, par M. **J. von Komorzynski**. — *La réforme monétaire dans l'Inde anglaise*, par M. **Otto Heyn**. — *La politique protectionniste en Angleterre*, par M. **Georges Blondel**. — *Revue mensuelle de médecine sociale*. Comptes rendus par M. **E. Castelot**.... 435

Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes (1470-1903). — *Les étapes du socialisme*, par M. **Paul Louis**. — *Bibliothèque sociologique internationale, t. XXX. Un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale*, par M. **Eugenio Rignano**. — *Nouveau programme de sociologie. Esquisse d'une Introduction générale à l'Histoire des sciences du monde surorganique*, par M. **Eugène de Roberty**. — *La Quintessence du socialisme*, par M. **A.-E. Schaeffle**. — *L'industrie de la cordonnerie dans l'agglomération bruxelloise*, par M. **Louis Banneux**. — *I. Rapport sur les changements survenus dans le taux des salaires et dans les heures de travail en 1902.* — *II. Rapport sur les grèves et les lock-outs, et sur les bureaux de conciliation et d'arbitrage en 1902.* — *Josiah Tucker, économiste, étude d'histoire économique*, par M. **Walter Ernest Clarck**. Comptes rendus par **H. Bouët**.... 439

Condorcet. Guide de la Révolution française. Théoricien du Droit constitutionnel et précurseur de la Science sociale, par M. **Franck Alengry**. — *Principes d'économie politique*, par M. **Camillo Supino**. — *Protectionnisme contre population*, par M. **Guillermo Pinto**. — *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen par la Révolution française*, par M. **Giorgio del Vecchio**. — *Les assurances ouvrières dans la législation sociale*, par M. **L.-G. Profumo**. — *Le mouvement ouvrier. Origines, formes, développement*, par M. **Achille Loria**. Comptes rendus par M. **Rouxel**.... 453

XI. **CHRONIQUE** : L'impôt sur le revenu. — La protection du cobalt. — La guerre de tarifs entre l'Italie et la Suisse. — Les effets économiques de la guerre russo-japonaise, en Sibérie. — Les justes griefs des ouvriers au Chili. — Le discours de M. Yves Guyot au *National Libéral-Club*. — Le Centenaire de Cobden. — Une conférence libre échangiste à Bruxelles. — La fondation d'une Ligue anti-protectionniste à Milan. — Les demoiselles du téléphone, dépositaires de la force publique, par M. **G. de Molinari**, correspondant de l'Institut.... 461

XII. **BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE**.... 470

XIII. **TABLE DES MATIÈRES DU TOME II**.... 471

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE CENTENAIRE DE COBDEN

« Il est des hommes qui, par leur génie, ont allégé la tâche du travailleur et multiplié les moyens de jouissance ici-bas. Il est des hommes qui, par leurs découvertes, ont accéléré les progrès de la science et fait rayonner la divine lumière sur des pays que couvrait le voile de l'ignorance, cette prison de l'esprit. Il en est dont les glorieux écrits forment notre patrimoine intellectuel : il en est dont l'âme affectueuse s'est vouée à secourir les pauvres, à relever les blessés, à rendre la voie du bien moins âpre, moins rude pour les humbles. Voilà les vrais bienfaiteurs de l'humanité, ceux qui, par leur désintéressement, l'opiniâtreté généreuse de leurs efforts, de leurs sacrifices, ont doté le monde de progrès et de richesse. Voilà les hommes auxquels il faut élever des colonnes et des statues, et dont la plume de l'historien doit se plaire à conserver d'éclat et de gloire la noble physionomie. C'est à eux que les peuples [illegible] et récompenses, et non à ces héros qu'on va chercher tout sanglants encore sur les champs de bataille [illegible] d'honneurs et leur trésor [illegible] bénir [illegible] grands [illegible] grands [illegible] qui [illegible] conde [illegible]

développer et conserver les autres conquêtes de l'esprit humain. »

Ces paroles étaient prononcées, il y a une soixantaine d'années, à l'occasion du 18 juin, anniversaire de la bataille de Waterloo, par l'un des plus vigoureux champions de la Ligue contre les lois-céréales, William J. Fox. Elles ne visaient probablement, dans sa pensée, personnellement, aucun de ses compagnons. La lutte n'était point terminée, et il ne convenait pas de chanter prématurément victoire. On ne peut les relire aujourd'hui sans se dire qu'elles s'appliquent merveilleusement à cette phalange d'hommes dévoués qui étaient en train d'accomplir, par la seule puissance de la persuasion, sans violence, sans trouble, sans faire couler une goutte de sang, ni une larme, l'une des plus grandes, la plus grande peut-être des révolutions qu'ait enregistrées l'histoire, et tout particulièrement à celui d'entre eux en qui s'est en quelque sorte personnifiée, à juste titre, l'action commune de ce bataillon sacré : J'ai nommé Richard Cobden, dont nous avons à honorer la mémoire.

Il y a beaucoup à dire de l'œuvre : œuvre immense, encore une fois, car il ne s'agissait de rien moins que de changer du tout au tout la direction économique et politique de l'Angleterre, et de retourner, comme l'a dit Bastiat, sa boussole. Il n'y a presque rien à dire, pour ceux qui jugent les gens sur le bruit et l'éclat extérieur, de la vie de l'homme, car elle a été, d'un bout à l'autre, d'une simplicité constante, et c'est là peut-être ce qui marque le mieux sa puissance et sa grandeur. Cobden n'a été ni ministre, ni chef de parti, dans le sens habituel de ce mot tout au moins ; il n'a occupé aucune fonction officielle ; il n'a reçu aucune des distinctions par lesquelles le gouvernement anglais sait honorer, jusque dans les rangs les plus modestes de la population, les hommes que leur talent désigne à l'attention ou à la gratitude publique ; et cependant il a fait, ou, ce qui revient au même, il a obligé les hommes d'Etat les plus éminents de son pays à faire ce que, sans son impulsion et malgré l'autorité de leur situation, aucun d'eux n'aurait eu le pouvoir ou la volonté de faire.

C'est dans une modeste ferme, cultivée par son grand-père et par son père, le 3 juin 1804, quinze jours exactement après l'installation sur le trône impérial du plus terrible des hommes de guerre et du futur inventeur du *Blocus continental*, que naquit celui qui devait être le réformateur de la législation anglaise, l'apôtre de la liberté du travail, du commerce et de la paix. La

famille était pauvre, et le petit Richard, à peine en âge d'aller à l'école, dût, pendant les intervalles de classe, garder les moutons paternels. Recueilli ensuite par une sœur de sa mère, dont le mari était dans les affaires à Londres, il fut mis pendant plusieurs années dans une de ces pensions décrites par Dickens, où il ne fut pas mieux instruit que nourri. Vers l'âge de 15 ans, il en était retiré pour entrer comme commis chez son oncle. Mais les appointements étaient maigres, et le jeune homme était loin d'être encouragé dans son goût pour s'instruire. Un jour pourtant, on commença à s'apercevoir de ce qu'il valait, et, après avoir augmenté ses appointements, on fit de lui le voyageur de la maison, ce qui lui permit de voir, d'observer et de juger. Plus tard, après diverses péripéties, il entreprit de s'établir pour son compte, monta, avec deux autres jeunes gens, une maison de consignation pour la vente, à Londres, des cotonnades de Manchester et, finalement, devint à son tour imprimeur sur coton, ou comme on disait alors et comme il disait lui-même, fabricant de toiles peintes. Intelligent, actif, appliquant à son métier les qualités d'observation, l'esprit pratique et la persévérance qui devaient plus tard faire sa supériorité sur un plus vaste théâtre, il était devenu rapidement l'un des industriels les plus honorablement connus de la grande ville de Manchester, et avait mérité d'être élu alderman et membre de la Chambre de Commerce de cette ville.

C'est là, comme rédacteur d'une pétition de cette Chambre, en faveur de l'abolition des droits qui pesaient sur les céréales étrangères, qu'il commença, indirectement et obscurément, à s'occuper de la grande question qui devait plus tard développer et absorber son activité. Mais déjà, à titre individuel, et sans autre prétention que d'exposer, comme c'est le devoir de tout citoyen d'un pays libre, ses idées sur les affaires de son pays, il avait, après ses voyages en Europe, en Grèce, en Turquie, et aux Etats-Unis, commencé à s'inquiéter de quelques-uns des plus graves problèmes de la politique nationale et internationale. Dans une brochure : *L'Angleterre, l'Irlande et l'Amérique*, après avoir fait une appréciation libérale et saine de la triste situation de l'Irlande, il entreprenait une critique déjà vive de l'ingérence trop habituelle des cabinets anglais dans les affaires extérieures, et blâmait l'exagération des dépenses militaires qui en étaient la suite. Il faut, devait-il dire plus tard, que le peuple anglais se défasse de cette idée qu'il lui appartient de régler les affaires du monde entier. Dans une autre, intitulée : *Russie*, effrayé de la

tension croissante des rapports entre l'empire britannique et l'empire moscovite, il commençait contre ce qu'il n'a cessé de dénoncer comme de ridicules et dangereuses *paniques* la campagne d'ironie qu'il a poursuivie pendant la plus grande partie de sa vie.

C'est à cette dernière brochure, à peu près oubliée aujourd'hui, qu'il a attribué, par la suite, le commencement de notoriété qui devait l'entraîner si loin de la carrière paisible qu'il poursuivait alors. « Nous ne sommes point des hommes politiques », disait-il, pour son compte et pour celui de ses compagnons ; « nous ne sommes point des hommes d'Etat, et nous n'avons jamais aspiré à l'être. Nous avons été arrachés à nos occupations presque sans nous y attendre. » Et,songeant,non sans quelque tristesse, à l'ancienne tranquillité perdue : « Je le déclare solennellement, ajoutait-il, si j'avais pu prévoir, il y a cinq ans, que je serais graduellement et inexorablement porté à la position que j'occupe, et dont je ne saurais revenir par aucune voie qui se puisse concilier avec l'honneur ; si j'avais prévu tout ce que j'ai eu à sacrifier de temps, d'argent et de repos domestique à cette grande cause, quel que soit le dévouement qu'elle m'inspire, je crois que je n'aurais pas osé, considérant ce que je me dois à moi-même, ce que je dois à ceux qui tiennent de la nature des droits sacrés sur mon existence, accepter le rôle qui m'a été fait. Mais notre cause s'est élevée peu à peu à la hauteur d'une grande question politique et nationale... » Et maintenant le retour en arrière n'était plus possible.

Bastiat, son émule français, entraîné, lui aussi, loin de ses Landes, sur le grand théâtre de la polémique parisienne, lui écrivait presque identiquement, après un retour mélancolique vers l'humble toit de ses pères : « Mais il fallait faire ces réflexions auparavant ; maintenant l'épée est tirée du fourreau : elle n'y rentrera pas. Le monopole ou votre ami ira auparavant au Père-Lachaise. » C'est lui qui a succombé le premier. Cobden du moins, bien que sa vie ait été abrégée par ses travaux, (il mourut à 61 ans), devait, avant de disparaître, avoir son heure de triomphe et ses années de gloire.



C'est en 1838 que commença le grand mouvement qui, comme une marée montante, l'a porté irrésistiblement à la hauteur à laquelle il devait atteindre. L'Angleterre était alors, comme la plupart des contrées d'Europe, plus qu'aucune autre peut-être,

inféodée au régime de la restriction douanière. La majeure partie des produits étrangers étaient soumis, à ses frontières, à des droits prohibitifs. L'*acte de navigation*, dû à Cromwell, écartait de ses ports, sous prétexte de garantir la puissance de la marine britannique, les marines étrangères ; et les céréales, les blés en particulier, pour prévenir, pensait-on, un avilissement des prix, qui aurait fait baisser par la concurrence le taux des fermages, c'est-à-dire la rente des propriétaires du sol, étaient tenus à l'écart du marché intérieur. Le résultat, il est vrai, n'avait aucunement répondu aux prétentions de l'aristocratie, maîtresse de la presque totalité du sol. Des variations énormes, vainement combattues par le ridicule jeu de bascule de l'échelle mobile, avaient amené tantôt des baisses désastreuses pour les fermiers, tantôt des hausses meurtrières pour les consommateurs. Huskisson, pendant son trop court passage aux affaires, avait bien tenté quelques premiers essais d'adoucissement des tarifs ; mais l'effet en avait été insuffisant ; et, vers 1838, les souffrances, aggravées par le contre-coup d'une crise aux Etats-Unis, étaient devenues intolérables. L'industrie se sentait atteinte ; les ouvriers, réduits à une misère d'autant plus cruelle qu'elle était la conséquence artificielle de la loi, commençaient à s'agiter. On pouvait craindre le renouvellement des manifestations d'affamés et des scènes de répression sanglantes qui avaient marqué, après 1815, les débuts du régime de famine légale. « Du sang ou du pain ! : *Blood or bread !* », allaient redire peut-être des processions de soixante mille hommes, et la sécurité des institutions et du gouvernement pouvait paraître menacée.

De toutes parts les pétitions provoquées par ces souffrances se multipliaient ; mais, comme celle que Cobden avait rédigée pour la Chambre de Commerce, elles demeuraient sans résultat. Quelques hommes de cœur, voyant où était le mal, et résolus à l'attaquer à sa racine, se décidèrent, puisque le Parlement ne voulait pas les écouter, à agir par eux-mêmes en en appelant à la nation. Ils n'étaient point nombreux : sept, a-t-on dit, moins que les apôtres de l'Evangile. Et, comme ceux-ci ils se réunissaient dans une chambre haute, à un troisième étage, disait dans la suite Cobden, en opposant à ce modeste berceau l'immense salle faite pour dix mille auditeurs, qu'en six semaines la Ligue avait fait édifier sur l'emplacement marqué, un quart de siècle plus tôt, par le massacre des malheureux qui osaient demander du pain. Lui-même n'était point de ces ouvriers de la première heure (il était alors en Allemagne) mais empressé, à son retour, de se joindre à eux, ce fut lui qui, en

souvenir de ce qu'il venait de voir, prononça ce mot de *Ligue*. C'est en formant la Ligue Hanséatique, dit-il, que les villes commerçantes, faibles dans l'isolement, ont su garantir leur existence. Formons à leur exemple la Ligue des villes industrielles, contre l'oppression et la tyrannie de l'aristocratie terrienne. Oui, reprit quelqu'un, « une Ligue contre les lois céréales : *Anti-Corn law Ligue.* » Le cri de ralliement était trouvé, et bien trouvé ; car c'était, en réalité, cette législation meurtrière, cette législation par laquelle la misère et la famine étaient intentionnellement décrétées, qui était la cause principale des souffrances de l'industrie et de la population dont la loi aurait dû être la sauvegarde. De ce jour, Cobden était pris dans l'engrenage, et bientôt il allait tout naturellement, sans y avoir prétendu, se trouver porté au premier rang parmi les agitateurs et devenir la personnification de la grande cause à laquelle il se trouvait voué.

Non que la direction, cependant, lui en appartînt ; c'est au président, Georges Wilson, que doit revenir, de l'aveu de tous, l'honneur de l'organisation et de la conduite de cette grande lutte pacifique. Mais Cobden, quels que fussent les mérites éclatants de ses collaborateurs et de ses collègues ; quelque place qui doive être faite dans la gratitude de ses concitoyens et des amis de l'humanité aux Fox, aux Thompson, aux Villiers, aux Milner Gibson et aux John Bright, fut bientôt, par sa prodigieuse activité, comme par la variété de ses ressources oratoires, par le charme persuasif et la force irrésistible de son argumentation, le plus écouté, le plus populaire et le plus influent des chefs de la grande campagne. On peut dire de lui qu'il brillait parmi tant d'astres éclatants comme une étoile de première grandeur.



Il est impossible, on le comprend, dans le peu de temps dont je puis disposer, de donner une idée même approchée des formes diverses et de l'inépuisable richesse de ce merveilleux talent. Il faut lire, si l'on veut connaître réellement Cobden comme orateur et comme polémiste, dans le volume publié par Bastiat, sous le titre de : *Cobden et la Ligue*, la douzaine de discours qu'a cru devoir traduire comme spécimen, avec une fidélité et une verve qui font mentir le proverbe italien, son ami et son admirateur. Encore doit-on se rappeler que ce ne sont là que des spécimens, des perles prises dans le tas, et que ce fut, presque jour après jour, que, pendant six ou sept années, sans parler de son

rôle à la Chambre des Communes, où il était entré en 1840, l'infatigable agitateur prodigua les trésors de sa parole. En six semaines, à l'une des périodes les plus actives de la Ligue, il ne fit pas moins de trente-cinq discours, allant, selon les besoins de la propagande, de ville en ville, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Midi, et sans crainte de l'impopularité et des menaces de ses adversaires, les provoquant jusque dans les comtés dont ils étaient les maîtres. « Demain, disait-il, je serai à tel endroit ; après-demain à tel autre. J'en avertis les monopoleurs ; et nous verrons s'ils oseront nous y attendre, et s'ils seront capables de nous répondre. » Et ce n'était pas là de vaines fanfaronnades ; car plus d'une fois des menaces sérieuses se firent entendre dans les réunions des protectionnistes, dans les journaux et les brochures dont, comme les ligueurs, ils inondaient le pays. Tandis que trois cents pasteurs indépendants *non conformistes*, comme on les appelle, avaient dans une sorte de concile libéral fait solennellement adhésion à la Ligue, des pasteurs anglicans ne se faisaient pas faute de les traiter d'ennemis de l'Angleterre, d'agents de l'étranger, voire d'assassins. Et le grand ministre Robert Peel lui-même, à une certaine époque, fut assez impressionné par ces calomnies pour prendre au tragique quelques vivacités de langage de Cobden et se plaindre en pleine Chambre des Communes de ne plus être en sûreté.

*
* *

Deux idées, au cours de cette longue et laborieuse campagne, ont évidemment dominé et inspiré l'activité de Cobden. L'une est le souci du bien général ; l'autre l'horreur de la guerre et le désir d'en éloigner le retour. « Le plus grand bien-être du plus grand nombre de créatures humaines, doit être, « disait-il, avec Bentham », reconnu comme le but suprême de la société et du gouvernement. » Vérité bien simple, et qui semble n'avoir même pas besoin d'être énoncée, vérité cependant dont bien peu d'hommes d'Etat, en dehors d'Huskisson, de Gladstone, de Peel, après sa conversion par son adversaire, et de notre Turgot, ont su faire réellement la règle de la politique.

Et ce n'était pas seulement le bien matériel qu'avait en vue Cobden et ses amis ; c'était aussi, c'était avant tout le bien moral, l'élévation intellectuelle, suite de l'aisance et du loisir, la dignité développée par le sentiment de la justice et de la liberté. Ils demandaient du pain pour ceux à qui le pain était mesuré, parce qu'avant tout il faut manger pour pouvoir penser ; mais

ils ne songeaient point qu'au corps, et, comme l'a dit celui de nos compatriotes qui a défini l'économie politique « la noble science du pain », le Père Gratry, c'était la nourriture de l'âme comme celle du corps qu'ils entendaient assurer à ceux à qui elle faisait défaut. Ce que Cobden en particulier a fait pour l'instruction des ignorants et pour le relèvement des abaissés, et de quelle façon tout ensemble ingénieuse et touchante il l'a fait, il faut, si on veut connaître le fond de cette âme admirable, le demander à des biographies plus intimes telles que cette simple et émouvante notice publiée, à l'occasion de son centenaire, par Miss Frances E. Cooke.

Dire aux hommes que leurs bras comme leur travail leur appartiennent, qu'après avoir librement choisi leurs occupations, librement débattu le prix de leur salaire, ils doivent être libres de faire ce qu'il leur convient du produit de leurs sueurs, vendre à qui veut leur acheter et acheter à qui veut leur vendre, et, finalement, que quand on leur offre du pain personne n'a le droit de leur interdire d'y toucher et de décréter législativement la famine et la misère,cela semble l'évidence même,et l'on a peine à comprendre qu'il soit nécessaire de le dire. Nous voyons cependant, par ce qui se passe encore ailleurs et même par ce que l'on tente en ce moment en Angleterre, combien il est difficile de le faire admettre à ceux qui auraient le plus besoin de s'en convaincre, et avec quelle obstination les peuples les plus éclairés de la terre, s'attachant, suivant le mot de Cobden, à « des doctrines à l'usage d'ignorants imberbes, » s'attardent dans les voies douloureuses de la privation volontaire. Aussi Bastiat avait-il raison quand il disait, en suivant en France les traces de Cobden, que pour faire disparaître des sociétés humaines l'iniquité et l'erreur, il n'est pas moins nécessaire de déniaiser Orgon que de convertir Tartuffe.

C'est à quoi Cobden, avec son admirable sens pratique, ne manquait point de s'attacher. Je veux, disait-il, que l'enfant en rentrant à la maison après nous avoir entendus, après avoir lu les démonstrations irrésistibles de nos feuilles volantes et contemplé nos images, après avoir vu sous le bras de l'ouvrier protégé et sous le bras de l'ouvrier non protégé, le petit pain du marché restreint et le gros pain du marché libre, puisse faire dans son naïf langage la leçon à son père rentrant de l'atelier, à sa vieille grand'mère filant encore le rouet au coin de l'âtre, et leur expliquer ce que c'est que le monopole.

Et, joignant l'exemple au précepte : Voulez-vous savoir ce que c'est que le monopole, disait-il ? C'est le vol organisé et, qui

pis est, le vol légalisé. Mais c'est le vol dissimulé. Vous vous asseyez autour de la table à thé, et vous prenez dans le sucrier un morceau, qui n'est pas gros, parce que le sucre est cher, et pour cause. Vous croyez être seul à y porter la main. Erreur ! Un personnage mystérieux en prend un morceau en même temps que vous, deux parfois ; et si, par hasard, vous venez à vous douter du tour et à vous plaindre, il vous répond gravement que c'est pour le service qu'il vous rend en vous protégeant contre l'invasion du sucre étranger, qui ferait déborder votre sucrier.

Pareillement pour le blé et pour le reste. Messieurs les grands propriétaires de terres qui siègent au Parlement et dans les grandes administrations de l'Etat vous disent qu'ils sont les conservateurs de l'ordre social, et qu'en garantissant le sol national de l'inondation des produits étrangers ils assurent l'indépendance de la Grande-Bretagne. Ne les croyez pas, répétait Cobden après Fox, dont on connaît la mordante ironie à l'égard de la prétendue indépendance de l'aristocratie anglaise, toute composée, de la tête aux pieds et du dehors au dedans, d'une bigarrure de contributions exotiques ; ne les croyez pas ; ce sont tout simplement des marchands qui défendent leurs boutiques ; et tous leurs beaux discours pourraient se résumer en cette requête de mendiants : « Rente ! Rente ! Cherté ! Cherté ! » A la porte de ces grands défenseurs de l'honneur et de la fortune britanniques il faudrait mettre sur d'immenses écriteaux : « Marchands de blé et de viande. En vertu des lois que nous faisons, aucune concurrence n'est admise ! »

Et ils nous reprochent de porter atteinte au droit sacré de propriété ! S'il est un homme en Angleterre qui plaide la cause de la propriété, c'est moi ; et c'est contre eux que je la défends. Ils nous parlent aussi des services qu'ils rendent par leur philanthropie et leur charité ; et ils nous accusent de professer « un dur et sec utilitarisme ». C'est nous qui sommes les vrais philanthropes ; car c'est nous seuls qui voulons chasser l'injustice et l'oppression de nos lois. « Soyons justes d'abord, nous serons charitables ensuite. » Vinet a dit de même admirablement : « C'est dans le terrain de la justice que doit être enracinée la charité. »

Le sucre, en particulier, fournissait aux protectionnistes anglais la matière d'un sophisme pieux qui faisait sur les âmes candides une grande impression. Nous avons aboli l'esclavage dans nos colonies, disaient-ils, en levant les yeux au ciel ; et vous voulez que nous l'encouragions en achetant le sucre des autres pays où la canne est cultivée par des esclaves ! Cet argument, disait plaisamment Cobden, m'était un jour opposé par un gent-

leman enveloppé d'une superbe cravate de mousseline blanche. « N'ajoutez pas un mot, lui dis-je, avant d'avoir débarrassé votre cou de cette étoffe dont la matière a été produite par une culture servile ! » Il me répondit que cela n'était pas possible. « Parfaitement possible, répliquai-je ! Je connais un honnête Anglais qui ne porterait jamais de bas de coton même en été et qui ne laisserait pas faire une couture à ses vêtements avec du fil de coton »... « Hypocrites ! Vous voulez repousser le sucre du Brésil parce qu'il fait concurrence à votre sucre des colonies anglaises, et vous ne repoussez pas le café de ce même Brésil, qui occupe cinq fois plus de mains noires que le sucre de cette même contrée. Hypocrites ! Vous avez pitié des esclaves des régions lointaines, et vous réduisez sans pitié vos compatriotes en esclavage ! »

Mêmes ripostes, et plus vives encore, ou plus émouvantes, à propos du sophisme de l'émigration. Forcés de reconnaître la détresse générale et de confesser que l'Angleterre ne nourrissait plus convenablement le peuple anglais, des philanthropes, sincères ou non, (il y a toujours les naïfs et les habiles), avaient imaginé d'organiser, pour diminuer l'encombrement et ramener la population au niveau de ses ressources, de vastes transports d'émigrants sur d'autres rivages. Il y a deux sortes d'émigrations, leur répondait Cobden : l'émigration volontaire, qui porte au loin des hommes entreprenants et laborieux, capables d'y développer la richesse et de créer pour l'avantage de la mère-patrie de nouveaux foyers de civilisation nationale ; et il y a l'émigration forcée, qui coûte plus qu'elle ne rapporte ; qui jette au hasard sur des sols inhospitaliers des épaves de la population métropolitaine ; et qui n'est, d'ailleurs, qu'une forme abominable entre toutes de l'exil et de la servitude. Puis, un peu exceptionnellement (car son éloquence était simple et il cherchait plutôt, en général, à démontrer et à réfuter qu'à émouvoir), se laissant aller à dire ce que c'est, pour ceux qui la subissent, que l'émigration forcée :

... « Les signataires de la pétition se sont-ils jamais trouvés au dock de Sainte-Catherine, disait-il, au moment où un des navires de l'émigration s'apprêtait à entreprendre son funèbre voyage ? Ont-ils vu les pauvres émigrants s'asseoir pour la dernière fois sur les dalles du quai, comme pour s'attacher jusqu'au moment suprême à cette terre où ils ont reçu le jour ? Avez-vous considéré leurs traits ? Oh ! vous n'avez pas eu à vous informer de leurs émotions, car leur cœur se peignait sur leur visage ! Les avez-vous vus prendre congé de leurs amis ? Si vous l'aviez

vu, vous ne parleriez pas légèrement d'un système d'émigration forcée. Pour moi, j'ai été bien des fois témoin de ces scènes déchirantes. J'ai vu des femmes vénérables disant à leurs enfants un éternel adieu. J'ai vu la mère et l'aïeule se disputer la dernière étreinte de leurs fils. J'ai vu ces navires de l'émigration abandonner la Mersey pour les Etats-Unis ; les yeux de tous les proscrits se tourner du tillac vers le rivage aimé et perdu pour toujours ; et le dernier objet qui frappait leurs avides regards, alors que leur terre natale s'enfonçait à jamais dans les ténèbres, c'étaient ces vastes greniers, ces orgueilleux entrepôts où, sous la garde — j'allais dire de notre reine ; mais non — sous la garde de l'aristocratie, étaient entassées, comme des montagnes, des substances alimentaires venues d'Amérique, seuls objets que ces tristes exilés allaient chercher au-delà des mers. » (La loi permettait bien à ces blés de sortir des docks pour aller approvisionner des marchés étrangers ; elle ne leur permettait pas de se déverser sur le marché national.) « Je ne suis pas accoutumé à faire du sentiment. On me dépeint comme un homme positif, comme un homme d'action et de fait, étranger aux impulsions de l'imagination. Je raconte ce que j'ai vu. J'ai vu ces souffrances, oui, et je les ai partagées ! Et c'est nous, membres de la Ligue, nous qui voulons aider ces malheureux à demeurer en paix auprès de leurs foyers ; c'est nous qu'on dénonce comme des gens cupides, comme de froids économistes !... »

Et, poursuivant son argumentation : « Ne savez-vous pas, continuait-il, que de tous les objets transportables le plus difficile à déplacer, comme l'a dit Adam Smith, c'est l'homme ? Et ne comprenez-vous pas qu'il est plus simple de laisser les aliments venir trouver les hommes que d'envoyer à grand-peine les hommes chercher au loin les aliments ? ... »

Ce qu'il disait de l'émigration, Cobden le disait également de la colonisation. Comme Franklin, libre-échangiste, lui aussi, il estimait, contrairement à l'opinion générale, que le système colonial, dont on s'est plu à faire pendant longtemps le fondement de la puissance et de la richesse de l'Angleterre, avait toujours été funeste à l'Angleterre. Mais ce *système colonial* qu'il condamnait, c'était le système de la colonisation oppressive et de l'exploitation des dépendances par la mère-patrie ; ce n'était pas, ainsi qu'il le disait à propos de l'émigration libre, le débordement naturel de la population nationale sur d'autres terres, qu'elle féconde par un libre développement. « Je veux, disait-il, que les colonies anglaises appartiennent aux Anglais qui les habitent, comme je veux que l'Angleterre appartienne aux Anglais qui y résident : ni servitude chez nous, ni servitude au dehors. »

Et comme Franklin encore, nous l'avons vu plus haut, le souci de la paix se mêlait pour lui au souci de la liberté ; on pourrait presque dire qu'il le dominait. La liberté commerciale,à ses yeux, devait être le grand agent de pacification : *Free Trade, the great Peace Maker.* « La liberté devait relier ensemble, par le ciment des échanges, tous les peuples de la terre. » Elle était, disait-il, le seul moyen humain de les unir par les liens d'une paix durable, de faire cesser à jamais le fléau de la guerre, et d'extirper graduellement, (car il ne se flattait point d'ouvrir le règne du millénium), du sein des nations « cette force brutale qui, maintenue sous prétexte de les défendre, retombe sur elles d'un poids accablant, sous la forme de marine militaire et d'armées permanentes ; funestes et prodigieuses créations qui n'ont servi jusqu'ici qu'à élever par une route sanglante les Clive et les Wellington ». « Nous ne pourrons pas », proclamait-il douloureusement, comme nous l'avons fait après lui, « réduire les armements aussi longtemps qu'il ne se sera pas fait un changement dans les esprits. » Le désarmement matériel n'est pas le *moyen* ; il est le *but.*

On sait, sans qu'il y ait lieu d'insister, comment, au Parlement, il conforma toujours sa conduite à ses idées, et avec quelle énergie il ne cessa de combattre la politique qu'il appelait, du nom de son principal représentant, la *folie Palmerston.* Il saisit, à deux ou trois reprises, le parlement d'une proposition d'arbitrage, comme le devait faire, plus tard, son disciple et ami Henry Richard. Il prit aussi — il est impossible de l'oublier, — une part importante aux trois Congrès de la Paix, de Paris, de Francfort, et de Londres, en 1849, 1850 et 1851 ; et c'est lui qui, dans le premier, poussa dans les bras l'un de l'autre, le jour anniversaire de la Saint-Barthélémy, l'abbé Deguerry et le pasteur Coquerel.

* * *

La lutte, avons-nous dit, avait commencé en 1838. Elle ne se termina qu'en 1846, quand, après avoir épuisé tous les moyens de résistance, l'aristocratie anglaise, réduite à capituler, dût se résigner en maugréant à voir le chef du gouvernement, Robert Peel, et le chef de l'opposition, Lord Russell, s'unir pour faire voter enfin, pour le 1er février 1849, la levée presque absolue des barrières qui fermaient au pain étranger l'accès du sol anglais. On sait par quelles nobles paroles, en quittant le pou-

voir, le célèbre ministre en appela des malédictions dont son nom serait couvert par les privilégiés, qui l'accusaient de trahison, aux bénédictions du peuple, assuré désormais de pouvoir réparer ses forces par un pain plus abondant, « purifié du levain amer de l'injustice ». On sait aussi par quelles paroles plus nobles encore il rendit hommage à celui dont, après l'avoir longtemps combattu, il subissait enfin l'ascendant : « Le nom qui doit être et qui sera placé en tête de ce succès, dit-il, n'est ni le nom du noble lord qui dirige le parti dont nous avons eu le concours, ni le mien ; c'est le nom de l'homme qui, par des motifs purs, je crois, et avec une infatigable énergie, a fait appel à notre raison à tous et nous a forcé de l'écouter par une éloquence d'autant plus admirable qu'elle était sans prétention et sans ornements : c'est le nom de Richard Cobden... »

Deux autres triomphes, plus éclatants encore et plus significatifs, devaient suivre celui-là. A l'hommage officiel devaient succéder les hommages spontanés et populaires,les hommages de cette nation anglaise qui venait, selon l'évaluation du directeur du Bureau du commerce,Deäcon Hume,d'obtenir sur sa nourriture un dégrèvement annuel de près d'un milliard. Cobden,en se dévouant comme il l'avait fait sans réserve au bien public,n'avait pas seulement compromis sa santé, il avait compromis sa fortune, et, de la richesse que lui promettaient ses heureux débuts dans la carrière industrielle, il ne lui restait rien. Une souscription nationale fut ouverte. Elle produisit 80 mille livres sterlings. Il hésitait à accepter ce tribut volontaire de la gratitude publique. « ... Pour l'amour des hommes », lui écrivit Bastiat, dans une lettre qu'il faudrait reproduire toute entière, « ne rejetez pas le témoignage que l'Angleterre vous confère ! Laissez les peuples exprimer librement et noblement leur reconnaissance ! L'Angleterre vous honore, mais elle s'honore encore plus par ce grand acte d'équité... Laissez ces grands exemples arriver intacts aux générations futures !... »

L'autre démonstration surtout fut touchante. Lorsque, dégagé enfin de ce qu'il avait appelé « l'humiliante nécessité de combattre pour le pain », Cobden pût parcourir en repos cette Angleterre qu'il avait tant de fois parcourue en lutteur, il vit, aux stations où l'on savait qu'il devait passer, les populations accourir en foule, portant au bout des bâtons et des fourches de grosses miches, qu'elles lui présentaient en chantant ; façon naïve de lui dire : « C'est à vous que nous le devons ! » Il y a eu et il y a d'autres hommes politiques qui ne pourraient, s'ils savaient des-

cendre au fond de leur conscience, regarder le pain insuffisant du pauvre sans se dire que ce sont eux qui l'ont rogné et qui le rognent tous les jours.

*
* *

J'ai essayé de dire, bien incomplètement et bien imparfaitement, ce qu'il y a à dire en ce jour où, à notre tour, nous lui rendons hommage, de l'homme public que fut Cobden. De l'homme privé, j'ai indiqué en commençant qu'il n'y a presque rien à dire, ou plutôt qu'il n'y a qu'une chose à dire, qui explique précisément sa supériorité et qui rehausse sa grandeur : c'est qu'il fut simple, ainsi que l'a proclamé Robert Peel, sans prétentions personnelles et sans ambition. Bon, d'ailleurs, bon surtout, dévoué, en toute occasion et en dépit de tout, à sa famille d'abord, à son pays ensuite, à l'humanité enfin, et pénétré du sentiment du devoir de faire en toute occasion, pour le bien de ses semblables, des plus petits et des plus humbles surtout, dont il avait été, tout ce que l'on se trouve, dans quelque situation que l'on soit placé, à même de faire.

Qu'il me soit permis, puisque j'ai eu (trop peu, mais assez pour le voir deux ou trois fois dans l'intimité) le bonheur d'approcher Cobden, de confirmer ce témoignage par le mien. C'était dans l'automne de 1859, lorsqu'il vint à Paris, faisant, comme il le disait, de la diplomatie irrégulière, la meilleure de toutes peut-être, pour préparer cette réforme de 1860 qui devait donner à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de la France un si magnifique essor, et dont le seul tort fût d'avoir été décrétée par le Gouvernement au lieu d'être, comme en Angleterre, réclamée par l'opinion éclairée.

Ce qui frappait dans l'attitude de cet homme qui avait remué un grand pays et dominé l'aristocratie et le Parlement, c'était la bonhomie et la franchise, mêlées à l'esprit et à la finesse. En sortant de chez lui, après une soirée entière passée à l'écouter et à l'observer, je disais à notre ami Paillottet, à qui je devais cette bonne fortune : « Je n'oublierai jamais ce regard, aussi limpide que pénétrant. Il dit à qui sait le comprendre avec une irrésistible évidence : « Qui que tu sois, je ne te tromperai pas ; mais qui que tu sois, tu ne me tromperas pas. »

C'est le secret de la véritable habileté. Quand donc ceux qui se croient des politiques sauront-ils comprendre que c'est le secret de la véritable grandeur ?

Frédéric Passy.

LES SUGGESTIONS AMÉRICAINES ET LA RÉFORME MONÉTAIRE DE LA CHINE

Une Commission monétaire, composée de délégués du gouvernement des Etats-Unis, du Mexique et de la Chine, a visité les principales capitales de l'Europe, (Londres, Paris, Berlin, Saint-Pétersbourg). C'était à la demande de la Chine et vraisemblablement à l'instigation du Mexique que les Etats-Unis avaient organisé cette tournée officieuse, cette promenade enquête. Il ne faut pas oublier que sur les 2.400 millions d'onces d'argent métal produites dans le monde, durant la période 1891 à 1903, 1.400 millions constituent la contribution des Etats-Unis et du Mexique ; ces deux Etats ont donc un intérêt considérable à s'assurer une stabilité du débouché et du prix. La Chine, qui est encore dans un état particulier, amorphe de la monnaie, et qui est visée comme pouvant servir de déversoir à de fortes quantités de métal blanc, dès qu'elle aura été dotée d'un système convenable, doit payer tous les ans des sommes très fortes à ses créanciers étrangers. Les trois Etats ont une communauté d'intérêts, qui rend intelligible la démarche faite l'an dernier. Le programme des commissaires comportait la stabilisation du cours du change entre les pays à étalon d'or et les pays à étalon d'argent (1), l'introduction d'un système monétaire national pour l'Empire chinois, une uniformité approximative dans le rapport légal entre l'or et les monnaies d'argent des pays qui, désormais, adopte-

(1) L'adoption dans les pays à monnaie d'argent d'un système monétaire fondé sur un change d'or, consistant en pièces d'argent au cours légal illimité avec une valeur fixe en or.

raient un système de change fondé sur l'or (le rapport de 1 à 32, qui était celui adopté pour les Philippines était recommandé d'une façon toute particulière), enfin la demande de faciliter la stabilité dans le prix du lingot d'argent par une régularité raisonnable dans les achats d'argent nécessités par chaque gouvernement pour ses besoins réels de frappe. Cette dernière considération tenait particulièrement à cœur au gouvernement mexicain et aux représentants des gros producteurs, acheteurs et affineurs d'argent-métal, qui ne craignirent point de montrer un tableau indiquant les quantités d'argent qu'il serait désirable que chaque gouvernement s'engageât à acheter annuellement, en répartissant les achats sur chaque mois, afin d'écarter les fluctuations.

Les commissaires ont reçu partout l'accueil courtois auquel ils avaient droit. Les délégués américains ont rendu compte de leur mission dans un rapport qui a été publié, les délégués mexicains ont fait de même. C'est maintenant le tour de la Chine ; M. Jérémie Jenks, auteur de l'excellent livre sur les Trusts, membre de la Commission américaine, qui se trouve actuellement en cette qualité en Chine, s'est chargé du soin de nous renseigner sur la question monétaire en Chine.

Il a fait imprimer à Shanghaï, un petit volume en anglais avec traduction en chinois, intitulé : *Mémorandums sur le nouveau système monétaire pour la Chine*. Il réimprime la note du chargé d'affaires de Chine, Shen-Tung, à M. Hay, accompagnant un mémoire dans lequel la Chine sollicite l'appui du gouvernement américain pour l'aider à résoudre le problème de la stabilité du change entre les pays à étalon différent. Shen-Tung plaide la cause de la Chine, désireuse d'alléger le fardeau de ses paiements aux créanciers étrangers, porteurs de titres libellés en or, en faisant valoir les avantages qui résulteraient pour les importateurs de marchandises étrangères en Chine, d'une réforme monétaire. Il fait miroiter des centaines de millions de plus-value dans les importations. Il reconnaît que le bimétallisme est abandonné de tous ses anciens défenseurs et il accepterait des remèdes plus simples que cette panacée démodée. A la fin de janvier 1903, M. Hay soumit avec un rapport les demandes chinoises au président Roosevelt, qui adressa un message aux deux Chambres du Congrès ; celui-ci après étude de la question, vota un crédit de 100.000 dollars pour les frais de la mission américaine. A la suite de ce rapport, M. Jenks nous donne les suggestions concernant un nouveau système monétaire pour la Chine, en les faisant suivre d'une sorte d'exposé des motifs.

Prix de l'argent à Londres :

	1903	1902	1901
	—	—	—
Le plus haut........	28 1/2	26 1/8	29.9
Le plus bas.........	21 11/16	21 11/16	24 15/16
Moyen	24 3/4	24 1/16	27 3/16

En 1903, le prix le plus bas a été coté en janvier, le plus haut en octobre, en 1902, le prix le plus bas en novembre, le plus haut en janvier, en 1901, le plus bas en décembre, le plus haut en janvier. On a donc assisté à une dépréciation qui a atteint son maximum en novembre 1902, janvier 1903 et qui a été suivie d'une reprise jusqu'en octobre 1903.

« Le gouvernement chinois, d'accord avec la majorité des puissances intéressées dans l'indemnité de guerre, prendra sans tarder les mesures nécessaires pour établir un système monétaire national, consistant principalement en monnaies d'argent avec une valeur fixe en or. Dans l'établissement et l'administration de ce système, la Chine invitera et emploiera le concours étranger ; le gouvernement chinois nommera un contrôleur de la monnaie, qui sera un étranger, chargé du système en général, avec faculté de prendre des aides acceptables ; le contrôleur fera des rapports mensuels sur l'état de la monnaie ; il tiendra des comptes soumis à l'inspection des représentants accrédités des puissances. Le gouvernement chinois adoptera un étalon de valeur. L'unité monétaire consistera en..... grains d'or, elle aura la valeur-or du tael ou du dollar mexicain. Elle frappera le plus rapidement possible des pièces d'argent, de la grandeur du dollar mexicain pour la circulation intérieure ; ces pièces d'argent seront maintenues au pair sur le pied de 32 à 1. Il sera fabriqué des pièces divisionnaires en argent, des pièces en nickel et en cuivre. L'or et l'argent seront reçus au pair par les caisses publiques dans toutes les provinces. Le gouvernement, à sa discrétion, d'accord avec les vice-rois pourra décréter par proclamation les nouvelles pièces de monnaie légale pour les dettes encourues à une date postérieure à la proclamation, et déterminée par celle-ci. Les dettes antérieures seront payées d'après les conventions entre les parties. Afin de maintenir la parité de l'argent, le gouvernement chinois ouvrira des crédits à Londres et dans les principaux centres commerciaux contre lesquels il tirera des traites or, à un taux légèrement supérieur au taux officiel. Ces traites ne seront tirées que sur les instructions du contrôleur de la monnaie ; quiconque déposera de nouvelles pièces pour au moins 10.000 taels, aura le droit de se faire donner des traites.

Si un emprunt est nécessaire pour établir le système monétaire national, il devra être gagé sur une source de revenu suffisante pour les intérêts et l'amortissement. Le bénéfice de la frappe devra être mis en réserve ; toutes les fois qu'il atteindra 500.000 taels, cette somme sera placée chez les correspondants étrangers. Pour regarnir le fonds or, qui sera réduit par les tirages, le contrôleur devra payer les traites en argent tirées par les correspondants étrangers du Trésor en échange pour l'or, à des taux fixés par le contrôleur. Des dispositions règleront l'émission des billets, qui devront être maintenus au pair avec la monnaie légale. La nouvelle monnaie devra être introduite aussi rapidement que possible dans les différentes provinces ; elle le sera, dans le délai de cinq ans, dans les ports à traité. »

Ce projet provoque des réserves et des critiques, que nous indiquerons plus loin.

Dans les *considérations concernant un nouveau système monétaire pour la Chine*, on nous fait valoir les avantages d'un bon régime monétaire. Tout le monde les connaît, tout le monde sait les inconvénients qui résultent de l'instabilité du change, les perturbations qui en résultent pour les opérations régulières du commerce, la nécessité de se couvrir par des opérations de banque coûteuses et compliquées, la difficulté d'amener des capitaux de l'étranger. Des juges aussi compétents et aussi éclairés que Sir Robert Hart, ont conseillé et recommandé l'adoption de l'étalon d'or (1).

La question monétaire en Chine, est éminemment d'ordre pratique. M. Jenks énumère les difficultés à surmonter. Tout d'abord la Chine ne possède point de système monétaire national, elle n'a même pas de système du type commun en Europe et aux Etats-Unis. Dans les ports ouverts par les traités, il circule des pièces d'argent : à Shanghaï et Tientsin, le dollar mexicain, dans certaines parties de la Mandchourie, le rouble russe, à Canton, à Hankéou, et dans les provinces des pièces frappées par les ateliers monétaires des différents vice-rois ; en dehors de cela, on se sert d'autres pièces encore. On emploie également de petits lingots, qui sont estimés d'après leur poids et la qualité de leur alliage. Dans les campagnes, à l'intérieur, on se sert de la sapèque de cuivre, comme instrument de paiement. Le tael lui-même varie ; on en compte jusqu'à quatorze d'espèces différen-

(1) Voir *North China Herald* du 3 juillet 1903, reproduisant un rapport de l'inspecteur général des douanes maritimes.

tes. Pour résoudre le problème, il faut donc faire apprendre par le public, non seulement la valeur des pièces nouvelles, mais encore l'habituer à compter, non plus à peser les signes monétaires. Le gouvernement central n'a, d'ailleurs, l'obligation de rembourser que les pièces émises par les gouvernements provinciaux ; il n'entre pas dans les détails qui sont abandonnés aux vice-rois et aux fonctionnaires locaux ; il est donc indispensable de s'assurer leur coopération, leur collaboration bienveillante, afin d'éviter les frottements. La création d'une banque centrale serait d'une grande utilité. La réforme porterait préjudice aux revenus des vice-rois et des fonctionnaires ; il y aura lieu de les indemniser ; en tout cas il faut compter sur une certaine opposition de leur part ainsi que de celle des banquiers locaux.

Les charges contractées par la Chine du fait des emprunts étrangers et de l'indemnité sont si lourdes, que le gouvernement devrait pouvoir compter sur la bonne volonté et l'appui moral des grandes puissances ; en tout cas, il ne faut pas que le plan monétaire porte atteinte aux obligations contractées à leur égard.

L'indemnité chinoise, conformément à l'interprétation du protocole de Pékin, que lui ont donnée quelques-unes des puissances intéressées, est payable en or.

Les commissaires américains endossent la responsabilité du plan qu'ils ont élaboré pour la Chine et qu'ils considèrent comme le meilleur, ils ne trouvent pas qu'il porte atteinte aux droits souverains de la Chine. Pour acclimater la nouvelle monnaie, il faut faire appel à l'intérêt individuel, qui appréciera très vite la supériorité d'une bonne monnaie.

M. Jenks nous apprend que le gouvernement chinois s'est préoccupé de la réforme monétaire, il a donné l'ordre au Bureau des Finances d'élaborer et de mettre en vigueur un système rationnel ; il a fait étudier le système monétaire du Japon. Il a pris l'engagement d'établir un système monétaire national, dans ses traités de commerce avec l'Angleterre, le Japon et les Etats-Unis.

Il ne serait pas nécessaire de frapper l'unité monétaire en or, à l'exemple de ce qui se fait aux Philippines pour le peso or, mais, d'autre part, cela ne serait pas mauvais. Il faut prévoir le cas d'une hausse de l'argent qui rendrait avantageuse l'importation et la frappe de l'or. Toutefois, dans un pays comme la Chine, où les salaires sont si bas, où les marchandises se vendent au détail par quantités minimes, il faut de la monnaie blanche et de la monnaie de billon.

Le point le plus délicat, le plus important et le plus difficile, c'est le maintien de la parité avec l'or, c'est la défense et la protection du change. Depuis vingt ans, la valeur des pièces d'argent par rapport à l'or a baissé de 50 0/0, celle des pièces de cuivre de 32 0/0. Ce qui garantit les pièces de billon (bronze, cuivre, nickel), contre la dépréciation, c'est la limitation de la frappe et l'acceptation par les caisses publiques. Leur peu de valeur les protège contre la fausse fabrication, qui ne serait pas rémunérée. M. Jenks recommande de limiter strictement la frappe de la monnaie d'argent et de la laisser sous le contrôle du gouvernement ; celui-ci doit témoigner de sa confiance et décréter la pleine valeur libératoire des nouvelles monnaies à l'égard de tous ses débiteurs et contribuables. Dans certaines circonstances, lorsque le change se tendrait, le gouvernement pourrait intervenir et vendre des traites sur l'étranger, mais il devrait les vendre relativement cher, ne pas remettre en circulation l'argent qu'il aurait reçu en paiement et créer un renchérissement des capitaux (comme on le fait ailleurs par une hausse d'escompte), de manière à peser sur le prix des marchandises et stimuler l'exportation.

Il pourrait survenir des cas où les hommes d'affaires trouveraient avantage à verser de l'or au Trésor contre la monnaie blanche ; cela permettait d'alimenter une réserve d'or, qui, d'après l'expérience de l'Inde, n'a pas besoin d'être considérable (1). Par ces procédés, qui sont en partie fondés sur des observations de faits, en partie sur des vues théoriques, et qui sont surtout des expédients empiriques, exigeant une grande habileté, une grande souplesse et beaucoup de discrétion, les Américains espèrent assurer le maintien de la monnaie chinoise à sa parité de l'or. Pour constituer la réserve d'or, on se servirait des bénéfices de la frappe, mais on aurait surtout recours à un emprunt dont le produit serait laissé en dépôt en Amérique et en Europe, et contre lequel le gouvernement chinois pourrait émettre des traites. « L'intérêt bonifié au gouvernement sur les sommes laissées en dépôt viendrait en défalcation des charges annuelles, dit M. Jenks, mais il oublie que les banquiers ne bonifient que de peu de chose, bien moins que ne coûte l'intérêt stipulé par les prêteurs. Il propose, d'autre part, de ne pas emprunter en es-

(1) Dans l'Inde, pour une circulation de 1.800 millions de roupies ou 3 milliards de francs, on a trouvé une réserve de 250 millions de francs en or ou 8 1/3 0/0 suffisante pour les besoins de l'exportation.

pèces, mais de se faire ouvrir des crédits éventuels, moyennant une commission. Un autre procédé, ce serait l'émission de billets de banque, en se conformant à des règles rigides. La création d'une banque d'émission permettrait de mettre en circulation des signes monétaires d'une fabrication peu coûteuse. M. Jenks croit qu'il y aurait encore un autre avantage indirect, celui d'intéresser les banquiers au système monétaire du gouvernement, de provoquer leurs conseils et leur appui. Il ne s'agit pas d'élaborer déjà les détails d'exécution, mais d'indiquer les grandes lignes (1).

Après avoir exposé les principes dont il conseille l'adoption au gouvernement chinois, à condition d'avoir l'appui des puissances intéressées, le commissaire américain en Chine fait le récit de l'œuvre accomplie jusqu'à présent par ses collègues des Etats-Unis, du Mexique et de Chine. Sauf quelques modifications de forme, cette partie de son rapport est identique avec celle qui constitue la fin du rapport des trois commissaires américains, présenté au secrétaire d'Etat, le 1er octobre 1903.

Nous ne voudrions pas manquer de courtoisie à l'égard d'hommes distingués comme le sont MM. Hanna, Jenks et Conant, mais il nous semble qu'ils sont un peu trop optimistes, dans l'appréciation des résultats obtenus dans leur tournée européenne. Ils ont reçu, comme nous l'avons déjà dit, l'accueil le plus courtois, auquel ils avaient droit ; l'objet de leur mission consistait à étudier les moyens de donner le plus de stabilité possible au change des pays à monnaie d'argent, et par la force des choses,

(1) Le tableau ci-dessous donnant le résultat du commerce de la Chine a été compilé par les commissaires. Il embrasse les années 1890 à 1901 : en millions de taels :

Marchandises importées .... millions	1.958,1
— exportées	1.858,4
Différence : importation	99,7
Or importé	1,2
— exporté	78,2
Différence : exportation	77,0
Argent importé	98,6
— exporté	17,6
Différence : importation	81,0

L'écart en faveur des importations (99,7 + 81,0 — 77,0) est de 103,7 millions taels ou £ 15.248.662.

la Chine allait se trouver à peu près la seule dans cette situation, le Mexique évoluant vers l'étalon d'or, il rencontrait les sympathies générales qui se sont manifestées par l'approbation du principe d'un système national de monnaie or pour la Chine. Mais c'est aller un peu vite en besogne que de conclure que cette approbation a fait disparaître le premier grand obstacle à la mise en harmonie du système chinois avec celui des autres grands Etats. Est-ce que les commissaires n'auraient pas un peu considéré des politesses comme des promesses ? Voyons un peu comment les choses se sont passées. Nous possédons à cet égard un document livrant à la publicité les réponses faites aux questions posées par la Commission monétaire (1).

La Commission française, présidée par M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, comprenait MM. Arnauné, Benac, Bloch, Yves Guyot, Liron d'Airolles, Simon et Vaselle. Le rapport au Ministre des Finances est daté du 10 juillet 1903. La Commission française rejette l'idée d'une union monétaire orientale ; elle admet la possibilité d'un régime monétaire ayant pour base une monnaie d'or avec circulation fiduciaire d'espèces d'argent sous une triple condition : élimination des monnaies étrangères, attribution du monopole de la frappe à l'Etat, maintien de la balance commerciale favorable à la constitution d'une réserve d'or. Enfin, pour que la stabilisation monétaire puisse être considérée comme avantageuse aux intérêts des pays en cause, elle doit être réalisée simultanément dans toutes les contrées d'argent, à commencer par la Chine. L'adhésion de celle-ci, son accession à la civilisation monétaire est très souhaitable, mais le problème est très difficile ; le projet élaboré par les commissaires américains soulève des objections. La Commission française montre qu'il y a lieu de ne pas s'exagérer l'importance de l'uniformité du rapport entre l'or et l'argent ; il peut y avoir des inconvénients à gratifier le monde du 1 à 32. L'idée d'organiser un syndicat d'achat englobant toutes les puissances a été rejetée à Paris. Les raisons données par M. Pallain et ses collègues sont péremptoires. Il leur semble périlleux de s'engager dans une série de mesures qui, suivant les délégués étrangers, n'auraient d'autre but que de régulariser l'action des lois naturelles, mais qui, en réalité, auraient peut-être une tout autre portée et viseraient à soutenir artificiellement les cours de l'argent.

(1) *Report on the introduction of the gold-exchange Standard into China and other silver using countries*, soumis au secrétaire d'Etat le 1er octobre 1903 par MM. Hanna, Conant et Jenks.

Pour maintenir le cours commercial de l'argent, les pays producteurs invitent les pays consommateurs à régulariser la demande, alors qu'ils se déclarent hors d'état de régulariser l'offre. Il est inutile d'insister sur le caractère anormal d'une proposition qui tend à provoquer de la part de l'Europe une intervention contraire à tous les principes économiques pour fixer le prix des marchandises au moment même où l'on déclare que, par fidélité à ces mêmes principes, on ne peut pas se résigner à en régulariser la production.

A Berlin, on a adopté un certain nombre de propositions qui ressemblent à des *truismes*.

1° L'introduction d'un système monétaire or dans les pays à circulation d'argent, comprenant des monnaies d'argent avec force libératoire illimitée, mais avec un cours fixe en or, favoriserait le développement de ces pays et élargirait les occasions de placement avantageux dans le monde entier; 2° l'introduction en Chine d'une monnaie uniforme, composée de monnaies d'argent, ayant cours légal, est désirée avec instance. Les avantages d'une semblable réforme pour la Chine et pour les pays à étalon or augmenteraient encore, s'il était possible de fixer le cours des pièces d'argent par rapport à l'or. Pour atteindre ce but, il semble indispensable que le droit de frapper les nouvelles pièces d'argent soit limité et que le gouvernement chinois, au début de la Réforme, prenne les dispositions nécessaires pour avoir une influence sur les cours du change étranger; 3° si dans les pays à circulation d'argent, le cours des monnaies d'argent dépend de l'état économique national et des rapports avec les autres nations, il est désirable qu'un rapport monétaire unique entre l'or et l'argent existe dans les pays qui introduiront à l'avenir l'étalon d'or et que ce rapport soit fixé à 1 : 32, dans le cas où il ne se produirait pas d'autre modification sérieuse dans le prix de l'argent; 4° les oscillations du prix de l'argent pourraient être restreintes par une régularité raisonnable dans les achats gouvernementaux entrepris dans un but monétaire. Une semblable régularité serait désirable, elle est recommandée aux différents gouvernements, en tant que leur législation monétaire et leurs besoins monétaires ne s'y opposent pas.

D'autre part, une modification de la législation monétaire des pays à étalon d'or, notamment l'introduction du bimétallisme international n'est ni poursuivie, ni considérée comme ayant des chances de succès. En outre, il est désirable, dans l'intérêt de la stabilité du prix de l'argent, que, dans les pays où des transformations industrielles de l'argent sont soumises à une taxe, celle-ci soit abrogée ou diminuée.

Les délégués du gouvernement allemand ont déclaré que l'Allemagne, dans un temps prochain, ne sera pas en mesure de

couvrir ses besoins monétaires en achetant des lingots d'argent; elle est obligée par sa législation à prendre la matière première nécessaire à la fabrication nouvelle de pièces d'argent dans le stock des thalers qui suffit encore pour cinq ans ; le stock de monnaie divisionnaire allemande dépasse d'une centaine de millions les besoins effectifs de la circulation. Dans les colonies allemandes, sauf dans l'Afrique Orientale et Kiaoutschéou, la monnaie se calcule en reichsmarks. Quand les propositions contenues dans les articles 1 à 3 seront exécutées, il sera sage, pour les achats effectués au profit des protectorats, de se conformer à la proposition 4°.

On ne saurait dire que l'Allemagne ait fait le moindre effort pour sortir de son régime ; elle a soin de rappeler qu'ayant à transformer son stock de thalers en monnaies de 5 marks, elle ne pouvait songer à des achats de métal blanc sur le marché. Tout au plus accepterait-elle la suggestion d'acheter par montants réguliers dans l'éventualité d'achats de métal pour ses colonies. Les commissaires américains dans leur rapport à M. Hay et M. Jenks dans le rapport chinois, après avoir déclaré que les représentants de toutes les puissances consultées ont accepté d'une façon générale et pratique les suggestions faites par la Commission des Etats-Unis, et après s'être flattés du succès obtenu jusqu'ici,ils veulent bien admettre que des divergences d'opinion relatives à des questions de détail ont été rencontrées, dans différentes capitales, mais qu'on a réussi à les écarter en *beaucoup de cas*, par une discussion mutuelle et par la comparaison des vues. Nous croyons que les commissaires américains font preuve d'une confiance trop grande dans le triomphe de leur argumentation. Il y a eu des divergences de vues, qui se sont fait jour malgré tout le désir de leur être agréables, et ce n'est pas seulement dans la différence des formes extérieures adoptées dans les réponses. « En Angleterre et en Allemagne, il y a eu un accord sur certains principes, qui a été signé par les représentants respectifs des pays engagés dans la conférence ; les vues des délégués des Pays-Bas et de la France ont été exprimées dans des rapports discutant longuement les points soumis par les Commissions américaines et mexicaines, et exprimant un jugement sur ces points. En Russie, les commissaires russes ont préparé une déclaration de leur opinion qui n'a pas été signée par les commissaires étrangers, qui a été transmise aux délégués étrangers comme rendant les vues du gouvernement impérial. Au Japon, les représentants du Japon ont exprimé leurs conclu-

sions unanimes dans une série de propositions qui sont pratiquement d'accord avec la proposition américaine. »

Le public est en mesure de connaître le texte exact de ces rapports et des notes. Mais il ne fallait pas grand effort d'imagination pour supposer quel en a été le sens, quelle en a été la tendance. A l'exception de la Russie, qui n'a pas craint de faire connaître officiellement ses vues, l'Allemagne, l'Angleterre et la France ont réservé l'expression définitive de leur opinion..., quant à la forme. Les Commissions françaises et allemandes étaient absolument qualifiées pour apprécier et juger les propositions américaines.

On a pu se trouver d'accord sur la *désidérabilité* de doter de l'étalon boiteux les pays à monnaies d'argent, mais on a entrevu la nécessité de faire des réserves même sur ce point, d'esquisser des conditions préalables que l'on doit exiger pour que la réforme produise des effets heureux ; il y a des éventualités à envisager, telles qu'en ferait naître une dépréciation ultérieure du métal blanc. L'introduction de la réforme monétaire en Chine comporte des considérations d'ordre politique, dont les commissaires américains ont peut-être fait trop bon marché. Le rapport américain constate qu'une divergence de vues très accentuée s'est fait jour relativement aux modalités d'exécution, relativement à l'époque de l'introduction de l'étalon d'or : devait-elle être faite au début ou après l'achèvement de la réforme dotant la Chine d'une monnaie nationale à base l'argent. Il ne faut pas oublier que jusqu'ici, tous les projets de réforme monétaire en Chine ont abouti à des résultats absolument négatifs. Le gouvernement central peut être disposé à adopter une monnaie uniforme pour l'intégralité de l'Empire : un décret impérial de 1901 accorde la circulation aux pièces frappées à Canton et à Hupeh, et permet de les employer au paiement d'une partie des impôts, mais il faut compter avec l'opposition des vice-rois, qui trouvent un bénéfice considérable dans les opérations de change, avec l'opposition des populations elles-mêmes (1), dont l'éducation sera longue à faire et qui ont à redouter les exactions des autorités locales. Un élément du problème, c'est la sapèque dont les fluctuations sont intenses. La réforme comporte la cons-

(1) M. W. Lexis, dans l'étude *Die Fixierung des Wechselkurses in den Silberwahrungsländern*, indique très clairement les difficultés auxquelles se heurte la réforme monétaire en Chine. En avril 1903, un décret prépare l'établissement d'une Monnaie centrale à Pékin.

titution d'un stock d'or, pour le maintien de la parité, mais l'acquisition de l'or nécessaire peut être très onéreuse, exiger des emprunts très lourds qui viendront aggraver encore les charges de la Chine. Il conviendrait peut-être de se borner à acclimater une monnaie d'argent uniforme. Mais ici encore les difficultés semblent considérables. Quel accueil le gouvernement central fera-t-il à la proposition de limiter ses droits souverains en matière de frappe ? Les propositions américaines, faites par des hommes pratiques, comme MM. Hanna et Conant, donnent une place considérable aux banquiers, aux syndicats, et il est à supposer que les Etats européens ne goûteront pas beaucoup ces suggestions (1).

Un point tenait fort à cœur aux délégués américains et mexicains, qui avaient avec eux le secrétaire général de l'American Smelling and Refining Company, comme expert technique, c'était de trouver une combinaison pour éviter les à-coups dans les achats, pour constituer une sorte de bureau commun des Etats ayant des besoins monétaires et provoquant des offres de la part de quelques gros vendeurs. Cette combinaison était la seconde édition du désidératum mexicain, consistant à obtenir des Etats civilisés l'engagement d'acheter des quantités déterminées. Ceux qui l'avaient imaginée avaient totalement oublié la leçon du fiasco de la proposition de M. Alfred de Rothschild à la Conférence monétaire internationale de Bruxelles en 1892-1893. Les Américains constatent que l'idée d'un arrangement concernant les achats a rencontré peu de sympathie à Paris, où l'on a reconnu les inconvénients et les dangers de se lier d'une façon quelconque sur un terrain aussi délicat (2).

ARTHUR RAFFALOVICH.

---

(1) Les Hollandais se sont prononcés pour la parité or dès le début de la réforme, en insistant sur l'intelligence et le soin indispensables à la bonne administration du système.

(2) Après le retour de la Commission aux Etats-Unis, un crédit nouveau de 100.000 dollars fut demandé, mais non voté par le Sénat. Il fut réduit à 25.000 dollars à condition que l'œuvre de la Commission ne serait plus continuée et qu'aucune demande ne serait plus faite.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

ET INDUSTRIEL

Le besoin de grande vitesse dans tous les transports modernes; l'automobile et le chemin de fer. Les progrès acquis sur les voies ferrées, et les locomotives de la Compagnie du Nord; la limite des perfectionnements de la traction à vapeur. Les expériences exécutées en Allemagne pour la traction électrique à grande vitesse : allures de 200 et de 210 kilomètres à l'heure. Essais comparatifs d'une locomotive à vapeur d'un type nouveau. Les difficultés et les dangers possibles des allures vertigineuses sur les lignes ferrées. Ce que nous réserve l'avenir. — L'évolution du matériel roulant des chemins de fer. Les wagons à marchandises de très grande capacité : leurs avantages au point de vue de la réduction du poids mort. La construction métallique. Les débuts d'une transformation sur les réseaux européens : les wagons de 50 tonnes des mines de Carmaux et de la Compagnie du Midi. — Vieux système d'attelage des bêtes de trait; l'attelage en flèche. Les expériences de M. Marey sur les appareils de traction à ressort; les nouveaux essais, une économie d'un quart sur l'effort demandé aux animaux. — Les ravages du feu et les constructions vraiment incombustibles. Les inconvénients du métal laissé à nu; ciment armé, revêtements réfractaires; les bâtiments fireproof de Baltimore. — Les antiques procédés de pêche protégés par l'Etat, et le machinisme combattu par lui. La pêche à vapeur appliquée à la morue; les installations frigorifiques et le poisson frais à bon marché.

De jour en jour la vitesse s'impose davantage dans tous les moyens de transport, même dans le transport maritime des marchandises, pour lequel on emploie maintenant des cargo-boats dotés d'une rapidité de marche qui aurait pleinement satisfait, il y a encore quelques années, les steamers à passagers. Mais c'est principalement sur les voies de fer, et un peu aussi sur les voies de terre, que se manifeste ce besoin de la vitesse : en effet, on ne se heurte pas ici, au fur et à mesure que s'accélère l'allure, à la résistance énorme et rapidement croissante que rencontrent les coques de navires dans le milieu liquide.

Sans doute, et comme nous le montrerons, la résistance de l'air intervient-elle bien, mais dans une proportion beaucoup plus faible.

Nous n'insisterons pas aujourd'hui sur les résultats que donne l'automobilisme, parce qu'il y aurait beaucoup à dire sur les applications pratiques possibles d'allures comme celles que l'on obtient dans les courses, et que quelques gens voudraient réaliser également sur les routes et de façon normale. Nous rappellerons seulement que, dans des épreuves toutes récentes, des voitures mécaniques ont pu parcourir le kilomètre en 23 secondes environ, ce qui correspond à une allure vertigineuse, par suite de laquelle le véhicule est sur vous avant que vous ayez eu pour ainsi dire le temps de vous rendre compte de l'espace qui vous en sépare. Nous ne voyons pas bien comment, en pratique, on pourrait utiliser ces vitesses, même sur des voies spécialement affectées aux automobiles, et où la circulation des piétons serait absolument interdite, les voitures étant forcément exposées à des collisions entre elles.

Ce qui semble plus immédiatement utile, ce sont les efforts constants que l'on fait pour augmenter la rapidité des convois de chemins de fer, là où les trains se suivent dans un ordre déterminé, d'après des horaires fixes, et en observant des signaux qui, en général, sont combinés pour éviter toute chance de rencontre. On sait quels progrès ont été faits depuis quelques années dans la vitesse de marche normale des trains express ou rapides sur les réseaux de l'Europe et des Etats-Unis. La France tient certainement la première place à cet égard, au moins autant qu'il s'agit de trains couvrant de longs parcours, ce qui est le cas réellement intéressant, puisqu'il est toujours facile de demander à un engin mécanique un coup de collier qui ne dure point. Grâce aux admirables locomotives compound de la Compagnie du Nord notamment, la distance de Paris à Calais arrive à être franchie à une allure qui atteint presque en moyenne 100 kilomètres à l'heure, ce qui dépasse sensiblement les résultats que les Américains affirment obtenir sur leurs lignes. Les machines qui permettent d'effectuer normalement ces parcours à semblable allure, et en traînant un train fort lourd, réunissent les perfectionnements les plus intéressants, et, à l'heure actuelle, un certain nombre, construites pour des réseaux étrangers, sont soumises à des essais qui démontreront assurément leur supériorité sur les locomotives de fabrication étrangère même les mieux étudiées. Mais, en dépit des avantages caractéristiques du mo-

teur à vapeur utilisé à la traction mécanique, beaucoup d'ingénieurs estiment que la locomotive à vapeur laisse déjà présager le moment où l'on ne pourra plus lui apporter d'autres perfectionnements, et l'on considère qu'il ne sera guère possible de lui demander une allure de plus de 150 kilomètres, surtout si l'on veut atteler derrière elle un convoi d'une capacité suffisante pour payer les dépenses qu'elle entraînera. Ce chiffre de 150 kilomètres semble évidemment bien élevé puisque, même à l'heure présente, les trains les plus rapides ne dépassent point en pratique 100 kilomètres ; mais si l'on veut exiger cet effort de la locomotive à vapeur, ce n'est point précisément pour qu'elle le maintienne de façon constante, c'est pour qu'en marchant, quand les conditions de tracé de la voie le permettent, à cette allure très rapide, la vitesse moyenne d'un long parcours soit considérablement relevée. D'autre part, il est bon de songer à ce que nous disions en commençant de la nécessité qui s'impose de transports de plus en plus rapides. Et c'est pour cela qu'on essaie d'arriver à une accélération très sensible de la marche des trains au moyen de la traction électrique, qui a tant d'avantages à de multiples égards.

Les plus intéressantes des expériences qui se poursuivent à ce sujet sont celles qui ont lieu en Allemagne, et qui ont déjà permis des constatations curieuses. Les grandes Sociétés allemandes d'électricité cherchent la solution du problème, et il s'est même créé une Société particulière, dite d'étude des Chemins de fer électriques rapides, qui a vu mettre à sa disposition, pour des essais pratiques, le chemin de fer militaire de Marienfelde à Zossen, près de Berlin, appartenant à l'Administration des Chemins de fer allemands. On comprend si bien en Allemagne l'intérêt général de ces recherches, que de nombreuses banques ont secondé pécuniairement les expériences dont il s'agit. Sans entrer dans les détails véritablement techniques, nous devons faire remarquer que la ligne sur laquelle on a obtenu les grandes vitesses que nous allons indiquer, ne présente que des courbes extrêmement peu rapides, des courbes de grand rayon, et aussi que les pentes et rampes y sont peu marquées : toutes choses favorables à des allures très accélérées. Ce ne sont pas, du reste, des locomotives électriques qu'on a mis en essai ici, mais des voitures automotrices, munies chacune de moteurs électriques : on doit savoir qu'en matière de traction électrique, il est reconnu à peu près généralement, comme beaucoup, plus avantageux, de doter de moteurs propres, soit les véhicules isolés, soit ceux

qui forment un convoi. Entre Marienfelde et Zossen, ce sont des automotrices isolées, et non point des convois, que l'on a fait circuler, ces automotrices étant construites pour transporter une cinquantaine de personnes.

Dans une première série d'essais, on obtint des vitesses de 150 et même 160 kilomètres, avec les deux types de voitures employés : on constata, à bord des automotrices, des chocs assez intenses et des oscillations marquées, tout simplement parce qu'on circulait sur une voie ferrée constituée un peu légèrement, avec des rails ne pesant guère plus de 33 kilos au mètre, posés sur des traverses de bois trop peu enterrées dans le ballast. Or il va de soi que, plus la vitesse augmente, plus il faut que l'assiette de la voie soit solide et autant que possible immuable, ce qui nécessite des rails très lourds, posés sur des traverses elles-mêmes très massives et consolidées par une grande épaisseur de ballast. Aussi, pour permettre d'atteindre des vitesses encore plus élevées, la voie fut-elle complètement refaite ; mais cette réfection n'a pas mis la voie dans des conditions très sensiblement supérieures à celles que l'on trouve maintenant sur les lignes où circulent les grands rapides à traction par locomotive à vapeur.

On a recommencé une nouvelle série d'expériences sur cette voie renforcée, et l'on a d'abord atteint une vitesse de 189 kilomètres à l'heure, puis on est parvenu à marcher un certain temps à raison de 200 kilomètres, en soutenant sur tout le parcours une allure moyenne et énorme de 175 kilomètres ; un peu plus tard, une voiture de la fameuse maison Siemens et Halske fournit une vitesse de 207 kilomètres, et bientôt l'automotrice établie par l'autre maison allemande non moins célèbre, Allgemeine Elektricitats-Gesellschaft, put donner l'allure vertigineuse de 210 kilomètres à l'heure, comme maximum s'entend. Et il faut une distance de 2 kilomètres pour arrêter complètement un véhicule lancé à cette vitesse ; si les objets très voisins de la voie même ne sont plus aperçus de ceux qui se trouvent dans le wagon, du moins la voiture marche avec une excellente stabilité, sans que les voyageurs qu'elle renferme soient soumis aux secousses qu'on pourrait redouter à semblable vitesse.

La propulsion d'une automotrice à cette vitesse exige, il est vrai, une énergie électrique réellement considérable, une puissance très élevée par rapport à l'effet utile obtenu. Tant qu'on s'en tient aux vitesses ordinaires, le coût de premier établissement d'une ligne électrique et les dépenses d'exploitation ne dé-

passent pas sensiblement les chiffres qu'on peut relever pour un chemin de fer à traction par locomotives à vapeur. Mais ici, encore une fois, on se trouve en présence d'une consommation d'énergie énorme. La résistance de l'air y est bien pour quelque chose, en s'opposant à l'avancement facile des voitures animées de ces vitesses de 200 kilomètres et plus ; pour préciser un peu les idées, nous dirons que, à ces allures, chaque mètre carré de la paroi antérieure de l'automotrice, reçoit, de l'air qu'elle doit déplacer, un effort qui correspond à une résistance, à un poids de plus de 200 kilos. Si bien que les partisans de la locomotive à vapeur ne se considèrent point comme battus, et prétendent obtenir tout au moins des vitesses de 140 kilomètres avec ce système de traction.

Les expériences qui vont être exécutées à ce point de vue le seront sur cette même ligne militaire, qui offre une solidité suffisante pour résister au passage de véhicules lancés à toute allure : elle l'a prouvé dans les essais dont nous avons parlé tout à l'heure, et, bien que la propulsion électrique ne donne pas les à-coups et les mouvements de lacets que l'on reproche justement à la propulsion à l'aide de machines dont les pistons sont animés d'un déplacement alternatif, il y a tout lieu de croire que la voie qu'on a ainsi dotée de rails fort lourds, d'une épaisseur de ballast tout exceptionnelle, supportera victorieusement le passage des machines à 140 kilomètres. La locomotive qui va servir spécialement à la tentative en question sort des ateliers Henschel de Cassel,et elle est faite pour pouvoir traîner 4 ou 5 voitures à corridor, du type aujourd'hui courant, représentant ensemble un poids de 200 tonnes, ce qui est, empressons-nous de le dire, un poids très inférieur à celui que les locomotives du Nord traînent normalement entre Paris et Calais. Elle est dotée de 12 roues, sans compter, bien entendu, celles du tender qui est attelé derrière elle ; mais quatre seulement de ces roues sont de grand diamètre et ont pour mission d'assurer la propulsion de l'engin, en recevant leur mouvement des pistons compound de la locomotive ; les quatre roues d'avant et les quatre d'arrière sont solidarisées en deux bogies, deux trucks, analogues à ceux qui supportent les grands wagons que tout le monde connaît maintenant, et cette disposition donne une grande flexibilité à la machine, qui passe par les courbes sans chocs. Les huit roues du tender sont réparties en deux bogies. Ce qui est intéressant à signaler, parce que cela donne idée de la puissance de cette machine, c'est que sa longueur totale avec son tender n'est pas moins

de 24 m. 50 ; elle se présente avec un aspect tout particulier : son avant est en effet muni d'une paroi métallique en coin, en coupe-vent, qui lui permettra de trouver moins de résistance à sa marche dans l'air environnant ; et cette paroi, d'abord oblique, se continue de bout en bout de la locomotive, jusqu'à l'extrême arrière du tender, et en masquant le mécanisme supérieur de la machine et du tender, des fenêtres y étant seulement ménagées de place en place. De la sorte, l'air trouve partout, sauf à la hauteur des roues, qui demeurent à découvert, une surface continue et à peu près unie qui réduit au minimum son frottement et la résistance qu'il oppose : encore une fois, des mesures de ce genre s'imposent si l'on veut aborder les très grandes vitesses, et il est probable même qu'on devra prendre des dispositions spéciales pour les wagons mêmes, les réunir par des parois mobiles à l'aplomb des attelages, si l'on ne veut pas perdre une partie de la puissance de propulsion uniquement pour vaincre cette résistance de l'air. Cette nouvelle locomotive présente une disposition originale : c'est à son avant, dans l'extrémité en coin, que se tient le mécanicien, qui, grâce à de larges fenêtres, peut admirablement examiner et surveiller la voie devant lui, tout en se trouvant à l'abri des intempéries. Un corridor lui permet de passer le long de la paroi métallique enveloppant la machine et de rester en communication facile avec son aide-mécanicien (ici nécessaire) et le chauffeur, qui se tiennent à la place ordinaire. Cette énorme machine pèse bien près de 150 tonnes, et l'on juge de l'ébranlement qu'elle pourra causer aux voies en y passant à une vitesse de 140 kilomètres !

Comme conséquence des résultats acquis entre Marienfelde et Zossen au moyen de la traction électrique, on parle déjà d'installer entre Berlin et Hambourg une ligne nouvelle qui permettrait de se rendre en une heure de l'une à l'autre de ces deux villes : assurément la chose est possible techniquement, et le gain de temps réalisé compenserait certainement le tarif assez élevé qu'il faudrait appliquer aux transports. Mais il semble que les lignes actuellement existantes ne pourraient s'accommoder de ces allures que si, non seulement, on modifiait leur ballastage et l'assiette de leurs rails, mais encore, ce qui est beaucoup plus malaisé, si l'on faisait disparaître la plus grande partie des courbes et rampes que l'on y rencontre. De plus, aux allures vertigineuses que donne la traction électrique, nous avons vu quelle distance il faut pour assurer l'arrêt d'un convoi, et nous devons ajouter que, même sur une ligne en alignement, une de-

mi-minute tout au plus s'écoule entre l'apparition et la disparition du convoi. Dans de semblables conditions, les mesures de sécurité sur les lignes ainsi exploitées devront être toutes différentes de celles qui suffisent à l'heure présente. Pour les signaux notamment, il est nécessaire de modifier les errements suivis, il faut avertir beaucoup plus tôt le mécanicien des ralentissements à observer, et l'on a dès lors à faire fonctionner ces signaux (ce qui est difficile), à au moins deux kilomètres de distance en avant des points à protéger. Enfin c'est en quelques secondes seulement, eu égard à la vitesse de marche, que le mécanicien devra apercevoir le signal et y obéir : dans ces conditions, le trafic ne pourrait pas être intense, les convois ne devant se suivre qu'à distance respectueuse. Toutefois il n'y a pas à s'exagérer les choses, en ce sens que les installations électriques doivent pouvoir permettre de couper le courant à un convoi, par conséquent de l'arrêter, quand il va s'engager dans une zone dangereuse, et aussi que, avec des allures comme celles que nous avons citées, il y aurait à mettre peu de trains en circulation simultanée sur une même ligne.

L'avenir nous semble donc aux grandes vitesses comme à la traction électrique.

Il n'y a pas que les procédés de traction qui se transforment sur les voies ferrées, et le matériel roulant subit lui aussi une évolution qui correspond naturellement à un progrès. Pour le matériel à voyageurs, cette évolution n'est sans doute pas finie, elle ne le sera probablement jamais, mais on est arrivé à ne plus construire comme wagons neufs que des véhicules offrant tout le confort désirable pour les longs voyages que l'on accomplit maintenant couramment, véhicules à corridor latéral permettant la circulation de bout en bout du train ; l'usage même des couchettes se vulgarise pour les déplacements de nuit, sans que le prix de ces couchettes ne les rende abordables que pour les bourses très garnies. On doit reconnaître que, ici comme pour l'adoption des bogies et des locomotives très hautes, on a suivi les enseignements donnés par les ingénieurs américains. Et voici que les méthodes américaines s'imposent encore, quoique trop lentement, pour le matériel à marchandises.

Depuis un certain nombre d'années déjà, les Compagnies américaines se sont montrées nettement favorables aux wagons à

marchandises de grandes dimensions ; il y a à cela toutes sortes de bonnes raisons que nous avons fait valoir dans des revues techniques, et qui ont laissé à peu près indifférents, jusqu'à ces temps derniers, les ingénieurs européens en général. Plus le wagon est grand, et plus est réduit le rapport du poids mort au poids utile transporté, c'est-à-dire moins on s'astreint à traîner un poids non payant pour un poids donné de marchandises payantes. Sur les chemins de fer français, on se sert constamment, non uniquement, il est vrai, de wagons qui pèsent 6 tonnes et qui ne peuvent porter au plus de 8 à 10 tonnes de charge ; en Angleterre, ce qui va sembler tout à fait étonnant, mais ce qui s'explique par l'esprit très conservateur qui règne dans ce pays, les wagons sont encore plus petits et encore plus lourds par rapport à la charge qu'on peut leur confier. Il suffirait de se livrer à un tout petit calcul de cubage élémentaire, pour constater que, dans un véhicule, le cube enveloppé, c'est-à-dire la capacité intérieure, augmente beaucoup plus vite que la surface de l'enveloppe, autrement dit la caisse du wagon. Et c'est ce qui fait qu'en augmentant les dimensions des wagons, on diminue proportionnellement le poids mort et l'on abaisse également le prix de construction, chose qui a un intérêt de premier ordre. Nous pouvons ajouter qu'un train formé de grands wagons occupe, pour un même chargement, une place beaucoup moins considérable qu'un convoi de petits wagons, d'autant que le nombre des véhicules étant moindre, celui des attelages, des espaces entre voitures successives, l'est également, et par suite il y a moins de place perdue dans l'ensemble du train. Or la longueur des convois a une grande importance, puisqu'elle nécessite des voies de garage plus développées, des gares de triage plus étendues, et que tout cela coûte. Nous pourrions faire remarquer encore, ce qui avait été constaté pratiquement il y a des années aux États-Unis, que moins sont nombreux les wagons, et par conséquent les essieux et les roues, plus faible est, pour une même charge utile, la résistance à la traction, de même que l'effort demandé à la locomotive.

Ce sont ces observations dont les Américains ont su tirer parti, en réalisant de grandes économies sur les frais de transport, qui font partie, en somme, des frais de production ; au fur et à mesure du reste qu'ils ont augmenté les dimensions des wagons, ils se sont aperçus qu'il y a avantage à les construire en métal, l'acier, en particulier, assurant une plus grande résistance sous un poids relativement beaucoup plus faible, donnant une

solidité bien supérieure, par suite du jeu que prennent les assemblages dans une construction en bois sous l'influence des chocs et des vibrations. Les véhicules métalliques durent autrement longtemps que ceux de bois, et, même quand on les met au rebut, leurs matériaux peuvent être repris par la métallurgie et utilisés de nouveau. Disons de plus que le type le plus récent de wagon imaginé par les Américains offre cet autre avantage qu'il est à déchargement automatique, puisqu'il présente à sa partie inférieure des trémies qui permettent au contenu de glisser de lui-même à terre, ou dans des dépôts ménagés dans ce but entre les rails.

Comme nous le laissions entendre tout à l'heure, pendant longtemps nos ingénieurs n'ont pas voulu admettre les grands wagons, affirmant qu'ils seraient nuisibles sur nos réseaux et avec la clientèle ordinaire des compagnies de chemins de fer, qui ne confie pas souvent des chargements de 40 à 50 tonnes, comme il en faut pour faire le plein de ces véhicules nouveaux. Nous ne nions point qu'il n'y ait une part de vérité dans cette affirmation, qui est, d'ailleurs, reprise en Angleterre ; mais beaucoup de grands véhicules peuvent rendre des services en dehors des expéditions par wagon complet, et il y a aussi maintes circonstances où l'on trouvera de quoi les remplir pour un seul expéditeur.

La preuve en est que certaines de nos Compagnies, comme le Nord et l'Est, ont déjà un nombre respectable de wagons pouvant porter des chargements de 20 tonnes, que le Nord s'en construit de 40 tonnes, et que ces tendances se manifestent quelque peu en Angleterre et en Allemagne ; et voici enfin que l'on voit apparaître les véhicules de 50 tonnes sur les voies ferrées françaises. Une grande usine métallurgique, la Compagnie des Forges de Douai, vient de se lancer spécialement dans la construction des wagons de très grande capacité, et naturellement métalliques, faits de pièces d'acier embouties à la presse, prenant des formes relativement compliquées avec la plus parfaite aisance, offrant une résistance très élevée sous un poids très faible. Certains de ces wagons, établis suivant le système Fox-Arbel, sont destinés aux Mines de Carmaux, et par conséquent au transport des charbons : ils répondent bien à la conception américaine, puisqu'ils sont à trémies et à déchargement automatique. Leur charge peut atteindre 50.000 kilogrammes pour un poids mort de 15.600 kilogrammes seulement ; montés sur deux bogies à quatre roues, ils ont une longueur de plus de 11 mètres. Très analogues à ces wagons sont ceux que les mêmes Forges de Douai viennent

de construire, toujours en tôle d'acier emboutie, pour le compte de la Compagnie des Chemins de fer du Midi. Ici l'on n'a pas cru devoir adopter le déchargement automatique, qui nécessite des aménagements spéciaux des voies là où les véhicules vont se décharger ; mais la capacité en poids est bien également de 50 tonnes, et ces véhicules sont appelés à rendre les plus grands services pour transporter les minerais de fer des Pyrénées à Cette, où sont les Hauts-Fourneaux du Creusot ; il est regrettable que les parois de ce type de véhicule soient partiellement en bois, et nous n'en comprenons pas bien la raison. Il va sans dire que nous retrouvons les bogies caractéristiques, d'autant que la longueur totale est de bien près de 12 mètres. Ce qui est particulièrement important à noter, c'est que la tare, le poids mort, ne dépasse pas 15.400 kilogrammes, ce qui accuse une proportion de 30 0/0 seulement du poids utile. Tout ce matériel a été essayé sous des charges énormes, et l'on n'a pu que constater la résistance précieuse de la construction d'acier.

Au point de vue de l'économie que vont assurer ces véhicules à grande capacité, les résultats ont été des plus satisfaisants : ils permettront un bénéfice annuel que l'on évalue fort modiquement à au moins 13.000 francs par rapport aux anciens wagons, où l'on traîne un poids mort relativement si élevé ; du fait de ce bénéfice, le wagon sera payé au bout d'un an, ce qui n'empêche pas qu'il ne coûtera qu'assez peu d'entretien, qu'il durera deux fois plus qu'un wagon de bois, et qu'il résistera fort bien aux avaries pouvant résulter d'un tamponnement ou d'un accident quelconque, qui réduisent en bois à brûler les véhicules classiques.

Aujourd'hui enfin le mouvement semble donné, en dépit des longues hésitations et des préjugés de la première et même de la seconde heure ; si bien que les Forges de Douai se préparent à construire, comme aux Etats-Unis d'ailleurs, des véhicules de 20 mètres de long, d'une capacité bien supérieure à celle que nous venons d'indiquer, où la tare ne sera que 25 0/0 du poids également de wagons de 60 et de 70 tonnes, à déchargement automatique.

Il est curieux, sinon surprenant, de voir avec quelle lenteur le progrès s'introduit — et il y a là de quoi tranquilliser ceux qui redoutent toujours les conséquences d'une transformation brus-

que dans le domaine industriel. Voici en effet que l'on se prend à abandonner le véhicule traîné par des chevaux au profit de l'automobile ; et cependant on commence seulement de s'apercevoir des améliorations que l'on pourrait apporter à la façon d'atteler les chevaux.

L'Académie des Sciences, que la question peut évidemment intéresser à maints égards, notamment au point de vue de la physiologie animale, vient d'être saisie de la chose par deux capitaines d'artillerie, MM. Machart et Ferrus, qui se sont livrés à des expériences prolongées sur les avantages qu'il y a d'atteler les bêtes au moyen de traits élastiques, de dispositifs à ressorts. Nous devons dire d'ailleurs que, il y a quelque trente ans, un savant éminent qui vient de mourir, M. Marey, avait signalé le procédé et les bons résultats qu'il donne.

Il est extraordinaire vraiment de constater que, en dépit de l'usage si prolongé et si généralisé des bêtes de trait, usage qui remonte à des siècles et des dizaines de siècles, les procédés employés pour les atteler n'ont guère varié, comme on peut s'en rendre compte aisément d'après les vieilles sculptures, les anciens documents. Et sans aller même dans des pays primitifs et encore non civilisés, en pleine France, nous trouverions des régions où l'on s'est entêté, par conservatisme et ignorance, à continuer de faire tirer des chevaux ou, plus souvent, des ânes, par la tête, ce qui ne leur permet que d'exercer un effort très minime. Les gens qui suivent cette méthode se plaignent sans doute de leur misère et de la difficulté des labours, par exemple, mais ils ne cherchent nullement à améliorer leurs façons de faire. Des techniciens, des vétérinaires, des spécialistes ont étudié tous ces petits problèmes, comme celui de savoir si la bricole est supérieure au collier ou inversement. On s'est également préoccupé, et nous ne pouvons que l'indiquer d'un mot, de rechercher si pour des gros charrois nécessitant l'emploi simultané de plusieurs animaux, il valait mieux mettre les chevaux de front ou, au contraire, les atteler en flèche, à la suite les uns des autres : on sait par l'observation quotidienne que, le plus généralement, c'est à cette dernière solution que l'on s'arrête. Or elle est franchement mauvaise : en effet, si un seul cheval remorque une charge de 1.500 kilogrammes, et qu'on attelle de front avec lui deux autres bêtes, la charge remorquée par chacune d'elles descendra à 1.400, 1.450 kilos au plus, par suite, sans doute, de la gêne que se causent les animaux, du manque d'ensemble relatif de leurs efforts de traction ; mais si on attelle les trois chevaux

en flèche, ainsi qu'on le pratique couramment, le manque de simultanéité des efforts est encore bien plus préjudiciable, puisque les animaux qui se trouvent devant en sont réduits parfois à tirer quelque peu celui ou ceux qui sont derrière. Aussi, en pareil cas, le poids traîné par cheval descend-il à 1.300 kilos. Au fur et à mesure que le nombre des chevaux augmente, le rendement moyen s'abaisse, et il n'est plus que de 1.250 kilos pour quatre chevaux, de 1.100 pour 5. Et pourtant l'on peut constater que les charois n'ont pour ainsi dire pas profité de ces observations. Il en est de même pour les ressorts de traction : on a signalé depuis fort longtemps les frottements et les tiraillements que causent les harnais quand les traits viennent s'attacher de façon absolument rigide au véhicule à tirer, et c'est pour y remédier partiellement (mais très partiellement) qu'on a imaginé le palonnier, cette barre transversale aux extrémités de laquelle se fixent les traits, et qui peut osciller un peu autour de son point central d'attache avec le véhicule. Mais il y avait mieux à faire.

Et c'est à quoi répondent les ressorts compensateurs de traction, intercalés entre les bouts des traits et le véhicule, ou même les extrémités du palonnier. Comme nous le disions, M. Marey, avec la méthode précise qu'il savait employer en tout, avait démontré pratiquement que lorsqu'un homme, un cheval, un tracteur quelconque remorque un véhicule, on peut réaliser une économie considérable de force en lui faisant opérer la traction par l'intermédiaire d'un corps élastique. Il était arrivé à constater en moyenne une économie de force de 25 0/0, qui se traduisait soit par le déplacement d'une charge plus élevée avec un même attelage, soit par une diminution de fatigue pour celui-ci, et une diminution également des chances de blessures pour le col des animaux. En somme, on peut exprimer cette économie de 25 0/0 en disant qu'on gagnait un cheval sur quatre. Naturellement on ne tint aucun compte de ces résultats acquis, et non seulement dans les milieux ordinaires, mais aussi pour les innombrables attelages que l'Etat emploie, notamment pour l'armée, et bien que, comme tout le monde le sait, l'Etat et ses agents soient des administrateurs remarquables et cherchent toujours l'économie beaucoup mieux que les particuliers. Ceux-ci demeurèrent indifférents parce qu'on était là sur un domaine où la tradition est souveraine, et qu'on ne jugeait pas utile de modifier des méthodes suivies depuis si longtemps. Nous devons reconnaître que le nouveau système a rencontré un meilleur accueil à l'étranger, et que les traits élastiques ou

munis de ressorts, là où ils ont été substitués aux traits rigides, ont épargné aux bêtes les excès de travail, les à-coups, les chocs douloureux, la fatigue nerveuse. La traction élastique fut adoptée presque immédiatement pour l'artillerie du Danemark, de la Suède, de l'Allemagne et de l'Autriche. En France on semble enfin aujourd'hui s'éveiller à la réalité des choses, et cela parce que MM. Ferrus et Machart ont poursuivi des expériences durant plusieurs années, sur une multitude de chevaux mis à leur disposition par le service de l'artillerie : et avec leurs essais compliqués ils sont arrivés, en somme, à confirmer de tous points les résultats qu'avait obtenus M. Marey avec des moyens très simples.

Espérons cette fois que la démonstration va amener une transformation effective dans les dispositifs d'attelage, et que les chevaux en pourront bénéficier avant que la traction mécanique les rende à leurs prairies.

De temps à autre, des sinistres particulièrement retentissants viennent rappeler l'importance que présentent toujours les mesures de protection contre l'incendie : non pas seulement au point de vue des appareils et des dispositions qui permettent de lutter contre le feu une fois déclaré, mais encore et surtout pour ce qui est des dispositions préventives, des procédés de construction qui viennent réduire au minimum les chances d'incendie et les ravages que le feu peut faire. Or, si l'on se rend bien compte que le bois est naturellement inflammable et nécessite un traitement d'incombustibilisation pour résister aux flammes, on oublie un peu trop que la pierre, et en particulier les calcaires, n'offrent qu'une sécurité relative, se calcinant sous l'effet de la chaleur ; les granits mêmes résistent d'abord à la chaleur, mais éclatent sous l'action de l'eau lancée par les pompes. Le métal n'est pas non plus réellement incombustible, si bizarre que cela puisse paraître : poutres, solives, piliers de fer soumis directement aux flammes, rougissent, et perdent la plus grande partie de leur résistance, plient et s'effondrent en entraînant l'écroulement de toute la construction dont ils sont partie intégrante : de plus ces pièces se dilatent et peuvent renverser les murailles par leur simple allongement. L'acier ne donne pas plus de sûreté à cet égard, et même le simple passage au feu lui fait perdre la plus grande partie de sa résistance ; quant aux colonnes de fonte,

elles sont exposées à se fendre quand de l'eau vient les frapper au moment où leur température est élevée.

Aussi a-t-on imaginé toute une série de combinaisons dans le but de remédier à ces inconvénients, et d'enfermer le métal assurant normalement la rigidité de la construction, dans une sorte de gaîne qui résistera par elle-même au feu, et qui formera matelas isolant pour le métal, en lui épargnant le contact direct de la flamme. On peut recourir à une chappe faite de matériaux réfractaires comme des briques ou des céramiques, et nous allons voir que cette méthode est pratiquée avec succès aux Etats-Unis, ou bien à un revêtement fait de béton, de ciment. En Allemagne on a eu l'idée originale de recouvrir les pièces métalliques de liège ou de pâte de bois, qui se carbonise sans doute au feu, mais constitue ensuite une couche de charbon essentiellement protectrice, que le jet des pompes peut atteindre sans la faire éclater. Toutefois liège et pâte de bois sont inflammables et peuvent créer des chances d'incendie, et nous préférerions beaucoup cette association du fer et du ciment qui fait fortune en ce moment (peut-être même de façon exagérée), et qu'on appelle ciment armé : ici, du reste, les éléments métalliques sont de petite dimension et multipliés, en même temps que totalement noyés dans le ciment. Ajoutons que l'on doit également chercher à éviter que le feu ne puisse se propager par les fenêtres, dont les vitres ordinaires volent en éclats sous l'action du feu et de l'eau ; et l'on établit maintenant des panneaux de verre gardant leur transparence sous forme de fermetures de baies ou de cloisons, et qui résistent aux incendies les plus violents : c'est le verre armé, fait de plaques de verre dans la masse desquelles sont logés des treillis métalliques.

L'efficacité de ces matériaux et procédés de construction vient d'être tout dernièrement démontrée de façon péremptoire, et cela nous a semblé l'occasion naturelle de les signaler. On n'a pas perdu le souvenir de l'incendie formidable qui a récemment dévasté Baltimore, et l'on a pu y constater la résistance de ce qu'on appelle les bâtiments *fireproof*, construits uniquement avec des pièces métalliques enveloppées de plaques en terre réfractaire, et de ciment ou de verre armés. Dans cet incendie exceptionnel, tout ce que nous avancions a été amplement prouvé, à commencer par la fusion ou l'éclatement des murailles de granit. Par contre les bâtiments *fireproof* sont restés debout et intacts, ce qui ne signifie pas, bien entendu, que les matières inflammables qu'ils contenaient aient pu être préservées des ravages du

feu. Toute la charpente métallique du Continental Trust Building, par exemple, est demeurée intacte dans son aplomb et dans son équilibre ; et pourtant ces constructions ont eu à résister, non pas à un incendie ayant pris naissance dans leurs murs, mais bien à l'action d'un foyer de conflagration immense formé par toutes les maisons qui brûlaient autour d'elles. Les revêtements de terre réfractaire et de briques ont parfaitement rempli leur rôle protecteur, quoiqu'ils n'eussent généralement qu'une épaisseur de 5 à 6 centimètres. La preuve est donc faite de l'excellence de ces procédés de construction, créés par l'ingéniosité des ingénieurs et des architectes, sans aucune intervention soi-disant protectrice de l'Etat et de ses représentants.

On sait du reste, par des exemples multipliés, comment l'Etat aide au progrès en jetant tous les bâtons qu'il peut trouver dans ce qu'on appelait jadis un peu pompeusement « le char du Progrès ». Nous en avons encore une preuve dans l'entêtement que l'Administration met à encourager les procédés de pêche fort arriérés qui sont pratiqués pour la capture de la morue subventionnée, et aussi dans le mauvais accueil que cette même administration semblerait vouloir réserver à la transformation des méthodes de pêche maritime en général. Le petit pêcheur se plaint beaucoup de voir disparaître le poisson, de ne plus pouvoir gagner sa vie (ce qui lui permet de demander des secours publics) ; mais, en même temps, il réclame contre ceux qui apportent des capitaux dans l'industrie dont il vit, et qui sont à même d'armer des bateaux à vapeur,où les salaires seront plus élevés parce que les prises sont beaucoup plus abondantes. Sans doute pour favoriser le progrès, qui se réalise constamment par le machinisme, et qui améliore la situation des ouvriers (entendus au sens général), on menace le chalutier à vapeur d'une taxe destinée à défendre la routine. Et cependant, quand ce ne serait qu'en suivant ce qui se passe à l'étranger, on peut constater qu'une transformation complète s'impose en matière de pêche maritime, transformation qui aurait cet avantage, secondaire aux yeux de qui n'a pas le tort d'être économiste, de mettre le poisson beaucoup plus à la portée du consommateur. En Angleterre notamment, où M. Chamberlain n'a pas encore réussi à tuer le bon sens, le poisson frais est livré à bas prix sur tous les marchés, et cela grâce à la fois à la pêche à vapeur et aux installations frigo-

rifiques à bord des bateaux, sur les chemins de fer et dans les marchés.

Les cales frigorifiques sont, en effet, le complément logique et naturel de la pêche à vapeur, et il faudrait qu'on laissât tous ces perfectionnements s'introduire dans les milieux pêcheurs français, sans accorder des primes soi-disant d'encouragement, mais aussi sans imposer des taxes de « découragement ». Cependant, voici que l'on vient d'armer quelques vapeurs spécialement construits pour la pêche de la morue aux filets, au lieu de la pratique antique, mais primitive, de la pêche aux lignes : nous pourrions citer, par exemple, le steamer *Hécla*, appartenant à une Société de Gravelines. Des projets se font jour qui tendent à imiter cet exemple sur une grande échelle, et il va de soi que la question de l'appât, qui a fait couler tant d'encre à propos des Pêcheries de Terre-Neuve, disparaît si l'on ne pêche plus à la ligne. A bord de la plupart des navires ainsi armés, on assurera la conservation du poisson à l'état frais au moyen du froid artificiel, obtenu à l'aide, non plus de la glace, qui vient en contact même du poisson, et dont l'humidité entraîne malgré tout une certaine décomposition, mais à l'aide de machines distribuant du froid sec dans les cales et permettant de conserver les produits de la pêche un temps indéterminé, et jusqu'à ce qu'on les débarque pour la vente ou pour le traitement préparatoire qu'on veut leur faire subir. Ces installations frigorifiques auraient même leur avantage si l'on continuait la pêche aux lignes, et une société s'est fondée sur ce principe : on recueille de l'appât un certain temps avant la campagne de pêche et on le conserve à l'état frais dans les cales, pour l'employer ensuite sur les lieux de pêche et le remplacer dans les cales frigorifiques par les poissons capturés.

Bien entendu, les installations frigorifiques peuvent rendre les plus grands services pour toute autre pêche que celle de la morue, et c'est ainsi, encore une fois, qu'il en est sur les côtes anglaises ; on a la possibilité d'aller fort au large chercher le poisson, quand il s'écarte des côtes comme cela a été le cas pour la sardine, et le produit de la pêche se vend dans d'aussi bonnes conditions que le poisson qui aurait été pêché le long de la côte, parce qu'il a la même apparence et les mêmes qualités. Ces méthodes ont aujourd'hui fait leurs preuves, et il ne reste plus qu'à vaincre ce qui subsiste de l'esprit de routine. Mais, comme nous l'avons laissé entendre, il faut que les installations frigorifiques du bord se continuent à terre par des wa-

gons frigorifiques et par des dépôts frigorifiques également dans les différentes villes : rien n'est plus aisé. Il est vrai que les monopoles particuliers qui existent bel et bien en France gêneront certainement cette organisation précieuse, et, à l'heure actuelle même, les Mandataires aux Halles demandent, dans leur intérêt, qu'on interdise le dépôt, dans l'Entrepôt frigorifique de la Bourse du Commerce, des poissons introduits à Paris !

DANIEL BELLET.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 1er février au 30 avril 1904).

Sommaire: Les Conventions de La Haye de 1896 et 1902 concernant le droit international privé. — Les coopératives et l'organisation socialiste en Belgique. — L'expansion de la nationalité française. — La santé publique. — L'industrie linière. — La question des accidents industriels en Russie. — Travaux divers. — Communications des savants étrangers. — Décès. — Nomination. — Mission économique (1).

I

M. Louis Renault a lu à l'Académie des Sciences morales et politiques un travail très étendu sur : *Les Conventions de La Haye, de 1896 et 1902, concernant le droit international privé.*

Depuis un demi-siècle, les relations entre les peuples se sont développées et même transformées, par suite des moyens de communication que nous ont fournis les conventions modernes. Le droit, dans ses diverses branches, a dû intervenir pour per-

(1) Une erreur d'impression s'est produite dans le dernier compte rendu, à propos des observations présentées par M. Cheysson au cours de la discussion sur la *Solidarité sociale* (*Journal des Economistes*, mars 1904, p. 363). Au lieu de : « Il faut ajouter que les penseurs et les hommes d'action ont attendu cette nouvelle formule pour résoudre une partie des problèmes », il convient de lire : « Il faut ajouter que les penseurs et les hommes d'action n'ont pas attendu cette nouvelle formule pour résoudre une partie des problèmes. »

mettre aux découvertes modernes de produire tous leurs résultats utiles, comme pour en paralyser certaines conséquences préjudiciables. Tant qu'on est dans le domaine administratif, l'entente entre les diverses nations est relativement facile parce qu'on n'a guère à lutter que contre la tradition ou la routine, et que l'accord est même souvent imposé par les nécessités pratiques. C'est ainsi que l'*Union télégraphique* a été la première conclue, d'une part, parce que l'entente préalable est absolument indispensable pour les communications, et, d'autre part, parce que les administrations n'avaient pas encore eu le temps de s'immobiliser dans des pratiques différentes. Le règlement est plus difficile quand on entre dans le domaine du droit proprement dit, quand il s'agit de s'entendre pour le droit civil, l'organisation de la famille, de la propriété ; cette partie de la législation reçoit l'empreinte de la race, du temps, des mœurs, de la religion, de l'organisation politique. Le conflit des lois ou du droit international privé a toujours passé pour une matière difficile. De nos jours, les jurisconsultes appellent de leurs vœux la conclusion de conventions propres à régler ces conflits. En 1867, le célèbre homme d'Etat et jurisconsulte italien, Mancini, voulut y arriver ; il ne put y aboutir. L'initiative fut reprise en 1874 par le gouvernement néerlandais. Il proposa la réunion d'une Conférence chargée de s'entendre sur les conditions légales nécessaires pour assurer l'exécution réciproque des jugements prononcés dans un autre pays et de rédiger un ensemble de règles ayant pour objet de prévenir le conflit des lois civiles et commerciales, tant en matière de compétence judiciaire que sous d'autres rapports. Les règles ainsi adoptées seraient soumises à l'approbation des gouvernements, et pourraient être introduites dans la législation de chaque pays pour en faire l'objet de stipulations conventionnelles. Quelques gouvernements acceptèrent l'invitation qui fut déclinée par d'autres. La Conférence ne se réunit pas. Vers la fin de 1891, le gouvernement néerlandais fut saisi, par M. Asser, d'une proposition tendant à la réunion d'une Conférence diplomatique chargée de poser les bases d'une entente internationale pour la codification du droit international privé. Le projet entra dans la voie d'exécution. Le 12 septembre 1893 se réunirent à La Haye les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, de la Russie et de la Suède. Le 27 septembre, fut signé un protocole par lequel les délégués s'engageaient à sou-

mettre une série de règles sur le mariage, les successions, la transmission des actes judiciaires et les commissions rogatoires, à l'appréciation de leurs gouvernements, et reconnaissaient l'utilité d'une conférence ultérieure pour arrêter définitivement des règles insérées dans le protocole et aborder en même temps l'examen d'autres matières. Une convention de 1899 établit pour quatorze Etats des règles communes concernant : 1° la communication d'actes judiciaires ou extrajudiciaires, 2° les commissions rogatoires, 3° la caution *judicatum solvi*, 4° l'assistance judiciaire, 5° la contrainte par corps. Une troisième Conférence se réunit le 29 mars 1900 ; ses travaux trouvèrent leur consécration dans les trois conventions signées le 12 juin 1902 sur le mariage, la séparation de corps et le divorce, la tutelle des mineurs. Ce qui est fait est suffisant pour que le gouvernement des Pays-Bas ait lieu de s'applaudir de son initiative, et que les autres gouvernements lui en soient reconnaissants. Ces conventions sont faites pour cinq ans, non en ce sens qu'elles expireront de plein droit après ce temps. Les Etats, avec raison, n'ont pas voulu s'obliger pour une durée plus longue en vertu d'une convention toute nouvelle ; il fallait permettre à l'expérience de se prononcer. Il est vraisemblable qu'aucun Etat ne se bornera à exprimer la volonté de sortir de l'association formée à La Haye en 1902, qu'il y aura seulement des demandes de modification sur tel ou tel point, et, qu'alors, une conférence de revision se réunira où se retrouvera le même désir d'entente. Les négociateurs de 1900 n'ont nullement la prétention d'être arrivés à des formules définitives, ils ne sont pas absolument satisfaits de toutes celles qui ont été adoptées. Eux ou leurs successeurs, après avoir suivi de près l'application des conventions de 1902, chercheront à en corriger les défectuosités révélées par la pratique ou la discussion doctrinale.

Le nombre des puissances signataires peut-il s'augmenter ? La question n'a été prévue que pour les puissances représentées à la troisième Conférence, qui n'ont pas voulu signer le 12 juin 1902. Elles sont admises à adhérer purement et simplement moyennant une notification adressée au gouvernement néerlandais jusqu'au 31 décembre 1904. On a voulu être promptement fixé sur leur attitude. Rien n'est dit au sujet des puissances non représentées à la troisième Conférence comme des puissances représentées qui auraient laissé passer le délai. Que faut-il conclure de là ? C'est que les unes ou les autres ne pourraient devenir adhérentes que par une nouvelle convention, c'est-à-dire

moyennant le consentement unanime de toutes les puissances signataires.

M. Levasseur a fait une communication très documentée, comme toujours, sur *les coopératives et l'organisation socialistes en Belgique*.

Le mouvement coopératif en Belgique date de la Révolution de 1848 en France ; le succès a été alors très médiocre ; quant au mouvement coopératif socialiste, il a, en réalité, commencé en 1867, à la suite du premier *Congrès de l'Association internationale des travailleurs* tenu à Genève ; interrompu par la disparition de l'*Internationale*, il n'a repris qu'après la fondation du parti ouvrier belge en 1885 ; l'institution en 1893 du suffrage universel avec vote plural l'a activé. Les socialistes s'étaient d'abord défiés de la coopération, qui leur paraissait être une forme bourgeoise de la production. La majorité d'entre eux paraît avoir changé d'idée à cet égard. En 1892, le nombre des sociétés socialistes de consommation dépassait 210, celui des sociétés de production 29. Il convient de citer à part le Vooruit de Gand fondé en 1880, qui compte 7.000 membres, le Werker d'Anvers, qui date aussi de 1880, et compte 7.000 membres, la Maison du peuple de Bruxelles, fondée en 1884, qui tient la tête avec ses 20.000 membres, le Progrès de Jolimont (Hainaut), Société rurale, fondée en 1886, et dont le nombre des membres est de 15.000. En ajoutant les petites sociétés, on arrive à un total d'environ 100.000 coopérateurs socialistes, à peu près la moitié des coopérateurs belges. Ce nombre est en progrès ; il semble avoir pour le moins quadruplé depuis douze ans. Ces sociétés vendent, en général, leurs marchandises au prix ordinaire de détail et répartissent en fin d'exercice les bénéfices entre les membres au prorata de leurs achats. La plupart font cette répartition non en argent, mais en bons de consommation ; c'est ce qu'on appelle la ristourne. Ce système prévient jusqu'à un certain point le gaspillage du dividende en futilités, et lie étroitement le coopérateur à la société. La boulangerie est la branche la plus importante et, en général, la plus rémunératrice des coopératives ; le Vooruit donne le plus souvent la ristourne en bons de pain.

Ces sociétés ont mis leurs actions à très bas prix afin d'attirer plus facilement la classe ouvrière ; tandis qu'en Angleterre les actions sont émises d'ordinaire à 25 ou 50 francs, elles dépassent rarement 10 francs en Belgique ; celles du Vooruit sont de 1 fr. Cette dernière Société est sinon aujourd'hui la plus nombreuse, tout au moins la plus célèbre. Elle est née d'une scission qui s'est

opérée en 1880 dans une boulangerie coopérative fondée en 1873; boulangerie très modeste d'abord, elle est devenue un grand établissement, outillé de machines, dont les recettes (pour la boulangerie seulement), se sont élevées de 70.720 francs en 1881, à 1.102.667 francs en 1901. Dotée de la personnalité légale en 1886, elle a peu à peu étendu ses opérations à d'autres branches de commerce : épicerie, magasin d'ouvrages et de confections, pharmacie, cordonnerie, magasin de charbon, magasin de café. Elle n'a pas installé de boucherie, vu le peu de profit que la Maison du peuple de Bruxelles a tiré de cette branche. Depuis quelques années le nombre des membres est à peu près stationnaire et les bénéfices nets sont variables d'une année à l'autre ; la moitié des bénéfices provient de la boulangerie. Le Vooruit, qui, conformément à l'esprit socialiste, aspire à la suppression du salariat, n'a cependant pu donner un salaire égal à tous ses ouvriers et réduire pour tous la journée à 8 heures. L'institution a des services accessoires, secours en cas de maladie, moyennant une cotisation faible ; 25 à 30 centimes par mois, secours de 10 francs en cas de décès, pension sans versement des membres, variant de 120 à 365 francs à partir de 60 ans, engagement qui pourrait paraître bien lourd s'il n'était stipulé que le paiement se ferait en bons d'achat. Le Vooruit patronne plusieurs sociétés, sports, musique, etc.; il a fait bâtir un palais qui sert à ses membres et à des réunions socialistes.

Les coopératives sont non pas le but définitif, mais le moyen d'arriver à un but, la socialisation des capitaux et de tous les instruments de travail. Cependant il y a une différence radicale entre le coopératisme et le socialisme ; le premier se meut dans la liberté et cherche à y faire sa place ; le second est un régime d'autorité oppressif de la liberté et de l'initiative individuelle. Le premier peut rendre et rend des services : non seulement il peut servir à améliorer le bien-être de la classe ouvrière, mais il peut aussi lui donner certaine expérience des affaires et l'amener, si le parti socialiste devient un parti de gouvernement, à renoncer aux utopies, pour s'attacher aux possibilités réelles.

M. de Tarde a présenté au sujet d'un travail de M. Novicow sur l'*Expansion de la Nationalité française*, des considérations qui paraissent avoir frappé l'attention de l'Académie.

Eblouies par la prétendue supériorité des Anglo-Saxons, des personnes prédisent aux races latines, si race il y a, une irrémédiable décadence, aggravée, pour la France en particulier, par

le taux alarmant de sa natalité. On sait à quelles circonstances accidentelles et passagères tient la prospérité relative de certains peuples du Nord de l'Europe comparée à certains peuple du Midi. Il y en a une qui a une importance majeure. Le XVIII[e] siècle a été marqué par le rôle capital qu'y joua la houille, par suite des inventions que l'on sait. Or, il s'est trouvé que les gisements houillers en Europe étaient particulièrement abondants dans les pays peuplés par la race germanique. De là, la situation privilégiée assurée à cette race aussi longtemps que le règne de la houille durera. De là aussi, comme une conséquence naturelle de cet avantage fortuit, l'accroissement rapide de la population des pays ainsi favorisés. La population de la Grande-Bretagne, notamment, après avoir augmenté fort lentement jusqu'à l'invention de la machine à vapeur, a fait un bond prodigieux après cette invention. De 1600 à 1750, en un siècle et demi, elle ne s'est accrue que de moins d'un million d'habitants, tandis que de 1750 à 1900, pendant le même laps de temps, elle a passé de 6.236.000 âmes, à 32.800.000. Mais une révolution pareille va s'opérer au XX[e] siècle par l'avènement de l'électricité. La houille blanche, c'est-à-dire la force hydraulique, va remplacer la houille noire. Et c'est à remarquer que, à cet égard, les pays méridionaux, grâce aux Alpes, aux Pyrénées, à toutes les montagnes, l'emportent sur les plaines septentrionales. Le centre de l'activité industrielle se déplace donc. Il se forme autour des Alpes et des Apennins. Déjà l'on voit la région de Grenoble se couvrir de nombreuses usines et ce n'est là qu'un commencement bien modeste. Si la France sait tirer parti de cette révolution industrielle qui semble s'opérer à son profit, elle pourra facilement, par l'élan de nouveau donné au progrès de son industrie, de son commerce et aussi de sa population, reconquérir son ancienne hégémonie.

Même en admettant que sa natalité reste stationnaire, il ne faut pas désespérer de ses destinées. La nationalité française s'étend partout où se répand la langue française et, avec elle, le génie français qui n'a encore subi aucune éclipse. Le sort d'une nationalité est lié à celui de sa langue et le sort d'une civilisation à la nature de l'idiome qui finira par s'y superposer aux autres. Dans la lutte continuelle des langues pour la domination, le Français refoule le plus souvent ses rivaux. En Suisse, par exemple, même depuis 1870, dans les cantons bilingues, la statistique témoigne d'une proportion numérique toujours croissante d'habitants parlant notre langue. Ce qui paraît bien pro-

bable aussi, c'est que le besoin d'une seule et même langue internationale, ou plutôt supra-nationale, deviendra avant peu si impérieux, si général, si irrésistible, qu'une des grandes langues de l'Europe ne pourra manquer de s'universaliser, comme par une sorte d'accord inconscient et unanime, pour donner satisfaction à cette exigence universelle. Actuellement, six grandes langues peuvent aspirer à jouer ce rôle : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien et le russe. Mais, pour des raisons diverses, le français seul remplit ou paraît remplir les conditions intrinsèques auxquelles le débordement civilisateur est subordonné. Une seule entrave empêche ou retarde peut-être ces progrès : la difficulté inextricable de son orthographe, qui n'est point, d'ailleurs, plus compliquée ni plus arbitraire que l'orthographe anglaise.

M. Bérenger a fait une communication sur *la santé publique*.

On sait à quelles tristes constatations aboutissent les plus récentes données de la statistique comparée des différentes nations européennes, en ce qui touche l'augmentation de la population, c'est-à-dire l'excédent des naissances, sur les décès, qui est un des plus sûrs éléments de la puissance des peuples. La moyenne des dix dernières années relevées est, pour l'Allemagne, de 138 pour mille; pour l'Angleterre 116; l'Italie de 107; l'Autriche de 103; elle n'est en France que de 6,5. On disserte beaucoup à cet égard, on demande à des réunions d'hommes politiques, de philanthropes et de savants de trouver les moyens d'augmenter le nombre des naissances, recherche hasardeuse et ardue dont les résultats se feront, sans doute, longtemps attendre. Il est une étude qui doit conduire plus rapidement à des efforts plus certains, et elle a cela de particulier, que chacun y peut travailler, c'est la réduction de la mortalité. Certaines précautions contre les maladies contagieuses, certaines mesures de prudence, pourvu qu'elles soient rendues générales et que la dépense en soit obligatoire, peuvent y suffire. La preuve en a été faite à l'étranger, en Angleterre notamment, et le grand attachement qui y existe pour la liberté est une garantie que les obligations que comporte le système n'ont rien de contraire au droit des citoyens. C'est à partir de 1872 qu'est intervenue la législation fort rigoureuse qui y fonctionne régulièrement aujourd'hui. Ses effets sont les suivants. La mortalité qui variait de 1848 à 1875, de 22 à 25 pour mille est descendue, à l'heure actuelle, à une moyenne de 17 à 19. Ce mouvement doit inspirer la France, l'initiative anglaise doit être suivie, de très bons esprits l'ont affirmé. Peut-être, du moins

au début, les mœurs françaises ne comporteraient-elles pas la sévérité de réglementation acceptée chez nos voisins, mais le gain à faire sur la mort, ne dût-il être que de 3 au lieu de 6 sur mille ce ne serait pas moins de 120.000 existences sauvées annuellement.

A l'occasion d'un travail de M. Aftalion, M. Levasseur a lu une note sur *l'industrie linière :* elle contient des chiffres intéressants à relever.

Dans les siècles antérieurs à la Révolution, l'industrie linière a été une des trois grandes industries textiles de la France. Le coton l'a supplantée et chassée d'une grande partie de ses positions. La culture du chanvre et du lin est en décadence en France ; elle est réduite, en superficie, des quatre cinquièmes depuis 1840. Il semble fort douteux que les primes que les agriculteurs sollicitent pour la ranimer produisent un autre effet sensible que d'ajouter une nouvelle prime protectionniste au budget. La filature se soutient péniblement et si elle se soutient c'est grâce aux importations de matières à bon marché qui lui viennent de Russie, moins aujourd'hui des provinces baltiques que des provinces orientales. La consommation de la laine, du coton et du jute a augmenté depuis vingt ans ; celle du lin et du chanvre (production nationale et importation réunies), est tombée de 164 millions de kilogrammes à 126. Le nombre des broches de filature de lin et chanvre, qui était de 623.000 en 1867, n'est que de 448.000 en 1902 ; le département du Nord a seul maintenu à peu près ses positions avec 408.000 broches. Cette décroissance est, d'ailleurs, manifeste dans presque tous les pays, la Russie et l'Italie exceptées, et partout le coton gagne du terrain. C'est surtout parce que le lin et plus encore le chanvre sont des matières plus rebelles à la mécanique que le coton et par conséquent d'une fabrication plus coûteuse.

M. Lyon-Caen a fait une lecture sur *La question des accidents industriels en Russie.*

La question des indemnités à accorder aux ouvriers victimes d'accidents est, depuis longtemps, à l'ordre du jour en Russie. Dès 1859, une commission fut nommée pour l'examiner ; d'autres furent instituées pour le même but par la suite, mais jusqu'en 1903 aucun des nombreux projets élaborés ne put aboutir. Enfin, en 1903, fut votée la réforme désirée de tous. Elle mérite l'attention. Jusqu'ici la responsabilité du patron n'existait qu'en cas de faute prouvée à sa charge. La loi russe adopte la théorie du risque professionnel. A part quelques différences, elle reproduit

la loi française du 8 avril 1898. Elle admet la responsabilité du patron, sans que la victime ait à prouver l'existence d'une faute à la charge de son patron. Elle n'accorde pas à l'ouvrier ou à ses héritiers une indemnité complète, mais une indemnité forfaitaire variant seulement selon qu'il y a incapacité de travail temporaire ou incapacité relative ou absolue, ou mort. Elle repousse tout système d'assurance obligatoire en laissant aux patrons la liberté de rester leurs propres assureurs ou de s'adresser à une compagnie ou de s'organiser en associations mutuelles.

Mais si, par ces dispositions, la loi russe s'approprie les idées qui ont triomphé en France, elle diffère à certains points de vue de la loi du 8 avril 1898. Elle ne pousse pas aussi loin les conséquences de la théorie du risque professionnel. Elle exclut la responsabilité du patron dans le cas d'imprudence grave de l'ouvrier, comme en cas de faute intentionnelle de sa part. Elle s'applique, en règle générale, dans les entreprises industrielles, métallurgiques et minières. Mais elle laisse de côté les entreprises de transports, les entreprises de l'Etat et l'agriculture, alors même que celle-ci a recours à des moteurs inanimés. Une loi spéciale doit être faite pour les entreprises de transports, et provisoirement les ouvriers des usines et mines de l'Etat bénéficient d'un règlement qui applique la théorie du risque professionnel non seulement aux accidents, mais même aux maladies professionnelles. Si en Russie, comme récemment en Belgique, le législateur a pris à titre de modèle la loi française de 1898, c'est que cette loi est loin d'avoir produit les mauvais résultats que des pessimistes annonçaient. Contrairement à leurs prophéties, il semble qu'une charge insupportable n'a pas été imposée aux patrons, ceux-ci ne paraissent pas, pour avoir à payer des indemnités moins fortes, engager les célibataires de préférence à des pères de famille, des étrangers de préférence à des Français. La théorie du risque professionnel devient peu à peu le droit commun de tous les pays. Elle a pénétré dans les Etats ayant les bases de gouvernement les plus diverses. La généralité du mouvement qui entraîne peu à peu toutes les nations montre que cette théorie répond à un sentiment universel de justice.

MM. Fagniez, Louis Passy, ont fait des communications sur les *Syndicats professionnels*, l'*Agriculture dans ses rapports avec les sciences naturelles et la science sociale*, dont il sera ultérieurement parlé ici. M. Louis Renault a traité de l'*Arbitrage pour le conflit entre le Vénézuéla et les Etats, ses créanciers* M. Ernest Naville, associé étranger, a adressé un mémoire inti-

tulé : *Conclusion d'une étude des systèmes de philosophie ;* M. Emile Lair, correspondant de l'Académie, a présenté une notice sur *Les Universités allemandes en 1838*, d'après les souvenirs inédits de Dubois, de la Loire-Inférieure; MM. Bergson et de Tarde ont lu des notices sur leurs prédécesseurs à l'Académie, *MM. Ravaisson-Mollien, et Charles Lévêque.*

II

Des communications ont été adressées par plusieurs savants étrangers, M. Bracq, professeur à Vassar Collège (Etats-Unis), Gerspach, sur *Les droits de la France à Terre-Neuve, d'après des sources anglaises*, la *Cité de Campione*, située au bord du lac de Lugano et enclavée dans le territoire suisse. D'autre part, MM. Combes de Lestrade, Dumas, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, et Louis Michon, avocat à la Cour de Paris, ont été autorisés à faire des lectures sur *Les réformes constitutionnelles du grand-duché de Bade, Les Négociations du Traité de commerce de 1786, entre la France et l'Angleterre*, l'*Ebauche du gouvernement parlementaire en France sous la première Restauration.*

III

L'Académie a perdu M. O. Gréard, élu le 15 mai 1875, à la place que la mort de M. Armand Husson laissait vacante au sein de la section de Morale, et M. Fournier de Flaix, nommé le 14 janvier 1899, correspondant pour la section d'économie politique, statistique et finances en remplacement de M. du Puynode, décédé.

Le 27 février, M. Bryce (de Londres), correspondant de la section de Morale depuis le 3 janvier 1891, a été élu associé étranger en remplacement de M. Lecky, décédé.

Sur le rapport de M. Frédéric Passy, au nom de la section d'économie politique, l'Académie a confié, pour l'année 1904, à M. Levasseur, la mission économique en vue de la continuation de ses recherches et de la grande œuvre qu'il poursuit sur l'*Histoire des classes ouvrières, depuis 1789.*

J. Lefort.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

Sommaire: *Chambre de Commerce d'Abbeville:* Les droits sur les graines de betteraves. *Chambre de Commerce de Besançon* : Contre les monopoles d'Etat. Superposition de l'impôt sur le revenu à l'impôt des patentes. *Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer:* La liquidation judiciaire. L'art. 73 du C. D. C. *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire:* Le comité républicain du commerce et de l'industrie. Réglementation du travail des adultes. *Chambre de Commerce de Montpellier:* La nouvelle patente des marchands de vins en gros. *Chambre de Commerce de Bougie:* Le régime douanier tunisien. Les droits sur les grains et farines. *Bulletin économique de l'Indo-Chine:* La situation commerciale au Siam. Le commerce de la cannelle. *Chambre de Commerce belge de Paris:* Les ouvriers étrangers. Les droits sur le lin. *Chambre de Commerce française de Milan:* L'émigration italienne en France. L'industrie du chiendent. Le pétrole en Italie. *Chambre de Commerce française de Montréal:* La situation économique du Canada. Les conditions du commerce franco-canadien. *Chambre de Commerce française de New-York:* Question de laboratoires. Le commerce de Porto-Rico.

— *Chambre de Commerce d'Abbeville.* — Nous avons eu longtemps besoin de tirer nos graines de betteraves de l'Allemagne ; mais aujourd'hui les producteurs français sont à la hauteur de leurs concurrents ; ils produisent des graines de richesse au moins égale à celles que l'on va demander à l'étranger. Il faut donc, concluent quelques législateurs, établir un droit de douane sur la graine allemande, pour l'empêcher d'entrer en France et pour obliger les consommateurs à s'approvisionner chez les producteurs français.

Vous ne voyez pas clairement la liaison entre la prémisse et la conclusion ? Ni moi non plus. Ni la Chambre de Commerce d'Abbeville non plus. Si les producteurs français peuvent fournir d'aussi bonne graine et à aussi bon compte que les Allemands, il n'y a qu'à laisser faire et laisser passer.

Les auteurs du projet objectent : si la récolte venait à manquer

en Allemagne, ou si le gouvernement allemand interdisait l'exportation de la graine de betteraves, la sucrerie française se trouverait arrêtée et perdrait ses débouchés à l'étranger.

Avec des *si* on peut aller très loin ; mais d'autres pays que l'Allemagne : l'Autriche, la Russie, la Hollande produisent des graines de betteraves et combleraient facilement le déficit, s'il y avait lieu.

La Chambre de Commerce d'Abbeville trouve ce projet de loi inutile, dangereux et injuste, et lui refuse son approbation. L'adopter, ce serait sacrifier l'intérêt de la grande généralité de la culture à l'intérêt de quelques-uns qui sont les producteurs de graines. D'ailleurs, il n'est pas exact de dire que les importations de graines allemandes augmentent ; elles suivent à peu près le même progrès que la production du sucre. L'Allemagne conserve seulement ses positions. Si l'importation est passée de 3.587.000 kilos en 1899 à 4.536.000 en 1901, c'est que la production du sucre s'est élevée, de son côté, de 869.200.578 kilos en 1899 à 1.051.936.646 en 1901. Cette importation tend même à diminuer : elle s'est abaissée, l'an dernier, à 2.800.000 kilos, alors que l'exportation des graines françaises s'est relevée à 930.000 kilos.

— *Chambre de Commerce de Besançon.* — A propos des projets de monopole du pétrole, des alcools et des sucres, actuellement à l'étude au Parlement, la Chambre de Commerce de Besançon émet un vœu de principe protestant contre la main-mise de l'Etat sur les industries nationales, et cela, dans l'intérêt vital du pays, les industries actuellement monopolisées ayant perdu les marchés extérieurs et maintenant les prix de consommation des produits à des taux exagérés, inconnus dans les pays où de pareils monopoles n'existent pas.

Nous pouvons ajouter que les monopoles de l'Etat présentent un autre inconvénient : la mauvaise qualité de leurs produits. Les allumettes, par exemple : on doit en avoir, 100 pour 2 sous. Des fabricants particuliers auraient trouvé le moyen de cacheter les boîtes, de manière à ce que les entrepositaires n'en soustraient pas. L'Etat ne fera jamais cela. C'est ainsi que l'on trouve souvent environ 80 allumettes dans une boîte et comme, tout au plus, une sur quatre est utilisée, les autres ne prenant pas, cela réduit à 20 le nombre des allumettes que l'on obtient de l'Etat pour 2 sous !

La même Chambre de Commerce s'associe à la délibération

émise par l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce, contre la superposition de l'impôt sur le revenu à l'impôt des patentes.

La patente est déjà une prime aux gros capitaux contre les petits et tend à décourager l'esprit d'entreprise. Voici un homme de bonne volonté et disposant de peu de ressources. Il veut se livrer à l'industrie ou au commerce. Avant tout, sans savoir s'il réussira, s'il gagnera ou perdra, la patente arrive. Et à cette patente on veut superposer l'impôt sur le revenu. On appelle cela de la démocratie ! Pourquoi ne pas dire franchement et de suite à l'homme courageux qui veut vivre de son travail :

Mon bonhomme, ne te donne donc pas tant de peine et de tracas. Mange gaiement le peu que tu as ; ensuite ? Tu pourras voler ou mendier, suivant ton goût et ton tempérament, d'une façon comme de l'autre, ton sort est assuré. Le plus grand mal qui puisse t'arriver, c'est d'aller en prison où tu seras infiniment mieux traité qu'un patentable. Tu ne verras même jamais le percepteur.

— *Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer.* — Les Chambres de Commerce sont invitées à donner leur avis sur deux propositions de loi : 1° l'une relative à la liquidation judiciaire ; 2° l'autre, modifiant l'article 73 du Code de procédure civile applicable en matière commerciale.

La législation actuelle sur la liquidation judiciaire favorise, involontairement, les gens de mauvaise foi ; grâce au concours de complicités louches, de spécialistes habiles connus sous le nom d'*entrepreneurs de liquidations judiciaires*, bon nombre de commerçants sans scrupule ont pu déposer aux greffes des tribunaux de commerce des bilans adroitement falsifiés, substituer de faux créanciers aux créanciers véritables, les seuls intéressants, et obtenir ainsi des tribunaux des concordats tout à fait immoraux.

Pour obvier à ces abus, on propose plusieurs réformes sur les délais, les bilans, la vérification des créances, etc. La Chambre de Boulogne approuve ces mesures, « sauf toutefois en ce qui concerne la substitution du délai de huit jours à celui de quinzaine..., parce qu'un délai de huit jours ne supprimerait pas les dangers signalés, mais nuirait presque toujours au commerçant malheureux, qui est resté honnête. »

L'article 73 détermine les délais d'ajournement des étrangers devant les tribunaux français. Ces délais sont beaucoup trop

longs, étant donnés les progrès réalisés dans les moyens de transports et de correspondances. Le projet de loi en question a pour but de les réduire et la Chambre de Boulogne y donne son approbation, dans l'intérêt des relations commerciales entre Français et étrangers.

— *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.* — Il existe un Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, qui trouve que les Chambres de Commerce sont routinières, rétrogrades, réactionnaires, etc., et qui veut infuser un sang nouveau dans cette institution, qui veut *démocratiser les Chambres de Commerce* et faire entrer dans leur sein des *républicains dévoués.*

La Chambre de Maine-et-Loire, par l'organe de son Vice-Président, M. Bazin, proteste contre ces accusations et ces prétentions et contre l'introduction de la politique dans les assemblées commerciales. « Depuis quand les convictions politiques doivent-elles être un titre de mérite pour les commerçants qui briguent l'honneur d'être élus par leurs pairs pour étudier les questions de chemins de fer, de législation commerciale, etc. ? De tout temps, au contraire, les Chambres ont exclu la politique de leurs délibérations, et c'est une loi essentielle de leur existence. Il est donc fâcheux de voir une organisation privée vouloir faire la loi aux corps électoraux et changer la base des élections aux Chambres de commerce. »

M. Bazin demande qu'on signale à l'attention de tous les attaques d'un groupe privé, dont les membres s'élisent eux-mêmes, contre l'organisation séculaire, et toujours digne de la confiance publique, des Chambres de Commerce, dont les membres sont élus par leurs pairs.

Le travail n'a jamais été si déréglé que depuis qu'il est réglé par la législation. Ce n'est que plaintes et récriminations de tous côtés, des ouvriers comme des patrons ; ce n'est que projets sur projets pour réformer ces lois « ouvrières ». La réglementation de la durée du travail des hommes adultes dans les ateliers mixtes, notamment, fournit matière à beaucoup de critiques. M. Bazin discute cette question à propos de la proposition de loi de M. Congy.

Avant de promettre, dit M. Bazin, que l'on travaillera moins longtemps en gagnant le même salaire, il faut être sûr qu'à ces conditions le travail ne manquera pas ; le pire malheur pour l'ouvrier c'est le chômage, et c'est là cependant qu'aboutiront fatalement les réductions de travail excessives ou précipitées, dont

l'effet sera d'augmenter le prix de revient et de diminuer les commandes.

Déjà, alors que tant de nations progressent autour de nous, nous reculons sur les marchés étrangers. Nous sommes grevés de charges fiscales plus élevées qu'en tout autre pays, le taux de nos impôts rend au citoyen français la vie plus chère, à l'industriel français le prix de revient plus élevé que dans les contrées voisines. Que deviendra notre industrie si, à toutes ces causes d'infériorité, s'ajoute la réduction des heures de travail, qui élèvera encore plus le prix de revient ?

En conséquence de ces considérations et de beaucoup d'autres, la Chambre de Maine-et-Loire « proteste contre la limitation du travail des hommes adultes, qui doit être libre en France comme dans les pays étrangers ; demande qu'il ne soit établi aucune distinction pour l'homme adulte travaillant à côté d'ouvriers enfants ou de femmes, tous les pays voisins refusant cette distinction et donnant, par là même, une supériorité énorme de production à leurs industriels ».

— *Chambre de Commerce de Montpellier.* — Si la « paperasse » a du ressort, l'économie nationale va recevoir un fameux élan. En effet, les mouches du coche ministériel accablent les Chambres de Commerce de circulaires, de questionnaires sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et sur les modifications — additionnelles, toujours, — à introduire dans la législation pour leur donner plus de développement. La Chambre de Montpellier répond consciencieusement aux questions qui lui sont ainsi adressées sur la production et le commerce des vins, cidres et alcools de sa région.

Nous ne dirons rien de ces questions et réponses ; mais une conséquence de cette sollicitude si bienveillante et si désintéressée, c'est l'augmentation des impôts. Or, la loi du 23 décembre 1903, concernant la contribution des patentes des marchands de vins en gros est loin de donner satisfaction aux patentés et même à ceux qui ne le sont pas. La Chambre de Montpellier se livre à une critique serrée de cette loi. Sans doute, on ne l'avait pas consultée avant de la promulguer, ou l'on n'a pas tenu compte de son avis.

Voici les principaux griefs émis contre cette nouvelle loi : La loi projetée ne dégrèverait pas la majorité des petits marchands en gros. La loi projetée repose sur une répartition si inégale en fait qu'elle favoriserait les vins de luxe au détriment des vins

à bon marché. La loi projetée est antidémocratique, parce qu'elle créera, par répercussion, un impôt indirect déguisé, qui pèsera sur le vin à bon marché. *Conséquence imprévue* : La taxe à l'hectolitre deviendrait fatalement un impôt indirect déguisé sur le vin à bon marché et cesserait d'être un impôt sur le marchand.

— *La Chambre de Commerce de Bougie* se plaint du régime douanier tunisien, grâce auquel certaines quantités de blés exotiques entrent en franchise dans la Régence, s'y font nationaliser et sont ensuite exportés comme grains tunisiens dans la métropole sans acquitter les droits de douane. C'est là une conséquence du traitement de faveur dont jouit le Protectorat. Il y a lieu de noter, ajoute la Chambre, que les quantités de produits tunisiens, admis annuellement dans la métropole en franchise de droits, ont été augmentées dans de notables proportions, sans que l'importance de la production tunisienne ait justifié la concession de cette faveur, ce qui semble encore élargir la porte ouverte à la fraude.

Dans le même ordre de choses, la Chambre de Bougie signale aussi les achats considérables de moutons, faits en Algérie, par la Régence et exportés en France sous l'étiquette de moutons tunisiens. Il y a là un abus qui s'accentue encore si l'on considère que les moutons algériens sont soumis, dans la Colonie, à la formalité de la clavelisation avant leur exportation, alors que les exportateurs tunisiens sont affranchis de cette mesure tracassière.

Cette situation est visiblement nuisible au commerce algérien, et la Chambre de Bougie émet le vœu que des mesures rigoureuses soient prises pour que l'introduction, en franchise, dans la Métropole ne soit accordée qu'aux seuls produits originaires de la Tunisie, et que le service des douanes exerce la plus grande vigilance pour éviter tout trafic frauduleux.

La même Chambre émet le vœu que le projet de loi ayant pour objet le relèvement des droits douaniers à l'importation des grains et farines soit repoussé par le Parlement. Parmi les *considérants* présentés à l'appui de ce vœu, relevons ceux-ci : que le commerce et l'industrie, à quelque branche qu'ils appartiennent, doivent, pour fonctionner dans des conditions normales, compter sur la stabilité des tarifs de douane, et qu'une politique douanière, qui s'inspire d'un protectionnisme à outrance, a des suites funestes pour la masse des intérêts généraux d'un pays.

Le malheur est que le protectionnisme est un plan incliné : une

fois lancé sur la pente, il faut descendre, descendre en mouvement accéléré. Pour que le protectionnisme ne devînt pas outrancier, il faudrait donc qu'il n'y en eût point du tout. Ce serait trop simple !

— Le *Bulletin économique publié par la Direction de l'agriculture et du commerce* de l'Indo-Chine nous donne des renseignements sur la situation commerciale au Siam en 1902. Les importations et les exportations à Bangkok se chiffrent ainsi qu'il suit :

	1901	1902	en plus
	—	—	—
Importations ....Fr.	65.509.555	81.774.289	16.264.734
Exportations	102.039.936	109.252.361	7.212.425
	171.786.421	191.026.650	19.240.229

Je laisse aux statisticiens le soin de deviner d'où proviennent les chiffres de la troisième colonne horizontale. Les deux premières prouvent que le commerce siamois a progressé.

M. Dauphinot, qui nous présente ces chiffres, ajoute : « Nous ne répèterons pas ce que nous avons déjà dit au sujet du peu de certitude des statistiques officielles, mais nous rappellerons que ces statistiques ne comprennent que le mouvement d'affaires du port de Bangkok, et qu'il faudrait pouvoir y ajouter les transactions opérées, soit à l'entrée, soit à la sortie du Royaume, sur bien d'autres points... Or, quoiqu'il ne nous ait pas été possible d'obtenir tous les renseignements nécessaires, nous estimons qu'elles porteraient le total du tableau général à 225 millions de francs environ. »

Voilà des statistiques bien sujettes à caution. Tout en reconnaissant que les chiffres de la douane ne concordent pas avec les siens, M. Dauphinot donne le tableau du mouvement commercial depuis 1892 jusqu'à 1901. Il résulte de l'examen de ce tableau que les importations ont augmenté en ces dix ans de 122 0/0,et les exportations de 63 0/0. Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail qu'il donne des divers produits importés et exportés ; tout cela nous paraît présenter, — comme le dit M. Dauphinot lui-même, des statistiques officielles, — trop peu de certitude.

Le même Bulletin nous fournit des renseignements sur la culture et le commerce de la cannelle en Annam. Jusqu'à présent, y lisons-nous, le commerce de la cannelle s'est trouvé monopolisé

entre les mains des Chinois. L'administration a fait, en 1890. une tentative pour se substituer à eux. Elle seule, à ce moment, a eu le droit d'acheter et de vendre. Mais le seul débouché de la cannelle est la Chine, et les Chinois nombreux qui ne vivaient que de ce commerce ont organisé une grève des acheteurs... L'administration s'est découragée et a abandonné la lutte, au bout d'un an environ.

— *Chambre de Commerce belge de Paris.* — Il conviendrait peut-être de diviser la question des ouvriers étrangers pour la résoudre plus facilement. C'est un peu ce que fait la Chambre belge de Paris. Parmi les ouvriers belges travaillant en France, il y en a qui habitent chez eux et passent la frontière tous les jours ; d'autres s'avancent plus loin et séjournent plus ou moins longtemps.

Les premiers se trouvent avantagés en ce que les denrées sont beaucoup moins chères dans la libre-échangiste Belgique que dans la protectionniste France. Jugez-en par ces quatre éléments :

	En Belgique	En France
Pétrole ....(100 kilos)	16 fr.	37 fr.
Pain ....(le kilo)	0 22	0 33
Café	2 40	4 40
Sel	0 10	0 25

Les ouvriers belges peuvent donc recevoir de moindres salaires que les Français et y trouver encore leur compte. Qui empêche ceux-ci, puisqu'ils sont électeurs, de demander la suppression des droits de douane, ce qui les mettrait, d'une façon très simple, de pair avec leurs camarades belges ?

Les ouvriers belges qui séjournent en France font aux ouvriers français une concurrence moins redoutable et, d'ailleurs, ils exécutent des travaux que nos ouvriers ne veulent pas faire : terrassements, binage, arrachage des betteraves, vendanges, moissons, etc. La Chambre syndicale des entrepreneurs des travaux de bâtiments de l'arrondissement de Lille a établi la statistique suivante : terrassiers, aucun ouvrier français ; maçons, 45 0/0 d'étrangers ; tailleurs de pierres bleues, 90 0/0 ; de pierres blanches, 50 0/0 ; menuisiers et charpentiers, 25 0/0 ; plafonniers, 60 0/0 ; couvreurs et zingueurs, 10 0/0 ; peintres, 25 0/0.

La Chambre belge observe que toute mesure restrictive de

l'emploi des ouvriers étrangers aurait pour conséquence de soumettre l'ensemble des prolétaires à une surveillance attentatoire, à leur liberté et à leur dignité. Le patron prendra ses précautions pour éviter les pénalités portées contre lui en cas de contravention, soit pour la taxe, soit pour la limitation. Il exigera de tous les ouvriers la justification de leur nationalité et aura le droit de se montrer difficile. « C'est le retour à un régime justement aboli, le régime du livret dans des conditions d'autant plus vexatoires que la preuve de la nationalité est toujours difficile à faire, dans les contrats particuliers en dehors de l'intervention des consuls. »

L'article 142 du tarif des douanes françaises porte que le lin brut teillé, peigné ou en étoupes, est exempt de droits. Cette libre entrée du lin porte aujourd'hui ombrage aux protectionnistes, qui demandent un droit. La Chambre belge soutient qu'un droit de ce genre ne profiterait ni à la filature, ni au tissage, ni à la culture.

La filature française n'a pu maintenir ses prix et soutenir la concurrence qu'en suppléant par l'exportation à l'insuffisance de la consommation française. 13.539.900 kilos de fil de lin à divers états ont été exportés en 1902, ce qui peut correspondre à environ 17.000.000 de kilos de lin teillé mis en œuvre, soit le quart de l'importation des lins russes, qui a été de 67.818.600 kilos pendant la même année. Si un droit de quelque importance avait frappé les lins russes à leur entrée, il eût été impossible à la filature française de lutter sur les marchés étrangers avec ses concurrents.

Un droit d'entrée sur les lins étrangers aurait bien pour résultat d'empêcher l'importation des *lins russes* ; mais, du même coup, il supprimerait les acheteurs de *lins français* (les filateurs) et, par suite, la culture du lin en France. « L'intérêt primordial des cultivateurs est que la filature française puisse vivre, puisque c'est elle qui leur achète presque exclusivement leurs produits textiles. Or, elle ne peut vivre qu'avec un fort appoint de lins russes ; il ne faut donc créer aucune entrave à son alimentation de ce côté. »

— *Chambre de Commerce française de Milan.* — L'émigration italienne en France se comporte à peu près comme l'émigration belge. La moitié des émigrants se compose d'ouvriers des champs, le reste de terrassiers, de maçons et de journaliers que l'on emploie aux constructions et à la manutention des routes. En 1896, la population italienne du district consulaire de Marseille était

de 70.000 individus ; le dernier recensement de 1901 donne le chiffre de 91.000. « La plupart des ouvriers italiens sont employés à de gros travaux, principalement de terrassement, dont les ouvriers français ne veulent pas ; d'où l'affirmation que d'importantes œuvres publiques, en ces dernières années, n'eussent pu se faire sans la main-d'œuvre des émigrés italiens, qui se contentent d'un modique salaire de 2 fr. 50 à 4 fr. 50 ; la journée des maçons est de 3 à 5 francs. »

La même Chambre nous donne des renseignements sur l'industrie du chiendent en Italie. On récolte le chiendent tous les trois ou quatre ans, d'octobre à mars, en enlevant la motte et en creusant le terrain à une profondeur de 30 centimètres environ pour en retirer les racines. Après la récolte, le terrain est laissé inculte et n'est soumis à aucune préparation ; on laisse à la nature le soin de produire une nouvelle récolte au bout de trois ou quatre années.

Voilà une culture qui ne demande pas beaucoup de main-d'œuvre ; elle pourrait convenir à nos ouvriers qui répugnent aux durs travaux. Malheureusement, « cette industrie diminue depuis quelques années en Italie, à cause de la concurrence du chiendent de provenance américaine, qui a beaucoup d'apparence et se vend à bas prix. En réalité, sa qualité est inférieure et le chiendent italien et surtout celui de Vénétie est préférable, ayant une durée beaucoup plus longue, malgré sa moins belle apparence. »

L'Italie importe environ 60.000 tonnes de pétrole par an ; mais elle va peut-être s'affranchir du joug du *Standard oil trust*. Depuis plusieurs années on extrait du pétrole en Italie. Les minières qui existent actuellement sont une dizaine, et l'on en recherche activement d'autres dans la zone des *Apennins*, qui s'étend de Plaisance à Faenza. Tout le long des Apennins italiens existent des localités pétrolifères. Des puits ont été percés aussi dans les Abruzzes et ont donné de bons résultats.

— *Chambre de Commerce française de Montréal.* — Le Président de cette Chambre présente un rapport sur la situation économique du Canada à la fin de l'année 1903, duquel il ressort que cette année comptera parmi les plus prospères du Canada. Les récoltes ont été bonnes, malgré les craintes qu'avait fait naître un été anormal. L'industrie, en dehors de la métallurgie, a fait des progrès, et l'excédent de la production a trouvé au dehors un écoulement avantageux.

Dans les échanges entre la France et le Canada, il y a progrès,

mais pas encore autant qu'il est raisonnable de l'espérer pour un avenir prochain. Le Parlement canadien vient, en effet, de voter une subvention de 100.000 dollars par année pendant dix ans, pour un service entre le Canada et la France ayant pour tête de ligne, en France, Bordeaux ou Le Havre. Cette subvention peut être portée à 133.000 dollars, si le service est de vingt-quatre voyages. Il doit y avoir en service quatre bateaux à vapeur, dont deux sous pavillon anglais et deux sous pavillon français.

Un Français, ému de la décroissance persistante du commerce d'exportation des produits français alimentaires, fait une enquête sur les causes de cette décroissance, et demande aux conseillers du commerce extérieur, en résidence à l'étranger, de lui signaler quelques moyens d'y remédier. La Chambre de Montréal répond à cet appel et termine par des observations générales dont voici quelques extraits :

Il est absolument nécessaire de faire au Canada beaucoup de publicité. Il est de la plus grande prudence de ne confier sa représentation qu'à des gens sérieux, responsables, recommandés. On ne conseille pas les consignations à découvert, sauf pour de petites quantités, à moins d'avoir affaire à une maison très sérieuse ; mais il faut faire le sacrifice d'un bon échantillonnage, aux frais de la maison de France. La commission aux représentants doit être basée sur le chiffre accoutumé ici, qui est plus élevé que celui de France, parce que les frais sont beaucoup plus considérables... Et surtout, lorsqu'une maison a fait quelques affaires au Canada par l'entremise d'un représentant, qu'elle ne cherche pas à les continuer en s'adressant directement à l'acheteur, par dessus la tête du représentant, qui est alors frustré des justes bénéfices de son travail. Cette malheureuse pratique est trop commune ; elle décourage les meilleures volontés et fait que de bons représentants français établis au Canada préfèrent traiter avec des maisons anglaises ou allemandes, qu'avec des maisons françaises.

— La *Chambre de Commerce française de New-York* se plaint du laboratoire d'analyses chimiques, établi à Washington, dans le but apparent de sauvegarder la santé publique, mais qui semble n'avoir, au contraire, à en juger par ses actes, d'autre mission que d'entraver l'importation. C'est ainsi qu'après s'être fait, dans les journaux, l'écho complaisant d'un soi-disant œnophile anglais qui lui aurait déclaré que la France n'expédiait que des vins frelatés aux Etats-Unis, il s'est opposé à l'entrée dans ce pays de

nos grands vins blancs de Château-Yquem, de Château-Latour Blanche, etc., sous le fallacieux prétexte qu'ils étaient dangereux pour les consommateurs, par suite de la quantité d'acide sulfureux qu'ils contenaient.

Autre cloche. Le Laboratoire de Washington répond qu'il appuie son interdiction sur un avis du Conseil d'hygiène de la Seine, qui aurait déclaré, le 1er mars 1901, que toute quantité d'acide sulfureux en excès de 200 milligrammes par litre, constituait un danger pour la santé publique ; du moment que l'on considère en France des vins fortement sulfurés comme toxiques, il est tout naturel d'en prohiber l'entrée aux Etats-Unis.

La Chambre de New-York réplique, par l'organe de son président, M. H. E. Gourd : « C'eût été logique assurément s'il avait jamais été tenu compte dans notre pays de cet avis, contre lequel les chefs de nos stations œnologiques et des chimistes éminents se sont inscrits en faux ; mais, de fait, la vente des vins contenant plus de 200 milligrammes d'acide sulfureux n'a jamais été interdite en France. »

Le Laboratoire de Washington pourrait répondre : Que m'importe si les Français veulent s'intoxiquer ? Les chimistes du Conseil d'hygiène de la Seine ne sont-ils pas aussi éminents que les autres et, de plus, officiels ?

La même Chambre donne des renseignements très détaillés sur le commerce de Porto-Rico. De 1892 à 1896, le commerce de Porto-Rico s'élevait, d'après les rapports très étudiés du Bureau de Statistique de Washington, à environ 6.000.000 de dollars. Les importations, qui entraient pour plus de $2.500.000 dans ce total,provenaient en grande partie des Etats-Unis. Après la guerre de 1898, les échanges devinrent plus actifs, et quatre ans s'étaient à peine écoulés que le total des importations et des exportations y avait plus que quadruplé. En effet, en 1902, les marchandises exportées des Etats-Unis étaient évaluées à $ 10.719.144. Les articles provenant d'autres pays représentaient $ 2.429.000. Quant aux produits importés aux Etats-Unis, ils s'élevaient à $ 8 millions 297.420. L'étranger recevait, de son côté, des produits pour une valeur totale de $ 4.592.505.

Nous laissons les détails de ce commerce pour arriver à celui de Porto-Rico avec la France. Pendant le dernier exercice, les importations se sont chiffrées par $ 231.328, contre $ 203.690 en 1902, et les exportations, à $ 1.784.710 en 1903, contre $ 1 million 064.394 en 1902. « Il est à espérer, ajoute le *Bulletin*, que cette progression ascendante continuera, car la situation écono-

mique de l'île va s'améliorant, et ses habitants auront ainsi les moyens d'acheter les articles de luxe dont nous avons la spécialité. »

Nous apprenons, par le même article, que la main-d'œuvre est plus que suffisante à Porto-Rico, que les capitaux manquent pour l'employer, et que ce serait un bon placement de les investir dans ce pays. Avis à ceux qui sont pourvus de capitaux et qui sont fatigués des mines d'or et des emprunts russes et autres.

ROUXEL.

LE NOUVEL INTERNATIONALISME

Ce qu'il signifie, ce a quoi il tend et ce qu'il est en train d'accomplir dans le vaste monde de la pensée, par Mme May Wright Sewall.

Tel est le titre, un peu long peut-être pour nous autres Français, d'un article qui nous est signalé, et qui mérite de l'être, dans une Revue américaine fort curieuse elle-même, Madame, *Pour les femmes qui pensent;* publiée, autant que nous en pouvons juger par quelques numéros, chaque mois dans une ville différente de la grande Union américaine.

Ce nouvel internationalisme que Mme May Wright Sewall croit avoir été la première à baptiser dans une conférence faite par elle, en 1899, à Chicago, n'est, ni comme nom ni comme choses, aussi nouveau qu'elle paraît se le figurer. Le mot, dit-elle, a fait fortune. Assurément, comme le mot de solidarité, qui en est, à certains égards, un synonyme; mais il y a longtemps, bien longtemps que, pour notre humble part, nous nous en sommes servi; et nous n'avons certes aucunement la prétention de l'avoir introduit dans le vocabulaire international.

Il n'en est pas moins vrai que l'étude que nous en donne la femme distinguée qui est ici l'organe du féminisme américain, est intéressante et mérite d'être au moins rapidement analysée.

L'internationalisme, à vrai dire, remarque Mme May Wright Sewall, ou plûtôt la tendance à l'internationalisation, a toujours existé, mais, sous des formes différentes et relativement réduites, quoique déjà parfois très accusées.

C'est d'abord par la découverte ouvrant aux nations des territoires nouveaux, ou par la conquête les rendant maîtresses d'une partie de ceux qu'elles connaissaient que le mélange s'accomplit : mélange souvent égoïste, brutal, oppressif, mélange cependant et pénétration.

C'est, ensuite, par le commerce ou par l'immigration, échange des choses ou échange des personnes, provoqué encore par l'intérêt, mais par un intérêt qui, s'il est égoïste dans son point de départ, est bienfaisant dans ses résultats. Le commerçant cherche son bien, l'immigrant recherche une situation meilleure ou moins

mauvaise : ils aboutissent, en poursuivant leur avantage propre, s'ils le font honnêtement, au bien général.

Ils aboutissent du même coup à faire entrevoir et peu à peu à imposer l'idée d'un patriotisme moins grossier, moins barbare, un patriotisme sans haine : idée qui a trouvé de nos jours sa manifestation et ses conditions de développement dans les Expositions; démonstration de plus en plus éclatante de l'internationalisme nécessaire des pensées, des travaux, des inventions, des progrès scientifiques et industriels. Le missionnaire, le savant, l'immigrant, continue notre auteur, revenant avec insistance sur le rôle de ce dernier, sont les principaux agents de cet internationalisme; mais celui auquel dans cette œuvre elle assigne le premier rang, c'est l'immigrant. Missionnaires ou savants, propagateur de leur foi ou de leurs connaissances, sont nécessairement imbus de la conviction de leur supériorité, et, par conséquent, plus ou moins affectés d'intolérance. J'expose; je ne juge point en ce moment. Et c'est là (sur ce point j'abonde volontiers dans le sens de Mme May Wright Sewall) le vice fondamental de l'ancienne conception du patriotisme. On se croit supérieur; on est, nous sommes tous, ou nous l'avons été, Français, Anglais, Américains ou autres, de cette race d'Israël (à laquelle nous l'avons assez reproché), peuple élu entre tous devant lequel tous devraient s'incliner. L'immigrant, par sa présence seule, par les idées nouvelles, les manières d'être différentes, les diversités de langage, d'habitudes, de manière de vivre qu'il apporte, réagit inconsciemment contre cet exclusivisme qui nous est naturel. L'on ne saura jamais, nous dit finement l'écrivain américain, quelle influence, par la cuisine, par l'office, par le soin des enfants, les étrangers, les femmes surtout, servantes, gouvernantes, institutrices ont exercée sur la mentalité américaine, et probablement aussi, par contre-coup, fait refluer sur leurs pays d'origine.

A quoi il faut ajouter, grâce aux développements des moyens de communication matérielles et intellectuels, les congrès, devenus si nombreux, et les sociétés internationales de tous ordres, qui toutes tendent vers une conception nouvelle de l'humanité. Pour qu'il ait pu se former des groupes internationaux, il a fallu que des hommes, que des femmes de nationalités différentes en vinssent à être pénétrés et pour ainsi dire possédés d'un idéal commun et eussent compris (découverte plus importante que celle d'un continent nouveau), la possibilité de travailler ensemble à une même œuvre et d'organiser des moyens d'action commune.

Que les femmes dans ce mouvement aient un rôle considérable à remplir, cela n'est point douteux; et qu'une femme, en le cons-

tatant, se plaise à montrer la grandeur de ce rôle, cela est naturel. Nous ne suivrons point Mme May Wright Sewall dans cette partie de ses développements; mais nous nous reprocherions de ne point signaler, non comme une découverte, assurément, mais comme une formule heureuse, qui résume bien l'essence de ce grand mouvement de solidarité internationale, cette remarque que l'internationalisme nouveau, au lieu d'être, comme l'ancien, compétitif, tend à devenir coopératif.

Ce n'est pas, à vrai dire, autre chose que notre doctrine économique de la liberté du travail et de l'échange, aboutissant naturellement, par la concurrence, à l'avantage des diverses parties contractantes; mais l'expression est originale et faite pour séduire et persuader peut-être certains de ceux que ne convainquent point les démonstrations les plus concluantes des maîtres de la science économique.

En somme, c'est une doctrine de paix et de justice que prêche, sous le nom d'*internationalisme nouveau*, l'interprète du féminisme américain. C'est la substitution d'un patriotisme intelligent, humain, bienfaisant, au patriotisme absurde, barbare et malfaisant qu'en dépit de la vapeur, de l'électricité et de l'inévitable nivellement des prix, le vieil antagonisme persiste à maintenir. C'est l'application, aux relations internationales, des lois les plus essentielles et les plus incontestées de la morale sociale. Ce qui est absurde, coupable et odieux d'individu à individu ne peut pas être innocent, sage, avantageux et glorieux de la part d'une collectivité par rapport à une autre. La solidarité, de plus en plus universellement et profondément sentie, est à la fois la semence et le fruit du développement de l'internationalisme. Et tout s'accorde pour contraindre les nations, si elles ne veulent pas aller à l'encontre de leurs intérêts et de leurs devoirs, à pratiquer comme leurs membres le respect des faibles, l'observation des engagements librement contractés, l'honnêteté et la bienveillance mutuelle, la recherche, en un mot, du bien individuel par le bien général et du bien général par le bien individuel.

Encore une fois, tout cela n'est point une révélation pour nous autres économistes. Mais peut-être n'était-il pas sans intérêt de constater que tout cela est dit, exposé, à l'adresse des femmes d'un grand pays, par une femme, et dans une Revue qui, pour ne coûter qu'un dollar par an, doit pouvoir compter sur un tirage considérable et sur une large publicité.

Frédéric Passy.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mai* 1904)

1er. — **Décret** portant promulgation de la convention d'arbitrage, signée à Paris, le 26 février 1904, entre la France et l'Espagne (page 2705).

4. — **Arrêté** modifiant l'arrêté du 18 novembre 1903 concernant les cartes postales (page 2761).

6. — **Décret** ouvrant un crédit supplémentaire de 350.000 quintaux pour l'admission en franchise des blés d'origine et de provenance tunisiennes (page 2785).

7. — **Décret** relatif à la création d'un bureau spécial d'enregistrement des actes des commissaires-priseurs (page 2802).

8. — **Décret** portant extension du service des colis postaux aux relations avec la possession britannique du Somaliland (golfe d'Aden) (page 2819).

— **Circulaire** du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes au sujet de l'organisation de la participation française à l'exposition internationale de Liège en 1905 (page 2820).

9. — **Situation** au 1er mai 1904 du tonnage admis à participer aux primes à la navigation et compensations d'armement dans la limite de 150 millions prévue par l'article 23 de la loi du 7 avril 1902 (page 2838).

10. — **Décret** désignant les écoles primaires publiques de filles dans lesquelles est organisé l'enseignement professionnel de la dentelle (page 2850).

11. — **Décret** autorisant la Banque de l'Algérie à créer des établissements et à émettre des billets payables au porteur et à vue dans la régence de Tunis (page 2866).

13. — **Décret** approuvant la convention du 24 décembre 1903 entre le directeur des finances du protectorat français de la régence de Tunis et le directeur de la banque de l'Algérie (page 2898).

— **Circulaire** aux directeurs des caisses régionales de crédit agricole au sujet de la présentation des demandes d'avances (page 2901).

15. — **Décret** relatif à l'allocation de sels pour la préparation en atelier des lançons ou équilles destinés à servir d'appât de pêche (page 2965).

17. — **Décret** modifiant les décrets des 18 juin 1884 et 3 mai 1888

sur l'organisation de l'assistance judiciaire en Tunisie (page 3009).

18. — **Décrets** relatifs à l'honorariat des huissiers et des commissaires-priseurs (page 3025).

19. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret portant modification au tarif de sortie sur les bois en Indo-Chine (page 3044).

20. — **Rapport** au Président de la République sur la situation des banques coloniales pour l'exercice 1902-1903 (page 3065).

21. — **Arrêtés** modifiant divers articles de l'arrêté du 18 janvier 1887 : sur les bourses de séjour à l'étranger; sur les conditions d'admission aux écoles normales de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses; sur l'examen à l'obtention du brevet supérieur; sur le professorat des écoles normales; sur le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures; sur l'examen pour le certificat d'études primaires supérieures (page 3086).

24. — **Décision** autorisant l'organisation de services télégraphiques municipaux (page 3110).

25. — **Rapport** suivi d'un décret portant suppression des conservations d'hypothèques à Nossi-Bé et à Diégo-Suarez (Madagascar) (page 3131).

27. — **Décret** portant modification au tarif des douanes à la Réunion (page 3167).

— modifiant l'organisation du Conseil supérieur des colonies (page 3167).

31. — **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret portant concession de terres en toute propriété à la compagnie occidentale de Madagascar (page 3231).

Manifeste de la Ligue antiprotectionniste de Milan

Afin de répandre dans les masses travailleuses la compréhension des maux imputés au régime douanier protectionniste à outrance, actuellement en vigueur en Italie, nous avons constitué une « Ligue antiprotectionniste ». La pensée qui nous a guidés dans cette voie est, en quelques mots, celle-ci :

Après une lutte qui rappelle à tous les plus tumultueux épisodes, les classes ouvrières obtinrent récemment une application plus libérale de plusieurs de ces lois politiques, qui, avaient pour objet d'assurer le droit de défendre par la presse, par la parole, par l'association et les coalitions, leurs intérêts matériels et moraux. L'avantage obtenu par cette victoire politique serait considérable, si le gouvernement eût moins abusé de sa force dans les conflits entre le capital et le travail...

Pourtant, alors que la réaction frappait cruellement le peuple, on pouvait supposer que, cette réaction vaincue, le grand obstacle au progrès populaire serait abattu, et que la liberté s'ouvrirait désormais un chemin vers l'avenir. Au contraire, à ce moment, à mesure que le peuple s'élevait moralement, on vit apparaître d'autres obstacles, de nouvelles barrières, se dressant sur son triste chemin... L'ardeur des revendications populaires va en se refroidissant, les associations ouvrières paraissent pleines d'incertitudes, et semblent se résigner à conserver plutôt une tactique défensive des avantages acquis, qu'à en demander de nouveaux.

Elles sont forcées de subir ce qui est la loi des luttes ouvrières comme de toute autre lutte, c'est-à-dire que là où on ne peut plus avancer on est tôt ou tard forcé de retourner en arrière. Tous commencent à s'apercevoir qu'au-delà de l'obstacle politique s'élève l'obstacle économique; que les efforts des classes ouvrières pour améliorer leur situation sont limités par les conditions d'existence de la production, et que, parmi beaucoup d'industries, quelques-unes, sinon toutes, ont atteint la limite maximum des concessions qu'elles peuvent accorder et qu'il ne serait plus possible d'en consentir de nouvelles.

Il n'est pas douteux, du moins pour celui qui connaît la situation actuelle de l'Italie, que le point sur lequel les conditions économiques générales peuvent être modifiées avec le plus grand avantage pour le peuple réside dans le régime douanier. Ce n'est pas ici le lieu, ni le moment de juger ce régime, les événements et les hommes qui l'introduisirent en Italie, ses effets économiques, politiques et moraux. Mais quel que soit le jugement porté sur le passé, il est certain que quant au présent et à l'avenir, ce régime s'approche rapidement d'une phase de décadence et de dissolution; que précisément,, parce que l'Italie est un pays pauvre, le régime protectionniste y suivra plus rapidement son cours et y produira plus tôt que dans les autres pays les calamités économiques qui en sont le résultat inévitable, ainsi que tout le désordre politique et moral qui, surtout dans une nation comme l'Italie, doit l'accompagner.

Ce système encombrant, plein de contradictions, qui prétend protéger à un moment donné les matières premières et les manufactures, l'agriculture et l'industrie, le capital et la main-d'œuvre, le Nord et le Midi, arrive, au contraire, à déprimer les salaires, à détruire le capital, à ralentir les progrès agricoles et industriels et, par suite, la circulation de la richesse, à rendre la vie dure à toutes les classes, les progrès techniques et économiques diffici-

les, et ainsi rendent désavantageuse la condition de l'Italie dans la grande lutte mondiale, pour la richesse, la puissance politique et intellectuelle. En outre, il sème la discorde entre l'Italie du Nord et celle du Sud, il a tout fait pour brouiller les intérêts des classes et des partis, par des coalitions, qui sont une des causes principales des désordres de tous genres dont la nation est agitée. Le système, de plus, a dû recourir aux plus honteux expédients de corruption politique, et de là découle une des causes principales de la faiblesse nationale qui se manifeste par tant de signes, et qui pourrait préparer de mauvais jours à l'Italie.

Nous voulons exposer par des conférences, des écrits, des démonstrations de tous genres, une des principales raisons des malentendus économiques qui agitent la nation. Que ceux qui pensent pouvoir s'unir à nous pour cette œuvre entrent dans notre Ligue. Elle est ouverte aux hommes de tous les partis, pourvu qu'ils en acceptent le but, qui est de tenter une grande agitation parmi les classes laborieuses, et de faire que l'opposition populaire au protectionnisme devienne une force politique.

Nous nous proposons de faire comprendre aux travailleurs que leurs intérêts matériels et moraux dépendent de la question douanière, continuant ainsi et complétant dans le champ économique la lutte pour la liberté politique. Et cela, non pour condescendre à plaire au peuple, mais parce que les masses, étant les victimes principales de ce système, doivent être le levier avec lequel on allégera la nation de ce fardeau.

Comité promoteur.

Angelo Bertolini, avv.-prof. — Vittorio Bracco, prof. — Francesco Buffoni, avv. — Attilio Cabiati, prof. — Angelo Cabrini, prof. députato. — Eugenio Chiesa, rag. — De Marco de Viti, prof. députato. — Guglielmo Ferrero. — Edoardo Giretti. — Alberto Giovannini, prof. — Enrico Leone, dott. — Tullio Martello, prof. — Luigi Montemartini, prof. députato. — Aroldo Marchetti. — Luigi Pericoli, dott. — Francesco Papafava, prof. — Carlo Romussi, avv. — Pio Schinetti. — Pietro Serugeri. — Roméo Soldi, prof. — Ugo Tombesi, prof. — Giovanni Vezzani. — Pio Viazzi, prof. — Giovanni Zibordi.

Carlo Contini, avv. Trésorier
Via Pasquirolo, 10, Milano.

Pietro Premoli, *Secrétaire*
Via Crocefisso, 15, Milano.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 4 JUIN 1904.

NÉCROLOGIE. — M. F. Bartholomy.
Commémoration du centenaire de Richard Cobden.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, président.

Il fait part à la réunion du décès de M. Fernand Bartholony, ancien député, administrateur de la Compagnie d'Orléans, membre de la Société depuis 1887 ; M. Bartholony était fort âgé, ce qui l'empêchait d'assister souvent à nos séances. C'était un homme affable et bienveillant, qui sera regretté sincèrement de tous ceux de nos collègues qui se sont trouvés en relations avec lui.

M. D. Bellet présente les publications reçues par la Société depuis la séance de mai, et dont la liste est ci-après. Il signale particulièrement une étude de M. Alfr. Neymarck, sur les valeurs mobilières, travail du plus haut intérêt.

M. Frédéric Passy, président, rappelle à la réunion que, au mois d'avril dernier, la Société d'économie politique a reçu du Cobden-Club une communication lui annonçant pour le *3 juin* la célébration, à Londres et dans toute la Grande-Bretagne, du *centenaire de la naissance du grand Cobden* ; en même temps le Cobden-Club invitait les économistes de France, et en particulier les membres de notre Société, à venir à Londres prendre part à cette manifestation, et au meeting qui a eu lieu précisément aujourd'hui, 4 juin, à l'Alexandra-Palace, sous la présidence de sir Henry Campbell-Bannerman.

Le bureau de la Société a été heureux de transmettre cette invitation à tous ses membres, en espérant que tous ceux qui en auraient la possibilité voudraient répondre à cet appel sympa-

thique et aller apporter leur hommage à la mémoire de Cobden, que la Société elle-même comptait du reste célébrer ce soir, *4 juin*, à l'occasion de sa séance régulière.

Dès hier, 3 juin, le Bureau de la Société d'économie politique a adressé au Cobden-Club la dépêche suivante :

« Cobden-Club, 28, Victoria Street, Londres.

« La Société d'économie politique s'associe à la célébration du centenaire de Cobden, et la met à l'ordre du jour de sa séance régulière de demain. »

LE BUREAU : PASSY, LEVASSEUR, MOLINARI, JUGLAR, LEROY-BEAULIEU, GUYOT, FLEURY, BELLET. »

Aujourd'hui même, le Bureau a envoyé au Cobden-Club une seconde dépêche, dont voici le texte :

« Perris, Alexandra-Palace, Londres.

« La Société d'économie politique de Paris, réunie, comme les Sociétés de Bordeaux et de Lyon, pour honorer la grande mémoire de Richard Cobden, adresse au meeting tenu en cette même journée, à l'Alexandra-Palace, sous la présidence de sir Henry Campbell-Bannerman, avec l'expression de ses chaleureuses sympathies, celle de sa ferme confiance dans la consécration définitive des conquêtes glorieusement réalisées par l'immortelle Ligue contre les Lois céréales.

« *Les Présidents* : PASSY, LEVASSEUR.
« *Le Secrétaire perpétuel* : FLEURY. »

Le Cobden Club a aussitôt répondu par le télégramme suivant :

« Cobden-Club cordially thanks honoured Passy and colleagues political economy and arbitration societies for greetings, on occasion Cobden centenary and invites continued cooperation of all friends of commercial freedom and international peace.

« PERRIS. »

« Le Cobden-Club remercie cordialement l'honoré Passy et ses collègues des Sociétés d'économie politique et d'arbitrage, pour leurs félicitations à l'occasion du centenaire de Cobden, et il demande la continuation de la coopération de tous les amis de la liberté commerciale et de la paix internationale.

« PERRIS. »

M. Yves Guyot communique encore la dépêche suivante, à lui adressée d'Angleterre :

« Newcastle-ou-Tyne free traders greet you. » — Church, Président Société d'économie politique de Newcastle.

Le Président communique enfin le télégramme suivant, envoyé par la Société Turgot, du Havre :

« Mille regrets pouvoir pas être avec vous pour fêter centenaire Cobden ; m'associe ardemment vœux qui seront exprimés pour prompt retour bon sens public aux vérités énoncées par notre plus lumineux génie français Bastiat et mises en pratique par l'illustre Anglais. Là est la véritable mission civilisatrice de l'entente cordiale.

« Follin, *Secrétaire général, Société Turgot.* »

Enfin, M. Fisher Unwin, gendre de Cobden, a envoyé, pour être distribués aux membres de la réunion, des exemplaires d'une gravure qui est la reproduction d'un tableau représentant les auteurs du traité de 1860 entre la France et l'Angleterre, parmi lesquels on peut reconnaître le portrait de Richard Cobden et celui de Michel Chevalier.

M. Frédéric Passy, président, prononce alors le discours que nous publions en tête du journal.

M. G. de Molinari se bornera à ajouter quelques souvenirs personnels au magistral exposé que vient de faire notre président,de la vie de Cobden et de la Ligue dont il a été l'âme. Comment, — il y a de cela juste 60 ans, en 1844, — avons-nous eu connaissance de l'existence de la Ligue, comment au nom de Cobden s'est associé celui de Bastiat, et plus tard celui de Michel Chevalier, voilà, dit-il, un point de notre histoire économique sur lequel je puis apporter le témoignage d'un jeune contemporain aujourd'hui votre doyen d'âge.

Il y avait alors dans le département des Landes, à Mugron, un modeste juge de paix, qui employait ses loisirs à étudier l'économie politique. Avec quelques amis, il avait fondé un petit club dans lequel on discutait les questions à l'ordre du jour, et, en particulier, la question de la liberté de commerce que les réformes de M. Huskisson avaient ravivée en Angleterre. Le Club s'était abonné au *Globe and Traveller*, et notre juge de paix —

j'ai nommé Frédéric Bastiat, — y avait appris l'existence de la Ligue contre les lois-céréales et le nom de Cobden. Il envoya au *Journal des Economistes* un article dans lequel il exposait l'état de la question douanière en Angleterre. Cet article subit d'abord quelques vicissitudes. C'était un oncle de Bastiat qui s'était chargé de l'apporter au journal. Cet oncle était un excellent homme, mais qui n'avait pas précisément une physionomie d'économiste. Le rédacteur en chef enfouit l'article dans un carton, et il l'y aurait laissé, s'il ne s'était avisé d'y jeter un coup d'œil. Il se hâta alors de le retirer du carton... L'article produisit une vive sensation dans notre petit monde économique. Quelque temps après, Bastiat publiait le recueil des discours des principaux orateurs de la Ligue, et quelques-uns de ses merveilleux *Sophismes économiques*. En moins d'une année, le modeste juge de paix de Mugron s'était révélé un maître de la science. Il voulut fonder, lui aussi, une Ligue, et il y fut encouragé surtout par les Bordelais qui étaient d'ardents libre-échangistes, en ce temps-là. Une association pour la liberté des échanges se constitua d'abord à Bordeaux, puis à Paris, sous la présidence du duc d'Harcourt, avec Bastiat comme secrétaire général, et, en peu de temps, elle recueillit la somme respectable de 200.000 francs. Au moment où elle allait commencer ses travaux, les lois-céréales étaient abolies, et le tarif protectionniste de l'Angleterre faisait place à un tarif purement fiscal. La Ligue, après avoir atteint son but, se dissolvait à Manchester, le 2 juillet 1846.

La Société d'économie politique avait envoyé une adresse de félicitations à la Ligue, et elle voulut fêter cette victoire de la cause de la liberté des échanges. Le 18 août 1846, elle donnait un banquet à Cobden. Ce banquet auquel j'avais l'honneur d'assister et dont je suis, j'en ai peur, le seul survivant, ne réunissait pas moins de 80 convives. Aux membres de la Société s'étaient joints un grand nombre de notabilités de l'industrie et du commerce de Paris et de la province. Il était présidé par M. le duc d'Harcourt, président de l'Association pour la liberté des échanges, et par M. Horace Say, vice-président de la Société, en l'absence du président, M. Charles Dunoyer. Au dessert, après le toast porté au roi, M. Horace Say s'adressa à M. Cobden, en des termes qui vous donneront une idée de la chaleur communicative des convictions libérales qui animaient vos prédécesseurs.

« Cobden ! c'est pour nous le saisissant tableau de la féodalité achevant de crouler en Angleterre sous les coups redoublés du bon sens. Cobden ! c'est l'émancipation des travailleurs qui

trouveront dans la liberté de l'échange le complément du droit sacré de propriété sur le fruit de leurs œuvres. Cobden ! c'est la paix du monde par suite du lien qu'établit entre tous les peuples la liberté du commerce... Réjouissons-nous de posséder aujourd'hui au milieu de nous, celui qui fut véritablement l'âme de la Ligue. »

Cobden se leva. Je me rappelle encore sa physionomie à la fois énergique et bienveillante, son attitude modeste et même timide. Il commença par s'excuser de la difficulté qu'il éprouvait à s'exprimer dans une langue qui ne lui était pas familière et qu'il parlait fort bien :

« Le libre-échange, dit-il, est un article de plus ajouté à la grande charte de la liberté humaine. C'est un nouveau signal élevé sur la voie des peuples pour montrer le progrès de la civilisation dans le XIXe siècle. Nous avons déjà conquis les droits de la conscience, la liberté de la parole, l'inviolabilité de la presse, et nous sommes en possession de la liberté de l'industrie et je dois avouer, que je n'ai jamais pu me considérer comme le citoyen d'un pays parfaitement libre aussi longtemps que le monopole, ce dernier stigmate de l'esclavage, a privé mes compatriotes de la juste récompense de leur travail.

« Je ne fais pas de la propagande. Vous me rendrez la justice de reconnaître que pendant le cours de notre agitation, nous nous sommes strictement renfermés dans nos limites nationales ; nous n'avons jamais cherché de l'assistance au dehors, ni demandé qu'on stipulât des conditions avec les autres pays. »

Vous me saurez gré de citer encore son éloquente péroraison:

« Quelque appréciables que soient ses avantages matériels, le libre-échange est destiné à conférer à l'humanité des bienfaits d'une nature bien supérieure. Vous avez applaudi aux paroles de notre Président, quand il a parlé de la paix... L'Europe, il est vrai, jouit de la paix, mais en recueille-t-elle tous les fruits ? Partout nous voyons s'accumuler des moyens de guerre. Oh ! contre ce fléau de l'humanité, le monde a besoin d'autres garanties que celles qu'on peut trouver dans de gigantesques et ruineux armements, car l'expérience a malheureusement prouvé que ces menaçantes dispositions sont plus propres à stimuler qu'à anéantir les passions guerrières ; pour faire de la paix autre chose qu'une trêve armée, il faut jeter de son côté une masse d'intérêts matériels capables de prévenir jusqu'à la possibilité d'une guerre. C'est là la mission des *free traders*.

« Que les nations s'unissent enfin dans cet esprit de concorde

qui préside à cette Assemblée, où nous oublions tous que nous sommes Français ou Anglais, pour nous rappeler que nous sommes des hommes. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce discours fut couvert d'applaudissements enthousiastes. Le duc d'Harcourt, Michel Chevalier, Bastiat, Blanqui, Joseph Garnier, d'autres encore y répondirent. Et quelques jours après, l'Association pour la liberté des échanges ouvrait sa campagne par un meeting à la salle Montesquieu. Je vous ai déjà esquissé son histoire dans une autre circonstance. Elle publia un journal : *Le Libre-échange*, sous la direction de Bastiat, puis de Charles Coquelin ; mais elle eût recours surtout et non sans succès à la propagande orale. Parmi ses recrues, je citerai Lamartine, qui prononça un admirable discour au meeting de Marseille. Le gouvernement, lassé des exigences des protectionnistes, lui était plutôt favorable, sans toutefois se compromettre par une adhésion formelle. C'est à une de ses députations, que le ministre de l'Intérieur, M. Duchatel, faisait cette réponse profondément politique : « Soyez forts et nous vous soutiendrons. » L'Association était en train de suivre ce conseil, elle commençait à devenir forte, lorsque la Révolution de Février mit brusquement fin à son existence. Il fallut alors courir au plus pressé, interrompre la lutte contre le protectionnisme pour combattre le socialisme. En 1850, une mort prématurée nous enlevait Frédéric Bastiat, mais l'idée d'une réforme douanière qu'il avait si ardemment propagée lui avait survécu, et, en 1860, Michel Chevalier s'associa à Cobden pour la réaliser. C'est, vous le savez, à la collaboration de Michel Chevalier et de Cobden que la France a été redevable du régime des traités de commerce, dont M. Yves Guyot vous résumera tout à l'heure les résultats bienfaisants.

Malheureusement la réforme avait été faite avant d'être entrée dans les esprits ; la réaction est venue et aujourd'hui tout est à recommencer. Mais il ne faut pas désespérer. Lorsque Cobden et ses amis ont fondé la Ligue, l'Angleterre était aussi protectionniste que peut l'être à présent la France, et Cobden disait un jour à Bastiat qu'il avait eu surtout à lutter contre l'indifférence de l'opinion publique. Mais il avait la foi qui soulève les montagnes. En sept ans, la Ligue a converti l'opinion publique, et fait triompher en Angleterre la cause de la liberté commerciale. Ayons la foi, mes chers collègues, ayons la foi, et nous soulèverons, nous aussi, notre bloc méliniste.

La parole est ensuite donnée à **M. Thomas Barclay**, ancien président de la Chambre de Commerce britannique à Paris, et un des principaux, des plus fervents collaborateurs de l'œuvre de l'arbitrage international, et en particulier de la récente entente entre l'Angleterre et la France. M. Thomas Barclay s'exprime ainsi :

Cher et vénéré Président, Messieurs,

Bien que Cobden appartienne à l'humanité, permettez-moi de vous dire comme je suis touché, comme Anglais, d'entendre ce qu'ont dit MM. Passy et G. de Molinari sur lui, et de la piété avec laquelle vous l'avez souligné de vos applaudissements.

M. Passy a fait un si admirable inventaire de sa vie, que peu reste à dire sur mon grand compatriote.

Je ne fais que répéter en disant que les vues économiques de Cobden n'étaient qu'un des instruments par lesquels il voulait réaliser des idées beaucoup plus fondamentales. Le libre-échange était pour lui une forme de la liberté. Les grands armements, le militarisme, étaient une menace pour la liberté. La guerre, un attentat aux droits les plus sacrés de l'individu, un recul humanitaire, la férocité bestiale organisée, l'assassinat en masse commandé comme une règle de conduite.

Cobden avait deux visées. Egaliser les chances de lutte de la vie industrielle. Diminuer les chances de la guerre entre les nations. Assurer la paix à l'extérieur pour permettre le développement à l'intérieur, la stabilité extérieure pour assurer l'avenir intérieur, les coudées libres de tous les côtés pour permettre le développement naturel et l'accroissement de cette vitalité saine et florissante qui, seule, amène le progrès et la prospérité continue parmi les nations comme parmi les individus.

La paix internationale pour lui était une partie essentielle de sa conception. C'est pourquoi il s'occupait déjà, en 1849, de la question de l'arbitrage entre nations. Il y avait deux nations pour lui qui devaient se rapprocher, et, en homme pratique, il ne s'occupait que d'elles. Ces deux nations étaient la France et l'Angleterre. Il a déposé à la Chambre des Communes une résolution à ce sujet. Il a dû en expliquer à un de ses amis le sens, car on n'était pas encore habitué dans les Parlements à s'occuper de questions de paix. Il expliquait qu'il ne proposait que de lier les deux nations, de faire avant la guerre ce qu'elles font ordinairement après la guerre et que le pire qui pourrait arriver, c'est

qu'on emploierait, en dernier lieu, les moyens qui jusqu'alors étaient employés comme seuls moyens de décider des questions internationales.

La résolution de Cobden venait trop tôt et il n'a pas vécu assez longtemps pour voir son projet repris mot à mot par lord Salisbury, le chef de ce parti conservateur, dont il a été lui-même le combattant le plus acharné.

Mais le sort lui a permis de faire un autre traité qui a amené des résultats également brillants. C'était le traité de commerce de 1860. Cobden n'était pas un doctrinaire. Il fallait, comme il le disait toujours, surtout être pratique et voir les choses telles qu'elles sont. Bâtir solidement les fondations et rendre adaptables à l'usage, aux fluctuations des affaires, la construction qu'on élevait sur ces solides fondations. Il était un enthousiaste, si vous voulez, mais il n'était pas un visionnaire. Je ne sais pas si M. Chamberlain est un enthousiaste ou un visionnaire, ou tous les deux. En tout cas il a le don de la persuasion et l'énergie du grand partisan. Où allons-nous ? Nous espérons qu'il sera battu mais, en réalité, qu'en savons-nous ? Cette incertitude est un grand mal. C'est le mal du jour, la cause de la pénible dépression qui règne en ce moment partout. Le remède ne peut être que d'assurer la certitude de ces relations entre l'Angleterre et la France.

Heureusement que nous sommes entrés dans une ère de traités pour assurer la certitude dans toutes les parties de la vie internationale. Traités de postes et télégraphes, traités de téléphones, traités de transports, traités de propriété industrielle, traités de propriété littéraire, traités de droit international privé, traités d'arbitrage, etc., etc. C'est par les traités qu'on remplace l'incertitude. Pouvoir compter sur le lendemain, pouvoir calculer sur un tarif comme on peut compter sur son loyer, ses frais généraux, est nécessaire aux affaires. Il nous faut un traité de commerce anglo-français. Nous dépendons actuellement de tarifs qui peuvent être changés d'un jour à l'autre. Il nous faut un traité qui nous donnerait des relations stables pour un temps déterminé. Deux fois l'Angleterre a essayé d'en conclure, deux fois elle a échoué. Si une nouvelle proposition est faite, il faut qu'elle vienne cette fois-ci de la France. Je ne sais pas si le gouvernement actuel anglais se considérerait comme libre d'arrêter les termes d'un traité à la veille d'une élection sur le système économique actuel du pays. Cependant, si un mouvement en France se déterminait en faveur d'un tel traité, il est certain qu'il pro-

voquerait une manifestation similaire en Angleterre. Messieurs, il faut profiter des circonstances favorables d'aujourd'hui. C'est le commerce anglais qui est venu tendre la main, en 1900, au commerce français. Il s'agit de joindre leurs efforts communs pour donner aux gouvernements l'appui populaire nécessaire. Le traité de 1860 a été suivi d'une période de prospérité extraordinaire dans les relations entre l'Angleterre et la France.

Il serait difficile d'en dire autant du système de tarifs exagérés qui lui a succédé. Je bois à la conclusion d'un traité de commerce entre l'Angleterre et la France.

M. Yves Guyot dit qu'après les discours de MM. Frédéric Passy et de M. G. de Molinari, il ne parlera pas de Cobden. Il ne parlera que des résultats de son œuvre économique. Il emprunte la plupart des renseignements suivants à une publication de l'administration des douanes anglaises publiée en 1897, sous ce titre : *Customs Tariffs of the United Kingdom from 1800 to 1897.*

Il rappelle que le *quarter* anglais, dans le commerce du blé, égale 2 hect. 907 litres ou 480 livres de 453 grammes ; 1 sh. par *quarter*=0 fr. 573 par 100 kilos ; 40 sh. par *quarter*=22 fr. 92 par 100 kilos.

D'après l'*Act* 55 de Georges III, du 23 mars 1815, l'importation des blés venant des pays étrangers était prohibée quand le prix du blé anglais n'atteignait pas 80 shillings par quarter, soit 45 fr. 84 les 100 kilos.

A partir du 15 juillet 1828, cette prohibition cessa. Mais le droit était de 20 sh. 8 d. quand le prix du blé était de 67 sh.; à 66 sh. et au-dessous, par chaque shilling de diminution, le droit de 20 sh. 8 d. était augmenté d'un shilling.

Depuis 1820, surtout, date de la pétition des marchands de la Cité, rédigée par Tooke et qui est restée comme une admirable démonstration de la nécessité du libre-échange, un mouvement libre-échangiste s'était produit : Pelham Villiers déposa quatorze fois un bill de rappel des Corn laws. Il était appuyé par le colonel Tompson, avec qui Cobden fonda, en 1839, l'*Anti-corn-law League*. Pour atténuer l'importance de son action, le gouvernement procéda à un premier abaissement à 51 sh. le prix du blé étranger au-dessous duquel le droit ne serait plus que de 20 sh. soit 11 fr. 40. C'était encore un chiffre énorme. Enfin vint la loi du 26 juin 1846, proposée par sir Robert Peel, qui brisa définitivement la politique protectionniste. Mais on a une ten-

dance à croire que les libre-échangistes ont agi par coups de théâtre. Or, la transition fut fixée à deux ans et demi. Une échelle mobile fut maintenue. L'acte de 1846 spécifie que, lorsque le prix du froment sera de 48 sh. le quarter (27 fr. 50 les 100 kilos), le droit sera de 10 sh. (5 fr. 73 les 100 kilos), avec une diminution jusqu'à 4 sh. si le prix du blé s'élève jusqu'à 53 sh. et au-dessus. Ce droit ne devait disparaître que le 1er février 1849. A cette date, il fut abaissé à 1 sh. par quarter, soit 0 fr. 57 les 100 kilos. C'était bien le libre-échange.En 1864, il fut, pour raison de comptabilité, établi à 3 d. par cwt (le cwt, quintal anglais, =50 kilos 8), soit 60 c. les 100 kilos. En 1869, tous les droits sur les céréales furent abolis.

Le droit de 3 d. par cwt fut rétabli en 1902, comme impôt de guerre ; mais il a été supprimé en 1903 par M. Richtie. Quand M. Chamberlain s'attaque à l'œuvre de Cobden et essaye de la faire tourner en ridicule, il n'ose que l'égratigner. Dans son discours de Glascow du 6 octobre, il proposa un droit modeste de 1 sh. par quarter, soit 1 fr. 15 par 100 kilos de blé. Voilà le droit qui, dans l'Angleterre que les Français appellent aristocratique, représente la réaction économique ; et si, aujourd'hui, en France, nous l'obtenions, nous célèbrerions cet événement comme un succès libre-échangiste. Dans la France démocratique. la majorité des électeurs consentent à payer un impôt privé de 7 fr. par quintal de blé — soit 0.07 c. par kilo de pain — aux propriétaires des 138.000 exploitations agricoles au-dessus de 40 hectares et des 770.000 exploitations agricoles de 10 à 40 hectares qui cultivent du blé ; à payer encore 0.40 c. par kilo de poids net de viande aux propriétaires de prairies, lesquelles comptent pour 4.300.000 hectares dans la grande propriété, pour 2.388.000 hectares dans la moyenne propriété, tandis qu'elles ne comptent que pour 1.929.000 hectares dans la petite propriété.

Les droits protecteurs sont des impôts destinés à garantir des revenus où des bénéfices à des particuliers et non à fournir des recettes aux ressources générales de l'Etat.

En 1840, le *Board of trade* publia un memorandum donnant la répartition des recettes entre les 721 articles de douanes :

Articles	Recettes
17	21.700.600 liv. st.
29	898.661 —
144	363.319 —
531	80.000 —

M. Gladstone, prenant les douze années 1842 à 1853, pouvait dire : « On a supprimé pendant cette période 13.238.000 liv. st., et on a établi pour 1.017.000 liv. st. de taxes, soit un dégrèvement total de 12.209.000 liv. st. ou une moyenne annuelle de 1.017.000 liv. st. Or, les recettes ont augmenté de 2.656.000, soit, par an, de 221.000 liv. st., et la moyenne annuelle de l'augmentation du commerce extérieur a été de 4.304.000 liv. st. »

L'Acte de navigation de Cromwel, du 9 octobre 1651, qui réservait la navigation coloniale et le cabotage aux navires anglais, fut aboli en 1849.

Le gouvernement anglais continuait à « épurer le tarif » quand, en 1860, fut conclu, grâce à Cobden et à Michel Chevalier, le traité de commerce du 23 janvier entre la France et l'Angleterre.

Les prohibitions d'importations anglaises étaient remplacées, en France, par une taxe ne dépassant pas 30 0/0 *ad valorem*, réductible à 25 0/0 en 1864 ; mais les conventions définitives du 12 octobre et du 16 novembre abaissèrent les droits entre 8 et 10 0/0 pour les filés,à 15 0/0 pour les tissus de lin,de coton et de laine et à 10 0/0 pour ces derniers à partir de 1864. On peut dire que le tarif était en moyenne de 15 0/0, sauf pour certains produits métallurgiques, où il approchait de 30 0/0.

Comme conséquences, malgré de vives oppositions, le gouvernement français faisait voter des lois autorisant l'entrée en franchise des laines et autres matières premières et donnant de plus grandes facilités à l'admission temporaire.

L'Angleterre allait plus loin. Non seulement elle admettait en franchise 42 articles qui payaient encore une taxe de 10 0/0, mais Cobden disait, dans une lettre à John Bright : « Nous ne donnons pas de concessions à la France qui ne s'appliquent à toutes les autres nations. » « Ce n'était pas, dit John Morley dans sa *Vie de Cobden*, une réciprocité de monopole, mais une réciprocité de liberté ou de liberté partielle. »

La France faisait de son traité le type de ses traités à venir et concédait aux autres nations qui traitaient avec elle les mêmes avantages que ceux qu'elle avait donnés à l'Angleterre.

Dans les cinq années qui suivirent, elle conclut des traités, en 1861 avec la Belgique, en 1862 avec le Zollverein et l'Italie, en 1864 avec la Suisse, la Suède et la Norvège et les Villes hanséatiques, les Pays-Bas, en 1865 avec l'Espagne, en 1866 avec le Portugal et l'Autriche.

La clause de la nation la plus favorisée est la garantie de chaque traité ; autrement, une des nations contractantes pourrait

l'annihiler en faisant ensuite des conditions plus avantageuses à une nation concurrente.

Tous les traités s'enchaînent ainsi grâce à la clause de la nation la plus favorisée ; elle agit toujours dans le sens de l'abaissement des tarifs ; elle ne peut jamais agir dans le sens de leur relèvement.

En Angleterre, au commencement du siècle, le tarif des douanes comprenait 1.550 articles, et celui de l'Irlande, 2.900. Ils tombèrent à 26 articles, dont 10 étaient des droits d'accise égaux aux droits d'accise intérieurs. Les autres n'étaient que des droits fiscaux. Ils furent encore réduits dans les années suivantes. En 1897, il n'y en avait plus que neuf. Depuis la guerre, il y en a une douzaine.

On peut dire que, seule de toutes les nations, l'Angleterre supprime ou réduit spontanément ses droits de douane. Les autres ne se résignent à cette opération que sous une pression extérieure. Pendant vingt ans, le traité de 1860 a préservé la France et l'Europe de la réaction économique. Le grand avantage des traités de commerce est d'assurer la tranquillité des gouvernements contre les boulimiques de la protection.

Les libre-échangistes ont cependant pour eux les faits, les résultats, contre les protectionnistes. Les chiffres du commerce spécial de la France pendant deux périodes quinquennales : celle qui a précédé et celle qui a suivi le traité de commerce de 1860, en sont la preuve.

Période 1855-1859

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
		millions de francs	
1855	1.594	1.558	3.152
1856	1.990	1.893	3.883
1857	1.873	1.866	3.739
1858	1.563	1.887	3.450
1859	1.641	2.266	3.907
Total	8.661	9.470	18.131
Moyenne annuelle	1.732	1.894	3.626

Période 1861-1865

1861............	2.442	1.926	4.368
1862............	2.199	2.243	4.442
1863............	2.426	2.643	5.069
1864............	2.528	2.924	5.452
1865............	2.642	3.088	5.730
Total	12.237	12.824	25.061
Moyenne annuelle	2.447	2.564	5.012

Une réduction de tarifs a donc suffi pour augmenter en cinq ans le total de nos importations de 3.576 millions, soit de 38 0/0, nos exportations de 3.350 millions, soit de 35 0/0.

Quand Michel Chevalier et Cobden ont fait cette œuvre utile, ils l'ont accomplie silencieusement. Que l'on compare les résultats obtenus par ces économistes qui croient que le commerce est une série d'échanges, et par les protectionnistes, qui veulent vendre sans acheter et, au lieu d'augmenter leurs affaires avec des clients naturels, veulent les repousser pour se constituer des clients obligatoires, mais récalcitrants.

Le traité de commerce de 1860 ne fut modifié qu'en 1881. Pendant la dernière période quinquennale, le commerce spécial donne les chiffres suivants :

1876-1880 (moyenne annuelle)

(Millions de francs)

Importations	Exportations	Total
4.292	3.375	7.667

En 1881 a lieu la réaction : on change les tarifs spécifiques en tarifs *ad valorem* ; on rehausse certains droits. Devant ces conditions, l'Angleterre refuse de renouveler le traité de commerce.

Voici la période qui suit :

1882-1886 (moyenne annuelle)

(Millions de francs)

Importations	Exportations	Total
4.453	3.319	7.772

Prenons la dernière période quinquennale dont les chiffres ont été arrêtés définitivement. Nous trouvons :

1898-1902 (moyenne annuelle)
(Millions de francs)

Importations	Exportations	Total
—	—	--
4.490	4.007	8.497

Mais Cobden a-t-il rendu service à son pays ? Est-ce qu'actuellement on ne parle pas en Angleterre de la faillite de la politique libre-échangiste ? Voici les chiffres :

Royaume-Uni

Commerce spécial (millions de liv. st.)

Moyennes annuelles quinquennales

	Importations	Exportations de produits britanniques
	—	—
1855-1859	146	116
1860-1864	193	138
1875-1879	320	202
1880-1884	344	234
1900-1903	454	282

Il faut comparer le développement pour cent du commerce spécial des deux pays :

PREMIÈRE PÉRIODE

France

	Importations	Exportations
	—	—
1855-1859	100	100
1860-1865	138	135
1876-1880	248	177

Angleterre

1855-1859	100	100
1860-1864	132	118
1876-1879	216	174

Comparaison de la période qui a suivi la réaction économique de 1881 avec la période qui a terminé le régime du traité de commerce de 1860 en France :

SECONDE PÉRIODE

	Importations	Exportations
	—	—
France		
1876-1880............	100	100
1882-1886............	103	98,4
1898-1902............	104	118
Angleterre		
1876-1879............	100	100
1880-1884............	107	114
1900-1903............	141	138

Ces chiffres amènent aux conclusions suivantes :

L'Angleterre, plus libre antérieurement, reçoit un moindre élan que la France du traité de commerce de 1860 pendant la première période quinquennale.

Pendant la dernière période, 1876-1880, le pourcentage des importations a plus augmenté en France qu'en Angleterre, tandis que le pourcentage des exportations est un peu inférieur ; mais la France avait perdu l'Alsace et la Lorraine.

Après le tarif de 1881, il y a en France d'abord recul sur les exportations, tandis que celles de l'Angleterre continuent de pro gresser.

Les chiffres des cinq dernières années constatent en France la stagnation des importations ; les exportations ne se sont développées que dans la proportion de 18 0/0, tandis que celles de l'Angleterre se sont développées dans la proportion de 38 0/0.

Les assurances des libre-échangistes n'ont donc pas été démenties par les événements. En est-il de même des prévisions des protectionnistes ?

Dans son discours du 27-28 juin 1851, M. Thiers avait annoncé que si on renonçait à l'échelle mobile et au droit de douane, qui était alors de 12 fr. 25 par hectolitre, la France cesserait d'emblaver et serait forcée de renoncer à la production du blé. En 1861, le droit de douane fut converti en droit de statistique de 0 fr. 60. Le nombre d'hectares emblavés en froment, qui était de 6 millions, atteignit 6.900.000 en 1865, 7 millions en 1869, et après la guerre, sous le même régime économique, en 1880, la superficie était exactement la même.

Sous le régime de l'échelle mobile, pendant une seule année, en 1857, la récolte avait atteint 110.400.000 hectolitres.

Or, nous voyons les chiffres suivants pendant que le droit n'est que de 0 fr. 60 :

1863	116.8
1864	111.3
1868	116.8
1869	108.0

Donc la prédiction de M. Thiers ne s'était pas réalisée. Après la guerre, malgré la réduction du territoire et les blés américains qui avaient succédé aux blés russes, comme argument protectionniste, nous trouvons :

1872	121
1874	133
1882	122

Le droit de 3 francs fut imposé l'année suivante au moment où l'agriculture venait de prouver qu'elle n'en avait pas besoin, puis le droit de 5 francs en 1887 ; le droit de 7 francs en 1892.

On n'a retrouvé le chiffre de la récolte de 1882, qu'en 1894 ; un chiffre approchant celui de 1874, qu'en 1898, et en 1899, 128 millions d'hectolitres ; comme dernière grande récolte, nous sommes à 124 millions d'hectolitres en 1902.

Donc, le régime libéral du droit de statistique de 1860 n'avait pas supprimé la culture du blé en France. Malgré les progrès de la science agricole, on n'a même pas retrouvé le chiffre de la récolte de 1874.

Les protectionnistes passent leur temps à chercher des raisons pour expliquer leurs déceptions. L'œuvre des libre-échangistes est loyale. Ils donnent leurs arguments au grand jour. Les protectionnistes échafaudent des privilèges à l'aide de combinaisons et de marchandages occultes. L'œuvre de Cobden est démocratique. Toute combinaison protectionniste est oligarchique.

Son œuvre est restée si solide en Angleterre que nous voyons la timidité des hommes qui veulent s'y attaquer. Nous, Français, nous devons lui avoir la plus grande reconnaissance pour le traité de commerce de 1860. Aucune des prohibitions qu'il a supprimées n'a été rétablie. Tous ceux qui désirent des garanties de stabilité pour l'industrie et le commerce contre les appétits insatiables des protectionnistes et la faiblesse des gouvernements doivent réclamer des traités de commerce. Ce sont des garde-fous.

M. Frédéric Passy, président, ne croit pas devoir, vu l'heure avancée, résumer ce qui a été dit dans cette soirée, qui laissera

dans le souvenir des amis de la science économique et dans les annales de notre Société, une trace ineffaçable. Il ne reste aux membres qui ont assisté à cette séance, qu'à se séparer en emportant ce souvenir et en poussant ce cri, expression d'un vœu si cher à Richard Cobden : « Vive la Liberté !... »

La séance est levée à onze heures et demie.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Ligue nationale pour la liberté commerciale. Centenaire de la naissance de Richard Cobden, 1804-3 juin-1904. — *Anvers*, 1904, in-8°.

Fédération des industriels et des commerçants français. Bull. mensuel. 1re ann. nos 2, 7-8. — *Paris*, 1903-04, in-4°.

Note sur le courtage maritime, par Un négociant, 3e éd. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1904, in-8°.

GOUMAIN-CORNILLE (P.). *Le milliard des défenseurs de la Patrie et le milliard des émigrés.* — *Paris*, 1886, in-8°.

Regia Università degli studi di Roma. Annuario, 1902-03. — *Roma*, 1903, gr. in-8°.

Ministère des Travaux publics. Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1901. — *Paris*, 1903-04, 2 vol. in-4°.

Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres, 1903. — *Buenos-Ayres*, 1904, gr. in-8°.

A. COURTOIS. *Traité des opérations de Bourse et de Change.* 13e éd., revue et mise à jour, par Emm. Vidal. — *Paris*, Garnier frères, 1904, in-18°.

Gouvernement général de l'Algérie. Statistique générale de l'Algérie. Statistique financière, 1902. — *Alger*, 1904, in-4°.

Monthly summary of commerce and finance of the United States, February, 1904. — *Washington*, 1904, in-4°.

Ministère des Travaux publics, Statistique de la navigation intérieure. Relevé du tonnage des marchandises, 1902. — *Paris*, 1903, in-4°.

American Free Trade League. Boston. Mass. Hundredth Anniversary of Cobden's birth. — *Boston*, 1904, in-8°.

P. GOUMAIN-CORNILLE. *Plan d'amortissement de la dette perpétuelle en cent ans*, 1893-1993. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1886, in-8°.

The Free Trader. Bull. 8. *An appeal. The annual meeting*. — *Boston*, 1904, in-8°.

Statistick van Nederland. Faillissements. — Statistick over het Jaar 1902. — *St-Gravenhague*, 1903, in-4°.

Monsieur G. DE MOLINARI

Rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

Mon cher Maître,

J'ai regretté de ne pouvoir assister à la dernière séance de la Société d'Economie politique, dans laquelle on a traité de la question des ports francs, pour y rappeler les considérations exposées par moi dans le numéro de mars de la *Revue Politique et Parlementaire*.

Je le regrette davantage encore après avoir lu le compte rendu de cette séance; car, bien que, selon ce que j'ai appris, l'honorable M. Courcelle-Seneuil m'ait fait l'honneur de donner connaissance de la conclusion de mon article, il ne semble avoir été fait état, dans la discussion, ni du point où je pensais avoir amené la question, ni des arguments de fait, tirés à la fois de mes connaissances économiques et de mes connaissances professionnelles, au moyen desquels je pensais avoir obtenu ce résultat.

Pour moi, et les lecteurs du *Journal des Economistes* seront peut-être heureux qu'on leur fournisse, après beaucoup d'arguments touffus et contradictoires, un point de vue synthétique de la question, elle se résume ainsi :

1° Sera-t-il avantageux, c'est-à-dire *économique*, pour le commerce maritime et l'industrie, d'utiliser les établissements que leur offre le projet de loi sur les zones franches, et qui consistent à leur ouvrir des portes surl'extérieur, mais *en leur fermant des portes sur l'intérieur* (Art. 9 du projet)?

2° Sera-t-il avantageux, c'est-à-dire *économique*, de faire les dépenses considérables nécessitées par lesdits établissements, en vue des seules branches du commerce maritime et de l'industrie qui auront résolu affirmativement la question précédente?

3° Au point de vue, enfin, du progrès de la liberté des échanges, est-il avantageux, c'est-à-dire conforme *à l'économie de l'effort*, de s'attarder à des mesures bâtardes, d'un effet douteux, au lieu de réclamer sans relâche des mesures nettement orientées dans un sens libéral ?

Tel est le terrain scientifique sur lequel, à la *Société d'économie politique* plus qu'ailleurs, il m'apparaît que la question devait être posée et serrée méthodiquement. Tant qu'on n'aura pas résolu ces trois points, tant qu'on n'aura pas réfuté les motifs de doute qu'ils éveillent en l'esprit et que j'ai exposés en détail dans l'article mentionné, je crains que l'on ne se paie de mots et que l'on ne fasse pas avancer la question d'un pas.

« Ne soyons pas partisans du tout ou rien », a dit pour conclure notre vénérable président. Certes non ; et chaque fois que l'on pourra arracher à la politique de monopole une parcelle de liberté, si petite soit-elle, je m'en réjouirai avec lui. Mais ce qu'il faudrait démontrer, c'est que le projet de loi sur les zones franches est bien réellement « un pas hors de l'ornière protectionniste », et non pas seulement, comme je le crains, une façon de consolider l'ornière.

On ne ruse pas avec le protectionnisme ; la politique des petits moyens et des point de vue étroits, c'est son élément même ; il y sera toujours victorieux. C'est de front qu'il faut l'attaquer, non pas en demandant tout ou rien, mais en exigeant du réel et du solide. Réclamer d'une part les ports francs au nom de la liberté, et prétendre d'autre part endormir les méfiances des partisans du monopole, c'est vouloir résoudre le problème de la quadrature du cercle !

Quant à la force des protectionnistes, c'est surtout de la mollesse... des autres qu'elle est faite. Cobden et ses amis sont venus à bout de forces conservatrices autrement puissantes que celles de M. Méline, et ils ont doté leur pays d'un régime économique d'une solidité telle qu'un Chamberlain lui-même paraît impuissant à l'ébranler. Nos parlementaires libéraux ne veulent pas être comparés à Cobden ? Cette modestie est louable, mais elle est excessive ; on n'entre pas au Parlement lorsqu'on a renoncé d'avance à faire entendre aux majorités aveugles les vérités nécessaires. Je comprends, il est vrai, que devant l'abstention de plus anciens, de nouveaux venus comme M. Chaumet, malgré toute leur bonne volonté et tout leur talent, hésitent à prendre des initiatives libre-échangistes. Mais appartient-il aux économistes, lorsqu'ils ont l'honneur de les recevoir, de les encourager dans une politi-

que de chèvre et de chou? Maintenant, M. Chaumet n'est peut-être pas encore bien convaincu que les étrangers pas plus que nous ne vivent sur leur capital, et qu'il ont besoin de nous vendre pour pouvoir nous acheter! En ce cas, nul doute que ses collègues, M. Aynard ou M. Caillaux, ne soient heureux de l'éclairer.

Votre bien dévoué,

H. FOLLIN.

LA PROTECTION DE LA FILATURE DE LIN

La correspondance suivante a été échangée entre M. Guérin-Pellissier et M. Frédéric Passy.

Lille, 3 juin 1904.

Monsieur et très honoré Président,

C'est seulement aujourd'hui que je coupe, dans le *Journal des Economistes*, la page où se trouve reproduite votre lettre à M. le rédacteur en chef de cette Revue.

Voulez-vous me permettre de faire quelques constatations.

Le filateur de lin dont vous parlez et qui avait installé sa filature en 1861 était né malin. Il prévoyait la guerre d'Amérique, qui survint deux ans après et, raréfiant les arrivages de coton jusqu'à presque les supprimer, a permis, pendant deux ou trois ans, aux filateurs de lin de réaliser des bénéfices absolument exceptionnels, en raison de leur quasi monopole temporaire.

Certains filateurs ont pu, ces années, presque complètement amortir leur installation.

Au surplus, il est évident que si cette industrie avait ruiné tout le monde, il n'y aurait plus personne.

Une seconde remarque à vous soumettre et qui pourrait dispenser de toutes les autres, c'est qu'il y avait en 1864 par exemple 750.000 broches de lin; qu'en 1874 il n'en restait plus que 600.000 et en 1901 448.000. L'éloquence de ces chiffres me dispense de tout commentaire.

On voit ceux qui restent, Monsieur le Président, on ne voit plus ceux qui sont morts en route.

Je pourrais multiplier ces exemples, mais je pars dans une heure pour l'Italie, ce qui me privera du plaisir d'assister à la séance

de demain et je me borne à vous adresser ces réflexions du plus humble de vos collègues.

L. Guérin-Pellissier.

Neuilly, le 6 juin 1904.

Monsieur et honoré collègue,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à propos de mes observations insérées au *Journal des Economistes*.

Je ne conteste pas (je n'ai pas les éléments nécessaires pour les contrôler) les faits que vous avez empruntés à une brochure lilloise. Il y a toujours des industriels qui souffrent, comme il y en a qui réussissent; et les changements d'habitude du public, qui, dans le cas actuel abandonne la consommation des étoffes de lin, sont, comme toutes les variations du marché, des cas de force majeure. Je prétends seulement, d'une part, que souvent ceux qui se plaignent ne sont pas aussi malheureux qu'ils le disent; et surtout que ce n'est pas à la loi qu'ils doivent demander de leur assurer, aux dépens de leurs concurrents ou des contribuables, les avantages que l'inévitable mouvement des affaires vient leur enlever. L'industrie est un déménagement perpétuel, comme me le disait M. Schneider.

Agréez, Monsieur et honoré collègue, mes salutations les plus distinguées.

Frédéric Passy.

COMPTES RENDUS

FORCES PERDUES, par PIERRE BAUDIN. 1 vol. in-18, E. Flammarion, Paris.

Des forces perdues, il y en a en France, comme il y en a, croyons-nous, ailleurs, comme il y en a partout. M. Pierre Baudin a voulu indiquer celles qui, chez nous, mériteraient d'être mieux utilisées. Il a classé ses articles — car ce sont des articles antérieurement publiés dans les gazettes — sous quatre rubriques : 1° Défendons-nous; 2° L'hécatombe de la paix; 3° L'empire maritime; 4° l'Union de l'Europe. Et tous ces articles peuvent se rattacher par un caractère commun, car tous font apparaître les causes essentielles de nos faiblesses dans la concurrence entre les nations. C'est, du moins, ce que dit le prospectus annonçant le livre, et qui ajoute : « En constatant que le monde est pénétré des traces lumineuses de notre génie, et que nous avons porté au loin, avec un éclat singulier, la semence de nos idées, l'éminent écrivain s'étonne de notre étrange indifférence à récolter les profits. »

Il y a, dans le livre de M. Baudin, des observations critiques fort justes, si on les détache de l'ensemble. Il y a aussi beaucoup de réserves à faire sur les conclusions que d'ailleurs on ne démêle pas toujours très bien. Il nous est impossible de parler de tout. Nous devrons nous borner à quelques observations.

« Défendons-nous », dit-il, en faisant remarquer l'expansion industrielle et commerciale des Etats-Unis et de l'Allemagne. « Une invasion que les armes sont impuissantes à prévenir, celle des intérêts, prendra à notre insu, notre bien. Défendons-nous. Nous le pouvons. » Comment? par l'action et en nous armant pour la vie et le travail. Cela est une formule; elle ne suffit pas. Il ne suffit pas non plus d'avoir « un outil perfectible et bien en main. » Il faut que cet outil serve à quelque chose. Or, avec notre régime économique, avec tous les empêchements qu'éprouve chez nous le travail, à quoi peut servir cet outil?

Nos commerçants n'ont pas d'organisation et ne font pas de propagande à l'étranger. C'est le grand reproche qu'on leur fait. Mais comment les engager à une organisation et à une propagande coûteuses quand ils savent que, par suite de la répercussion sur les tarifs douaniers de l'étranger de nos propres tarifs, ils ne peuvent lutter avantageusement contre les concurrents?

Dans un autre chapitre : *La France crée, l'Allemagne produit*, M. Baudin, prenant pour exemple l'industrie des produits chimiques, nous montre l'Allemagne faisant fructifier à son avantage les découvertes de nos savants, et il en conclut à la création de nombreuses écoles professionnelles. Je ne m'y oppose pas, mais je réponds toujours : Encore faut-il que le commerce ait le placement des produits créés par les usines, ces usines fussent-elles peuplées des ouvriers les mieux préparés. Donnez au commerce toutes les facilités possibles et l'industrie se développera par les demandes du commerce. C'est celui-ci qui la remorque, et non elle qui remorque celui-là.

Dans une autre partie du livre, nous trouvons une note meilleure. Parlant de la guerre économique, que l'on a proposée, de l'Europe contre les Etats-Unis : « La France, dit M. Baudin, moins que tout autre pays, a intérêt à s'aventurer dans le conflit qu'on lui propose. Notre commerce avec les Etats-Unis s'accroît d'une manière continue et sensiblement à notre avantage. Ils nous envoient surtout le coton, le pétrole et le cuivre. Nous leur envoyons des matières artistiques et ouvrées. Leurs importations nous enrichissent puisqu'elles nous procurent ce qui nous manque, et nos exportations nous enrichissent plus, puisqu'elles sont l'œuvre de notre travail et de notre génie. Dans le rapport présenté par M. Michel Lévy, au nom du jury international de l'Exposition de 1900, se trouve caractérisé d'une manière saisissante le double service que nous rend le Nouveau-Monde. *Nos exportations coûtent en moyenne* 13.000 *francs par tonne et les matières importées par nous aux Etats-Unis, chez nous ne valent que* 460 *francs; c'est une proportion de* 1 *à* 280; *en d'autres termes, nos marchandises, à poids égal, valent* 280 *fois celles que nous recevons...* »

Mais alors quel danger courons-nous? contre quoi avons-nous à nous défendre? Et M. Baudin ajoute : « Est-ce à dire que sa propension (la propension du Nouveau-Monde) à nous envahir et à supplanter la civilisation ancienne ne soit un danger pour nous comme pour les autres? Je n'aurai garde de nier une si évidente vérité. Il importe, au contraire, que les peuples de ces continents résistent à son besoin de conquête. Le

progrès général est intéressé à cette lutte pacifique. Mais ce n'est ni à des conflits politiques, ni à des mesures économiques restrictives de la liberté que l'Europe doit demander la sauvegarde de ses biens et de l'œuvre intellectuelle qu'elle a édifiée malgré les divisions et les guerres. Qu'elle recoure à la paix efficace et désarmée, à l'exploitation de ses réserves d'humanité et de richesse conduite suivant des méthodes rationnelles par la pensée scientifique. »

M. Baudin est-il partisan de la liberté économique? Si oui, nous sommes d'accord avec lui. Mais on eût été heureux qu'il s'expliquât d'une manière plus nette et plus précise.

Il me semble que M. Baudin appelle un peu trop *forces perdues* tout ce que nous ne faisons pas et ce que font les autres. On veut — c'est la théorie protectionniste — que chaque peuple se suffise à lui-même, en tout et pour tout. Et l'on ne remarque point que l'échange de nos produits naturels, des marchandises portant la marque de notre génie ou dont la fabrication, pour des raisons diverses, nous est moins coûteuse, est plus avantageux que la production par nous-mêmes et contre la nature des choses des marchandises faisant la spécialité d'autres pays. C'est là, autant que j'ai pu le démêler, l'esprit du livre du côté économique, esprit qui se manifeste aussi à d'autres points de vue.

Ainsi M. Baudin est grand partisan des canaux dont il rêve de faire une concurrence, sinon aux chemins de fer, du moins aux Compagnies de chemins de fer. Je sais qu'il proteste, qu'il veut seulement l'utilité publique. Mais qu'on lise le livre : son sentiment, à maints endroits, apparaît clairement. Certes, nous n'avons pas à prendre ici la défense des chemins de fer : on cherche aujourd'hui, et l'on cherchera de plus en plus le mode de transport le plus rapide. Nous ne sommes pas opposé aux canaux, s'ils peuvent être utiles. Mais il y a une mesure en tout, et le coût du programme des grands travaux dépassera évidemment les avantages qui en résulteront. Nimporte. Faisons des canaux. Les autres en ont. Faisons des canaux en dépensant des sommes folles, plus de 703 millions, sur le papier, c'est-à-dire sans compter l'imprévu, dussent-ils ne servir à rien, fussent-ils irréalisables.

Il y aurait beaucoup à dire sur cet ouvrage où l'on trouve parfois de bons passages — j'en ai cité un — mais dont le vrai sens et la portée, quoiqu'en dise le prospectus élogieux des éditeurs, échappent un peu. Peut-être est-ce ma faute, et non celle de l'auteur.

MAURICE ZABLET.

LA QUESTION INTERNATIONALE DES JEUX DE BOURSE EN EGYPTE, par EM. VERCAMER. — 1 vol. in-8°, Bruylant-Christophe à Bruxelles et Chevalier-Marescq à Paris, 1904.

En présence des divergences d'opinion qui, d'après le gouvernement égyptien, se sont produites dans les décisions de la Cour mixte d'Alexandrie à propos des marchés à terme qui se résolvent d'ordinaire par le règlement de différences, ledit gouvernement a demandé l'adhésion — adhésion qui lui est nécessaire — des puissances contractantes de « la Réforme judiciaire » égyptienne, afin de proclamer la validité de ces marchés par un texte législatif qui s'inspirerait de la loi française du 28 mars 1884.

C'est contre ce projet que dans son livre, véritable réquisitoire contre les marchés à terme en général, et en particulier contre les marchés à terme sur denrées agricoles, s'élève M. Vercamer. Il proteste d'abord contre l'allégation qu'il y aurait eu des divergences dans les décisions de la Cour d'Alexandrie. Sur ce point, il doit être bien renseigné, puisqu'il est un des membres de cette Cour. « Aucun arrêt, dit-il, n'a proclamé la nullité d'un marché à terme pour ce seul motif qu'il n'aurait abouti, à l'échéance, qu'au règlement d'une différence : et, d'autre part, la jurisprudence de la même Cour a toujours tenu pour nuls les contrats qualifiés marchés à terme, dès qu'ils ne constituent, en réalité, que de simples jeux de Bourse, c'est-à-dire des paris sur les fluctuations des cours. » La distinction est un peu subtile, semble-t-il, et c'est à la Cour qu'il appartient de décider s'il y a jeu ou non. On comprend que les intéressés désirent être fixés et ne pas être sous la dépendance arbitraire d'une Cour qui ne doit pas être tendre, si tous ses membres sont aussi anti-termistes que M. Vercamer.

Il donne pour épigraphe à son livre, ce verset du Coran : « Le jeu est une abomination inventée par Satan... » Nous nous garderons bien de contredire le Coran, et certes nous croyons qu'il vaut mieux ne pas jouer. Or, l'on joue beaucoup et sur toutes sortes de choses à la Bourse d'Alexandrie, et l'on comprend la grande colère — car il a l'air fort en colère — de M. Vercamer en présence de cette abomination. Que pourront cependant les réglementations législatives si l'anathème du livre sacré ne sert à rien ! Mais là n'est pas la question. Il s'agirait de déterminer exactement ce qui est jeu de ce qui est spéculation légitime, de la spéculation utile au commerce et à la prospérité des peuples. Or, cette distinction nous ne la voyons pas nettement dans le livre de M. Vercamer,

malgré certains caractères assez vagues qu'il indique et où les antitermistes eux-mêmes semblent être peu d'accord. Aussi bien, la distinction ne pourra jamais être établie, et c'est pour cela que la liberté, ici comme ailleurs, est le meilleur parti à prendre. Si nous disons avec M. Naquet que cite M. Vercamer : « Tant pis pour ceux qui s'aventurent sur le pavé de la Bourse sans rien connaître à ce qui s'y passe », il nous répondra : « Oh ! la belle maxime ! » La réponse n'est pas suffisante.

M. Vercamer, bien qu'il s'en défende, ne fait aucun cas du côté utilitaire de la question : « Les enseignements de l'Economie politique, nous sommes loin de les dédaigner ; mais ce n'est ni le lieu, ni, pour nous, le moment d'en aborder l'examen ; à quoi bon ! la question a été définitivement tranchée par les législations les plus récentes, comme par le projet belge de M. Lejeune. C'est l'affaire des économistes, non celle des juristes, de démolir les théories légales. » Donc, pour les juristes, toutes les théories sont bonnes dès qu'elles sont légales. « Oh ! la belle maxime ! » pourrions-nous dire à notre tour à M. Vercamer, et aussi la belle moralité !

« Le principe de la Bourse, dit M. Vercamer se citant lui-même, c'est que les affaires sont les affaires. » Il est bien évident que l'on ne va pas à la Bourse pour y entendre des sermons sur la charité chrétienne ou, puisqu'il est question d'Alexandrie, la lecture du Coran. Mais parce que l'on y va faire des affaires, il ne s'ensuit pas, par cela seul, que ces affaires soient malhonnêtes. « La magistrature, ajoute-t-il, a pour principe que le droit, c'est le droit. » Mais qu'appelle-t-on le droit ? Est-ce donc, en bonne justice, tout ce qui est légal, même quand la légalité, comme il arrive trop souvent, n'attrape pas d'entorse dans ces endroits qu'on appelle les tribunaux ?

PourquoiM. Vercamer néglige-t-il le point de vue utilitaire, le point de vue économique. Il demande sa réponse au jurisconsulte belge Laurent : « Peu importe que les jeux de bourse multiplient les spéculations et vivifient le crédit. Le législateur écarte tout ce que les économistes peuvent dire, en invoquant la morale : la morale domine l'Economie politique, comme le but domine le moyen. S'il est nécessaire que les Sociétés soient riches, il est nécessaire avant tout qu'elles soient morales... » C'est fort bien dit. Mais ici encore je demande où est la morale dans ce qu'on appelle le droit ; je demande si la morale se règle sur des prescriptions législatives. Et, pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait contradiction entre la richesse des peuples et leur moralité. M. Laurent ajoute : « Je croyais que le travail et l'économie étaient

les seuls fondements solides de la fortune des particuliers. Me serais-je trompé ? » Je crois que M. Laurent se trompe en effet, car, surtout dans nos société modernes, qu'est-ce qui développe le travail et par suite permet l'économie, si ce n'est la spéculation ?

Je ne prends pas ici, bien entendu, la défense des joueurs de la Bourse d'Alexandrie ou d'ailleurs. Je relève seulement des opinions fausses en économie politique, fausses aussi en morale sociale. Quant à la morale particulière, c'est l'affaire de chacun qui s'arrange comme il peut soit avec le Coran, soit avec l'Evangile. Je ne parle pas du droit qui avec le faux est dans son élément. Mais veut-on savoir pourquoi la spéculation boursière irrite tant de personnes d'ailleurs fort honorables, comme, par exemple, les agriculteurs protectionnistes ? J'en trouve la raison dans une citation encore de M. Vercamer, car M. Vercamer cite beaucoup : « Je crois, disait M. Paisant au Congrès de la vente du blé tenu à Versailles en juin 1900, que la nécessité de se couvrir sur le marché de Paris est, pour la meunerie française, le résultat de la mauvaise détermination actuelle des cours et des écarts inattendus qu'entraîne la spéculation fictive ; il y a là un véritable impôt prélevé par les Bourses, ou plutôt par ceux qui les exploitent, sur l'agriculture et le commerce de la France ; j'espère qu'avec le temps il nous sera possible de nous en affranchir par l'organisation commerciale de la vente de nos produits... Mais dès à présent, la suppression des joueurs « outsiders » serait un progrès considérable. En écartant du marché les joueurs étrangers au commerce, nous forçons les commerçants et les industriels à couvrir leurs ventes par des achats à d'autres commerçants ou à d'autres industriels, et ces achats auront beaucoup plus de chance d'être basés sur des besoins réels de la consommation. Lorsque plus tard, grâce à l'organisation des coopératives agricoles, les achats à terme pourront être faits, même pour de longues périodes, directement aux producteurs, le commerce prendra l'habitude de se couvrir d'une vente à terme réelle par un achat réel en culture, et l'influence néfaste des Bourses de marchandises *abstraites*, comme les appelle d'une façon si heureuse M. le Dr Rœsike, sera supprimée. »

Qu'est-ce à dire, en un français clair et net, sinon ceci : Messieurs les commerçants qui faites vos affaires sur ces marchés qu'on appelle des Bourses de commerce, déguerpissez bien vite. Otez-vous de là que nous nous y mettions. Nous sommes les producteurs, nous ferons bien nous-mêmes le commerce de nos produits, mais vous ne serez plus là pour empêcher, par vos achats et

vos ventes, la cherté illimitée que nous rêvons et dont le bon consommateur fera les frais.

Un mot encore. Quelle organisation pour les Bourses préfère M. Vercamer? Deux systèmes lui paraissent acceptables : celui qui abandonne la question de la validité des marchés à terme à l'appréciation équitable du magistrat et qui est suivi en Angleterre, en Belgique, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et en Suisse; ou celui qui tient pour valable *à priori* toute opération faite par l'intermédiaire d'agents soumis à une rigoureuse surveillance administrative et en conformité d'usages strictement réglementés : c'est le régime de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. Mais il repousse le système français où l'opération de Bourse est livrée à la discrétion d'usages non réglementés législativement et qui est, dit-il, abominable.

Il y a un quatrième système qu'oublie M. Vercamer, celui de la liberté des transactions dans un marché libre, sous le régime du droit commun. Mais c'est là un rêve d'économiste. Les interventions abusives n'auraient plus rien à voir dans nos affaires, et ce serait bien là sans doute l'abomination inventée par Satan.

MAURICE ZABLET.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS ET RÉFLEXIONS A PROPOS DE LA ZONE FRANCHE DE LA HAUTE-SAVOIE, par LÉONCE DUPARC. — 1 vol. in-8°, Hérisson à Annecy, 1902. — RÉPONSE D'UN SIMPLE CITOYEN A DEUX SÉNATEURS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES A PROPOS DE LA ZONE FRANCHE DE LA HAUTE-SAVOIE, par LÉONCE DUPARC. — 1 br. in-8°, Hérisson à Annecy, 1903.

L'auteur de ces deux brochures demande la suppression de la zône franche de la Haute-Savoie, et il appuie sa thèse d'arguments historiques, économiques, financiers et politiques. La zone, dit-il, est une institution antifrançaise, Napoléon III ne l'ayant créée qu'en faveur de l'étranger, au détriment du commerce français et au profit du commerce génevois. Il a, à ce sujet, des considérations curieuses. Il semble qu'elles devraient relever surtout de l'histoire diplomatique, et M. Léonce Duparc procède surtout par des déductions auxquelles semble manquer la preuve positive. Napoléon III s'est souvent trompé dans sa politique, la preuve n'en est plus à faire; mais il serait peut-être injuste de l'accuser de l'avoir fait consciemment, à dessein, poussé par des sentiments antifran-

çais. Il eût travaillé contre lui-même, plus encore que contre le peuple qu'il gouvernait.

Si, au point de vue économique, la zone franche profite à la Suisse, elle profite aussi à la France, à une partie du moins de la France. Et si les habitants de Genève achètent et vendent aux zôniers, c'est qu'apparemment ceux-ci et ceux-là y trouvent leur compte. On va trop souvent à Genève, on s'y donne des rendez-vous, on s'y offre des dîners. Si Genève, nous semble-t-il, offre plus de commodité et d'attraits, en quoi la zone en est-elle responsable, à moins de mettre une barrière pour les personnes, comme on veut en mettre une pour les marchandises?

La zône est inconstitutionnelle, comme contraire au principe de l'égalité des Français devant la loi. 170.000 habitants ne paient pas l'impôt des douanes auquel sont assujettis les autres Français. On pourrait retourner l'argument et dire : Pourquoi les autres y sont-ils soumis, à leur grand préjudice? Nous ne nions pas qu'il n'y ait là quelque anomalie. A qui la faute? Il faut supprimer la zône, dit l'auteur, ou par une loi rapportant le décret du 12 juin 1860, ou par la substitution au régime protectionniste actuel d'un régime de libre-échange complet entre la France et ses voisins, hypothèse de réalisation fort lointaine. M. Léonce Duparc, dans la seconde partie de son dilemme, donne la vraie solution du problème, et si l'hypothèse de réalisation n'est pas prochaine — nous le croyons comme lui — nous en concluons que le protectionnisme met obstacle à la seule bonne solution des relations économiques des peuples.

Quant aux autres arguments de l'auteur, que la zone crée une situation dangereuse au point de vue de l'intégrité du territoire de la République française, qu'elle nuit à la bonne administration du département de la Haute-Savoie, à la bonne harmonie des habitants, nous les croyons indiqués un peu pour les besoins de la cause. En effet, si l'on suppose la Haute-Savoie divisée en deux départements, l'un zônier, l'autre non-zonier, l'argument tombe. Avec notre manie d'uniformité, ne voyons-nous pas en lutte les intérêts économiques des diverses parties de la France, les populations rurales cherchant leur intérêt dans une protection mal entendue, les villes commerçantes dans le libre-échange? N'est-ce donc point dans la liberté, procurant à ce point de vue une grande décentralisation, qu'on trouverait le remède aux anomalies, aux abus, aux injustices mêmes dont nous souffrons?

C'est pousser sans doute un peu loin la crainte prophétique que de voir déjà la République helvétique s'annexer la Savoie, parce que la Prusse nous a enlevé l'Alsace-Lorraine. Cette liberté, même

partielle, même limitée, des échanges, nous semble bien plutôt un gage de paix entre la France et la Suisse.

Telles sont les réflexions que m'inspirent les deux brochures de M. Léonce Duparc, qui ont leur mérite, et que l'on apprécierait davantage, si elles ne semblaient inspirées par cet esprit d'antagonisme que le protectionnisme a développé chez nous à un si haut, à un trop haut degré.

MAURICE ZABLET.

L'UNIFICATION DES BILANS DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS, par M. EUGÈNE LÉAUTEY. Br. in-8°. Paris. Librairie comptable et administrative.

Dans la pratique des affaires, lorsqu'on désire entrer en rapport avec une Société par actions, on s'entoure des plus nombreux renseignements qu'on est à même d'obtenir. Parmi ces renseignements, ceux qui se rapportent aux bilans ne sont jamais omis. En étudiant ceux de diverses années, on cherche à y trouver des indications précises sur la marche de la Société, sur ses ressources et ses risques, en un mot, on s'efforce d'en tirer tout ce qui peut indiquer la confiance qu'on peut y avoir. Mais tous ceux qui, par nécessité, ont eu à consulter des bilans, à les étudier, savent combien il est délicat et difficile d'en conclure quelque chose d'absolument certain. Non seulement les éléments diffèrent du tout au tout pour des sociétés faisant des opérations semblables, mais encore le groupement, voulu ou non, de certains articles du bilan suffit pour changer complètement les conclusions à en tirer. Tout ceci a été constaté maintes fois, des procès trop nombreux ont montré la facilité avec laquelle des gens habiles arrivaient à faire dire aux chiffres le contraire de la vérité. Le mal étant indiqué, le remède se présentait de lui-même : trouver le moyen de donner des bilans vrais.

La question se trouvait nettement posée, et, c'est ainsi qu'elle a été comprise par l'*Institut international de statistique*, qui l'avait portée à son ordre du jour pour le Congrès de Budapest. C'est aussi le but que poursuivait la Commission extra-parlementaire, et le questionnaire, rédigé par M. A. Neymarck et présenté dans la séance du 10 mai 1903, ne différait pas au fond de celui qui avait été donné par l'*Institut international de statistique*.

La Commission extra-parlementaire s'est bornée à voter qu'il n'y avait pas lieu à réglementation, mais, au Congrès de Buda-

pest, de nombreux et intéressants mémoires avaient été adressés. Evidemment, les auteurs n'avaient ni les mêmes vues, ni les mêmes idées, et la lecture de leurs mémoires en donne la preuve; mais ils n'en fournissent pas moins d'utiles indications, et c'est l'absence d'une doctrine commune qui conduit à des résultats peut-être plus dissemblables en apparence qu'en réalité.

A son tour, M. Eugène Léautey a voulu répondre aux questions posées, et il l'a fait avec toute l'autorité que donne la pratique unie à la théorie. On sait le rôle joué par M. Leautey dans l'organisation de l'enseignement de la comptabilité, la part qu'il y a prise par ses travaux personnels, par ses livres de théorie pure ou d'application à des commerces ou des industries déterminés. Pour répondre aux questions posées, M. Léautey n'a eu généralement qu'à reprendre ou à développer les considérations existant, soit dans ses volumes de comptabilité, soit dans son *Traité des inventaires et bilans;* il a donc pu nettement indiquer ce qu'il faut entendre par *actif* ou *passif* d'une société, quels éléments doivent y figurer et dans quelles conditions, les errements qu'il convient d'adopter pour l'évaluation de valeurs variables,telles les valeurs mobilières. Enfin, et c'est la chose la plus importante de sa brochure, il a établi une formule de bilan, où tous les comptes sont méthodiquement placés, et qui peut servir à toutes les sociétés, le cadre étant suffisamment flexible pour se prêter à toutes les combinaisons, les groupements adoptés ramenant le tout à la division préalablement établie.

Mais, après avoir déterminé comment le bilan doit être préparé, M. Léautey s'occupe de sa vérification. Actuellement,et en dehors de la direction et des services de la comptabilité de chaque Société, la vérification est faite par les commissaires des comptes. Ces derniers sont le plus souvent choisis parmi les actionnaires, et les intérêts directs qu'ils ont dans l'affaire doivent les inciter à une certaine vigilance, mais ne peuvent évidemment les douer de connaissances particulières. Or, M. Léautey voudrait que les commissaires des comptes fussent toujours choisis parmi les personnes ayant des connaissances sérieuses et reconnues en comptabilité, en attendant qu'il existe chez nous quelque chose d'analogue aux *chartered accountants* d'Angleterre et d'Ecosse. L'utilité d'une telle proposition est évidente; malheureusement cela ne signifie pas qu'elle ait chance d'être immédiatement adoptée.

Par la solution qu'elle présente d'une question particulièrement importante, comme par les vues générales qu'elle renferme, la brochure de M. Léautey mérite d'être lue et sérieusement étudiée. Présentés et contrôlés comme il le demande, les bilans seraient

plus faciles à comprendre, mais, par contre, serviraient beaucoup plus difficilement à masquer des opérations dont les actionnaires finissent généralement par payer les frais. Ce serait donc double avantage.

G. FRANÇOIS.

PAUVRE ET DOUCE CORÉE, par GEORGES DUCROCQ. 1 brochure avec illustrations. Librairie H. Champion. Paris 1904.

Il est, nous dit l'auteur dans les dernières lignes de son charmant petit livre, un proverbe coréen grandement applicable à la situation de ce gentil peuple affiné et rêveur qu'un sort contraire semble toujours poursuivre : « Quelques-uns sont nés pour le sourire et d'autres pour les larmes. » La nature ne s'y est pourtant pas montrée plus avare qu'ailleurs. Mais le Pays du Matin calme est depuis tellement longtemps la proie des nobles d'abord, puis des mandarins auxquels le moindre signe d'aisance dans les hameaux devient prétexte à nouvelles exactions, que l'engourdissement, l'inertie ont pris la place de l'activité et de l'esprit d'entreprise. Parviendra-t-on jamais à galvaniser le Royaume Ermite? Pourquoi pas? Là comme partout il y a des hommes probes, honnêtes, travailleurs, énergiques; ou bons organisateurs et administrateurs, témoin ce tout-puissant ministre sorti des rangs des paysans dont parle M. Ducrocq en un de ces tableautins finement dessinés dans lesquels il retrace ce qu'il a pu voir de la vie coréenne. Le pays est peu connu — et tout d'actualité —, nous puiserons donc, un peu plus longuement que ne le comporterait sans doute son intérêt économique, dans cette brochure sans prétention scientifique. Si pour bien comprendre un peuple il faut, dit-on, l'aimer, l'auteur nous semble tout à fait qualifié pour décrire la vie et les mœurs des Coréens; nous espérons que sa partialité ne s'est pas trop exercée en leur faveur...

Séoul est un grand village aux toits de chaume qu'on aurait peine à prendre pour la capitale de la Corée, si ce n'étaient l'immense étendue que couvrent ses cabanes enfumées et la ceinture de remparts et de portes monumentales qui l'enserrent. Les chaumières annoncent une grande pauvreté mais ne sont pas tristes, grâce à la lumière extrêmement pure et délicate qui les enveloppe. Les rues font des détours capricieux suivant la position des logis; pourtant quelques larges chaussées traversent la cité de part en part et tracent dans les quartiers confus de belles lignes droites.

Séoul est dominée au nord par le Pou-Kan, au sud par le Nam-San. Le Pou-Kan est une montagne altière qui servait autrefois à la défense; elles est restée couverte par un rempart et des tours qui se détachent nettement sur sa crète. La campagne aux portes de la capitale est riante, et variée par des côtes, des plis de terrain, une suite de vallons fermés et paisibles où les villages sommeillent sous de vieux châtaigniers. Les champs sont en rizières mais la culture a respecté les bouquets d'arbres, les troncs élancés des saules. Les chemins, souvent taillés dans le roc, serpentent entre les potagers, les vergers de pruniers, de mûriers et d'abricotiers; ils sont animés par les allées et venues de paysans en habits blancs qui poussent leurs taureaux, de femmes qui vont à la fontaine une cruche noire sur la tête. Nul ne se presse, car la lumière est douce, l'air léger et la race paisible. Lorsqu'on quitte la route mandarine pour s'enfoncer dans les gorges du Dou-Kan, le paysage devient sévère et les maisons rares : ce ne sont plus que des hameaux de montagnards perdus dans un chaos de pierres. Les montagnes sont décharnées, à pic, d'une grandiose sauvagerie : elles menacent le ciel de leurs dents de scie et les remparts qui suivent la ligne des sommets feraient de cette position une citadelle imprenable si les Coréens voulaient se battre. Au printemps, ce ravin désolé est couvert de violettes et de pivoines; les gens de Séoul y viennent jouir de la vue : par un temps clair, du sommet du Pou-Kan, on peut apercevoir un grand morceau de la Corée. On a sous les yeux un pays rugueux, découpé comme un échiquier par des monts qui dressent en tous sens leurs têtes dentelées, barricadé dans ses rochers, partagé en une foule de vallées impraticables qui se défendent d'elles-mêmes. Elles ont jalousement protégé les vieilles mœurs et les naïves coutumes; les conquérants sont passés sur les grandes routes sans pénétrer au cœur du pays. En sera-t-il cette fois-ci comme précédemment? Nous n'oserions être aussi affirmatif que l'auteur.

Le Nam-San — à la crête couronnée par un petit temple — est plus abordable; c'est la promenade d'été des citadins qui, assis sous les grands pins, contemplent de là, leur capitale. L'immense étendue de la cité et le cirque superbe des montagnes qui l'entourent ne se découvrent bien que de là. Séoul donne l'impression d'une ville modeste, bâtie à peu de frais, mais nullement misérable. Chaque Coréen a son logis. La maison coréenne (même à Séoul) est, au reste, des plus primitives : une fois la terre tassée, on y plante des poteaux qui soutiennent les poutres transversales et forment une solide carcasse. Le menuisier arrive ensuite avec ses lattes et construit une case à claire-voie. Pour que la bise n'entre pas, on

appelle enfin le maçon qui gâche de la boue et de la paille hachée, l'applique sur le bois et, pour lui donner de la consistance, y met des rangées de pierres, chacune bizarrement retenue par une ficelle. Les habitations des pauvres ne sont calfeutrées que de tiges de sorgho et de papier. Les murs tombent souvent en poussière, on ne les rebâtit que lorsque le froid se fait trop sentir. La maison n'a pas d'étage, elle n'a qu'une ou deux pièces qui, sur la rue, prennent jour par une lucarne, mais sont largement éclairées par les cours intérieures fleuries d'un pot d'œillet; l'idéal serait d'avoir un jardin, mais cela n'est permis qu'aux nobles et à l'empereur.

Le visage des Coréens ne ressemble nullement à la face des jaunes. Le sang des races du Nord s'est mélangé dans leurs veines à celui des Mongols et a produit un beau type d'homme vigoureux, rudement charpenté, d'une taille imposante, au front saillant, poli et découvert, aux yeux non bridés et à la figure très barbue. L'expression est placide, l'œil fin, rêveur, et on remarque en général beaucoup d'aménité et de bonhomie dans les manières. Les Coréens ne désirent que la tranquillité. Leurs femmes sont grandes, élancées, la taille assez ferme pour porter sur la tête de lourds fardeaux, assez souple pour demeurer accroupies de longues heures au bord des fontaines. Le visage bien marqué a souvent une expression de gravité touchante, une sérieuse douceur qui contraste avec l'insouciance des hommes : c'est que les fatigues de la vie sont pour elles. En vieillissant elles conservent l'éclat de leurs yeux noirs et la majesté de la démarche. Il en est de fort belles, d'une beauté toute en finesse et en fragilité qui semble l'héritage d'une très vieille race engourdie mais non point déchue. Le luxe de ces pauvres gens est dans leur chevelure, qu'hommes et femmes conservent longue; il faut qu'une Coréenne soit au dernier degré de la misère pour la vendre à un perruquier chinois.

Le blanc domine dans le costume coréen. Les rues de Séoul ont toujours un air de fête grâce à ces vêtements clairs. Aussi loin qu'il s'expatrie, le Coréen garde son habillement blanc. La couleur est laissée aux jeunes gens, aux femmes et aux enfants. Malgré la sécheresse habituelle de l'air, l'habit des Coréens est peu pratique car ils portent de la toile dans un pays où il fait très froid l'hiver. Pour se préserver de la boue, ils ont de hautes semelles et des patins de bois qui les obligent à marcher fort lentement. Ils endossent par-dessus leur costume des redingotes en fibres d'orties aussi déchirables que des toiles d'araignées; ils ignorent les boutons et n'usent que de rubans. Les femmes s'embarrassent dans de vraies crinolines; les jupes remontent jusque sous les bras et les corsages couvrent à peine leurs épaules. Dehors elles se cachent la tête sous

un grand manteau de soie aux manches flottantes et avancent difficilement, puisqu'elles n'ont ni les bras ni les jambes libres. Mais la vie n'est jamais pressée en Corée !

Malgré l'extrême modicité de ses ressources, le Coréen est heureux ; le citadin surtout, car la rue offre des distractions qui lui suffisent. On flâne beaucoup à Séoul et les rues sont fort animées : passants, marchands ambulants, attroupements autour des échoppes, cortèges des mariages, des enterrements, etc. On ne fait que du petit commerce dans la capitale,mais les boutiques sont nombreuses et les métiers encore divisés par quartiers. Aux funérailles des empereurs, chaque corporation défile avec sa bannière. Les Coréens réussissent bien la menuiserie et la marqueterie, spécialement dans les provinces du Nord — particulièrement celle de Ping-Yang qui fournit à la capitale ses meilleurs soldats, son mobilier et ses danseuses — où les qualités paysannes se sont le mieux conservées. Les parcheminiers ont le plus d'ouvrage car le papier est la première industrie coréenne. Il sert à tout : huilé, il a la solidité de la toile ; broyé, il est dur comme pierre. On en fait des cloisons, des parquets, des vitres, des boîtes à chapeaux, des corbeilles et des seaux pour puiser de l'eau. Dès qu'une goutte de pluie tombe, le Coréen tire de sa poche un cornet de papier dont il se coiffe. Le meilleur abri contre le froid,c'est une bonne cape de papier. Voilà bien longtemps que la Corée excelle dans la fabrication du parchemin ; elle en est toujours le grand fournisseur de la Chine. Quoique les Coréens aient fabriqué les fines porcelaines bien avant les Japonais, il n'y a plus aujourd'hui de porcelainiers en Corée ; on n'y fait que de grossières poteries d'usage courant. Mais il existe des métiers qui ne trouveraient guère à vivre ailleurs : tels les marchands d'épaulettes, de manchettes et de cuirasses de jonc pour donner de la rigidité aux habits de toile et les préserver du contact de la peau pendant les chaleurs de l'été. De tous, les plus achalandés sont les marchands de chapeaux. Les Coréens ont des goûts simples, sauf pour leurs chapeaux qui sont compliqués et coûteux. Ils rappellent nos hauts de forme, mais paraissent encore plus ridicules juchés sur des chignons comme les leurs. On porte un chapeau suivant sa fortune et son rang ; et bien qu'ils ne diffèrent que par la qualité du crin, un Coréen ne s'y trompe pas. Pour n'en pas porter, il faut être un coolie ou en deuil, c'est-à-dire réduit à la grosse cloche de paille. Le couvre-chef reste toujours solidement fixé sur la tête, fût-ce même au passage de l'empereur.

Les enterrements se font de nuit et sont prétexte à grands cortèges. Les cimetières de Séoul sont à quelques heures de la ville dans des vallons écartés et abrités du vent. Le choix du tom-

beau est l'affaire du géomancien. Selon le rang du défunt on augmente les précautions prises contre les diables. Par mesure de sécurité et d'orgueil, les nobles se font enterrer sur leurs domaines. Aux empereurs ou impératrices, une vallée entière sert de fosse et, afin que le mort repose en paix, son approche est militairement gardée. Le deuil est sévère en Corée et la religion commande de venir visiter les morts, mais « l'herbe n'est jamais coupée sur le tombeau d'un oncle », dit un proverbe du pays.

Les mariages sont, plus encore, l'occasion de brillants cortèges qui traversent Séoul en plein jour. Pour cette solennité les robes de gala sortent des armoires et les coiffeuses dressent ce monument de grosses tresses et de fleurs qui est la suprême élégance des femmes. La noce passe d'un train si rapide qu'on n'a guère le temps de l'étudier, mais on en reste ébloui : couleurs tendres, particulièrement aimées, en général, des Coréens, ou remarquablement vives et crues, préférées par d'autres, forment un ensemble surprenant. De ce jour, la vie nouvelle que commence la jeune épousée sera celle d'une recluse reléguée dans une arrière-boutique, loin de la rue qu'elle n'apercevra que dans ses rares sorties, voilée. Se lever au petit jour, quand la lune brille encore, apprêter le riz, le vermicelle, le bouillon de chien ou de citrouille, faire cuire des gâteaux et surtout taper sans relâche les vêtements du mari jusqu'à ce qu'ils brillent : voilà sa destinée. (Séoul est une grande blanchisserie où le tic-tac des battoirs ne s'arrête jamais; les femmes travaillent pour que leurs maris resplendissent et ainsi pensent les Coréens, la vie est bien faite!) Heureuses celles qui tombent sur un homme fidèle et indulgent qui autorise les visites à la voisine et le cabinet de lecture... L'étranger ignore toujours la vie privée du Coréen qui, sur ce sujet, est impénétrable. Entre-t-il à l'improviste dans une maison, les femmes se sauvent en claquant les portes.

Alors qu'ils ne peuvent jouir de la campagne, aux jours de pluie ou l'hiver, les Coréens s'en donnent l'illusion avec les paravents. Leurs peintres ont le talent de jeter sur le morceau de soie les fleurs, les vols de cigognes, les coins de pays, etc., qui prouvent qu'ils ont su regarder la nature et s'y intéresser. Leur art est peut-être un peu superficiel, mais il est infiniment varié et amusant comme les paysages de Corée. Même le plus humble badigeonneur qui barbouille les papiers dont le pauvre Coréen égaie son misérable logis, montre de l'imagination dans ses productions.

Les lettrés coréens apprennent le chinois et composent en cette langue des poésies savantes à l'instar des classiques. Mais elles ne touchent pas l'homme du peuple qui a sa poésie nationale, des chansons et des odes en coréen, où il retrouve les événements de sa

vie, ses peines et ses espoirs. Le sens vif de la poésie n'a jamais manqué chez les habitants du Royaume Ermite ; bernés par leurs voisins, ils ont beaucoup vécu dans le rêve. N'adoraient-ils pas les étoiles jusqu'au XVI[e] siècle ? Ils ont en outre une littérature sentencieuse, des proverbes à l'usage de la vie qui dénotent un bon sens moqueur et un esprit ouvert, sans malice, sur les ridicules. Il en est qui font allusion à l'humble posture de la Corée comprimée et foulée par ses voisins : « Quand les baleines combattent, les crevettes ont le dos brisé ; » d'autres ou le pauvre rumine les maux qu'il endure, le cœur révolté : « Même un ver de terre se souvient d'avoir été foulé aux pieds. »

Les nobles mènent une existence plus délicate et plus maniérée que celle du peuple ; ils s'en distinguent d'abord par la jaquette de soie et le diadème de crin, ils portent des pelisses et circulent en chaises, comme les danseuses. Leur naissance leur donne droit aux honneurs et aux mandarinats dont ils se déchargent sur des secrétaires. Les plus intelligents écrivent des vers chinois ou la chronique du règne, mais n'ouvrent jamais un seul de ces romans dont se délecte la populace. L'un d'eux, plus hardi, entreprend de mener une existence à l'européenne, bien qu'il soit de vieille race impériale et n'ignore pas que ses aïeux ont su vivre avant les nôtres ; son bonheur est de donner à ses hôtes d'Europe l'illusion qu'ils se retrouvent dans leur pays ; mais dès qu'ils seront partis il retournera dans son vieux logis coréen, blotti derrière le neuf. Il est fier de sa maison moderne, mais il n'est heureux que dans l'ancienne... Un gentilhomme doit courir les honneurs ou végéter. Le seul métier qu'il puisse exercer sans déroger est celui de libraire qui n'enrichit guère.

Pour le peuple, noble, lettré ou mandarin, c'est tout un : c'est le maître, l'œil qui guette les écus. L'âpreté du fisc empêche le Coréen de rien faire. Hors de son pays, en Sibérie, il travaille ferme et amasse un pécule. Il serait donc plus diligent si le gouvernement était moins exigeant. L'argent si durement ravi au peuple sert à payer les caprices de l'empereur, ses réceptions, ses dîners et ses feux d'artifice, ses pompeuses et coûteuses sorties, ses emplettes de chevaux ou d'éléphants, les distributions de riz aux gens de la capitale et la solde de l'armée. Ceci est la grosse dépense depuis que les Coréens ont licencié leur milice et formé des régiments à l'européenne : infanterie et cavalerie ont, dit-on, encore bien de la peine à manœuvrer au commandement. Depuis l'assassinat de l'impératrice, le vieux palais entouré d'immenses jardins, situé au pied du Pou-Kan a été complètement abandonné ; l'empereur s'est

réfugié au centre de Séoul, dans le quartier des Légations; il donne ses audiences la nuit.

Le dernier des coolies se prive au-delà du possible pour que son fils apprenne à lire au moins le coréen et les marmots de la populace s'asseyent sur les bancs de l'école à côté des enfants nobles. Chez tous l'ardeur d'apprendre est la même; le respect dont ils voient les lettrés environnés augmente leur désir de s'instruire. Les plus intelligents étudient le chinois pour entrer dans la classe des interprètes, la seconde après la noblesse. Ceux qui n'auront pu aller plus loin que le coréen trouveront plus tard un passe-temps dans la lecture des romans, mal imprimés sur du papier grossier, mais bourrés d'aventures merveilleuses. Après l'école enfantine et férus de chinois, les jeunes ambitieux coréens passent à l'école étrangère. La Corée est un pays faible, l'étranger y est puissant. Bien que la France n'ait sur elle aucune convoitise, elle y possède quelque influence par les chemins de fer, les mines, le service des postes : l'école française est donc fréquentée; les élèves y sont des jeunes gens avec la natte ou des pères de famille avec le chignon.

Comment ne pas souhaiter à la population si pleine de douceur et de bonne volonté dépeinte par M. Ducrocq que le Cosaque autant que le Japonais sachent respecter sa tranquillité et que, promptement débarrassée de ces très turbulents et voraces voisins et envahisseurs (puis en réformant son trop rapace gouvernement) elle continue de mener la vie simple et paisible de ses ancêtres tout en s'adaptant dans la mesure nécessaire aux exigences de la vie moderne. Mais n'est-ce pas un rêve irréalisable?

M. LR.

A TRAVERS LA TRIPOLITAINE, par H. M. DE MATHUISIEULX, chargé de mission par le ministre de l'Instruction Publique. Préface de M. L. Bertrand. 1 vol. orné de gravures. Hachette et Cie, éditeurs. Paris 1903.

Ce livre était écrit bien avant que les récents résultats de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre n'eussent porté à parler en termes plus amènes de la soi-disant éternelle ennemie. Cela explique donc les phrases un peu vives par lesquelles on dénonce, dans la préface, le péril anglo-saxon. Assurément, chacun est libre d'exprimer son opinion, pourtant, encore y faut-il mettre des formes... Ceci dit, suivons l'auteur dans un pays jusqu'ici inaccessible en beaucoup de ses parties, de par la volonté du gou-

vernement turc, et voyons dans quelle mesure il est susceptible de se développer lorsqu'il s'ouvrira entièrement à tous, ce qui, malgré de nouvelles décisions restrictives, ne saurait sans doute tarder.

C'est à la fin d'avril 1901, que M. de Mathuisieulx débarque à Tripoli qui, de loin, paraît une étroite mosaïque blanche, enchâssée dans la verdure de son oasis, le long des flots scintillants, mais, de près, perd tout son attrait. La désillusion commence dès le quai boueux et puant de la Douane (est-ce parce que la douane de Tripoli est une des plus insupportables qui existent), et persiste lorsqu'on a franchi les remparts. Ce ne sont que ruelles tortueuses et raboteuses qui se croisent, s'engouffrent sous des voûtes sombres, se tordent entre des murs percés de rares moucharabiehs, où la vue ne peut porter au-delà de quelques pas, grâce aux innombrables arcades qui obstruent la clarté tout en soutenant les masures. La population déguenillée, les enfants vautrés, les monceaux d'immondices, les tas de légumes, les chameaux lourdement chargés, les auvents abaissés, obligent l'infortuné promeneur à de perpétuels détours dans ces sentes où Arabes, Berbères, Juifs, Maltais, Turcs, Nègres, mettent une animation intense. Dans le quartier marchand, une infinité de boutiques s'alignent comme des alvéoles de ruches. Elles sont si obscures qu'on distingue à peine le fond. Au reste, chacune renferme peu de choses et ne les écoule pas facilement. Même à la foire du mardi, il se fait un total d'échanges fort minime. Les marchandises de dix commerçants pourraient être portées par un seul ; les désœuvrés abondent et, lorsque les acheteurs se décident à délier les cordons de leur bourse, l'achat se borne à quelques sous. Mais, vendeurs et clients se démènent tant, qu'on a l'illusion de transactions considérables. En somme, Tripoli, qui était naguère réputé comme l'emporium du centre africain, perd constamment de son importance, les caravanes du Soudan devenant de plus en plus rares et la sécheresse appauvrissant de plus en plus les agriculteurs berbères du vilayet. Les souks ne contiennent que des articles sans grande valeur : les riches ballots d'ivoire et de plumes d'autruche qu'apportent les caravanes sont déposées, dès l'arrivée, dans les magasins des négociants européens et israélites, en attendant l'heure de l'embarquement pour Paris.

Les Chambres de Commerce de Paris et de Lyon avaient dressé pour notre auteur un questionnaire sur la situation économique de la Tripolitaine. En l'absence de renseignements officiels, il s'informa auprès d'intermédiaires européens et israélites, d'après lesquels le trafic des caravanes transsahariennes y décroîtrait

sensiblement depuis quelque temps, alors qu'au siècle dernier, Tripoli était devenu le centre du commerce entre le bassin du Tchad et l'Europe. Il ne partirait pas plus de mille chameaux chaque année. Ce ralentissement est survenu brusquement à la suite des incursions de Rabah dans certaines provinces de l'arrière-pays et a causé la faillite de plusieurs grands caravaniers. Peut-être aussi, l'ouverture de nouvelles portes du Soudan sur le versant de l'Atlantique par les Français, les Anglais et les Allemands, doit-elle entrer en ligne de compte, de même qu'un changement dans les goûts qui fait aujourd'hui préférer aux plumes d'autruches sauvages les plumes des autruches domestiquées du Cap. Néanmoins, les Arabes, qui ont détenu jusqu'ici le trafic soudanien, luttent avec acharnement contre toute tentative de dépossession. Et leur influence étant restée fort grande sur les sultans nègres, ils parviennent à entraver les missions européennes et à conserver à Tripoli son monopole. Cela durera aussi longtemps que les Européens n'auront pas modifié les routes de l'exploitation intertropicale.

Une caravane se compose d'une trentaine de chameaux, d'un nombre à peu près égal de conducteurs et de quelques voyageurs indépendants qui se mettent sous sa protection. La charge des animaux de bât ne dépasse pas 120 kilos. Ils transportent des cotonnades anglaises, des toiles, de la soie, du sucre, du thé, des perles de corail, de la parfumerie. Ils rapportent des plumes d'autruche, de l'ivoire, des peaux tannées. Ce sont les Turcs, les Arabes et les Juifs, qui détiennent tout ce trafic transdésertique. Les banquiers commanditaires s'attribuent la moitié des bénéfices. Les marchandises acquittent un droit de 8 0/0 *ad valorem* pour l'entrée et de 1 0/0 à la sortie. Pour les caravanes entre le Tchad et la côte, le danger ne cesse qu'à partir de Rhadamès ou Sokna. Quand le voyage s'est effectué sans avaries, les bénéfices atteignent 100 0/0. Les chameliers reçoivent 30 francs pour les trois mois de route de l'aller pendant lesquels ils doivent nourrir eux et leur bête (il est vrai que les chameaux se contentent la plupart du temps des branches desséchées éparses sur le sol aride); ils trouvent généralement des caravanes de retour pour revenir. Il faut souvent deux années de colportage, pour écouler complètement les marchandises d'une caravane. La probité des caravaniers est proverbiale dans le désert. Au dire des commerçants tripolitains, les routes suivies par les caravanes pourraient être détournées au profit de notre port de Gabès, à condition de faire certaines concessions; quelques centimes de moins de courtage, quelques journées de plus de crédit, un léger abaissement du prix

des marchandises européennes et une minime augmentation dans le paiement des matières premières achetées aux caravaniers viendraient à bout des résistances les plus opiniâtres.

Les achats des Tripolitains dépendent entièrement de la récolte de l'orge. La moyenne annuelle est actuellement de 10 millions environ à l'exportation (dont 3 1/2 pour la France) et 10 millions à l'importation (dont 2 pour les produits français). L'alfa, qui n'était guère utilisé autrefois que pour la nourriture des animaux, en cas de sécheresse, ou pour la sparterie, est devenu le principal article d'exportation. Les usines anglaises l'ont accaparé pour la fabrication du papier: Tripoli, Slitten, et surtout Homsk, expédient sur la Grande-Bretagne des monceaux de bottes comprimées dont la valeur atteint presque 3 millions. Les laines et les peaux que l'on dirige sur l'Italie et sur Marseille; les plumes d'autruche — divisées en deux catégories (subdivisées en qualités nombreuses): la mâle, blanche ou noire variant de 26 à 32 francs la livre, et la femelle, valant de 10 à 12 francs seulement — qui vont toutes en France; les éponges qu'on pêche sur tout le littoral, l'orge, le henné, les œufs, les nattes, l'ivoire, les oranges, le sel natron, tels sont les produits d'exportation. A l'importation, on trouve, les tissus anglais de coton qui occupent le premier rang, puis les farines et semoules d'Italie et de France, le sucre, malgré l'énorme contrebande qui se pratiquait par l'Algérie et le Sahara, le thé qui tend à remplacer de plus en plus le café, les soieries, la droguerie, le riz, la verroterie, la passementerie, la papeterie, etc.

La ceinture verdoyante qui entoure Tripoli s'appelle la Mechya, du mot maltais signifiant jardin. C'est un demi-cercle d'oasis ininterrompues, de 4 kilomètres d'épaisseur, aussi soignées que des bosquets d'agrément ou des exploitations maraîchères de notre pays (dévastée par l'inondation de février dernier, la Mechya répare peu à peu le mal causé par le fléau), dont les aspects sont extrêmement variés. Palmiers, arbres fruitiers, céréales, légumes, coton, fleurs, forment un triple étage de verdure et sont dans toute leur beauté en avril et mai. On dit que vingt mille individus peuplent cette oasis; le nombre des blanches habitations paraît illimité. Le point le mieux cultivé est Hamerous, entièrement habité par des juifs qui y récoltent deux fois plus de produits que les Arabes des alentours, mais semblent atteindre le summum de la malpropreté.

Le sort des populations sédentaires de la Tripolitaine n'est pas très misérable, étant donné leur peu de besoins et le bas prix de la vie; il n'en va pas de même des populations nomades à peine

pourvues de maigres troupeaux et de quelques cultures de figuiers et d'oliviers. Peut-on espérer rendre à ce sol devenu aride une partie de sa fertilité passée? Il est peu de pays, dit M. de Mathuisieulx, qui présentent un pareil aspect de désolation. C'est être généreux que d'estimer les régions habitées et cultivées à la vingtième partie du territoire total. Et, qu'est-ce que ces cultures et cette population? Quelques familles très pauvres pour une oasis perdue dans une immense solitude de pierres, de sable ou d'herbes grêles. L'idée que l'on se fait de l'ancienne fertilité de ces régions laisse aux convoitises européennes l'espoir que de grands travaux agricoles remettraient ces territoires dans leur état primitif. C'est un leurre. L'infécondité actuelle tient surtout à la disparition des forêts qui couvraient les hauts plateaux. En abattant les arbres des djebel, les Arabes ont porté un coup mortel à la Tripolitaine, car ils ont ruiné son sol. On pense que les nappes d'eau souterraines compenseraient la rareté des pluies; mais partout où c'est susceptible de réussir, les indigènes ont entrepris le creusement de puits et les résultats sont plutôt maigres, en dehors de quelques rares sites privilégiés. Nos puissants moyens d'irrigation y feraient un effort hors de proportion avec l'amélioration obtenue. Seul, le plateau de Barka semble pouvoir être cultivé avec succès; de plus, ses côtes possèdent des rades favorables aux escales des navires: la baie de Bomba surtout constitue un abri meilleur peut-être que notre port de Bizerte. Les Anglais s'en sont, dit-on, emparés subrepticement, chose déplorable aux yeux de l'auteur, beaucoup moins aux nôtres. En somme, d'après notre voyageur, le développement de la Tripolitaine ne pourrait guère s'effectuer que dans le sens de fouilles archéologiques; quant au reste, il y a tant de terres mieux appropriées à mettre en valeur, qu'on peut bien laisser celle-ci pour l'époque où il n'y en aura plus que de cette sorte sur le globe.

M. LR.

DER ARGENTINISCHE WEIZEN IM WELTMARKTE (*Les Blés de la République Argentine sur le marché universel*), par MAX BECKER. Iéna, G. Fischer, 1903.

M. Becker ne nous fait pas seulement connaître l'état présent de la culture du blé dans le bassin du Rio de la Plata, mais remonte à des débuts fort modestes, car pendant longtemps cette immense contrée ne suffisait pas aux besoins de la population fort claire-

semée. Aujourd'hui on y récolte des céréales en vue de l'exportation sur 3 1/2 millions d'hectares et M. Becker estime que près de 20 millions d'hectares seront un jour ensemencés de la sorte; la superficie des terres propres à cette culture est même double, mais il faudra en réserver une moitié à la pâture et aux plantes fourragères.

Comme le rendement actuel de 747 kilos à l'hectare est susceptible de s'élever à 1.000 kilos, la culture européenne devrait s'attendre à de nouveaux assauts si une augmentation du coût de revient par suite de l'accroissement des frais de production ne paraissait pas inévitable.

M. Becker a élargi son plan au point d'y comprendre tous les événements qui ont agi sur la production des blés argentins. C'est ainsi qu'il s'étend sur l'importance et la qualité de l'immigration, sur l'histoire monétaire de la République et sur les conditions dans lesquelles s'y exercent l'achat et le transport des grains aux ports d'embarquement. Malgré cette abondance de détails, il ne tombe pas dans la confusion et son ouvrage devra être consulté par quiconque désire étudier à fond la question.

E. Castelot.

Die nationalœkonomische Lehre vom credit (*La Doctrine économique du Crédit*), par J. von Komorzynski, professeur à l'Université de Vienne. Inspruck, Wagner, 1 vol. 1903.

M. de Komorzynski commence par un exposé de sa théorie du capital ou de la « fortune », désignation en faveur auprès d'un grand nombre d'économistes autrichiens sans doute à cause de l'idée de pouvoir qui se dégage du substantif allemand *Vermœgen*. Les mots un peu fluides plaisent à leur subtilité dialectique, qui rappelle parfois la vénérable scolastique d'autrefois.

Après avoir ensuite passé au crible de sa critique infatigable, mais toujours courtoise, les définitions et les théories du crédit de ses nombreux prédécesseurs allemands, anglais et français, à partir de Law et consacré la plus grande partie de son volume à ces savantes dissertations, l'auteur termine par un excellent tableau des législations anglaise, française, allemande et autrichienne sur les sociétés et les opérations de crédit. Toute cette partie juridique est fort intéressante; nous y descendons de la sphère des abstractions pour reprendre pied sur le terrain des réalités.

E. Castelot.

Die indische Waehrungsréform (*La Réforme Monétaire dans l'Inde anglaise*), par Otto Heyn. Berlin, J. Guttentag. 1903.

Ce livre fait partie de la série des publications de l'*Union pour la Défense de l'Etalon d'or en Allemagne;* c'est dire dans quel ordre d'idées il est conçu. Il se propose surtout de puiser dans une description détaillée et précise du nouvel état monétaire indien et de ses répercussions sur l'état économique de la péninsule, des leçons à l'usage des nations à circulation métallique d'argent qui voudraient à leur tour adopter le système de l'étalon d'or. Des enseignements, elles pourront certes en trouver, mais qu'elles se gardent d'oublier les réserves impliquées dans la formule : « Toutes choses égales d'ailleurs. »

L'étude consciencieuse du publiciste allemand aboutit en somme à la même conclusion que M. Arnauné dans sa récente lecture à l'*Académie des Sciences morales et politiques :* l'exemple de l'Inde vaut dans la mesure où les situations seront analogues. Pour les sociétés comme pour les individus, un changement profond de régime ne va pas tout seul.

Il faut à l'organisme le temps de s'y adapter; il faut aussi qu'au début le nouveau régime tienne compte de l'état présent de l'organisme, des déviations qu'il a subies et des ressources qu'il possède encore.

E. Castelot.

La politique protectionniste en Angleterre, par Georges Blondel. Paris, Victor Lecoffre, 1 volume, 1904.

M. Blondel vient de consacrer à l'évolution dans la législation économique de l'Angleterre que réclament M. Chamberlain et ses adhérents, un petit volume clair, substantiel et solidement documenté comme tout ce qui sort de sa plume. Son opinion mérite d'autant plus d'être recueillie que, n'acceptant pas le dogme du libre-échange absolu, il prévoit cependant bien des mécomptes pour l'Angleterre, si elle s'engage dans la voie où d'aucuns voudraient l'entraîner.

Il est incontestable que la situation a bien changé depuis un demi-siècle; l'Angleterre possédait la primauté commerciale et industrielle du globe, tandis qu'aujourd'hui elle rencontre deux puissantes rivales, les Etats-Unis et l'Allemagne, qui lui disputent

avec âpreté la domination du champ de bataille économique. Comme les hommes, les peuples se cabrent en apercevant des égaux là où ils ont régné en maîtres. Seulement suffira-t-il à notre voisine d'Outre-Manche d'adopter le système protecteur pour s'assurer la victoire? M. Blondel en doute, avec raison, tout en étant convaincu que la poussée de l'opinion publique, imposera ce changement d'orientation de la politique commerciale, tout au moins dans la limite de l'établissement de droits d'entrée sur les produits de l'industrie étrangère. Par contre, il ne s'attend guère au triomphe de l'impérialisme proprement dit qui se heurterait à trop de divergences et d'oppositions d'intérêts entre la métropole et ses exigentes colonies et dépendances.

Ce retour à la politique d'il y a deux siècles n'est pas dirigé contre la France; néanmoins il est inévitable qu'elle en souffrira. A ce sujet, M. Blondel répète à nos compatriotes les conseils qu'il leur a tant de fois prodigués. Il les exhorte de nouveau à s'organiser, à se dépouiller de leur timidité commerciale et de leur amour pour la douce routine, à renoncer à un système d'éducation « qui crée trop d'hommes sans initiative, entichés de fonctionnarisme, ayant l'horreur de toute responsabilité ». On doit applaudir à ce *Sursum Corda;* par malheur, il est difficile de guérir les malades anémiés, qui se complaisent dans un régime mou et débilitant.

E. CASTELOT.

MONATSCHRIFT FÜR SOZIALE MEDIZIN (*Revue mensuelle de médecine sociale*). Vol. I, 1re livraison. — Iéna, Gustav Fischer, 1903.

Cette publication nouvelle traitera les questions qui sont à la fois sociales et médicales, comme les problèmes d'hygiène générale ou d'alimentation populaire et les mesures préventives à prendre contre les fléaux collectifs (alcoolisme, tuberculose, maladies contagieuses, etc.) qui ravagent les générations présentes et empoisonnent la source des générations futures. La liste des collaborateurs comprend des médecins, des fonctionnaires, des juristes, des professeurs. Nul ne niera qu'il y a énormément à tenter et à faire. C'est sur le chapitre des remèdes pratiques qu'il sera parfois malaisé de s'entendre.

E. CASTELOT.

Maitres imprimeurs et ouvriers typographes 1470-1903. 1 vol. in-8° Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1903.

L'Imprimerie a été l'objet d'un grand nombre d'ouvrages, mais la plupart des auteurs ont porté leurs investigations, soit sur les origines et les époques de l'établissement de cet art dans les différents pays, soit sur la critique et l'histoire de l'Imprimerie considérée comme art au point de vue de ses productions. M. Radiguer s'est proposé un but tout différent; il a voulu donner un aperçu de la vie corporative de l'Imprimerie, depuis son origine jusqu'à nos jours, parce que, dit-il, les métiers vivent de la tradition, et parce que, pour juger avec précision, il est intéressant de connaître le détail des résultats pratiques obtenus par l'industrie sous les régimes auxquels elle fut assujetie. C'est donc un monument d'une certaine importance que nous présente M. Radiguer, surtout étant donné le temps de science livresque dans lequel nous vivons.

On jette si fort les hauts cris de nos jours lorsqu'apparaît une nouvelle invention ou seulement un perfectionnement dans une industrie ancienne, qu'on serait tenté de croire que l'invention de l'imprimerie a dû causer une crise effroyable. Il n'en est rien. L'invention de l'Imprimerie, qui fit une si profonde révolution dans l'humanité, ne causa presque aucun trouble parmi les artisans du Livre. « Quant aux 6.000 copistes et enlumineurs, il ne nous est parvenu aucune plainte de leur part. »

M. Radiguer donne plusieurs explications de ce fait, mais il en omet une qui nous paraît d'une certaine importance : c'est que la « capillarité sociale » ne fonctionnait pas alors aussi activement que de nos jours et que la profession des copistes et enlumineurs, n'étant pas encombrée, ceux qui l'exerçaient ont trouvé facilement à utiliser leur capacité autre part.

Après avoir exposé la condition des apprentis et alloués, des compagnons et des membres imprimeurs, depuis les débuts jusqu'à nos jours, M. Radiguer arrive à cette conclusion, que, au XVIe siècle, lors du règne de la liberté de l'exercice de l'Imprimerie, cette industrie prit un essor remarquable; tandis que, à mesure que les règlements se multiplient, la décadence se manifeste, si bien qu'à la fin du XVIIe siècle, on écrivait: « L'Imprimerie est la plus pauvre industrie qui soit au monde..., elle est et a toujours été réduite à une très laborieuse misère, en sorte qu'il n'y a pas à Paris deux imprimeurs qui ne soient qu'imprimeurs, et qui aient 10.000 livres de bien ».

Puisque l'Imprimerie avait si bien débuté en liberté, pourquoi

ne s'est-elle pas tenue à ce régime ? Pourquoi n'y revient-elle pas ! Bien loin d'y songer, un réformateur présenta, en 1771, un mémoire, « fruit de l'expérience », destiné à supprimer tous les abus. « Le remède était radical, il consistait à faire acquérir par le roi toutes les Imprimeries moyennant une juste indemnité dont le montant serait égal au prix du matériel. » On voit que le collectivisme n'est pas né d'hier. Le fait est que sa simplicité est telle qu'il serait étonnant qu'il eût fallu un siècle de lumière pour lui donner le jour.

La Révolution fut plus favorable à l'Imprimerie que l'ancien régime. Les ouvriers, à côté d'une très légère amélioration de leurs salaires, se virent débarrassés des règlements oppressifs. Il est vrai que bien des nouveaux règlements sont venus ensuite s'introduire dans cette industrie, mais ils sont moins draconiens que les lois corporatives et ils n'ont pas empêché l'Imprimerie de faire d'importants progrès pendant le XIXe siècle.

L'ombre au tableau est que la lutte des classes ne se fait pas moins sentir — même plus — dans l'Imprimerie que dans les autres arts et métiers. M. Radiguer a, sur ce sujet, sa théorie que nous devons résumer.

L'Imprimerie au XIXe siècle, dit-il, a souffert des excès de la concurrence, « ce vice capital d'une mauvaise application de la liberté économique. »

La liberté économique n'a et ne peut pas avoir deux applications, une bonne et une mauvaise, elle est ou elle n'est pas, et voilà ! Aussi, l'auteur ne nous montre-t-il pas, et pour cause, quelle est la bonne application. Il parle seulement de réglementer la concurrence ; mais il semble que l'expérience a été faite et refaite à l'infini.

M. Radiguer soutient que les Editeurs seuls profitent de la situation actuelle, pendant que les ouvriers voient leurs salaires diminuer, que les imprimeurs végètent et que les clients paient le même prix. « L'Imprimeur, pour la plupart des travaux qu'il exécute, n'est qu'un sous-entrepreneur et il s'est vu de plus en plus asservi par l'Editeur qui, dans l'espèce, tient la place de l'entrepreneur. L'Editeur détient le travail, il va d'un atelier dans un autre, met en concurrence perpétuelle les imprimeurs entre eux, il arrive ainsi à obtenir des conditions fort avantageuses pour lui, mais ruineuses pour celui qu'il fait travailler. »

Est-il bien sûr que ces conditions sont « fort avantageuses » pour l'Editeur et que c'est lui qui fait la loi ? Si M. Radiguer faisait l'histoire de l'Edition comme il a fait celle de l'Impression, il découvrirait peut-être qu'il se trompe et que la situation actuelle de

l'Editeur n'est pas moins critique que celle de l'Imprimeur et du Typographe. Et alors, il faudrait remonter à la cause commune de tous ces maux.

Les conclusions définitives auxquelles aboutit M. Radiguer sont un peu flottantes. Quelquefois il parle d'organiser la profession, de règlementer la concurrence, ce qui implique l'intervention de l'Etat, pour — ou plutôt contre — les ouvriers aussi bien que les patrons; ailleurs, il nous assure que « la grande majorité des typographes ne veut pas faire appel au gouvernement, et veut régler ses affaires elle-même. Elle admet cependant l'intervention de l'Etat pour trancher certaines questions dont la solution importe à l'intérêt général, à l'avenir de la classe ouvrière, à la protection de la race; mais sur les principaux problèmes touchant la vie corporative ou l'amélioration de ses conditions sociales, elle applique la sentence de Karl Marx : *L'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.* »

Le livre de M. Radiguer est une mine abondante de précieux renseignements sur l'industrie de l'Imprimerie; à ce point de vue il intéressera les imprimeurs, les typographes et même beaucoup d'autres personnes, mais il ne donne pas la solution de la crise que traverse l'Imprimerie.

Si l'invention de l'Imprimerie n'a pas causé de crise parmi les travailleurs du livre, c'est que, nous l'avons dit ci-dessus, la capillarité sociale était peu active. Si la crise a été en quelque sorte chronique pendant plusieurs siècles, ne conviendrait-il pas d'attribuer ce fait à l'exaspération de cette capillarité? Si les Editeurs exploitent les Imprimeurs et ceux-ci les Typographes, n'est-ce pas parce que, au-dessous des ouvriers, grâce à l'instruction gratuite et obligatoire et à diverses autres institutions dites philanthropiques, il se produit une poussée de bas en haut pour entrer dans cette profession enviée plus qu'elle ne mérite de l'être.

H. Bouët.

Les étapes du socialisme, par Paul Louis, 1 vol. in-18, Paris, Eugène Fasquelle, 1903.

M. Paul Louis a déjà publié une *Histoire du Socialisme français;* mais il faut croire que cela ne suffisait pas, puisqu'il se propose, dans ce nouveau volume, d'étudier l'évolution des doctrines socialistes, en France, depuis leur origine, la conspiration des Egaux, jusqu'à ce jour. Nous voyons ainsi défiler devant nous, en-

core une fois, Babeuf, Saint-Simon, Fourier et leurs principaux successeurs.

Inutile de parler de toutes ces étapes, si elles ne sont pas connues, elles ne le seront jamais. Disons seulement que M. Paul Louis fait un grand mérite au socialisme français d'avoir été l'initiateur du mouvement, en théorie et en pratique.

Le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, offrent des contingents de salariés concentrés autrement considérables que la France. Pourtant, dans l'histoire de la pensée socialiste, ils occupent une place infiniment moins éminente.

Si le socialisme est une bonne chose, il y a là de quoi nous glorifier; mais *that is the question*.

Les initiateurs socialistes français ont pourtant eu un tort. Ils n'ont pas su s'émanciper de la métaphysique et de la religiosité, tandis que le socialisme de la dernière heure, le socialisme scientifique, est bien au-dessus de ces chimères.

Et cependant, d'aucuns affirment que le néo-socialisme n'a de scientifique que le nom et qu'il est aussi métaphysique et aussi croyant que tout autre. Il ne croit plus en Dieu, mais il croit aux « pouvoirs publics ». C'est son ciel à lui!

Métaphysicien ou non, le socialisme de la dernière étape considère la concentration industrielle comme le chemin le plus direct pour arriver au but. Cette concentration existe, quoi qu'on en dise. L'auteur cite des chiffres à l'appui de son dire — quoi de plus facile? — Puis, il ajoute: « Qu'on s'imagine la progression se poursuivant uniformément, et il n'est point de raison pour qu'elle s'arrête, la concentration quasi-intégrale serait avant longtemps un fait accompli. »

Il me semble entendre un physiologiste dire: « Qu'on s'imagine la croissance de cet enfant se poursuivant, il n'y a pas de raison pour que, de sa main, il n'arrive un jour à saisir l'étoile polaire et à la transporter à l'autre pôle. » Il y a, au contraire, beaucoup de raisons pour que la concentration ne se poursuive pas indéfiniment. A quoi est-elle due? Au progrès du machinisme, dont l'emploi est subordonné aux débouchés. Il n'en faut pas davantage pour la tenir en bride.

A quelque extension qu'elle arrive, la concentration ne prouve rien en faveur du socialisme et ne paraît pas conduire à l'instauration de ce régime social ou anti-social. Le seul fait que les Anglo-Saxons, les plus concentrés, sont les moins socialistes, prouve qu'il n'y a pas relation directe entre ces deux termes.

Le trust, comme le cartel, dont M. Paul Louis attribue l'origine au capitalisme, tandis qu'il dérive du protectionnisme, c'est-à-dire

du demi-socialisme, du socialisme d'en haut, ne mène pas plus au socialisme que les autres formes de concentration. M. Paul Louis constate lui-même qu'il « constitue une unité assez forte pour lutter avec l'autorité publique, pour dominer le Parlement, imposer des guerres et rançonner la masse des consommateurs. Les mesures qu'on prend contre lui, les lois qu'on élabore pour résister à ses menaces, sont, d'avance, frappées de stérilité. »

Or, d'autre part, M. Paul Louis nous apprend que le socialisme se réalisera parlementairement, c'est-à-dire par la conquête des pouvoirs publics. La contradiction est flagrante.

Le socialisme de la dernière étape, celui de M. Paul Louis, ne veut en aucune façon de compromis avec les bourgeois.

« Si le prolétariat, dit-il, entend vraiment conquérir la puissance publique en hâtant les étapes, il s'interdira tout contact avec les éléments de la bourgeoisie... Le début du xx[e] siècle nous a offert ce spectacle admirable de collectivistes votant contre le collectivisme, ou encore défendant le budget des cultes, ou encore recevant solennellement un autocrate au nom de l'Etat... Si le socialisme international vise à la conquête du pouvoir, il n'a jamais entendu que ses hommes y puissent accéder un à un. »

C'est donc tout ou rien, bloc contre bloc. En conséquence, pas de socialisme réformiste, « par essence et par définition, le socialisme est révolutionnaire. » Il revendique la totalité du pouvoir, « c'est-à-dire à la fois l'expropriation économique et la dépossession politique de la bourgeoisie. »

La « cité future » sera donc le renversement des classes sociales et non leur suppression, leur unification. Que deviennent alors l'égalité, la fraternité, la solidarité humaines? De la poudre aux yeux...

H. Bouët.

Bibliothèque sociologique internationale, t. XXX. Un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale, par Eugenio Rignano, 1 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1904.

Le problème fondamental du socialisme consiste dans la socialisation des instruments de production et des capitaux. Mais aucun des systèmes proposés jusqu'à ce jour ne détermine d'une façon satisfaisante les moyens de réaliser cet idéal. Les économistes renversent toujours les châteaux de cartes érigés par les socialistes. M. Rignano prétend avoir trouvé le moyen d'amener

ner ces deux frères ennemis à s'embrasser. Voyons donc en quoi consiste l'harmonie promise.

M. Rignano admet tous les postulats essentiels du socialisme. La séparation du travailleur des instruments de production et des capitaux qui lui sont indispensables, met celui-ci dans une complète dépendance des détenteurs de ces moyens de production. Les capitalistes peuvent ainsi disposer arbitrairement de la force de travail des prolétaires et les exploiter à leur aise et à leur bon plaisir.

Les divers systèmes socialistes, même le système collectiviste, le plus scientifique de tous, ne sont pas réalisables, M. Rignano le démontre fort bien et nous ne voyons rien à retrancher dans sa démonstration. Au lieu de socialiser d'un seul coup, soit pacifiquement, soit violemment, soit en rachetant les moyens de production, soit en les enlevant à leurs détenteurs sans indemnité, il faut procéder graduellement et en douceur.

Par quel moyen? Voici le droit de tester qui n'a, pour l'auteur, aucune bonne raison d'être, et qui ne sert qu'à « empêcher les instruments de production et les capitaux de tomber dans le domaine de la communauté et de la gratuité pour les travailleurs. » Le moyen de mettre un terme à la séparation économique du travailleur d'avec ses instruments de production est de modifier profondément le droit de tester; de limiter le droit d'accumulation de la richesse, comme on limite le droit d'invention, de créer un brevet d'accumulation, — comme il existe déjà un brevet d'invention, — qui limiterait la durée pendant laquelle la richesse resterait dans les mains qui la possèdent.

Cette limitation s'opérerait par le moyen de « prélèvements sur les successions, progressifs dans le temps. » L'Etat, par exemple, recueillerait le tout, ou, du moins, une très forte partie des successions collatérales. Quant aux héritages en ligne directe, ils reviendraient à leurs ayants-droit, mais sous forme viagère; à la mort de ces héritiers, leurs biens acquis passeraient à leurs enfants; mais les biens qu'ils auraient reçus eux-mêmes de leurs ascendants retourneraient à l'Etat, qui, en bon père de famille, les distribuerait avec la plus parfaite équité, aux travailleurs, non pas individuellement, mais collectivement. Les capitaux et instruments de production, — au lieu de rester entre les mains de l'Etat, qui les ferait valoir, qui organiserait la production, comme on le conçoit en régime collectiviste, — seraient confiés aux coopératives de production, aux syndicats et autres groupes ouvriers.

De cette façon, on obtiendrait l'égalité initiale des conditions artificielles de la lutte économique, que demandent les socialistes.

La suppression des impôts et l'extinction des dettes publiques, que réclament les économistes, deviendraient possibles. Le nouveau socialisme assurerait à la fois l'accroissement de la production et l'amélioration de la distribution. Il présenterait beaucoup d'autres avantages que M. Rignano énumère complaisamment et la question sociale se trouverait résolue.

Que faut-il penser de cette solution ? Notons d'abord que le point de départ de M. Rignano est économiquement faux. Dans l'hypothèse libérale, la dépendance des travailleurs et des capitalistes est réciproque. Le droit de tester a des inconvénients que l'auteur met fort bien en évidence ; mais, le retour des héritages à l'Etat en présenterait de bien plus graves.

M. Rignano considère l'Etat comme un bon père, qui a grand soin de sa famille et qui est seul apte à promouvoir l'intérêt général. Tout cela est beau *in abstracto;* mais dans le fait, l'Etat est composé d'hommes et non de dieux. Or, si tout système social doit compter avec l'égoïsme humain normal, comme l'observe M. Rignano, c'est surtout parmi les gouvernants que l'on rencontre de l'égoïsme, toute l'histoire le prouve et c'est avec cet égoïsme qu'il faut compter.

L'expérience partielle de la nationalisation a été faite. En France et en beaucoup d'autres pays, en divers temps, l'Etat a possédé le tiers des terres. Un autre revenait à l'Eglise et le troisième au peuple. Quel usage l'Etat a-t-il fait de sa part ? L'a-t-il confiée, au moins en partie, à la classe travailleuse ? Non, il l'a abandonnée aux favoris, aux courtisans, et, pour subvenir ensuite à ses propres besoins, il a taillé et imposé le peuple à merci. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui ? Parce que, dit-on, la conscience du peuple s'est éveillée. Mauvaise raison, car, d'après l'auteur lui-même, c'est la partie la plus consciente de la population qui est la plus égoïste et qui a toujours exploité l'autre Que serait-ce donc si l'Etat devenait possesseur et dispensateur de tous les instruments de production ?

A l'appui de son système d'aspiration des héritages par l'Etat, et pour montrer que ce système est d'accord avec l'économie libérale, M. Rignano cite plusieurs fois Bastiat, qui parle souvent de *l'extension du domaine de la communauté et de la gratuité.* Mais Bastiat entend et démontre que cette extension se produit naturellement, et M. Rignano, tout à l'opposé, veut la provoquer artificiellement.

Le socialisme de M. Rignano n'a donc rien de commun dans ses principes avec la doctrine économique libérale. Si la modification profonde au droit de tester que propose l'auteur produi-

sait tous les bons résultats qu'il en promet: suppression des impôts, extinction des dettes publiques, etc., autant vaudrait abandonner à l'Etat cette source de revenus; mais il n'y a aucune probabilité qu'il en arrive ainsi; les héritages faits par l'Etat iront s'ajouter aux autres charges publiques, et profiteront aux hommes dont la conscience est développée, aux « parasites sociaux » comme les appelle M. Rignano, lui-même. Quant aux travailleurs, ils resteront plus que jamais séparés de leurs instruments de production.

Il faudra donc chercher une autre solution, ou renoncer aux postulats fondamentaux du socialisme. Le système de M. Rignano n'est pas un socialisme économique, mais un socialisme homéopathique. Comme il ne contenterait pas le prolétariat, il ne servirait qu'à préparer l'avènement du collectivisme.

H. Bouët.

Nouveau programme de sociologie, Esquisse d'une Introduction générale a l'histoire des sciences du monde surorganique, par Eugène de Roberty, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1904.

L'histoire universelle des races, des peuples, des Etats, s'assimile à une immense « recherche », à une vaste « expérience » sociologique. Celle-ci, cependant, n'a que fort peu et rarement profité aux hommes. D'où vient cette impuissance? Comment cette continuelle leçon de faits n'a-t-elle point déjà abouti à des conclusions certaines, à des règles d'action claires et précises?

M. de Roberty indique un grand nombre de causes de ce phénomène, qu'il serait trop long, non seulement de discuter, mais d'énumérer; puis, il se propose d'élever la connaissance empirique des faits sociaux au rang d'une théorie sûre, et par là de modifier d'une façon radicale, de *rationaliser* les diverses technologies qui président immédiatement à l'action, à la conduite humaine.

A cet effet, l'auteur développe les trois points essentiels et décisifs de sa doctrine sociologique. Ces points comprennent : « 1° une hypothèse fondamentale sur la nature des phénomènes surorganiques; 2° une méthode particulière appropriée à l'étude des faits de cet ordre; 3° une loi générale qui gouverne l'ensemble de leur évolution. »

De la nature du phénomène surorganique, voici ce que dit pour conclure M. de Roberty: « La phénoménalité surorganique dépasse, en la prolongeant, la phénoménalité organique, comme celle-ci dé-

passe, en la continuant, la phénoménalité inorganique. Les modes successifs de l'être s'embranchant si étroitement les uns sur les autres qu'on pourrait, à la rigueur, décrire la physique comme une « mathématique physique », la chimie comme une « physique chimique », la biologie comme une « chimie vivante » et la sociologie comme une « biologie surorganique ». Au surplus, les définitions qu'on donne aujourd'hui des propriétés physiques, ou de la chimicité, ou de la vie, sont pour le moins aussi vagues et hésitantes que la ligne frontière tracée plus haut, d'une main timide, entre le phénomène vital et le phénomène surorganique. »

S'il en est ainsi, nous ne voyons guère comment la physique éclairera la chimie, celle-ci la biologie et cette dernière la sociologie, et encore moins comment l'expérience sociologique pourra devenir profitable aux peuples.

M. de Roberty soutient que le fait psychologique dérive du fait social et non le contraire. Il voit dans les phénomènes psychologiques une concrétion *biosociale*. L'individuel sort du collectif et le psychologique du social.

« L'autogenèse de l'esprit ou de son contenu idéologique, émotionnel et volitif, me semble constituer désormais une doctrine totalement insoutenable, pour ne pas dire absurde. Tout ce qu'un cerveau humain renferme de phénomènes psychologiques ou,d'une façon virtuelle, de phénomènes psychologiques et de faits, d'événements sociaux, lui vient du dehors, doit être considéré comme un produit adéquat de l'univers qui l'environne. »

En un mot, « tout ce qu'un cerveau renferme lui vient du dehors. » Nous pourrions répondre, en paraphrasant Leibnitz : « Excepté le cerveau lui-même. » La demi-vérité professée par M. de Roberty a déjà égaré beaucoup de sociologues dans les marécages du socialisme ; nous craignons bien que pareille mésaventure n'arrive à l'auteur du *Nouveau programme*.

H. Bouët.

La quintessence du socialisme, par A. E. Schaeffle. Traduction de Benoit Malon, revue et corrigée, br. in-18. Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 1904.

On se plaît à représenter Schaeffle comme un adversaire du socialisme. La lecture attentive de la *Quintessence* ne nous paraît pas justifier cette appréciation. Schaeffle est tout au plus un indépendant ; on se demande même parfois s'il n'est pas simplement

un dilettante. Il voit souvent — pas toujours — les défauts de la cuirasse du système collectiviste, mais il ne les indique que très légèrement et il est visible, qu'au fond, il est plutôt bienveillant et même complaisant pour ce système social. Cela se voit en maint endroit de son analyse et surtout dans ses conclusions.

Schaeffle insiste beaucoup sur ce point: que le but fondamental du socialisme moderne est la socialisation des moyens de production. Il part de là pour dire que les bourgeois sont de mauvaise foi et calomnient les socialistes lorsqu'ils les accusent de vouloir le partage des biens. « Il n'est pas vrai qu'il s'agisse d'un partage périodique des fruits du travail et de l'épargne de chaque individu avec des parasites fainéants; et il n'est pas vrai non plus qu'il s'agisse — ce qui serait une idée insensée — d'abolir la propriété privée des moyens de consommation... accuser le socialisme de vouloir des partages sans cesse renouvelés, alors qu'il veut l'organisation collective durable des moyens de production, c'est s'obstiner à prouver trop, c'est-à-dire à ne prouver rien. »

Ne confondons pas les dates. Il fût un temps où les socialistes demandaient le partage égal; alors, on les combattait sur ce point. Aujourd'hui, et dès le temps où Schaeffle écrivait, ils veulent d'autres choses qui ne valent peut-être pas mieux. C'est sur ces autres choses qu'on les attaque. On leur demande, par exemple, s'il n'y aura pas des « parasites fainéants » sous le régime qu'ils rêvent et qu'ils prétendent propre à éliminer tous les maux sociaux; on leur demande où est la limite entre les moyens de production et les moyens de consommation, limite essentiellement nécessaire pour qu'on puisse distinguer les uns des autres, individualiser ceux-ci, collectiviser ceux-là. On trouve qu'ils tardent bien à répondre à ces questions capitales ainsi qu'à plusieurs autres.

La *quintessence du socialisme* nous paraît trop quintessenciée pour contribuer beaucoup à élucider la question sociale. Les principes qui y sont exposés sont trop vagues, trop ondoyants pour faciliter le rapprochement entre socialistes et anti-socialistes. Ce petit volume qui forme le n° 21 de la *Bibliothèque socialiste* est presque plus amusant qu'instructif.

H. Bouët.

L'Industrie de la cordonnerie dans l'agglomération bruxelloise, par Louis Banneux, br. in-4°, Gand, 1903.

Cette monographie a été présentée à la Commission nationale de la petite Bourgeoisie qui désirait savoir quel sera l'avenir de la cordonnerie.

M. Banneux distingue trois catégories de cordonniers: les chausseurs, qui sont des artistes, gagnent largement leur vie et même s'enrichissent quelquefois; les cordonniers proprement dits et les savetiers. Quelle influence exercent les machines sur le sort de ces trois sortes de travailleurs? Telle est la principale question que l'auteur s'est proposé de résoudre.

Les savetiers n'ont rien à craindre. Jamais les machines ne se prêteront aux multiples fantaisies de la réparation. Les savetiers ont donc du pain sur la planche. « Nous les estimons plus heureux, travaillant à domicile, que les ouvriers même mieux rétribués des fabriques. »

Les chausseurs auront toujours des clients, tant qu'il y aura des riches et des pauvres et qu'ils ne seront pas trop nombreux pour la demande. Les machines ne leur font pas grand tort, et ils ne risquent pas de descendre de la petite bourgeoisie dans le prolétariat.

Il n'en est plus de même des cordonniers. C'est sur eux que pèsent les machines et la concurrence étrangère. M. Banneux leur conseille de se soutenir par le moyen de la coopération et des syndicats. Nous avons peu de confiance dans l'efficacité de ces deux remèdes. La cordonnerie suivra son destin; l'offre se proportionnera à la demande, et voilà tout.

H. Bouët.

I. Report on changes in rates of wages and hours of labour in the United Kingdom en 1902. (*Rapport sur les changement survenus dans le taux des salaires et dans les heures de travail en* 1902). — I. Report on Strikes and lock-outs and on Conciliation and arbitration boards in 1902. (*Rapport sur les grèves et les lock-outs, et sur les Bureaux de Conciliation et d'arbitrage en 1902.*)

Le nombre des travailleurs qui ont vu leurs salaires se modifier en 1902 s'élève à 890.000 environ. Sur ce total, 92.000 seulement ont obtenu des augmentations montant à £ 5.300 par semaine, soit en moyenne 1 sh. 2 d. par tête; tandis que 793.000 ont subi une diminution de £ 78.000 par semaine, ou une réduction moyenne de 2 sh. par tête. Le résultat net de tous les changements a donc été une diminution de £ 72.700 dans les salaires hebdomadaires. Cette baisse avait déjà commencé en 1901 et se chiffrait par £ 77.300. Le chiffre total de la réduction peut être estimé à £ 2.300.000 en 1902 contre £ 1.600.000 en 1901.

La dépression se fait surtout sentir dans l'industrie des mines et dans celle des constructions navales; et elle s'est encore étendue en 1903 à d'autres industries connexes. Dans l'industrie du bâtiment, les salaires ont continué la marche ascendante qu'ils suivent depuis 1893.

Il est à noter que, pendant l'année 1902, dont s'occupe le Rapport, la plupart des changements dans les salaires se sont produits sans arrêt de travail. Les bureaux de conciliation et d'arbitrage interviennent de plus en plus fréquemment pour régler ces questions. Les changements affectant 80 % des travailleurs ont été opérés par la Conciliation, l'Arbitrage, les Bureaux de Salaires, l'Echelle mobile ou autres procédés pacifiques.

Quant aux changements survenus en 1902 relativement aux heures de travail, ils indiquent, comme dans les années précédentes, une tendance continue à diminuer. Le total de la réduction d'heures de travail hebdomadaire a été de 1.024.068, ce qui est la plus forte diminution constatée depuis dix ans.

Ce mouvement paraît être un peu artificiel. Il est, en tout ou en partie, le résultat de la législation ouvrière, qui règle le travail des femmes et des enfants et par contre-coup celui des hommes. C'est dans les industries textiles, dans celles du blanchissage et de la teinturerie, que la diminution est le plus sensible. Peut-être cette législation n'est-elle pas étrangère à la baisse des salaires que nous venons de constater.

II. — Dans son ensemble, l'année 1902 a été moins affectée par les conflits industriels que l'année précédente. Le nombre total des suspensions de travail a été relativement restreint, mais un plus grand nombre de personnes y a pris part que dans chacune des cinq dernières années. Toutefois, la moyenne des jours de chômage a été moindre.

Les 442 grèves enregistrées en 1902 ont compris environ 260.000 ouvriers ou à peu près 2.9 % de la population ouvrière du Royaume-Uni. La durée totale de ces grèves a été de 3 1/2 millions de journées, dont près des 3/4 pour les mines et carrières.

Ce chiffre de journées perdues semble énorme, observe le Rapporteur; cependant il représente à peine 1/2 journée par an pour chaque travailleur, si on le répartit entre toute la population ouvrière.

Il ne faudrait pas conclure de là que les grèves n'ont pas grande importance, car c'est moins la suspension du travail qui est nuisible aux ouvriers, aux patrons et au public, que les conditions dans lesquelles elle se produit et le poids dont elle pèse sur ceux qui les subissent de gré ou de force.

Le Rapport nous apprend que les résultats des grèves en 1902 ont été nettement en faveur des patrons.

Si l'on considère que, d'après les statistiques, les femmes, qui n'ont guère de syndicats et qui font rarement grève, ont vu leurs salaires augmenter, depuis 50 ans, dans la plus forte proportion, que viennent ensuite les ouvriers agricoles et en dernier lieu les ouvriers de l'industrie, on se demande si la grève est un bon instrument de revendication sociale, et si les médiocres élévations de salaires qu'en tirent les ouvriers urbains n'ont pas pour effet — de mirage — d'éblouir les ouvriers ruraux, de les attirer vers les villes et de neutraliser les résultats des grèves.

Le nombre de suspensions de travail réglées par la conciliation ou l'arbitrage a été de 29. Comme à l'ordinaire, la plupart des grèves ont été réglées par les parties elles-mêmes ou par leurs représentants; les principales agences d'arbitrage et de conciliation étant plutôt utilisées à prévenir les grèves et lock-outs qu'à les régler. On ne compte pas moins de 678 cas, en 1902, réglés par les diverses agences d'arbitrage et de conciliation, et pour 9 seulement il y a eu cessation de travail.

Les moyens pacifiques de régler les conflits du travail font donc des progrès remarquables. Peut-être les ouvriers commencent-ils à s'apercevoir, comme nous venons de le montrer, que la grève est un jeu de *qui gagne perd.*

Peut-être aussi, les ouvriers, et surtout les patrons, sont-ils plus disposés à accepter la conciliation et l'arbitrage quand la tendance des salaires est à la baisse, c'est-à-dire quand l'industrie est dans le marasme.

H. Bouët.

Josiah Tucker economist, a study in the history of economics (*Josiah Tucker, économiste, étude d'histoire économique*), par Walter Ernest Clark, 1 vol. in-8°, New-York, Macmillan, 1903.

Il est peut-être exagéré de dire, comme le fait M. Clark, que nous n'avons pas encore une histoire économique digne de ce nom. On peut, toutefois, convenir qu'elle n'est pas complète, que nous ne connaissons pas suffisamment ce qu'Adam Smith doit à ses prédécesseurs; mais chaque jour nous apporte de nouveaux enseignements à ce sujet, et le volume que nous présente M. Clark sur Josiah Tucker est une contribution d'une haute importance.

M. Clark s'est proposé dans cette monographie: 1° de réunir et d'ordonner systématiquement les divers écrits de Tucker; 2° de

les condenser; 3° de présenter les passages remarquables dispersés dans des volumes devenus rares. Il nous présente d'abord l'homme, sa vie, le milieu dans lequel il a vécu, pensé, agi; il met en ordre les idées économiques de Tucker, éparses dans divers écrits publiés ou inédits; il recherche les sources où son héros a pu puiser, l'influence qu'il a exercée sur les penseurs contemporains; enfin, il résume dans ses conclusions les traits les plus caractéristiques de l'œuvre étudiée.

J. Tucker est un personnage qui ne manque pas d'originalité. Né de parents pauvres, il entra dans les ordres et parvint au grade de doyen de Gloucester. Les habitudes de sa vie étaient simples, dit M. Clark, et sa santé vigoureuse: il vécut de 1713 à 1799.

Tucker a écrit beaucoup de sermons dans lesquels il mêlait l'économie politique, et de traités économiques qui tenaient plus ou moins du sermon. La raison de ce mélange est que le Dean (doyen) considérait que les vrais principes de la religion, du gouvernement et du commerce, non seulement ne se contredisent pas, mais se complètent.

Ce principe commun qui relie commerce, gouvernement et religion, est la liberté. Liberté de conscience, c'est la base de tout, mais aussi liberté absolue du commerce, sauf de rares restrictions. Le commerce, dit-il, tend à étendre l'industrie et l'abondance, à égaliser les conditions des hommes plus que tout autre moyen. La libre concurrence est le meilleur stimulant de l'activité industrielle et commerciale; la prospérité publique est la conséquence certaine de l'émulation et de la liberté universelle. Non seulement la liberté n'engendre pas les crises, mais elle en est le plus sûr remède.

En conséquence de ces principes, les corporations de métiers, les compagnies privilégiées de commerce, les monopoles, toutes les institutions qui entravent la liberté sont *condamnables*. Plus de la moitié des *Eléments*, dit M. Clark, et de longs passages dans les autres ouvrages de Tucker sont employés à la condamnation des monopoles.

Les jalousies nationales, au point de vue du commerce, comme à d'autres points de vue, n'ont aucune raison d'être. Tucker soutient qu'un pays pauvre peut supplanter le commerce d'une nation riche en manufactures. « Une nation commerçante ne peut être ruinée que par elle-même, par le déclin de son industrie. »

Elle peut être également ruinée par un patriotisme mal entendu, par la politique guerrière, par la politique coloniale et par d'autres erreurs du même genre.

« L'amour du pays n'a pas de place dans le catalogue des vertus

chrétiennes. L'amour du pays est, en fait, une affection locale et un attachement *partial;* tandis que le christianisme embrasse tout le genre humain... Les vainqueurs, en remportant leurs victoires, ne font que préparer une tombe plus magnifique pour leur propre enterrement. Rien ne peut être gagné par la guerre, qui ne puisse être mieux obtenu par la paix. »

La politique coloniale est toujours pour le moins une mauvaise affaire. Il est impossible d'obliger des établissements éloignés à commercer avec la mère-patrie, quand ce commerce est contraire à leur propre intérêt, et « *self interest need no compulsion.* » Croire que les colonies sont nécessaires pour soutenir, conserver et étendre le commerce d'une nation est une fatale erreur qui a ruiné tous les pays dans la mesure où elle a été adoptée.

On voit, par cet aperçu, que Tucker pourrait encore, après environ un siècle et demi, donner des leçons à nos socialistes, qui considèrent le commerce comme l'ennemi de l'égalité, la libre concurrence comme la source de la misère; à nos protectionnistes, à nos militaristes, à nos colonialistes, etc. Nous devons donc savoir gré à M. Clark de nous avoir fait mieux connaître un penseur si remarquable pour son temps.

H. Bouët.

Condorcet. Guide de la Révolution française. Théoricien du Droit constitutionnel et précurseur de la Science sociale, par Franck Alengry. 1 vol. in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1904.

Condorcet est connu comme mathématicien par les savants, comme académicien par les littérateurs, comme pédagogue par les professeurs et par tous ceux qui s'occupent des questions d'éducation publique, comme théoricien du progrès par tout le monde; mais il est peu et mal connu comme homme politique. La Harpe et Sainte-Beuve l'ont jugé aussi sommairement que superficiellement à ce point de vue et leur sentence n'a pas été révisée. C'est cette révision qui fait non l'unique, mais le principal objet du présent volume, que nous présente M. Alengry au nom de la Société de l'histoire de la Révolution française.

Elevé par une mère pieuse jusqu'à la superstition, qui l'avait voué au blanc, c'est-à-dire à la Vierge, neveu d'un évêque, élève des jésuites à Reims et à Paris, Condorcet devint un libre-penseur des plus radicaux, son éducation jésuitique ne laisse chez lui d'autres traces qu'une haine implacable des pratiques religieuses et de

l'intolérance. « Il railla sans pitié les unes et bataille toute sa vie contre l'autre. »

Si l'on considère que tant d'autres adversaires de l'autel et du trône, tant d'amis du progrès sont sortis des institutions scolaires jésuitiques, n'y a-t-il pas lieu de se demander où se formeront les révolutionnaires, les progressistes, les adversaires du despotisme, quand l'enseignement sera interdit aux jésuites et son monopole confié à l'Etat?

Avant la Révolution, Condorcet fut l'ami et l'émule des encyclopédistes, des libres-penseurs, des économistes. Il aborda en théoricien la plupart des questions politiques qui furent agitées plus tard par les Assemblées nationales. Pendant la Révolution, il prit une part active dans les affaires publiques, tant en pratique qu'en théorie, d'abord à la Commune de Paris, puis à la Législative et à la Convention. Depuis la Révolution, il continue d'être le guide des progressistes; son influence disparaît pendant les périodes de réaction, mais c'est pour reprendre dans les périodes de révolution.

Condorcet est un révolutionnaire méthodique. Il a horreur des mouvements populaires et veut que la révolution se fasse par en haut. « S'il se fait une République par révolution, dit-il, si le peuple se soulève contre la Cour, les suites en seront terribles; mais si l'on fait une République à présent, pendant que l'Assemblée jouit de la toute puissance, le passage ne sera point difficile, et il vaut mieux qu'elle se fasse en ce moment. »

Il prévit que l'*Assemblée Nationale* ne pourrait pas faire grand'chose de bon, parce qu'elle fut convoquée trop précipitamment et sans préparation de l'opinion publique. « Comment la nation pourrait-elle avoir de véritables lumières sur des questions que la non-liberté de la presse n'a jamais permis de discuter, et sur les détails d'une administration qui cachait, dans la poussière des bureaux, les motifs réels et les résultats de ses opérations? »

En considération de ces principes, Condorcet prend une part très active dans l'élaboration de la Déclaration des droits de l'homme et de la Constitution, dont il fut le rapporteur et presque l'unique auteur. Il faut voir dans le livre de M. Alengry comment et dans quelle mesure cette Constitution dite Girondine fut rejetée par les Montagnards, qui s'approprièrent ensuite ce qui était à leur convenance. Nous dirons seulement que la Constitution de Condorcet est purement laïque, et se distingue par l'absence de préambule déiste invoquant l'Etre suprême, si cher à Robespierre et à tant d'autres révolutionnaires.

« De toutes les Déclarations françaises, observe M. Alengry,

celle de Condorcet est la seule qui soit « positive » ou laïque, et dégagée de toute attache théologique ou déiste. Nous retrouvons la même positivité dans la théorie des droits de l'homme qui, d'après Condorcet, ne dérivent ni de la divinité, ni même de la société ou de la loi, mais de la nature de l'homme en tant que doué de conscience et de raison. »

Il n'est donc pas étonnant que les francs-maçons réclament Condorcet comme un des leurs; ils y sont d'autant plus fondés qu'il était effectivement franc-maçon et appartenait, comme Voltaire, à la Loge des Neuf-Sœurs.

Il est bon d'ajouter que, si Condorcet n'admet aucune religion pour lui-même, il ne s'oppose pas à ce que les autres en aient une, s'il leur plaît; il est partisan de la liberté des cultes. Il ne voit pas plus de raison pour que la médecine des âmes soit un service public plutôt que la médecine des corps, et il y voit au contraire de graves inconvénients. « Si l'Europe a été troublée par des guerres religieuses, c'est parce que le système absurde des religions nationales ou exclusives y régnait universellement. »

La plupart des questions de Droit constitutionnel traitées par Condorcet, dans des brochures, des articles de journaux et surtout dans son Rapport sont encore à l'ordre du jour. Les constituants modernes auront donc profit à lire l'analyse qu'en donne M. Alengry. Condorcet veut la revision non seulement de la Constitution, mais aussi de la Déclaration des droits tous les 5, 10, tout au plus 20 ans. Il prend beaucoup de soins et de peines pour organiser le suffrage universel, qu'il ne réserve pas seulement aux hommes. Il réfute les objections que l'on oppose aux droits politiques des femmes. Cependant il finit par reconnaître, « en présence des faubouriennes qui hurlaient dans la tribune de la Convention en acclamant Marat, que l'état général des mœurs ne permettait pas encore d'appeler les femmes à participer régulièrement à l'exercice de la souveraineté nationale. »

Est-il bien sûr que les faubouriens fussent plus capables que les faubouriennes de participer à l'exercice de la souveraineté nationale ?

En économie politique, Condorcet n'a pas été précisément un inventeur, mais il a été partisan résolu et éclairé des principes physiocratiques. Il admet des lois naturelles morales aussi bien que physiques et, par conséquent, il est pour la liberté du travail et du commerce. Il blâme « l'espèce de fureur avec laquelle toutes les nations veulent tout cultiver, tout fabriquer, non pour faire de simples essais, mais dans la vue de ne rien acheter au dehors. »

Il soutient que le profit de l'un est le profit de l'autre et que

« plus un peuple sera entouré de voisins riches, puissants, ayant de l'industrie, plus il trouvera chez eux de ressources pour ses besoins, d'encouragement pour son industrie. » Il est adversaire des traités de commerce, qui marquent un état d'opposition et de lutte sous l'aspect trompeur d'un accord toujours fragile. « Je regarde, dit-il, les traités de commerce comme nuisibles en eux-mêmes; la liberté, l'égalité entre les nations, même à l'égard de celles qui sont les plus prohibitives, me paraît le seul parti rigoureusement juste. »

Toujours d'accord avec les physiocrates, Condorcet se prononce en principe pour l'impôt unique et direct. Au point de vue financier, il était d'ailleurs d'une compétence spéciale et aurait rendu de grands services aux révolutionnaires, s'il avait été plus écouté. Il avait imaginé un système de « paiements sur registre » qui n'est autre chose que les clearing-houses, réalisées depuis dans certains pays.

Par cet aperçu nous avons voulu montrer qu'il y a encore beaucoup d'instruction à tirer des œuvres de Condorcet. M. Alengry exagère peut-être un peu les qualités de son héros, mais c'est un travers peu dangereux et dans lequel il est facile de tomber. Le but que s'est proposé M. Alengry: présenter Condorcet comme le guide de la révolution, l'a entraîné à beaucoup de redites qui fatiguent le lecteur et grossissent inutilement le volume. On pourrait faire de l'œuvre de Condorcet un résumé mieux ordonné, plus populaire et, par conséquent, plus utile.

ROUXEL.

PRINCIPI DI ECONOMIA POLITICA (*Principes d'économie politique*), par CAMILLO SUPINO. 1 vol. in-8°. Napoli. Luigi Peirro, 1904.

Offrir une exposition fidèle de l'état actuel de la science économique, sans esprit de parti ou d'école, tel est le but que s'est proposé M. Supino dans ce traité. La division traditionnelle de l'économie politique en quatre parties n'a pas paru nécessaire à l'auteur. La production et la consommation, dit-il, constituent l'essence du phénomène économique et trouvent leur place naturelle parmi des notions générales dans une première partie où est décrit l'ensemble de l'*organisation économique*. La circulation et la distribution forment les objets des deux autres parties qui composent le volume.

Les questions traitées dans la première partie qui nous parais-

sent le plus dignes d'être signalées à l'attention des lecteurs sont celles qui se rapportent aux besoins, aux biens et à l'activité économique; activité qui sert de pont pour relier les besoins à la satisfaction, pour passer de la peine au plaisir.

L'ordre des besoins est une question capitale pour l'organisation de la vie économique, tant privée que publique. M. Supino les divise en besoins d'existence et en besoins de civilisation. Pour tout individu, dit-il, l'ordre de préséance de ces deux sortes de besoins est bien établi : on pense d'abord à ceux d'existence et ensuite à ceux de civilisation.

S'il en était ainsi, si les individus et l'Etat n'intervertissaient jamais l'ordre de ces besoins, la question sociale n'existerait pas. Malheureusement, cet ordre est bien établi en théorie, mais, en fait, il est violé à chaque instant. Ce qui est et ce qui doit être font deux choses fort différentes.

Une autre division établie par M. Supino consiste à distinguer des besoins individuels et des besoins collectifs. Il va de soi qu'en théorie, les premiers doivent primer les seconds, et, si la pratique suivait la théorie, les besoins collectifs ne seraient satisfaits que par l'association libre, la contrainte n'existerait pas dans une société organisée sur cette base. C'est bien ainsi que l'entend M. Supino quand il dit :

« Les *besoins collectifs* sont sentis par l'homme en tant qu'il est un être sociable et requièrent, pour leur satisfaction, la coopération, l'intervention et l'accord de la majorité ou de tous les membres de la Société. » Mais le mot *majorité* nous paraît de trop. Si les besoins collectifs sont sentis par tous, l'accord se fera pour les satisfaire. Sinon, pourquoi la majorité obligerait-elle la minorité à satisfaire un besoin que celle-ci ne sent pas ?

Dans ses *Principes d'organisation économique*, M. Supino se fait, selon nous, une idée inexacte de l'individualisme. « Il est absolument impossible, dit-il, qu'il existe une organisation basée exclusivement sur le principe individuel ou sur le principe social. L'individualisme absolu a pour formule : chacun pour soi : pris à la rigueur, c'est l'isolement parfait de tout individu et par conséquent la négation même de toute société. »

M. Supino suppose ici que l'homme n'est pas un être social. S'il en était ainsi, la formule serait bien chacun pour soi et il n'y aurait jamais eu de société humaine; mais le fait seul que la Société s'est formée et qu'elle se perpétue quoique beaucoup d'individus, — la minorité, si l'on veut, mais une forte minorité — sont réduits à la portion congrue, ce fait, dis-je, prouve que l'individu n'est pas seulement égoïste, mais qu'il est en même temps altruiste,

peut-être même l'est-il trop. La vraie formule humaine est : « Charité bien ordonnée commence par soi », ce qui implique qu'ensuite la charité s'étend aux autres. Cette formule n'est pas nouvelle. Elle n'en est peut-être que meilleure.

Tout en étant partisan de la libre concurrence, M. Supino y découvre plusieurs inconvénients, entre autres le suivant : « Pour produire toujours des effets bénéfiques, la libre concurrence suppose que tous les hommes connaissent parfaitement et en toute circonstance quel est leur intérêt. »

Les individus ne connaissent pas toujours leur véritable intérêt; toutefois, ils le connaissent très souvent et, quand ils l'ignorent, ils sont intéressés à le découvrir et ils y arrivent plus rapidement et plus sûrement que tout organisme social ou antisocial qui prétendrait savoir mieux qu'eux et sentir pour eux.

J'aurais encore quelques autres critiques légères à adresser à M. Supino, mais j'aurais beaucoup plus à dire si je voulais faire l'éloge de son livre. Je m'abstiendrai de cette dernière tâche, parce qu'elle est moins utile que la critique, dans l'intérêt de l'auteur aussi bien que dans celui du lecteur.

ROUXEL.

PROTECCIONISMO CONTRA POBLACIÓN (*Protectionnisme contre population*), par GUILLERMO PINTO. Broch., in-8°, Buenos-Aires, 1903.

Que sert d'avoir un territoire immense et fertile si la population qui doit l'animer est absente? Or, le protectionnisme entrave le progrès de la population. Cela se comprend de soi, puisque le protectionnisme a pour effet d'augmenter le coût et de raréfier les ressources nécessaires au progrès de la population; mais pour les esprits obtus qui ne peuvent ou ne veulent rien comprendre *a priori*, il est toujours bon de donner des preuves expérimentales des conséquences du protectionnisme. C'est ce que fait M. Pinto dans cette brochure.

Avec chiffres à l'appui, M. Pinto prouve que, dans son pays, la République Argentine, les industries *protégées* sont les moins prospères et vivent dans un état de crise perpétuelle, imaginant toute sorte d'expédients pour soutenir leur misérable existence. Si les industries protégées périclitent, il en est de même de la population dans les provinces *favorisées*. Il suffit pour s'en assurer de comparer le progrès de la population dans ces provinces et dans celles qui ne jouissent d'aucune faveur.

Les provinces de Mendoza, San Juan et Tucuman, qui jouissent

— ou souffrent — de la protection, avaient en 1869 une population qui représentait 12.49 0/0 de la population totale de la République; en 1900 la proportion est descendue à 10.11 0/0; tandis que les provinces de Buenos-Aires et Santa-Fé, qui sont exemptes de protection, ont vu augmenter le nombre de leurs habitants dans une proportion considérable, tant absolue que relative. En 1869 elles représentaient 21.64 0/0 du total de la République, et en 1900 ce rapport s'élève à 34.92 0/0.

M. Pinto montre, toujours par la même méthode, que le même phénomène se produit dans les autres pays : dans les colonies australiennes et dans les principaux pays d'Europe.

La conclusion se tire d'elle-même. Voulez-vous augmenter la population de l'Argentine et mettre ce pays en valeur? Ouvrez les portes à la population et le courant immigrateur, qui a été dévié dans d'autres directions, se rétablira. On se trompe quand on pense qu'il suffit, pour attirer l'immigration, de faire de la propagande en Europe par le moyen de publications et de conférences destinées à faire connaître les richesses naturelles de la République. Le meilleur agent de propagande en faveur de l'immigration est que le travail soit abondant et bien rétribué et que la vie soit à bon marché. Souhaitons que beaucoup d'Argentins partagent les idées de M. Pinto.

ROUXEL.

LA DICHIARAZIONE DEI DIRITTI DELL'UOMO E DEL CITTADINO NELLA REVOLUZIONE FRANCESE. (*La déclaration des droits de l'homme et du citoyen par la Révolution française*), par GIORGIO DEL VECCHIO. Br. in-8°. Genova, 1903.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen a été largement commentée en France, en Angleterre, en Allemagne; elle a eu ses partisans et ses adversaires qui en ont dit trop de bien ou trop de mal. Elle est, dit Barthélemy-Saint-Hilaire, le résumé de toute la science politique. Elle fut pour la France, ajoute de Broglie, une déclaration de majorité politique. Vous n'y êtes point, répond Taine: La plupart des articles de cette déclaration ne sont que des dogmes abstraits, des définitions métaphysiques, des axiomes plus ou moins littéraires, c'est-à-dire plus ou moins faux, etc., etc.

M. del Vecchio cherche à concilier ces opinions diverses et à mettre les choses au point. Il est singulier, dit-il, que la thèse qui

considère les principes de la Déclaration comme trop absolus et abstraits, qui leur reproche d'avoir engendré l'anarchie et la terreur, est soutenue précisément par ceux qui dénient en général aux idées philosophiques la puissance de déterminer les faits sociaux. La contradiction s'ajoute à l'inexactitude intrinsèque de ces deux thèses.

La question de race ne pouvait pas manquer d'être introduite dans cette affaire. Effectivement, on a attribué la Déclaration à la « manie idéologique » des Français, comparée à la « sagesse pratique et positive » des peuples de race anglo-saxonne. M. Del Vecchio observe que la Déclaration française a été précédée de la Déclaration américaine et qu'elle s'est même profondément imprégnée de celle-ci. On peut répondre, il est vrai, que la Constitution américaine s'est inspirée du *Contrat social*, qui est d'origine française; mais le contrat social est bien postérieur à la Révolution anglaise et surtout à la Grande Charte.

Les uns reprochent à la Déclaration d'être trop individualiste; les autres l'accusent d'avoir ouvert le chemin à toutes les utopies socialistiques. M. del Vecchio prend un moyen terme et trouve que cette Déclaration n'est point un obstacle aux plus larges réformes sociales qui se présentent comme nécessaires et désirables.

J'incline même à croire que les Droits de l'homme ne sont un obstacle ni aux transformations politiques et sociales désirables, ni à celles qui ne le sont pas. On pourrait même donner la raison de son peu d'influence en bien comme en mal. Le but qu'on s'est proposé par cette déclaration a été, comme le dit notre auteur, de tracer une limite juridique contre le pouvoir exécutif, et une limite morale contre le pouvoir législatif. Or, on a confié la garde de la déclaration aux pouvoirs qu'il s'agit précisément de limiter. Aussi le législatif et l'exécutif en prennent-ils à leur aise.

M. Del Vecchio approuve les déclarations de droits et les constitutions parce qu'elles tendent à substituer la raison à la coutume dans la direction des affaires publiques. Voilà qui est bien, pourvu qu'on n'oublie pas que la raison est une faculté négative et qu'on ne lui demande que ce qu'elle peut donner. Par exemple, la Déclaration française a bien fait de supprimer les privilèges du clergé, de la noblesse et du tiers état; mais une autre Déclaration ferait mal, si elle créait de nouveaux privilèges pour un quatrième état.

ROUXEL.

Le assicurazioni operaie nella legislazione sociale (*Les assurances ouvrières dans la législation sociale*), par L. G. Profumo. 1 vol. in-8°. Torino, Fratelli Bocca, 1903.

La législation dite sociale comprend trois catégories de réformes : 1° lois d'incitation, ou de simple reconnaissance de l'organisation du prolétariat; 2° lois de protection du travail; 3° lois sur les assurances ouvrières. M. Profumo examine sommairement, dans ce volume, ce qui a été fait en Italie aux deux premiers points de vue et trouve que c'est très insuffisant; mais c'est surtout la question des assurances qu'il étudie à fond. Il expose l'origine et le développement de la question ouvrière et l'organisation du prolétariat en Angleterre, en France, en Allemagne. Il décrit la législation sociale inaugurée en ces derniers temps et relative au travail des femmes et des enfants, à la sécurité et à l'hygiène dans les fabriques, aux habitations ouvrières, aux offices du travail, au repos hebdomadaire, etc. Puis il aborde la grande question des assurances ouvrières.

Sur l'origine de la question sociale, l'opinion de M. Profumo est que les corporations de métiers de l'ancien régime fonctionnaient à la grande satisfaction des compagnons aussi bien que des maîtres.

Comment l'harmonie a-t-elle été troublée ? Par l'accroissement de la population citadine. Avec la population augmenta le nombre des inscrits dans les corporations; il en résulta l'impossibilité de promouvoir tous les inscrits à la maîtrise et l'exclusion de nombreux fils de compagnons des corporations mêmes qui ne pouvaient plus accueillir tous les prétendants. Les *désoccupés* s'organisèrent en fraternités secrètes, la lutte éclata. On crut rétablir la paix en supprimant les corporations. Il n'en fut rien. L'offre de travail étant supérieure à la demande, les ouvriers furent exploités par les capitalistes. La condition économique du travailleur devint de plus en plus précaire. L'Etat s'abstint d'abord de s'interposer entre le capital et le travail; mais peu à peu il a pris en mains la cause des travailleurs et la législation sociale est née.

Ces principes admis, on comprend que M. Profumo soit chaud partisan de la législation sociale sous toutes ses formes et spécialement des assurances ouvrières. Les institutions allemandes sur cette matière sont son idéal ou à peu près. Il aspire à introduire en Italie quelque chose d'analogue et de mieux si possible.

Donc, assurance obligatoire en cas de maladie, d'accident et d'invalidité, étendue à tous les salariés des deux sexes, tant de l'industrie (agriculture comprise) que du commerce. Institution

d'une Caisse Nationale unique pour les assurances ouvrières. Amendes et contraventions dans les cas d'inobservance des prescriptions dictées par la loi, etc., etc.

C'est, comme on voit, le caporalisme allemand latinisé. On ne prescrit pas encore le fouet et la botte au... coccix, en cas d'infraction à la législation sociale; mais il y a tout lieu de croire que cela viendra.

Les expédients préconisés par M. Profumo ne se discutent pas. Quant aux principes sur lesquels il les fonde, ils nous paraissent laisser fort à désirer. L'auteur ne remonte pas aux causes de l'accroissement de la population des villes. Ce sont précisément les privilèges des corps de métiers et des autres corps constitués, qui attiraient dans les villes les paysans riches et pauvres, seigneurs et manants.

La suppression des corporations n'empira pas la condition des travailleurs. Elle produisit un trouble passager qui se serait vite dissipé, si le mouvement économique eût été abandonné à lui-même, comme le niveau de l'eau se rétablit après qu'on a ouvert une écluse. La législation dite sociale ne peut que retarder le rétablissement de cet équilibre.

ROUXEL.

IL MOVIMENTO OPERAIO. ORIGINI, FORME, SVILUPPO (*Le mouvement ouvrier. Origines, formes, développement*), par ACHILLE LORIA. 1 vol. in-18. Milano. Remo Sandron, 1903.

Le mouvement ouvrier se manifeste sous trois formes principales : unions ou syndicats, coopération et socialisme. Le but essentiel des unions est l'élévation des salaires et la réduction de la durée du travail. Elles ne sont guère possibles que parmi les ouvriers *skilled;* là, où la classe *laboratrice* est absolument misérable, la semence syndicale ne peut pas plus lever que le blé dans une terre aride. L'unionisme ne peut donc pas faire grand'chose pour la rédemption de la classe ouvrière.

L'unionisme ne cherche qu'à améliorer la condition du salarié, non à la changer. La coopération va plus loin : elle prétend libérer le travail de la servitude du capital. Mais elle n'y réussit guère. La plupart des coopératives échouent dans la lutte industrielle et celles qui réussissent deviennent capitalistes. L'unionisme et la coopération sont doués d'une efficacité très limitée et précaire. Le socialisme est-il plus puissant?

M. Loria assure que le socialisme a été accueilli avec enthousiasme par les ouvriers. On ne le dirait vraiment pas. Tous les apôtres et les prédicants du socialisme sont des bourgeois; tous ceux qui dirigent et président les Congrès et même la grande majorité de ceux qui y assistent sont des bourgeois. Le socialisme n'est réellement en honneur que parmi les « ouvriers de la plume ». S'il se répand peu à peu parmi les travailleurs manuels, ce n'est qu'à mesure qu'il atténue son programme et qu'il se rapproche du capitalisme.

M. Loria incline à croire que le mouvement ouvrier ne pourra arriver à renverser le colosse capitaliste; il pourra lui créer quelque ennui ou quelque embarras désagréable, mais il ne peut en menacer l'existence ou l'ascension, ni lui imposer de capitulation importante. Le mouvement ouvrier est plutôt « le vaccin de la révolte ouvrière ».

S'il se présente encore des explosions de violences populaires, elles ne présentent plus la gravité colossale et la vastité de celles du passé, mais conservent plutôt un caractère local et fugace. Le mouvement ouvrier met ainsi un terme à la révolution ouvrière et détermine la transition de la classe travailleuse de la phase révolutionnaire à la phase évolutive et constitutionnelle. Bref, le mouvement ouvrier accomplit une fonction essentiellement pacificatrice.

Telle est l'opinion de M. Loria. Qu'en penseront les partisans de la grève générale et les apôtres de la révolution sociale ?

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. — L'impôt sur le revenu. — La protection du cobalt. — La guerre de tarifs entre l'Italie et la Suisse. — Les effets économiques de la guerre russo-japonaise, en Sibérie. — Les justes griefs des ouvriers au Chili. — Le discours de M. Yves Guyot au *National Liberal-Club*. — Le Centenaire de Cobden. — Une Conférence libre-échangiste à Bruxelles. — La fondation d'une Ligue anti-protectionniste à Milan. — Les demoiselles du téléphone, dépositaires de la force publique.

On sait que M. le ministre des Finances a déposé au nom du gouvernement un projet d'impôt sur le revenu, qui remplacerait par une taxe personnelle et une taxe d'habitation deux des quatre contributions directes : la personnelle mobilière et les portes et fenêtres. A ce projet, la Commission de législation fiscale a substitué un contre-projet de M. Merlou, qui surélève la taxe personnelle, porte de 3 0/0 à 4 0/0 la taxe sur la propriété bâtie et de 4 0/0 à 5 0/0 le droit sur les valeurs mobilières. Renchérissant sur M. Merlou, un autre financier radical, M. Maujan, propose d'élever ce droit à 10 0/0. Ces financiers nouveau style paraissent ignorer complètement qu'il ne suffit pas d'élever le taux des impôts pour en augmenter le produit, qu'il arrive même qu'on le diminue. C'est ce que leur fait remarquer notre confrère, M. Neymarck dans le *Rentier*. « A vouloir trop gagner, dit-il, le Trésor finit par perdre plus qu'il ne reçoit. Il lui échappe une quantité de recettes indirectes qui seraient venues d'elles-mêmes s'offrir à lui, s'il ne s'était pas ingénié à les empêcher de naître ou de se développer en les taxant et surtaxant à l'excès (1). »

(1) Dans sa dernière réunion, la Commission a adopté un système intermédiaire entre celui du ministre des Finances et celui de M. Merlou. Elle supprime, comme le propose le ministre, la contribution per-

Avons-nous besoin d'ajouter que ces projets de réforme de l'impôt ne nous disent rien qui vaille. En fait de réformes fiscales nous n'en connaissons qu'une seule, qui soit digne de ce nom : c'est celle qui consisterait à diminuer les dépenses. Mais nous convenons que c'est une pure utopie.



Le protectionnisme a pour but de développer l'industrie nationale, en lui réservant le marché intérieur, à l'exclusion de la concurrence étrangère. Seulement — et c'est là un vice notable et irrémédiable du système, — on ne peut protéger une industrie qu'aux dépens d'une autre. Le *Journal des Débats* nous en fournit un exemple topique.

Un Français, dit ce journal, créa à Golfe-Juan, dans les Alpes-Maritimes, et à Marseille-les-Aubigny, dans le Cher, centres de fabrication céramique, des fabriques d'émaux et couleurs, et il arriva rapidement à concurrencer avec succès les produits anglais et allemands. Mais il est survenu, il y a quelques années, une circonstance qui a beaucoup nui au développement de son industrie. Sur la demande d'industriels puissants qui fabriquaient le cobalt, on a mis un droit de 3 fr. 50 sur ce produit qui coûte 25 fr. le kilog. Comme il est indispensable pour la fabrication de tous les émaux et couleurs céramiques, surtout pour les bleus, les noirs et les violets, il en résulte une augmentation sensible du prix de tous ces articles. Le fabricant français s'est trouvé de ce fait en état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents étrangers qui paient ce produit 3 fr. 50 meilleur marché que lui... Il y a donc là une véritable injustice, et la nouvelle législation est bien loin d'aider au

---

sonnelle et mobilière et celle des portes et fenêtres et fait remise aux communes de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, soit une perte de 265 millions pour le Trésor.

Pour compenser cette perte, elle accepte la création proposée par le ministre, d'une taxe personnelle, mais au lieu d'en fixer le taux à 1. 50, elle le porte à 3 0/0 ce qui donnera un produit de 220 millions.

Dans le surplus, elle obtient 22 millions d'une élévation de 3.20 à 4 0/0 de l'impôt foncier sur la propriété bâtie, 24 millions d'une taxe sur les créances hypothécaires et chirographaires.

La commission a renoncé à l'élévation de 1 0/0 de la taxe des valeurs mobilières et la création d'une taxe civique, que proposait M. Merlou, mais elle repousse la taxe d'habitation que proposait le ministre.

développement de l'industrie française. Il serait urgent de la faire modifier, car non seulement l'industrie française ne peut lutter en France contre ses concurrents étrangers, mais elle ne peut pas non plus vendre ses produits à l'étranger, toujours parce qu'elle est en infériorité à cause de ce droit. L'industrie française avait commencé à vendre beaucoup de colorants et de couleurs pour colorer les émaux de tôle et de fonte émaillée, mais elle n'a pu continuer.

La protection des fabricants de cobalt aura donc pour effets : 1° de ruiner l'industrie française des émaux et couleurs céramiques; 2° d'enlever aux fabricants de cobalt eux-mêmes, le principal débouché de leur industrie. Cela fait deux pertes, et, comme disait Bastiat, deux pertes n'ont jamais fait un bénéfice.

Voilà de quelle façon le protectionnisme développe l'industrie nationale.

*
* *

Les négociations pour le renouvellement du traité de commerce entre l'Italie et la Suisse viennent d'être rompues. A dater du 18 septembre prochain, les produits italiens seront soumis en Suisse au tarif général. Les bœufs payeront 50 francs au lieu de 15 francs et les vins 20 francs le quintal au lieu de 3 fr. 50. A ces droits prohibitifs, l'Italie opposera des droits analogues sur les machines, les soieries, les montres et les autres produits de l'industrie de la Suisse :

Il est certain, dit, à ce propos, un correspondant de l'*Indépendant belge*, que la Suisse continuera à acheter en Italie, comme par le passé, la soie brute nécessaire aux fabriques de Zurich, représentant en 1902 108 millions sur l'importation italienne de 178 millions. Mais les articles divers, en particulier les produits agricoles, qui représentent les 70 millions restant, devront chercher ailleurs d'autres débouchés. En effet, les vins dont l'Italie a vendu l'an dernier en Suisse 486.000 hectolitres, représentant une valeur d'une douzaine de millions, seront frappés d'un droit de 20 francs au lieu de fr. 3.50. L'élévation des droits sur le bétail ne sera pas moins sensible, comme le prouvent les quelques chiffres suivants :

	Importation en 1903	Tarif actuel	Tarif de combat
	—	—	—
		francs par tête	
Bœufs	35.000 têtes	15.00	50.00
Porcs	27.800 »	3.00	15.00
Moutons	39.800 »	0.50	2.00

Or, l'Italie a importé en Suisse, en 1903, pour environ 25 millions d'animaux vivants. Elle vend annuellement à la Suisse pour une vingtaine de millions de comestibles de toute sorte tels que beurre, œufs, etc. — et l'ouverture prochaine du Simplon aurait donné à cette expansion une force nouvelle.

La Suisse, de son côté, ne sera pas embarrassée pour s'approvisionner chez d'autres voisins : ainsi en France et en Autriche-Hongrie pour le vin et le bétail, en Espagne pour le vin. Mais la guerre de tarifs prive son industrie d'un marché où elle a placé en 1902 pour 51 millions de marchandises auxquelles la frontière sera dorénavant fermée. L'expérience prouve que les montres passent toujours les frontières, si formidables soient les barrières qu'on leur oppose. En revanche, les machines et véhicules (exportation en 1902 : 7,7 millions), les comestibles (8 millions), les soieries (6 millions), les cotonnades (3.9 millions) trouveront la porte fermée. Et, bien que l'effet de la guerre de tarifs, en se répartissant sur une série de branches d'industrie, doive perdre de son acuité, on ne s'attend pas moins à une crise assez sensible.

Cette guerre de tarifs aura pour conséquence inévitable de priver brusquement de leurs moyens d'existence quelques milliers d'ouvriers en Italie et en Suisse, afin d'augmenter les rentes et les profits de quelques centaines de propriétaires et d'industriels. Les victimes de cette politique véreuse ne manqueront pas de rendre le capitalisme responsable de leur misère et d'aller grossir l'armée du socialisme. Et c'est ainsi que se prépare la future révolution sociale.

*
* *

Nous empruntons au journal l'*Européen* ces renseignements sur les effets économiques de la guerre russo-japonaise, dans la Sibérie :

Ce sont les classes laborieuses de la Sibérie — ouvriers et paysans — qui souffrent le plus cruellement de la guerre. Elles en

souffrent de toutes façons : et dans leurs moyens de subsistance et dans leurs personnes. La mobilisation générale, qui a commencé en Sibérie peu après l'ouverture des opérations militaires, a arraché à des dizaines de milliers de familles tous leurs hommes valides, les « travailleurs » qui les faisaient vivre, de sorte que femmes, enfants et vieillards sont restés seuls dans quantité de maisons, sans ressources ni vivres.

« La mobilisation a laissé un grand nombre de familles en proie à la plus affreuse misère », lit-on dans une pétition adressée, en vue de solliciter un secours, par les habitants d'un village sibérien à la population de Kiakhta.

« Les femmes des soldats réservistes qui sont partis à la guerre meurent littéralement de faim », communique la *Sibirskaïa Jizn*, journal paraissant à Irkoutsk.

Les réquisitions des fourrages pour l'armée qui se produisent dans les villages ne font qu'aggraver la situation malheureuse de la population rurale.

« On est obligé d'aller chercher le foin jusque dans Oïbount, à 150 verstes du lieu, où on le paie à raison de 8 roubles la charretée; sur place, le foin est introuvable, de même que la paille qui coûte, elle aussi, 8 roubles la charretée », écrit-on à la même *Sibirskaïa Jizn* du village Kourskoïé (district Verkhnéoudinsk).

Plus critique encore est la situation des paysans immigrés en Sibérie de la Russie d'Europe. Les grosses dépenses qu'a nécessitées la guerre ont obligé le gouvernement russe à suspendre la colonisation de la Sibérie, qui atteignait ces dernières années des proportions considérables. Les colons qui ont été surpris par les événements en route pour la Sibérie, se sont vus abandonnés à leur sort. Ceux d'entre eux qui avaient réussi à se rendre à leur destination avant que la guerre n'éclatât, se trouvèrent dans l'impossibilité absolue de rien faire faute d'instruments de travail à l'acquisition desquels était précisément destiné le subside que le gouvernement accordait jusqu'ici aux colons. Et les malheureux paysans, venus là pour cultiver la terre, se virent réduits à la mendicité.

« Tous les jours, lisons-nous dans le *Vostotchnoé Obozrenie*, publié à Tomsk, on peut rencontrer dans nos rues les figures typiques des colons russes qui assiègent le public de leurs sollicitations. Entourés la plupart du temps de petits enfants, ces malheureux se jettent aux pieds des passants, implorant leurs secours ».

Ainsi, interruption des rapports commerciaux avec la Russie d'Europe, faillites, chômage forcé, hausse du prix des fourrages,

suspension de la colonisation et, comme conséquence dernière, la famine, une famine implacable, — tels ont été en Sibérie les résultats immédiats de la guerre.

*
* *

Si les économistes, que les socialistes qualifient de « bourgeois » se montrent sévères pour les ouvriers qui portent atteinte à la liberté de travail, ils ne sont nullement disposés à l'indulgence à l'égard des industriels qui abusent de leur pouvoir pour imposer aux ouvriers des conditions léonines. Et trop souvent, comme nous l'apprend une correspondance du Chili adressée à l'*Indépendance belge*, c'est cet abus qui engendre, entre le capital et le travail, une guerre dont l'un et l'autre sont également victimes. Au Chili, les ouvriers ont fini par s'organiser ; ils ont constitué, dans les centres d'exploitations minières et particulièrement dans la région des nitrates, des syndicats qui ont engagé avec les exploitants des mines une lutte, justifiée par des pratiques que les plus bourgeois des économistes n'hésitent pas à condamner et à flétrir.

Les *oficinas* où se puisent et s'élabore le nitrate sont nombreuses, lisons-nous dans cette correspondance, mais disséminées dans le désert à des distances plus ou moins grandes entre elles et la côte, depuis Taltal jusqu'à Iquique. Chacune des ces *oficinas* emploie un assez grand nombre de travailleurs.

Les propriétaires de toutes ces exploitations, sous prétexte de retenir leurs travailleurs et de les empêcher de se livrer le soir, les dimanches et jours fériés aux excès auxquels ils sont passablement enclins, se sont entendus et ont résolu de ne pas régler leurs salaires à la fin de chaque semaine, comme c'est l'habitude partout ailleurs, mais seulement à la fin du mois. Et afin de leur permettre de se procurer, en attendant, tous les articles de nécessité courante, il a été installé dans chaque établissement un magasin (appelé *pulperia*) où les travailleurs peuvent se pourvoir journellement de tout ce qui leur est nécessaire, à eux et à leurs familles.

A cet effet, on leur délivre des fiches avec lesquelles ils payent ce qu'ils achètent. Si ces fiches ainsi données en acomptes sur les salaires étaient reprises à leur valeur nominale, il n'y aurait à la rigueur pas grand'chose à dire. Mais il n'en est réellement pas ainsi, car elles ne font retour à chaque établissement qu'acceptées

avec un escompte de 10, 15, généralement 20 p. c., même parfois davantage.

De sorte que chaque *oficina* réalise de très gros bénéfices sur les marchandises qu'elle vend aux travailleurs qu'elle emploie par centaines, et, de plus, elle les exploite d'une façon vraiment odieuse en leur imposant un escompte sur la valeur des fiches qu'elle-même leur délivre et qui ne peuvent circuler hors des rayons ou limites de chacune.

D'ailleurs, les distances qui séparent les établissements d'exploitation et d'élaboration les uns des autres sont, je le répète, en général, assez grandes.

S'il est vrai que chaque travailleur gagne dans le Nord un salaire de beaucoup plus élevé qu'en aucune des autres régions du Chili, il n'en faut pas moins tenir compte que dans le Nord, et notamment dans les *oficinas* du désert, la vie est infiniment plus chère qu'ailleurs, et si l'on ajoute à cela les abus criants dont il est victime, il est facile de comprendre que, fatigué de se voir constamment exploité, il en soit arrivé à la révolte, ses réclamations et ses protestations loin d'être écoutées étant souvent même sévèrement punies.

En outre, il y a ceci : que les travailleurs en désert ne sont pas libres d'acheter où bon leur semble ce dont ils ont besoin, d'abord parce que les fiches qui leur sont délivrées ne sont pas acceptées dans les *oficinas* voisines ou ne le sont qu'avec un très gros rabais, et ensuite parce que tous les commerçants libres qui prétendent s'établir dans les limites ou aux abords des *oficinas* sont immédiatement expulsés, les propriétaires ne pouvant admettre qu'aucune concurrence soit faite à leurs magasins.

Enfin, la plupart des juges de districts (*subdelegados*) se sont rendus odieux aux travailleurs par la sévérité excessive de leurs sentences et par leur partialité révoltante, ce qui a contribué pour beaucoup à aggraver les choses.

Tant de motifs de plaintes ne pouvaient à la longue qu'amener des difficultés très sérieuses entre patrons et travailleurs, et conduire ceux-ci, après quelques tentatives de grèves partielles facilement étouffées, à se liguer, à s'unir pour mieux faire valoir leurs droits et se défendre.

Et c'est ainsi qu'est née, il y a quelques années, la grande société d'Iquique, la *Mancomunal*, d'abord formée des ouvriers de cet important port d'embarquement des nitrates, et qui ne tarda pas à recevoir les adhésions extrêmement nombreuses des travailleurs des différentes *oficinas* de la *pampa* et des autres ports de la côte.

Ce sont les comités solidaires de cette société aujourd'hui redoutable qui inspirent et dirigent tous les mouvements ouvriers du Nord.

De leur côté, les propriétaires des *salitreras* se sont ligués pour conserver leurs privilèges et maintenir à tout prix une situation dont ils ont tous les bénéfices et qui, quoique contraire aux lois, n'en a pas moins été tolérée par les autorités et même dans bien des cas défendue par la force publique.

*
* *

Le *National liberal Club* a fêté par un banquet auquel MM. Yves Guyot et Caillaux avaient été invités, l'accord par lequel la France et l'Angleterre ont résolu les questions vieilles ou nouvelles qui refroidissaient leurs rapports, question de Terre-Neuve, question d'Egypte, du Maroc, etc. M. Yves Guyot, en se félicitant de cette heureuse solution, a exprimé l'espoir que de nouveaux arrangements viennent bientôt compléter et consolider l'entente cordiale entre les deux pays, par la multiplication de leurs liens économiques :

J'espère, a-t-il dit, qu'elle sera complétée par de nouveaux arrangements. La Chambre de commerce française réclame un passage rigide sur ou sous la Manche, à coup sûr beaucoup plus avantageux aux voyageurs anglais qu'aux voyageurs français, puisqu'ils sont les plus nombreux. Nos négociants en vins voudraient que l'Angleterre revînt à des tarifs moins élevés. En France, nous avons quelques tarifs protecteurs qui ne protègent rien, puisque nous ne produisons pas les similaires auxquels ils s'appliquent. Les protectionnistes, à moins de vouloir faire de la protection pour la protection, comme certains artistes font de l'art pour l'art, ne peuvent en demander le maintien. Nous avons enfin la surtaxe d'entrepôt, gêne considérable pour la nation et pour l'industrie britannique, qui, faite en faveur de la nation française, ne lui a servi à rien.

*
* *

Le centenaire de Cobden a été célébré en Angleterre avec un enthousiasme de bon augure. De nombreux meetings, dans lesquels s'est manifestée la reconnaissance populaire pour l'apôtre du *free trade*, ont eu lieu à Manchester, Birmingham, Londres,

Midhurt, Preston, etc., etc. A Londres, 12.000 personnes remplissaient la vaste salle de l'Alexandra Palace, et ils adoptaient à l'unanimité l'ordre du jour suivant, présenté par M. Winston Churchill :

« Un meeting réuni pour honorer la mémoire de Richard Cobden, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, proclame son adhésion enthousiaste aux principes du libre-échange de la paix, de l'économie, des réformes pour lesquelles Richard Cobden a lutté, et sa conviction que l'application intégrale de ces principes peut seule donner une base inébranlable à l'industrie et au commerce du pays, et assurer le bien-être du peuple. »

Comme notre Société d'économie politique, l'*American free trade league*, a fêté à Boston le centenaire de Cobden. Des adresses ont été envoyées au Cobden Club, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie et du Danemarck, attestant, n'en déplaise à M. Chamberlain, le réveil de la cause de la liberté et de la paix en Angleterre et même ailleurs.

*
* *

L'anticléricalisme a été jusqu'à présent l'unique plate-forme électorale des libéraux belges. Quelques-uns d'entre eux ont fini par s'apercevoir que cette plate-forme est décidément trop étroite, et ils songent à l'élargir, en y annexant l'anti-protectionnisme, Nous ne pouvons que les en féliciter. On sait que la Belgique possède un régime douanier qualifié de libéral, quoiqu'il soit fortement tempéré par la protection des filateurs de coton, et des propriétaires de bétail. Le prix de la viande s'est élevé d'une manière progressive, et il menace d'obliger les ouvriers belges à se contenter du menu des paysans irlandais. Dans une conférence dont nous empruntons le résumé à l'*Indépendance belge*, un sénateur libéral, M. Lambiotte, a estimé à plus de cent millions le tribut que le protectionnisme prélève sur les consommateurs belges :

M. Lambiotte a exposé la question en démontrant tout d'abord que les charges résultant pour les consommateurs des droits d'entrée sur le bétail et les viandes votés en 1887 peuvent se chiffrer par vingt millions par an. De cette somme, 1.600.000 francs vont à l'Etat, le reste va aux gros propriétaires, contre qui les petits éle-

veurs ne peuvent pas lutter. Or, les grands propriétaires sont, en réalité, au nombre de deux mille, ce qui fait que c'est à ceux-ci de se partager ces 18 millions 1/2. Quant à la production, elle est insuffisante. On prend des mesures vexatoires sous prétexte d'hygiène. Pour ce qui concerne la tuberculose, la tuberculine vaut mieux que les quarantaines. En somme, ce sont les grands propriétaires qui, seuls, profitent des mesures prohibitives prises par le gouvernement. Le ministre prétend que les bouchers s'entendent à faire hausser le prix de la viande. Mais ce sont les grands propriétaires qui estiment que les intermédiaires gagnent trop : il faudrait travailler pour rien pour ces messieurs qui ne font rien.

M. Lambiotte a terminé en faisant remarquer que le gouvernement frappe tous les objets de consommation, qu'il prélève plus de cent millions chaque année sur les divers articles imposés. « Il pratique, dit-il, l'art de plumer la poule sans la faire crier. »

*
* *

Les excès du protectionnisme ont commencé à provoquer partout une inévitable et salutaire réaction. En Italie, par exemple, où le fisc s'est avisé d'appliquer aux importations, en sus du droit de douane, la taxe sur la richesse mobilière, une *Ligue antiprotectionniste* vient de se fonder à Milan. Dans le Comité d'action de cette Ligue, figurent plusieurs membres du Parlement. Elle a reçu l'adhésion des journaux suivants : L'*Avanti, La Giustizia, l'Italia del popolo, Il Lavoro, Il Secolo, La Liberta economica et Il Giornale degli economisti.*

(Voir au *Bulletin* les extraits du manifeste de cette Ligue.)

*
* *

En se substituant à l'industrie privée, l'Etat confère à ses fonctionnaires et employés une dignité supérieure, qui les distingue du commun des mortels, et oblige ceux-ci à se montrer, sous peine d'amende, particulièrement patients et respectueux dans leurs rapports avec eux. C'est ce qui ressort des attendus du jugement, par lequel la onzième Chambre correctionnelle a condamné un client pressé du téléphone, qui avait trop vivement manifesté son impatience.

Attendu que l'administration des postes et télégraphes a retiré à l'industrie privée l'exploitation des téléphones pour assurer le

service des correspondances dans un but d'intérêt public et d'utilité générale, aussi bien le cas échéant de sécurité générale, qu'il importe peu que son exploitation ait un caractère industriel-commercial, qu'elle n'en est pas moins une administration publique possédant par elle-même une portion de l'autorité publique qu'elle délègue à ses auxiliaires, agents commissionnés;

Attendu que si un agent de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, qui n'exerce à aucun titre une portion de l'autorité publique, ne peut être considéré comme un agent ou un dépositaire de cette autorité, il y a lieu, cependant, de reconnaître qu'il est revêtu d'un caractère public, alors qu'il tient sa nomination du pouvoir et qu'il exerce sous sa surveillance un emploi institué dans un intérêt public; qu'il doit, par suite, être compris dans la catégorie des citoyens chargés d'un ministère de service public en donnant à ces expressions toute l'étendue qu'elles comportent;

Attendu, dès lors, que l'article 224 du Code pénal est applicable aux faits de la cause en ce qui concerne la qualité de l'agent.

Rappelons que cet article 224 est ainsi conçu : « L'outrage fait par paroles, gestes ou menaces à tout officier ministériel ou agent dépositaire de la force publique, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sera puni d'une amende de seize francs à deux cents francs.

Il en a coûté cent francs au susdit abonné pour avoir ignoré que les demoiselles du téléphone sont « dépositaires de la force publique ». Et voilà une ignorance qui pourrait bien devenir ruineuse, lorsque l'Etat aura absorbé toutes les industries et accaparé tous les services.

G. DE M.

Paris, 14 juin 1904.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Valeurs mobilières en France. Leur capital et leur revenu au 31 décembre 1902. Leur montant appartenant en propre à nos nationaux, par A. NEYMARCK, broch. gr. in-8°, 42 p., 1904. 2 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Le Nouveau tarif général des douanes en Allemagne, par ED. COHEN, broch. in-8°, 64 p., 1904. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

L'Etablissement de zones franches dans nos ports maritimes, par H. KLOTZ, broch. in-8°, 19 p., 1904. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

De la Vente directe des valeurs de Bourse sans intermédiaire. Traité à l'usage des Banquiers, des agents de change et des coulissiers concernant la jurisprudence relative à la vente directe, la négociation en bourse, la contre-partie, l'exception de jeu, les lois du 15 juin 1872, du 8 février 1902, et du 28 avril 1893, les ventes à option et à commission, par E. GUILMARD, 1 vol. in-8°, 352 p., 1904. 10 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Etudes politiques, économiques et financières, par J.-J. CLAMAGERAN, préface de M. BERTHELOT, 1 vol. gr. in-8°, 421 p., 1904. 10 fr. Paris, F. Alcan.

L'Ouvrier devant l'Etat. Histoire comparée des lois du travail dans les deux mondes, par PAUL LOUIS, 1 vol. in-8°, 480 p., 1904. 7 fr. Paris, F. Alcan.

La Politique agraire, par E. VON PHILIPPOVICH. Traduit par S. BOUYSSY. Préface de A. SOUCHON, 1 vol. in-8°, 1904. 343 p. 6 fr. Paris, Giard et Brière.

La propriété devant le droit naturel, par F. DUGAST, broch. in-18, 99 p., 1904. 1 fr. 25. Paris, Giard et Brière.

A travers Sumatra, par FERNAND BERNARD, 1 vol. in-18, 220 p., 1904. 4 fr. Paris, Hachette et C°.

Le Droit des humbles. Etudes de politique sociale, par J.-E. FIDAO, 1 vol. in-18, 360 p., 1904. 3 fr. 50. Paris, Perrin et Cie.

Gutzkow et la jeune Allemagne, par J. DRESCH, 1 vol. in-18, 483 p., 1904. 3 fr. 50. Paris, G. Bellais.

Utilité sociale des Assurances sur la vie. Réforme de la législation actuelle, par P. DE JOIGNY, 1 vol. in-8°, 269 p. 1904. Bordeaux, Imprimerie commerciale et industrielle.

Péril jaune et Japon, par A. de CROZE, 1 vol. in-18, 144 p., 1904. 1 fr. Paris, Comptoir général d'éditions.

Die Eisenbahntarife in ihren Beziehungen zur Handelspolitik, von E. SEIDLER et A. FREUD, 1 vol. in-8°, 189 p., 1904. Leipzig, Duncker et Humblot.

Zur Sozialen Entwickelung im Saargebiet, von A. VON BRANDT, 1 vol. in-8°, 162 p., 1904. Leipzig, Duncker et Humblot.

Verso la Giustizia Sociale, par A. LORIA, 1 vol. gr. in-8°, 572 p., 1904. L. 12. Milano, Societa Editrice Libraria.

L'idea del diritto e della Giustizia nella filosofia dell' evoluzione, par G. SALVADORI, br. in-8° 40 p., 1904. Roma, *Rivista Italiana di Sociologia.*

Della Necessita di un nuovo diritto internazionale conforme allo spirito dei nuovi tempi e della vera civiltà, par E. CIMBALI, br. in-8°, 77 p., 1904. Roma, B. Lux.

Breve noticia sobre a propriedade Rural no Estado da Bahia (Brasil), par J.-P.-G. JUNIOR, br. gr. in-8°, 27 p., 1904, Bahia, Diaro da Bahia.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME II

N° 1. — *Avril* 1904

I. L'agriculture devant la science, par M. Louis Passy, membre de l'Institut.......... 3
II. L'exposition de Saint-Louis, par Laborer.......... 22
III. Le mouvement financier et commercial, par M. Maurice Zablet.......... 35
IV. Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Emile Macquart.......... 53
V. Les valeurs morales dans la vie de l'ouvrier, par M. A. de Malarce.......... 76
VI. Bulletin :
I. Publications du *Journal officiel* (mars 1904).......... 84
II. Loi relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions.......... 86
VII. Société d'économie politique (réunion du 5 avril 1904). — Nécrologie : Centenaire du Code civil. — Discussion : L'organisation de la Bourse de Paris, la solidarité des intermédiaires et les crises. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort.......... 89
VIII. Comptes rendus : *Les revendications ouvrières et la justice*, par M. Emile Macquart. Compte rendu par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut.......... 110
Les monarchies de l'Empire allemand : organisation constitutionnelle et administrative, par M. le vicomte Combes de Lestrade. Compte rendu par M. J. Lefort.......... 110
L'hérédité et la sélection dans la vie des peuples, par M. W. Schallmayer. — *Philosophie de l'Adaptation dans le domaine du Droit et de l'Etat*, par M. H. Matzat. — *Le Darwinisme et la Science Sociale*, par M. A. Ruppin. Comptes rendus par M. E. Castelot.......... 113
L'alcoolisme et les moyens de le combattre jugés par l'expérience, par M. le Dr Jacques Bertillon. Compte rendu par M. Léon Roquet.......... 117
Guide pour l'organisation des assurances mutuelles agricoles, par M. le comte de Rocquigny. Compte rendu par M. Eugène Rochetin.......... 121
Le Japon d'aujourd'hui. Etudes sociales, par M. G. Weulersse. Compte rendu par M. LR.......... 122
L'air liquide, par M. Georges Claude. Compte rendu par M. Daniel Bellet.......... 130
Cours d'économie politique, par M. C. Colson. — *Le problème monétaire*, par M. Arthur Kitson. Comptes rendus par M. Emile Macquart.......... 131
La diminution des frais de justice, par M. Desreumeaux. — *Comptabilité agricole*, par M. F. Convert. — *Les actions d'apport négociables en cas de fusion et les actions de priorité*, par M. Decugis. Comptes rendus par M. Maurice Zablet.......... 135

L'anarchisme aux Etats-Unis, par M. Paul Ghio. — *Compte rendu officiel du cinquième congrès de l'Alliance coopérative internationale.* — *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année* 1902. Comptes rendus par H. Bouet.............. 138

H. Taine, par M. Emile Lefèvre. — *Le syndicalisme anglais. Resumé historique* (1799-1902), par M. F. Fagnot. Comptes rendus par M. Rouxel.............................. 144

IX. Chronique : Le nouvel abaissement de la durée de la journée de travail, ses atténuations et ses effets. — Point de Maroc sans protection. — L'arrangement anglo-français. — Un nouveau progrès du protectionnisme colonial. — Le protectionnisme jacobin. — Le ralentissement général du mouvement de la population. — L'augmentation des dépenses et des dettes publiques. — Un arrêt militariste de la Cour d'arbitrage de La Haye. — Le Chamberlainisme en Hollande. — Le protectionnisme augmente-t-il les ressources de l'Etat? — Les exploits de l'hygiène en Angleterre. — La réglementation de l'immigration. — La protection du travail blanc contre le travail jaune, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut.................. 147

X. Bulletin bibliographique.............................. 159

N° 2. — *Mai* 1904.

I. La fonction régulatrice des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut.............................. 161

II. Le budget de la ville de Paris, par M. E. Letourneur...... 179

III. La vie américaine a Saint-Louis, par Laborer.............. 193

IV. Revue des principales publications économiques en langue française, par M. Rouxel.............................. 209

V. Lettre des Etats-Unis, par M. Georges Nestler-Tricoche.... 233

VI. Lettre d'Amérique.............................. 230

VII. Bulletin :

I. Publications du *Journal officiel* (avril 1904)............ 246

II. La tyrannie moderne, par M. Edouard Rod.............. 248

VIII. Société d'economie politique (réunion du 5 mai 1904. — Nécrologie : M. Fournier de Flaix. — Communications : Avis relatif aux prochaines élections de membres de la Société. — Le Centenaire de Richard Cobden. — Prix Ad. Coste, à la Société de Statistique. — Discussion : Du projet de loi sur les zones franches. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort.............................. 252

IX. Comptes rendus : *Principes de colonisation et de législation coloniale*, par M. Arthur Girault. — *Cours d'histoire du commerce. Leçon d'ouverture. A propos de la théorie de Karl Bücher*, par M. Michel Huisman. — *Administration des Monnaies de Belgique*. Comptes rendus par M. Maurice Zablet.............................. 276

La loi fondamentale du système économique de Karl Marx, par M. Franz Oppenheimer. — *La Bourse, sa législation et ses affaires*, par M. Georg Wermert. — *La répartition géographique du prix des céréales dans les Etats-Unis de* 1862 *à* 1900, par M. Th. H. Engelbrecht. — *Les fluctuations des produits nets agricoles*, par M. Alfred Mitscherlich. Comptes rendus par M. Emile Macquart.............. 281

Lueurs d'aube. Autarchie. — *Hypothèses et croyances. Autarchie*, par M. le contre-amiral Réveillère. — *Silhouettes irlandaises. Au pied de Croagh Patrick*, par Mme William O'Brien. — *Sibérie et Californie. Note de voyages et de séjour. Janvier 1899-Décembre 1902*, par M. Albert Bordeaux. Comptes rendus par M. LR.................. 284

Capital et travail, par M. Ferdinand Lassalle. — *Le Socialisme anglais contemporain*, par M. René Gonnard. — *Le problème du déterminisme social.* — *Déterminisme biologique et déterminisme social*, par M. Drachicesco. — *Famille, population*, par M. Jules Jung. — *La responsabilité et la solidarité dans la lutte ouvrière*, par M. Nettlau. — *Le peuple-roi, essai de sociologie universaliste*, par M. Th. Darel. Comptes rendus par H. Bouet.................. 294

Sir William Petty. Ses idées économiques, par M. Maurice Pasquier. — *Germains et Slaves. Origines et croyances*, par M. André Lefèvre. Comptes rendus par M. Rouxel.... 305

X. Chronique : La convention du travail conclue entre la France et l'Italie. — Une prime à la repopulation. — Le budget anglais. — Résultat des droits de sortie sur le charbon. — Un ministère ouvrier en Autriche. — Le fonctionnarisme à Madagascar. — Le protectionnisme aurifère. — La condition des engagés des Nouvelles-Hébrides ; celle des abonnés du téléphone en France. — La grève de la marine marchande. — Les emprunts de guerre. — M. Fournier de Flaix, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut.................. 309

XI. Bulletin bibliographique.................. 319

N° 3. — *Juin 1904.*

I. Le centenaire de Cobden, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut.................. 321

II. Les suggestions américaines et la réforme monétaire de la Chine, par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut.................. 335

III. Mouvement scientifique et industriel, par M. Daniel Bellet.. 347

IV. Revue de l'Académie des sciences morales et politiques (du 1er février au 30 avril 1904), par M. J. Lefort........... 364

V. Travaux des Chambres de Commerce, par M. Rouxel......... 374

VI. Le nouvel Internationalisme, par M. Frédéric Passy, membre de l'Institut.................. 387

VII. Bulletin :
I. Publications du *Journal officiel* (mai 1904).............. 390
II. Manifeste de la Ligue antiprotectionniste de Milan...... 391

VIII. Société d'économie politique (réunion du 4 juin 1904). — Nécrologie : M. F. Bartholomy. — Commémoration du centenaire de Richard Cobden. — Ouvrages présentés. Compte rendu par M. Charles Letort.................. 394

La protection de la filature de lin.................. 413

IX. Comptes rendus : *Forces perdues*, par M. Pierre Baudin. — *La question internationale des jeux de Bourse en Egypte*, par M. Em. Vermacer. — *Quelques renseignements et réflexions à propos de la zone franche de la Haute-Savoie*,

par M. Léonce Duparc. — *Réponse d'un simple citoyen à deux sénateurs et renseignements complémentaires à propos de la zone franche de la Haute-Savoie*, par M. Léonce Duparc. Comptes rendus par M. Maurice Zablet......... 415
L'unification des bilans des sociétés par actions, par M. Eugène Léautey. Compte rendu par M. G. François........ 423
Pauvre et douce Corée, par M. Georges Ducrocq. — *A travers la Tripolitaine*, par M. H. de Mathuisieulx. Comptes rendus par M. I.R.......... 425
Les Blés de la République Argentine sur le marché universel, par M. Max Becker. — *La Doctrine économique du Crédit*, par M. J. von Komorzynski — *La Réforme monétaire dans l'Inde anglaise*, par M. Otto Heyn. — *La politique protectionniste en Angleterre*, par M. Georges Blondel. — *Revue mensuelle de médecine sociale*. Comptes rendus par M. E. Castelot.......... 435
Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes (1470-1903). — *Les étapes du socialisme*, par M. Paul Louis. — *Bibliothèque sociologique internationale, t. XXX. Un socialisme en harmonie avec la doctrine économique libérale*, par M. Eugenio Rignano. — *Nouveau programme de sociologie. Esquisse d'une Introduction générale à l'histoire des sciences du monde surorganique*, par M. Eugène de Roberty. — *La quintessence du socialisme*, par M. A. E. Schaeffle. — *L'industrie de la cordonnerie dans l'agglomération bruxelloise*, par M. Louis Banneux. — *I. Rapport sur les changements survenus dans le taux des salaires et dans les heures de travail en 1902. — II. Rapport sur les grèves et les lock-outs, et sur les Bureaux de Conciliation et d'arbitrage en 1902.* — *Josiah Tucker, economiste, étude d'histoire économique*, par M. Walter Ernest Clark. Comptes rendus par H. Bouet.......... 439
Condorcet. Guide de la Révolution française. Théoriciens du Droit constitutionnel et précurseur de la Science sociale, par M. Franck Alengry. — *Principes d'économie politique*, par M. Camillo Supino. — *Protectionnisme contre population*, par M. Guillermo Pinto. — *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen par la Révolution française*, par M. Giorgio del Vecchio. — *Les assurances ouvrières dans la legislation sociale*, par M. G. L. Profumo. — *Le mouvement ouvrier. Origines, formes, développement*, par M. Achille Loria. Comptes rendus par M. Rouxel.......... 453
X. Chronique : L'impôt sur le revenu. — La protection du cobalt. — La guerre de tarifs entre l'Italie et la Suisse. — Les effets économiques de la guerre russo-japonaise, en Sibérie. — Les justes griefs des ouvriers au Chili. — Le discours de M Yves Guyot au *National Libéral Club*. — Le Centenaire de Cobden. — Une Conférence libre-échangiste à Bruxelles. — La fondation d'une Ligue anti-protectionniste à Milan. — Les demoiselles du téléphone, dépositaires de la force publique, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut.......... 464
XI. Bulletin bibliographique.......... 475
XII. Table des matières du tome II.......... 477

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. Davy, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD à LONDRES viâ Calais ou Boulogne

Cinq services rapides quotidiens dans chaque sens. Voie la plus rapide

Services Officiels de la Poste (viâ Calais)

La **Gare de PARIS-NORD**, située au centre des affaires, est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norwège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte-d'Azur, l'Egypte, les Indes et l'Australie.

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne la Russie, le Danemark, la Suède et la Norwège

5 express dans chaque sens entre Paris et Bruxelles. — Trajet 3 h. 50.
3 — — entre Paris et Amsterdam. — Trajet 8 h. 30
5 — — entre Paris et Cologne. — Trajet 8 heures.
4 — — entre Paris et Francfort-s/Mein. — Trajet 12 heures.
4 — — entre Paris et Berlin. — Trajet 18 heures.
Par le Nord-Express. — Trajet 16 heures.
2 — — entre Paris et St-Pétersbourg. — Trajet 51 heures.
Par le Nord-express tri-hebdomad^re. — Trajet 46 heures.
1 — — entre Paris et Moscou. — Trajet 62 heures.
2 — — entre Paris et Copenhague. — Trajet 28 heures.
2 — — entre Paris et Stockholm. — Trajet 43 heures.
2 — — entre Paris et Christiania. — Trajet 49 heures.

TRAINS DE LUXE

TOUTE L'ANNÉE

NORD-EXPRESS. — Tous les jours entre Paris et Berlin, avec continuation, une fois par semaine, de Berlin sur Varsovie, et trois fois par semaine de Berlin sur Saint-Pétersbourg. — A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne.

PENINSULAIRE-EXPRESS. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Turin, Alexandrie, Bologne et Brindisi. — En correspondance à Brindisi avec le paquebot de la Malle de l'Inde.

CALAIS-MARSEILLE-BOMBAY-EXPRESS. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Marseille (quai de la Joliette). — En correspondance avec les paquebots de la Compagnie Péninsulaire et Orientale à destination de l'Egypte et des Indes.

L'HIVER SEULEMENT

CALAIS-MÉDITERRANÉE-EXPRESS. — De Londres et Calais pour Nice et Vintimille. — Train rapide quotidien entre Paris-Nord, Nice et Vintimille, composé de voitures de 1re classe, lits-salon et sleeping-car.

L'ÉTÉ SEULEMENT

ENGADINE-EXPRESS. — De Londres et Calais pour Coire, Lucerne et Interlaken.

Voyages circulaires à prix réduits en France & à l'Etranger

avec itinéraire tracé au gré des voyageurs

La Compagnie du Nord délivre toute l'année des Livrets à coupons à prix réduits, permettant aux intéressés d'effectuer à leur gré un voyage empruntant à la fois les réseaux français, les lignes de chemins de fer et les voies navigables des pays européens. — Le parcours ne peut être inférieur à 600 kilomètres. — La durée de validité est de 45 jours lorsque le parcours ne dépasse pas 2.000 kilomètres, 60 jours pour les parcours de 2.000 à 3.000 kilomètres et de 90 jours au-dessus de 3.000 kilomètres.




330.5
J863
Journa
Avril-
NAME
DATE
For
LIBRARY

